This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

REVUE CATHOLIQUE

DE NORMANDIE

33-34

Digitized by Google

ex libris
Jean
Seguin
Avranches

Digitized by Google

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE DE NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

33e ANNÉE — 1re LIVRAISON

JANVIER 1924

Note de la Rédaction, 3. — Chanoine Porée : Le Monastère de Pental et l'église de Saint-Samson (*suite et fin*), 7. — Clémentine de Courten : Essai sur Huet, évêque d'Avranches (*suite*), 27. — X*** : Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle [Mme Scolastique-Guyonne de Rouxel de Médavy] (*suite*), 36. — Chanoine Ch. Guéry : Grand Pouillé du diocèse d'Evreux (*suite*), 48. — Maurice d'Hartoy : Chronique Normande, 54. — Chanoine Guéry : Monsieur Louis Régnier, 60. — Ernest d'Hauterive : Un peu d'histoire normande, 64. — Abbé Ed. Thorel : Bulletin bibliographique. 71. — Bibliographie Normande, 75.

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
Henri DEFONTAINE, dépositaire
41, rue du Gros-Horloge

1924

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon *(suite)*.

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique-Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) *(suite)*, par X***.

Essai sur Huet, évêque d'Avranches, par Mlle Clémentine de COURTEN, docteur ès-lettres *(suite)*.

Le Grand Pouillé d'Évreux, Doyenné de Laigle, par M. le chanoine Ch. GUÉRY, Aumônier du Lycée d'Évreux *(suite)*.

Prédication, Arts et Histoire, par M. l'abbé TABOURIER, curé de St-Léger-sur-Sarton.

Chronique Normande, par M. Maurice d'HARTOY.

L'exécution de la loi du 26 aout 1792 dans le Calvados, par M. l'abbé UZUREAU.

Le plus ancien registre du tabellionnage de Lisieux (1390-1394), par M. Etienne DEVILLE.

Le Calendrier spirituel d'Evreux, par M. l'abbé DELAMARE, curé d'Incarville.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

33e ANNÉE

EVREUX
IMPRIMERIE DE L'EURE
1924

Digitized by Google

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 12 1969

V. 5/34
1925

Digitized by Google

REVUE CATHOLIQUE

de Normandie

HISTOIRE :·: ARCHEOLOGIE :·: LITTERATURE

paraissant tous les deux mois

A l'aube de notre 33me année d'existence

En janvier 1924 *La Revue Catholique de Normandie* entrera dans sa 33e année après avoir traversé, sans aucune interruption, les terribles années si fatales à tant de périodiques. Au début de 1914 son avenir s'annonçait rempli de promesses. Grâce à une excessive amabilité de Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux, les abonnés de *Baiocana* — qui cessait de paraître, s'effaçant devant son aînée — s'inscrivaient sur nos listes, ses collaborateurs devenaient nôtres; des dons particuliers nous permettaient d'augmenter le nombre des feuilles et de distribuer, non plus six, mais neuf livraisons.

La guerre éclate, se prolonge, s'éternise! Les Revues et les Sociétés provinciales arrêtent leurs publications.

Confiants dans l'avenir, nous continuons à paraître, nos mobilisés reçoivent gratuitement leur exemplaire afin de ne point interrompre leur collection, certains qu'après la victoire ils sauraient nous dédommager en nous aidant à combler le déficit.

Ce déficit est aujourd'hui disparu et, de nouveau, nous lançons notre barque en pleine mer en répétant joyeusement le cri de nos aïeux : DIEX AIE!

Nous le redisons d'autant plus joyeusement que de nouveaux collaborateurs, habitués des grandes Revues parisiennes, comme la *Revue des Deux-Mondes*, *Le Correspondant*, etc., ont bien voulu

Digitized by Google

nous promettre de très intéressants articles, semblables à ceux que nos chers abonnés ont eu déjà le plaisir de savourer dans les livraisons de juillet et d'octobre 1923, signés Maurice d'Hartoy et commandant d'Hauterive.

Nul ne s'étonnera que, de Paris, on nous ait demandé de nombreux exemplaires de ces remarquables études et que le *Journal de Rouen*, à plusieurs reprises, soit par la plume si alerte de M. Etienne Deville, soit par celle de ses rédacteurs attitrés, en ait fortement recommandé la lecture. Grâce à cette bienveillante publicité et à cette nouvelle collaboration le nombre de nos abonnés a tellement augmenté que nous pouvons, à partir de janvier 1924, reparaître tous les deux mois avec 64, peut-être même 80 pages.

De la nécessité d'une grande revue provinciale

Sans vouloir tirer vanité de nos succès et de notre longévité, nous sommes en droit de rappeler que les événements ont prouvé la nécessité absolue d'une grande revue provinciale comme la nôtre.

Il ne sera pas inutile de répéter ce que nous disions en 1923 à ce sujet :

« Chaque département possède des Académies ou des Sociétés Savantes, des Journaux, des Semaines Religieuses, des Bulletins Paroissiaux qui provoquent et publient des travaux historiques, littéraires d'un réel intérêt. Or, toutes ces études restent inconnues pour les départements voisins, souvent dans le département lui-même. On ne garde pas chez soi les journaux, par conséquent ce qu'ils ont publié est à jamais perdu, à moins qu'une Revue, dans sa bibliographie, n'en ait fait mention.

« Quel avantage pour un travailleur qui veut se documenter sur un sujet que de rencontrer, sous sa main, l'indication de nombreuses sources dont il ignorait l'existence ! Quelle joie pour un auteur de vendre son livre, grâce à la publicité de la Revue ! Quelle surprise pour un généalogiste de découvrir tout à coup une branche qui manquait à son arbre si laborieusement établi !

Digitized by Google

« Nous adressons donc un pressant appel à tous les savants de Normandie : historiens, littérateurs, poètes, archéologues, généalogistes, afin que par un abonnement minime, 15 francs par an, ils maintiennent l'union entre toutes les Sociétés Normandes et que notre Province, si renommée par ses chefs-d'œuvre, ne soit pas inférieure, sous ce rapport, aux autres Provinces. La Normandie doit avoir SA REVUE, au moins tous les deux mois et SA BIBLIOGRAPHIE tenue à jour avec le plus grand soin possible.

« Pour cela nous comptons sur le zèle de nos chers abonnés, sur ceux qui comprennent la nécessité absolue de cette union au moment même où s'opère une décentralisation qui ira toujours en augmentant et qui èxige, pour réussir, d'éviter un dangereux émiettement.

« Que notre Province reste toujours la Normandie des Malherbe, des Corneille, des Poussin, des Daniel Huet, des Léopold Delisle, d'Orderic Vital, des Auguste Le Prévost, des abbés Cochet, Dumaine et de tant d'autres ! »

Nos projets

Au surplus, il ne faudrait pas croire que la *Revue Catholique de Normandie*, fière de son passé, satisfaite de son présent, confiante en l'avenir, se bornera désormais à paraître tous les deux mois avec exactitude. Nous n'oublions pas que le progrès est la loi de la vie et, par tous les moyens en notre pouvoir, nous voulons *vivre*, au sens le plus noble du mot.

Non seulement, nous rechercherons de plus en plus des collaborateurs d'expérience et de talent, mais nous nous emploierons à doter la *Revue* de travaux inédits et vivants, spécialement composés pour elle. A cet effet, un projet de concours annuels, accessibles aux écrivains habitant la Normandie ou d'origine normande, est actuellement à l'étude.

Enfin, aussitôt que les frais de clichage seront un peu moins élevés, nos articles s'animeront de plus en plus par les jeux d'ombre et de lumière de nos gravures.

D'autres améliorations suivront sans cesse, au fur et à mesure de notre développement matériel et il va sans dire que nous tien-

Digitized by Google

drons toujours le plus grand compte des intéressantes suggestions que pourront nous présenter nos amis.

C'est ainsi que, pleine de confiance et d'espoir dans sa mission, parce que cette mission est toute de désintéressement, de conscience et de bonne foi, faisant appel à toutes les intelligences actives, à tous les cœurs noblement inspirés, fermement soutenue par une phalange de collaborateurs d'élite, la *Revue Catholique de Normandie* ouvre sa trente troisième année, en jetant au pays son cri de rescousse : *Que Dieu nous soit en aide !* la vieille et pieuse devise des Normands.

LA DIRECTION.

Un *specimen* de la Revue sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.

L'abonnement est de 15 francs, de 17 francs pour l'étranger et doit être envoyé après réception de la première livraison à M. LETELLIER-ALABOISSETTE, trésorier de la *Revue*, rue du Parvis Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

LE MONASTÈRE DE PENTAL

ET

L'ÉGLISE DE SAINT-SAMSON

(Suite et fin)

A partir de 1424, après la bataille de Verneuil, on voit dans un certain nombre de pays de la Haute-Normandie, d'un bord et de l'autre de la Seine, se former des bandes de partisans qui tiennent résolument la campagne et tâchent d'organiser la résistance à l'Anglais. On les voit agir, pour ne parler que de notre région, dans le haut pays d'Auge, autour de Lisieux, Orbec et Bernay, dans le Lieuvin, entre la Touque et la Risle. Leur façon de comprendre la guerre n'a rien de chevaleresque; ils rançonnent sans scrupule et pillent pour vivre (1).

Le pays de Saint-Samson fournit à ces partisans un concours appréciable. En 1426, ils n'en sont pas encore au point de couper toute communication, comme on le verra dix ans plus tard (2). « Ont-ils déjà fortifié, au débouché de la Risle, les escarpements de la pointe de la Roque, qui seront le refuge d'un nouveau corps d'insurgés, lors du grand soulèvement de 1435? (3)

(1) Sur ces guerres locales, voir : Germain Lefèvre-Pontalis, *La guerre des partisans dans la Haute-Normandie*, *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1893, 5e livr.; 1894, 3e et 4e livr.; 1895, 5e livr.; Vicomte Louis de Neuville, *De la résistance à l'occupation anglaise dans le pays de Lisieux de 1424 à 1444*, Caen, 1893.

(2) Bibl. nat. ms. fr. 26.060, n° 2747 : Cab. des Titres P. or., *La Perreuse*, n° 2, faits de janvier 1436. Bibl. nat. ms. fr. 26065, n° 3749 : levée de gens de guerre dans les vicomtés de Bernay et de Pont-Audemer « pour garder et tenir seure la mer, mesmement à l'endroit de la gueulle et bouche de la Seine ordonner tel nombre de gens et navires qu'il convient », avril 1439.

(3) « La Roque de Rille » est occupée et « remparée », en mars 1436, par une compagnie de partisans. La Roque sur Rille, à peu de distance la pointe de la Roque, est actuellement une fraction de la commune de Saint-Samson de la Roque. On y voit des traces d'ouvrage fortifié qui portent encore le nom de camp des Anglais. (Bibl. nat. ms. fr. 26060, n° 2772.)

Digitized by Google

Toujours est-il qu'ils ont des intelligences à Grestain, près de l'abbaye, où ils ont un dépôt d'armes en un point de la côte où ils savent la traîtrise des passes et la façon de s'en faire des complices. » (1).

Les Français ne rentrèrent à Pont-Audemer que le 8 août 1449. L'occupation anglaise, si prolongée, avait amoncelé bien des ruines. Signalons seulement l'abbaye de Notre-Dame de Cormeilles : livres, ornements, vases sacrés furent volés ou brûlés, et les bâtiments conventuels furent détruits par l'incendie (2). Déjà, au XIVe siècle, Cormeilles avait souffert des incursions des Navarrais et des Anglais : dès 1407, l'abbaye était dépeuplée. Les abbés firent hommage au roi d'Angleterre, et Guillaume Bonnel fut l'un des juges de Jeanne d'Arc et approuva sa condamnation. Ces tristes personnages ne bénéficièrent pas de leurs lâchetés, et leur abbaye fut traitée en pays conquis (3).

A. Canel dit que l'église paroissiale de Saint-Samson, rebâtie comme on l'a vu, au XIIe siècle, existait encore vers le XVIe siècle (4). Il est probable qu'elle fut ruinée beaucoup plus tôt. Située au carrefour des chemins de Pont-Audemer et de Bouquelon vers Conteville et Honfleur, elle se trouvait continuellement exposée au contact des bandes des pillards anglais qui, de Pont-Audemer, se répandaient dans les campagnes.

Les chartes et pièces officielles relatives à l'exemption de Dol, durant le moyen-âge, qui devaient être conservées, avant la Révolution, dans le chartrier de cet évêché, ont disparu. D'autre part, on ne trouve rien à Evreux ni à Rouen. Ce qui reste des archives de l'évêché et du chapitre de Dol est aujourd'hui à Rennes. J'espérais faire là quelques trouvailles. M. l'Archiviste départemental d'Ille-et-Vilaine a bien voulu m'informer, par sa lettre du 15 août 1920, que « les Archives d'Ille-et-Villaine ne possèdent rien de l'enclave de l'évêché de Dol en Normandie ; le

(1) Germain Lefèvre-Pontalis. *La guerre des partisans en Haute-Normandie*, 1893, 5e livr. p. 515-16.

(2) Denifle, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux pendant la guerre de Cent ans*, tom. I, p. 86-7.

(3) A. Réautey, *Notice historique sur Cormeilles et son abbaye de Bénédictins*, 1892, p. 25 à 35.

(4) *Essai sur l'arr. de P. A.*, tom. II p. 65.

Digitized by Google

fonds de l'évêché est insignifiant ; celui du chapitre est, il est vrai, considérable, mais les biens des chanoines (prébendes, etc.) se trouvaient dans le petit territoire qui entourait la ville épiscopale. Je ne vois pas qu'il ait eu aucun rapport avec l'enclave normande, au moins depuis le XVIe siècle. »

Ainsi, lorsqu'on veut aborder quelqu'une des questions relatives à l'exemption de Dol, l'on se meut dans une obscurité à peu près complète.

Quelle fut l'origine, la destination de cette petite église, existant encore aujourd'hui sur le bord de la route de Pont-Audemer à la Roque, et située à peu de distance de l'ancienne église paroissiale ? La construction peut remonter au XIVe, bien que certains détails architectoniques semblent un peu plus anciens. On l'appelait la chapelle de Notre-Dame de Pental (1).

D. Toussaint du Plessis, s'appuyant sur les *Archives de l'archevêché de Rouen*, dit « qu'on a tâché de ressusciter la mémoire de l'abbaye de Pentale dans la fondation d'une chapelle située à quelques pas delà, et qui portait en 1692, le nom de Notre-Dame de Pentale. » Et citant des *Mémoires de l'église de Saint-Samson*, il ajoute : « La paroisse de Saint-Samson est desservie par quatre prêtres titulaires ; le premier d'entre eux, qui est le Curé, n'a jamais porté le titre de Doien (2) ; on ne qualifie point non plus les autres de Chanoines ; cependant leurs bénéfices portent le nom de prébendes ; il y en a deux grandes, l'une Diaconale et l'autre Soudiaconale et une petite appelée Cléricale. » (3)

« L'évêque de Dol confère de plein droit les cures de Saint-Samson et de la Roque, les trois prébendes de l'église de Saint-Samson et la chapelle de Notre-Dame de Pentale ; il confère la

---

(1) « Les ruines du château de l'évêque se voyaient encore, il y a quelques mois, sur le bord du chemin de Pont-Audemer, auprès de l'ancienne église paroissiale. Là aussi se trouvait la chapelle Pentalle dont une partie a été conservée pour loger un pressoir. La *Cohue* était à quelques pas de-là. » A. Canel, *Essai, etc.*, tom. II, p. 68. *Cohue*, lieu de rassemblement, auditoire où rendaient la justice les juges des seigneurs.

(2) Voilà la preuve que la vieille église de Saint-Samson, appelée collégiale dans les aveux de l'évêque de Dol, était en même temps la paroisse du lieu.

(3) *Description de la Haute-Normandie*, II, p. 252.

Digitized by Google

cure du Marais-Varnier et la chapelle de Saint-Nicolas dans l'étendue de la même paroisse sur la présentation du seigneur. Enfin, il est obligé d'avoir un Official sur ce lieu. » (1)

Au XVIIIe siècle, les prêtres chargés de Saint-Samson semblent avoir été un peu négligents dans leur service. « Une inscription, qu'on lit sur un pilier de l'église vis-à-vis de la porte latérale, prouve que les *prébendés* de Saint-Samson furent, il y a cent ans, comdamnés par arrêt de la Cour à faire l'office canonial (2). »

Nous sommes un peu mieux renseignés sur le temporel des évêques de Dol dans leur enclave normande. A. Canel, à l'époque de la Restauration, avait pu recueillir un grand nombre de documents originaux dont plusieurs sont des plus intéressants pour l'histoire de Saint-Samson.

Les plus anciens sont : 10 septembre 1451, lettre « d'entérignement » d'un aveu rendu à la Chambre des Comptes de Paris pour la baronnie de Saint-Samson. — 24 juin 1521, Lettres du roi François Ier obtenues par l'évêque de Dol, seigneur et baron de Saint-Samson-sur-Risle, pour être remis en possession d'une pièce de terre fieffée par un procureur de son prédécesseur (3).

Un aveu rendu à la Chambre des Comptes de Paris, le 2 août 1572, par Charles d'Espiney, évêque et comte de Dol (4), nous fait connaître en détail les « maisons, moulins. fiefs, juridictions, prééminences, bois, rentes, debvoirs, obéissance de la terre, sieurie et baronie de Saint-Samson de la Roque-sur-Risle, au bailliage de Rouen et en la vicomté de Pont-Audemer. » L'évêque « confesse tenir du Roy, son souverain seigneur, en mainmorte, aux debvoirs de foi et d'obéissance...

« Premièrement, les chasteau, manoir, maisons, murailles, colombier et pourpris d'iceux, vulgairement appelé le chasteau de Saint-Samson, scitué près l'église paroissiale dudit Saint-Sam-

---

(1) *Description de la Haute-Normandie*, II, p. 777.

(2) Rever, *Voyage des élèves de l'Ecole centrale de l'Eure*, p. 172.

(3) « Déclaration de foi et hommage de l'évêque de Dol, François de Laval, pour le temporel de Saint-Samson-sur-Risle, mouvant de son évêché, 5 juin 1528 » (*Catalogue des actes de François Ier*, tom. VI, p. 125).

(4) Charles d'Espiney, pourvu de l'évêché de Dol le 29 mai 1560, alla au concile de Trente le 2 décembre 1562, et mourut le 12 septembre 1591.

Digitized by Google

son, contenant environ une acre de terre, tenant au chemin qui conduit de la ville de Pont-Audemer audit bourg de Saint-Samson.

« Item, confesse tenir de sondit souveraiu seigneur en fief admorty et neumeut, comme dit est, lesdittes deux paroisses de Saint-Samson et de la Rocque, lesquelles sont tenus du Roy, et ausquelles il y a plusieurs hommes resséants, ostages, hommages, rentes en deniers, graines, œufs, oyseaux, regards de mariage, reliefs, xiij^es^, aydes coutumières, corvées, bouteillage, sièges de bateaux, desservance, espices, confiscations et tous autres droits seigneuriaux, droitures, franchises et libertez appartenant à notre noble fief, comme cy après sera déclaré et spécifié.

« A sçavoir, en la paroisse dudit Saint-Samson, le dit sieur évêque a hautte, moyenne et basse justice, court laye ou séculière, régulière ou ecclésiastique, esquelles il a droit de commettre et instituer officiers, sçavoir en la cour laye ou séculière sénéchal alloüé, lieutenant, procureur et greffier, sergeant, nottaire et autres officiers; en la cour d'Eglise et officiauté du dit lieu, official, vicaire, promotteur et greffier, appariteur et autres, et en a esté en possession de temps immémorial.

« Plus a droit ledit évesque et est en possession immémoriale de conférer *pleno jure* les trois prébendages en la dite église collégiale de Saint-Samson-sur-Rille, vacation advenant par résignation desdits ou autrement, ensemble les cures paroissiales de Saint-Samson, de la Roque de Rille, du Marest Vernier et de Conteville, esquelles et chacunes d'elles le dit sieur Evesque a droit de visitte et les honneurs justiciables audit sieur Evesque ou ses vicaires et officiers ecclésiastiques.

« Aussy est deub audit sieur Evesque sur ladite cure de Conteville 60 l. de pension chacun an. Il est aussy deub de pension annuelle audit sieur Evesque le nombre de 64 boisseaux d'orge, petite mezure, sur la cure de Saint-Samson. Item, à la saint Michel 10 s., et à Pasques 10 s.

« Item un moulin à vent situé sur ladite paroisse de Saint-Samson, appelé le moulin de Saint-Samson, avec son droit de baon ou de banalité, etc... » Suivent les diverses possessions en bois, prés, pièces de terre, droits utiles, etc... (1).

---

(1) Cet aveu est la copie collationnée faite par Lainé, huissier du Roy au Pont-Audemer, le 3 avril 1656 (Fonds Canel, ms. L. 58.)

Digitized by Google

Par contrat de vente et d'échange passé devant les notaires de Paris, le 18 septembre 1613, entre Antoine de Revol, évêque et comte de Dol, et Louis Potier, seigneur de Gesvres et comte de Tresmes, la seigneurie et baronnie de Saint-Samson passa aux mains de ce dernier, qui, par commutation, remettait à l'évêque les terres de Lymoellan, Malehaie et Rouvray, sises au comté de Dol ; plus la somme de 2.000 l. t. qui devait être employée au rachat de quatre fiefs dépendant autrefois de la mense épiscopale, et aliénés au seigneur de Châteauneuf. L'évêque, en aliénant le temporel de la baronnie de Saint-Samson, réservait expressément, pour lui et ses successeurs, le spirituel, c'est-à-dire la provision, la collation et tout ce qui regardait l'administration des bénéfices ecclésiastiques et des prébendes.

Par délibération du 8 août 1614, le Chapitre de Dol ratifia cet échange, et le 30 juillet 1619, l'archevêque de Tours, métropolitain, Bertrand de Echaus, le confirma et lui donna son plein effet (1).

Léon Potier, duc de Gesvres, réunit la baronnie et la justice de Saint-Samson à son marquisat d'Annebaut. En 1679, François-Marc de Châlons possédait la baronnie à la représentation de Léon Potier de Gesvres. Plus tard, Marguerite-Suzanne de Lallier, fille de Louis-Alexandre de Lallier, seigneur de Quenet près de Conches, en ayant hérité de son aïeule paternelle Louise-Antoinette de Tesson, veuve de Charles de Lallier, marquis de Fayet, la vendit, le 29 mai 1756, à Barbe-Elisabeth de Gouey, veuve de Robert-François Orieult, seigneur de la Grand-Mare, demeurant en la paroisse de la Rocque-sur-Risle. Cette vente fut faite moyennant le prix de 48.000 l. (2).

Après celle-ci, L. F.-Etienne Orieult, major d'Infanterie, commandant des canonniers gardes-côtes de la division de Conteville, fut baron de Saint-Samson et de la Roque.

On a vu plus haut, que « la paroisse de Saint-Samson était desservie par quatre titulaires ; le premier d'entre eux était le curé ». Saint-Samson était donc bien l'église paroissiale de ce village, peu populeux, puisque l'*Etat géographique de la Province de Normandie*, par le sieur de Masseville (II, p. 620) (3), ne donne à

(1) Fonds Canel, ms. L. 58.
(2) Fonds Canel, ms. L. 58.
(3) Edit. in-12, Rouen, 1722.

Digitized by Google

Saint-Samson-sur-Risle que 35 feux, c'est-à-dire environ 180 habitants. Les quatre prêtres titulaires pouvaient donc, sans surmenage, assurer en même temps le service de la chapelle de Notre-Dame de Pental (1).

Dans les Registres des Insinuations du diocèse de Dol (1709-1790) conservés aux Archives départementales de l'Ille-et-Vilaine, on trouve quelques nominations de curés de Saint-Samson.

Le 5 décembre 1781, l'abbé Leprince fut nommé. Il avait été, au collège de Dol, professeur de Châteaubriand qui en parle dans ses *Mémoires d'outre-tombe* (2). Leprince réclama le titre de *doyen de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Samson.* L'évêque de Dol (10 mai 1782) reconnaît le bien fondé de cette demande qui s'appuie « sur la possession la plus ancienne et les titres les plus authentiques ». L'abbé Leprince mourut quelques mois après.

L'abbé Jacques de la Haye lui succéda, en septembre 1782.

Il eut pour successeur François Rever, qui donna sa démission de Saint-Samson-sur-Risle et fut nommé curé de Conteville, le 2 juillet 1784 ; il fut mis en possession le 10 août suivant (3).

Le dernier curé de Saint-Samson fut un certain Hurel, dont

---

(1) Dans le *Nouveau Pouillié des bénéfices du diocèse de Rouen,* de 1704, il est dit que l'Evêque de Dol nomme aux cures de la Roque et de Saint-Samson. « En ladite paroisse de Saint-Samson, il y a une chapelle de Notre-Dame de Pantalle. En la même paroisse, trois autres bénéfices appelés : la Diaconale, la Subdiaconale, la Cléricale. » p. 19. Dans une pièce du 18 septembre 1790, et signée de l'évêque de Dol, il est dit que les déports qu'il perçoit lors des vacances des bénéfices-cures des quatre paroisses de l'Exemption de Dol produisent pour l'archidiacre et vicaire général, année commune, 200 livres. (Duine, *Chronique de Dol et Catalogue des dignitaires jusqu'à la Révolution,* 1916, p. 72.)

(2) « En arrivant au collège (de Dol), je fus confié aux soins particuliers de M. l'abbé Leprince, qui professait la rhétorique et possédait à fond la géométrie. C'était un homme d'esprit, d'une belle figure, aimant les arts, peignant assez bien le portrait. Il se chargea d'apprendre mon Bezout ; l'abbé Egault, régent de troisième, devint mon maître de latin ; j'étudiais les mathématiques dans ma chambre, le latin dans la salle commune. » Tom. I, p. 69.

(3) Je dois ces intéressants renseignements à l'obligeance de M. l'abbé Duine, aumônier du Lycée de Rennes.

Digitized by Google

j'ignore le prénom; il prêta le serment constitutionnel, et pendant quelque temps exerça les fonctions pastorales à Cauverville-en-Roumois. Pendant la Révolution, selon le Rapport du Préfet de l'Eure du 17 vendémiaire an X, sa conduite fut déplorable : il avait, paraît-il, un certain talent de parole; en tout cas, il ne fut pas réintégré dans le clergé concordataire (1).

L'ÉGLISE DE SAINT-SAMSON

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

La Révolution fut fatale à l'antique église de Saint-Samson; c'est de cette époque que date le commencement de sa ruine, qui devait s'achever une trentaine d'années plus tard.

En l'an 2, les salpêtriers de Pont-Audemer s'établirent dans l'église et mirent en pièces une statue d'évêque, sous prétexte d'en extraire du nitre (2). On peut juger par là des dévastations auxquelles était livré le monument lui-même.

Dans le *Voyage des élèves de l'École centrale* en 1800, que dirigeait Rever, il parle assez brièvement de la visite de l'église, et relève une inscription. Rever devait se sentir assez mal à l'aise en se rappelant que quinze ans auparavant, il était le curé de cette paroisse. « Lorsque nous eûmes reconnu ce qu'il y avait de curieux dans ce local, nous continuâmes notre route vers le passage de la Risle, au bac de Saint-Samson. » Sous ce dédain affecté, Rever dissimule mal la gêne qu'il ressentait. Pourtant, il reviendra plus tard à Saint-Samson et sauvera de la ruine un certain nombre d'épaves, précieuses pour l'art et l'histoire.

L'église de Saint-Samson (3) comprenait trois nefs assez courtes

---

(1) E. Sevestre, *L'Enquête gouvernementale et l'enquête ecclésiastique sur le clergé de Normandie de l'an IX à l'an XIII*, 1918, p. 54.

(2) *Voyage des élèves de l'Ecole centrale de l'Eure pendant les vacances de l'an huit (septembre 1800)*. Evreux an, X, p. 122. « On voyait, il y dix ans, dans cette église, un cénotaphe grossièrement construit, sur lequel était une figure d'évêque en habits pontificaux, avec un *pallium*, signe d'un privilège que les évêques de Dol ont pendant longtemps prétendu conserver. » *Id.* p. 172. C'est peut-être cette statue qui fut détruite par les salpêtriers; il se pourrait aussi que sa tête soit celle que Rever a fait graver sur la planche VI de son *Voyage*.

(3) La date à laquelle on peut faire remonter le plus grand nombre

Digitized by Google

séparées par trois piliers rectangulaires en grand appareil; le mur terminal était droit et devait appartenir à une réfection du XIIIe siècle, si l'on en juge par la forme allongée de la lancette du fond. Ce mur avait remplacé les absides rondes qui terminaient les nefs à l'origine. Du côté de l'épître, sur l'emplacement de l'abside latérale, on avait élevé, sans doute au XIe siecle, une tour carrée qui dépassait l'alignement des murs de l'église. Cette disposition, signalée par Le Prévost, est très reconnaissable sur l'indication extrêmement réduite de l'église sur le plan cadastral, qui avait été établi avant sa destruction.

Pour ce qui est de la description de l'église, nous ne saurions mieux faire, que d'emprunter les pages que Le Prévost lui a consacrées (1). Le Prévost avait visité Saint-Samson, vers 1818, en compagnie d'un archéologue de ses amis, dessinateur de talent, Edouard Lambert (2).

« L'église de Saint-Samson était bien éloignée, dans son dernier état, d'appartenir tout entière à des constructions antérieures à l'invasion normande.

« Le portail présentait une entrée de forme ogive à deux ressauts, sans moulure, surmontée de trois lancettes et d'une petite rose, avec quatre contreforts modernes.

« De chaque côté de la nef principale, quatre arcades pointues étaient portées sur des piliers carrés à simple tailloir, probable-

---

des fragments sculptés, des briques à reliefs et quelques inscriptions, permet de penser que l'église de Saint-Samson avait été, au moins, partiellement, reconstruite vers la fin du VIIIe siècle, ou au plus tard au commencement du IXe. On sait qu'elle fut ruinée dans la première invasion normande, en 841.

(1) *Mémoire sur quelques monuments du département de l'Eure*, Caen 1829, in-4, p. 76-79 ; pl. II et II *bis*.

(2) Lambert (Charles-Edouard), archéologue, conservateur de la Bibliothèque de Bayeux, né à Saint-Lô, le 8 juillet 1794 ; a publié un grand nombre de notices sur les monuments de la Normandie, et fait de nombreux dessins des objets intéressants qu'il avait étudiés. Le *Mémoire* de Le Prévost sur Saint-Samson renferme deux planches lithographiées de Lambert, notamment une vue intérieure de l'église dont les parties hautes sont déjà écroulées. Il existe une autre vue intérieure de cette église destinée par Pugin, accompagnée d'une courte notice, et insérée dans J. Cotman, *Architectural antiquities of Normandy*, paru en 1820-21. Cotman et Dawson Turner avaient visité la Normandie pendant les étés de 1817 et 1818.

Digitized by Google

ment beaucoup moins récents. Les murailles extérieures de la nef étaient, au contraire, l'une des portions les plus anciennes de l'édifice.

« Dans l'intérieur de celle du côté de l'évangile, on voyait une cavité de six pouces carrés environ, qui régnait horizontalement à peu près sur toute sa longueur. Le donjon de Gisors est criblé de trous semblables, dont il est assez difficile de se rendre compte, à moins de les prendre pour l'emplacement de pièces de bois que le temps aura fait tomber en pourriture et disparaître. On distinguait pareillement à l'extérieur, au milieu de matériaux grossiers dont elle était composée, plusieurs fragments de pierres sculptées, dont l'un orné d'un cordon de perles, provenait d'une construction plus antique encore, peut-être même de l'époque du Bas-Empire (1).

« La muraille du côté de l'épître appartenait, comme la précédente, à la construction la plus ancienne ; c'est sur sa face extérieure que se trouvaient encastrées plusieurs inscriptions dont nous parlerons ci-après, ainsi qu'un cadran solaire fort grossier.

« On y voyait, particulièrement dans sa partie supérieure et autour des fenêtres, un assez grand nombre de briques offrant par leurs dimensions longues et étroites, quelque analogie avec les briques romaines.

« Ces deux murailles étaient flanquées de contreforts très minces. Près du portail, l'une et l'autre étaient percées d'une

(1) Après avoir signalé une brique en voussoir ornée d'entrelacs grossiers encadrés d'un cordon de perles (Musée d'Evreux), Rever ajoutait : « Le voussoir est évidemment plus ancien que l'édifice même auquel il était attaché. Placé, en effet, au haut du parement extérieur du mur méridional, il n'avait aucun rapport avec la place qu'il occupait. Tout annonçait qu'il était un des débris d'une construction précédente, de même que beaucoup de grandes briques de diverses dimensions, des pierres taillées en forme de bases ou ciselées de moulures, baguettes, chapelets (rangs de perles) et autres ornements. Ces objets, placés au hasard et sans ordre, sans intention, entremêlés avec d'autres matériaux ne permettaient aucunement de douter que détachés d'un édifice antérieur, ils n'étaient plus placés conformément à leur destination première. » Rever, *Notice sur deux objets du moyen-âge découverts dans l'ancienne abbaye de Saint-Samson-sur-Risle (Eure)*, dans *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, année 1826, p. 206 et suiv. — L'autre objet dont parlait Rever était l'inscription ARCVS ISTE, dont il sera fait mention plus loin.

Digitized by Google

porte de construction très rustique et bouchée depuis longtemps. Chacune d'elles se composait de deux énormes jambages et d'un linteau triangulaire non moins grossier, formant une espèce de fronton ou tympan.

« Dans la nef étaient renversés plusieurs entablements de piliers carrés chargés de quatre feuilles, dont nous n'avons pu reconnaître la destination.

« Une muraille d'une grande épaisseur séparait la nef du chœur, et était percée d'une arcade romane supportée par deux grosses colonnes. Les chapiteaux, qui nous paraissent d'un haut intérêt à cause de l'époque reculée à laquelle nous pensons qu'ils remontent, sont représentés dans la planche II, savoir celui du côté de l'évangile (fig. 1 et 2), celui du côté de l'épître (fig. 3 et 4) (1). Le serpent qu'on voit dans cette dernière figure est probablement destiné à rappeler le miracle auquel ce monastère devait sa fondation. Nous avons le bonheur de pouvoir annoncer que ces deux chapiteaux ont été sauvés de la destruction et déposés chez M. Rever, d'où la Société d'Agriculture du département de l'Eure se propose de les faire transporter à Evreux, avec les objets qui lui ont été légués par notre savant confrère. Nous devons encore remarquer que le corps de ces chapiteaux était séparé du tailloir par un morceau de bois (2).

« Le chœur, assez insignifiant, était percé à son extrémité d'une fenêtre à lancette.

« A droite et à gauche de ce chœur avaient existé deux absides latérales, ornées d'arcades extérieures. Celle du côté de l'épître avait été fort anciennement remplacée par un clocher carré, de construction romane, appartenant à la première époque de ce style. La porte de la tourelle servant d'escalier offrait une arcade semi-circulaire, décorée d'un rang d'ornements que nous ne pouvons mieux comparer qu'à l'empreinte en creux de pieds de cheval.

---

(1) Ces numéros se rapportent à la planche lithographiée de Lambert, à la suite du *Mémoire* de Le Prévost.

(2) Dans une visite qu'il fit à l'église de Germigny-les-Prés, avant sa reconstruction en 1867, Georges Bouet avait remarqué dans un pilastre dû à une réfection difficile à dater, et adossé à une pile grossièrement construite de moellons, de briques et de tuiles à rebord, « une assez forte pièce de bois au-dessus du tailloir ». Il en donna le dessin. Voir : *Congrès archéologique tenu à Orléans en 1892*, p. 268, fig.

Digitized by Google

« L'abside latérale, du côté de l'évangile, était bouchée et remplacée par une muraille plate devant laquelle s'élevait, à l'intérieur, un autel formé de pierres grossières.

« Au point de jonction de ce mur plat avec celui de l'abside, vers l'extérieur, se trouvait employée une pierre provenant d'une démolition antérieure, puisqu'un de ses angles était orné de filets en spirale absolument inutiles à sa dernière destination. Cette pierre offrait, en outre, cette singularité qu'une de ses faces engagées était chargée de dessins d'entrelacs, ainsi que de caractères, les uns d'une plus petite dimension et presque superficiels, les autres plus grands et présentant clairement le nom propre GVLFARDVS, qui est probablement celui de l'artiste à qui l'on doit ces ébauches, et peut-être aussi les sculptures des chapiteaux de l'intérieur de l'église (1). L'un des entrelacs, assez compliqué, n'est qu'esquissé; les autres, parmi lesquels il y en a deux plus terminés, représentant des espèces de navettes placées en croix ou en trèfle. Les petits caractères étaient une ébauche d'épitaphe où nous avons cru distinguer les groupes suivants :

VINON VIXSI IAN IIVI POIS
ABC MORTVVS FVII
MRES ALTVN (2).

L'église de Saint-Samson était entièrement détruite en 1828 (3).

---

(1) Ce nom est figuré en fac-simile dans le *Mémoire* de Le Prevost; mais sa supposition paraît peu vraisemblable. Nous n'avons rencontré qu'une seule fois le nom de *Gulfardus;* il se trouve mentionné dans un obituaire de l'abbaye de Saint-Denis, du XIIIe siècle ; mais cet obituaire renferme beaucoup de noms des XIe et Xe siècles. *Gulfardus* occupe le 5e rang sur quatorze noms (A. Longuon, *Obituaires de Sens et de Paris*, tom. Ier, pag. 319.

(2) En fac-simile pl. II *bis* du *Mémoire* de Le Prevost (graffitte.)

(3) La démolition avait commencé avant 1819, comme l'indique la note suivante de Rever : « Le 2 août 1819, j'ai enlevé 1° une pierre quadrangulaire employée comme parement dans un pilastre du côté nord de l'église, près du pilier butant de l'angle nord-ouest, laquelle pierre paraît avoir autrefois servi de chapiteau à une colonne, ou de base à un balustre ; 2° dans le mur du midi, à l'intérieur, comme dans le mur nord, une pierre faisant parement, cerclée d'un cordon en bas-relief, entre filets parallèles; 3° une seconde pierre cerclée de roses composées de quatre feuilles, faisait parement et employée dans le mur de reffend qui sépare le chœur d'avec la nef, un peu au-dessus de

Digitized by Google

puisque Le Prévost en se rendant à Conteville, en novembre 1828, à l'inhumation de Rever, vit les débris de l'église amoncelés sur les bords de la Risle (1).

Rever avait recueilli quelques-uns des morceaux les plus intéressants ; ils sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque de la Société libre de l'Eure, au Musée d'Evreux et au Musée de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

Les pièces les plus importantes sont assurément les deux chapiteaux qui se trouvaient à l'entrée du chœur. Ils couronnaient des fûts de 0 m. 52 de diamètre ; ils mesurent 0 m. 52 de hauteur, sans la tablette supérieure, et 0 m. 60 en y comprenant cette tablette ; la largeur du sommet au carré atteint 0 m. 60 ou 62 pour l'un et 0 m. 68 pour l'autre (celui au serpent).

Ces chapiteaux sont sculptés sur les quatre côtés. On voit sur la corbeille, soit un serpent bizarrement enroulé, soit des palmettes en éventail ou encadrées d'une étroite bordure, ou encore des rosettes à huit pétales enveloppées d'anneaux bouclés en torsade et surmontés d'un entrelacs courant (2).

Sur tous on remarque de larges palmettes d'angle cernées

---

la table du petit autel à gauche, et placé vers la gauche de cet autel, en allignement avec la 4e qui est une inscription de deux lignes seulement. » (Bibliothèque de la Société de l'Eure, à Evreux, *Papiers de Rever*). Le no 3 nous fait connaître une intéressante particularité qui n'est pas signalée ailleurs; c'est qu'il existait une muraille séparant le chœur des bas-côtés, comme à l'abbaye de Jumièges, au XIe siècle, à Cerisy-la-Forêt, à la Trinité de Caen, et autres.

(1) Le 21 février 1829, A. Le Prévost écrivait à de Gerville : « ...Je sais bien que M. Rever n'était pas facile à vivre, et qu'il lui arrivait souvent, comme à l'abbé De la Rue, de tirer sur ceux qui le suivaient. Mais le fond de son cœur était bon, et il y avait des ressources en lui. Je suis allé vers le milieu de janvier assister à la levée des scellés de la maison où on m'avait appelé pour remettre en ordre les manuscrits. Ces manuscrits nous promettent quelques mémoires intéressants. Une circonstance qui m'a beaucoup attristé, c'est qu'en même temps que ce pauvre homme mourait, on détruisait l'église mérovingienne de Saint-Samson, placée à une lieue de chez lui. Je pense qu'il y eu de la négligence de sa part, et la pauvre église est rasée jusqu'aux fondements. » Cité dans un discours de L. Passy, *Mém. de la Société des Antiq. de Norm.*, tom. XXIII, années 1900 et 1901.

(2) Ce chapiteau a été reproduit par R. de Lasteyrie, *L'Architecture en France à l'époque romane*, 1912, p. 607, fig. 601.

Digitized by Google

d'une moulure plate un peu creusée au centre et formant une courte volute à la pointe de jonction et se continuant horizontalement à la partie inférieure du chapiteau. Toute cette sculpture est assez rude et un peu plate; mais comme le champ a été profondément creusé, elle prend, en somme, un vigoureux relief.

Ces grandes palmettes d'angle sont caractéristiques. Elles se remarquent dans un chapiteau (ancien) de la coupole de Germigny-les-Prés, bâtie au commencement du IXe siècle (1). On les retrouve, avec quelques variantes, dans des chapiteaux du Musée de Vérone (VIIIe siècle), de la crypte de la Rotonde de Brescia (fin du VIIIe siècle), et de l'église de Saint-Satire de Milan (IXe siècle) (2).

Le motif d'ornement des roses encadrées de cercles bouclés en torsade est fort intéressant, car on le voit sur la cimaise de la porte d'une église syrienne à Béhioh, que l'on pense être du VIIe siècle (3). Des rosettes encadrées de même façon se retrouvent également sur un chapiteau de l'atrium de Saint-Ambroise de Milan (4).

Les éléments de décoration byzantine, empruntés eux-mêmes à l'art syrien et oriental, tels que la croix et l'étoile de six rais et la rosace qui l'accompagne, la marguerite ou fleur à pétales multiples, la palmette, l'entrelacs, la torsade, les cordons perlées, l'enroulement végétal historié d'oiseaux ou d'animaux, que l'on rencontre en Italie et en Gaule, avaient pénétré chez nous à l'époque mérovingienne et carolingienne, par Ravenne, Milan et l'Italie du nord (5).

Au sujet des chapiteaux de Saint-Samson, j'ai voulu prendre l'avis d'un archéologue, M. Louis Régnier, dont le nom fait autorité; voici ce qu'il a bien voulu me répondre par sa lettre du 1er décembre 1920 : « Ce sont des morceaux d'un style fort rare

(1) *Villes d'art célèbres, Orléans*, par G. Rigault, p. 127, fig.

(2) Cattaneo, *L'Architecture en Italie du VIe au XIe siècle*, Venise, 1891, p. 113, 203 et 235, fig.

(3) Cattaneo, *Id.*, p. 79, fig.

(4) Carlo Romussi, *Sant-Ambrogio*, Milan. 1897, p. 120, tavol. XVI.

(5) Sur les influences byzantino-syriennes, voir Courajad, *Leçons professées à l'Ecole du Louvre*, t. I, p. 118, 143, 132, 324-29 et 333. — A. Michel, *Histoire de l'art*, t. I, p. 396 et suiv. — Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, p. 38, 102-5.

Digitized by Google

et dont on ne saurait rien rapprocher parmi les monuments encore debout en Normandie, même parmi ceux que l'on s'accorde à dater du XIe siècle. Les caractères de l'ornementation sont, comme vous pouvez le voir, une recherche un peu puérile de la symétrie, l'absence d'imagination et la répétition de types sans variété. Je ne vois là-dedans rien de scandinave et de saxon. Il faut chercher l'importation de cette sculpture dans l'art qui s'est formé après la chute de l'Empire romain dans l'Orient byzantin et néo-grec. Donner un âge précis à ces chapiteaux est chose bien difficile et même téméraire. On peut, je crois, affirmer qu'ils ont fait partie des édifices bâtis à Saint-Samson avant les invasions normandes. Il est possible toutefois qu'ils soient de la période postérieure, mais l'inspiration en est assurément fort archaïque, et c'est là-dessus que nous les pouvons juger. »

Il existe au Musée de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen, plusieurs fragments provenant de l'église de Saint-Samson, notamment (n° 415 du Catalogue), une pierre de 39 centimètres sur 40 centimètres, représentant une tête grossièrement sculptée dont les yeux sont formés de petits serpents roulés en spirale; elle a été lithographiée chez Nicétas Périaux, vers 1834, pour A. Canel. Puis, plusieurs fragments de pierre entaillés pour des incrustations de terre cuite. L'une de ces pierres (n° 416) est excavée en deux places pour recevoir deux fleurons en terre cuite que le Musée possède, l'un, presque entier, l'autre à l'état de débris. Les excavations creusées dans la pierre permettent de constater que ces deux fleurons étaient incrustés en sens inverse ; ils forment une large fleur dont les pétales, d'inégale longueur, sont disposés en éventail ; sa hauteur est de 17 centimètres et sa largeur de 12 centimètres. Ces pierres incrustées étaient encadrées de moulures cintrées et ornementées, dont de Caumont a reproduit le dessin dans son A. B. C. *Arch. relig.*, p. 87 et 88.

Il est bien difficile de déterminer le rôle et l'emplacement qu'occupaient ces ornements dans la décoration murale de l'église de Saint-Samson. Ces débris avaient été recueillis par A. Le Prévost qui les donna au Musée des Antiquaires de Normandie.

De Caumont donne encore (*Arch. relig.*, p. 88), un essai de restitution de la décoration murale que l'on pouvait obtenir en incrustant dans la maçonnerie les briques découpées de

Digitized by Google

formes diverses dont a parlé Le Prévost dans son *Mémoire* (1).

Enfin, de Caumont reproduit le dessin de deux briques-voussoirs, moulées en dépouille, avec ornements en relief, qui paraissent avoir fait partie d'une ou deux archivoltes. Sur l'une de ces briques, on voit une espèce d'entrelacs entouré d'un cordon de points en relief ou perles plates ; l'autre offre, à sa partie inférieure, une croix pattée sur les bras de laquelle sont placés quatre points en relief. C'est la première de ces briques que Réver avait en vue lorsqu'il écrivait : « Un voussoir en brique très cuite, grossièrement orné d'un entrelacs encadré dans des rangs de perles (2). » Les dimensions de ces briques sont : longueur, 16 centimètres ; largeur, 85 millimètres et 70 millimètres ; épaisseur, 65 millimètres ; elles sont conservées au Musée d'Evreux.

Dans son rapport verbal sur une excursion à Evreux (3), de Caumont parle des fragments de terre cuite provenant de Saint-Samson et conservés au Musée d'Evreux, et après avoir signalé les combinaisons que l'on pouvait obtenir avec les briques découpées dont nous parlions tout à l'heure, il donne le dessin de deux briques moulées, de 14 centimètres de long sur 9 centimètres de large, dont la surface porte des ornements différents ; l'une représente un monstre marin ; si l'on en croit l'inscription C E T, ce serait l'image d'une baleine ; l'autre figure un ornement en forme de cœur infléchi sur le côté, exprimé par un simple trait ou entrelacs en relief (4).

On conserve au Musée d'Evreux trois inscriptions d'un grand intérêt, mais qu'il est assez difficile de dater exactement. La plus importante « était, dit Le Prévost, encastrée dans la muraille

---

(1) Pag. 81 à 85, avec dessins de ces briques découpées soit en forme d'écailles de poisson renversées soit carrées ou en demi-cercle. Sur ces briques découpées, voir encore *Bulletin monumental*, 1858, p. 383, fig.

(2) *Notice sur deux objets du moyen-âge, etc.* (cité plus haut) dans *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Norm.*, année 1826, p. 206 et suiv.

(3) *Bulletin monumental*, 1858, p. 383.

(4) « Des plaques de terre cuite, estampées de sujets religieux ou décoratifs, formaient, dès les temps mérovingiens des frises dans les églises de la Gaule. » E. Mâle, *L'Art religieux au XIIe siècle*, p. 44. — On voit de ces plaques au Musée archéologique de Nantes. Voir *Bullet. archéolog. du Comité*, 1896, p. 510.

Digitized by Google

extérieure de la nef, du côté de l'Evangile » (1). Elle a été gravée dans le *Voyage des élèves de l'Ecole centrale*, de Rever, p. 122, pl. VI. Toutefois, ce fac-similé n'est qu'approximatif, car la planche de Rever pourrait faire croire à un graffitte, tandis que les caractères, en belles capitales, ont été gravés sur la pierre très régulièrement et même assez profondément; plusieurs lettres ou mots ont disparu, surtout dans les dernières lignes. Les lettres mesurent de 25 à 30 millimètres, mais certaines capitales sont plus petites. Les dimensions de la pierre sont : longueur, 55 centimètres; largeur, 23 centimètres; épaisseur, 11 centimètres. Voici cette inscription :

HIC R[E]QVIESCVN[T][C]ORPORA SACER
DOTIS BENEDICTI QVI OBIIT VII KL. MAI
ET RODVLFI. III KL AG. Q[V]I IN HOC LOCO SERVIER[VNT]
DNS IN DIE IVDICII RESVSITAT ILLIS ANIMAS ET CORPORIS
PERDVCIS IN REGNV[M] QVE PROMISIT DE B : PARAD [I]PS[E]
INTER ANGE[L]IS ARCANGE[L]IS DET EIS DNS CORONIS AVREIS
ET INTER E SCE FAC[IAT] ILLIS SINE FINE
O IN G (2) PERMANERE. A[MEN]

En reproduisant cette inscription dans son *Mémoire* souvent cité, Le Prévost ajoutait : « Nous n'avons pu donner aucune idée de la forme des caractères, non plus que des lettres composées ou liées et des lettres incluses qui impriment à cette épitaphe une physionomie toute particulière... Nous ne supposons pas qu'on puisse la rapporter à une époque postérieure au IXe siècle et nous serions plutôt porté à la croire antérieure. »

Nous ajouterons une remarque. On lit à la troisième ligne : III KL AG.; or, dans l'inscription murale de *l'arcosolium* de Mellebaude, à Poitiers, on trouve : III. KL. AGVSTAS (3); et dans Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, édit. Omont, I, 178 : *Hæc infirmitas a mensæ Agusto iniciata* (4). Le latin barbare de plusieurs

(1) *Mémoire etc.*, p. 79.

(2) Probablement : *cum Christo in gloria permanere.*

(3) Voir l'inscription de la crypte de Mellebaude dans E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions de la Gaule chrétienne avant le VIIIe siècle*, p. 252-3.

(4) « Agustus mensis, pro Augustus, in charta Chlodovei III, anno 691 », apud Du Cauge, *Gloss*, édit. Didot, tom. I. p. 153.

Digitized by Google

termes de l'inscription de Saint-Samson nous reporte à une époque assez reculée (1).

Sans parler des graffittes tracés par des pèlerins sur les tombeaux des saints où ils venaient prier, ou même sur les tables d'autel, comme sur celle de l'abbaye de Ham, datant du VIIe siècle et conservée à la Bibliothèque de Valognes, et celle conservée au Musée du Temple Saint-Jean, à Poitiers (2), il existe un certain nombre de graffittes sur briques que les Musées de province ont recueillis. Jules de Laurière en a signalé un fort curieux trouvé à Angoulême, et relatant la déposition de Basilia, morte en l'année 405. On plaçait ces sortes d'inscriptions sous la tête des défunts dans leur sépulture (3).

Le graffitte de Saint-Samson est d'un genre différent; il s'agit d'une pieuse sentence tirée du Psaume 1er, assez profondément gravée au stylet sur la brique encore fraîche ; elle était encastrée dans la muraille de l'église. L'inscription suivante en occupe toute la surface :

BEATVSVIRQVI
NON HABIIT
INCONCILIO IMPIO
RVM
AVITVS SCRIPSIT (4)
IPSE

Ces derniers mots sont d'une écriture différente. Le B majus-

(1) Cette inscription fait songer aux reproches que Grégoire de Tours s'adressait à lui-même en s'accusant de ne pas distinguer le masculin du féminin, l'ablatif de l'accusatif. « Saepins pro masculinis feminea, pro femineis neutra et pro neutris masculina commutas ; pro ablativis accusativa et rursum pro accusativis ablativa ponis. » *De gloria confessorun*, Praefat. — Cf. E. Le Blant, *Nouveau recueil*, Préf., p. XVII.

(2) Courajod, *Leçons professées à l'Ecole du Louvre*, I, p. 100. — Cf., M. Prou, *La Gaule mérovingienne*, p. 256.

(3) *Bulletin mon.*, 1883, p. 708, fig.

(4) Peut-être faut-il lire *Scirpsit*, comme l'avait lu F. Lenormant (*Graffitti de la Gaule. Lettre à A. Darcel*. 1858, p. 27.) Ce mot serait alors à rapprocher du GVDVMBERTVS SCIRPS IPSE (?) lu sur l'autel du Ham à Valognes, par L. Delisle et E. Le Blant, en 1852 (*Graffitti de la Gaule*, p. 20.

Digitized by Google

cule, dans la boucle supérieure duquel sont inscrits l'A et le B de *Beatus* rappelle, quoique de façon bien fruste, certaines initiales carolingiennes, et nous sommes porté à penser que cette inscription, en semi-onciale, n'est pas postérieure au VIIIe siècle (1).

La dernière inscription dont nous ayons à parler « était gravée, dit Rever, sur une pierre faisant parement à l'intérieur et placée à 2 mètres environ au-dessus du pavé... ; elle était posée dans une maçonnerie élevée jusqu'à la hauteur d'une ancienne voûte pour remplir un vide occasionné par des dégâts dont on aperçoit encore les traces ». Rever considérait « les fondements et les restes nombreux de ces murs comme ceux des constructions que des moines avaient établies, vers le VIIIe siècle, en remplacement de ceux élevés au VIIe » (2).

Voici le texte de l'inscription sur pierre, gravée sur deux lignes, dans un étroit encadrement plat ; elle mesure 31 centimètres de long, 7 centimètres de large et 9 centimètres d'épaisseur :

ARCVS. ISTE. FVIT. FRACTVS
ECCE IAM EMENDIVM (3).

Les lettres AR, TVS, ME, et ND sont liées ; le V final est surmonté d'un trait. En moyenne, les lettres mesurent 25 millimètres. Un défaut de la pierre, ou un accident survenu pendant le travail, a obligé le graveur à tracer le mot ECCE en caractères sensiblement plus petits.

Rever avait traduit le mot *arcus* pour voûte ; ce mot a bien cette signification, il est vrai ; mais il en a une autre. On appelait

---

(1) Cette brique, moulée en dépouille, mesure 13 centimètres de long. sur 11 centimètres sur la face postérieure ; 9 centimètres et 8 centimètres de largeur, sur 6 centimètres d'épaisseur. L'inscription a été reproduite, de façon inexacte, par L. de Vesly dans *La Céramique ornementale en Haute-Normandie pendant le moyen-âge et la Renaissance*, 1913, in-8, p. 8, fig. 2.

(2) Rever, *Notice sur deux objets du moyen-âge découverts dans l'ancienne abbaye de Saint-Samson*, dans *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, année 1826, p. 206 et suiv.

(3) « Cet arc a été rompu ; voici maintenant la réparation. » La dimension de la pierre ne permettait pas de mettre le mot *emendamentum*, en bas latin, amélioration, réparation ; le lapicide l'a remplacé en forgeant le mot *emendium* qui n'est pas latin du tout.

Digitized by Google

ex libris
Jean Seguin
Avranches

Digitized by Google

ESSAI

SUR

HUET, ÉVÊQUE D'AVRANCHES

(Suite)

Etudions alors dans ses différentes parties la définition que Huet nous a donnée du roman.

Le roman est une histoire peinte : Huet lui-même nous explique qu'il dit peinte, pour la distinguer de l'histoire véritable (1). Tout en s'attachant à la reproduction de la réalité, le roman ajoute nécessairement à la description réelle des faits cette partie idéale et subjective, imaginaire ou légendaire, qui transforme la chronique ou l'histoire en une fiction, enfin une façon de voir les choses avec imagination et sensibilité, ou mieux encore avec l'imagination de la sensibilité. Le roman est une narration *d'aventures amoureuses*, car l'amour doit en être le principal sujet (2). Ce nouveau trait caractéristique est en effet l'une des marques essentielles du genre. Cette matière à la fois vraisemblable et irréelle s'offre à nous sous la forme d'un récit d'aventures de cœur, de voyage, de cape ou d'épée. Cependant, le romanesque demeure toujours présent, visible ou caché, « car il « est le support même de l'œuvre ; ce qui fait qu'un roman « n'est pas une ode ou une satire, un chapitre d'histoire ou un « traité de psychologie (3). » C'est au fur et à mesure que Huet critique les différents romans qui nous sont proposés presque

(1) « Le faux fait souvent toute la grâce des ouvrages de l'esprit.... la fiction imite et perfectionne en quelque façon la nature. » Ainsi disait le P. Bouhours dans ses dialogues sur *la manière de bien penser dans les ouvrages de l'esprit.*

(2) Cfr. Koerting, ouv. cité. — L'abbé Langlet du Fresnoy : *De l'usage des Romans*, IVe chap., dit aussi que l'amour est l'élément principal du roman.

(3) Morillot, *Le roman au XVIIe siècle*, article dans *La Littérature française*, dirigée par M. L. Petit de Julleville.

Digitized by Google

comme modèles du genre, que notre auteur nous apprend les qualités propres à les rendre excellents.

D'après Huet, le romancier doit d'abord soigner le dessein de son œuvre qui ne doit renfermer qu'une seule action « revestue « d'ornements convenables et accompagnée d'épisodes pris dans « la matière mesme. Le roman doit ressembler à un corps parfait « et estre composé de plusieurs parties différentes et propor- « tionnées sous un seul chef, il s'ensuit que l'action principale, « qui est comme le chef du roman, doit estre unique et illustre « en comparaison des autres et que les actions subordonnées, qui « sont comme les membres, doivent se rapporter à ce chef, luy « céder en beauté et en dignité, l'orner, le soustenir et l'accom- « pagner avec dépendance (1). » En outre, la vraisemblance doit y être observée avec le plus grand soin, et les aventures doivent être mêlées avec beaucoup de variété, mais sans confusion.

Cependant, parfois, il n'est pas suffisant que l'ordre du dessein soit harmonieux, il faut encore le développer avec art (2). L'auteur ne doit pas faire une longue narration de toute la vie des héros ; il sera bien plus intéressant de « jeter d'abord le lecteur « dans le milieu du sujet (3). » Les épisodes aussi doivent être si habilement liés à l'action principale, qu'ils doivent paraître les ornements et non les lambeaux d'un même tissu (4).

Les descriptions, enfin, ne doivent pas être inutiles et fréquentes car, autrement, au lieu de charmer le lecteur par la nouveauté des événements, par l'arrangement et la variété des matières, par une narration nette et souple, elles l'ennuient par ces longues explications de détail, qui assez souvent ne s'attachent pas au développement du sujet. L'on use ainsi l'attention et l'impatience de connaître le dénouement qui est une des parties les plus intéressantes et importantes de l'ouvrage (5).

Celui-ci doit être amené insensiblement par un « crescendo » continuel, formé par l'enchaînement ingénieux des aventures.

---

(1) *De l'origine des Romans*, ouv. cité, p. 97.
(2) *Ibid.*, p. 8, 9, 117.
(3) *Ibid.*, p. 67.
(4) *Ibid.*, p. 77.
(5) *Ibid.*, p. 124.

Digitized by Google

L'auteur doit imaginer surtout une fin étroitement liée au développement des caractères et des aventures des personnages. Il faut éviter, autant qu'il est possible, l'usage des « machines », des ingérences surnaturelles et merveilleuses, qui gâtent et qui ôtent toute la vraisemblance à la fiction (1).

Les idées que Huet résumait aussi clairement dans sa lettre, n'étaient pas un fait nouveau. Car, s'il est vrai que personne n'avait formulé et réuni les règles du roman, elles se trouvaient cependant éparses un peu partout dans la littérature. (Peut-être aurait-on trouvé quelques règles générales du genre dans le fameux « tombeau des romans », où il est parlé pour et contre les romans, de Fancan, mais malheureusement, nous ne possédons sur cette œuvre que des notices très vagues et très obscures.)

Au XVIIe siècle l'on s'attachait surtout à déployer l'ordre dans lequel devait se mener une intrigue amoureuse, car l'amour était le point le plus important de la vie et du livre (2).

Richelet, en 1680, donnait cette définition qui rapportait presque les mots mêmes de Huet : « Le roman est aujourd'hui « une fiction qui comprend quelque aventure amoureuse écrite « en prose avec esprit et selon les règles du poème épique et cela « pour le plaisir et l'instruction du lecteur (3). » Furetière était bien moins élogieux quand il écrivait : « Maintenant, il ne signifie « que les livres fabuleux qui contiennent des histoires d'amour « et de chevalerie inventées pour occuper les fainéants. » La définition était sévère, venant surtout d'un écrivain du genre même.

Néanmoins la formule de Huet était la plus exacte et la plus voisine de la réalité.

Un auteur moderne (4), qui a fait des études particulières sur le roman, nous donne justement une explication à peu près semblable à celle de l'illustre critique du XVIIe siècle : « Le carac- « tère essentiel de toute œuvre romanesque, dit-il, consiste dans

(1) *De l'origine des Romans*, p. 101.

(2) Molière, en critiquant « les Précieuses », faisait exposer par Madelon les règles même du roman de galanterie, lorsqu'elle expliquait comment un amant devait faire sa cour.

(3) Gaston Pâris, article cité du *Journal des Savants* (1887).

(4) Morillot, ouv. cité

Digitized by Google

« la représentation par le récit d'aventures à la fois irréelles et « vraisemblables, car tout l'intérêt d'une œuvre romanesque « réside dans la comparaison d'un monde imaginaire avec le « monde réel. Il faudra surtout que cette matière, où la vérité se « présente toujours plus belle ou plus laide que dans la vie, « s'offre sous la forme d'un récit d'aventures. Le support visible « ou caché de toute l'œuvre demeurera toujours le romanesque « ou l'amour, soit qu'il suffise à remplir toute l'œuvre, soit qu'il « y entre d'une façon épisodique. »

Huet finissait sa formule par ces mots : « La fin principale des « romans ou celle qui le doit estre et que se doivent proposer « ceux qui les composent est l'instruction des lecteurs, à qui il « faut toujours faire voir la vertu couronnée et le vice puni (1). » L'esprit de l'homme est naturellement ennemi des enseignements, il faut donc le tromper par l'appât du plaisir et adoucir la sévérité des préceptes par l'agrément d'un récit d'aventures. Ainsi, l'amusement du lecteur, que le romancier semble se proposer pour but, n'est qu'une fin subordonnée à la principale, qui est l'instruction de l'esprit et la correction des mœurs. C'est un but essentiellement moral que l'auteur d'un roman doit se proposer en faisant une œuvre d'imagination, c'est à ce but qu'il devra toujours aspirer et l'œuvre sera parfaite quand elle aura atteint cet idéal moral.

Nous nous trouvons ainsi amenés à discuter le principe de la moralité dans l'art.

Est-elle nécessaire ? C'est une question qui a été de tout temps très contreversée. Les uns veulent que tout écrit ait un but moral, fasse aimer la vertu, élève les âmes. D'autres, au contraire, veulent que l'art n'ait d'autre but que lui-même et, au nom de son indépendance, réclament l'immoralité.

Cependant, nous sommes bien étonnés que Huet ait imposé au roman régulier un but moral, quand il tranchera le problème en disant : « Tout est sain aux sains ! »

Alors, l'écrivain n'a plus à se préoccuper de la morale, car rien ne sera dangereux pour un bon esprit ! Alors sa tâche sera de rechercher la meilleure peinture de la vérité et de la réalité. Un roman n'étant pas une apothéose de la vertu, ni un sermon

(1) *Origine des Romans*, ouv. cité, p. 4.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

33e ANNÉE

EVREUX
IMPRIMERIE DE L'EURE
1924

Digitized by Google

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 12 1969

Digitized by Google

REVUE CATHOLIQUE

de Normandie

HISTOIRE :·: ARCHEOLOGIE :·: LITTERATURE

paraissant tous les deux mois

A l'aube de notre 33me année d'existence

En janvier 1924 *La Revue Catholique de Normandie* entrera dans sa 33e année après avoir traversé, sans aucune interruption, les terribles années si fatales à tant de périodiques. Au début de 1914 son avenir s'annonçait rempli de promesses. Grâce à une excessive amabilité de Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux, les abonnés de *Baiocana* — qui cessait de paraître, s'effaçant devant son aînée — s'inscrivaient sur nos listes, ses collaborateurs devenaient nôtres; des dons particuliers nous permettaient d'augmenter le nombre des feuilles et de distribuer, non plus six, mais neuf livraisons.

La guerre éclate, se prolonge, s'éternise! Les Revues et les Sociétés provinciales arrêtent leurs publications.

Confiants dans l'avenir, nous continuons à paraître, nos mobilisés reçoivent gratuitement leur exemplaire afin de ne point interrompre leur collection, certains qu'après la victoire ils sauraient nous dédommager en nous aidant à combler le déficit.

Ce déficit est aujourd'hui disparu et, de nouveau, nous lançons notre barque en pleine mer en répétant joyeusement le cri de nos aïeux : DIEX AIE!

Nous le redisons d'autant plus joyeusement que de nouveaux collaborateurs, habitués des grandes Revues parisiennes, comme la *Revue des Deux-Mondes*, *Le Correspondant*, etc., ont bien voulu

Digitized by Google

nous promettre de très intéressants articles, semblables à ceux que nos chers abonnés ont eu déjà le plaisir de savourer dans les livraisons de juillet et d'octobre 1923, signés Maurice d'Hartoy et commandant d'Hauterive.

Nul ne s'étonnera que, de Paris, on nous ait demandé de nombreux exemplaires de ces remarquables études et que le *Journal de Rouen*, à plusieurs reprises, soit par la plume si alerte de M. Etienne Deville, soit par celle de ses rédacteurs attitrés, en ait fortement recommandé la lecture. Grâce à cette bienveillante publicité et à cette nouvelle collaboration le nombre de nos abonnés a tellement augmenté que nous pouvons, à partir de janvier 1924, reparaître tous les deux mois avec 64, peut-être même 80 pages.

De la nécessité d'une grande revue provinciale

Sans vouloir tirer vanité de nos succès et de notre longévité, nous sommes en droit de rappeler que les événements ont prouvé la nécessité absolue d'une grande revue provinciale comme la nôtre.

Il ne sera pas inutile de répéter ce que nous disions en 1923 à ce sujet :

« Chaque département possède des Académies ou des Sociétés Savantes, des Journaux, des Semaines Religieuses, des Bulletins Paroissiaux qui provoquent et publient des travaux historiques, littéraires d'un réel intérêt. Or, toutes ces études restent inconnues pour les départements voisins, souvent dans le département lui-même. On ne garde pas chez soi les journaux, par conséquent ce qu'ils ont publié est à jamais perdu, à moins qu'une Revue, dans sa bibliographie, n'en ait fait mention.

« Quel avantage pour un travailleur qui veut se documenter sur un sujet que de rencontrer, sous sa main, l'indication de nombreuses sources dont il ignorait l'existence ! Quelle joie pour un auteur de vendre son livre, grâce à la publicité de la Revue ! Quelle surprise pour un généalogiste de découvrir tout à coup une branche qui manquait à son arbre si laborieusement établi !

Digitized by Google

« Nous adressons donc un pressant appel à tous les savants de Normandie : historiens, littérateurs, poètes, archéologues, généalogistes, afin que par un abonnement minime, 15 francs par an, ils maintiennent l'union entre toutes les Sociétés Normandes et que notre Province, si renommée par ses chefs-d'œuvre, ne soit pas inférieure, sous ce rapport, aux autres Provinces. La Normandie doit avoir SA REVUE, au moins tous les deux mois et SA BIBLIOGRAPHIE tenue à jour avec le plus grand soin possible.

« Pour cela nous comptons sur le zèle de nos chers abonnés, sur ceux qui comprennent la nécessité absolue de cette union au moment même où s'opère une décentralisation qui ira toujours en augmentant et qui èxige, pour réussir, d'éviter un dangereux émiettement.

« Que notre Province reste toujours la Normandie des Malherbe, des Corneille, des Poussin, des Daniel Huet, des Léopold Delisle, d'Orderic Vital, des Auguste Le Prévost, des abbés Cochet, Dumaine et de tant d'autres ! »

Nos projets

Au surplus, il ne faudrait pas croire que la *Revue Catholique de Normandie*, fière de son passé, satisfaite de son présent, confiante en l'avenir, se bornera désormais à paraître tous les deux mois avec exactitude. Nous n'oublions pas que le progrès est la loi de la vie et, par tous les moyens en notre pouvoir, nous voulons *vivre*, au sens le plus noble du mot.

Non seulement, nous rechercherons de plus en plus des collaborateurs d'expérience et de talent, mais nous nous emploierons à doter la *Revue* de travaux inédits et vivants, spécialement composés pour elle. A cet effet, un projet de concours annuels, accessibles aux écrivains habitant la Normandie ou d'origine normande, est actuellement à l'étude.

Enfin, aussitôt que les frais de clichage seront un peu moins élevés, nos articles s'animeront de plus en plus par les jeux d'ombre et de lumière de nos gravures.

D'autres améliorations suivront sans cesse, au fur et à mesure de notre développement matériel e· il va sans dire que nous tien-

Digitized by Google

drons toujours le plus grand compte des intéressantes suggestions que pourront nous présenter nos amis.

C'est ainsi que, pleine de confiance et d'espoir dans sa mission, parce que cette mission est toute de désintéressement, de conscience et de bonne foi, faisant appel à toutes les intelligences actives, à tous les cœurs noblement inspirés, fermement soutenue par une phalange de collaborateurs d'élite, la *Revue Catholique de Normandie* ouvre sa trente troisième année, en jetant au pays son cri de rescousse : *Que Dieu nous soit en aide !* la vieille et pieuse devise des Normands.

La Direction.

Un *specimen* de la Revue sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.

L'abonnement est de 15 francs, de 17 francs pour l'étranger et doit être envoyé après réception de la première livraison à M. Letellier-Alaboissette, trésorier de la *Revue*, rue du Parvis Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

LE MONASTÈRE DE PENTAL

ET

L'ÉGLISE DE SAINT-SAMSON

(Suite et fin)

A partir de 1424, après la bataille de Verneuil, on voit dans un certain nombre de pays de la Haute-Normandie, d'un bord et de l'autre de la Seine, se former des bandes de partisans qui tiennent résolument la campagne et tâchent d'organiser la résistance à l'Anglais. On les voit agir, pour ne parler que de notre région, dans le haut pays d'Auge, autour de Lisieux, Orbec et Bernay, dans le Lieuvin, entre la Touque et la Risle. Leur façon de comprendre la guerre n'a rien de chevaleresque; ils rançonnent sans scrupule et pillent pour vivre (1).

Le pays de Saint-Samson fournit à ces partisans un concours appréciable. En 1426, ils n'en sont pas encore au point de couper toute communication, comme on le verra dix ans plus tard (2). « Ont-ils déjà fortifié, au débouché de la Risle, les escarpements de la pointe de la Roque, qui seront le refuge d'un nouveau corps d'insurgés, lors du grand soulèvement de 1435? (3)

(1) Sur ces guerres locales, voir : Germain Lefèvre-Pontalis, *La guerre des partisans dans la Haute-Normandie*, *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1893, 5e livr. ; 1894, 3e et 4e livr. ; 1895, 5e livr. ; Vicomte Louis de Neuville, *De la résistance à l'occupation anglaise dans le pays de Lisieux de 1424 à 1444*, Caen, 1893.

(2) Bibl. nat. ms. fr. 26.060, n° 2747 : Cab. des Titres P. or., *La Perreuse*, n° 2, faits de janvier 1436. Bibl. nat. ms. fr. 26065, n° 3749 : levée de gens de guerre dans les vicomtés de Bernay et de Pont-Audemer « pour garder et tenir seure la mer, mesmement à l'endroit de la gueulle et bouche de la Seine ordonner tel nombre de gens et navires qu'il convient », avril 1439.

(3) « La Roque de Rille » est occupée et « remparée », en mars 1436, par une compagnie de partisans. La Roque sur Rille, à peu de distance la pointe de la Roque, est actuellement une fraction de la commune de Saint-Samson de la Roque. On y voit des traces d'ouvrage fortifié qui portent encore le nom de camp des Anglais. (Bibl. nat. ms. fr. 26060, n° 2772.)

Digitized by Google

« son esprit, fut contrainte de condescendre à sa volonté *pour « luy donner repos et en recepvoir* ».

Fait curieux : trouvant son Monastère de Profession trop nouveau, elle projetait d'aller dans un autre plus récent encore que Mme Anne de Médavy venait d'établir à Coutances, sous le vocable de Notre-Dame-des-Anges (1). Mère Benoîte avait sans doute connu à Vignats la religieuse placée à la tête de cette fondation et elle espérait trouver près d'elle le secours désiré : la mobilité de son caractère l'empêchant de prendre pied à Saint-Nicolas comme ailleurs. Mme son abbesse finit par lui donner son consentement, mais à condition, par un acte fait en chapitre, qu'elle renoncerait à l'abbaye de Saint-Nicolas et au droit d'y pouvoir revenir. Elle accepta et fit sa renonciation en assemblée capitulaire ; l'évêque confirma cet acte et Mme de Médavy la conduisit elle-même à Vignats pour « passer un contrat avec la supé« rieure de Coutances » afin d'éviter toutes difficultés avec l'évêque du lieu.

Son départ de Verneuil, au printemps de 1633, paraissait bien définitif ; aussi, n'est-ce pas sans étonnement que nous la voyons de nouveau sur un acte du 18 mai 1635 parmi les membres de Saint-Nicolas. La chronique est muette sur ce retour. Elle avait gardé son caractère, le lieu ne l'avait pas changé : *permutare te potes, sed non meliorare* (L. III ch. XXVII, 3).

Pour rentrer au moûtier, elle eut recours à l'indulgence de l'abbesse dont elle avait tant contristé le cœur. La charitable Mère s'était laissée toucher, d'autant que Mère Renée des Guetz avait dû intercéder pour sa jeune parente. L'évêque avait aussi consenti, forcé peut-être par celui de Coutances, de sorte que la Communauté elle-même s'était résolue de la recevoir à nouveau. Cela fut-il pour le bien général ?... Il y a malheureusement tout lieu de croire que Mère Benoîte, en embrassant le parti du Père de Frontignères, avait été pour la Mère et ses fidèles filles, un sujet de profonde affliction.

Quoi qu'il en soit, la pauvre moniale ne trouvant la paix nulle part, pensa la goûter enfin dans un monastère fondé par elle-même. Puisque Mgr de Péricard et Mme de Médavy l'y autorisèrent, c'était reconnaître les excellentes qualités dont elle était

(1) Il fut érigé en abbaye en 1660.

Digitized by Google

fonds de l'évêché est insignifiant ; celui du chapitre est, il est vrai, considérable, mais les biens des chanoines (prébendes, etc.) se trouvaient dans le petit territoire qui entourait la ville épiscopale. Je ne vois pas qu'il ait eu aucun rapport avec l'enclave normande, au moins depuis le XVIe siècle. »

Ainsi, lorsqu'on veut aborder quelqu'une des questions relatives à l'exemption de Dol, l'on se meut dans une obscurité à peu près complète.

Quelle fut l'origine, la destination de cette petite église, existant encore aujourd'hui sur le bord de la route de Pont-Audemer à la Roque, et située à peu de distance de l'ancienne église paroissiale ? La construction peut remonter au XIVe, bien que certains détails architectoniques semblent un peu plus anciens. On l'appelait la chapelle de Notre-Dame de Pental (1).

D. Toussaint du Plessis, s'appuyant sur les *Archives de l'archevêché de Rouen*, dit « qu'on a tâché de ressusciter la mémoire de l'abbaye de Pentale dans la fondation d'une chapelle située à quelques pas delà, et qui portait en 1692, le nom de Notre-Dame de Pentale. » Et citant des *Mémoires de l'église de Saint-Samson*, il ajoute : « La paroisse de Saint-Samson est desservie par quatre prêtres titulaires ; le premier d'entre eux, qui est le Curé, n'a jamais porté le titre de Doien (2) ; on ne qualifie point non plus les autres de Chanoines ; cependant leurs bénéfices portent le nom de prébendes ; il y en a deux grandes, l'une Diaconale et l'autre Soudiaconale et une petite appelée Cléricale. » (3)

« L'évêque de Dol confère de plein droit les cures de Saint-Samson et de la Roque, les trois prébendes de l'église de Saint-Samson et la chapelle de Notre-Dame de Pentale ; il confère la

---

(1) « Les ruines du château de l'évêque se voyaient encore, il y a quelques mois, sur le bord du chemin de Pont-Audemer, auprès de l'ancienne église paroissiale. Là aussi se trouvait la chapelle Pentalle dont une partie a été conservée pour loger un pressoir. La *Cohue* était à quelques pas de-là. » A. Canel, *Essai, etc.*, tom. II, p. 68. *Cohue*, lieu de rassemblement, auditoire où rendaient la justice les juges des seigneurs.

(2) Voilà la preuve que la vieille église de Saint-Samson, appelée collégiale dans les aveux de l'évêque de Dol, était en même temps la paroisse du lieu.

(3) *Description de la Haute-Normandie*, II, p. 252.

Digitized by Google

« allast elle mesme lestablir », le départ eut lieu le 1er octobre.

La veille ou le matin, devant la Communauté réunie à la salle capitulaire, Mme de Médavy fit une exhortation à « Mère Benoiste « pour luy recommander les devoirs dune bonne Supérieure et « luy declarer les importantes conditions quelle doit avoir. » Puis elle désigna les Moniales qu'elle lui prêtait pour un certain temps : les Mères Séraphine de Cintray, Angélique le Mareschal et Guyonne de Meserville. La première avait déjà aidé à la fondation de Dol ; la seconde, fort intelligente et déjà habile aux affaires, était apte à rendre grand service à une fondation naissante ; la troisième était cette protestante convertie et acceptée sans aucune fortune ; la bonne Abbesse comptait sur son caractère doux et conciliant, pour adoucir la trop vive Prieure. Elle avait bien jugé ; les deux premières restèrent à Ivry plusieurs mois mais Mère Guyonne y demeura cinq années « apres avoir rendu bien des ser- « vices » à Mme Louise de Coutumel qui aurait bien désiré la garder plus longtemps encore.

Quand les Abbesses quittaient momentanément leur Monastère, elles étaient toujours accompagnées de plusieurs Moniales ; en cette occasion, Mme de Médavy choisit Mère Anne de Laval Montigny, Mère Ange Pradon des Nanville et Mère Cécile de Pommereuil du Moulin-Chapel (cette dernière venait de faire profession le 19 mai précédent.)

M. le Doulx de Melleville, official d'Evreux, avait été désigné par l'Evêque pour bénir la Chapelle et tout le petit Monastère, « dont il mit labbesse et la Superieure pretendue en possession. »

Le soir même, « apres que tous les seculiers en furent sortis », la clôture fut établie et, la nuit, les Matines furent récitées comme on le faisait à Saint-Nicolas, à deux heures et demie du matin.

Mme de Médavy ne semble pas avoir séjourné à Ivry plus de deux jours ; à son départ, elle laissa à la fondatrice une belle relique de la Vraie Croix, en faisant promettre à Mme de Coutumel de célébrer solennellement les deux fêtes en son honneur.

Le nouveau Prieuré demeura à peine un an à Ivry ; dès 1640, sur les instances de la Duchesse de Vendôme, la fondatrice le transporta près du splendide château d'Anet, construit, en 1552,

Digitized by Google

par ordre d'Henri II, pour la trop célèbre Diane de Poitiers (1). Françoise de Lorraine, qui, au dire de Mme de Motteville, « avait « plus de piété que d'esprit », était alors épouse de César de Vendôme, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Ses fils, les ducs de Mercœur et de Beaufort, et sa fille la duchesse de Nemours sont connus dans l'Histoire.

Bien accueillie par cette famille, et surtout par la pieuse Duchesse, la nouvelle fondation prospéra heureusement.

En quittant Ivry, Mme de Saint-Nicolas profita de la permission de Mgr de Péricard pour aller visiter ses trois Sœurs, les Abbesses d'Almenèches, de Vignats et de Gomerfontaine. Elle ne nous a laissé aucun détail sur ce rapide voyage ; nous savons seulement qu'elle porta, dans chaque Abbaye, un fragment de la Vraie Croix, avec la même condition d'en célébrer les fêtes de premier ordre comme on le faisait à Saint-Nicolas depuis la réception de cette insigne relique. Toutes les Moniales de ces trois Monastères en reçurent aussi une parcelle. En retour, Mme Marguerite de Médavy Abbesse de Gomerfontaine, offrit à sa sœur des ossements de sainte Anne, de saint Jean-Baptiste, de saint Gervais et de saint Blaise. Elle les prit sur des reliques renfermées dans de très anciennes châsses « que les fondateurs, personnes bien califiées, « avoient procurées a leur maison il y avoit plus de quatre a « cinq cents ans » (2).

L'Abbesse, munie de ces précieux dons, revint avec joie à son Abbaye où elle était attendue avec impatience par ses filles demeurées sous la conduite de la vénérable Mère Renée des Guetz et de Mère Agathange de la Londe.

---

(1) Ce château, détruit en grande partie, en 1792, était une des plus belles œuvres de Philibert Delorme. La façade, sculptée par Jean Goujon, a été transportée à Paris où on la voit encore dans la cour de l'Ecole des Beaux-Arts. Le château a été restauré par les différents propriétaires qui l'ont successivement habité depuis la Révolution. (Dict. de Feller.)

(2) Inventaire des Reliques.

Digitized by Google

Par contrat de vente et d'échange passé devant les notaires de Paris, le 18 septembre 1613, entre Antoine de Revol, évêque et comte de Dol, et Louis Potier, seigneur de Gesvres et comte de Tresmes, la seigneurie et baronnie de Saint-Samson passa aux mains de ce dernier, qui, par commutation, remettait à l'évêque les terres de Lymoellan, Malehaie et Rouvray, sises au comté de Dol ; plus la somme de 2.000 l. t. qui devait être employée au rachat de quatre fiefs dépendant autrefois de la mense épiscopale, et aliénés au seigneur de Châteauneuf. L'évêque, en aliénant le temporel de la baronnie de Saint-Samson, réservait expressément, pour lui et ses successeurs, le spirituel, c'est-à-dire la provision, la collation et tout ce qui regardait l'administration des bénéfices ecclésiastiques et des prébendes.

Par délibération du 8 août 1614, le Chapitre de Dol ratifia cet échange, et le 30 juillet 1619, l'archevêque de Tours, métropolitain, Bertrand de Echaus, le confirma et lui donna son plein effet (1).

Léon Potier, duc de Gesvres, réunit la baronnie et la justice de Saint-Samson à son marquisat d'Annebaut. En 1679, François-Marc de Châlons possédait la baronnie à la représentation de Léon Potier de Gesvres. Plus tard, Marguerite-Suzanne de Lallier, fille de Louis-Alexandre de Lallier, seigneur de Quenet près de Conches, en ayant hérité de son aïeule paternelle Louise-Antoinette de Tesson, veuve de Charles de Lallier, marquis de Fayet, la vendit, le 29 mai 1756, à Barbe-Elisabeth de Gouey, veuve de Robert-François Orieult, seigneur de la Grand-Mare, demeurant en la paroisse de la Rocque-sur-Risle. Cette vente fut faite moyennant le prix de 48.000 l. (2).

Après celle-ci, L. F.-Etienne Orieult, major d'Infanterie, commandant des canonniers gardes-côtes de la division de Conteville, fut baron de Saint-Samson et de la Roque.

On a vu plus haut, que « la paroisse de Saint-Samson était desservie par quatre titulaires ; le premier d'entre eux était le curé ». Saint-Samson était donc bien l'église paroissiale de ce village, peu populeux, puisque l'*Etat géographique de la Province de Normandie,* par le sieur de Masseville (II, p. 620) (3), ne donne à

(1) Fonds Canel, ms. L, 58.
(2) Fonds Canel, ms. L. 58.
(3) Edit. in-12, Rouen, 1722.

Digitized by Google

Saint-Samson-sur-Risle que 35 feux, c'est-à-dire environ 180 habitants. Les quatre prêtres titulaires pouvaient donc, sans surmenage, assurer en même temps le service de la chapelle de Notre-Dame de Pental (1).

Dans les Registres des Insinuations du diocèse de Dol (1709-1790) conservés aux Archives départementales de l'Ille-et-Vilaine, on trouve quelques nominations de curés de Saint-Samson.

Le 5 décembre 1781, l'abbé Leprince fut nommé. Il avait été, au collège de Dol, professeur de Châteaubriand qui en parle dans ses *Mémoires d'outre-tombe* (2). Leprince réclama le titre de *doyen de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Samson*. L'évêque de Dol (10 mai 1782) reconnaît le bien fondé de cette demande qui s'appuie « sur la possession la plus ancienne et les titres les plus authentiques ». L'abbé Leprince mourut quelques mois après.

L'abbé Jacques de la Haye lui succéda, en septembre 1782.

Il eut pour successeur François Rever, qui donna sa démission de Saint-Samson-sur-Risle et fut nommé curé de Conteville, le 2 juillet 1784 ; il fut mis en possession le 10 août suivant (3).

Le dernier curé de Saint-Samson fut un certain Hurel, dont

---

(1) Dans le *Nouveau Pouillié des bénéfices du diocèse de Rouen*, de 1704, il est dit que l'Evêque de Dol nomme aux cures de la Roque et de Saint-Samson. « En ladite paroisse de Saint-Samson, il y a une chapelle de Notre-Dame de Pantalle. En la même paroisse, trois autres bénéfices appelés : la Diaconale, la Subdiaconale, la Cléricale. » p. 19. Dans une pièce du 18 septembre 1790, et signée de l'évêque de Dol, il est dit que les déports qu'il perçoit lors des vacances des bénéfices-cures des quatre paroisses de l'Exemption de Dol produisent pour l'archidiacre et vicaire général, année commune, 200 livres. (Duine, *Chronique de Dol et Catalogue des dignitaires jusqu'à la Révolution*, 1916, p. 72.)

(2) « En arrivant au collège (de Dol), je fus confié aux soins particuliers de M. l'abbé Leprince, qui professait la rhétorique et possédait à fond la géométrie. C'était un homme d'esprit, d'une belle figure, aimant les arts, peignant assez bien le portrait. Il se chargea d'apprendre mon Bezout ; l'abbé Egault, régent de troisième, devint mon maître de latin ; j'étudiais les mathématiques dans ma chambre, le latin dans la salle commune. » Tom. I, p. 69.

(3) Je dois ces intéressants renseignements à l'obligeance de M. l'abbé Duine, aumônier du Lycée de Rennes.

Digitized by Google

j'ignore le prénom; il prêta le serment constitutionnel, et pendant quelque temps exerça les fonctions pastorales à Cauverville-en-Roumois. Pendant la Révolution, selon le Rapport du Préfet de l'Eure du 17 vendémiaire an X, sa conduite fut déplorable : il avait, paraît-il, un certain talent de parole; en tout cas, il ne fut pas réintégré dans le clergé concordataire (1).

L'ÉGLISE DE SAINT-SAMSON

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

La Révolution fut fatale à l'antique église de Saint-Samson; c'est de cette époque que date le commencement de sa ruine, qui devait s'achever une trentaine d'années plus tard.

En l'an 2, les salpêtriers de Pont-Audemer s'établirent dans l'église et mirent en pièces une statue d'évêque, sous prétexte d'en extraire du nitre (2). On peut juger par là des dévastations auxquelles était livré le monument lui-même.

Dans le *Voyage des élèves de l'École centrale* en 1800, que dirigeait Rever, il parle assez brièvement de la visite de l'église, et relève une inscription. Rever devait se sentir assez mal à l'aise en se rappelant que quinze ans auparavant, il était le curé de cette paroisse. « Lorsque nous eûmes reconnu ce qu'il y avait de curieux dans ce local, nous continuâmes notre route vers le passage de la Risle, au bac de Saint-Samson. » Sous ce dédain affecté, Rever dissimule mal la gêne qu'il ressentait. Pourtant, il reviendra plus tard à Saint-Samson et sauvera de la ruine un certain nombre d'épaves, précieuses pour l'art et l'histoire.

L'église de Saint-Samson (3) comprenait trois nefs assez courtes

---

(1) E. Sevestre, *L'Enquête gouvernementale et l'enquête ecclésiastique sur le clergé de Normandie de l'an IX à l'an XIII*, 1918, p. 54.

(2) *Voyage des élèves de l'Ecole centrale de l'Eure pendant les vacances de l'an huit (septembre 1800)*. Evreux an, X, p. 122. « On voyait, il y dix ans, dans cette église, un cénotaphe grossièrement construit, sur lequel était une figure d'évêque en habits pontificaux, avec un *pallium*, signe d'un privilège que les évêques de Dol ont pendant longtemps prétendu conserver. » *Id.* p. 172. C'est peut-être cette statue qui fut détruite par les salpêtriers; il se pourrait aussi que sa tête soit celle que Rever a fait graver sur la planche VI de son *Voyage*.

(3) La date à laquelle on peut faire remonter le plus grand nombre

Digitized by Google

séparées par trois piliers rectangulaires en grand appareil; le mur terminal était droit et devait appartenir à une réfection du XIIIe siècle, si l'on en juge par la forme allongée de la lancette du fond. Ce mur avait remplacé les absides rondes qui terminaient les nefs à l'origine. Du côté de l'épître, sur l'emplacement de l'abside latérale, on avait élevé, sans doute au XIe siecle, une tour carrée qui dépassait l'alignement des murs de l'église. Cette disposition, signalée par Le Prévost, est très reconnaissable sur l'indication extrêmement réduite de l'église sur le plan cadastral, qui avait été établi avant sa destruction.

Pour ce qui est de la description de l'église, nous ne saurions mieux faire, que d'emprunter les pages que Le Prévost lui a consacrées (1). Le Prévost avait visité Saint-Samson, vers 1818, en compagnie d'un archéologue de ses amis, dessinateur de talent, Edouard Lambert (2).

« L'église de Saint-Samson était bien éloignée, dans son dernier état, d'appartenir tout entière à des constructions antérieures à l'invasion normande.

« Le portail présentait une entrée de forme ogive à deux ressauts, sans moulure, surmontée de trois lancettes et d'une petite rose, avec quatre contreforts modernes.

« De chaque côté de la nef principale, quatre arcades pointues étaient portées sur des piliers carrés à simple tailloir, probable-

---

des fragments sculptés, des briques à reliefs et quelques inscriptions, permet de penser que l'église de Saint-Samson avait été, au moins, partiellement, reconstruite vers la fin du VIIIe siècle, ou au plus tard au commencement du IXe. On sait qu'elle fut ruinée dans la première invasion normande, en 841.

(1) *Mémoire sur quelques monuments du département de l'Eure*, Caen 1829, in-4, p. 76-79 ; pl. II et II *bis*.

(2) Lambert (Charles-Edouard), archéologue, conservateur de la Bibliothèque de Bayeux, né à Saint-Lô, le 8 juillet 1794 ; a publié un grand nombre de notices sur les monuments de la Normandie, et fait de nombreux dessins des objets intéressants qu'il avait étudiés. Le *Mémoire* de Le Prévost sur Saint-Samson renferme deux planches lithographiées de Lambert, notamment une vue intérieure de l'église dont les parties hautes sont déjà écroulées. Il existe une autre vue intérieure de cette église destinée par Pugin, accompagnée d'une courte notice, et insérée dans J. Cotman, *Architectural antiquities of Normandy*, paru en 1820-21. Cotman et Dawson Turner avaient visité la Normandie pendant les étés de 1817 et 1818.

Digitized by Google

ment beaucoup moins récents. Les murailles extérieures de la nef étaient, au contraire, l'une des portions les plus anciennes de l'édifice.

« Dans l'intérieur de celle du côté de l'évangile, on voyait une cavité de six pouces carrés environ, qui régnait horizontalement à peu près sur toute sa longueur. Le donjon de Gisors est criblé de trous semblables, dont il est assez difficile de se rendre compte, à moins de les prendre pour l'emplacement de pièces de bois que le temps aura fait tomber en pourriture et disparaître. On distinguait pareillement à l'extérieur, au milieu de matériaux grossiers dont elle était composée, plusieurs fragments de pierres sculptées, dont l'un orné d'un cordon de perles, provenait d'une construction plus antique encore, peut-être même de l'époque du Bas-Empire (1).

« La muraille du côté de l'épître appartenait, comme la précédente, à la construction la plus ancienne ; c'est sur sa face extérieure que se trouvaient encastrées plusieurs inscriptions dont nous parlerons ci-après, ainsi qu'un cadran solaire fort grossier.

« On y voyait, particulièrement dans sa partie supérieure et autour des fenêtres, un assez grand nombre de briques offrant par leurs dimensions longues et étroites, quelque analogie avec les briques romaines.

« Ces deux murailles étaient flanquées de contreforts très minces. Près du portail, l'une et l'autre étaient percées d'une

---

(1) Après avoir signalé une brique en voussoir ornée d'entrelacs grossiers encadrés d'un cordon de perles (Musée d'Evreux), Rever ajoutait : « Le voussoir est évidemment plus ancien que l'édifice même auquel il était attaché. Placé, en effet, au haut du parement extérieur du mur méridional, il n'avait aucun rapport avec la place qu'il occupait. Tout annonçait qu'il était un des débris d'une construction précédente, de même que beaucoup de grandes briques de diverses dimensions, des pierres taillées en forme de bases ou ciselées de moulures, baguettes, chapelets (rangs de perles) et autres ornements. Ces objets, placés au hasard et sans ordre, sans intention, entremêlés avec d'autres matériaux ne permettaient aucunement de douter que détachés d'un édifice antérieur, ils n'étaient plus placés conformément à leur destination première. » Rever, *Notice sur deux objets du moyen-âge découverts dans l'ancienne abbaye de Saint-Samson-sur-Risle* (*Eure*), dans *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, année 1826, p. 206 et suiv. — L'autre objet dont parlait Rever était l'inscription ARCVS ISTE, dont il sera fait mention plus loin.

Digitized by Google

porte de construction très rustique et bouchée depuis longtemps. Chacune d'elles se composait de deux énormes jambages et d'un linteau triangulaire non moins grossier, formant une espèce de fronton ou tympan.

« Dans la nef étaient renversés plusieurs entablements de piliers carrés chargés de quatre feuilles, dont nous n'avons pu reconnaître la destination.

« Une muraille d'une grande épaisseur séparait la nef du chœur, et était percée d'une arcade romane supportée par deux grosses colonnes. Les chapiteaux, qui nous paraissent d'un haut intérêt à cause de l'époque reculée à laquelle nous pensons qu'ils remontent, sont représentés dans la planche II, savoir celui du côté de l'évangile (fig. 1 et 2), celui du côté de l'épître (fig. 3 et 4) (1). Le serpent qu'on voit dans cette dernière figure est probablement destiné à rappeler le miracle auquel ce monastère devait sa fondation. Nous avons le bonheur de pouvoir annoncer que ces deux chapiteaux ont été sauvés de la destruction et déposés chez M. Rever, d'où la Société d'Agriculture du département de l'Eure se propose de les faire transporter à Evreux, avec les objets qui lui ont été légués par notre savant confrère. Nous devons encore remarquer que le corps de ces chapiteaux était séparé du tailloir par un morceau de bois (2).

« Le chœur, assez insignifiant, était percé à son extrémité d'une fenêtre à lancette.

« A droite et à gauche de ce chœur avaient existé deux absides latérales, ornées d'arcades extérieures. Celle du côté de l'épître avait été fort anciennement remplacée par un clocher carré, de construction romane, appartenant à la première époque de ce style. La porte de la tourelle servant d'escalier offrait une arcade semi-circulaire, décorée d'un rang d'ornements que nous ne pouvons mieux comparer qu'à l'empreinte en creux de pieds de cheval.

---

(1) Ces numéros se rapportent à la planche lithographiée de Lambert, à la suite du *Mémoire* de Le Prévost.

(2) Dans une visite qu'il fit à l'église de Germigny-les-Prés, avant sa reconstruction en 1867, Georges Bouet avait remarqué dans un pilastre dû à une réfection difficile à dater, et adossé à une pile grossièrement construite de moellons, de briques et de tuiles à rebord, « une assez forte pièce de bois au-dessus du tailloir ». Il en donna le dessin. Voir : *Congrès archéologique tenu à Orléans en 1892*, p. 268, fig.

Digitized by Google

« L'abside latérale, du côté de l'évangile, était bouchée et remplacée par une muraille plate devant laquelle s'élevait, à l'intérieur, un autel formé de pierres grossières.

« Au point de jonction de ce mur plat avec celui de l'abside, vers l'extérieur, se trouvait employée une pierre provenant d'une démolition antérieure, puisqu'un de ses angles était orné de filets en spirale absolument inutiles à sa dernière destination. Cette pierre offrait, en outre, cette singularité qu'une de ses faces engagées était chargée de dessins d'entrelacs, ainsi que de caractères, les uns d'une plus petite dimension et presque superficiels, les autres plus grands et présentant clairement le nom propre GVLFARDVS, qui est probablement celui de l'artiste à qui l'on doit ces ébauches, et peut-être aussi les sculptures des chapiteaux de l'intérieur de l'église (1). L'un des entrelacs, assez compliqué, n'est qu'esquissé; les autres, parmi lesquels il y en a deux plus terminés, représentant des espèces de navettes placées en croix ou en trèfle. Les petits caractères étaient une ébauche d'épitaphe où nous avons cru distinguer les groupes suivants :

VINON VIXSI IAN IIVI POIS
ABC MORTVVS FVII
MRES ALTVN (2).

L'église de Saint-Samson était entièrement détruite en 1828 (3).

---

(1) Ce nom est figuré en fac-simile dans le *Mémoire* de Le Prevost; mais sa supposition paraît peu vraisemblable. Nous n'avons rencontré qu'une seule fois le nom de *Gulfardus ;* il se trouve mentionné dans un obituaire de l'abbaye de Saint-Denis, du XIIIe siècle ; mais cet obituaire renferme beaucoup de noms des XIe et Xe siècles. *Gulfardus* occupe le 5e rang sur quatorze noms (A. Longuon, *Obituaires de Sens et de Paris*, tom. Ier, pag. 319.

(2) En fac-simile pl. II *bis* du *Mémoire* de Le Prevost (graffitte.)

(3) La démolition avait commencé avant 1819, comme l'indique la note suivante de Rever : « Le 2 août 1819, j'ai enlevé 1o une pierre quadrangulaire employée comme parement dans un pilastre du côté nord de l'église, près du pilier butant de l'angle nord-ouest, laquelle pierre paraît avoir autrefois servi de chapiteau à une colonne, ou de base à un balustre ; 2o dans le mur du midi, à l'intérieur, comme dans le mur nord, une pierre faisant parement, cerclée d'un cordon en bas-relief, entre filets parallèles; 3o une seconde pierre cerclée de roses composées de quatre feuilles, faisait parement et employée dans le mur de reffend qui sépare le chœur d'avec la nef, un peu au-dessus de

Digitized by Google

puisque Le Prévost en se rendant à Conteville, en novembre 1828, à l'inhumation de Rever, vit les débris de l'église amoncelés sur les bords de la Risle (1).

Rever avait recueilli quelques-uns des morceaux les plus intéressants ; ils sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque de la Société libre de l'Eure, au Musée d'Evreux et au Musée de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

Les pièces les plus importantes sont assurément les deux chapiteaux qui se trouvaient à l'entrée du chœur. Ils couronnaient des fûts de 0 m. 52 de diamètre ; ils mesurent 0 m. 52 de hauteur, sans la tablette supérieure, et 0 m. 60 en y comprenant cette tablette ; la largeur du sommet au carré atteint 0 m. 60 ou 62 pour l'un et 0 m. 68 pour l'autre (celui au serpent).

Ces chapiteaux sont sculptés sur les quatre côtés. On voit sur la corbeille, soit un serpent bizarrement enroulé, soit des palmettes en éventail ou encadrées d'une étroite bordure, ou encore des rosettes à huit pétales enveloppées d'anneaux bouclés en torsade et surmontés d'un entrelacs courant (2).

Sur tous on remarque de larges palmettes d'angle cernées

---

la table du petit autel à gauche, et placé vers la gauche de cet autel, en allignement avec la 4e qui est une inscription de deux lignes seulement. » (Bibliothèque de la Société de l'Eure, à Evreux, *Papiers de Rever*). Le no 3 nous fait connaître une intéressante particularité qui n'est pas signalée ailleurs; c'est qu'il existait une muraille séparant le chœur des bas-côtés, comme à l'abbaye de Jumièges, au XIe siècle, à Cerisy-la-Forêt, à la Trinité de Caen, et autres.

(1) Le 21 février 1829, A. Le Prévost écrivait à de Gerville : « ...Je sais bien que M. Rever n'était pas facile à vivre, et qu'il lui arrivait souvent, comme à l'abbé De la Rue, de tirer sur ceux qui le suivaient. Mais le fond de son cœur était bon, et il y avait des ressources en lui. Je suis allé vers le milieu de janvier assister à la levée des scellés de la maison où on m'avait appelé pour remettre en ordre les manuscrits. Ces manuscrits nous promettent quelques mémoires intéressants. Une circonstance qui m'a beaucoup attristé, c'est qu'en même temps que ce pauvre homme mourait, on détruisait l'église mérovingienne de Saint-Samson, placée à une lieue de chez lui. Je pense qu'il y eu de la négligence de sa part, et la pauvre église est rasée jusqu'aux fondements. » Cité dans un discours de L. Passy, *Mém. de la Société des Antiq. de Norm.*, tom. XXIII, années 1900 et 1901.

(2) Ce chapiteau a été reproduit par R. de Lasteyrie, *L'Architecture en France à l'époque romane*, 1912, p. 607, fig. 601.

Digitized by Google

d'une moulure plate un peu creusée au centre et formant une courte volute à la pointe de jonction et se continuant horizontalement à la partie inférieure du chapiteau. Toute cette sculpture est assez rude et un peu plate; mais comme le champ a été profondément creusé, elle prend, en somme, un vigoureux relief.

Ces grandes palmettes d'angle sont caractéristiques. Elles se remarquent dans un chapiteau (ancien) de la coupole de Germigny-les-Prés, bâtie au commencement du IXe siècle (1). On les retrouve, avec quelques variantes, dans des chapiteaux du Musée de Vérone (VIIIe siècle), de la crypte de la Rotonde de Brescia (fin du VIIIe siècle), et de l'église de Saint-Satire de Milan (IXe siècle) (2).

Le motif d'ornement des roses encadrées de cercles bouclés en torsade est fort intéressant, car on le voit sur la cimaise de la porte d'une église syrienne à Béhioh, que l'on pense être du VIIe siècle (3). Des rosettes encadrées de même façon se retrouvent également sur un chapiteau de l'atrium de Saint-Ambroise de Milan (4).

Les éléments de décoration byzantine, empruntés eux-mêmes à l'art syrien et oriental, tels que la croix et l'étoile de six rais et la rosace qui l'accompagne, la marguerite ou fleur à pétales multiples, la palmette, l'entrelacs, la torsade, les cordons perlées, l'enroulement végétal historié d'oiseaux ou d'animaux, que l'on rencontre en Italie et en Gaule, avaient pénétré chez nous à l'époque mérovingienne et carolingienne, par Ravenne, Milan et l'Italie du nord (5).

Au sujet des chapiteaux de Saint-Samson, j'ai voulu prendre l'avis d'un archéologue, M. Louis Régnier, dont le nom fait autorité; voici ce qu'il a bien voulu me répondre par sa lettre du 1er décembre 1920 : « Ce sont des morceaux d'un style fort rare

(1) *Villes d'art célèbres, Orléans*, par G. Rigault, p. 127, fig.

(2) Cattaneo, *L'Architecture en Italie du VIe au XIe siècle*, Venise, 1891, p. 113, 203 et 235, fig.

(3) Cattaneo, *Id.*, p. 79, fig.

(4) Carlo Romussi, *Sant-Ambrogio*, Milan. 1897, p. 120, tavol. XVI.

(5) Sur les influences byzantino-syriennes, voir Courajad, *Leçons professées à l'Ecole du Louvre*, t. I, p. 118, 143, 132, 324-29 et 333. — A. Michel, *Histoire de l'art*, t. I, p. 396 et suiv. — Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, p. 38, 102-5.

Digitized by Google

et dont on ne saurait rien rapprocher parmi les monuments encore debout en Normandie, même parmi ceux que l'on s'accorde à dater du XIe siècle. Les caractères de l'ornementation sont, comme vous pouvez le voir, une recherche un peu puérile de la symétrie, l'absence d'imagination et la répétition de types sans variété. Je ne vois là-dedans rien de scandinave et de saxon. Il faut chercher l'importation de cette sculpture dans l'art qui s'est formé après la chute de l'Empire romain dans l'Orient byzantin et néo-grec. Donner un âge précis à ces chapiteaux est chose bien difficile et même téméraire. On peut, je crois, affirmer qu'ils ont fait partie des édifices bâtis à Saint-Samson avant les invasions normandes. Il est possible toutefois qu'ils soient de la période postérieure, mais l'inspiration en est assurément fort archaïque, et c'est là-dessus que nous les pouvons juger. »

Il existe au Musée de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen, plusieurs fragments provenant de l'église de Saint-Samson, notamment (n° 415 du Catalogue), une pierre de 39 centimètres sur 40 centimètres, représentant une tête grossièrement sculptée dont les yeux sont formés de petits serpents roulés en spirale; elle a été lithographiée chez Nicétas Périaux, vers 1834, pour A. Canel. Puis, plusieurs fragments de pierre entaillés pour des incrustations de terre cuite. L'une de ces pierres (n° 416) est excavée en deux places pour recevoir deux fleurons en terre cuite que le Musée possède, l'un, presque entier, l'autre à l'état de débris. Les excavations creusées dans la pierre permettent de constater que ces deux fleurons étaient incrustés en sens inverse ; ils forment une large fleur dont les pétales, d'inégale longueur, sont disposés en éventail ; sa hauteur est de 17 centimètres et sa largeur de 12 centimètres. Ces pierres incrustées étaient encadrées de moulures cintrées et ornementées, dont de Caumont a reproduit le dessin dans son A. B. C. *Arch. relig.*, p. 87 et 88.

Il est bien difficile de déterminer le rôle et l'emplacement qu'occupaient ces ornements dans la décoration murale de l'église de Saint-Samson. Ces débris avaient été recueillis par A. Le Prévost qui les donna au Musée des Antiquaires de Normandie.

De Caumont donne encore (*Arch. relig.*, p. 88), un essai de restitution de la décoration murale que l'on pouvait obtenir en incrustant dans la maçonnerie les briques découpées de

Digitized by Google

formes diverses dont a parlé Le Prévost dans son *Mémoire* (1).

Enfin, de Caumont reproduit le dessin de deux briques-voussoirs, moulées en dépouille, avec ornements en relief, qui paraissent avoir fait partie d'une ou deux archivoltes. Sur l'une de ces briques, on voit une espèce d'entrelacs entouré d'un cordon de points en relief ou perles plates ; l'autre offre, à sa partie inférieure, une croix pattée sur les bras de laquelle sont placés quatre points en relief. C'est la première de ces briques que Rever avait en vue lorsqu'il écrivait : « Un voussoir en brique très cuite, grossièrement orné d'un entrelacs encadré dans des rangs de perles (2). » Les dimensions de ces briques sont : longueur, 16 centimètres ; largeur, 85 millimètres et 70 millimètres ; épaisseur, 65 millimètres ; elles sont conservées au Musée d'Evreux.

Dans son rapport verbal sur une excursion à Evreux (3), de Caumont parle des fragments de terre cuite provenant de Saint-Samson et conservés au Musée d'Evreux, et après avoir signalé les combinaisons que l'on pouvait obtenir avec les briques découpées dont nous parlions tout à l'heure, il donne le dessin de deux briques moulées, de 14 centimètres de long sur 9 centimètres de large, dont la surface porte des ornements différents ; l'une représente un monstre marin ; si l'on en croit l'inscription C E T, ce serait l'image d'une baleine ; l'autre figure un ornement en forme de cœur infléchi sur le côté, exprimé par un simple trait ou entrelacs en relief (4).

On conserve au Musée d'Evreux trois inscriptions d'un grand intérêt, mais qu'il est assez difficile de dater exactement. La plus importante « était, dit Le Prévost, encastrée dans la muraille

---

(1) Pag. 81 à 85, avec dessins de ces briques découpées soit en forme d'écailles de poisson renversées soit carrées ou en demi-cercle. Sur ces briques découpées, voir encore *Bulletin monumental*, 1858, p. 383, fig.

(2) *Notice sur deux objets du moyen-âge, etc.* (cité plus haut) dans *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Norm.*, année 1826, p. 206 et suiv.

(3) *Bulletin monumental*, 1858, p. 383.

(4) « Des plaques de terre cuite, estampées de sujets religieux ou décoratifs, formaient, dès les temps mérovingiens des frises dans les églises de la Gaule. » E. Mâle, *L'Art religieux au XIIe siècle*, p. 44. — On voit de ces plaques au Musée archéologique de Nantes. Voir *Bullet. archéolog. du Comité*, 1896, p. 510.

Digitized by Google

présente André de Lizza, prêtre au bénéfice vacant par la démission du précédent.

1612 (5 septembre). André de Lizza se démet en faveur de Mellon de May, de Rouen, présenté le 15 par le cardinal du Perron, accepté le 12 octobre.

1623 (16 février). Mellon de May, résigne à Jacques le Mercier, prêtre.

1645 (27 mai). Jacques du Perron, Evêque d'Angoulême, abbé de Lyre, présente Pierre le Canu, prêtre de Coutances à la cure vacante par le décès de Jacques le Mercier, accepté le 29.

1661 (15 octobre). MM. de la Rue et Delangle, *sede vacante*, confèrent à Maurice Davoust, prêtre, curé de Saint-Léonard de Thubeuf la cure vacante par permutation de Jacques le Mercier du consentement du baron de Thubeuf.

1669 (19 août). Jacques Ventes, prêtre, curé de Cintray permute sa cure avec Jacques le Mercier, prêtre, bâchelier en théologie, dernier curé.

1670 (28 février). Pierre Vaillant, sergent royal à Breteuil, à la requête de Jean Castel, prêtre licencié en théologie, gradué nommé sur Lyre pour le bénéfice de Chéronvilliers vacant par le décès de Jacques le Mercier. décédé au mois d'octobre dernier, requisition faite au dit monastère parlant à frère Jacques Thierry, religieux profès, et la cure lui est conférée pour la conservation de son droit.

1670 (22 août). M. Duvancel, vicaire général, confère à Gilles le Royer, la cure vacante par la résignation de Jacques Ventes, dernier curé.

D'après G. 19, le patron était saint Pierre et saint Hubert, l'abbé de Lyre présentait, le revenu 3.000 livres, la distance d'Evreux 11 lieues.

G. 21, indique comme curé, en 1761, Guillard.

Enfin l'enquête Ecclésiastique de l'an IX à l'an XIII nomme : Pierre Chabot,

(*A suivre.*)

G. Guéry,
Aumônier du Lycée.
Chanoine titulaire.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

La double mission de M. Paul-Louis Robert. — A quoi rêvent en ce moment quelques écrivains de « chez nous ».

Certes! la *Revue Catholique de Normandie* n'est pas ingrate, elle demeure infiniment reconnaissante à M. Paul-Louis Robert des paroles aimables qu'il voulut bien nous adresser au cours des récentes Assises de Caumont; mais ce n'est pas seulement la gratitude qui nous engage aujourd'hui à présenter, à nos lecteurs, l'éminent rapporteur littéraire du congrès de 1923, c'est aussi et surtout notre désir, dès longtemps arrêté, de rendre ici hommage, à tour de rôle, aux personnalités intellectuelles qui honorent le plus notre province.

Et n'est-ce pas une très belle figure, celle de ce conférencier, qui, avec Mme Paul-Louis Robert, s'est fait, depuis une dizaine d'années, l'apôtre du régionalisme normand et le chevalier servant de Berlioz?

M. Paul-Louis Robert appartient à une vieille famille de juristes et de lettrés. Son grand-père, M. Marguerin, qui fut avoué, collectionna passionnément les richesses artistiques de sa petite patrie; compositeur fort distingué, ses chansons, savoureuses pour la plupart, ont une bonne odeur de terroir, et, parfois, revêtent des nuances de sensibilité exquise. Son père, Auguste Robert, avoué lui aussi, s'était fait un nom parmi les jurisconsultes catholiques : spécialisé dans les questions fiscales, il fut le conseiller de toutes les communautés de France quand celles-ci se heurtèrent à une législation arbitraire et vexatoire et qu'elles eurent à subir contre l'Etat des procès longs et compliqués. Il mourut en 1900, laissant la réputation d'un homme d'affaires de premier ordre, en même temps que d'un érudit fort au courant des antiquités locales et de l'histoire de son pays.

M. Paul-Louis Robert, après de brillantes études à l'Institution ecclésiastique d'Yvetot et au lycée Corneille de Rouen, prépara sa licence philosophique, tout en collaborant à différentes publications, à la *Revue Idéaliste*, par exemple, où il écrivit des

Digitized by Google

articles remarqués sur Edmond Rostand et la poésie naturiste. Professeur libre à Louviers, à Elbeuf et à Rouen, il démissionna en 1906 pour prendre, avec Mme Paul-Louis Robert, l'initiative de conférences-auditions musicales sur les grands maîtres de la musique française. Mme Robert, excellente musicienne, à la méthode très sûre et au timbre puissant, est la collaboratrice de son mari qu'elle accompagne dans cette perpétuelle croisade à travers la France. Il n'est pas une ville en Normandie où elle n'ait fait applaudir sa voix souple, chaude, étendue qui se prête si bien à la déclamation lyrique de Glück et au style si expressif de notre grand Berlioz.

Glück et Berlioz, les deux sommets de la musique, M. et Mme Paul-Louis Robert se sont efforcés de les révéler au grand public, par la conférence et par l'audition. Nous allions oublier Boïeldieu, dont M. Robert a publié une correspondance inédite, laquelle fait magistralement ressortir la richesse d'âme et la rare bonté d'un maître que nous avons tort de dédaigner, car la *Dame blanche*, toute vieillie qu'elle soit, n'en reste pas moins l'un des chefs-d'œuvre les plus caractéristiques de l'école française, et, par son écriture soignée, l'un des plus fouillés et des plus sincères.

Par une étonnante permission du ciel, M. Paul-Louis Robert réunit harmonieusement toutes les qualités du conférencier : c'est un aimable causeur, dont le discours s'agrémente de ces mille anecdotes qui mettent en relief le génie d'un homme; sa phrase est élégante, facile; il instruit sans jamais cesser de peindre et d'intéresser. On pourrait donc, à bon droit, s'étonner de le voir ci-dessus représenté comme un bavard soporatif, mais

Digitized by Google

ce n'est là qu'une caricature ! Nous l'avons extraite d'un album amusant, « l'Espalier rouennais », que M. Henri Defontaine a récemment édité.

En marge de ce portrait-charge dessiné par Taylor, le poète Camy-Renoult a griffonné ces vers de mirliton :

Il (M. Paul-Louis Robert) appartient à cette espèce redoutable
D'humains qui, retranchés à l'abri d'une table
Où sont un verre d'eau et des petits papiers,
S'efforcent, — en « causant » très fort, — de réveiller
Un lot, toujours restreint, d'auditeurs dont en somme,
Il serait plus discret de... respecter le somme !...
— (Voilà comment Taylor peint un Conférencier !) —

Erreur !... Car « celui-ci », quoi que vous en pensiez
N'endort jamais son monde et sait même, au contraire,
L'instruire... en l'amusant, le charmer, le distraire ;
Et c'est à lui que les Normands doivent, c'est clair,
D'avoir compris Berlioz et d'aimer mieux Flaubert.

On voit, par cette conclusion, que M. Paul-Louis Robert a forcé jusqu'à l'admiration de ces grands enfants, espiègles et sans pitié, que sont MM. les Satiriques.

Au vrai, notre conférencier connaît à fond les sujets qu'il traite ; ce n'est pas ailleurs qu'il faut chercher la raison de ses succès. A l'entendre, on sent qu'il a vécu dans la familiarité de ces maîtres, dont il demeure en quelque sorte comme imprégné, tant il les a profondément compris et pénétrés. Il parle parce qu'il a quelque chose à dire, et ce qu'il dit est toujours judicieux et neuf.

Grâce à lui, nous n'ignorons rien de Berlioz, de ses sautes d'humeur et de ses découragements, de ses ambitions légitimes contre lesquelles s'acharna un implacable destin. Car Berlioz, comme tous les grands génies, fut un incompris : la gloire, pour lui sourire, attendit qu'il fût mort. La *Prise de Troie*, les *Troyens*, la *Damnation de Faust* devançaient leur époque, et Berlioz fut un novateur en introduisant, dans l'orchestre, des effets d'harmonisation et de contre-point qui déroutèrent les auditeurs de 1860, et auxquels, depuis, Wagner nous habitua.

Flaubert, lui aussi, que M. Paul-Louis Robert choisit, l'an der-

Digitized by Google

ESSAI

SUR

HUET, ÉVÊQUE D'AVRANCHES

(*Suite*)

Etudions alors dans ses différentes parties la définition que Huet nous a donnée du roman.

Le roman est une histoire peinte : Huet lui-même nous explique qu'il dit peinte, pour la distinguer de l'histoire véritable (1). Tout en s'attachant à la reproduction de la réalité, le roman ajoute nécessairement à la description réelle des faits cette partie idéale et subjective, imaginaire ou légendaire, qui transforme la chronique ou l'histoire en une fiction, enfin une façon de voir les choses avec imagination et sensibilité, ou mieux encore avec l'imagination de la sensibilité. Le roman est une narration *d'aventures amoureuses*, car l'amour doit en être le principal sujet (2). Ce nouveau trait caractéristique est en effet l'une des marques essentielles du genre. Cette matière à la fois vraisemblable et irréelle s'offre à nous sous la forme d'un récit d'aventures de cœur, de voyage, de cape ou d'épée. Cependant, le romanesque demeure toujours présent, visible ou caché, « car il « est le support même de l'œuvre ; ce qui fait qu'un roman « n'est pas une ode ou une satire, un chapitre d'histoire ou un « traité de psychologie (3). » C'est au fur et à mesure que Huet critique les différents romans qui nous sont proposés presque

(1) « Le faux fait souvent toute la grâce des ouvrages de l'esprit...., la fiction imite et perfectionne en quelque façon la nature. » Ainsi disait le P. Bouhours dans ses dialogues sur *la manière de bien penser dans les ouvrages de l'esprit*.

(2) Cfr. Koerting, ouv. cité. — L'abbé Langlet du Fresnoy : *De l'usage des Romans*, IVe chap., dit aussi que l'amour est l'élément principal du roman.

(3) Morillot, *Le roman au XVIIe siècle*, article dans *La Littérature française*, dirigée par M. L. Petit de Julleville.

Digitized by Google

Pourtant, voici que la ruche normande fait entendre à nouveau le noble chant de l'éternelle moisson. Chez l'historien, les dossiers se gonflent au vent de la recherche opiniâtre et sa plume fredonne en marge des vieux parchemins; dans la maison du poète, les images et les rimes, à perdre haleine, se font la chasse; tandis que le romancier habille de drap neuf de vieux héros tout remplis de juvéniles illusions.

A Lisieux, notre confrère M. Etienne Deville réorganise avec un soin jaloux la Bibliothèque et le Musée de la ville, sans nous priver pour cela de ses intéressantes chroniques du *Journal de Rouen*. Cet infatigable travailleur a sur le chantier un ouvrage sur l'Art de Terre au Pré-d'Auge et un autre des plus importants sur les maisons de bois de Lisieux, dont le baron de Madrey a composé tous les dessins. Il poursuit en outre le dépouillement méthodique des archives du tabellionnage de Lisieux, qui remontent à l'an 1390. Enfin, M. Etienne Deville ne cesse de se préoccuper de la sauvegarde de nos monuments historiques, en particulier des mobiliers d'églises rurales. C'est assez dire combien est remplie l'existence du nouvel archiviste-bibliothécaire de Lisieux. Et nous n'avons point parlé d'une besogne à laquelle M. Etienne Deville consacre encore quelques heures tous les jours : il dresse pour les 30.000 volumes de sa chère Bibliothèque municipale, un catalogue rationnel. Tous les chercheurs lexoviens doivent bénir un tel homme, qui n'est pas seulement ami des livres pour lui-même, mais aussi pour autrui.

Au Vieux-Port, dans l'Eure, il est un autre écrivain qui se délasse quelquefois des travaux de l'esprit en cultivant, à la manière de Candide, un jardin rempli de fleurs. C'est M. Albert Herrenschmidt, l'un de nos meilleurs chroniqueurs de Normandie. Ses idées ne sont pas toujours les nôtres, qu'importe ! nous ne rendrons pas moins hommage au publiciste de talent, et aussi à l'homme, que la guerre a meurtri dans ce qu'il avait de plus cher au monde, un fils de vingt ans, tombé face à l'ennemi devant Verdun.

Courageusement, il continue à donner ses deux chroniques hebdomadaires au « Petit-Hâvre »; et, parfois, il retouche une de ses anciennes pièces de théâtre ou il en écrit une nouvelle. Et récemment encore, il adaptait en vers son vieux drame, toujours

Digitized by Google

L'auteur doit imaginer surtout une fin étroitement liée au développement des caractères et des aventures des personnages. Il faut éviter, autant qu'il est possible, l'usage des « machines », des ingérences surnaturelles et merveilleuses, qui gâtent et qui ôtent toute la vraisemblance à la fiction (1).

Les idées que Huet résumait aussi clairement dans sa lettre, n'étaient pas un fait nouveau. Car, s'il est vrai que personne n'avait formulé et réuni les règles du roman, elles se trouvaient cependant éparses un peu partout dans la littérature. (Peut-être aurait-on trouvé quelques règles générales du genre dans le fameux « tombeau des romans », où il est parlé pour et contre les romans, de Fancan, mais malheureusement, nous ne possédons sur cette œuvre que des notices très vagues et très obscures.)

Au XVIIe siècle l'on s'attachait surtout à déployer l'ordre dans lequel devait se mener une intrigue amoureuse, car l'amour était le point le plus important de la vie et du livre (2).

Richelet, en 1680, donnait cette définition qui rapportait presque les mots mêmes de Huet : « Le roman est aujourd'hui « une fiction qui comprend quelque aventure amoureuse écrite « en prose avec esprit et selon les règles du poème épique et cela « pour le plaisir et l'instruction du lecteur (3). » Furetière était bien moins élogieux quand il écrivait : « Maintenant, il ne signifie « que les livres fabuleux qui contiennent des histoires d'amour « et de chevalerie inventées pour occuper les fainéants. » La définition était sévère, venant surtout d'un écrivain du genre même.

Néanmoins la formule de Huet était la plus exacte et la plus voisine de la réalité.

Un auteur moderne (4), qui a fait des études particulières sur le roman, nous donne justement une explication à peu près semblable à celle de l'illustre critique du XVIIe siècle : « Le carac- « tère essentiel de toute œuvre romanesque, dit-il, consiste dans

(1) *De l'origine des Romans*, p. 101.

(2) Molière, en critiquant « les Précieuses », faisait exposer par Madelon les règles même du roman de galanterie, lorsqu'elle expliquait comment un amant devait faire sa cour.

(3) Gaston Pâris, article cité du *Journal des Savants* (1887).

(4) Morillot, ouv. cité

Digitized by Google

Monsieur Louis RÉGNIER

Un terrible accident, arrivé le 31 octobre en gare de Vernon, prive la *Revue Catholique de Normandie* d'un de ses premiers et plus distingués collaborateurs. Sitôt la création d'une Revue catholique provinciale décidée, M. Louis Régnier devint membre du comité de rédaction, pour le département de l'Eure, en compagnie de M. le chanoine Odieuvre et de M. Geoffroy de Grandmaison.

Il n'avait cependant que vingt-six ans, mais avec des maîtres comme Léon Palustre, Eugène Lefèvre-Pontalis prématurément enlevé ainsi que lui et à la même date, Camille Enlart, etc., il acquit rapidement de réelles connaissances archéologiques, soigneusement entretenues par les congrès de la Société Française d'Archéologie, qui le nomma inspecteur divisionnaire, comme il le fut, plus tard, de l'*Association Normande*.

Né à Gisors le 5 février 1865, M. Louis Régnier suivit ses parents à Evreux et se fit inscrire comme membre de la *Société libre de l'Eure* en 1886, de celle des *Amis des Arts* qui le nomma secrétaire le 15 avril 1894 et *vice-président* le 18 mars 1906. Dès 1891 il publiait dans la *Revue Catholique de Normandie* ses *Notices sur les sociétés savantes de l'Eure et la bibliographie de leurs publications*, travail consciencieux, précis, méticuleux, prémisses de ces superbes bibliographies publiées de 1888 à 1896 dans le *Recueil de la Société libre de l'Eure*, véritables modèles du genre. Les érudits de l'Eure ont vivement regretté que le savant auteur ne les ait point continuées, mais d'autres travaux historiques et archéologiques réclamaient tous ses instants.

La *Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin* qui, pour lui, fut toujours sa société privilégiée, sut le retenir par la constante amitié de ses membres distingués, l'utiliser pour ses excursions dont la dernière eut lieu à Gisors le 3 juillet sous sa direction et enrichir ses bulletins par la publication de ses nombreuses monographies d'églises ou de châteaux.

Digitized by Google

Jean Lafond disait dans le *Journal de Rouen* du 3 novembre que Louis Régnier, le jour même de sa mort si tragique, revenait de la vallée de l'Epte pour parachever son compte-rendu de l'excursion archéologique de l'*Association Normande*, faite cette année dans cette contrée, pays si souvent parcouru par lui, commune par commune, relevant avec une scrupuleuse exactitude ce qui pouvait servir de comparaison pour classer nos monuments civils, religieux et militaires, soit dans le mobilier, soit dans les édifices eux-mêmes. Inspecteur divisionnaire, pour le département de l'Eure, il ne se contenta pas d'être membre honoraire, mais dès 1889, publiait dans l'*Annuaire* de cette société le compte-rendu de son excursion dans l'Eure, suivant, depuis cette date, ses excursions annuelles à travers la Normandie, pour le plus grand profit des nombreux touristes.

Au nombre de ses multiples travaux mentionnons plus spécialement sa monographie de N.-D. d'Ecouis et sa biographie de *Louis Passy*.

La monographie de la collégiale d'Ecouis, parue d'abord dans la *Société des Amis des Arts de l'Eure*, puis en tirage à part avec de nombreuses illustrations, lui mérita une troisième médaille au concours des Antiquités de France en 1914, décernée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et la *Société française d'Archéologie* lui décernait, pour la première fois, le prix *Emile Travers*. Inutile d'ajouter que de nombreuses revues firent de cette savante publication des comptes rendus très élogieux et très mérités.

M. Doucerain, secrétaire perpétuel de la *Société libre de l'Eure*, disait dans *La Normandie* du 3 novembre que son *Louis Passy* était non seulement une excellente biographie, mais encore l'histoire du département de l'Eure, y compris celle de la *Société libre de l'Eure*, durant une existence si longue et si bien remplie. Pourquoi s'en étonner? Le jeune secrétaire du député Louis Passy et le fidèle Gisorcien n'a eu qu'à laisser parler son cœur et courir sa plume toujours si élégamment conduite.

Accaparé par tant de Sociétés savantes, très assidu aux congrès archéologiques, Louis Régnier ne fournissait que très rarement des articles à la *Revue Catholique de Normandie*. Il voulut bien cependant, en 1913, nous donner une précieuse étude sur l'abbaye de Lyre traitée au point de vue archéologique (vingt-

Digitized by Google

troisième année. pp. 149-321-535 et 728) ; — puis en 1915 (vingt-cinquième année pp. 226-264-365) il publia des *Fragments inédits des mémoires et des lettres du Père Caussin*, avec ce titre général : *Sous Louis XIII*.

Historien, archéologue, biographe, Louis Régnier, sans une certaine difficulté d'élocution, aurait pu prétendre à la Présidence de tant de Sociétés dont il était membre si actif, il se contenta de parcourir sa province natale, avec quelques fugues dans les pays limitrophes, comme l'Oise où il retrouvait des amis très chers.

L'énumération de ses titres suffira pour montrer quelle place il tenait dans le monde savant : correspondant du Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'Instruction Publique); — Inspecteur divisionnaire de la *Société Française d'Archéologie* et de l'*Association Normande;* — Correspondant de la *Société des antiquaires de France* et membre de celle des *Antiquaires de Normandie* ; — membre correspondant de l'Académie de Rouen; — correspondant de la Commission des monuments historiques; — membre du Comité départemental des études économiques sur la Révolution française; — membre du Comité départemental pour la protection des sites et monuments pittoresques; — membre de la *Société libre de l'Eure*, qui l'appela plusieurs fois dans son conseil d'administration ou dans le Jury nommé pour l'attribution du prix Lucien Fouché : — vice-président de la *Société des Amis des Arts* aujourd'hui réunie à la précédente; — membre de la *Société historique d'Archéologie de Pontoise et du Vexin* et de celle de l'*Orne;* — membre de la *Société de l'histoire de Normandie*, des *Bibliophiles Normands*, officier de l'Instruction Publique, etc.

Nous avons l'intime conviction que ces articles nécrologiques de la première heure seront suivis de beaucoup d'autres que nous mentionnerons dans notre *Revue* et que, parmi ses élèves si remarquables, il s'en trouvera un pour nous donner bientôt une excellente biographie de Louis Régnier, avec la bibliographie complète de ses multiples et si précieux travaux.

Nos chers abonnés voudront bien avoir pour l'archéologue normand qui a donné au clergé de si sages conseils relatifs à la conservation ou à la restauration des églises, sauvé de la ruine des objets du culte ou des monuments en poursuivant,

Digitized by Google

sans relâche, leur classement, un souvenir dans leurs prières.

Que Mme Régnier, cette mère si cruellement frappée, veuille agréer nos sincères sympathies avec la promesse de nos ferventes prières afin que Dieu la soutienne et la console dans une aussi terrible épreuve.

G. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.
Chanoine titulaire.

Un appel émouvant de Roland Dorgelès à la camaraderie des Anciens Combattants

On sait que Roland Dorgelès s'enorgueillit d'avoir été caporal d'infanterie et il a raison, même du seul point de vue des lettres. Car, de l'avis de tous ceux qui ont fait la guerre, non pas dans une embuscade mais dans les tranchées, le livre de la guerre par excellence, c'est le sien. Il n'a pu écrire ses *Croix de Bois* que parce qu'il a été caporal, que parce qu'il fut un vrai soldat.

L'*Almanach du Combattant* lui avait demandé en guise de préface pour son édition de 1924, une longue nouvelle. Roland Dorgelès a répondu en envoyant : *Cinq ans après.*

Jamais, croyons-nous, n'a été dit avec plus d'émotion le désir de l'ancien combattant de ne plus haïr mais d'aimer, simplement, comme on s'aimait dans les tranchées, pour résister aux vieilles rancunes, à toutes les vieilles passions mauvaises.

Nous souhaitons que l'appel soit entendu, comme nous souhaitons bonne chance à cette édition de 1924 de l'*Almanach du Combattant*, qui, pour la troisième fois, a su renouveler le tour de force de nous donner dans un même gros volume — un volume qui peut être mis dans toutes les mains — les contes les plus amusants, les caricatures les plus drôles et les documents les plus précis.

Lire à la page 136 : *A la guillotine*, par Maurice d'Hartoy.

Digitized by Google

Un peu d'Histoire normande

LES CHARITÉS NORMANDES

Il est inutile d'exposer ici en quoi consistaient ces confréries de la Charité, qui subsistent encore en Normandie : les lecteurs de cette revue les connaissent tous, les uns pour avoir lu quelque article les concernant, les autres pour avoir vu les « charitons », c'est-à-dire les membres de ces confréries, dans l'exercice de leurs fonctions. Ils savent que cette institution charitable a pour objet principal l'enterrement des morts et ils n'ignorent pas qu'elle est spéciale à la Normandie. Aussi parlerons-nous de son passé plutôt que de son état actuel, quoique le rôle important qu'elle a joué jadis dans la vie religieuse de notre province soit loin d'avoir disparu de nos jours.

Phénomène étrange : il n'existe pas d'ouvrage d'ensemble sur les Charités normandes. La bibliographie que l'on pourrait établir sur ce sujet, cependant si intéressant pour l'histoire de toute une région, serait très brève. Elle consisterait en quelques monographies, généralement bien faites, en quelques articles de revues ou de journaux, en la publication de divers statuts : ce sont là des matériaux précieux, mais ils ne constituent pas un monument. Il reste à les mettre en œuvre, et on peut s'étonner que parmi les érudits normands aucun ne se soit encore trouvé pour édifier ce monument, que l'on complèterait avec les documents de nos archives publiques et dont on pourrait trouver l'illustration dans des manuscrits, dans d'anciens livres de confréries conservés par des mains pieuses et surtout dans certaines verrières respectées par le temps et par les vandales.

L'origine de ces confréries ne paraît pas avoir été élucidée d'une façon complète. Si les uns pensent que l'idée première en est venue d'Orient, rapportée par les croisés, d'autres, se basant sur des similitudes dans les statuts, les croient d'inspiration scandinave, anglo-saxonne ou germanique. Sans entrer dans le détail

Digitized by Google

de cette discussion et malgré les prétentions de quelques-unes d'entre elles à une origine plus ancienne, disons seulement que c'est dans la seconde moitié du XIVe siècle que l'on en constate pour la première fois l'existence d'une manière certaine. L'opinion la plus généralement admise et qui paraît reposer sur les fondements les plus sérieux — ce qui ne veut pas dire que ce soit l'expression de la vérité — rattache leur fondation à la grande peste dont, à cette époque, souffrit le pays entier. Sous l'inspiration du clergé, véritable propagateur alors de la civilisation, des groupements de civils se seraient formés pour enterrer les cadavres, qui, en raison de leur grand nombre et de la frayeur inspirée par la contagion, gisaient, privés de sépulture. Avec les idées religieuses du temps, ils se placèrent sous la protection d'un saint patron et s'imposèrent des règles, résumées en des statuts, dont quelques-uns sont venus jusqu'à nous, écrits sur de vénérables parchemins, consignés dans des manuscrits parfois admirablement décorés, ou plus modestement reportés sur des registres qui continuent à être tenus tant bien que mal à jour. Le plus ancien de ces règlements que nous connaissions est celui de l'église paroissiale Saint-Denis, à Rouen, en 1358.

Comme ces confréries répondaient à un besoin véritable, leur nombre ne tarda pas à s'augmenter. Elles se constituèrent plus particulièrement dans les diocèses de Rouen, d'Evreux, de Séez, de Lisieux. Au XVe siècle, nous les voyons déjà nombreuses, et elles paraissent avoir atteint leur apogée au XVIIe siècle. A ce moment, elles s'étaient répandues dans presque toute la Normandie, avaient gagné le Perche et étaient florissantes aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

Les évêques reconnurent les services importants qu'elles rendaient au point de vue matériel, dans les inhumations, surtout par temps d'épidémie, et au point de vue moral aussi, par le bel exemple de leurs pratiques religieuses et par l'éclat qu'apportait leur présence aux cérémonies de l'Eglise. Ils les encouragèrent, les multiplièrent et s'efforcèrent, en même temps, de les maintenir étroitement sous la main de l'autorité ecclésiastique. Le pouvoir civil ne se désintéressa pas de la question. Au début du XVIIIe siècle, nous voyons le roi étendre sur elles sa protection avec son autorité. Plusieurs lettres patentes sont là pour en témoigner.

Digitized by Google

Doit-on attribuer à cette double tutelle, ecclésiastique et royale, la décadence indéniable dans laquelle les Charités tombèrent à partir de cette époque? Provient-elle au contraire de la diminution de l'esprit religieux dans le siècle des philosophes? Toujours est-il qu'au XVIIIe siècle nous les voyons passer par une crise, qui, pour beaucoup d'entre elles, leur enleva à tout jamais leur ancienne splendeur. Plusieurs cessèrent de se recruter. D'autres se relâchèrent dans l'observation de leurs règlements. En divers endroits, on dût même faire appel à la Justice pour entretenir les confréries et pour contraindre les frères à observer leurs engagements, c'est-à-dire à assurer leur service.

La Révolution leur porta naturellement un coup funeste. Dans la destruction générale et systématique de tout ce qui rappelait l'ancien régime, les Charités disparurent momentanément, comme bon nombre d'autres institutions. Leurs biens furent confisqués ou vendus en tant que biens nationaux. Elles disparurent, surtout dans les villes, où il était difficile d'échapper à l'inquisition jacobine. Dans certaines paroisses de campagne, elles paraissent avoir subsisté, plus ou moins secrètement, sauf pendant les années les plus mouvementées, c'est-à-dire de 1793 à 1795. Dès que la loi permit aux églises de rouvrir leurs portes pour l'exercice du culte et bien que celle qui, le 18 août 1792, les avait dissoutes, ne fût pas abrogée, elles commencèrent de nouveau à fonctionner, à enterrer les morts, à paraître aux cérémonies, spécialement dans les campagnes où semble s'être réfugié le peu de liberté qui subsistât alors. Dans les villes, elles furent encore obligées de se dissimuler sous le couvert de sociétés civiles formées pour procéder aux inhumations.

A partir du Consulat, elles reprirent leurs anciens usages. Fidèles à leur costume traditionnel, nous voyons même les « Charitons » protester énergiquement contre les fantaisies de certains préfets qui prétendaient les modifier. A ce moment, plusieurs Charités reçurent, des évêques, de nouveaux statuts, pour tenir compte des modifications apportées, par les événements, dans les esprits et dans les mœurs.

Sous l'Empire, elles n'eurent pas d'existence légale et furent cependant tolérées. Mais, en 1804, la loi instituant au profit des fabriques le monopole des pompes funèbres les força à s'entendre avec les fabriques et à partager avec elles les bénéfices des inhu-

Digitized by Google

mations, dans la proportion fixée par les évêques. Ce régime dura pendant un siècle.

Enfin, après la loi de 1901 sur les associations et celle de 1905 sur la séparation, si leurs biens, fort modestes, ne furent pas inventoriés, elles perdirent les rentes que leur servaient les fabriques en échange des legs acceptés. Dans les villes, surtout dans les villes importantes, la plupart d'entre elles disparurent. Elles restent, au contraire, très vivantes dans certaines petites paroisses de campagne.

Le but primitif et principal de ces confréries était d'assurer aux associés une sépulture honorable, avec les prières de l'Eglise. Puis, bientôt, elles remplirent les mêmes devoirs vis-à-vis de tous les morts et s'imposèrent des devoirs d'assistance envers les membres de l'association. But et moyens pour arriver à le remplir furent consignés dans des statuts. Ces règlements présentent entre eux de grandes analogies, sans être toutefois identiques. Ils étaient soumis à l'approbation de l'ordinaire et il arriva à l'autorité ecclésiastique de les modifier, surtout au cours des deux derniers siècles.

Les Charités se composaient d'hommes et de femmes. Elles admirent même des enfants, avec le consentement de leurs parents. Les deux conditions premières étaient de ne pas avoir encouru de sentence d'excommunication et d'être « puissant de corps », ce qui s'explique par la nature des devoirs religieux et matériels à remplir. Plus tard, pour obvier à certains abus, il fut stipulé que les frères devaient être « de bonne vie et honnête conversation », avec un caractère assez doux pour éviter les querelles. Des infractions à ces règles pouvaient entraîner l'expulsion du délinquant. On excluait donc les hérétiques, les excommuniés, les criminels et même les lépreux, encore assez nombreux alors. Certaines confréries accentuaient leur caractère religieux en exigeant que le récipiendaire se soit approché des sacrements avant d'être reçu.

Le nombre des frères était généralement fixé à treize, en souvenir du Christ et des douze apôtres. Le jour de la fête du patron de l'association, les frères choisissaient entre eux les deux dignitaires chargés, pendant une année, de diriger la Confrérie et d'en gérer les biens : l'*échevin*, appelé aussi maître ou roi, et le *prévot*, destiné à aider l'échevin et, au besoin, à le remplacer. Les

Digitized by Google

anciens dignitaires se nommaient les *antiques* et prenaient part aux délibérations dans les cas graves. Les autres frères, les *frères servants*, faisaient leur service pendant une période variable de plusieurs années. Ils ne recevaient aucun émoluement, tandis qu'il leur était adjoint des serviteurs rémunérés : le *crieur*, appelé aussi clocheteur, cliqueteur, tintenellier ou campanellier, qui annonçait les cérémonies et précédait les processions en agitant ses clochettes; le *clerc*, souvent un jeune homme instruit, se destinant aux ordres, chargé de répondre à la messe; enfin les *chapelains*, au nombre de sept dans les Charités importantes, et qui disaient chaque jour des messes basses ou chantées.

Le rôle de chacun était méticuleusement fixé, de même que les amendes, quelquefois très curieuses, imposées pour toute contravention aux règles. Etaient également fixées les cérémonies à célébrer, les messes à dire, les réunions à tenir. Un protocole très strict entrait dans les moindres détails.

En un simple article, nous ne saurions exposer toutes ces prescriptions. Nous ne saurions qu'indiquer sommairement bien des points qui mériteraient de longs développements. Il ne nous est ainsi possible que de signaler le costume des frères, dont on retrouve aujourd'hui des traces, spécialement le chaperon, le rabat et la toque, les croix, les cierges, les bannières, les livres sur lesquels étaient mentionnés les noms des membres de la confrérie, la comptabilité, les procès-verbaux des réunions. Ajoutons que les Charités avaient un local, appelé chambrette, édicule situé près de l'église, souvent dans le cimetière, et dans lequel les frères se réunissaient et déposaient leur matériel, drap mortuaire, cierges, registres, etc. Dans les églises importantes, ils disposaient généralement d'une chapelle et d'une cloche particulières. Leurs ressources étaient assurées par les cotisations, les quêtes, les amendes, les dons et les legs. Beaucoup d'entre eux rachetaient leur cotisation en versant, une fois pour toutes, une somme fixée d'avance : on disait alors qu'ils étaient « franchis ».

Quelques-unes des coutumes ont disparu. D'autres ont subsisté. Parmi ces dernières, il faut signaler le repas, qui fut l'occasion de quelques abus et de beaucoup de calomnies contre les Charités. A l'origine, une pensée chrétienne incita les frères à se réunir annuellement en des agapes, dont on fixa d'avance la

Digitized by Google

dépense et même parfois le menu. Ce repas avait lieu souvent dans la chambrette, ce bâtiment se trouvât-il au milieu du cimetière : le voisinage des morts n'empêchait nullement les vivants de bien manger et de bien boire. Chacun payait son écot, sauf les chapelains, le crieur et le clerc, dont la part se prélevait sur le fonds commun. D'après d'autres statuts, ce fut le maître entrant en fonction qui dût, chaque année, recevoir les frères à sa table. Fatalement des excès se produisirent. Quelques repas dégénérèrent en ripailles, ce qui donna naissance à l'expression « boire comme un frère de Charité », faisant pendant à celle de « boire comme un sonneur ». L'autorité ecclésiastique s'émut, fulmina, interdit les banquets : peine perdue! L'usage fut plus fort que les remontrances et le repas annuel subsista. Il subsiste encore!

Ce que les Charités actuelles semblent malheureusement avoir perdu de vue, c'est un côté très élevé de leur but primitif : l'assistance. Au début, en effet, et pendant plusieurs siècles, elles constituèrent de véritables sociétés de secours mutuel. Les frères devaient venir au secours les uns des autres. Quand l'un d'eux tombait malade, devenait pauvre ou infirme, les autres le visitaient, l'assistaient, l'aidaient, le réconfortaient. La confrérie secourait les femmes en couches, dotait même quelquefois les filles des membres sans fortune ou les orphelines. Dans des statuts, nous trouvons cette prescription : si un frère perd du bétail et ne peut le retrouver, les autres doivent le seconder dans ses recherches et ceux qu'il désignera l'aideront pendant cinq journées. Etendant plus loin leur action charitable, les confréries secouraient les pélerins, nombreux à ces époques de foi vive, les prisonniers, à qui elles distribuaient des vivres supplémentaires, les lépreux, objets de la terreur et de la répulsion universelles. Leurs dons ne s'arrêtaient pas aux hommes : quand leurs ressources le leur permettaient, elles consacraient des sommes importantes à l'ornementation des églises, et c'est ainsi que nous pouvons admirer encore des vitraux, des retables, des cloches, des tableaux dûs à la générosité des Charités.

Au dessus de ces œuvres d'ordre pour ainsi dire matériel, les Charités pratiquaient l'assistance par la prière. Si les chapelains des confréries importantes étaient nombreux, c'était pour dire des messes pour les vivants aussi bien que pour les morts. Un Frère tombait-il malade, l'échevin ou le prévot allait le visiter,

Digitized by Google

et, si la maladie paraissait dangereuse, il l'exhortait à se préparer chrétiennement à la mort. Une discussion survenait-elle entre deux membres de la même Confrérie, les autres s'employaient à les réconcilier. En un mot, les Frères, d'après leurs statuts, étaient tenus à pratiquer la Charité sous toutes ses formes, entre eux et vis-à-vis des autres.

C'est surtout sous ce rapport que les Confréries actuelles diffèrent de leurs devancières. Elles poursuivent certains de leurs buts, comme d'enterrer les morts; elles observent plusieurs de leurs usages, comme l'assistance aux cérémonies, les réunions annuelles, les repas, les amendes; elles portent en partie un costume rappelant celui d'autrefois, conservent les croix, les cierges et les bannières; elles continuent à tenir plus ou moins exactement les registres qui ont permis de retracer leur histoire; mais elles se sont écartées de l'institution primitive, en en négligeant souvent la haute pensée religieuse et charitable. Par une évolution qui ne constitue pas un progrès, le côté matériel semble avoir primé le côté spirituel.

Quoi qu'il en soit, dans les campagnes où elles ont subsisté, leur utilité est indéniable, plus pour le spirituel que pour le matériel. Il suffit, en effet, de fréquenter ces petites paroisses, pour constater l'importance qu'elles y ont conservé. Dans beaucoup d'entre elles, elles forment vraiment l'ossature de la vie religieuse, surtout en ce qui concerne la partie masculine de la population. Le clergé l'a compris. Malgré les discussions qui se sont parfois élevées entre elles et lui, malgré les interdictions dont certaines ont été frappées, d'une façon générale, à l'heure actuelle, l'autorité religieuse les encourage, en les maintenant, fort heureusement, sous sa dépendance.

Nous n'avons pu qu'effleurer ici le sujet. Qu'il nous soit permis, en terminant, d'exprimer une fois de plus le regret qu'il n'existe pas un travail d'ensemble sur ces Confréries. Un tel ouvrage présenterait un puissant intérêt pour l'histoire générale de la Normandie et même de l'ancienne France, car l'étude de leurs statuts et de leurs usages ouvrirait des horizons bien curieux sur les mœurs d'autrefois.

Ernest D'HAUTERIVE.

Digitized by Google

par ordre d'Henri II, pour la trop célèbre Diane de Poitiers (1). Françoise de Lorraine, qui, au dire de Mme de Motteville, « avait « plus de piété que d'esprit », était alors épouse de César de Vendôme, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Ses fils, les ducs de Mercœur et de Beaufort, et sa fille la duchesse de Nemours sont connus dans l'Histoire.

Bien accueillie par cette famille, et surtout par la pieuse Duchesse, la nouvelle fondation prospéra heureusement.

En quittant Ivry, Mme de Saint-Nicolas profita de la permission de Mgr de Péricard pour aller visiter ses trois Sœurs, les Abbesses d'Almenèches, de Vignats et de Gomerfontaine. Elle ne nous a laissé aucun détail sur ce rapide voyage ; nous savons seulement qu'elle porta, dans chaque Abbaye, un fragment de la Vraie Croix, avec la même condition d'en célébrer les fêtes de premier ordre comme on le faisait à Saint-Nicolas depuis la réception de cette insigne relique. Toutes les Moniales de ces trois Monastères en reçurent aussi une parcelle. En retour, Mme Marguerite de Médavy Abbesse de Gomerfontaine, offrit à sa sœur des ossements de sainte Anne, de saint Jean-Baptiste, de saint Gervais et de saint Blaise. Elle les prit sur des reliques renfermées dans de très anciennes châsses « que les fondateurs, personnes bien califiées, « avoient procurées a leur maison il y avoit plus de quatre a « cinq cents ans » (2).

L'Abbesse, munie de ces précieux dons, revint avec joie à son Abbaye où elle était attendue avec impatience par ses filles demeurées sous la conduite de la vénérable Mère Renée des Guetz et de Mère Agathange de la Londe.

---

(1) Ce château, détruit en grande partie, en 1792, était une des plus belles œuvres de Philibert Delorme. La façade, sculptée par Jean Goujon, a été transportée à Paris où on la voit encore dans la cour de l'Ecole des Beaux-Arts. Le château a été restauré par les différents propriétaires qui l'ont successivement habité depuis la Révolution. (Dict. de Feller.)

(2) Inventaire des Reliques.

Digitized by Google

transactions ; faisant déjà, dans un lointain peu accessible, figure d'honorables personnes; prodiguant des rameaux nombreux et puissants, autour d'eux, dans tous les sens et dans toutes les carrières sociales, galerie superbe de solennels notaires royaux, d'austères gens de robe, d'intègres fonctionnaires de la Ferme du Roi, d'officiers magnifiques et de prêtres au profil doux et à l'expression pacifique et bienveillante; en un mot, toutes les forces vives, qui ont fait de la France d'autrefois la nation la plus policée, honnête comme pas une autre, grande par son âme et glorieuse par dessus toutes.

Nous avons déjà dit la manière probe, concise, scrupuleuse, toujours soignée et de bonne tenue littéraire des rédactions de M. l'abbé Simon. La généalogie des Le Lubois accuse nettement une réplique de ces grandes qualités. Nous n'insistons pas.

Disons cependant, puisque lui-même l'avoue très simplement, on le sent d'ailleurs dans la pressée compacte des feuilles, qu'il a un faible pour ce dernier né, de toute façon le plus près du cœur. L'affection, et une affection délicate, discrète et respectueuse est au bout de sa plume. Elle vient en ligne directe des lointaines profondeurs de son âme, et a des touches qu'on sent émues.

Ne fût-ce que dans l'exploration inlassable et minutieuse qu'il en fait, on perçoit qu'aucun de ces noms ne lui est indifférent. C'est qu'elles sont son bien et son honneur ces figures d'ancêtres. Au milieu d'elles, il est chez lui. C'est son patrimoine et son sang.

« Appartenant nous-même, dit-il, par l'une de nos aïeules à un obscur rameau de cette ancienne famille, nous avouons avoir mis quelque complaisance à rechercher la trace de tous ces parents d'autrefois. »

Nous lui en adressons nos cordiales félicitations.

Le premier Le Lubois qu'un document écrit fasse émerger du passé est Jehan Le Lubois certainement né avant 1370. Sa famille était de Coulvain (arrondissement de Vire, Calvados). Et aussitôt dans sa lignée on voit apparaître un prêtre, un tabellion royal, un professeur à la Faculté des Arts de l'Université de Caen. Puis, c'est la poussière des prénoms multiples accostant, d'âge en âge, le titre patronymique, et l'évocation complexe des familles apparentées et des alliances voisinantes. La généalogie en mentionne 399 ordonnées, classées et suivies.

Digitized by Google

Le blason des Le Lubois fut d'abord au XVIIe siècle : *d'argent à une forêt de sinople et un chef de gueules.* Au XVIIIe siècle, pour des raisons particulières, ils choisirent ces autres armes : *d'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent et accompagné de trois fers de lance de même.*

La souche des Le Lubois donna plusieurs branches établies :

1° En Normandie, les Le Lubois du Rocher et de Clinchamp;

2° En Bretagne, Les Le Lulois de Tréhervé, armateurs ou fonctionnaires de la Compagnie des Indes : Les Le Lubois de Marsilly ;

3° En Bourbonnais Les Le Lubois de Marsilly-du-Verdier.

Parmi eux nous citons au passage, le capitaine d'artillerie Auguste Le Lubois de Marsilly. En 1809, il suivit la Grande Armée à travers l'Allemagne. La veille de la bataille de Wagram, il fut chargé d'organiser, la nuit, sous le feu de l'ennemi, un pont de bateaux sur le Danube, afin de faciliter le passage des troupes. « Il s'en acquitta, avec tant d'intrépidité et de promptitude, que l'Empereur, en visitant les travaux le matin, détacha sa propre croix de la Légion d'honneur, pour l'en décorer. Il la mérita de nouveau dans la part qu'il prit, le jour même, à la bataille où il fut blessé. Cette décoration si bien gagnée, si bien donnée, il ne voulut point la changer contre la croix d'officier qui lui fut proposée plus tard. »

Jacques-François Le Lubois, prêtre de grande réputation de science et de talent, curé de Fontenay-en-Cotentin, député du clergé de Coutances aux Etats-Généraux et qui réfractaire aux attentats révolutionnaires émigra en 1792, à Jersey puis en Angleterre.

Enfin, au milieu des Le Lubois, apparaît une figure assez tourmentée, il s'agit de Jean-Pierre Travot, époux de Céleste Le Lubois de Marsilly, général sous la Révolution, vainqueur de l'héroïque Charrette, commandeur de la Légion d'honneur, baron de l'Empire, chevalier de Saint-Louis en 1814, pair de France aux Cent-Jours et condamné à mort en 1816 pour être passé aux armées impériales ; dont la peine, sur l'intervention du duc d'Angoulême fut commuée en celle de vingt ans de détention, au fort de Ham, et finalement réduite à deux ans de captivité.

Les contemporains ont rendu hommage au dévouement sans limites de Céleste Le Lubois, dans la disgrâce de son mari,

Digitized by Google

qu'elle avait épousé malgré l'opposition de sa famille demeurée fermement royaliste.

En somme, l'histoire des Le Lubois est celle de la ligne droite. Cette honorable famille n'est pas mêlée aux grands événements, elle n'a pas de représentants en vedette, elle n'accuse de transcendances dans aucun ordre.

Elle est provinciale avant tout, sa noblesse est réservée et sans tapage, et toutes les physionomies qu'elle laisse apparaître possèdent les qualités de la race, des mères vaillantes assurant la continuité traditionnelle de la vie familiale, des chefs de nom aux convictions impératives et fidèles, des vies pleines et occupées, en un mot tout le passé d'hier rougissant dans sa cendre et qui resplendira dans la flamme de demain.

C'est ainsi que, même, peut-être, surtout la petite histoire, est, comme disait Cicéron, la maîtresse qui enseigne à bien vivre, *magistra vitæ*.

Abbé Ed. Thorel.

NOTE DE LA RÉDACTION

Abonnements payés du 1er Octobre au 31 Décembre 1923 :

MM. Henri Gonce, 15 fr; Bibliothèque de la ville d'Evreux, 15 fr.; François Petel, 15 fr.; Doucerain, 15 fr.; Régnier, 15 fr.; Martin, 15 fr.; abbé Fave, 15 fr.; Supérieur de la chapelle Montligeon, 15 fr.; Angot des Rotours, 15 fr.; de Séguin, 15 fr.; Sa Grandeur Monseigneur de la Villerabel, 15 fr.; Abbé Dumans, 15 fr.; Sa Grandeur Monseigneur Bardel, 15 fr., de Guestiers, 15 fr.; Desprey, 15 fr.; Gilbert, 15 fr.; Gauquelin, 15 fr.; Lecœur, 15 fr.; Hunger, 15 fr.; Olivier Costa de Beauregard, 15 fr.; Serbat, 15 fr.; Raulin, 15 fr.; de la Grondière, 15 fr.; Son Eminence le Cardinal Dubois, 15 fr.; Tournoüer, 15 fr.; Guillaume, 15 fr.; Dufresne, 15 fr.; Sa Grandeur Monseigneur Chauvin, 15 fr.; Georges de Broglie, 15 fr.; de Gassicourt, 15 fr.; Blaizot, 15 fr.; de Nanteuil, 15 fr.

Digitized by Google

d'un « grand effroy » en voyant son état, le soir même de l'accident; mais, la Mère de Pommereuil n'éveilla pas l'abbesse et évita tout éclat pour laisser dormir la Communauté.

Deux heures plus tard, de grands bruits retentissaient à toutes les portes du petit dortoir, particulièrement à celle de Mère Angèle. « La Mère Gertrude de la Roque quon luy avait baillée pour la « veiller et fortifier son esprit a resister dans les traverses, que « lon croyait (1) quelle recevoit de ses ennemis », entendit des coups comme si l'on frappait énergiquement sa compagne. Plusieurs personnes accoururent aux cris qu'elles poussèrent. Mère Angèle immobile et ne pouvant plus parler, montrait un de ses bras « tout noir et comme meurtry ». Aussitôt prévenue par Mère Cécile de Pommereuil, Mme l'Abbesse s'empressa de venir encourager sa fille. Celle-ci, toujours muette, écrit que « ces « esprits, desquels procedoient ces visites affligeantes, luy avoient « dit qu'ils incommoderaient comme il faudroit, la Sœur Bea- « trix ». Or, à 2 h. 1/2, en descendant pour Matines, les Sœurs du Noviciat mirent l'abbesse au courant de ce qui était arrivé la veille au soir à la pauvre novice.

Mère Scholastique de Pommereuil avait empêché Sœur Béatrix de se lever pour l'office de la nuit; la douleur qu'elle ressentait à l'œil était extrême et des tableaux « horribles » étaient présentés à son esprit. Elle eut même l'impression d'une marque en « forme de triangle » qui serait imprimée, lui disait-on, sur plusieurs membres de la Communauté. Il lui semblait avoir entendu parler de trente.

Les tapages nocturnes ne cessant pas, les veilles continuaient. Tout à coup, en pleine nuit, les moniales entendent marcher au-dessus d'elles et Mère Angèle s'écrie avec frayeur qu'une « figure » était prête à la dévorer. Les moniales de garde dans le corridor arrivent à son secours; elle avait déjà près d'elle Mère Gertrude de la Roque et Sœur Marie-Madeleine Baudouin « que lon luy avoit mise comme estant plus assurée ». Mais l'épouvante l'avait saisie et elle éprouvait aux jambes un effet singulier : les examinant, elle y vit des taches « violettes, comme « pourpre », formant des ovales de deux centimètres de long sur

(1) Tous les récits concernant cette malheureuse contiennent toujours des expressions de doute.

Digitized by Google

un de large, quelques-unes plus grandes encore « qui luy ont « demeuré jusques a sa mort ».

La Communauté entière était accablée de fatigue par ces alertes continuelles, et cependant, rapporte Mme de Médavy, la grâce de Dieu se manifestait sensiblement; dans le jour, les Mères s'encourageaient l'une l'autre et se récréaient même des infortunes de la nuit, s'excitant par là à la vaillance. Généreusement, toutes s'offraient pour ces veilles si pénibles. Plusieurs, dont les noms nous sont inconnus, bien qu'une ligne entière ait été laissée pour les inscrire « en ont bien pasti par des souf- « frances desprit quelles ont eues depuis ». Elles durèrent plusieurs années et « peuvent être comparées, assure l'abbesse, a la « peine du damné », quoique justement, celles qui les éprouvèrent « fussent fidèles et bien vertueuses ». Notre-Seigneur le permit ainsi « pour tirer du bien de ces voies inconnues aux « hommes, mais dignes de reverence et de benediction puis- « quelles venoient de lordre de Dieu, qui savoit bien accorder, « pour toute la maison, lesprit de sanctification qui se trouve « dans lhumiliation, ce qui, depuis, a été le fondement dans les « ames et dans le Monastere, comme aussy dune plus grande « charité ; ce dont le nom du Seigneur soit béni ! » Ainsi, voyons-nous la servante de Dieu se consoler des terribles épreuves par lesquelles il avait plu au Seigneur de la faire passer, elle et ses filles !

Leurs tribulations n'étaient pas finies... Durant une nuit, Mère Angèle, prise de violentes convulsions et saisie de désespoir, criait à haute voix : « Y a-t-il un Dieu ? Eh ! dites ? » Et, n'écoutant aucune réponse, elle réitérait sans cesse la même question. « Labbesse lui cria fortement dans les oreilles : Oui, certes ! » Puis, elle lui dicta des actes de foi, d'espérance et de charité. La patiente revenue à elle-même déclara n'avoir rien entendu, sauf la voix de son Abbesse.

Depuis le 1er août, la Communauté n'avait éprouvé aucun répit ; le 11, en la fête solennelle de saint Taurin, premier évêque d'Evreux, durant Matines, Mère Angèle était « sy furieusement « agitée » qu'on avertit Mme de Médavy. Elle partit, crosse en mains, pensant, par cette marque de l'autorité qu'elle avait reçue de Dieu, avoir plus de puissance sur ses ennemis. Ils disparurent comme par enchantement ou plutôt, grâce aux prières de la fervente abbesse. Cependant, deux semaines plus tard, elle tombait

Digitized by Google

— col. 765, baron Cachin ; — col. 789, un hospodar de Valachie [Demetrius Coutemer, portrait au musée de Rouen] ; — col. 832, famille Gigault de Bellefont ; — col. 843, armoiries à déterminer [Espez, Normandie].

4734. — Le Petit Parisien, dans ses éditions de Normandie a publié en *septembre* 9, Prosper Mérimée, normand ; — 10, Nicolas de Bonneville, publiciste et socialiste ; — Un statuaire normand : Frédéric Masson, le 30; — *octobre* 3, Le bailli de Chambray; — le 11, La critique au bon Vieux Temps ; — le 22, L'Opéra et les bals de l'Opéra d'origine normande ; — Un journaliste normand, Jean Loret; — Un explorateur normand. Gonneville (1503) paru le 9 *novembre;* — Guillaume Thirel, dit Taillevent, écuyer de cuisine; — Le Puy de Ste-Cécile à Evreux ; — à Caen ; — Le trou et le *Gloria* normands, à propos de l'Exposition culinaire.

4735. — Amette (cardinal), jeune prêtre, *Sem. Rel. de Paris*, 25 août, p. 247-253 [par Mgr Batiffol]; — *La Croix de Paris*, 15 novembre, etc,, et *Sem. Rel. d'Evreux*, 24 novembre.

4736. — Barbey d'Aurevilly. *L'Illustration*, 20 octobre.

4737. — Beuvron. Un saint par mois : Saint-Gilles et l'ancienne paroisse de Saint-Gilles-de-Livet *Bull. Rel. de* —, sep. 23 et en octobre : Saint-Martin et les églises sous son vocable dans la région de Cambremer [G. A. Simon].

4738. — Blanquart (abbé François). Deux lettres royaux à propos de la réforme d'une des cloches de N.-D. de Montivilliers. Caen 1923, in-8°.

4739. — Bohier (Antoine), abbé de Saint-Ouen de Rouen, de Fécamp, etc., par Ch. de Mecquemem, *Mém. de la Soc. Hist. du Cher*, 33e vol. Bourges 1922, pp. 1-47.

4740. — Buttin (Ch.). Les éperons à l'église, en Normandie au xve siècle, *La Revue Savoisienne*, 3e et 4e trim. Annecy 1922, pp. 135-159.

4741. — Clément (abbé). Notes sur Saint-Antonin-de-Sommaire [les curés de —] *suite*, *Bull. Parois. de Saint-Antonin*, octobre 23.

4742. — Delamare (abbé R.). Le *De Officiis Ecclesiasticis* de Jean d'Avranches, archevêqne de Rouen (1067-1079). Paris, A. Picard, 1923, gr. in-8° de clii-86 pp.

4743. — Deries (Madeleine). Le district de Saint-Lô. L'école centrale de la Manche. Paris, A. Picard, 1923, in-8° xiv-164 pp.

4744. — Deville (Etienne), a publié dans le *Journal de Rouen*

Digitized by Google

GRAND POUILLÉ

Du Diocèse d'Evreux

CONSERVÉ AUX ARCHIVES DE L'EURE

G. 22 à G. 35

(*Suite*)

DOYENNÉ DE LAIGLE

CHAISE-DIEU (G. 25).

1663 (9 août). L'abbesse et le monastère de Fontevrault présentent Jacques ANGER, prêtre, religieux, à la cure de Chaise-Dieu (*Casa Dei*) vacante par le décès de frère Martin CAVILLON profès et ce bénéfice lui est conféré, *sede vacante* par MM. Le Doulx, de la Rue et Delangle, vicaires généraux.

1666 (30 mars). Frère Michel BARBOT, prêtre, obtient de Mgr Maupas du Tour la cure vacante par la démission du précédent curé.

1675 (20 juin). La Prieure et les religieuses de Fontevrault présentent Antoine GUÉRIN, religieux, au bénéfice de saint Jean-Baptiste vacant par la démission de frère François BÉZARD, dernier curé.

1678 (17 février). Présentation par les mêmes de Louis BELIN, prêtre, religieux, à la cure vacante par la démission du précédent.

1682 (8 mai). Frère Jean MASSE, religieux, obtient de MM. Duvaucel, Delangle et Vaillant, vicaires généraux, *sede vacante*, le bénéfice vacant par la démission de frère Louis BELIN.

1684 (31 octobre). Jeanne de Laval, prieure, présente frère Charles SERRY, prêtre, religieux, à la cure vacante par démission du précédent.

D'après G. 19 la cure de Saint-Jean-Baptiste de Chaise-Dieu valait 300 livres de revenu et se trouvait à 9 lieues 1/2 d'Evreux.

Selon G. 21 l'abbesse de Fontevrault avait droit de patronage électif triennal et confirmatif. Curé en 1772 frère BOUILLERY.

Digitized by Google

4754. — Fortier. Dupont-de-l'Eure dans le *Journal du Neubourg* 29 août, 6, 13, 20 et 27 sept., 5 octobre (*fin*).

4755. — Gidel (Philippe). Caen Dieppe et Cherbourg. Paris, Dunod, in-8, 164 pp.

4756. — Grippon (abbé), † curé de Beauvain, *Sem. Cath. de Séez* 16 novembre.

4757. — Guérin (chanoine Louis), † curé-doyen du Theil, *Sem. Cath. de Séez*, 2 novembre.

4758. — Herval (René). L'héroïque trépas du baron de Chantal, *Journal de Rouen* 8 *oct.*; — Un poète normand sur les chemins d'Eschyle [Pierre Nébout], *id*, 2 *nov.*; — le 11, Centenaire de la mort du Pérugin; — le 19, Le doux visage de Vire.

4759. — Heudières (Louis d'—). La vierge du Troncq (canton du Neubourg) *Journal de Rouen*, 18 sept.

4760. — Jouen (chanoine L.). Dédicace de la cathédrale de Rouen (Hist.) *Bull. Rel. de Rouen*, 27 octobre.

4761. — Le Bertre (abbé), † à Rouen, *Bull. Rel. de Rouen*, 13 oct.

4762. — Ledepensier (abbé Pierre), † professeur à l'Institut Saint-Paul de Cherbourg, *Sem. Rel. de Coutances*, 25 oct.

4763. — Le Sap. Recherches sur le nom du Sap (*suite*) dans l'*Echo Paroiss. du* —, oct., nov., et déc.

4764. — Letacq (abbé), † à Alençon, naturaliste, *Sem. Cath. de Séez*, 9 nov.

4765. — Letavernier (abbé), † ancien doyen de Gavray, *Sem. Rel. de Coutances*. 4 oct.

4766. — Letellier (abbé), † ancien curé de Montsecret, *Sem. Cath. de Séez*, 30 nov.

4767. — Louviers. Promenade archéologique. — [Signé H. G.] dans le *Journal de Rouen*, 2 octobre.

4768. — Magny. Une fondation de messes en l'église de — (1679, 22 juillet) *Sem. Rel. de Bayeux*, 23 sept.

4769. — Millières (Manche). Notes d'histoire locale [Les chapelles dédiées à saint Wilmar, saint Roch et à la Sainte Vierge], *Sem. Rel. de Coutances*, 15 nov.

4770. — Montier (Edward). Contes et légendes des falaises normandes par frère Oudinet. *Journal de Rouen*, 2 novembre.

4771. — Monval (Jean). Barbey-d'Aurevilly, connétable des lettres d'après les souvenirs de Fr. Coppée, *Le Correspondant* du 25 oct. pp. 341-349.

Digitized by Google

20 décembre François de Brilhac, présente Julien MARYE, à la cure vacante par le décès de Nicolas VOYSIN.

1574 (22 octobre). Noble homme Richard de Nollent, seigneur du fief de Chandey, présente à la cure vacante par le décès de Pierre BUTIN, prêtre et MM. Boullent et Le Danoys, *sede vacante* la confèrent à Pierre le Mercyer.

1574 (19 novembre). L'abbé de Saint-Pierre, présente Jacques CHENILLOT, prêtre, refusé, puis accepté en vertu de lettres royales données à Rouen pour la conservation de son droit seulement.

1575 (18 février). Jacques CHENILLOT, dernier curé, résigne son bénéfice en faveur de Marc LE SIMPLE, et le 4 septembre M. le prince François fils et frère de Roi, duc d'Alençon et d'Evreux présente Guillaume BERMENT, prêtre, à la cure vacante par le décès de Pierre BUTIN, refusé d'abord, puis accepté le 10 septembre pour la conservation de son droit.

1580 (21 novembre). M. Guillaume Postel vicaire général confère à Pierre LE PRÉVOST, prêtre, le bénéfice vacant par la résignation de Marc LE SIMPLE.

1598 (13 mars). Noble homme Me Philippe Hurault, abbé de Saint-Pierre, présente Pasquier BARBE, prêtre de Lisieux à la cure vacante par la mort de Pierre LE PRÉVOST.

1608 (17 septembre). M. Deschamps, official d'Evreux confère à Jacques PERRINE, prêtre de Coutances, ce bénéfice vacant par la résignation de René GIRARD, dernier curé.

1644 (16 décembre). Jean de la Mare, vicaire général, confère à Cyprien de GUÉROULT, prêtre, la cure vacante par résignation de Cyprien LE VALLOIS, dernier curé.

1676 (9 septembre). M. de Montauban, vicaire général confère à Jean QUILLET, la cure vacante par résignation du précédent.

1683 (29 novembre). M. le prince Philippe de Lorraine, abbé de Saint-Pierre-en-Vallée, présente Mathieu SOUCHEY au bénéfice vacant par le décès de Jean QUILLET.

Revenu de la cure d'après G. 19 : 1.800 livres;

Distance d'Evreux 9 lieues 1/2.

Selon G. 21, Dugard était curé depuis 1780.

PRIEURÉ DE CHANDEY (G. 33, n° 25, p. 261).

1580 (9 mai). Guillaume Postel confère à Jean Dolboys, prêtre, chanoine, le prieuré de Chandey, ordre de saint Benoît, vacant

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an, 17 francs pour l'étranger et 5 francs par livraison.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, D'

Digitized by Google

présente André de Lizza, prêtre au bénéfice vacant par la démission du précédent.

1612 (5 septembre). André de Lizza se démet en faveur de Mellon de May, de Rouen, présenté le 15 par le cardinal du Perron, accepté le 12 octobre.

1623 (16 février). Mellon de May, résigne à Jacques le Mercier, prêtre.

1645 (27 mai). Jacques du Perron, Evêque d'Angoulême, abbé de Lyre, présente Pierre le Canu, prêtre de Coutances à la cure vacante par le décès de Jacques le Mercier, accepté le 29.

1661 (15 octobre). MM. de la Rue et Delangle, *sede vacante*, confèrent à Maurice Davoust, prêtre, curé de Saint-Léonard de Thubeuf la cure vacante par permutation de Jacques le Mercier du consentement du baron de Thubeuf.

1669 (19 août). Jacques Ventes, prêtre, curé de Cintray permute sa cure avec Jacques le Mercier, prêtre, bâchelier en théologie, dernier curé.

1670 (28 février). Pierre Vaillant, sergent royal à Breteuil, à la requête de Jean Castel, prêtre licencié en théologie, gradué nommé sur Lyre pour le bénéfice de Chéronvilliers vacant par le décès de Jacques le Mercier. décédé au mois d'octobre dernier, requisition faite au dit monastère parlant à frère Jacques Thierry, religieux profès, et la cure lui est conférée pour la conservation de son droit.

1670 (22 août). M. Duvancel, vicaire général, confère à Gilles le Royer, la cure vacante par la résignation de Jacques Ventes, dernier curé.

D'après G. 19, le patron était saint Pierre et saint Hubert, l'abbé de Lyre présentait, le revenu 3.000 livres, la distance d'Evreux 11 lieues.

G. 21, indique comme curé, en 1761, Guillard.

Enfin l'enquête Ecclésiastique de l'an IX à l'an XIII nomme : Pierre Chabot,

(*A suivre.*)

G. Guéry,
Aumônier du Lycée.
Chanoine titulaire.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

La double mission de M. Paul-Louis Robert. — A quoi rêvent en ce moment quelques écrivains de « chez nous ».

Certes! la *Revue Catholique de Normandie* n'est pas ingrate, elle demeure infiniment reconnaissante à M. Paul-Louis Robert des paroles aimables qu'il voulut bien nous adresser au cours des récentes Assises de Caumont; mais ce n'est pas seulement la gratitude qui nous engage aujourd'hui à présenter, à nos lecteurs, l'éminent rapporteur littéraire du congrès de 1923, c'est aussi et surtout notre désir, dès longtemps arrêté, de rendre ici hommage, à tour de rôle, aux personnalités intellectuelles qui honorent le plus notre province.

Et n'est-ce pas une très belle figure, celle de ce conférencier, qui, avec Mme Paul-Louis Robert, s'est fait, depuis une dizaine d'années, l'apôtre du régionalisme normand et le chevalier servant de Berlioz?

M. Paul-Louis Robert appartient à une vieille famille de juristes et de lettrés. Son grand-père, M. Marguerin, qui fut avoué, collectionna passionnément les richesses artistiques de sa petite patrie; compositeur fort distingué, ses chansons, savoureuses pour la plupart, ont une bonne odeur de terroir, et, parfois, revêtent des nuances de sensibilité exquise. Son père, Auguste Robert, avoué lui aussi, s'était fait un nom parmi les jurisconsultes catholiques : spécialisé dans les questions fiscales, il fut le conseiller de toutes les communautés de France quand celles-ci se heurtèrent à une législation arbitraire et vexatoire et qu'elles eurent à subir contre l'Etat des procès longs et compliqués. Il mourut en 1900, laissant la réputation d'un homme d'affaires de premier ordre, en même temps que d'un érudit fort au courant des antiquités locales et de l'histoire de son pays.

M. Paul-Louis Robert, après de brillantes études à l'Institution ecclésiastique d'Yvetot et au lycée Corneille de Rouen, prépara sa licence philosophique, tout en collaborant à différentes publications, à la *Revue Idéaliste*, par exemple, où il écrivit des

Digitized by Google

articles remarqués sur Edmond Rostand et la poésie naturiste. Professeur libre à Louviers, à Elbeuf et à Rouen, il démissionna en 1906 pour prendre, avec Mme Paul-Louis Robert, l'initiative de conférences-auditions musicales sur les grands maîtres de la musique française. Mme Robert, excellente musicienne, à la méthode très sûre et au timbre puissant, est la collaboratrice de son mari qu'elle accompagne dans cette perpétuelle croisade à travers la France. Il n'est pas une ville en Normandie où elle n'ait fait applaudir sa voix souple, chaude, étendue qui se prête si bien à la déclamation lyrique de Glück et au style si expressif de notre grand Berlioz.

Glück et Berlioz, les deux sommets de la musique, M. et Mme Paul-Louis Robert se sont efforcés de les révéler au grand public, par la conférence et par l'audition. Nous allions oublier Boïeldieu, dont M. Robert a publié une correspondance inédite, laquelle fait magistralement ressortir la richesse d'âme et la rare bonté d'un maître que nous avons tort de dédaigner, car la *Dame blanche*, toute vieillie qu'elle soit, n'en reste pas moins l'un des chefs-d'œuvre les plus caractéristiques de l'école française, et, par son écriture soignée, l'un des plus fouillés et des plus sincères.

Par une étonnante permission du ciel, M. Paul-Louis Robert réunit harmonieusement toutes les qualités du conférencier : c'est un aimable causeur, dont le discours s'agrémente de ces mille anecdotes qui mettent en relief le génie d'un homme; sa phrase est élégante, facile; il instruit sans jamais cesser de peindre et d'intéresser. On pourrait donc, à bon droit, s'étonner de le voir ci-dessus représenté comme un bavard soporatif, mais

Digitized by Google

« songe, dans les esprits imaginaires et dans l'impossible mesure, « de quoy les occuper et les exercer (1). »

Comme les enfants trouvent beaucoup de charmes aux fables, de même tous les peuples primitifs s'amusèrent et s'intéressèrent aux fictions.

Toutefois, cette tendance, qui semble avoir été le partage de l'humanité entière, trouva les facultés les plus propices à son développement chez les Orientaux (Egyptiens, Arabes, Perses, Indiens et Syriens).

Ces peuples ont l'esprit si poétique et si fertile en inventions que tous leurs discours sont figurés et qu'ils ne savent s'expliquer que par des allégories.

Leur théologie, leur philosophie et leur morale sont toutes enveloppées des voiles de la fable et de la parabole ; et cette habitude constante de s'exprimer par des images devint bientôt un art véritable chez eux (2).

Notre auteur ajoute que les fables profanes de ces peuples païens furent autorisées et sanctifiées par Dieu même dans les Saintes Ecritures. C'est aussi par des symboles et des figures que Dieu fait entendre sa volonté aux prophètes : « L'Ecriture Sainte « est toute mystique, toute allégorique, toute énigmatique (3). »

Tout l'Orient apparaît ainsi aux yeux de Huet comme le berceau de la fiction. En effet, telle était la théorie générale des érudits et le succès des « Mille et une nuits » au XVIIIe siècle, vient mieux préciser ce que l'écrit de Huet avait encore de mal délimité dans son contour ethnographique.

Les Arabes, avec les Persans, passèrent, pendant plus de cent ans, aux yeux de l'auteur des *Lettres persanes*, comme à ceux

---

(1) *Origine des romans*, p. 192.

(2) Huet ne manque pas de dévoiler à nos yeux le cadre de la littérature fictive orientale : nous y voyons des noms bien anciens et bien connus comme celui de Pilpay : Esope, aussi est rappelé et bien d'autres encore, qui sont aujourd'hui presque ignorés. Dans son exposition nous constatons des lacunes, qui dépendent de l'ignorance de son temps au sujet de contrées et de littératures aussi anciennes et aussi éloignées que l'Orient. Aussi les renseignements qu'il nous fournit sur la littérature indienne sont très inexacts et incomplets.

(3) *Orig. des Romans*, pag. 46.

Digitized by Google

de l'auteur de Zadig, pour les grands inventeurs des fictions (1).

Tous ceux qui nous ont laissé des œuvres sur les romans, maintiennent cette théorie, depuis l'abbé Lenglet Dufresnoy, qui publia sa « Bibliothèque des Romans » en 1735, suivie, en 1775, par une œuvre du même nom, dirigée par M. de Paulmy, avec beaucoup de coopérateurs, le comte de Tressan, Cordonne, etc., jusqu'à Dunlop (2), qui livrait au public son « History of prose fiction » en 1806 et qui suivait encore la théorie de Huet. C'était vraiment faire trop d'honneur aux Orientaux. On le vit bien quand la connaissance de l'Inde, révélant à l'Europe surprise un nouvel Orient, montra dans les contes hindoux les originaux de la plupart des contes arabes.

La Pantchatantra, puis l'Hitopadesa, pour ne rien dire du Mahabharata, du Bhagavata-Pourana, ni du Ramayana, devinrent alors les sources pures dont les flots, grossis et troublés dans leur course par d'obscurs affluents, avaient comme inondé l'Occident d'histoires merveilleuses (3).

Enfin, quelques années plus tard, on s'avisa que ces histoires, tenant en général plus ou moins de l'apologue, le Boudhisme, religion amie des paraboles et des exemples, devait peut-être en avoir favorisé l'invention et, en tout cas, la diffusion. On posa donc en principe, non seulement que les récits orientaux, qui avaient pénétré en si grande masse dans les diverses littératures européennes, venaient de l'Inde, mais encore qu'ils avaient un caractère essentiellement boudhique. On s'efforça de le démontrer ; on y réussit quelquefois ; on y échoua le plus souvent. Malgré cela, la théorie se trouva constituée et elle régna presque souverainement.

M. Bédier (4), avec beaucoup d'indépendance et de courage d'esprit, en même temps que de science et de critique, essaya de la refuter.

Le président de Brosses, dans sa « Dissertation sur le culte des

(1) Brunetière, *Les Fabliaux au moyen âge*. Etudes critiques. VIe série.

(2) J. C. Dunlop, *History of prose fiction*, a new edit. by H. Wil don, London, 1885, page 10.

(3) Cfr. Gaston, Paris. *La Littérature française au Moyen âge*, page 111.

(4) Bédier, *Les Fabliaux au moyen âge*. Paris, 1893.

Digitized by Google

Pourtant, voici que la ruche normande fait entendre à nouveau le noble chant de l'éternelle moisson. Chez l'historien, les dossiers se gonflent au vent de la recherche opiniâtre et sa plume fredonne en marge des vieux parchemins; dans la maison du poète, les images et les rimes, à perdre haleine, se font la chasse; tandis que le romancier habille de drap neuf de vieux héros tout remplis de juvéniles illusions.

A Lisieux, notre confrère M. Etienne Deville réorganise avec un soin jaloux la Bibliothèque et le Musée de la ville, sans nous priver pour cela de ses intéressantes chroniques du *Journal de Rouen*. Cet infatigable travailleur a sur le chantier un ouvrage sur l'Art de Terre au Pré-d'Auge et un autre des plus importants sur les maisons de bois de Lisieux, dont le baron de Madrey a composé tous les dessins. Il poursuit en outre le dépouillement méthodique des archives du tabellionnage de Lisieux, qui remontent à l'an 1390. Enfin, M. Etienne Deville ne cesse de se préoccuper de la sauvegarde de nos monuments historiques, en particulier des mobiliers d'églises rurales. C'est assez dire combien est remplie l'existence du nouvel archiviste-bibliothécaire de Lisieux. Et nous n'avons point parlé d'une besogne à laquelle M. Etienne Deville consacre encore quelques heures tous les jours : il dresse pour les 30.000 volumes de sa chère Bibliothèque municipale, un catalogue rationnel. Tous les chercheurs lexoviens doivent bénir un tel homme, qui n'est pas seulement ami des livres pour lui-même, mais aussi pour autrui.

Au Vieux-Port, dans l'Eure, il est un autre écrivain qui se délasse quelquefois des travaux de l'esprit en cultivant, à la manière de Candide, un jardin rempli de fleurs. C'est M. Albert Herrenschmidt, l'un de nos meilleurs chroniqueurs de Normandie. Ses idées ne sont pas toujours les nôtres, qu'importe ! nous ne rendrons pas moins hommage au publiciste de talent, et aussi à l'homme, que la guerre a meurtri dans ce qu'il avait de plus cher au monde, un fils de vingt ans, tombé face à l'ennemi devant Verdun.

Courageusement, il continue à donner ses deux chroniques hebdomadaires au « Petit-Hâvre »; et, parfois, il retouche une de ses anciennes pièces de théâtre ou il en écrit une nouvelle. Et récemment encore, il adaptait en vers son vieux drame, toujours

Digitized by Google

saisissant et profond, *La Mauviette*, que M. Paul Gautier, compositeur de grand talent, doit mettre en musique et que M. Albero, baryton de l'Opéra-Comique, créera cet hiver.

A Rouen, M. René Herval, l'auteur de travaux très remarqués sur Dante et la Renaissance italienne, et dont l'ouvrage intitulé *Huit mois de Révolution en Russie* (1) obtint pendant la guerre un si vif succès, vient de terminer un roman des plus curieux que nous avons eu la bonne fortune de feuilleter : *Les Désillusions de Jean des Entommeurs*. C'est l'œuvre d'un philosophe et d'un érudit, une fine satire de la guerre et du traité de paix, satire que l'on trouve enchâssée avec art dans un savoureux langage renouvelé du XVIe siècle.

Et pour clore ce mois-ci la liste de nos indiscrétions littéraires, nous dirons que M. Joseph L'Hopital, dont l'éditeur Ollendorff vient de rééditer avec raison *Un clocher dans la plaine* dans la collection du « Roman des Provinces françaises », travaille avec amour, en ce moment, à mettre en ordre une correspondance extrêmement intéressante : celle du vice-amiral de la Roncière Le Noury (1855-1881).

« Le passé m'a toujours attiré », écrivait naguère M. Joseph L'Hopital, « et souvent je songe que s'il m'était donné de recommencer ma vie, je l'emploierais à satisfaire la curiosité instinctive que je ressens pour les temps, les choses et les hommes qui ne sont plus ».

Ce n'étaient point là paroles en l'air, comme on voit, puisque, sans recommencer sa vie, M. Joseph L'Hopital, toujours jeune d'ardeur et de volonté, met aujourd'hui sa plume habile au service d'un rêve longtemps caressé.

Et puisque le talentueux écrivain normand semble délaisser un instant le roman pour devenir historien, nous mettrons à profit ce temps d'arrêt pour jeter prochainement un regard d'ensemble sur l'œuvre exquise et forte de cet écrivain, le plus délicat romancier que nous ayons actuellement... *au pays du cidre*.

Maurice D'HARTOY.

---

(1) Hachette.

Digitized by Google

Monsieur Louis RÉGNIER

Un terrible accident, arrivé le 31 octobre en gare de Vernon, prive la *Revue Catholique de Normandie* d'un de ses premiers et plus distingués collaborateurs. Sitôt la création d'une Revue catholique provinciale décidée, M. Louis Régnier devint membre du comité de rédaction, pour le département de l'Eure, en compagnie de M. le chanoine Odieuvre et de M. Geoffroy de Grandmaison.

Il n'avait cependant que vingt-six ans, mais avec des maîtres comme Léon Palustre, Eugène Lefèvre-Pontalis prématurément enlevé ainsi que lui et à la même date, Camille Enlart, etc., il acquit rapidement de réelles connaissances archéologiques, soigneusement entretenues par les congrès de la Société Française d'Archéologie, qui le nomma inspecteur divisionnaire, comme il le fut, plus tard, de l'*Association Normande*.

Né à Gisors le 5 février 1865, M. Louis Régnier suivit ses parents à Evreux et se fit inscrire comme membre de la *Société libre de l'Eure* en 1886, de celle des *Amis des Arts* qui le nomma secrétaire le 15 avril 1894 et *vice-président* le 18 mars 1906. Dès 1891 il publiait dans la *Revue Catholique de Normandie* ses *Notices sur les sociétés savantes de l'Eure et la bibliographie de leurs publications*, travail consciencieux, précis, méticuleux, prémisses de ces superbes bibliographies publiées de 1888 à 1896 dans le *Recueil de la Société libre de l'Eure*, véritables modèles du genre. Les érudits de l'Eure ont vivement regretté que le savant auteur ne les ait point continuées, mais d'autres travaux historiques et archéologiques réclamaient tous ses instants.

La *Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin* qui, pour lui, fut toujours sa société privilégiée, sut le retenir par la constante amitié de ses membres distingués, l'utiliser pour ses excursions dont la dernière eut lieu à Gisors le 3 juillet sous sa direction et enrichir ses bulletins par la publication de ses nombreuses monographies d'églises ou de châteaux.

Digitized by Google

Jean Lafond disait dans le *Journal de Rouen* du 3 novembre que Louis Régnier, le jour même de sa mort si tragique, revenait de la vallée de l'Epte pour parachever son compte-rendu de l'excursion archéologique de l'*Association Normande*, faite cette année dans cette contrée, pays si souvent parcouru par lui, commune par commune, relevant avec une scrupuleuse exactitude ce qui pouvait servir de comparaison pour classer nos monuments civils, religieux et militaires, soit dans le mobilier, soit dans les édifices eux-mêmes. Inspecteur divisionnaire, pour le département de l'Eure, il ne se contenta pas d'être membre honoraire, mais dès 1889, publiait dans l'*Annuaire* de cette société le compte-rendu de son excursion dans l'Eure, suivant, depuis cette date, ses excursions annuelles à travers la Normandie, pour le plus grand profit des nombreux touristes.

Au nombre de ses multiples travaux mentionnons plus spécialement sa monographie de N.-D. d'Ecouis et sa biographie de *Louis Passy*.

La monographie de la collégiale d'Ecouis, parue d'abord dans la *Société des Amis des Arts de l'Eure*, puis en tirage à part avec de nombreuses illustrations, lui mérita une troisième médaille au concours des Antiquités de France en 1914, décernée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et la *Société française d'Archéologie* lui décernait, pour la première fois, le prix *Emile Travers*. Inutile d'ajouter que de nombreuses revues firent de cette savante publication des comptes rendus très élogieux et très mérités.

M. Doucerain, secrétaire perpétuel de la *Société libre de l'Eure*, disait dans *La Normandie* du 3 novembre que son *Louis Passy* était non seulement une excellente biographie, mais encore l'histoire du département de l'Eure, y compris celle de la *Société libre de l'Eure*, durant une existence si longue et si bien remplie. Pourquoi s'en étonner? Le jeune secrétaire du député Louis Passy et le fidèle Gisorcien n'a eu qu'à laisser parler son cœur et courir sa plume toujours si élégamment conduite.

Accaparé par tant de Sociétés savantes, très assidu aux congrès archéologiques, Louis Régnier ne fournissait que très rarement des articles à la *Revue Catholique de Normandie*. Il voulut bien cependant, en 1913, nous donner une précieuse étude sur l'abbaye de Lyre traitée au point de vue archéologique (vingt-

Digitized by Google

troisième année. pp. 149-321-535 et 728) ; — puis en 1915 (vingt-cinquième année pp. 226-264-365) il publia des *Fragments inédits des mémoires et des lettres du Père Caussin*, avec ce titre général : *Sous Louis XIII.*

Historien, archéologue, biographe, Louis Régnier, sans une certaine difficulté d'élocution, aurait pu prétendre à la Présidence de tant de Sociétés dont il était membre si actif, il se contenta de parcourir sa province natale, avec quelques fugues dans les pays limitrophes, comme l'Oise où il retrouvait des amis très chers.

L'énumération de ses titres suffira pour montrer quelle place il tenait dans le monde savant : correspondant du Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'Instruction Publique); — Inspecteur divisionnaire de la *Société Française d'Archéologie* et de l'*Association Normande;* — Correspondant de la *Société des antiquaires de France* et membre de celle des *Antiquaires de Normandie* ; — membre correspondant de l'Académie de Rouen ; — correspondant de la Commission des monuments historiques ; — membre du Comité départemental des études économiques sur la Révolution française ; — membre du Comité départemental pour la protection des sites et monuments pittoresques ; — membre de la *Société libre de l'Eure*, qui l'appela plusieurs fois dans son conseil d'administration ou dans le Jury nommé pour l'attribution du prix Lucien Fouché ; — vice-président de la *Société des Amis des Arts* aujourd'hui réunie à la précédente ; — membre de la *Société historique d'Archéologie de Pontoise et du Vexin* et de celle de l'*Orne ;* — membre de la *Société de l'histoire de Normandie*, des *Bibliophiles Normands*, officier de l'Instruction Publique, etc.

Nous avons l'intime conviction que ces articles nécrologiques de la première heure seront suivis de beaucoup d'autres que nous mentionnerons dans notre *Revue* et que, parmi ses élèves si remarquables, il s'en trouvera un pour nous donner bientôt une excellente biographie de Louis Régnier, avec la bibliographie complète de ses multiples et si précieux travaux.

Nos chers abonnés voudront bien avoir pour l'archéologue normand qui a donné au clergé de si sages conseils relatifs à la conservation ou à la restauration des églises, sauvé de la ruine des objets du culte ou des monuments en poursuivant,

Digitized by Google

sans relâche, leur classement, un souvenir dans leurs prières.

Que Mme Régnier, cette mère si cruellement frappée, veuille agréer nos sincères sympathies avec la promesse de nos ferventes prières afin que Dieu la soutienne et la console dans une aussi terrible épreuve.

G. GUÉRY,
Aumônier du Lycée d'Evreux.
Chanoine titulaire.

Un appel émouvant de Roland Dorgelès à la camaraderie des Anciens Combattants

On sait que Roland Dorgelès s'enorgueillit d'avoir été caporal d'infanterie et il a raison, même du seul point de vue des lettres. Car, de l'avis de tous ceux qui ont fait la guerre, non pas dans une embuscade mais dans les tranchées, le livre de la guerre par excellence, c'est le sien. Il n'a pu écrire ses *Croix de Bois* que parce qu'il a été caporal, que parce qu'il fut un vrai soldat.

L'*Almanach du Combattant* lui avait demandé en guise de préface pour son édition de 1924, une longue nouvelle. Roland Dorgelès a répondu en envoyant : *Cinq ans après.*

Jamais, croyons-nous, n'a été dit avec plus d'émotion le désir de l'ancien combattant de ne plus haïr mais d'aimer, simplement, comme on s'aimait dans les tranchées, pour résister aux vieilles rancunes, à toutes les vieilles passions mauvaises.

Nous souhaitons que l'appel soit entendu, comme nous souhaitons bonne chance à cette édition de 1924 de l'*Almanach du Combattant*, qui, pour la troisième fois, a su renouveler le tour de force de nous donner dans un même gros volume — un volume qui peut être mis dans toutes les mains — les contes les plus amusants, les caricatures les plus drôles et les documents les plus précis.

Lire à la page 136 : *A la guillotine*, par Maurice D'HARTOY.

Digitized by Google

Un peu d'Histoire normande

LES CHARITÉS NORMANDES

Il est inutile d'exposer ici en quoi consistaient ces confréries de la Charité, qui subsistent encore en Normandie : les lecteurs de cette revue les connaissent tous, les uns pour avoir lu quelque article les concernant, les autres pour avoir vu les « charitons », c'est-à-dire les membres de ces confréries, dans l'exercice de leurs fonctions. Ils savent que cette institution charitable a pour objet principal l'enterrement des morts et ils n'ignorent pas qu'elle est spéciale à la Normandie. Aussi parlerons-nous de son passé plutôt que de son état actuel, quoique le rôle important qu'elle a joué jadis dans la vie religieuse de notre province soit loin d'avoir disparu de nos jours.

Phénomène étrange : il n'existe pas d'ouvrage d'ensemble sur les Charités normandes. La bibliographie que l'on pourrait établir sur ce sujet, cependant si intéressant pour l'histoire de toute une région, serait très brève. Elle consisterait en quelques monographies, généralement bien faites, en quelques articles de revues ou de journaux, en la publication de divers statuts : ce sont là des matériaux précieux, mais ils ne constituent pas un monument. Il reste à les mettre en œuvre, et on peut s'étonner que parmi les érudits normands aucun ne se soit encore trouvé pour édifier ce monument, que l'on complèterait avec les documents de nos archives publiques et dont on pourrait trouver l'illustration dans des manuscrits, dans d'anciens livres de confréries conservés par des mains pieuses et surtout dans certaines verrières respectées par le temps et par les vandales.

L'origine de ces confréries ne paraît pas avoir été élucidée d'une façon complète. Si les uns pensent que l'idée première en est venue d'Orient, rapportée par les croisés, d'autres, se basant sur des similitudes dans les statuts, les croient d'inspiration scandinave, anglo-saxonne ou germanique. Sans entrer dans le détail

Digitized by Google

de cette discussion et malgré les prétentions de quelques-unes d'entre elles à une origine plus ancienne, disons seulement que c'est dans la seconde moitié du XIVe siècle que l'on en constate pour la première fois l'existence d'une manière certaine. L'opinion la plus généralement admise et qui paraît reposer sur les fondements les plus sérieux — ce qui ne veut pas dire que ce soit l'expression de la vérité — rattache leur fondation à la grande peste dont, à cette époque, souffrit le pays entier. Sous l'inspiration du clergé, véritable propagateur alors de la civilisation, des groupements de civils se seraient formés pour enterrer les cadavres, qui, en raison de leur grand nombre et de la frayeur inspirée par la contagion, gisaient, privés de sépulture. Avec les idées religieuses du temps, ils se placèrent sous la protection d'un saint patron et s'imposèrent des règles, résumées en des statuts, dont quelques-uns sont venus jusqu'à nous, écrits sur de vénérables parchemins, consignés dans des manuscrits parfois admirablement décorés, ou plus modestement reportés sur des registres qui continuent à être tenus tant bien que mal à jour. Le plus ancien de ces règlements que nous connaissions est celui de l'église paroissiale Saint-Denis, à Rouen, en 1358.

Comme ces confréries répondaient à un besoin véritable, leur nombre ne tarda pas à s'augmenter. Elles se constituèrent plus particulièrement dans les diocèses de Rouen, d'Evreux, de Séez, de Lisieux. Au XVe siècle, nous les voyons déjà nombreuses, et elles paraissent avoir atteint leur apogée au XVIIe siècle. A ce moment, elles s'étaient répandues dans presque toute la Normandie, avaient gagné le Perche et étaient florissantes aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

Les évêques reconnurent les services importants qu'elles rendaient au point de vue matériel, dans les inhumations, surtout par temps d'épidémie, et au point de vue moral aussi, par le bel exemple de leurs pratiques religieuses et par l'éclat qu'apportait leur présence aux cérémonies de l'Eglise. Ils les encouragèrent, les multiplièrent et s'efforcèrent, en même temps, de les maintenir étroitement sous la main de l'autorité ecclésiastique. Le pouvoir civil ne se désintéressa pas de la question. Au début du XVIIIe siècle, nous voyons le roi étendre sur elles sa protection avec son autorité. Plusieurs lettres patentes sont là pour en témoigner.

Digitized by Google

Doit-on attribuer à cette double tutelle, ecclésiastique et royale, la décadence indéniable dans laquelle les Charités tombèrent à partir de cette époque? Provient-elle au contraire de la diminution de l'esprit religieux dans le siècle des philosophes? Toujours est-il qu'au XVIIIe siècle nous les voyons passer par une crise, qui, pour beaucoup d'entre elles, leur enleva à tout jamais leur ancienne splendeur. Plusieurs cessèrent de se recruter. D'autres se relâchèrent dans l'observation de leurs règlements. En divers endroits, on dût même faire appel à la Justice pour entretenir les confréries et pour contraindre les frères à observer leurs engagements, c'est-à-dire à assurer leur service.

La Révolution leur porta naturellement un coup funeste. Dans la destruction générale et systématique de tout ce qui rappelait l'ancien régime, les Charités disparurent momentanément, comme bon nombre d'autres institutions. Leurs biens furent confisqués ou vendus en tant que biens nationaux. Elles disparurent, surtout dans les villes, où il était difficile d'échapper à l'inquisition jacobine. Dans certaines paroisses de campagne, elles paraissent avoir subsisté, plus ou moins secrètement, sauf pendant les années les plus mouvementées, c'est-à-dire de 1793 à 1795. Dès que la loi permit aux églises de rouvrir leurs portes pour l'exercice du culte et bien que celle qui, le 18 août 1792, les avait dissoutes, ne fût pas abrogée, elles commencèrent de nouveau à fonctionner, à enterrer les morts, à paraître aux cérémonies, spécialement dans les campagnes où semble s'être réfugié le peu de liberté qui subsistât alors. Dans les villes, elles furent encore obligées de se dissimuler sous le couvert de sociétés civiles formées pour procéder aux inhumations.

A partir du Consulat, elles reprirent leurs anciens usages. Fidèles à leur costume traditionnel, nous voyons même les « Charitons » protester énergiquement contre les fantaisies de certains préfets qui prétendaient les modifier. A ce moment, plusieurs Charités reçurent, des évêques, de nouveaux statuts, pour tenir compte des modifications apportées, par les événements, dans les esprits et dans les mœurs.

Sous l'Empire, elles n'eurent pas d'existence légale et furent cependant tolérées. Mais, en 1804, la loi instituant au profit des fabriques le monopole des pompes funèbres les força à s'entendre avec les fabriques et à partager avec elles les bénéfices des inhu-

Digitized by Google

mations, dans la proportion fixée par les évêques. Ce régime dura pendant un siècle.

Enfin, après la loi de 1901 sur les associations et celle de 1905 sur la séparation, si leurs biens, fort modestes, ne furent pas inventoriés, elles perdirent les rentes que leur servaient les fabriques en échange des legs acceptés. Dans les villes, surtout dans les villes importantes, la plupart d'entre elles disparurent. Elles restent, au contraire, très vivantes dans certaines petites paroisses de campagne.

Le but primitif et principal de ces confréries était d'assurer aux associés une sépulture honorable, avec les prières de l'Eglise. Puis, bientôt, elles remplirent les mêmes devoirs vis-à-vis de tous les morts et s'imposèrent des devoirs d'assistance envers les membres de l'association. But et moyens pour arriver à le remplir furent consignés dans des statuts. Ces règlements présentent entre eux de grandes analogies, sans être toutefois identiques. Ils étaient soumis à l'approbation de l'ordinaire et il arriva à l'autorité ecclésiastique de les modifier, surtout au cours des deux derniers siècles.

Les Charités se composaient d'hommes et de femmes. Elles admirent même des enfants, avec le consentement de leurs parents. Les deux conditions premières étaient de ne pas avoir encouru de sentence d'excommunication et d'être « puissant de corps », ce qui s'explique par la nature des devoirs religieux et matériels à remplir. Plus tard, pour obvier à certains abus, il fut stipulé que les frères devaient être « de bonne vie et honnête conversation », avec un caractère assez doux pour éviter les querelles. Des infractions à ces règles pouvaient entraîner l'expulsion du délinquant. On excluait donc les hérétiques, les excommuniés, les criminels et même les lépreux, encore assez nombreux alors. Certaines confréries accentuaient leur caractère religieux en exigeant que le récipiendaire se soit approché des sacrements avant d'être reçu.

Le nombre des frères était généralement fixé à treize, en souvenir du Christ et des douze apôtres. Le jour de la fête du patron de l'association, les frères choisissaient entre eux les deux dignitaires chargés, pendant une année, de diriger la Confrérie et d'en gérer les biens : l'*échevin*, appelé aussi maître ou roi, et le *prévot*, destiné à aider l'échevin et, au besoin, à le remplacer. Les

Digitized by Google

anciens dignitaires se nommaient les *antiques* et prenaient part aux délibérations dans les cas graves. Les autres frères, les *frères servants*, faisaient leur service pendant une période variable de plusieurs années. Ils ne recevaient aucun émoluement, tandis qu'il leur était adjoint des serviteurs rémunérés : le *crieur*, appelé aussi clocheteur, cliqueteur, tintenellier ou campanellier, qui annonçait les cérémonies et précédait les processions en agitant ses clochettes; le *clerc*, souvent un jeune homme instruit, se destinant aux ordres, chargé de répondre à la messe; enfin les *chapelains*, au nombre de sept dans les Charités importantes, et qui disaient chaque jour des messes basses ou chantées.

Le rôle de chacun était méticuleusement fixé, de même que les amendes, quelquefois très curieuses, imposées pour toute contravention aux règles. Etaient également fixées les cérémonies à célébrer, les messes à dire, les réunions à tenir. Un protocole très strict entrait dans les moindres détails.

En un simple article, nous ne saurions exposer toutes ces prescriptions. Nous ne saurions qu'indiquer sommairement bien des points qui mériteraient de longs développements. Il ne nous est ainsi possible que de signaler le costume des frères, dont on retrouve aujourd'hui des traces, spécialement le chaperon, le rabat et la toque, les croix, les cierges, les bannières, les livres sur lesquels étaient mentionnés les noms des membres de la confrérie, la comptabilité, les procès-verbaux des réunions. Ajoutons que les Charités avaient un local, appelé chambrette, édicule situé près de l'église, souvent dans le cimetière, et dans lequel les frères se réunissaient et déposaient leur matériel, drap mortuaire, cierges, registres, etc. Dans les églises importantes, ils disposaient généralement d'une chapelle et d'une cloche particulières. Leurs ressources étaient assurées par les cotisations, les quêtes, les amendes, les dons et les legs. Beaucoup d'entre eux rachetaient leur cotisation en versant, une fois pour toutes, une somme fixée d'avance : on disait alors qu'ils étaient « franchis ».

Quelques-unes des coutumes ont disparu. D'autres ont subsisté. Parmi ces dernières, il faut signaler le repas, qui fut l'occasion de quelques abus et de beaucoup de calomnies contre les Charités. A l'origine, une pensée chrétienne incita les frères à se réunir annuellement en des agapes, dont on fixa d'avance la

Digitized by Google

dépense et même parfois le menu. Ce repas avait lieu souvent dans la chambrette, ce bâtiment se trouvât-il au milieu du cimetière : le voisinage des morts n'empêchait nullement les vivants de bien manger et de bien boire. Chacun payait son écot, sauf les chapelains, le crieur et le clerc, dont la part se prélevait sur le fonds commun. D'après d'autres statuts, ce fut le maître entrant en fonction qui dût, chaque année, recevoir les frères à sa table. Fatalement des excès se produisirent. Quelques repas dégénérèrent en ripailles, ce qui donna naissance à l'expression « boire comme un frère de Charité », faisant pendant à celle de « boire comme un sonneur ». L'autorité ecclésiastique s'émut, fulmina, interdit les banquets : peine perdue! L'usage fut plus fort que les remontrances et le repas annuel subsista. Il subsiste encore!

Ce que les Charités actuelles semblent malheureusement avoir perdu de vue, c'est un côté très élevé de leur but primitif : l'assistance. Au début, en effet, et pendant plusieurs siècles, elles constituèrent de véritables sociétés de secours mutuel. Les frères devaient venir au secours les uns des autres. Quand l'un d'eux tombait malade, devenait pauvre ou infirme, les autres le visitaient, l'assistaient, l'aidaient, le réconfortaient. La confrérie secourait les femmes en couches, dotait même quelquefois les filles des membres sans fortune ou les orphelines. Dans des statuts, nous trouvons cette prescription : si un frère perd du bétail et ne peut le retrouver, les autres doivent le seconder dans ses recherches et ceux qu'il désignera l'aideront pendant cinq journées. Etendant plus loin leur action charitable, les confréries secouraient les pélerins, nombreux à ces époques de foi vive, les prisonniers, à qui elles distribuaient des vivres supplémentaires, les lépreux, objets de la terreur et de la répulsion universelles. Leurs dons ne s'arrêtaient pas aux hommes : quand leurs ressources le leur permettaient, elles consacraient des sommes importantes à l'ornementation des églises, et c'est ainsi que nous pouvons admirer encore des vitraux, des retables, des cloches, des tableaux dûs à la générosité des Charités.

Au dessus de ces œuvres d'ordre pour ainsi dire matériel, les Charités pratiquaient l'assistance par la prière. Si les chapelains des confréries importantes étaient nombreux, c'était pour dire des messes pour les vivants aussi bien que pour les morts. Un Frère tombait-il malade, l'échevin ou le prévot allait le visiter,

Digitized by Google

et, si la maladie paraissait dangereuse, il l'exhortait à se préparer chrétiennement à la mort. Une discussion survenait-elle entre deux membres de la même Confrérie, les autres s'employaient à les réconcilier. En un mot, les Frères, d'après leurs statuts, étaient tenus à pratiquer la Charité sous toutes ses formes, entre eux et vis-à-vis des autres.

C'est surtout sous ce rapport que les Confréries actuelles diffèrent de leurs devancières. Elles poursuivent certains de leurs buts, comme d'enterrer les morts ; elles observent plusieurs de leurs usages, comme l'assistance aux cérémonies, les réunions annuelles, les repas, les amendes ; elles portent en partie un costume rappelant celui d'autrefois, conservent les croix, les cierges et les bannières ; elles continuent à tenir plus ou moins exactement les registres qui ont permis de retracer leur histoire ; mais elles se sont écartées de l'institution primitive, en en négligeant souvent la haute pensée religieuse et charitable. Par une évolution qui ne constitue pas un progrès, le côté matériel semble avoir primé le côté spirituel.

Quoi qu'il en soit, dans les campagnes où elles ont subsisté, leur utilité est indéniable, plus pour le spirituel que pour le matériel. Il suffit, en effet, de fréquenter ces petites paroisses, pour constater l'importance qu'elles y ont conservé. Dans beaucoup d'entre elles, elles forment vraiment l'ossature de la vie religieuse, surtout en ce qui concerne la partie masculine de la population. Le clergé l'a compris. Malgré les discussions qui se sont parfois élevées entre elles et lui, malgré les interdictions dont certaines ont été frappées, d'une façon générale, à l'heure actuelle, l'autorité religieuse les encourage, en les maintenant, fort heureusement, sous sa dépendance.

Nous n'avons pu qu'effleurer ici le sujet. Qu'il nous soit permis, en terminant, d'exprimer une fois de plus le regret qu'il n'existe pas un travail d'ensemble sur ces Confréries. Un tel ouvrage présenterait un puissant intérêt pour l'histoire générale de la Normandie et même de l'ancienne France, car l'étude de leurs statuts et de leurs usages ouvrirait des horizons bien curieux sur les mœurs d'autrefois.

Ernest D'HAUTERIVE.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE LE LUBOIS, par l'abbé S.-A. SIMON. Plaquette de 88 pp. Lisieux, E. Moriere, 1921.

M. l'abbé Simon continue, avec le même bonheur, la suite de ses travaux historiques et généalogiques : *Un curé d'autrefois, M. Louis Dubocq, curé de Beuvron 1721-1795 ; Généalogie de la famille de la Vigne ; Les ancêtres caennais de Barbey d'Aurevilly ; Le Commandeur Henry Le Court.*

Il aborde maintenant la *Généalogie de la famille Le Lubois.*

Pas plus que les autres, ce travail ne procède pas d'une élégante curiosité, ni d'un snobisme littéraire quelconque.

Son but s'affirme moral et élevé, d'une probité de conscience ouvertement sincère. Ces réveils de figures d'autrefois lui apparaissent comme un remède à cet individualisme qui ronge notre société, puisqu'ils contribuent à maintenir et à affermir, en la rendant plus consciente de ce qu'elle fut et de ce qu'elle est, cette grande unité sociale qui se nomme la famille. »

Ils nous font même comprendre notre histoire nationale, en suivant la montée souvent lente, toujours laborieuse des familles primitivement rurales, et demeurant toujours terriennes, les accessions bourgeoises à des situations sociales plus élevées, les points de départs, les étapes, le sillon d'honneur laissé dans la petite patrie, les traditions d'activité jalousement conservées et fixées, comme autant de points d'appui et de ralliement, après en avoir renouvelé et multiplié les formes, pour les léguer à leurs descendants.

Les Le Lubois viennent de la terre, de la race forte comme les chênes qu'ils portaient dans leurs armes,

A l'épaule meurtrie et toujours intrépide.
Par qui tout l'édifice humain est supporté,... (1).

Vivant de la vie saine et robuste d'autrefois ; marquant leur passage, sur la route du temps, de leurs générosités et de leurs

(1) Vermenouze, Permenouze.

Digitized by Google

transactions ; faisant déjà, dans un lointain peu accessible, figure d'honorables personnes; prodiguant des rameaux nombreux et puissants, autour d'eux, dans tous les sens et dans toutes les carrières sociales, galerie superbe de solennels notaires royaux, d'austères gens de robe, d'intègres fonctionnaires de la Ferme du Roi, d'officiers magnifiques et de prêtres au profil doux et à l'expression pacifique et bienveillante; en un mot, toutes les forces vives, qui ont fait de la France d'autrefois la nation la plus policée, honnête comme pas une autre, grande par son âme et glorieuse par dessus toutes.

Nous avons déjà dit la manière probe, concise, scrupuleuse, toujours soignée et de bonne tenue littéraire des rédactions de M. l'abbé Simon. La généalogie des Le Lubois accuse nettement une réplique de ces grandes qualités. Nous n'insistons pas.

Disons cependant, puisque lui-même l'avoue très simplement, on le sent d'ailleurs dans la pressée compacte des feuilles, qu'il a un faible pour ce dernier né, de toute façon le plus près du cœur. L'affection, et une affection délicate, discrète et respectueuse est au bout de sa plume. Elle vient en ligne directe des lointaines profondeurs de son âme, et a des touches qu'on sent émues.

Ne fût-ce que dans l'exploration inlassable et minutieuse qu'il en fait, on perçoit qu'aucun de ces noms ne lui est indifférent. C'est qu'elles sont son bien et son honneur ces figures d'ancêtres. Au milieu d'elles, il est chez lui. C'est son patrimoine et son sang.

« Appartenant nous-même, dit-il, par l'une de nos aïeules à un obscur rameau de cette ancienne famille, nous avouons avoir mis quelque complaisance à rechercher la trace de tous ces parents d'autrefois. »

Nous lui en adressons nos cordiales félicitations.

Le premier Le Lubois qu'un document écrit fasse émerger du passé est Jehan Le Lubois certainement né avant 1370. Sa famille était de Coulvain (arrondissement de Vire, Calvados). Et aussitôt dans sa lignée on voit apparaître un prêtre, un tabellion royal, un professeur à la Faculté des Arts de l'Université de Caen. Puis, c'est la poussière des prénoms multiples accostant, d'âge en âge, le titre patronymique, et l'évocation complexe des familles apparentées et des alliances voisinantes. La généalogie en mentionne 399 ordonnées, classées et suivies.

Digitized by Google

Le blason des Le Lubois fut d'abord au XVIIe siècle : *d'argent à une forêt de sinople et un chef de gueules.* Au XVIIIe siècle, pour des raisons particulières, ils choisirent ces autres armes : *d'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent et accompagné de trois fers de lance de même.*

La souche des Le Lubois donna plusieurs branches établies :

1° En Normandie, les Le Lubois du Rocher et de Clinchamp ;

2° En Bretagne, Les Le Lulois de Tréhervé, armateurs ou fonctionnaires de la Compagnie des Indes : Les Le Lubois de Marsilly ;

3° En Bourbonnais Les Le Lubois de Marsilly-du-Verdier.

Parmi eux nous citons au passage, le capitaine d'artillerie Auguste Le Lubois de Marsilly. En 1809, il suivit la Grande Armée à travers l'Allemagne. La veille de la bataille de Wagram, il fut chargé d'organiser, la nuit, sous le feu de l'ennemi, un pont de bateaux sur le Danube, afin de faciliter le passage des troupes. « Il s'en acquitta, avec tant d'intrépidité et de promptitude, que l'Empereur, en visitant les travaux le matin, détacha sa propre croix de la Légion d'honneur, pour l'en décorer. Il la mérita de nouveau dans la part qu'il prit, le jour même, à la bataille où il fut blessé. Cette décoration si bien gagnée, si bien donnée, il ne voulut point la changer contre la croix d'officier qui lui fut proposée plus tard. »

Jacques-François Le Lubois, prêtre de grande réputation de science et de talent, curé de Fontenay-en-Cotentin, député du clergé de Coutances aux Etats-Généraux et qui réfractaire aux attentats révolutionnaires émigra en 1792, à Jersey puis en Angleterre.

Enfin, au milieu des Le Lubois, apparaît une figure assez tourmentée, il s'agit de Jean-Pierre Travot, époux de Céleste Le Lubois de Marsilly, général sous la Révolution, vainqueur de l'héroïque Charrette, commandeur de la Légion d'honneur, baron de l'Empire, chevalier de Saint-Louis en 1814, pair de France aux Cent-Jours et condamné à mort en 1816 pour être passé aux armées impériales ; dont la peine, sur l'intervention du duc d'Angoulême fut commuée en celle de vingt ans de détention, au fort de Ham, et finalement réduite à deux ans de captivité.

Les contemporains ont rendu hommage au dévouement sans limites de Céleste Le Lubois, dans la disgrâce de son mari,

Digitized by Google

Notre narratrice s'était promis de revenir sur le décès de Mère Cécile ; mais, entraînée par la rapide succession des faits, elle n'en a même pas mentionné la date, qu'un acte du tabellionnage (1) nous montre avoir été le 15 novembre 1640.

Renée de Pommereuil était entrée au Monastère seulement trois années plus tôt, le 7 octobre 1637 et sa vocation s'était déclarée aussi subitement que celle de sa sœur, Mère Scholastique. Depuis la décision de celle-ci, Renée avait même affecté une manière d'être très mondaine et témoigné de l'aversion pour l'Abbaye. Personne ne pouvait se douter de son intention, quand, un jour, venant avec une autre de ses sœurs, Françoise mariée à Jacques d'Angennes, Seigneur de Marville (2), elle pria Mme de Médavy de bien vouloir l'admettre au Noviciat. « Croyant que c'était pour se moquer, » elle lui répondit : « quelle ne croyoit pas ce dessein « bien stable, ny, quand elle l'auroit, quelle leffectuast en ce « lieu. »

Les demoiselles de Moulin-Chapel avaient une autre sœur, professe d'Almenèches, qui venait, quatre ans auparavant, de fonder un Monastère à Longny. Renée « aymoit singulièrement » cette dame et c'est pourquoi Mme de Médavy pensait que si, vraiment, elle voulait entrer dans un cloître, elle irait de préférence dans celui-là. Mais, « recognessant quon lui parloit froid », la jeune fille « montra dautant plus dardeur » et répondit : « quelle ne se « sentoit pas inspirée daller ailleurs et que, depuis six mois, « quelle avoit une résolution déterminée, elle n'avoit eu d'autre « sentiment que pour céans. » Comme sa sœur de Marville, « sous la conduite de qui elle estoit », ne lui permettrait certainement pas d'entrer ; elle suppliait qu'on lui ouvrît la porte pendant qu'elle savait sa Sœur occupée à « lhostellerie ». L'Abbesse lui ayant représenté « quelle auroit bien a soufrir », c'était justement ce qui l'attirait disait-elle, voulant ressembler à Notre-Seigneur.

---

(1) C'est une quittance des pensions des deux sœurs (23 juillet 1642).

(2) Le 7 février 1622, elle avait épousé Jean d'Angennes, seigneur de Bretoncelles, mort deux ans après, en 1630, elle se remaria à Jacques, seigneur de Marville, Chambellan de Gaston, duc d'Orléans. Veuve une seconde fois, elle contracta encore alliance avec Louis du Bosc, seigneur d'Epinay. (P. Anselme et autres généalogies).

Digitized by Google

Avec cette généreuse assurance, elle avait franchi la porte de clôture et était entrée au Noviciat, dirigé alors par sa sœur Catherine, devenue Mère Scholastique. Moniale fort zélée, les liens du sang ne la portèrent pas à ménager sa nouvelle postulante, qui prit l'habit vers le 15 mai 1638 (1), avec le nom de Cécile. Le changement produit dans cette jeune personne était si grand que la Comtesse de Marcy, — on s'en souvient, — avouait sa difficulté à « s'en ravoir. » Un an après sa vêture, le 19 mai 1639, Mère Cécile avait prononcé ses vœux et le Seigneur fauchait cette belle fleur, dix-huit mois plus tard.

Huit religieuses, assure Mme de Blémur, succombèrent à la contagion ; Mère Cécile fut la quatrième. Sœur Erentrude Duval, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. et une autre Sœur converse, dont le nom ne nous est pas parvenu, durent la suivre de près ; puis, sœur Marthe Françoise de Chambon, décéda au commencement de janvier 1641 ; enfin, nous aurons à relater le touchant sacrifice offert par la huitième et dernière de ces toutes jeunes religieuses qui furent en six semaines, si cruellement enlèvées à leur Abbesse et à leurs Sœurs !

(*A suivre.*) X***

(1) La chronique est muette sur sa vêture ; mais cette date est celle de son contrat de dot passé « par Messire François Foucault, escuier « de la grande Ecurie du Roy, seigneur du Mesnil, au nom de hault et « puissant seigneur Messire Charles de Pommereuil, seigneur de « Moulin-Ghapel, etc. » père de Renée.

Digitized by Google

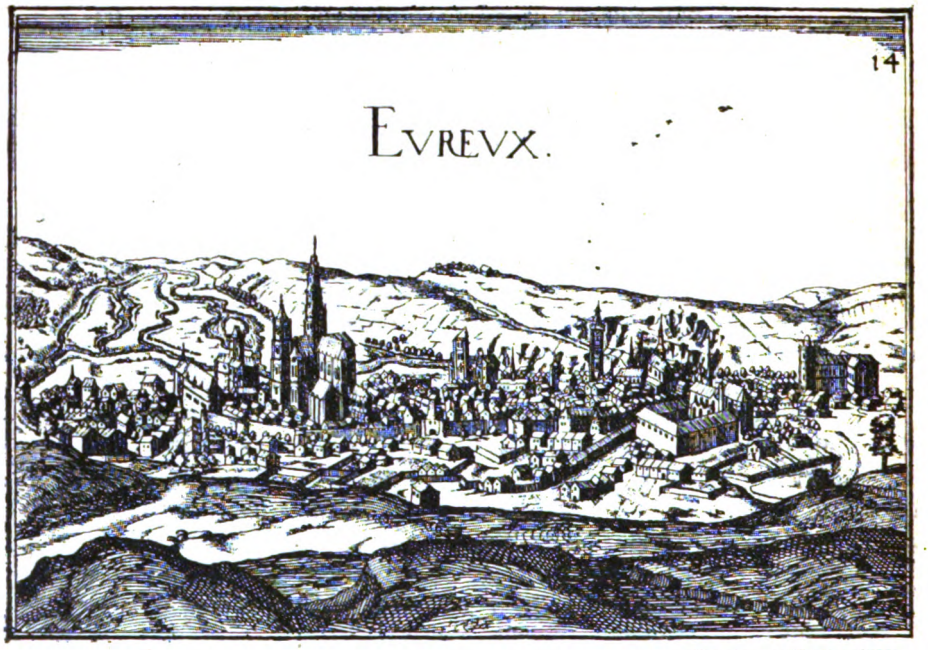

Gravée par Tassin, 1636.

VUE D'ÉVREUX

Calendrier Spirituel d'Evreux

AU XVIIIe SIÈCLE

AVANT-PROPOS

Dans l'inépuisable trésor de souvenirs qu'a laissé après elle l'Ancienne Église d'Evreux, figure un opuscule intitulé *Calendrier spirituel*. Ce livret est un document des plus précieux pour l'histoire locale. On y trouve de curieux détails sur les coutumes et les usages liturgiques de nos pères. Il donne, en quelque sorte, un aperçu de la vie religieuse et civile de la vieille cité épiscopale à la fin du XVIIIe siècle, c'est-à-dire à la veille de la tem-

Digitized by Google

pête révolutionnaire qui allait balayer tant d'institutions plusieurs fois séculaires.

Cet Ordre d'offices rappelait aux fidèles d'Evreux les principales solennités religieuses. Il annonçait les fêtes patronales des corporations d'arts et métiers et les pratiques de dévotion des multiples confréries de la cité ; il mentionnait aussi les grands faits de l'histoire ébroïcienne, rappelés au souvenir du peuple par l'imposant cortège des processions générales. Enfin, on y trouvait indiqués, pour chaque jour de l'année, les heures des offices et les pieux exercices qui avaient lieu dans les églises ou dans quelqu'une des nombreuses chapelles de la ville. On devine l'intérêt qui s'attache aux rubriques si variées de ce coutumier local.

La publication du *Calendrier spirituel*, malgré son caractère semi-organique, était tout indiquée dans une collection d'ouvrages consacrés à l'étude de la liturgie diocésaine. Les amis du passé ébroïcien, — et nous les désirerions plus nombreux, — se réjouiront de la réédition de ce précieux livret. Il fut autrefois pour Evreux ce qu'était pour la capitale *Le Calendrier des confréries de Paris*, ce fameux coutumier des corporations parisiennes, publié en 1621 par l'érudit historien Le Masson.

Sa rareté lui donne un intérêt tout spécial. Écrit pour les fidèles de la ville d'Evreux, qui ne comptait pas moins de 1244 feux à la fin du XVIIIe siècle, il a dû jouir d'une vogue considérable. C'est vraisemblablement pour cette raison que cet opuscule est aujourd'hui devenu introuvable. Il n'en existe même, à notre connaissance, qu'un seul exemplaire. Son possesseur, M. E. Guillemare, le bibliophile bien connu, en fit l'acquisition à la vente de M. Chassant, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Evreux († 1907).

Le *Calendrier spirituel* forme un petit livret in-18 de 72 pages. Outre le coutumier dont nous reproduisons le texte, on y trouve un choix de prières et de réflexions pieuses qui, à dire vrai, constituent la partie la plus importante de l'ouvrage (p. 23 à 72).

L'exemplaire de M. Guillemare n'a malheureusement aucun titre et, d'après les signatures, n'en a jamais eu. Il nous eût

Digitized by Google

fourni des données fort intéressantes sur la personne de l'auteur, l'année de l'édition, etc..., renseignements précieux qui font complètement défaut.

M. Chassant, qui avait eu longtemps en sa possession ce petit livre, le recouvrit d'une feuille de papier gris sur laquelle il inscrivit cette mention : « Calendrier spirituel par M. Boudon grand archidiacre d'Evreux. » Il est permis de regretter que l'éminent érudit, d'un esprit ordinairement si précis et si méthodique, ne nous ait pas fait connaître la source de sa documentation. Toutefois, l'examen du calendrier ne permet pas d'attribuer au célèbre archidiacre d'Evreux la rédaction de ce coutumier, tout au moins dans la forme où il nous est parvenu. Plusieurs fêtes en effet sont en exacte concordance avec les livres liturgiques publiés par Mgr de Rochechouart dans le second quart du XVIIIe siècle. Saint Joseph y occupe la date du 20 avril au lieu du 19 mars qui lui était assigné précédemment ; la fête de sainte Anne a été transférée du 26 au 28 juillet ; saint Aquilin, honoré jadis le 15 février, est fêté maintenant le 19 octobre ; la solennité de la Dédicace est fixée au premier dimanche de septembre. M. Boudon mourut en 1707, or, le nouveau calendrier, sans racines dans le passé liturgique de l'Église d'Evreux, ne fut promulgué qu'en 1737.

A ces indications, ajoutons que tous les premiers mardis du mois le pieux archidiacre conduisait à la chapelle de Saint-Michel-des-Vignes les membres de l'Association des Saints-Anges. Après sa mort, cette réunion se fit à la cathédrale dans la chapelle où il disait la messe chaque matin. L'auteur du coutumier ne mentionne que cette dernière réunion et paraît ignorer la première dont celle-ci ne fut que la conséquence.

D'autre part, un document, que nous avons découvert tout récemment, permet d'affirmer que l'édition qui nous est parvenue n'est pas antérieure à la seconde moitié du XVIIIe siècle. « Le 19 août 1753, les maîtres de cette corporation convinrent de célébrer cette fête [de saint Louis] chez Messieurs les Révérends Pères Jacobins. » (*Registre des maîtres barbiers, perruquiers et étuvistes de la ville d'Evreux*, registre de 1751 à 1753, fol. 3. Bibl. d'Evreux). Or, le *Calendrier spirituel* mentionne, à la date du

Digitized by Google

4754. — Fortier. Dupont-de-l'Eure dans le *Journal du Neubourg* 29 août, 6, 13, 20 et 27 sept., 5 octobre (*fin*).

4755. — Gidel (Philippe). Caen Dieppe et Cherbourg. Paris, Dunod, in-8, 164 pp.

4756. — Grippon (abbé), † curé de Beauvain, *Sem. Cath. de Séez* 16 novembre.

4757. — Guérin (chanoine Louis), † curé-doyen du Theil, *Sem. Cath. de Séez*, 2 novembre.

4758. — Herval (René). L'héroïque trépas du baron de Chantal, *Journal de Rouen* 8 *oct.*; — Un poète normand sur les chemins d'Eschyle [Pierre Nébout], *id*, 2 *nov.*; — le 11, Centenaire de la mort du Pérugin; — le 19, Le doux visage de Vire.

4759. — Heudières (Louis d'—). La vierge du Troncq (canton du Neubourg) *Journal de Rouen*, 18 sept.

4760. — Jouen (chanoine L.). Dédicace de la cathédrale de Rouen (Hist.) *Bull. Rel. de Rouen*, 27 octobre.

4761. — Le Bertre (abbé), † à Rouen, *Bull. Rel. de Rouen*, 13 oct.

4762. — Ledepensier (abbé Pierre), † professeur à l'Institut Saint-Paul de Cherbourg, *Sem. Rel. de Coutances*, 25 oct.

4763. — Le Sap. Recherches sur le nom du Sap (*suite*) dans l'*Echo Paroiss. du* —, oct., nov., et déc.

4764. — Letacq (abbé), † à Alençon, naturaliste, *Sem. Cath. de Séez*, 9 nov.

4765. — Letavernier (abbé), † ancien doyen de Gavray, *Sem. Rel. de Coutances*. 4 oct.

4766. — Letellier (abbé), † ancien curé de Montsecret, *Sem. Cath. de Séez*, 30 nov.

4767. — Louviers. Promenade archéologique. — [Signé H. G.] dans le *Journal de Rouen*, 2 octobre.

4768. — Magny. Une fondation de messes en l'église de — (1679, 22 juillet) *Sem. Rel. de Bayeux*, 23 sept.

4769. — Millières (Manche). Notes d'histoire locale [Les chapelles dédiées à saint Wilmar, saint Roch et à la Sainte Vierge], *Sem. Rel. de Coutances*, 15 nov.

4770. — Montier (Edward). Contes et légendes des falaises normandes par frère Oudinet. *Journal de Rouen*, 2 novembre.

4771. — Monval (Jean). Barbey-d'Aurevilly, connétable des lettres d'après les souvenirs de Fr. Coppée, *Le Correspondant* du 25 oct. pp. 341-349.

Digitized by Google

25 août, la fête des perruquiers, dont on vient d'apprendre la récente fondation.

Est-il interdit de penser cependant que M. Boudon, qui édicta tant de règlements et promulgua de si nombreuses ordonnances dans le diocèse et la ville d'Evreux, ait pu rédiger, dans sa forme primitive, le *Calendrier spirituel*, dont le texte actuel ne serait qu'une réédition, ou plutôt une mise au point faite après la réforme liturgique de Mgr de Rochechouart ? Cette hypothèse est d'autant plus admissible qu'on trouve insérées dans les colonnes de ce calendrier, les diverses fêtes des saints anges : saint Gabriel, saint Raphaël, N.-D. des Anges, dont les noms ne figuraient pas au calendrier liturgique publié en 1706 par M. Potier de Novion. Chacun sait, en revanche, combien était fervente envers ces esprits célestes la dévotion du saint archidiacre qui a dû imposer cette adjonction.

La rareté, les origines et l'intérêt qui s'attachent à cet opuscule, appelaient donc, semble-t-il, les honneurs d'une seconde réédition.

Parmi les monuments anciens, traités semi-liturgiques et semi-organiques du genre de celui que nous avons à étudier ici, il s'en rencontre peu, à dire vrai, qui soient aussi riches en cérémonies de toute nature et par là même aussi pleins d'intérêt pour l'histoire de nos coutumes locales. Mais, qu'on ne s'y méprenne pas, notre rôle, dans la présente étude, relève moins de l'enquête scientifique que d'une excursion descriptive. Nous avons noté avec soin tous les points saillants, tels qu'un laïc curieux de nos vieux usages liturgiques les a pu apercevoir au cours des douze mois qui constituaient l'année des Ébroïciens de l'ancien régime. Nous avons glané quelques cérémonies intéressantes, instaurées jadis par la piété de nos pères et peu à peu tombées dans l'oubli : nous nous sommes efforcés d'en décrire la physionomie, d'en fixer la topographie et les personnages.

On a combattu sans générosité, et souvent sans justice, nos traditions, nos coutumes, nos usages, nos cérémonies, tout cet héritage de croyances et d'idées qui constitue l'âme même de la

Digitized by Google

petite patrie. Ces lignes seront, à leur façon, la défense de ce passé trop méconnu. Chaque époque, dans notre histoire, a multiplié ses efforts pour un certain idéal de grandeur morale. Le XVIIIe siècle n'a pas failli à cette tâche. Il est légitime de lui rendre la justice qui lui est due. N'est-ce pas en sachant respecter le passé qu'on mérite pour soi-même l'estime de la postérité?

Le public ébroïcien fera donc bon accueil à ce modeste essai, nous en avons confiance. Nos lecteurs prendront plaisir à parcourir les rues de la vieille cité qui ressuscite devant leurs regards charmés par toutes les illustrations que nous devons à des amis de ce passé. Les lieux qui ont servi de cadre à la vie de nos pères ne racontent-ils pas à leur façon les transformations et les métamorphoses d'une société?

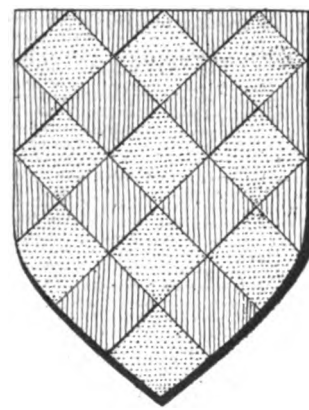

Armoiries de M. Boudon.

L'illustration pittoresque est de date relativement récente. Un de ses adeptes les plus fervents, M. Adeline, en fit le sujet de son discours de réception à l'Académie de Rouen vers 1874. Le mouvement ne s'est pas ralenti. Des évocateurs du passé se sont recrutés dans tous les coins de la France ; le sentiment de cette tâche est, dans sa tristesse, trop consolateur pour n'être pas persévérant.

Donc, à défaut du texte que j'abandonne à la critique, j'espère que le public prendra le même plaisir que moi à regarder les sceaux aux types variés de nos vieilles chartes, les plans topographiques, les miniatures si délicates de nos manuscrits liturgiques, les blasons historiés, les dalles tumulaires, les vitraux et les fines estampes, les sites charmeurs, les monuments d'un autre âge, gravures d'une variété si heureuse et d'un pittoresque si original. Ils prendront quelque agrément à ce voyage dans l'histoire ; les plus indifférents seront séduits par le charme de cette promenade à travers l'Evreux d'autrefois.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an, 17 francs pour l'étranger et 5 francs par livraison.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

33e ANNÉE — 2e LIVRAISON

MARS 1924

Clémentine DE COURTEN : Essai sur Huet, évêque d'Avranches (*suite*), 81. — X*** : Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle [Mme Scolastique-Guyonne de Rouxel de Médavy] (*suite*), 93. — Abbé DELAMARE : Calendrier spirituel d'Evreux au XVIIe siècle, 102. — Maurice D'HARTOY : Chronique Normande, 118. — Etienne DEVILLE : Le plus ancien registre du Tabellionnage de Lisieux (1390-1394), 128. — Edmond SPALIKOWSKI : Autour du Prieuré des Pénitents de Vernonnet, 139. — F. UZUREAU : L'exécution de la loi du 26 août 1792 dans le Calvados, 147. Bibliographie Normande, 152.

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
HENRI DEFONTAINE, dépositaire
41, rue du Gros-Horloge

1924

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon *(suite)*.

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique-Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) *(suite)*, par X***.

Essai sur Huet, évêque d'Avranches, par Mlle Clémentine de COURTEN, docteur ès-lettres *(suite)*.

Le Grand Pouillé d'Évreux, Doyenné de Laigle, par M. le chanoine Ch. GUÉRY, Aumônier du Lycée d'Évreux *(suite)*.

Prédication, Arts et Histoire, par M. l'abbé TABOURIER, curé de St-Léger-sur-Sarton.

Chronique Normande, par M. Maurice d'HARTOY.

Le Calendrier spirituel d'Evreux, par M. l'abbé DELAMARE, curé d'Incarville.

Les clubs de femmes révolutionnaires en Normandie, par le Commandant d'HAUTERIVE (paraîtra en mai).

Les Bretel de Grémonville, par M. le baron d'ESNEVAL.

La Persécution religieuse dans la Manche (1791-1792), par M. le Chanoine UZUREAU [récit de l'abbé Claude Mesnage, prêtre habitué à Quettreville].

Digitized by Google

ESSAI

SUR

HUET, ÉVÊQUE D'AVRANCHES

(*Suite*)

CHAPITRE V

L'origine des romans. — Les romans chez les Orientaux. — L'Orient est le berceau de la fiction... Ou bien l'Inde. — Critique à la théorie des orientalistes. — Propagation des romans. — En Grèce. Théorie sur les origines du roman grec. — Critique de cette théorie de Huet. — Les meilleurs romans grecs. — Le roman en Italie. — Chez les Romains. — Les premières histoires fabuleuses en France sont appelées « romans ». — La France est la source de tous les romans européens. — Source des romans français. — Grande production. — Les romans au VIIe siècle. — Le roman sentimental avant l' « Astrée ».

Il nous reste à étudier les théories de Huet sur l'origine même de la fiction.

La première origine de ces compositions se trouve, dit-il, dans l'esprit de l'homme inventif, amateur des nouveautés et des fictions, désireux d'apprendre et de communiquer ce qu'il a inventé ou appris (1). Cette inclination aux fables qui est commune à tous les hommes, ne leur vient pas par raisonnement, par invitation ou par coutume ; elle leur est naturelle et a sa raison d'être dans la disposition même de leur esprit et de leur âme. « Cela vient, selon mon sens, de ce que les facultés de notre « âme estant d'une trop grande estendue et d'une capacité trop « vaste pour estre remplies par les objets présents, l'âme cherche « dans le passé et dans l'avenir, dans la vérité et dans le men-

(1) *Origine des Romans*, ouv. cité, p. 12.

Digitized by Google

« songe, dans les esprits imaginaires et dans l'impossible mesure, « de quoy les occuper et les exercer (1). »

Comme les enfants trouvent beaucoup de charmes aux fables, de même tous les peuples primitifs s'amusèrent et s'intéressèrent aux fictions.

Toutefois, cette tendance, qui semble avoir été le partage de l'humanité entière, trouva les facultés les plus propices à son développement chez les Orientaux (Egyptiens, Arabes, Perses, Indiens et Syriens).

Ces peuples ont l'esprit si poétique et si fertile en inventions que tous leurs discours sont figurés et qu'ils ne savent s'expliquer que par des allégories.

Leur théologie, leur philosophie et leur morale sont toutes enveloppées des voiles de la fable et de la parabole ; et cette habitude constante de s'exprimer par des images devint bientôt un art véritable chez eux (2).

Notre auteur ajoute que les fables profanes de ces peuples païens furent autorisées et sanctifiées par Dieu même dans les Saintes Ecritures. C'est aussi par des symboles et des figures que Dieu fait entendre sa volonté aux prophètes : « L'Ecriture Sainte « est toute mystique, toute allégorique, toute énigmatique (3). »

Tout l'Orient apparait ainsi aux yeux de Huet comme le berceau de la fiction. En effet, telle était la théorie générale des érudits et le succès des « Mille et une nuits » au XVIIIe siècle, vient mieux préciser ce que l'écrit de Huet avait encore de mal délimité dans son contour ethnographique.

Les Arabes, avec les Persans, passèrent, pendant plus de cent ans, aux yeux de l'auteur des *Lettres persanes*, comme à ceux

---

(1) *Origine des romans*, p. 192.

(2) Huet ne manque pas de dévoiler à nos yeux le cadre de la littérature fictive orientale : nous y voyons des noms bien anciens et bien connus comme celui de Pilpay : Esope, aussi est rappelé et bien d'autres encore, qui sont aujourd'hui presque ignorés. Dans son exposition nous constatons des lacunes, qui dépendent de l'ignorance de son temps au sujet de contrées et de littératures aussi anciennes et aussi éloignées que l'Orient. Aussi les renseignements qu'il nous fournit sur la littérature indienne sont très inexacts et incomplets.

(3) *Orig. des Romans*, pag. 46.

Digitized by Google

de l'auteur de Zadig, pour les grands inventeurs des fictions (1).

Tous ceux qui nous ont laissé des œuvres sur les romans, maintiennent cette théorie, depuis l'abbé Lenglet Dufresnoy, qui publia sa « Bibliothèque des Romans » en 1735, suivie, en 1775, par une œuvre du même nom, dirigée par M. de Paulmy, avec beaucoup de coopérateurs, le comte de Tressan, Cordonne, etc., jusqu'à Dunlop (2), qui livrait au public son « History of prose fiction » en 1806 et qui suivait encore la théorie de Huet. C'était vraiment faire trop d'honneur aux Orientaux. On le vit bien quand la connaissance de l'Inde, révélant à l'Europe surprise un nouvel Orient, montra dans les contes hindoux les originaux de la plupart des contes arabes.

La Pantchatantra, puis l'Hitopadesa, pour ne rien dire du Mahabharata, du Bhagavata-Pourana, ni du Ramayana, devinrent alors les sources pures dont les flots, grossis et troublés dans leur course par d'obscurs affluents, avaient comme inondé l'Occident d'histoires merveilleuses (3).

Enfin, quelques années plus tard, on s'avisa que ces histoires, tenant en général plus ou moins de l'apologue, le Boudhisme, religion amie des paraboles et des exemples, devait peut-être en avoir favorisé l'invention et, en tout cas, la diffusion. On posa donc en principe, non seulement que les récits orientaux, qui avaient pénétré en si grande masse dans les diverses littératures européennes, venaient de l'Inde, mais encore qu'ils avaient un caractère essentiellement boudhique. On s'efforça de le démontrer ; on y réussit quelquefois ; on y échoua le plus souvent. Malgré cela, la théorie se trouva constituée et elle régna presque souverainement.

M. Bédier (4), avec beaucoup d'indépendance et de courage d'esprit, en même temps que de science et de critique, essaya de la refuter.

Le président de Brosses, dans sa « Dissertation sur le culte des

(1) Brunetière, *Les Fabliaux au moyen âge*. Etudes critiques. VIe série.

(2) J. C. Dunlop, *History of prose fiction*, a new edit. by H. Wil don, London, 1885, page 10.

(3) Cfr. Gaston, Paris. *La Littérature française au Moyen âge*, page 111.

(4) Bédier, *Les Fabliaux au moyen âge*. Paris, 1893.

Digitized by Google

SIX JANVIER, JOUR DE L'EPIPHANIE, SERMON A LA CATHÉDRALE A UNE HEURE ET DEMIE PAR M. LE THÉOLOGAL.

Les jours où il y avait sermon à la cathédrale, les autres églises de la ville ne célébraient aucun office à la même heure, afin de faciliter à leurs paroissiens l'assistance à cette prédication.

La fête de l'Epiphanie fut toujours célébrée au jour de son incidence dans le diocèse d'Evreux. On l'appelait communément « le

LE MOULIN DE LA PLANCHE

jour des Rois ». Les enfants se promenaient dans les rues de la ville avec des « fallots » multicolores ou des torches de paille allumées. Cet usage normand, qui rappelait l'étoile brillante qui conduisit les rois-mages est encore en honneur chez les populations rurales de la province. (Cf. *Dictionnaire de Trévoux*, art. *Farfadet.*) C'était peut-être un souvenir populaire du mystère liturgique de l'étoile, *l'Officium stellæ*, célébré autrefois dans nos églises de Normandie et signalé par Jean d'Avranches dès le XIe siècle. (Cf. notre édition du *De officiis ecclesiasticis*, p. 24.)

LE MÊME JOUR, A SAINT-DENIS, APRÈS VÊPRES, ON FAIT LE RENOU-

Digitized by Google

genre qui s'épanouissait seulement au sein d'une société très raffinée, genre qui était singulièrement favorisé par les milieux acheminés vers la décadence.

Mais par quels chemins les romans se sont-ils répandus dans la Grèce et dans l'Italie?...

« Les Ioniens (1), peuple de l'Asie Mineure, s'estoient élévez à « une grande puissance : et après avoir acquis beaucoup de « richesses, ils s'estoient plongés dans le luxe et dans les voluptés, « compagnes inséparables de l'abondance; Cyrus les subjuga par « la prise de Crœsus et toute l'Asie Mineure estant tombée avec « eux sous la puissance des Perses, ils receurent les mœurs avec « les loix des vainqueurs, dont meslant les débauches à celles « où leur inclination les avait déjà portés, ils devinrent la plus « voluptueuse nation du monde..... Mais entre tous les peuples « de l'Ionie, les Milésiens l'emportèrent dans la science des « plaisirs..... ce furent eux qui, les premiers, apprirent des « Perses l'art de faire les romans..... »

Mais les Joniens, qui avaient quitté l'Attique et le Peloponèse, n'oubliaient pas leur pays natal; ils entretenaient un grand commerce avec les peuples de la Grèce, et surtout ils envoyaient leurs enfants dans cette chère patrie, pour leur donner les mœurs grecques.

Dans cette communication si fréquente, la Grèce qui, d'elle-même, était assez portée aux fables, apprit aisément et cultiva avec succès cet art. Et, comme elle avait si heureusement perfectionné la plupart des sciences et des arts, elle rendit même l'art romanesque, de « brut et inculte » qu'il était chez les Orientaux, élégant, harmonieux et beau (2).

En outre « ils luy ont fait prendre une meilleure forme en le « resserrant sous les règles de l'Epopée, et joignant en un corps « parfait les diverses parties sans ordre et sans rapport qui com- « posaient les romans avant eux... » Et les romans furent appelés « réguliers ».

D'après Huet donc, les Grecs, tout en perfectionnant la forme des romans, ont puisé chez les Orientaux les sources premières du genre.

---

(1) *Origine des Romans*, pag. 53.

(2) *De l'origine des Romans*, page 134.

Digitized by Google

VINGT, JOUR DE SAINT SÉBASTIEN, LA CONFRÉRIE FAIT CÉLÉBRER UNE GRANDE MESSE AVEC SERMON CHÈS LES RR. PP. CORDELIERS.

Le culte de saint Sébastien, prospère dans tout le diocèse, n'était pas en moins grand honneur dans la ville épiscopale. Les diverses épidémies qui avaient affligé la Normandie pendant le moyen-âge, avaient rendu très populaire le nom de ce martyr spécialement invoqué contre la peste.

La ville d'Evreux ne fut pas des moins éprouvées. En 1516 la peste fit de grands ravages, particulièrement dans la paroisse de Notre-Dame de la Ronde ; pour faire cesser le fléau, on pria les religieux d'Acquigny d'apporter à la cathédrale les chefs de saint Mauxe et de saint Vénérand. (CHARPILLON et CARÊME, *Dictionnaire de l'Eure*, Les Andelys, 1879, p. 83.)

Le terrible mal reparut en 1624 et causa de terribles maux en Normandie. Si nous en croyons les chroniques, Evreux fut moins éprouvé que beaucoup d'autres. L'*ex-voto* qui se trouve à la cathédrale dans la chapelle Saint-Sébastien, paraît rappeler ce souvenir : *S. S. S. Dionysius, Sebastianus et Rochus, triplex Gallorum decus, triplicisque Galliæ, triplices alumni, grassantem contra luem triplices notantur patroni, anno MDCXXIIII.*

La ville fut de nouveau visitée par la contagion en 1627. « Cette année-là, M. Le Jau, haut-doyen du Chapitre, ne trouvant aucun prestre séculier pour confesser les pestiferez demanda deux capucins ; le R. P. Claude de Rouen les assista et mourut en les assistant... La ville en ressentiment de la charité que lui avoit faite le R. P. Claude, ordonna qu'en la cathédrale et aux huit paroisses de la ville luy seroit fait un service solennel pour le repos de son âme. » (Cf. R. P. EDOUARD D'ALENÇON, *Le couvent des capucins d'Evreux*, Evreux 1894, p. 9.)

On devine que le culte à saint Sébastien, déjà si populaire au moyen-âge, n'avait pas un moindre éclat au XVIIIe siècle. La réforme liturgique de 1737 lui donne une place exclusive dans le nouveau calendrier diocésain alors que précédemment il était honoré collectivement avec saint Fabien. Le Rituel publié en 1740 par Mgr de Rochechouart le proclame : Protecteur de la ville et du diocèse. Le martyrologe ébroïcien de 1752 mentionne le culte rendu à ses reliques dans l'église cathédrale : « ... eius ossa tempore Ludovici Pii Suessionas allata sunt, et modica eorum portio in ecclesia Ebroïcensi religiose colitur. » Ajoutons enfin

Digitized by Google

n'est guère encore qu'au commencement de sa popularité au IIIe siècle.

Huet critique ensuite les romanciers grecs les plus fameux, critique qui est assez défectueuse, car notre auteur ne put pas toujours garder l'ordre chronologique des écrivains, et ne sut pas toujours choisir les meilleurs et les plus importants d'entre eux (1).

Cependant les fables milésiennes avaient déjà passé en Italie, avant d'être connues en Grèce ; elles faisaient surtout l'admiration des Sybarites, qui voulurent bientôt s'essayer à ce genre.

Les Romains imitèrent aussi ces fables, mais nous ne savons pas si elles étaient romanesques. Nous savons seulement que ces fictions firent beaucoup de progrès sous la République Romaine et se développèrent sous l'Empire.

C'est alors que le premier roman parut, conçu en forme de

---

(1) Huet nous parle d'abord du roman des « amours de Dinias et Dercyllis », d'Antonius Diogène, qui aurait vécu, selon Photius, peu de temps après Alexandre. Croiset cependant retarde la date de cette œuvre jusqu'au Ier siècle de notre ère et, de nos jours, ce roman est plus connu par son titre « Les merveilles au-delà de Thulé ». Après d'autres noms peu connus et peu importants, Huet nous parle du roman de Jamblique, « Les Babyloniques » qui parut aussi au Ier siècle de notre ère (entre 66 et 80 ?), premier roman qui dégage sa vraie nature sentimentale. Notre auteur ne parle pas de Xénophon d'Ephèse, qu'il unit aux deux autres Xénophon dont parle Suidas et qui sont bien moins importants que le premier. Enfin nous arrivons à Héliodore, que personne n'a « surpassé dans la disposition du sujet » « comme en tout le reste ». D'après l'historien Socrate, Huet disait qu'Héliodore avait été évêque de Tricca en Thessalie. Rohde a démontré (ouv. cité) que cette opinion devait être absolument rejetée; car le Syrien Héliodore ne pouvait avoir rien de commun avec l'évêque de Tricca. Nous apprenons ensuite que « Achille Tatius a fait un roman régulier des amours de Clitophon et de Leucippe », qui imite très véritablement Héliodore. Le roman décline, peu à peu, après Tatius, et Huet ne cite après lui que les romans de Théodore Prodromus et d'Eustathius, évêque de Thessalonique. Cependant, notre auteur n'a pas oublié la pastorale de Longus « Daphuis et Chloé », qu'il connaissait depuis longtemps et qu'il critique même assez sévèrement ; tandis que cette pastorale, née des souvenirs de Théocrite, Bion et Moschos, développait mieux que tout autre roman grec la vraie nature de la fiction amoureuse (Voir plus haut, appendice au chap. IV).

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

L'ŒUVRE DE M. JOSÉPH L'HOPITAL. — A la Bibliothèque municipale de Rouen. — Travaux normands. — Nos collaborateurs. — Notre concours annuel.

De nos jours, la Bretagne a Charles Le Goffic et Anatole Le Braz ; l'Anjou a René Bazin ; l'Artois aura demain Emile Poiteau ; la Normandie a Jean Revel et Joseph L'Hopital.

S'il est vrai, selon le mot de Taine, que le ciel et le sol marquent tout l'homme à leur empreinte, on peut dire de M. Joseph L'Hopital que son talent vigoureux et haut en couleur ne pouvait s'épanouir librement que dans les grasses vallées de Normandie, parmi ces paysans rougeauds et tenaces, devant ces prairies et ces vergers qui dispensent la richesse, emplissent les granges et les celliers. L'œuvre littéraire de M. Joseph L'Hopital est considérable et d'une savoureuse originalité. Cet écrivain est enraciné au terroir normand, il en est le romancier et nul ne semble avoir mieux pénétré l'âme et les mœurs d'un peuple qui n'oublie pas que ses ancêtres ont conquis l'Angleterre et qui puise, dans ce passé de gloire et d'héroïsme, je ne sais quelle fierté, quelle dignité quasi inconnues chez ses voisins, le Breton ou le Picard.

Le paysan normand est attaché à la terre où il est né et où lui ont été transmises les plus magnifiques traditions humaines : l'amour du travail, le culte de la famille et cet individualisme qui a sa source dans la force et dans la volonté. Il n'a que dédain pour le *horzain*, pour l'homme qui vient du dehors et n'a pas dans le pays de racines profondes qui font de lui comme un produit du sol et un prolongement du mystérieux passé.

M. L'Hopital a écrit un grand nombre de nouvelles et plusieurs romans, dont deux au moins sont des modèles d'observation exacte et minutieuse. Sa manière est moins brutale que celle de Maupassant ; il reste chaste, même dans les peintures les plus réalistes et son œuvre, soulevée sans cesse par un grand souffle chrétien, puise toute sa signification et toute sa portée dans la Foi.

Digitized by Google

M. Joseph L'Hopital a reçu de ses premiers maîtres, au Lycée d'Evreux, une empreinte qui ne s'est jamais effacée : c'est un catholique militant qui a le courage d'être un chef et dont l'influence rayonne comme un foyer. Certain jour, dans une réunion d'Anciens élèves, il définit fort heureusement le rôle des Amicales catholiques et il invita ses camarades à être des apôtres, des hommes d'action. De Paul Harel, l'aubergiste-poète du Grand

Saint André, il estime sans doute le vers alerte et piquant comme du cidre mousseux, mais il aime surtout le robuste et sincère croyant.

Est-il besoin de dire que les romans et les nouvelles de M. Joseph L'Hopital se déroulent tous en Normandie? *La Dame Verte* et *Sous le ciel du vieux pays*, sont des recueils de contes, où défilent tous les échantillons de la race normande. Il y a là des créations extraordinaires, des types inoubliables : paysans, braconniers, maraudeurs, ivrognes et traîne-savates. C'est toute une humanité qui grouille en ces récits concentrés et rapides, où

Digitized by Google

l'action se développe en quelques pages d'un chaud coloris et d'une verve exquise. Le paysan de Normandie nous y apparaît tel que M. L'Hopital devait le dépeindre un peu plus tard, dans une très belle conférence qu'il consacra respectueusement à quelques-uns de ses compatriotes : Mérimée, Flaubert, Maupassant et Barbey d'Aurevilly. Ce qui caractérise le vrai Normand des champs, ce sont les mêmes traits que nous retrouverons dans *Un clocher dans la plaine;* c'est l'esprit de domination, la « puissance de conquête » comme dit Nietzche. Il forme une aristocratie à part : il veut qu'on le distingue, qu'on le flatte. Voyez-le quand il a passé toute une journée à maquignoner sur un champ de foire : il descend dans les meilleurs hôtels et se fait servir, tel un grand seigneur ; il parle haut et raisonne sur toutes choses, c'est son droit, car il a, selon la formule populaire, du foin dans ses bottes et de l'or plein son gousset. Il étale volontiers sa fortune, son *fait* comme il dit, mot intraduisible où s'exprime l'âpre désir de posséder, de « s'arrondir » et de laisser après soi un héritage important. C'est qu'il ne travaille pas seulement pour lui, mais surtout pour ses enfants, pour son fils unique, pour la maison, et il n'a que mépris pour ceux qui, pareils au fils Huchecorne, du *Clocher dans la plaine*, désertent le sol et vont manger, à la ville, l'argent péniblement gagné. C'est un hautain, un entêté, un volontaire, mais aussi un idéaliste et un très honnête homme. Il est long à se décider, à s'engager : « Peut-être que oui, peut-être que non », c'est le mot légendaire qu'il répète vingt fois dans une heure, mais quand il a donné sa parole, et qu'il est persuadé qu'on ne le trompe pas, cette parole vaut un écrit.

La religion compte malheureusement assez peu pour lui; il est trop heureux, trop comblé des biens de ce monde, pour ne pas placer son paradis sur terre. Il tient cependant à ses églises — bien qu'il n'y aille guère en dehors de la Toussaint et du dimanche des Rameaux — parce qu'il y a été baptisé, qu'il s'y est marié et qu'un atavisme puissant demeure en lui et à son insu :

Ce qui reste de foi dans ses veines de chrétien. (Samain.)

Les esprits forts, comme le citoyen Dubourdeau, qui célèbre les baptêmes civils, sont rares dans les campagnes normandes et ce sont, en général, des étrangers, des épaves de la sous-préfec-

Digitized by Google

ture ou du gros bourg voisin, qui « chauffent » une candidature et se ménagent une clientèle électorale. Le vrai Normand respecte ses prêtres, tout en ne les fréquentant guère et même, par ostentation, pour faire mieux que les autres, il se montrera généreux envers son curé. Tous ces traits, M. Joseph L'Hopital les porte habilement en lumière et son *Clocher dans la plaine* est une étude de paysans extrêmement pénétrante et traitée avec un art indiscutable.

Mais il ne faut pas croire que M. Joseph L'Hopital se borne à peindre des ruraux. *Villevieille*, son chef-d'œuvre peut-être, évoque des milieux aristocratiques et, dans le cadre d'une petite ville de Normandie, reconstitue, non sans quelque fantaisie, les mœurs du second Empire. *Villevieille* est un des plus délicieux romans que nous ayons lus depuis longtemps : c'est de l'Anatole France... pour familles. avec de l'ironie, de la malice, de l'émotion, de la bonne humeur. Le président Letendre, l'archiprêtre Bournier et Blainville le marguillier de la cathédrale, forment un trio d'amis qui, sous *l'orme du mail*, ou plutôt autour d'une bonne table, se chamaillent, se querellent et se raccommodent pour la plus grande joie du lecteur. *Villevieille* va avoir la visite de l'Empereur, et cette visite est le thème de toutes les conversations, de tous les ragots : il n'est pas jusqu'à l'abbé Desnois, l'archiviste, qui n'abandonne ses manuscrits pour se préparer à faire sa cour et n'arbore la rosette qui lui a été récemment décernée. Tous les maires du département sont priés de faire rafraîchir leurs écharpes et le jardin de M. le vicaire général Le Chamel — homme austère et hautement royaliste — est outrageusement saccagé, pour que les jeunes filles de la société puissent offrir des roses à Sa Majesté l'Impératrice. La noblesse boude : elle est représentée, à Villevieille, par deux ou trois familles qui ont la prétention de remonter aux compagnons de Guillaume le Conquérant. Mais la curiosité est la plus forte, et ces dames consentent à entr'ouvrir leurs fenêtres pour regarder le cortège impérial. Bref, toute la ville est secouée d'un frisson de fièvre quand les souverains y font leur entrée : pendant six mois on ne parlera que de cette visite, et vingt ans après, on entendra les marmots chantonner à leurs parents, comme au temps de l'Oncle :

Il a passé là, grand'mère,
Il a passé là...

Digitized by Google

En résumé, *Villevieille* et *le Clocher dans la plaine* classent, de façon définitive, M. Joseph L'Hopital parmi les premiers des écrivains normands. Il prend place immédiatement après Flaubert, Maupassant et Barbey d'Aurevilly ; il est bien de la lignée de ces grands hommes et nous ne craignons pas d'affirmer que *Villevieille* ne serait pas dépaysé à côté du *Chevalier des Touches*, non plus que le *Gustin* de la *Dame verte* auprès de l'inoubliable *Boule-de-Suif*.

*
* *

Les archives de l'abbé Desnois, dont il est parlé ci-dessus, nous feraient penser — s'il en était besoin — à cette admirable exposition de manuscrits, de miniatures et d'estampes, que tous les pèlerins du rare et du beau ne cessent de contempler, depuis plusieurs mois déjà, en la Bibliothèque municipale de Rouen.

Ce panorama iconographique, tout entier consacré à *la Nativité de l'Enfant-Dieu*, embrasse la longue période comprise entre le xe et le xvie siècle. C'est assez dire combien la représentation artistique d'un tel thème offre de variations, voire même au point de vue religieux.

Aux quelque soixante-quinze documents, chronologiquement classés dans les vitrines, dès les premiers jours de l'exposition, est venue s'ajouter la plus merveilleuse collection privée qui se puisse voir en Normandie, croyons-nous. C'est à la libéralité de M. Jean Lafond, heureux propriétaire de ce trésor iconographique, que les admirateurs de nos vieux « ymagiers » doivent adresser leur gratitude. Nous savions déjà — pour avoir lu de lui certains brillants articles sur le charme et la grâce des premiers « tailleurs d'images » — que M. Lafond aimait les livres anciens et particulièrement les manuscrits ornés par les miniaturistes, mais nous ne lui connaissions pas le sage et difficile talent de collectionneur.

Parmi vingt autres reproductions du plus haut intérêt, citons dans cette collection, le fameux psautier de la bibliothèque de Leyde, lequel fut exécuté en Angleterre dans les dernières années du xiie siècle et qui servit — si nous en croyons la tradition — d'abécédaire au roi saint Louis, sous la direction de Blanche de Castille.

Nous avions formé le beau projet de présenter dans cette

Digitized by Google

livraison, pour la délectation de ceux d'entre nos lecteurs qui n'ont pu se rendre à Rouen, une suite de gravures empruntées photographiquement à ce magnifique ensemble de livres d'heures, d'antiphonaires, de missels et de psautiers. C'eût été fort peu de chose, évidemment, mais tout de même quelque chose, et l'aimable directeur de la Bibliothèque ne nous eût certainement pas refusé ce que le Surintendant des Beaux-Arts et des palais impériaux accordait si facilement sous l'Empire. Malheureusement, le temps nous a manqué pour réaliser l'idée ; nous en demandons pardon à nos lecteurs.

Nous avons nommé l'organisateur de cette exposition, M. Henri Labrosse, mais nous devons, pour rendre hommage à la vérité, dire combien habilement il fut secondé par le jeune archiviste rouennais, M. André Masson, qui s'affirma, en cette circonstance, zélé bibliothécaire et homme de goût.

Aussi bien, ce nous est une agréable occasion de remercier la Bibliothèque de Rouen, qui nous fut toujours si accueillante. De cette vieille et illustre maison, l'on peut écrire ce que Feuillet de Conches, maître des cérémonies de Napoléon III et auteur de variétés historiques très estimées, écrivait, un jour, sur le registre des visiteurs de la Bibliothèque de Venise : « Elle est riche, ses conservateurs sont savants et ils joignent à leur science une courtoisie qui la relève. »

∴

On lira, dans le présent fascicule, un article de M. Edmond Spalikowski sur le Prieuré des Pénitents de Vernonnet. Saluons, au passage, ce folkloriste normand, dont les nombreux essais de critique et d'histoire témoignent d'un labeur incessant. Encore que M. Spalikowski confie généralement le fruit de ses recherches artistiques et littéraires à des publications fort éloignées de nos croyances religieuses, nous ne goûtons pas moins la qualité de son effort. Aussi apprenons-nous avec plaisir que l'auteur de *Autour de Dieppe*, *Autour d'Yvetot*, *Autour de la maison de Pierre Corneille* et de tant d'autres travaux bien normands, met actuellement « au point » un nouveau livre d'impressions, de souvenirs et de critiques littéraires : *Paysages, figures et choses de chez nous*. Il va sans dire que nous reparlerons de cet ouvrage en temps opportun.

Digitized by Google

*
* *

Un autre nom revient de plus en plus fréquemment sous la plume des rédacteurs de notre bulletin bibliographique : celui de M. René-Gustave Nobécourt, l'un des plus distingués chroniqueurs du *Journal de Rouen*. C'est à M. Nobécourt que le *Ralliement*, organe mensuel de l'Association des officiers de réserve du 3e Corps d'armée, vient de confier la tâche, toujours laborieuse et souvent ingrate, de présenter au public les livres nouveaux. La direction du *Ralliement* témoigne, par ce choix, combien elle est désireuse d'offrir à ses abonnés une documentation impartiale et vivante. Nos sincères compliments.

*
* *

Ne parlions-nous pas de livres nouveaux? En voici un qui ne semble pas, au premier examen du moins, avoir infligé grande peine à son auteur, encore que cet auteur soit l'un des membres les plus en vue de la Commission des Monuments historiques.

Et pourtant, M. le Dr Stephen Chauvet se plaint, dans une longue préface, d'avoir procédé à de « longues recherches », visité « un nombre considérable de manoirs et de fermes », parcouru « à de multiples reprises, les boutiques et la plupart des antiquaires et des chiffonniers de Normandie », assisté à de nombreuses « vendues », lu de nombreux livres et revues, anciens et contemporains, déchiffré « de vieux inventaires, de très anciens contrats », étudié « les vieilles gravures et lithographies », etc., etc.

Nous n'en doutons pas, mais nous regrettons que ce labeur considérable ait produit des résultats disproportionnés à l'effort accompli. En effet, *la Normandie ancestrale*, de M. le Dr Chauvet, est un ouvrage qui promet beaucoup et donne peu.

« Ethnographie, vie, coutumes, meubles, ustensibles, costumes, Patois ! » annonce orgueilleusement le sous-titre du livre. Or, si vous ouvrez le volume, vous trouverez à peine deux doubles pages consacrées à la race normande ! quatre ou cinq aux coutumes anciennes, deux aux foires régionales, trois ou quatre à la ferme normande. La qualité, sans doute, vaut mieux que le nombre, mais nous n'avons malheureusement rien relevé de particulièrement neuf et saillant dans ces quelques feuillets qui prétendent instruire le lecteur sur un si grand nombre de matières.

Digitized by Google

Par contre, les chapitres qui traitent du *mobilier* sont un peu plus sérieux et, par de superbes illustrations, ils nous obligent à admirer sans réserve une fort belle collection de meubles normands :... celle de l'auteur.

En résumé, félicitons M. le Dr Stephen Chauvet d'avoir su trouver un si habile éditeur (Boivin à Paris) pour un livre, dont l'exiguité documentaire apparaîtrait peut-être moins sous un titre plus modeste.

Les érudits normands riront bien, croyons-nous, en apprenant que M. le Dr Stephen Chauvet donne, *in fine*, pour toute bibliographie normande, une liste de... quatorze auteurs, tout en gros, « dans lesquels les lecteurs qui s'intéressent à l'histoire de la Normandie, à la littérature normande et aux usages de cette province, pourront trouver des documents intéressants ». Des renseignements, peut-être, mais non une documentation ! Au surplus, ce sont peut-être ces seuls quatorze auteurs qui ont permis au Dr Chauvet de présenter au public une compilation qui dissimule sa maigreur sous le luxe de la composition typographique et sous les splendides reproductions photographiques de la collection Stephen Chauvet.

Tout préoccupé de faire large place à cette collection, d'ailleurs magnifique comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, l'auteur a négligé complètement de parler des églises et des maisons normandes, dont les caractères souvent très particuliers font cependant corps avec l'âme *ancestrale* et le climat de la Normandie.

En dépit des désillusions que nous donne son ouvrage, sachons gré à M. le Dr Chauvet d'avoir compris et réhabilité la vraie psychologie du Normand. Comme M. Joseph L'Hopital (lequel n'est pourtant pas cité, non plus que M. Georges Dubosc dans la fameuse bibliographie !) M. Stephen Chauvet proteste contre certaines légendes qui portent atteinte à la réputation de nos paysans, voire même de nos citadins.

« Des dictons prêtent encore aux Normands d'avoir les mains crochues et d'aimer les procès. Ces deux constatations (*sic*) sont également fausses », écrit le Dr Chauvet : « Le Normand n'a pas les mains crochues, en ce sens qu'il ne prend pas aux autres ce qui leur appartient, mais il tient farouchement à ce qu'on lui laisse ce qui lui est dû, ou à garder ce qu'il a acquis par son travail et sa volonté. »

Digitized by Google

L'auteur de la *Normandie ancestrale* continue, sur le même ton, au sujet de la légendaire « chicanerie » normande.

Ce sont là paroles à répandre, et nous sommes ici pleinement d'accord avec le Dr Chauvet.

*
* *

Signalons, pour terminer, la remarquable correspondance inédite entre Napoléon III et le prince Napoléon, que la *Revue des Deux Mondes* vient de publier sous la signature de notre collaborateur et ami, M. le commandant Ernest d'Hauterive.

Cet historien, qui semble connaître les mots magiques à l'aide desquels on découvre les archives les plus secrètes. a présenté fort adroitement ces souvenirs précieux qui jettent une lueur toute nouvelle sur la vraie personnalité de l'Empereur et nous aident, beaucoup mieux que certaines polémiques stériles, à comprendre et à juger les grandes heures du Second Empire.

Une fois de plus, la *Revue catholique* se réjouit de compter, parmi les membres de son Comité de rédaction, un homme d'étude toujours si fortuné dans ses trouvailles historiques.

On ne s'étonnera donc pas qu'il ait pris place dans le jury d'examen de notre concours littéraire annuel, dont figurent ci-dessous les conditions essentielles.

Maurice D'HARTOY.

Digitized by Google

CONCOURS LITTÉRAIRE

de la « Revue Catholique de Normandie »

Pour l'an 1924.

ART. I.—La *Revue Catholique de Normandie* inaugure sa 33me année d'existence par un concours annuel de littérature régionaliste, doté de prix, ouvert à tout écrivain de langue française, et divisé en deux sections : *Prose* et *Poésie*.

ART. II. — *Prose :* Sujet libre, se rapportant à l'archéologie normande.

Premier prix : 200 francs en espèces, ou médaille de même valeur.

ART. III. — *Poésie :* Sujet libre, se rapportant à l'histoire religieuse ou héroïque de la Normandie.

Premier prix : 100 francs en espèces, ou médaille de même valeur.

ART. IV. — D'autres prix pourront être décernés, dans chacune des sections, aux candidats jugés les plus méritants.

Les meilleurs travaux seront publiés par la revue et pourront faire l'objet d'un tirage à part.

ART. V. — *Mode d'envoi :* Les manuscrits devront parvenir à M. Maurice d'Hartoy, secrétaire du jury, château de la Ferté, par Montfort-sur-Risle (Eure), avant le 1er août 1924, et ne porter pour toute signature, qu'une devise latine, laquelle sera répétée sur pli opaque et cacheté contenant le nom de l'auteur.

Les candidats sont invités à conserver un *duplicatum* de leurs manuscrits, lesquels ne seront pas rendus.

ART. VI. — MM. les membres du jury seront désignés ultérieurement. Aucun d'eux ne pourra être admis à concourir.

Digitized by Google

LE PLUS ANCIEN REGISTRE

DU

TABELLIONNAGE DE LISIEUX

1390-1394 [*n. st.*] (1)

Les archives de Me Cailliau, notaire, conservent une importante série de registres de l'ancien tabellionnage royal et vicomtal de Lisieux, très importante pour l'histoire de la région. Des lacunes regrettables font que la période du xve siècle est loin d'être au complet, mais à partir du xvie, la collection est à peu près intacte.

Je procède actuellement à un dépouillement méthodique de ces précieux volumes; ce travail, loin d'être achevé, est arrivé à l'année 1574 et mon intention est de le poursuivre jusqu'en 1801.

A l'occasion du Congrès des Sociétés savantes, j'ai pensé qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt de signaler et faire connaître le plus ancien de ces registres qui embrasse une période de cinq années 1389-1393. Le premier acte transcrit porte la date du 3 février 1389 (1390 n. st.) et le dernier, celle du 31 janvier 1393 (1394 n. st.).

Ce registre se présente sous la forme d'un petit volume in-4, en papier assez épais, aux vergeures très apparentes, portant comme filigrane un R majuscule, contenant 129 feuillets (les huit derniers ont été déchirés) dans une couverture en parchemin.

Très mutilé, au commencement et à la fin, notamment à partir du fol. 84 où toute la partie supérieure des feuillets est en partie moisie, il porte, en tête du premier feuillet, le titre suivant :

> Cest le Papier des... par : Guille Guerart tabellion mons. de Lisieux... ou : le second jour de fevrier mil cccxc et neuf.

(1) Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, section d'histoire et de philologie, le 3 avail 1923.

Digitized by Google

L'écriture de ce registre est très nette, très régulière et d'une lecture relativement facile.

La rédaction des actes est en général très courte, la signature du notaire y figure quelquefois, ainsi que la mention des témoins. Les actes les plus fréquents sont des ventes de terre et de maisons, quelques fondations pieuses et cessions de rentes. Dans les ventes d'immeubles, les abornements sont toujours indiqués, quelquefois aussi la contenance du terrain cédé ou baillé, mais rarement un acte antérieur est signalé. Il arrive que, lorsque les immeubles ne sont pas bornés, on renvoie à des lettres « cy annexées » que nous ne possédons plus.

Les termes pour les paiements sont : Noël, Pâques, la Mi-Carême, Saint-Jean, la foire du Pré en septembre, Saint-Michel, N.-D. de Septembre, Saint-Rémy, Saint-Blaise et la Toussaint.

Les actes contenus dans ce registre n'offrent pas tous le même intérêt, aussi ne me suis-je borné qu'à en reproduire quelques-uns. Pour les autres, je me suis contenté d'en extraire quelques renseignements pouvant apporter une certaine contribution à la topographie et à l'histoire de la région lexovienne.

Disons tout de suite qu'un grand nombre de communes de l'arrondissement actuel de Lisieux y sont citées et que leurs noms anciens sont à peu près les mêmes qu'aujourd'hui.

En dehors des actes dont je reproduis ci-après le texte, voici quelques indications relevées au cours d'une lecture de ce registre.

Deux fiefs : celui de la Viparderie, à Manerbe (7) (1) et celui de Millouel, à Saint-Désir (22 v°).

Les chemins et voies de communication, hors Lisieux, sont les suivants : le grand chemin tendant à Roques (2 v°), le chemin de Dives et le chemin tendant au moulin Coisel (10), le chemin de la Croix (14), chemin tendant de Caumont au moulin des Vaux (29 v°), chemin de Bon-Ange (72), chemin de la Planquette (84 v°), la rue du Roussel, aux Vaux (89 v°), le chemin qui tend de Lisieux à Saint-Martin de la Lieue (96) et le chemin « qui va es croix de Saint-Laurens » à Saint-Désir (118).

Les cours d'eau, rivières et douets : le « doit de Chureul » (9 v°) « Chirieul » (85 v°), le « douet de la fontaine Coquerel » (10 v°),

(1) Les chiffres entre parenthèses renvoient aux feuillets du registre.

Digitized by Google

Notre narratrice s'était promis de revenir sur le décès de Mère Cécile ; mais, entraînée par la rapide succession des faits, elle n'en a même pas mentionné la date, qu'un acte du tabellionnage (1) nous montre avoir été le 15 novembre 1640.

Renée de Pommereuil était entrée au Monastère seulement trois années plus tôt, le 7 octobre 1637 et sa vocation s'était déclarée aussi subitement que celle de sa sœur, Mère Scholastique. Depuis la décision de celle-ci, Renée avait même affecté une manière d'être très mondaine et témoigné de l'aversion pour l'Abbaye. Personne ne pouvait se douter de son intention, quand, un jour, venant avec une autre de ses sœurs, Françoise mariée à Jacques d'Angennes, Seigneur de Marville (2), elle pria Mme de Médavy de bien vouloir l'admettre au Noviciat. « Croyant que c'était pour se moquer, » elle lui répondit : « quelle ne croyoit pas ce dessein « bien stable, ny, quand elle l'auroit, quelle leffectuast en ce « lieu. »

Les demoiselles de Moulin-Chapel avaient une autre sœur, professe d'Almenèches, qui venait, quatre ans auparavant, de fonder un Monastère à Longny. Renée « aymoit singulièrement » cette dame et c'est pourquoi Mme de Médavy pensait que si, vraiment, elle voulait entrer dans un cloître, elle irait de préférence dans celui-là. Mais, « recognessant quon lui parloit froid », la jeune fille « montra dautant plus dardeur » et répondit : « quelle ne se « sentoit pas inspirée daller ailleurs et que, depuis six mois, « quelle avoit une résolution déterminée, elle n'avoit eu d'autre « sentiment que pour céans. » Comme sa sœur de Marville, « sous la conduite de qui elle estoit », ne lui permettrait certainement pas d'entrer ; elle suppliait qu'on lui ouvrît la porte pendant qu'elle savait sa Sœur occupée à « lhostellerie ». L'Abbesse lui ayant représenté « quelle auroit bien a soufrir », c'était justement ce qui l'attirait disait-elle, voulant ressembler à Notre-Seigneur.

---

(1) C'est une quittance des pensions des deux sœurs (23 juillet 1642).

(2) Le 7 février 1622, elle avait épousé Jean d'Angennes, seigneur de Bretoncelles, mort deux ans après, en 1630, elle se remaria à Jacques, seigneur de Marville, Chambellan de Gaston, duc d'Orléans. Veuve une seconde fois, elle contracta encore alliance avec Louis du Bosc, seigneur d'Epinay. (P. Anselme et autres généalogies).

Digitized by Google

Avec cette généreuse assurance, elle avait franchi la porte de clôture et était entrée au Noviciat, dirigé alors par sa sœur Catherine, devenue Mère Scholastique. Moniale fort zélée, les liens du sang ne la portèrent pas à ménager sa nouvelle postulante, qui prit l'habit vers le 15 mai 1638 (1), avec le nom de Cécile. Le changement produit dans cette jeune personne était si grand que la Comtesse de Marcy, — on s'en souvient, — avouait sa difficulté à « s'en ravoir. » Un an après sa vêture, le 19 mai 1639, Mère Cécile avait prononcé ses vœux et le Seigneur fauchait cette belle fleur, dix-huit mois plus tard.

Huit religieuses, assure Mme de Blémur, succombèrent à la contagion ; Mère Cécile fut la quatrième. Sœur Erentrude Duval, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. et une autre Sœur converse, dont le nom ne nous est pas parvenu, durent la suivre de près ; puis, sœur Marthe Françoise de Chambon, décéda au commencement de janvier 1641 ; enfin, nous aurons à relater le touchant sacrifice offert par la huitième et dernière de ces toutes jeunes religieuses qui furent en six semaines, si cruellement enlèvées à leur Abbesse et à leurs Sœurs !

(*A suivre.*) X***

(1) La chronique est muette sur sa vêture ; mais cette date est celle de son contrat de dot passé « par Messire François Foucault, escuier « de la grande Ecurie du Roy, seigneur du Mesnil, au nom de hault et « puissant seigneur Messire Charles de Pommereuil, seigneur de « Moulin-Ghapel, etc. » père de Renée.

Digitized by Google

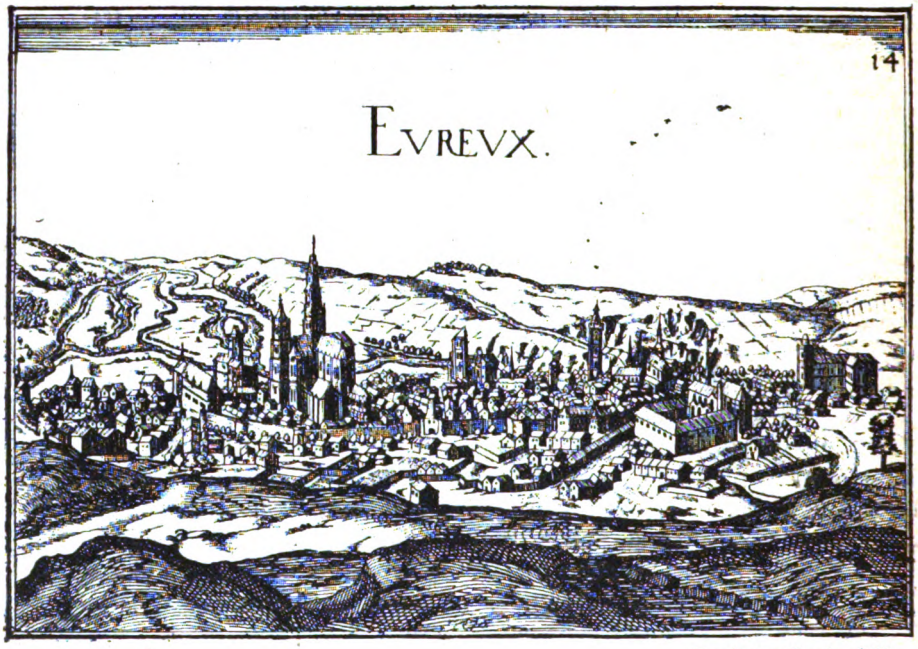

Gravée par Tassin, 1636.

VUE D'ÉVREUX

Calendrier Spirituel d'Evreux

AU XVIIIe SIÈCLE

AVANT-PROPOS

Dans l'inépuisable trésor de souvenirs qu'a laissé après elle l'Ancienne Église d'Evreux, figure un opuscule intitulé *Calendrier spirituel*. Ce livret est un document des plus précieux pour l'histoire locale. On y trouve de curieux détails sur les coutumes et les usages liturgiques de nos pères. Il donne, en quelque sorte, un aperçu de la vie religieuse et civile de la vieille cité épiscopale à la fin du XVIIIe siècle, c'est-à-dire à la veille de la tem-

Digitized by Google

pête révolutionnaire qui allait balayer tant d'institutions plusieurs fois séculaires.

Cet Ordre d'offices rappelait aux fidèles d'Evreux les principales solennités religieuses. Il annonçait les fêtes patronales des corporations d'arts et métiers et les pratiques de dévotion des multiples confréries de la cité ; il mentionnait aussi les grands faits de l'histoire ébroïcienne, rappelés au souvenir du peuple par l'imposant cortège des processions générales. Enfin, on y trouvait indiqués, pour chaque jour de l'année, les heures des offices et les pieux exercices qui avaient lieu dans les églises ou dans quelqu'une des nombreuses chapelles de la ville. On devine l'intérêt qui s'attache aux rubriques si variées de ce coutumier local.

La publication du *Calendrier spirituel*, malgré son caractère semi-organique, était tout indiquée dans une collection d'ouvrages consacrés à l'étude de la liturgie diocésaine. Les amis du passé ébroïcien, — et nous les désirerions plus nombreux, — se réjouiront de la réédition de ce précieux livret. Il fut autrefois pour Evreux ce qu'était pour la capitale *Le Calendrier des confréries de Paris*, ce fameux coutumier des corporations parisiennes, publié en 1621 par l'érudit historien Le Masson.

Sa rareté lui donne un intérêt tout spécial. Écrit pour les fidèles de la ville d'Evreux, qui ne comptait pas moins de 1244 feux à la fin du XVIIIe siècle, il a dû jouir d'une vogue considérable. C'est vraisemblablement pour cette raison que cet opuscule est aujourd'hui devenu introuvable. Il n'en existe même, à notre connaissance, qu'un seul exemplaire. Son possesseur, M. E. Guillemare, le bibliophile bien connu, en fit l'acquisition à la vente de M. Chassant, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Evreux († 1907).

Le *Calendrier spirituel* forme un petit livret in-18 de 72 pages. Outre le coutumier dont nous reproduisons le texte, on y trouve un choix de prières et de réflexions pieuses qui, à dire vrai, constituent la partie la plus importante de l'ouvrage (p. 23 à 72).

L'exemplaire de M. Guillemare n'a malheureusement aucun titre et, d'après les signatures, n'en a jamais eu. Il nous eût

Digitized by Google

mette, veuve de Jehan de Rochefort, en faveur des dames de l'abbaye Notre-Dame du Pré, à Saint-Désir de Lisieux :

En dit jour, fut présente Guillemete degerpie de feu Jehan de Rochefort, qui, pour le salut de son âme et pour estre acueillie es bienfais, prières et ouresons en labbeie des dames de Nostre Dame de Lisieux, elle avoit donné es dictes dames xvijs. iiij d. t. l capon l. d. iij oboles et x boisseaux davaine de rente. (fol. 30).

Autre fondation, faite par Jehan Pretel, prêtre, en l'églsie Saint-Désir, 19 août 1390 ;

Le xixe jour daoust, mons. Jehan Pretel, prestre, pour le sallu de son âme, de son père et sa mère et ses amis et bienfaiteurs, et aussi que sad-mère soit mise et enterrée en lad-'église et que iiij messes soient chantées et cellébrées en leglize de Saint Didier, de Lisieux après ce quil sera allé de vie à trespassement, par chascun an par les deux curés dicelle église, il avait donné affin de hiretage alladicte église xiiij s. vj d. une gueline de rente par an, que lui fait par an Gueffroi Leboullengier et la deguerpie Jehan Petou, au terme Saint Michiel, à cause d'une maison, un jardin et une place vuide, seans en la paroisse Saint Didier, jouxte Richer Berte, d'un côté, et Colin Fresley, d'autre costé, haboutans au quemin mons. de Lisieux, d'un bout, et au doit de Chireul, d'autre bout, à estre distribués en la manière qui enssuit, cest assavoir, aux deux curés pour chanter et dire les dictes iiij' messes, l'une de Saint Esperit, l'autre de Notre-Dame, la tierche de Saint Michiel et la quarte de *Requiem*, à chacun iiij s. au cler de la paroisse 5 s. et le surplus au thesaur d'icelle église. (fol. 34).

Texte relatif aux vitraux de la cathédrale de Lisieux ; vitraux du collatéral sud, 17 janvier 1391 (n. st.) V. supra.

Le xvij^e jour de Janvier, fut présent Rogier de Jumièges qui congnut que, pour la somme de lxvij l. t. dont il se tint pour content, présentement de xxx l. t et de tout le viel verre qu'il doit avoir pour cause de ce, il estoit tenu et promist verrer les vj chappelles de Saint-Pierre de Lisieux, devers le manoir monseigneur, si comme plus à plain est contenu par la cédule sur ce faicte, laquelle messire Jacques Guerart a devers luy, laquelle il doit bailler et les xxxvij livres qui demeurent à paier à ces termes quant iiij de fenestres premières seront verrées, plus autres xvij l. x. s. quant la besoingne sera parfaite (fol. 47).

Fondation pieuse, faite en l'église Saint-Jacques, par Jehan Delanney, recteur, 3 mars 1391 (n. st.).

Le tiers jour de mars, fut présent honorable homme et discret maistre Jehan Delanney, recteur de l'église Saint-Jacques de Lisieux, meu en dévocion, qui donna du sien ij s. t. de rente à tous jours mes,

Digitized by Google

pour faire chanter une messe par chacun an le xxiij jour davril, pour le salut de l'âme de feu Roger de Brays et de Ysabel sa femme, et les paiera, le d. recteur, par sa main lesd. ij s. t. dessusd. de rente jusque ad ce quil les baille en bonne assiette. Présent à cest contract messire Laurens de Brays, fils dud. Roger, qui sera tenu à mectre une croiz de pierre au chimetière sur la sépulture de lad. Ysabel, et pour l'aumentacion de ladicte messe et pour avoir vespres, *Placebo*, led. messire Laurens donna présentement aud. curé et à ses successeurs, viij s. de rente, ij s. pour l'aumentacion de la messe, iij s. pour aler à lad. croiz chantant *Libera me Domine*, *De Profundis* et iij ouresons qui enss. *Inclina*, *Deus venie largitor*, *Absolve*. Et sera tenu, led. curé paier par sa main de la somme des viij s. dessusd. iiij s. au cler qui aidera à dire led. service. Et promist, led. mess. Laurens, paier les viij s. t. dessusd. chacun an, à la Purification Notre-Dame, jusques ad ce qu'il ait baillé bonne et suffisante assiette (fol. 51 v°).

Bail de la cure de Heurtevent, 15 mai 1391 :

Le xve jour de may fut présent mestre Louys Le Veneur, curé de Saint-Jaque de Hurtevent, qui congnut avoir baillié à ferme jusques à un an, commenchant jeudi dernier, à messire Jehan Dargentelle, prestre, de la paroisse de Saint-Pierre Dormeel (?) en diocèse de Séez, toute la revenue de lad. cure de Hurtevent appartenant aud. curé, par le prix de xxx l. t. frans et quittez en la main dud. curé, à paier à ces termes, x l. dedens iij moys prochain venant, x l. à Pasques enss. et x l. à la fin du terme de la dicte ferme, sauf à rabatre sur le dernier terme lxv s. pour ce que ledit curé avoit baillié de lad. ferme certaine aumosne, et aussi comme preneur ara les laines et aignaux de l'année advenir, pour ce que ceulx de ceste année présente receuz en la main du curé et promist gaiger et paier sur ses biens (fol. 58 v°).

Travaux exécutés par trois carriers, pour une personne dont le nom n'est pas indiqué, 28 mai 1391 :

En dit jour furent présens Hennequin le Liegeiz, Perrot Gravier de Long... en Perce et Jehan Deserres, de Fauguernon, carreurs, confessèrent avoir pris à carreer et rendre preiz pour taillier L tas de pierre, chacun tas contenant iiij corbiaux, le premier corbel de dessous, ij piés, le second iij piés, le tiers iiij piés, le quart v piés, et doit avoir, un chacun des dis corbiaux, pié et demy de lit, desquelx L tas dessusd. ils doivent avoir xl frans, desquelx ils se tindrent à contens, présentement de vj l. t. et doivent avoir lesd. carreurs une charrette chacune semaine, au samedi, pour délivrer la charrière. Et promistrent quilz ne partiront de la besongne jusques ad ce qu'elle soit parfaicte (fol. 60).

Fourniture de tuiles pour la couverture de la chapelle de Saint-

Digitized by Google

25 août, la fête des perruquiers, dont on vient d'apprendre la récente fondation.

Est-il interdit de penser cependant que M. Boudon, qui édicta tant de règlements et promulgua de si nombreuses ordonnances dans le diocèse et la ville d'Evreux, ait pu rédiger, dans sa forme primitive, le *Calendrier spirituel*, dont le texte actuel ne serait qu'une réédition, ou plutôt une mise au point faite après la réforme liturgique de Mgr de Rochechouart ? Cette hypothèse est d'autant plus admissible qu'on trouve insérées dans les colonnes de ce calendrier, les diverses fêtes des saints anges : saint Gabriel, saint Raphaël, N.-D. des Anges, dont les noms ne figuraient pas au calendrier liturgique publié en 1706 par M. Potier de Novion. Chacun sait, en revanche, combien était fervente envers ces esprits célestes la dévotion du saint archidiacre qui a dû imposer cette adjonction.

La rareté, les origines et l'intérêt qui s'attachent à cet opuscule, appelaient donc, semble-t-il, les honneurs d'une seconde réédition.

Parmi les monuments anciens, traités semi-liturgiques et semi-organiques du genre de celui que nous avons à étudier ici, il s'en rencontre peu, à dire vrai, qui soient aussi riches en cérémonies de toute nature et par là même aussi pleins d'intérêt pour l'histoire de nos coutumes locales. Mais, qu'on ne s'y méprenne pas, notre rôle, dans la présente étude, relève moins de l'enquête scientifique que d'une excursion descriptive. Nous avons noté avec soin tous les points saillants, tels qu'un laïc curieux de nos vieux usages liturgiques les a pu apercevoir au cours des douze mois qui constituaient l'année des Ébroïciens de l'ancien régime. Nous avons glané quelques cérémonies intéressantes, instaurées jadis par la piété de nos pères et peu à peu tombées dans l'oubli : nous nous sommes efforcés d'en décrire la physionomie, d'en fixer la topographie et les personnages.

On a combattu sans générosité, et souvent sans justice, nos traditions, nos coutumes, nos usages, nos cérémonies, tout cet héritage de croyances et d'idées qui constitue l'âme même de la

Digitized by Google

petite patrie. Ces lignes seront, à leur façon, la défense de ce passé trop méconnu. Chaque époque, dans notre histoire, a multiplié ses efforts pour un certain idéal de grandeur morale. Le XVIIIe siècle n'a pas failli à cette tâche. Il est légitime de lui rendre la justice qui lui est due. N'est-ce pas en sachant respecter le passé qu'on mérite pour soi-même l'estime de la postérité?

Le public ébroïcien fera donc bon accueil à ce modeste essai, nous en avons confiance. Nos lecteurs prendront plaisir à parcourir les rues de la vieille cité qui ressuscite devant leurs regards charmés par toutes les illustrations que nous devons à des amis de ce passé. Les lieux qui ont servi de cadre à la vie de nos pères ne racontent-ils pas à leur façon les transformations et les métamorphoses d'une société?

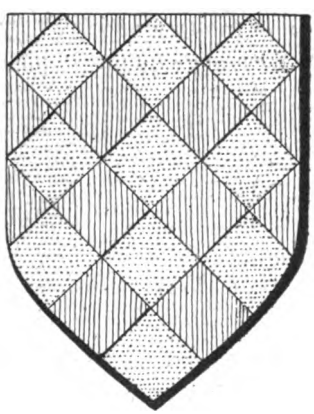

Armoiries de M. Boudon.

L'illustration pittoresque est de date relativement récente. Un de ses adeptes les plus fervents, M. Adeline, en fit le sujet de son discours de réception à l'Académie de Rouen vers 1874. Le mouvement ne s'est pas ralenti. Des évocateurs du passé se sont recrutés dans tous les coins de la France ; le sentiment de cette tâche est, dans sa tristesse, trop consolateur pour n'être pas persévérant.

Donc, à défaut du texte que j'abandonne à la critique, j'espère que le public prendra le même plaisir que moi à regarder les sceaux aux types variés de nos vieilles chartes, les plans topographiques, les miniatures si délicates de nos manuscrits liturgiques, les blasons historiés, les dalles tumulaires, les vitraux et les fines estampes, les sites charmeurs, les monuments d'un autre âge, gravures d'une variété si heureuse et d'un pittoresque si original. Ils prendront quelque agrément à ce voyage dans l'histoire ; les plus indifférents seront séduits par le charme de cette promenade à travers l'Evreux d'autrefois.

Digitized by Google

la saint Michiel prochain venant, à Jehan Eude, de la paroisse Sainct Didier de Lisieux, une pièce de terre o les arbres dessus estans, assise en ladicte paroisse Saint Didier, en la prébende de Bourguignolles, jouxte le clos Osmont d'un costé, et d'autre costé à la voye commune nommée les Fricquez, haboutant, d'un bout, à une autre voye qui maaine à la justice et, d'autre bout, à la mare au Boullon. Et est cest bail fait par x s. t. et une geline par chacun an, an terme de Noel, le temps de ladicte ferme durant. Et renonca à toutes lettres passées au devant du jour duy faisant mencion de la dicte pièce de terre (fol. 86 v°).

En terminant, je tiens à remercier Me V. Cailliau, de l'extrême obligeance avec laquelle il veut bien me confier ses anciennes minutes, qui me permettent de recueillir, sur toute la région lexovienne, de nombreux documents inédits, dont la mise en œuvre sera peut-être réalisée quelque jour.

Etienne Deville.

Digitized by Google

AUTOUR DU PRIEURÉ DES PÉNITENTS
DE VERNONNET

Vernonnet, humble faubourg de Vernon, n'a pas l'heur de plaire à tous. Les artistes pourtant ne regrettent pas de franchir le pont qui le relie aux quais de la ville. Ils peuvent en effet, y dessiner la maisonnette aux volets verts qui mire encore sa vieillesse dans l'onde du fleuve, dont la marche devient plus paresseuse, à l'approche du bras Saint-Jean, l'un des plus pittoresques de la Seine. J.-J. Rousseau l'eut volontiers choisi pour des rêveries solitaires, comme le font aujourd'hui les ramiers qui chantent dans les cimes des grands arbres de l'île, à l'abri des chasseurs.

Tout près de là, les poivrières du châtelet des Tourelles surgissent pour le protéger et le défendre contre les mauvaises intentions des vandales modernes.

Si, par hasard, le paysage s'agrémente du passage de moutons broutant l'herbe de la rive, si la jeune verdure du printemps ou la rousse chevelure de l'automne s'épand nonchalamment sur les arbres du dernier plan, nul ne pourra trouver tableau plus ravissant.

Vernonnet, malgré tout, reste le frère pauvre de Vernon. Sa population est indigente : ses rues mal pavées sont sales, quand il pleut. Son église d'allure romane est trop neuve, bien qu'élégante, et précédée d'une coquette avenue formant esplanade.

Sur l'un des côtés de cette petite place, la porte de l'ancienne chapelle paroissiale qui s'élevait devant l'école des garçons, y a été transportée avec ses pilastres et colonnes à fût galbé et cannelé, son fronton orné des quatre évangélistes, ses cartouches et moulures, de la fin du XVIe siècle, habillant ainsi le mur trop nu sur lequel elle s'appuie.

Ce temple faubourien ne manquait pas d'ailleurs d'originalité. Il possédait un gracieux clocher du XIe siècle, avec corbeaux pittoresques, comme en présentent beaucoup de campaniles ou

Digitized by Google

d'absides datant de cette époque, notamment à Giverny, commune voisine de Vernonnet.

Des sculptures de la Renaissance avaient été exécutées par des artistes, élèves de Jean Goujon, qui se répandant dans la contrée, ciselèrent le délicat joyau de Gisors. — A l'intérieur, tombait hélas ! en pourriture un intéressant tableau clôturant une fenêtre humide et tournée au Nord, d'une époque assez lointaine, mais d'inspiration italienne, représentant saint Sébastien revêtu d'une magnifique armure, la tête entourée de beaux cheveux blonds, couché à terre, tandis que des anges agenouillés lui enlevaient les flèches que ses bourreaux avaient décochées. Cette scène différait, on le voit, singulièrement de celles que nous a livrées l'iconographie classique.

Un édifice en pierres blanches, près duquel s'élève le monument aux morts, a donc remplacé cette ancienne maison de prières, à la droite de laquelle s'allonge le mur du verger des Pénitents.

Il y a de longues années, avant la construction de l'église sur l'emplacement actuel, s'étendait un corps de bâtiment de ferme, contenant une grange voûtée. avec corbeaux intérieurs, dépendant de l'ancien couvent. Les maisons modernes en ont fait oublier la silhouette et jusqu'au souvenir ; le reste du terrain a été nivelé.

Rappelons encore une anecdote. C'est ici, raconte le *Journal de Pont-Audemer* du 19 juin 1858, qu'Albert Glatigny, notre illustre poète bohême normand, faisant partie de la troupe Blanchereau, arriva en voiture, venant de Gisors à Vernon. Le véhicule qui le portait versa à l'entrée de Vernonnet, devant la maison de M. Chanoine. Ce dernier était le fils du bon Dr Chanoine, auquel la population a voulu marquer sa gratitude, en donnant son nom à cette rue où eut lieu la chute de la troupe Blanchereau. « Nous sommes heureux de pouvoir ajouter, écrit le rédacteur, que cet accident n'a pas eu de suites fâcheuses. Les dames en ont été quittes pour la peur et quelques blessures légères reçues par... leurs crinolines. »

Ce coin de Vernonnet offre incontestablement un vif intérêt au touriste, au peintre, à l'historien. Un décor grandiose l'encadre : des collines couronnées de forêts le surplombent, collines creusées de carrières pour l'extraction de la pierre à bâtir, aménagées

Digitized by Google

maintenant en champignonnières. Ces excavations fournirent en 1431 à Henri VI, roi d'Angleterre « deux cents pierres pour faire pierres de canon », ayant chacune « vint six poulces de hault » destinées au siège de Louviers.

Un long mur que couronnent arbres et arbustes est percé à son extrémité Est d'une grille monumentale de belle facture, que coupaient jadis des maisonnettes dont on aperçoit encore les seuils de dalles blanches. Les substructions de ces maisonnettes ont été mises de nouveau à jour en 1918, par les jardiniers occupés à refaire les pelouses de ce côté. Ce mur dissimule en partie aux regards, la nouvelle demeure qui s'élève à l'endroit où se trouvait la maison conventuelle des Pénitents. Il ne reste qu'une ouverture sur la rue du Dr Chanoine, et une porte dormante sur le roule des Pénitents, dont l'arc surbaissé s'appuie sur des piedroits de pierre de taille que couronne une corniche.

La fausse chapelle au minuscule campanile, les galeries ajourées, l'aile à pignon fleuronné de l'ancien logis qui subsistaient encore sont tombées. Tout cela n'est plus que la fin d'une histoire dont Ed. Meyer raconte ainsi le début : « Les religieux du Tiers-Ordre de Saint-François étaient établis, dès le XIIIe siècle, sur les hauteurs qui dominent les dernières maisons de Vernonnet vers Heurgival, à l'endroit où se voit encore un mur de soutènement en pierre de taille et quelques vestiges de fondations. Ils y avaient creusé dans le roc, sous l'invocation de sainte Catherine, une chapelle qui existait encore au commencement du XIXe siècle (1). »

D'après Jean de Vernon, la création de cette chapelle remontait exactement à saint Louis. Il écrit en effet en parlant de ce dernier : « La solitude de sainte Catherine et les Tertiaires qu'il y avoit appelez, dès l'an 1240, lui estoient trop agréables pour les oublier (2). »

« Le couvent des Tertiaires construit ainsi que son église, près de la grotte de Blanche de Castille et de saint Louis, avait le grave inconvénient d'être d'un difficile accès, loin de la ville,

---

(1) Ed. Meyer. *Histoire de la ville de Vernon et de son ancienne châtellenie.* Tome II, p. 314 et seq.

(2) Jean Marie de Vernon. *Le roi très chrétien ou la vie de saint Louis.* Paris, 1662, in-4o.

Digitized by Google

sans jardin, sans puits, sans aucune des commodités de la vie (1). »

Louis XIII, par lettres patentes, permit aux religieux de choisir dans la cité ou les environs un endroit plus propice. Alphonse Jubert, sieur d'Harquency et Bizy, président de la Cour des Aides de Normandie, les assista beaucoup dans leurs investigations. Il fut même reconnu fondateur du nouveau monastère, bâti en 1618 avec une chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Bonne-Espérance. Mais déjà la translation avait été commencée en 1614 ainsi que l'affirme Millin (2) et achevée en 1616 après enquête de Raoul Labbé, conseiller au Parlement de Rouen, sur l'incommodité de l'ermitage de Sainte-Catherine.

De temps à autre, les moines allaient dire encore la messe à l'ancien oratoire, où avait été érigée une confrérie en 1612.

On prétend aussi que les Pénitents de Vernonnet appartenaient à ce même ordre qui occupait déjà les bâtiments des Cordeliers de Bizy, dont la chapelle avait été fondée par Guillaume de Melun en 1401. Le corps de l'infortunée Marguerite de Bourgogne, étranglée avec ses propres cheveux au château Gaillard, avait été déposé dans cette enceinte conventuelle (3).

Les premières fondations du nouveau monastère furent jetées en avril 1618 par le doyen rural de Baudemont, délégué de l'archevêque, la paroisse de Vernonnet faisant alors partie de ce doyenné et du diocèse de Rouen. « Le Révérendissime évesque de Chartres, déclare Jean de Vernon, Léonor d'Estampes de Valençay, voulant contribuer à l'avancement de ce monastère, nous ouvrit les portes de son diocèse duquel il est voisin, pour y quester et pour y exercer les fonctions évangéliques. Cette permission est datée du 4 septembre 1640. Nous n'avons pas seulement obligation à ce prélat, mais à notre fondateur et à ses successeurs, dont les armes paroissent en divers endroits de l'église. La chapelle de Nostre-Dame de Santé a esté presque toute bâstie par les aumosnes de M. Hiéronyme d'Arcona, gouverneur de Vernon,

(1) Abbé Ch. Guéry. *Culte de sainte Catherine d'Alexandrie à Rouen et à Vernon-sur-Seine*, page 68.

(2) A. L. Mellin. *Antiquités nationales (1790-1798)*.

(3) Charpillon et Caresme. *Dictionnaire historique de l'Eure*, Tome II.

Digitized by Google

qui mérite la qualité de l'un de nos principaux amis et bienfaiteurs. En mourant il a mis fin à l'illustre nom d'Arcona en France. »

Ce Jérôme d'Arcona, seigneur de Pressagni, gouverneur de Vernon, mourut célibataire en 1643. Il portait « cinq pointes d'or équipollées d'azur (1) ».

En 1647, Pierre Deschamps, seigneur de la Gruelle, et M. d'Ingremare, frère de M. de Pinterville, procureur général en la Cour des Aides de Normandie, y furent inhumés, ainsi que Louis Colon, docteur en théologie, qui y trépassa en mission le 26 août 1647.

En 1678, des architectes du roi furent envoyés par Colbert pour inspecter sur place les édifices publics et connaître les meilleurs matériaux de construction à employer. Ces spécialistes étaient membres de l'Académie d'architecture. Ils vinrent à Vernon visiter les carrières de Vernonnet.

« De là, écrivent-ils dans leur rapport, nous aurions esté dans l'église des Pénitens, bastie depuis peu des pierres des carrières voisines, que nous n'avons pas trouvé n'y bien choisies n'y bien mises en œuvres, n'y de celles qui sont les plus dures et de meilleure qualité, parce que les ouvriers prennent la plus tendre pour avoir moins de peine.

« Nous avons esté ensuite à la paroisse du mesme fausbourg dont les pierres parroissent assez anciennes et que nous n'avons pas trouvé bien choisies.

« Le portail de devant et la porte du costé de l'église sont faits longtemps depuis que l'église est bastie et paroissent de la manière de Philbert de Lorme. Il y a deux colonnes d'ordre dorique cannelées à vive areste au portail de devant lesquelles de mesme que le chambransle, les corniches et tous les autres membres, sont d'une pierre fort polie, blanche et tendre et assez bien conservé (*sic*) mais aisée néanmoins à casser telles que les échantillons marquez Vernonnet (2). »

En 1712, les Pères Pénitents de Vernonnet furent chargés de

(1) Biblioth. nationale. Cabinet des Lettres. Arch. de l'Eure. Tabellionnage de Vernon. Arch. de Seine-et-Oise. Fonds de Tilli-Blaru.

(2) Bibliothèque nationale. Ms. Cinq cents Colbert n° 262. Le portail dont il s'agit ici est celui dont nous avons parlé plus haut.

Digitized by Google

desservir la paroisse de Notre-Dame de l'Isle dont le curé avait été suspendu par l'archevesque de Rouen. On y comptait dix religieux en 1723.

En 1790, il ne leur restait que fort peu de revenus. D'ailleurs, ils vivaient surtout d'aumônes, d'obit, de legs et de dons particuliers. Déjà un autre prieuré, celui de Bizy avait dû fermer, précédemment, on l'a vu, sans doute faute de ressources.

Les Pères furent donc autorisés à vendre une partie de leur argenterie, jusqu'à concurrence de 400 livres.

A la Révolution, le couvent comprenait un bâtiment perpendiculaire à la rue actuelle, renfermant au premier étage un corridor avec cellules, une façade parallèle au mur d'enceinte terminée par une aile où se trouvait une salle à manger voûtée. Une chapelle faisait suite, dont le clocher et l'entrée donnaient sur un chemin aboutissant à la rue du Dr Chanoine. Un cloître enfin, longeait bâtiments, chapelle et chemin d'accès. Le cloître disparut d'assez bonne heure, remplacé par un mur en bordure sur la rue.

Le 7 janvier 1792, un sieur Predin, demeurant à Vernonnet, acheta le couvent des Pénitents, moyennant 3.075 livres. Dans l'acte de vente, on mentionne « église, maison conventuelle, etc., dépendant de la cy-devant communauté des Pénitents de Vernonnet, avec la cour et les jardins renfermés dans l'enclos : le tout contenant deux arpents, en outre la chapelle appelée sainte Catherine et le terrain qui en dépend ».

Puis la propriété passa en d'autres mains, et temporairement entre celles de MM. Sablet, François et Jacob, peintres de talent, tous deux élèves de Vien, qui exposèrent pendant la Révolution, des portraits, des toiles de genre et paysages de la campagne romaine. On leur attribue le tableau de la multiplication des pains de Notre-Dame de Vernon.

Les derniers bâtiments conventuels furent démolis en 1912, et à leur place se dresse dans l'ancienne clôture du monastère, un château flanqué de deux ailes et d'une tour carrée à toit quadrangulaire avec bretèche sur encorbellement, soutenue par un mascaron représentant une tête de moine.

Quelques bas-reliefs sur la façade, figurent des groupes de moines en diverses attitudes. L'habitation est précédée d'une large terrasse avec balustrade et emmarchement.

Digitized by Google

Les tableaux modernes dans le goût du XVIIIe siècle, qui ornent les panneaux du hall central, les contre-cœurs de cheminées sont également intéressants, ainsi que la rampe en fer forgé du grand escalier.

A droite de l'édifice, un vaste abri souterrain avec voûte en plein cintre de blocs équarris, offre un curieux spécimen des celliers d'autrefois. Celui-ci servait, paraît-il, de resserre pour les vins que récoltait la communauté, au temps où la vigne était encore si répandue en Haute-Normandie. Divisé en deux parties, dont l'une antérieure à voûte surbaissée, et l'autre postérieure plus élevée, il mesure dans la première portion, 4 m. 25 de long sur 5 m. 40 de largeur, et 3 mètres de hauteur.

La seconde portion mesure 9 mètres de longueur, 5 m. 40 de largeur et 4 m. 87 de hauteur, soit une longueur totale de 13 m. 25.

Dans une cave sise près de la maison du portier, des arcs brisés formant doubleaux, montrent leurs moulures prismatiques. Ceux-ci ne doivent pas remonter cependant au delà de la fin du XVIe siècle, et plutôt au commencement du XVIIe, car on sait que l'on continuait à employer les arcs gothiques pour certains édifices et notamment les édifices sacrés, à cette époque.

Les terrasses du jardin, séparées jadis par des murs, ont été transformées et nivelées en pente douce. Un beau parc y étale maintenant ses ramures et ses massifs. Une agréable allée de tilleuls domine les jardins, réservant un splendide coup d'œil sur la ville et la campagne avoisinante. Les futs de colonnes que l'on voit dans le parc, proviennent de l'ancienne chapelle dont nous avons parlé. Celle-ci était de style Renaissance; elle fut démolie après la Révolution.

De l'autre côté de la rue se dresse un élégant pavillon Louis XIII avec tourelle, ancien logis du prieur, que nous souhaitons voir respecté à titre de vestige d'un passé, que rien bientôt ne rappellera plus.

Son haut toit, sa masse de pierre, ses tuiles aux couleurs fanées, et ses souches de cheminées surmontant les lucarnes où s'éteignent quelques moulures, jettent sur ce coin mi-urbain mi-campagnard, une note pittoresque qui réjouit et amuse les regards.

Ce fut dans le château moderne dont l'aménagement était à

Digitized by Google

peine terminé, que fut installé en août 1914, l'hôpital auxiliaire 204, de la Société des Dames Françaises, dirigé par Mme E. Steiner (1). Les locaux en furent mis gracieusement à la disposition du Comité, par les propriétaires M. et Mme Choque. Cinquante et un lits furent dressés dans les salons et la salle à manger. Aussi le gouvernement sut-il récompenser le geste généreux des châtelains, en décorant Mme Choque de l'Ordre de la Reconnaissance nationale.

Ainsi s'est terminée noblement l'histoire de ce domaine, où la maison de prières d'il y a trois siècles, s'était transformée en asile de charité et de dévouement patriotique.

Si les blessés ou malades qui y ont séjourné, ignorent tout des annales de ce monastère des Pénitents, dans l'enceinte duquel ils ont été si doucement accueillis et soignés, ils conserveront du moins le souvenir ému des heures d'apaisement qu'ils y ont vécues.

Edmond Spalikowski.

---

(1) Cf. Ed. Spalikowski. *Un Hôpital normand de la Croix Rouge L'Hôpital Auxiliaire 204 de Vernon*. Vernon 1919.

Digitized by Google

L'EXÉCUTION DE LA LOI DU 26 AOUT 1792

Dans le Calvados

La loi du 26 août 1792 condamnait à la déportation les prêtres insermentés. L'exécution de cette loi fut particulièrement difficile dans le Calvados. Un Lazariste, M. Gérard, professeur de théologie à Bayeux, envoya à ce sujet, de Londres, le 27 mai 1793, à l'abbé Barruel un écrit intitulé : « Exposé de ce qu'ont souffert à Port-en-Bessin, près Bayeux, les ecclésiastiques qui ont tenté de s'y embarquer le 7 septembre 1792. » Voici cette pièce inédite et inconnue :

La loi du 26 août, qui condamne à la déportation tous les prêtres fonctionnaires publics insermentés, a occasionné un grand nombre d'embarquements, la plupart fort traversés.

A Bayeux, environ 150 prêtres avaient requis des passeports pour l'Angleterre, avec soumission de s'embarquer à Port-en-Bessin.

Le 6 septembre, veille de l'embarquement projeté, une partie de ces prêtres, au nombre d'environ 80, se réunirent à Port. Ils s'y croyaient en sûreté, sous la sauvegarde de la loi, mais ils y étaient attendus par un ennemi dont ils ne se défiaient pas.

Un prêtre (nommé Delaunay), élu constitutionnellement curé de Vaucelles, près Bayeux, parut soudain au milieu d'eux. Il était sous les armes, et plusieurs fonctionnaires, de piquet avec lui, l'accompagnaient. Cet étrange soldat, après un discours qui respirait la soif du sang, composa son maintien et se réduisit à exiger l'exhibition des passeports. La peur fit obéir. Plusieurs passeports furent présentés : quelques-uns furent confisqués, comme ayant été donnés à des prêtres non fonctionnaires.

Pendant cette opération, survinrent, des paroisses voisines, des foules de paysans, armés de fusils, de faux, de haches, de piques, etc. Le tocsin avait sonné partout à la ronde ; il se propagea de proche en proche, en sorte que dans l'espace de quelques

Digitized by Google

heures plus de vingt municipalités furent sur pied et réunies. Le mot de l'ordre qui accompagnait ce tocsin, était que 300 Anglais avaient fait une descente à Port et y avaient mis le feu.

Le prêtre-soldat, se voyant en force, consigna les prisonniers, posa des sentinelles à toutes les portes et retourna au corps de garde, où devait se tenir une espèce de *conseil de guerre*.

Ordre aux canonniers de couler bas le vaisseau qui devait venir prendre les prêtres, pour les transporter hors du royaume. Heureusement, le capitaine aperçut de loin les mouvements du rivage, entendit les tocsins et les tambours, et se tint hors de la portée du canon.

Les captifs dépêchèrent à Bayeux des commissionnaires. D'abord on prit leurs alarmes pour une terreur panique. Sur une demande itérative, on leur envoya, au lieu de force armée, un officier municipal, qui vit bientôt la réalité du danger et se trouva en danger lui-même. Il appelle promptement du renfort : arrivent un membre du district et un assez bon nombre de commissaires du corps électoral, assemblé alors à Bayeux.

Il était temps que cette députation arrivât. La foule se grossissait à tout moment, et le péril croissait. Chaque paroisse envoyait sa compagnie armée. Chaque compagnie, en arrivant, s'empressait de passer en revue les malheureux prisonniers, et, parmi des discours atroces, leur faisait contempler les instruments de leurs supplices. On ne peut rendre ces affreuses scènes, où la grossièreté le disputait à la férocité.

Sous les fenêtres, s'aiguisaient à une meule qui était là, les haches et les sabres. Le peuple se montrait impatient d'en faire usage. Plusieurs fois il tenta de forcer les sentinelles. Chaque compagnie devait avoir une tête en partage. On n'attendait que le jugement du *conseil de guerre*.

La présence des commissaires fit diversion à ces préparatifs. On harangua le peuple; on l'amusa, en lui faisant exécuter des espèces de manœuvres et de marches. Mais, lasse de ces détails, la multitude courut en désordre sur les prisonniers, *pour en finir*, disait-elle, lorsque l'officier municipal parvint à se faire entendre et dit au peuple avec force qu'en égorgeant ces prêtres, il allait lui-même s'exterminer, puisque le massacre serait infailliblement suivi du pillage, qui, se faisant en désordre, lui coûterait beaucoup de sang et rapporterait peu de profit; qu'il valait mieux

Digitized by Google

M. Joseph L'Hopital a reçu de ses premiers maîtres, au Lycée d'Evreux, une empreinte qui ne s'est jamais effacée : c'est un catholique militant qui a le courage d'être un chef et dont l'influence rayonne comme un foyer. Certain jour, dans une réunion d'Anciens élèves, il définit fort heureusement le rôle des Amicales catholiques et il invita ses camarades à être des apôtres, des hommes d'action. De Paul Harel, l'aubergiste-poète du Grand

Saint André, il estime sans doute le vers alerte et piquant comme du cidre mousseux, mais il aime surtout le robuste et sincère croyant.

Est-il besoin de dire que les romans et les nouvelles de M. Joseph L'Hopital se déroulent tous en Normandie? *La Dame Verte* et *Sous le ciel du vieux pays*, sont des recueils de contes, où défilent tous les échantillons de la race normande. Il y a là des créations extraordinaires, des types inoubliables : paysans, braconniers, maraudeurs, ivrognes et traîne-savates. C'est toute une humanité qui grouille en ces récits concentrés et rapides, où

Digitized by Google

veau voyage dans un endroit où ils pussent s'embarquer, il fallait faire changer leurs passeports, puisque ceux-ci portaient que les ecclésiastiques s'embarqueraient à Port, et cependant chacun desdits prêtres savait bien qu'il était impossible de le faire audit Port. En conséquence, plusieurs d'entre eux s'adressèrent soit à la municipalité soit au district de Bayeux, pour avoir de nouveaux passeports. Mais, ici, on leur répondit qu'on n'avait pas le temps, qu'on avait assez à faire de s'occuper de l'équipement des nouvelles recrues qu'on venait de faire pour les frontières ; là, on leur disait qu'on ne pouvait leur accorder ce qu'ils demandaient sans un ordre du corps électoral assemblé à Rayeux ; enfin, partout se multipliait la plus mauvaise volonté pour eux. Que firent donc ces ecclésiastiques ? Ayant appris qu'à *Bernières-sur-Mer*, village du district de Caen, les embarquements se faisaient sans aucune opposition, ils résolurent de s'y rendre, se reposant entièrement sur la Providence, qui jusqu'alors les avait protégés si visiblement. Elle ne les abandonna pas effectivement. Aucun d'eux n'éprouva la plus petite difficulté dans une route de quatre lieues, quoiqu'ils eussent à passer au milieu des villages dont les habitants s'étaient comportés si indignement à Port. Arrivés à Bernières, ils jouirent de la plus grande tranquillité, en attendant les bâtiments et le temps propre à s'embarquer. La plupart d'entre eux, qui n'avaient pas de connaissance dans ce village, furent reçus à bras ouverts chez les habitants, qui se disputaient le doux plaisir de rendre quelque service à des ecclésiastiques qu'ils respectaient et dont le départ les affligeait sensiblement. Les riches mêmes ne l'emportaient sur les pauvres que parce qu'ils avaient en mains plus de ressources pour faire du bien, et ceux-ci voulurent avoir part à la bonne œuvre. Plusieurs ecclésiastiques logèrent chez des matelots, où ils furent bien traités pendant un ou plusieurs jours; et lorsqu'au moment de l'embarcation on leur offrait de l'argent, ils le refusaient, regardant ces offres comme une insulte qu'on leur faisait, témoignant hautement la peine qu'ils avaient de n'avoir pu en faire davantage, et demandant pour toute reconnaissance que lorsqu'on serait arrivé en Angleterre on le leur fît savoir, et qu'on leur mandât si on y était bien.

Les habitants de ce village, à jamais mémorable, ne se bornèrent pas à ces actes de générosité et de bienveillance. Ils

Digitized by Google

savaient que parmi les ecclésiastiques, les uns avaient été volés, que d'autres obligés depuis longtemps de s'éloigner de leurs familles et de fuir de ville en ville, s'étaient trouvés dans l'impossibilité de prendre de l'argent avec eux, ainsi que les hardes nécessaires, mais surtout que plusieurs sortis des prisons de Caen et forcés d'émigrer étaient dans le plus grand dénûment. Que firent donc les habitants de Bernières? Plusieurs s'occupèrent d'une quête dans ce village, d'autres allèrent dans les villages voisins pour le même objet, et ils ramassèrent ainsi de l'argent en espèces et en assignats, des habits, des chemises, etc., qu'ils s'empressèrent de distribuer à ceux des ecclésiastiques dans le besoin, leur fournissant même du vin et autres choses qui pouvaient leur être nécessaires dans le trajet.

Il y a surtout deux des habitants de cette paroisse qui ont plus de droits à la reconnaissance des ecclésiastiques. Le premier est le maire, qui, outre l'exécution de la loi qu'il facilita autant qu'il put, se distingua encore par les services particuliers qu'il rendit à plusieurs, et par sa prudence à prévenir ou à arrêter les orages que quelques mal intentionnés auraient voulu exciter. Le second est un nommé Devaux, fermier, chez qui les ecclésiastiques trouvèrent toujours un asile assuré pendant tout le temps de l'exportation. Auparavant, il avait sauvé la vie à un grand nombre, et s'exposant lui-même et toute sa maison. Depuis ce temps, son fils a fait plusieurs voyages en Angleterre pour obliger les ecclésiastiques.

Plus de douze cents ecclésiastiques se sont embarqués dans ce village.

Ces intéressantes pièces, écrites par un témoin oculaire sans prétention comme sans parti pris, avec une évidente sincérité et une bonne foi parfaite, sont conservés dans les Archives de la Compagnie de Jésus.

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou Historique*.
Chanoine prébendé d'Angers.

Digitized by Google

En résumé, *Villevieille* et *le Clocher dans la plaine* classent, de façon définitive, M. Joseph L'Hopital parmi les premiers des écrivains normands. Il prend place immédiatement après Flaubert, Maupassant et Barbey d'Aurevilly ; il est bien de la lignée de ces grands hommes et nous ne craignons pas d'affirmer que *Villevieille* ne serait pas dépaysé à côté du *Chevalier des Touches*, non plus que le *Gustin* de la *Dame verte* auprès de l'inoubliable *Boule-de-Suif*.

* * *

Les archives de l'abbé Desnois, dont il est parlé ci-dessus, nous feraient penser — s'il en était besoin — à cette admirable exposition de manuscrits, de miniatures et d'estampes, que tous les pèlerins du rare et du beau ne cessent de contempler, depuis plusieurs mois déjà, en la Bibliothèque municipale de Rouen.

Ce panorama iconographique, tout entier consacré à *la Nativité de l'Enfant-Dieu*, embrasse la longue période comprise entre le xe et le xvie siècle. C'est assez dire combien la représentation artistique d'un tel thème offre de variations, voire même au point de vue religieux.

Aux quelque soixante-quinze documents, chronologiquement classés dans les vitrines, dès les premiers jours de l'exposition, est venue s'ajouter la plus merveilleuse collection privée qui se puisse voir en Normandie, croyons-nous. C'est à la libéralité de M. Jean Lafond, heureux propriétaire de ce trésor iconographique, que les admirateurs de nos vieux « ymagiers » doivent adresser leur gratitude. Nous savions déjà — pour avoir lu de lui certains brillants articles sur le charme et la grâce des premiers « tailleurs d'images » — que M. Lafond aimait les livres anciens et particulièrement les manuscrits ornés par les miniaturistes, mais nous ne lui connaissions pas le sage et difficile talent de collectionneur.

Parmi vingt autres reproductions du plus haut intérêt, citons dans cette collection, le fameux psautier de la bibliothèque de Leyde, lequel fut exécuté en Angleterre dans les dernières années du xiie siècle et qui servit — si nous en croyons la tradition — d'abécédaire au roi saint Louis, sous la direction de Blanche de Castille.

Nous avions formé le beau projet de présenter dans cette

Digitized by Google

livraison, pour la délectation de ceux d'entre nos lecteurs qui n'ont pu se rendre à Rouen, une suite de gravures empruntées photographiquement à ce magnifique ensemble de livres d'heures, d'antiphonaires, de missels et de psautiers. C'eût été fort peu de chose, évidemment, mais tout de même quelque chose, et l'aimable directeur de la Bibliothèque ne nous eût certainement pas refusé ce que le Surintendant des Beaux-Arts et des palais impériaux accordait si facilement sous l'Empire. Malheureusement, le temps nous a manqué pour réaliser l'idée ; nous en demandons pardon à nos lecteurs.

Nous avons nommé l'organisateur de cette exposition, M. Henri Labrosse, mais nous devons, pour rendre hommage à la vérité, dire combien habilement il fut secondé par le jeune archiviste rouennais, M. André Masson, qui s'affirma, en cette circonstance, zélé bibliothécaire et homme de goût.

Aussi bien, ce nous est une agréable occasion de remercier la Bibliothèque de Rouen, qui nous fut toujours si accueillante. De cette vieille et illustre maison, l'on peut écrire ce que Feuillet de Conches, maître des cérémonies de Napoléon III et auteur de variétés historiques très estimées, écrivait, un jour, sur le registre des visiteurs de la Bibliothèque de Venise : « Elle est riche, ses conservateurs sont savants et ils joignent à leur science une courtoisie qui la relève. »

* * *

On lira, dans le présent fascicule, un article de M. Edmond Spalikowski sur le Prieuré des Pénitents de Vernonnet. Saluons, au passage, ce folkloriste normand, dont les nombreux essais de critique et d'histoire témoignent d'un labeur incessant. Encore que M. Spalikowski confie généralement le fruit de ses recherches artistiques et littéraires à des publications fort éloignées de nos croyances religieuses, nous ne goûtons pas moins la qualité de son effort. Aussi apprenons-nous avec plaisir que l'auteur de *Autour de Dieppe*, *Autour d'Yvetot*, *Autour de la maison de Pierre Corneille* et de tant d'autres travaux bien normands, met actuellement « au point » un nouveau livre d'impressions, de souvenirs et de critiques littéraires : *Paysages, figures et choses de chez nous*. Il va sans dire que nous reparlerons de cet ouvrage en temps opportun.

Digitized by Google

*
* *

Un autre nom revient de plus en plus fréquemment sous la plume des rédacteurs de notre bulletin bibliographique : celui de M. René-Gustave Nobécourt, l'un des plus distingués chroniqueurs du *Journal de Rouen*. C'est à M. Nobécourt que le *Ralliement*, organe mensuel de l'Association des officiers de réserve du 3e Corps d'armée, vient de confier la tâche, toujours laborieuse et souvent ingrate, de présenter au public les livres nouveaux. La direction du *Ralliement* témoigne, par ce choix, combien elle est désireuse d'offrir à ses abonnés une documentation impartiale et vivante. Nos sincères compliments.

*
* *

Ne parlions-nous pas de livres nouveaux? En voici un qui ne semble pas, au premier examen du moins, avoir infligé grande peine à son auteur, encore que cet auteur soit l'un des membres les plus en vue de la Commission des Monuments historiques.

Et pourtant, M. le Dr Stephen Chauvet se plaint, dans une longue préface, d'avoir procédé à de « longues recherches », visité « un nombre considérable de manoirs et de fermes », parcouru « à de multiples reprises, les boutiques et la plupart des antiquaires et des chiffonniers de Normandie », assisté à de nombreuses « vendues », lu de nombreux livres et revues, anciens et contemporains, déchiffré « de vieux inventaires, de très anciens contrats », étudié « les vieilles gravures et lithographies », etc., etc.

Nous n'en doutons pas, mais nous regrettons que ce labeur considérable ait produit des résultats disproportionnés à l'effort accompli. En effet, *la Normandie ancestrale*, de M. le Dr Chauvet, est un ouvrage qui promet beaucoup et donne peu.

« Ethnographie, vie, coutumes, meubles, ustensibles, costumes, Patois ! » annonce orgueilleusement le sous-titre du livre. Or, si vous ouvrez le volume, vous trouverez à peine deux doubles pages consacrées à la race normande ! quatre ou cinq aux coutumes anciennes, deux aux foires régionales, trois ou quatre à la ferme normande. La qualité, sans doute, vaut mieux que le nombre, mais nous n'avons malheureusement rien relevé de particulièrement neuf et saillant dans ces quelques feuillets qui prétendent instruire le lecteur sur un si grand nombre de matières.

Digitized by Google

Par contre, les chapitres qui traitent du *mobilier* sont un peu plus sérieux et, par de superbes illustrations, ils nous obligent à admirer sans réserve une fort belle collection de meubles normands :... celle de l'auteur.

En résumé, félicitons M. le Dr Stephen Chauvet d'avoir su trouver un si habile éditeur (Boivin à Paris) pour un livre, dont l'exiguité documentaire apparaîtrait peut-être moins sous un titre plus modeste.

Les érudits normands riront bien, croyons-nous, en apprenant que M. le Dr Stephen Chauvet donne, *in fine*, pour toute bibliographie normande, une liste de... quatorze auteurs, tout en gros, « dans lesquels les lecteurs qui s'intéressent à l'histoire de la Normandie, à la littérature normande et aux usages de cette province, pourront trouver des documents intéressants ». Des renseignements, peut-être, mais non une documentation ! Au surplus, ce sont peut-être ces seuls quatorze auteurs qui ont permis au Dr Chauvet de présenter au public une compilation qui dissimule sa maigreur sous le luxe de la composition typographique et sous les splendides reproductions photographiques de la collection Stephen Chauvet.

Tout préoccupé de faire large place à cette collection, d'ailleurs magnifique comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, l'auteur a négligé complètement de parler des églises et des maisons normandes, dont les caractères souvent très particuliers font cependant corps avec l'âme *ancestrale* et le climat de la Normandie.

En dépit des désillusions que nous donne son ouvrage, sachons gré à M. le Dr Chauvet d'avoir compris et réhabilité la vraie psychologie du Normand. Comme M. Joseph L'Hopital (lequel n'est pourtant pas cité, non plus que M. Georges Dubosc dans la fameuse bibliographie !) M. Stephen Chauvet proteste contre certaines légendes qui portent atteinte à la réputation de nos paysans, voire même de nos citadins.

« Des dictons prêtent encore aux Normands d'avoir les mains crochues et d'aimer les procès. Ces deux constatations (*sic*) sont également fausses », écrit le Dr Chauvet : « Le Normand n'a pas les mains crochues, en ce sens qu'il ne prend pas aux autres ce qui leur appartient, mais il tient farouchement à ce qu'on lui laisse ce qui lui est dû, ou à garder ce qu'il a acquis par son travail et sa volonté. »

Digitized by Google

L'auteur de la *Normandie ancestrale* continue, sur le même ton, au sujet de la légendaire « chicanerie » normande.

Ce sont là paroles à répandre, et nous sommes ici pleinement d'accord avec le Dr Chauvet.

*
* *

Signalons, pour terminer, la remarquable correspondance inédite entre Napoléon III et le prince Napoléon, que la *Revue des Deux Mondes* vient de publier sous la signature de notre collaborateur et ami, M. le commandant Ernest d'Hauterive.

Cet historien, qui semble connaître les mots magiques à l'aide desquels on découvre les archives les plus secrètes. a présenté fort adroitement ces souvenirs précieux qui jettent une lueur toute nouvelle sur la vraie personnalité de l'Empereur et nous aident, beaucoup mieux que certaines polémiques stériles, à comprendre et à juger les grandes heures du Second Empire.

Une fois de plus, la *Revue catholique* se réjouit de compter, parmi les membres de son Comité de rédaction, un homme d'étude toujours si fortuné dans ses trouvailles historiques.

On ne s'étonnera donc pas qu'il ait pris place dans le jury d'examen de notre concours littéraire annuel, dont figurent ci-dessous les conditions essentielles.

Maurice D'HARTOY.

Digitized by Google

CONCOURS LITTÉRAIRE

de la « Revue Catholique de Normandie »

Pour l'an 1924.

Art. I.—La *Revue Catholique de Normandie* inaugure sa 33me année d'existence par un concours annuel de littérature régionaliste, doté de prix, ouvert à tout écrivain de langue française, et divisé en deux sections : *Prose* et *Poésie*.

Art. II. — *Prose :* Sujet libre, se rapportant à l'archéologie normande.

Premier prix : 200 francs en espèces, ou médaille de même valeur.

Art. III. — *Poésie :* Sujet libre, se rapportant à l'histoire religieuse ou héroïque de la Normandie.

Premier prix : 100 francs en espèces, ou médaille de même valeur.

Art. IV. — D'autres prix pourront être décernés, dans chacune des sections, aux candidats jugés les plus méritants.

Les meilleurs travaux seront publiés par la revue et pourront faire l'objet d'un tirage à part.

Art. V. — *Mode d'envoi :* Les manuscrits devront parvenir à M. Maurice d'Hartoy, secrétaire du jury, château de la Ferté, par Montfort-sur-Risle (Eure), avant le 1er août 1924, et ne porter pour toute signature, qu'une devise latine, laquelle sera répétée sur pli opaque et cacheté contenant le nom de l'auteur.

Les candidats sont invités à conserver un *duplicatum* de leurs manuscrits, lesquels ne seront pas rendus.

Art. VI. — MM. les membres du jury seront désignés ultérieurement. Aucun d'eux ne pourra être admis à concourir.

Digitized by Google

LE PLUS ANCIEN REGISTRE

DU

TABELLIONNAGE DE LISIEUX

1390-1394 [*n. st.*] (1)

Les archives de Me Cailliau, notaire, conservent une importante série de registres de l'ancien tabellionnage royal et vicomtal de Lisieux, très importante pour l'histoire de la région. Des lacunes regrettables font que la période du xve siècle est loin d'être au complet, mais à partir du xvie, la collection est à peu près intacte.

Je procède actuellement à un dépouillement méthodique de ces précieux volumes; ce travail, loin d'être achevé, est arrivé à l'année 1574 et mon intention est de le poursuivre jusqu'en 1801.

A l'occasion du Congrès des Sociétés savantes, j'ai pensé qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt de signaler et faire connaître le plus ancien de ces registres qui embrasse une période de cinq années 1389-1393. Le premier acte transcrit porte la date du 3 février 1389 (1390 n. st.) et le dernier, celle du 31 janvier 1393 (1394 n. st.).

Ce registre se présente sous la forme d'un petit volume in-4, en papier assez épais, aux vergeures très apparentes, portant comme filigrane un R majuscule, contenant 129 feuillets (les huit derniers ont été déchirés) dans une couverture en parchemin.

Très mutilé, au commencement et à la fin, notamment à partir du fol. 84 où toute la partie supérieure des feuillets est en partie moisie, il porte, en tête du premier feuillet, le titre suivant :

> Cest le Papier des... par : Guille Guerart tabellion mons. de Lisieux... ou : le second jour de fevrier mil cccxc et neuf.

(1) Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, section d'histoire et de philologie, le 3 avail 1923.

Digitized by Google

L'écriture de ce registre est très nette, très régulière et d'une lecture relativement facile.

La rédaction des actes est en général très courte, la signature du notaire y figure quelquefois, ainsi que la mention des témoins. Les actes les plus fréquents sont des ventes de terre et de maisons, quelques fondations pieuses et cessions de rentes. Dans les ventes d'immeubles, les abornements sont toujours indiqués, quelquefois aussi la contenance du terrain cédé ou baillé, mais rarement un acte antérieur est signalé. Il arrive que, lorsque les immeubles ne sont pas bornés, on renvoie à des lettres « cy annexées » que nous ne possédons plus.

Les termes pour les paiements sont : Noël, Pâques, la Mi-Carême, Saint-Jean, la foire du Pré en septembre, Saint-Michel, N.-D. de Septembre, Saint-Rémy, Saint-Blaise et la Toussaint.

Les actes contenus dans ce registre n'offrent pas tous le même intérêt, aussi ne me suis-je borné qu'à en reproduire quelques-uns. Pour les autres, je me suis contenté d'en extraire quelques renseignements pouvant apporter une certaine contribution à la topographie et à l'histoire de la région lexovienne.

Disons tout de suite qu'un grand nombre de communes de l'arrondissement actuel de Lisieux y sont citées et que leurs noms anciens sont à peu près les mêmes qu'aujourd'hui.

En dehors des actes dont je reproduis ci-après le texte, voici quelques indications relevées au cours d'une lecture de ce registre.

Deux fiefs : celui de la Viparderie, à Manerbe (7) (1) et celui de Millouel, à Saint-Désir (22 v°).

Les chemins et voies de communication, hors Lisieux, sont les suivants : le grand chemin tendant à Roques (2 v°), le chemin de Dives et le chemin tendant au moulin Coisel (10), le chemin de la Croix (14), chemin tendant de Caumont au moulin des Vaux (29 v°), chemin de Bon-Ange (72), chemin de la Planquette (84 v°), la rue du Roussel, aux Vaux (89 v°), le chemin qui tend de Lisieux à Saint-Martin de la Lieue (96) et le chemin « qui va es croix de Saint-Laurens » à Saint-Désir (118).

Les cours d'eau, rivières et douets : le « doit de Chureul » (9 v°) « Chirieul » (85 v°), le « douet de la fontaine Coquerel » (10 v°),

(1) Les chiffres entre parenthèses renvoient aux feuillets du registre.

Digitized by Google

le « doit de la Planquette » (82 v°), la rivière du Pont des Moulins, à Saint-Désir (84). la rivière d'Orbiquet (89) et le « doit de la Banlieue, aux Vaux (91 v°).

Quelques moulins : moulin Coisel (10), « moulin esmoullant de coustiaux, sis paroisse Saint-Germain-près-les-Biez » (28 v°) et le moulin des Vaux (29 v°).

Et enfin le « bois de la Pellouze » à Roques (84 v°) et la fameuse forêt Rathouyn. à Saint-Jacques de Lisieux (89 v°).

En ce qui concerne la ville de Lisieux proprement dite, quelques ventes de maisons permettent de noter certains noms de rues : Grande-Rue (11), rue du Bouteiller (12, 72 v°, 84). rue de Caen (3 v°), rue Pelletière (51 v°), rue de la Boucherie (56 v°). rue aux Fèvres (23 v°), rue de la Cauchie (59 v°), la petite Couture (11 v°), la grande Couture (89), la grande rue qui « maine au Pont Mortaigne » (96 v°), le marché aux telles » (58 v°) et la Halle aux draps (69).

La cathédrale et le palais épiscopal n'y sont cités qu'incidemment ; toutefois le « cloistre de Saint Pierre » y est formellement indiqué (11).

Quelques vocables de chapelles de la cathédrale, très curieux à relever pour l'histoire de ces chapelles, tant de fois débaptisées : Saint-Martin (10, 87), Saint-Vivien (81), Saint-Nicolas (88, 120), Saint-Thomas (96 v°), Toussains (84).

Trois prébendes du Chapitre : Bourguignolles (10), Painel (20 v°) et Roques (69 v°).

Les noms de personnes sont très nombreux, bourgeois de Lisieux et de la banlieue, artisans, gens de culture, dont les professions sont rarement indiquées. Voici la liste des prénoms en usage à cette époque.

Pour les hommes : Andrieu, Aubin, Bellot, Cardin, Colin, Denis, Drouet, Durand, Ermoul, Erquenbaut, Etienne, Gautier, Gillot, Girot, Gueffroy, Guillaume, Guillot, Hennequin, Henry, Huet, Jacques, Jehan, Jouen, Juhel, Loys, Mahieu, Martin, Massot, Michaud, Michel, Nicole, Noël, Philippe, Pierre, Raoul, Robert, Robin, Roger, Sanson, Symon, Tassot, Thomas, Ursin, Vincent.

Pour les femmes : Alichon, Amengue, Cardine, Cassotte, Colette, Germaine, Gervaise, Guillemette, Jehanne, Jehenette, Jorette, Jouenne, Lucette, Maheut, Marguet, Marion, Massiotte,

Digitized by Google

Michielle, Nicolle, Perrine, Perrote, Ricarde, Robine, Thomasse, Ysabel.

Parmi les personnages et dignitaires dont j'ai relevé les noms, citons d'abord les chanoines de Lisieux : Pierre Lucas, chantre (32), Durand Marie (36 v°), Jehan de Hametel (37), Raoul Aubey (47 v°), Nicole Parot (55), Jehan Gosse (88) et Pierre Belin (89 v°).

Les chapelains : Erquenbaut Le Boullenger, chapelain de la chapelle de Fontenay-le-Marmion (39); Colin de La Rivière, chapelain de la chapelle de Boutemont (60 v°); Guillaume Le Veel, chapelain de la chapelle Saint-Vivien (81); Jehan Gervaise, chapelain de la chapelle de Toussains (84) ; Raoul Descamps, chapelain de la chapelle Saint-Thomas (96 v°), curé de Roques (99 v°); Robert Papeillon, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas (120 v°).

Les autres prêtres ou curés des environs : Martin du Poncel, vicaire à la cathédrale Saint-Pierre (15 v°); Roger du Haustey, prêtre, receveur et « mesnager » de révérend père en Dieu mons. l'évêque de Lisieux (37 v°); Loys Leveneur, curé de Heurtevent (58 v°); Guillaume de Valency, curé de Saint-Martin de Grandouet (94 v°); Jehan Pourcel, curé d'une des portions de Saint-Désir (96 v°); Robert Tragin, chapelain et fermier de la cure de Beuvillers (107), et Massot Hamelin, avocat de cour d'église (97 v°).

Enfin, quelques personnes notables de Lisieux et de la région : Robert Delaporte, fermier de la coutume du Croquet (2 v°); dame Nicolle de Mailloc « nonnain professe » en l'église de Notre-Dame de Lisieux (3 v°) : Guillaume de Bernabo, seigneur de Benvillers et Amengue de Creully, sa femme (15) ; Michel de Beaumont, seigneur de Millouel (22 v°); Pierre de la Porte, écuyer de cuisine de M. le duc de Berry (39 v°) ; Jehan Osmont, écuyer, seigneur de la Roque (39 v°, 88) ; Jehan Barbe, prieur de la maladrerie de Lisieux (43 v°); Girot de La Quèse, écuyer, à Glos (90 v°) ; Guillaume Goulasfre, sergent de la sergenterie de Cambremer (100 v°); Guillaume de Chireul et Guillaume Grassepie, bourgeois de Lisieux, gardiens de la maladrerie (103); Jehan de la Rivière, écuyer, seigneur du Pré d'Auge (110 v°) et Colin Douville, sergent de la banlieue de Lisieux (115).

Les actes qui vont suivre, reproduits in-extenso, suffiront pour donner une idée de la rédaction de Guillaume Guérart, et méritent d'être publiés à cause de leur valeur historique.

Digitized by Google

Le premier en date est un engagement du 24 février 1390 (n. st.) par un carrier de Coquainvilliers, pour transporter de la pierre de taille à la maison de campagne que l'évêque, Guillaume VI d'Estonteville (1382-1414) possédait à Courtonne-la-Meurdrac, logis dont les ruines se voient encore aujourd'hui, dans une cour de ferme, non loin de l'église :

Le xxiij^e jour de février, fut présent Pierre le Rat, de la paroisse de Cauquainviller, qui promist à amener à Monseigneur de Lisieux, en son hostel de Courthonne, en lieu ordené ad ce; v^c de pierre de taille, par le prix de iiij l. t. Et doit amener ladicte pierre dedens le moys d'avril prochain venant, et le pleiga Guillaume Damas le dit Rat, de rendre ladicte pierre comme dessus est dit, et demourra quitte, le dit Rat, de toutes les choses que il avoit eu à besongnier et à Pierre Batric au devant de ceste obligation. (fol. 7).

Le texte suivant est important pour l'histoire des vitraux de la cathédrale de Lisieux, car il nous apprend que le 7 avril 1390 (n. st.).

Fut présent Rogier de Jumiegez qui congnut que pour la somme de IV l. t. que lui avoit promis paier messire Jacques Guérart, fabriquier de la fabricque de Sainct Pierre de Lisieux, il estoit tenu et promist faire et verrer, à ses propres cous et despens. tout le haut de la nef de la dicte église de Sainct Pierre, et toutes les verrières border de bonnes coulleurs. Et en icelles de dedens le cuer, en chacune un ymaige avecques son tabernacle, et avecques ce doit, icelluy Rogier, faire et verrer xvj fenestres, cest assavoir x de neuf verre et vj de viel verre qui y est, et promist faire ycelle besoingne à commencher du jour duy et continuer jusques ad ce que la besoingne soit achevée. Obliga biens et héritages. (fol. 15 v°).

J'ai d'ailleurs publié ce texte, et un autre qu'on trouvera plus loin, dans l'ouvrage de l'abbé Hardy, *La Cathédrale Saint-Pierre de Lisieux*, les vitraux, pp. 212-213.

Marché relatif aux travaux de couverture et d'entretien des toitures et gouttières de la cathédrale de Lisieux, 14 avril 1390 :

Le xiiij^e jour d'avril fut présent Jehan Le Heusey, le jeune, de Saint Germain de Lisieux, qui congnut que par ce que messieurs doien et chapitre de Lisieux lui avoient accordé, sa vie durant, la somme de lxs.t. à estre lui poiez par chascun an, moitié à la saint Jehan, moitié à Noel, par la main du fabriquier de la fabrique de la dicte église, il estoit tenu et promist faire, par chacun an, toutesfois que mestier sera, le temps de sa vie durant, faire la réparation et tenir en estat de couverture de tuille en toutes choses et de curer les goutières, et luy sera

Digitized by Google

teuu. le dit fabriquier, à luy trouver toutes les matières que fauldront ad ce faire. (fol. 16v°).

La quittance suivante, du 3 mai 1390, nous fait connaître le nom du commandant du fort de Lisieux et ceux des deux collecteurs de la taille, en la paroisse Saint-Désir :

En dit jour, fut présent Jehan Du Bosc, escuier, conestable du fort de Lisieux, lequel congnut avoir eu et receu de Guillaume Houllette et Girot Hue, collecteurs de la taille du capitaine en la paroisse Saint Didier de Lisieux. la somme de x l. t. sur ses gaiges que len luy doit du temps passé et les congnut à acquicter. (fol. 18).

Le contrat d'apprentissage qui suit est le plus ancien document de ce genre que l'on connaisse à Lisieux. Un toilier et un tanneur s'engagent, en l'espace de deux ans, à s'apprendre mutuellement leur métier, 31 mai 1390 :

Le derrain jour de may, fut présent Pierre Lebourgois, tellier, de la paroisse Saint Germain de Lisieux, qui congnut que pour ce que Jenhan Bence, tenneur, d'icelle paroisse. luy avoit promis luy aprendre son mestier de taneur et luy monstrer en toutes choses, icelluy Bourgois estoit tenu et promist semblablement monstrer et aprendre à icelluy tenneur, son mestier de tellerie. Pour laquelle chose faire, eulx promectent, chacun de soy, demourer ensemble le tems de ij ans, commenchans à la Septemriesce prochain venant, et pour commencher le dit mestier de tanerie, ledit Bourgeois sera tenu bailler audit taneur, au commenchement dudit tems, x l s. t. pour emploier en la marchandise dicelluy taneur, et l'an acompli, led. Bourgois levera ses x l s. t. avesques la moitié du proufit dicelle marchandise et sera, chacun deulx à ses despens, et aura semlablement led. taneur, la moitié du profit et gaaing de la tellerie, de ce qui sera de luy. (fol. 23).

La quittance suivante, 29 juin 1390, est malheureusement trop laconique pour qu'il soit possible de déterminer les travaux faits pour le compte de l'Evêque, Guillaume d'Estonteville, par Juhel Neel et Jehan Ligier, maçons :

En dit jour, furent présens Juhel Neel et Jehan Ligier, machons, qui congnurent avoir receu de monseigneur de Lisieux. par la main de Guillaume du Roy, la somme de ij^{c}x l. t. pour le paiement de |vj mois derniers passés, cest assavoir de janvier, fevrier et mars iiij^{xx} et neuf, avril, mai et juing iiij^{xx} et dix. (fol. 25).

Première fondation pieuse, 24 juillet 1390, rencontrée dans le tabellionnage de Lisieux. Elle est faite par une certaine Guille-

Digitized by Google

mette, veuve de Jehan de Rochefort, en faveur des dames de l'abbaye Notre-Dame du Pré, à Saint-Désir de Lisieux :

En dit jour, fut présente Guillemete degerpie de feu Jehan de Rochefort, qui, pour le salut de son âme et pour estre acueillie es bienfais, prières et ouresons en labbeie des dames de Nostre Dame de Lisieux. elle avoit donné es dictes dames xvijs. iiij d. t. l capon l. d. iij oboles et x boisseaux davaine de rente. (fol. 30).

Autre fondation, faite par Jehan Pretel, prêtre, en l'églsie Saint-Désir, 19 août 1390 ;

Le xixe jour daoust, mons. Jehan Pretel, prestre, pour le sallu de son âme, de son père et sa mère et ses amis et bienfaiteurs, et aussi que sad-mère soit mise et enterrée en lad-'église et que iiij messes soient chantées et cellébrées en leglize de Saint Didier, de Lisieux après ce quil sera allé de vie à trespassement, par chascun an par les deux curés dicelle église, il avait donné affin de hiretage alladicte église xiiij s. vj d. une gueline de rente par an, que lui fait par an Gueffroi Leboullengier et la deguerpie Jehan Petou, au terme Saint Michiel, à cause d'une maison, un jardin et une place vuide, seans en la paroisse Saint Didier, jouxte Richer Berte, d'un côté, et Colin Fresley, d'autre costé, haboutans au quemin mons. de Lisieux, d'un bout, et au doit de Chireul, d'autre bout, à estre distribués en la manière qui enssuit, cest assavoir, aux deux curés pour chanter et dire les dictes iiij' messes, l'une de Saint Esperit, l'autre de Notre-Dame, la tierche de Saint Michiel et la quarte de *Requiem*, à chacun iiij s. au cler de la paroisse 5 s. et le surplus au thesaur d'icelle église. (fol. 34).

Texte relatif aux vitraux de la cathédrale de Lisieux ; vitraux du collatéral sud, 17 janvier 1391 (n. st.) V. supra.

Le xvij^e jour de Janvier, fut présent Rogier de Jumièges qui congnut que, pour la somme de lxvij l. t. dont il se tint pour content, présentement de xxx l. t et de tout le viel verre qu'il doit avoir pour cause de ce, il estoit tenu et promist verrer les vj chappelles de Saint-Pierre de Lisieux, devers le manoir monseigneur, si comme plus à plain est contenu par la cédule sur ce faicte, laquelle messire Jacques Guerart a devers luy, laquelle il doit bailler et les xxxvij livres qui demeurent à paier à ces termes quant iiij de fenestres premières seront verrées, plus autres xvij l. x. s. quant la besoingne sera parfaite (fol. 47).

Fondation pieuse, faite en l'église Saint-Jacques, par Jehan Delanney, recteur, 3 mars 1391 (n. st.).

Le tiers jour de mars, fut présent honorable homme et discret maistre Jehan Delanney, recteur de l'église Saint-Jacques de Lisieux, meu en dévocion, qui donna du sien ij s. t. de rente à tous jours mes,

Digitized by Google

pour faire chanter une messe par chacun an le xxiij jour davril, pour le salut de l'âme de feu Roger de Brays et de Ysabel sa femme, et les paiera, le d. recteur, par sa main lesd. ij s. t. dessusd. de rente jusque ad ce quil les baille en bonne assiette. Présent à cest contract messire Laurens de Brays, fils dud. Roger, qui sera tenu à mectre une croiz de pierre au chimetière sur la sépulture de lad. Ysabel, et pour l'aumentacion de ladicte messe et pour avoir vespres, *Placebo*, led. messire Laurens donna présentement aud. curé et à ses successeurs, viij s. de rente, ij s. pour l'aumentacion de la messe, iij s. pour aler à lad. croiz chantant *Libera me Domine*, *De Profundis* et iij ouresons qui enss. *Inclina*, *Deus venie largitor*, *Absolve*. Et sera tenu, led. curé paier par sa main de la somme des viij s. dessusd. iiij s. au cler qui aidera à dire led. service. Et promist, led. mess. Laurens, paier les viij s. t. dessusd. chacun an, à la Purification Notre-Dame, jusques ad ce qu'il ait baillé bonne et suffisante assiette (fol. 51 v°).

Bail de la cure de Heurtevent, 15 mai 1391 :

Le xve jour de may fut présent mestre Louys Le Veneur, curé de Saint-Jaque de Hurtevent, qui congnut avoir baillié à ferme jusques à un an, commenchant jeudi dernier, à messire Jehan Dargentelle, prestre, de la paroisse de Saint-Pierre Dormeel (?) en diocèse de Séez, toute la revenue de lad. cure de Hurtevent appartenant aud. curé, par le prix de xxx l. t. frans et quittez en la main dud. curé, à paier à ces termes, x l. dedens iij moys prochain venant, x l. à Pasques enss. et x l. à la fin du terme de la dicte ferme, sauf à rabatre sur le dernier terme lxv s. pour ce que ledit curé avoit baillié de lad. ferme certaine aumosne, et aussi comme preneur ara les laines et aignaux de l'année advenir, pour ce que ceulx de ceste année présente receuz en la main du curé et promist gaiger et paier sur ses biens (fol. 58 v°).

Travaux exécutés par trois carriers, pour une personne dont le nom n'est pas indiqué, 28 mai 1391 :

En dit jour furent présens Hennequin le Liegeiz, Perrot Gravier de Long... en Perce et Jehan Deserres, de Fauguernon, carreurs, confessèrent avoir pris à carreer et rendre preiz pour taillier L tas de pierre, chacun tas contenant iiij corbiaux, le premier corbel de dessous, ij piés, le second iij piés, le tiers iiij piés, le quart v piés, et doit avoir, un chacun des dis corbiaux, pié et demy de lit, desquelx L tas dessusd. ils doivent avoir xl frans, desquelx ils se tindrent à contens, présentement de vj l. t. et doivent avoir lesd. carreurs une charrette chacune semaine, au samedi, pour délivrer la charrière. Et promistrent quilz ne partiront de la besongne jusques ad ce qu'elle soit parfaicte (fol. 60).

Fourniture de tuiles pour la couverture de la chapelle de Saint-

Digitized by Google

Christophe de Mervilly, appartenant à l'Hôtel-Dieu de Lisieux, 21 juillet 1391 :

Le xxjᵉ jour de juillet fut présent Guillaume Le Sevray, de la paroisse de La Vespière, qui gaiga à honnourables et discrètes personnes le menistre et frères de l'ostel Dieu de Lisieux xI s. pour cous fait à poier à la Toussains prochain venant avesques demy millier de tuille, bonne et suffisante à estre rendue et livrée en la chapelle de Saint-Christofle, devers la my aoust, laquelle chapelle est ausdits relligieux (fol. 66 vᵒ).

Départ de l'église de Saint-Gatien-des-Bois en la forêt de Touques, 25 juillet 1391 :

Le xxᵛᵉ jour de Juillet, fut présent Jehan Malnoury, qui gaiga à honnourable homme et discret messire Laurens Bonnery, la somme de xxiv l. t. pour cause du déport de l'église Saint-Gracien de la forest, laquelle est présentement vacante de la mort mons. Jehan Malnoury, à poier, la moitié à Pasques prochain venant, et l'autre moitié à la saint Michiel enss. (fol. 67).

Bail de la prébende de Roques, 15 septembre 1391 :

Le xvᵉ jour de Septembre, Jehan Eudeline, procureur de honnourable homme et discret maistre Pierre De Relhac. can. de Lisieux, conseiller du roy nostre sire et prébendier de la prébende de Roques, lequel, par la vertu de sa présence, congnut et confessa avoir baillé à ferme la revenue et émolument de ladite prébende de Roques, en rentes et revenuz pour j an commenchant du jour duy et finissant à icelluy, à Richard Enguerren, bourgeois de Lisieux, par la somme de xij l. t. rendue en la ville de Paris, dedens la saint Jehan prochain venant. Et promist garantir led. bail sur l'obligation des biens de la dicte prébende (fol. 69 vᵒ).

Fondation pieuse faite en l'église d'Ouillie-le-Vicomte, par Richard Enguerren, bourgeois de Lisieux, 2 décembre 1391 :

Le second jour de décembre, fut présent Richard Enguerren, bourgeois de Lisieux, lequel, de sa bonne volenté, et pour luy et pour ses hoirs, luy meu de dévotion et afin que il demourast herez à biensfais de messe de Robert Lalandez, curé de Notre-Dame Douillie, en la banlieue de Lisieux, icelluy Richard donna, quitta, transporta et délessa, afin d'hiretage, à tous jours mez, audit curé, xxvij s. t. de rente que luy soulloit faire Jehan Buglel, à cause et par raison de certains hiretages assis en ladicte paroisse Douillie, contenus aux lettres cy annexées, cest assavoir, xx s. au dit curé de lad. église, et les vij s. et i capon, au thesaur, afin que pour le temps à venir ledit Richard et sa femme demeurent, à tous jours mez, es biensfais et prières dudit

Digitized by Google

curé et de ses successeurs, célèbrent par chacun an ij messes en lad. église, cest assavoir, une messe en temps de l'avant notre Seigneur, et l'autre en saint temps de Karesme. Présens ad ce, Jehan Farain, Laurens Delamare (fol. 74 v°).

Location d'un étal de boucherie, 5 décembre 1391 :

En dit jour, fut présent Jehan Duhoux, qui gaiga à Robert Levavasseur la somme de cxv s. pour cause du louage de son estal de boucherie pour l'an iiij^{xx} viij-iiij^{xx} ix-iiij^{xx} dix et iiij^{xx} onze, à poier toutez faiz et quantes. Présens Estienne De Fains et Michel Debelière (fol. 75 v°).

Bail de la prébende de Saint-Pierre-Azif, 4 mars 1392 (n. st.) :

Fut présent honnourable homme et discret maistre Gervais de Chaulieu, chanoine de Lisieux, et procureur de messire Guy de Mollières, chanoine de Lisieux et prébendier de la prébende de saint Pierre as Ays, qui congnut avoir eu et receu de Jacques Martin, fermier de la dicte prébende, la somme de xx l. t. pour le terme des Brandons derrain passé (fol. 89 v°).

Fondation pieuse en la chapelle Saint-Jean-Baptiste, en la cathédrale de Lisieux, par Guillaume de Roques, 26 mars 1392 :

En dit jour, fut présent Guillaume de Roquez, de Saint-Germain de Lisieux, qui congnut avoir donné et octroyé en pure omosne et pour participer es bienfais qui sont faiz en la chappelle Sainct Jehan Baptiste en l'église Sainct Pierre de Lisieux, à maistre Jehan Dantenoyse, chappelain de la dicte chappelle, tous les biens meubles qui appartenir luy povoient de la mort et succession de feue Jouenne, fille de feu Jehan de Roquez, et nagueres fame de Michiel Dupont. Présens ad ce, messire Jehan Laisnel, prestre, et Jehan Beret (fol. 92).

Travaux de charpente, dont la nature n'est pas indiquée, par Guillaume de Grainvillier, à l'église des Vaux, appartenant au Chapitre de Lisieux, 9 juin 1392 :

Le ixe jour de juing mil ccc iiij^{xx} et douze, fut présent Guillaume de Grainvillier, des Vaux, qui gaiga mess. doyen et Chappitre la somme de xxxv soulx. pour cause de certaine euvre de carpenterie qu'il devoit faire au moustier des Vaux, à paier à la Saint Jehan prochain venant (fol. 98 v°).

Bail d'une pièce de terre de la prébende de Bourguignolles, par Michel Pellote, chanoine de Lisieux, 21 septembre 1392 :

Le xxj^{e} jour de Septembre fut présent honnourable homme et discret maistre Michiel Pellote, chanoine de Lisieux, qui bailla afferme manable jusquez au terme et accomplissement de ij ans, commenchant à

Digitized by Google

la saint Michiel prochain venant, à Jehan Eude, de la paroisse Sainct Didier de Lisieux, une pièce de terre o les arbres dessus estans, assise en ladicte paroisse Saint Didier, en la prébende de Bourguignolles, jouxte le clos Osmont d'un costé, et d'autre costé à la voye commune nommée les Fricquez, haboutant, d'un bout, à une autre voye qui maaine à la justice et, d'autre bout, à la mare au Boullon. Et est cest bail fait par x s. t. et une geline par chacun an, an terme de Noel, le temps de ladicte ferme durant. Et renonca à toutes lettres passées au devant du jour duy faisant mencion de la dicte pièce de terre (fol. 86 vo).

En terminant, je tiens à remercier Me V. Cailliau, de l'extrême obligeance avec laquelle il veut bien me confier ses anciennes minutes, qui me permettent de recueillir, sur toute la région lexovienne, de nombreux documents inédits, dont la mise en œuvre sera peut-être réalisée quelque jour.

Etienne Deville.

Digitized by Google

AUTOUR DU PRIEURÉ DES PÉNITENTS
DE VERNONNET

Vernonnet, humble faubourg de Vernon, n'a pas l'heur de plaire à tous. Les artistes pourtant ne regrettent pas de franchir le pont qui le relie aux quais de la ville. Ils peuvent en effet, y dessiner la maisonnette aux volets verts qui mire encore sa vieillesse dans l'onde du fleuve, dont la marche devient plus paresseuse, à l'approche du bras Saint-Jean, l'un des plus pittoresques de la Seine. J.-J. Rousseau l'eut volontiers choisi pour des rêveries solitaires, comme le font aujourd'hui les ramiers qui chantent dans les cimes des grands arbres de l'île, à l'abri des chasseurs.

Tout près de là, les poivrières du châtelet des Tourelles surgissent pour le protéger et le défendre contre les mauvaises intentions des vandales modernes.

Si, par hasard, le paysage s'agrémente du passage de moutons broutant l'herbe de la rive, si la jeune verdure du printemps ou la rousse chevelure de l'automne s'épand nonchalamment sur les arbres du dernier plan, nul ne pourra trouver tableau plus ravissant.

Vernonnet, malgré tout, reste le frère pauvre de Vernon. Sa population est indigente : ses rues mal pavées sont sales, quand il pleut. Son église d'allure romane est trop neuve, bien qu'élégante, et précédée d'une coquette avenue formant esplanade.

Sur l'un des côtés de cette petite place, la porte de l'ancienne chapelle paroissiale qui s'élevait devant l'école des garçons, y a été transportée avec ses pilastres et colonnes à fût galbé et cannelé, son fronton orné des quatre évangélistes, ses cartouches et moulures, de la fin du XVIe siècle, habillant ainsi le mur trop nu sur lequel elle s'appuie.

Ce temple faubourien ne manquait pas d'ailleurs d'originalité. Il possédait un gracieux clocher du XIe siècle, avec corbeaux pittoresques, comme en présentent beaucoup de campaniles ou

Digitized by Google

d'absides datant de cette époque, notamment à Giverny, commune voisine de Vernonnet.

Des sculptures de la Renaissance avaient été exécutées par des artistes, élèves de Jean Goujon, qui se répandant dans la contrée, ciselèrent le délicat joyau de Gisors. — A l'intérieur, tombait hélas ! en pourriture un intéressant tableau clôturant une fenêtre humide et tournée au Nord, d'une époque assez lointaine, mais d'inspiration italienne, représentant saint Sébastien revêtu d'une magnifique armure, la tête entourée de beaux cheveux blonds, couché à terre, tandis que des anges agenouillés lui enlevaient les flèches que ses bourreaux avaient décochées. Cette scène différait, on le voit, singulièrement de celles que nous a livrées l'iconographie classique.

Un édifice en pierres blanches, près duquel s'élève le monument aux morts, a donc remplacé cette ancienne maison de prières, à la droite de laquelle s'allonge le mur du verger des Pénitents.

Il y a de longues années, avant la construction de l'église sur l'emplacement actuel, s'étendait un corps de bâtiment de ferme, contenant une grange voûtée, avec corbeaux intérieurs, dépendant de l'ancien couvent. Les maisons modernes en ont fait oublier la silhouette et jusqu'au souvenir ; le reste du terrain a été nivelé.

Rappelons encore une anecdote. C'est ici, raconte le *Journal de Pont-Audemer* du 19 juin 1858, qu'Albert Glatigny, notre illustre poète bohême normand, faisant partie de la troupe Blanchereau, arriva en voiture, venant de Gisors à Vernon. Le véhicule qui le portait versa à l'entrée de Vernonnet, devant la maison de M. Chanoine. Ce dernier était le fils du bon Dr Chanoine, auquel la population a voulu marquer sa gratitude, en donnant son nom à cette rue où eut lieu la chute de la troupe Blanchereau. « Nous sommes heureux de pouvoir ajouter, écrit le rédacteur, que cet accident n'a pas eu de suites fâcheuses. Les dames en ont été quittes pour la peur et quelques blessures légères reçues par... leurs crinolines. »

Ce coin de Vernonnet offre incontestablement un vif intérêt au touriste, au peintre, à l'historien. Un décor grandiose l'encadre : des collines couronnées de forêts le surplombent, collines creusées de carrières pour l'extraction de la pierre à bâtir, aménagées

Digitized by Google

maintenant en champignonnières. Ces excavations fournirent en 1431 à Henri VI, roi d'Angleterre « deux cents pierres pour faire pierres de canon », ayant chacune « vint six poulces de hault » destinées au siège de Louviers.

Un long mur que couronnent arbres et arbustes est percé à son extrémité Est d'une grille monumentale de belle facture, que coupaient jadis des maisonnettes dont on aperçoit encore les seuils de dalles blanches. Les substructions de ces maisonnettes ont été mises de nouveau à jour en 1918, par les jardiniers occupés à refaire les pelouses de ce côté. Ce mur dissimule en partie aux regards, la nouvelle demeure qui s'élève à l'endroit où se trouvait la maison conventuelle des Pénitents. Il ne reste qu'une ouverture sur la rue du Dr Chanoine, et une porte dormante sur le roule des Pénitents, dont l'arc surbaissé s'appuie sur des piedroits de pierre de taille que couronne une corniche.

La fausse chapelle au minuscule campanile, les galeries ajourées, l'aile à pignon fleuronné de l'ancien logis qui subsistaient encore sont tombées. Tout cela n'est plus que la fin d'une histoire dont Ed. Meyer raconte ainsi le début : « Les religieux du Tiers-Ordre de Saint-François étaient établis, dès le XIIIe siècle, sur les hauteurs qui dominent les dernières maisons de Vernonnet vers Heurgival, à l'endroit où se voit encore un mur de soutènement en pierre de taille et quelques vestiges de fondations. Ils y avaient creusé dans le roc, sous l'invocation de sainte Catherine, une chapelle qui existait encore au commencement du XIXe siècle (1). »

D'après Jean de Vernon, la création de cette chapelle remontait exactement à saint Louis. Il écrit en effet en parlant de ce dernier : « La solitude de sainte Catherine et les Tertiaires qu'il y avoit appelez, dès l'an 1240, lui estoient trop agréables pour les oublier (2). »

« Le couvent des Tertiaires construit ainsi que son église, près de la grotte de Blanche de Castille et de saint Louis, avait le grave inconvénient d'être d'un difficile accès, loin de la ville,

(1) Ed. Meyer. *Histoire de la ville de Vernon et de son ancienne châtellenie.* Tome II, p. 314 et seq.

(2) Jean Marie de Vernon. *Le roi très chrétien ou la vie de saint Louis.* Paris, 1662, in-4o.

Digitized by Google

sans jardin, sans puits, sans aucune des commodités de la vie (1). »

Louis XIII, par lettres patentes, permit aux religieux de choisir dans la cité ou les environs un endroit plus propice. Alphonse Jubert, sieur d'Harquency et Bizy, président de la Cour des Aides de Normandie, les assista beaucoup dans leurs investigations. Il fut même reconnu fondateur du nouveau monastère, bâti en 1618 avec une chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Bonne-Espérance. Mais déjà la translation avait été commencée en 1614 ainsi que l'affirme Millin (2) et achevée en 1616 après enquête de Raoul Labbé, conseiller au Parlement de Rouen, sur l'incommodité de l'ermitage de Sainte-Catherine.

De temps à autre, les moines allaient dire encore la messe à l'ancien oratoire, où avait été érigée une confrérie en 1612.

On prétend aussi que les Pénitents de Vernonnet appartenaient à ce même ordre qui occupait déjà les bâtiments des Cordeliers de Bizy, dont la chapelle avait été fondée par Guillaume de Melun en 1401. Le corps de l'infortunée Marguerite de Bourgogne, étranglée avec ses propres cheveux au château Gaillard, avait été déposé dans cette enceinte conventuelle (3).

Les premières fondations du nouveau monastère furent jetées en avril 1618 par le doyen rural de Baudemont, délégué de l'archevêque, la paroisse de Vernonnet faisant alors partie de ce doyenné et du diocèse de Rouen. « Le Révérendissime évesque de Chartres, déclare Jean de Vernon, Léonor d'Estampes de Valençay, voulant contribuer à l'avancement de ce monastère, nous ouvrit les portes de son diocèse duquel il est voisin, pour y quester et pour y exercer les fonctions évangéliques. Cette permission est datée du 4 septembre 1640. Nous n'avons pas seulement obligation à ce prélat, mais à notre fondateur et à ses successeurs, dont les armes paroissent en divers endroits de l'église. La chapelle de Nostre-Dame de Santé a esté presque toute bâstie par les aumosnes de M. Hiéronyme d'Arcona, gouverneur de Vernon,

(1) Abbé Ch. Guéry. *Culte de sainte Catherine d'Alexandrie à Rouen et à Vernon-sur-Seine*, page 68.

(2) A. L. Mellin. *Antiquités nationales (1790-1798).*

(3) Charpillon et Caresme. *Dictionnaire historique de l'Eure,* Tome II.

Digitized by Google

qui mérite la qualité de l'un de nos principaux amis et bienfaiteurs. En mourant il a mis fin à l'illustre nom d'Arcona en France. »

Ce Jérôme d'Arcona, seigneur de Pressagni, gouverneur de Vernon, mourut célibataire en 1643. Il portait « cinq pointes d'or équipollées d'azur (1) ».

En 1647, Pierre Deschamps, seigneur de la Gruelle, et M. d'Ingremare, frère de M. de Pinterville, procureur général en la Cour des Aides de Normandie, y furent inhumés, ainsi que Louis Colon, docteur en théologie, qui y trépassa en mission le 26 août 1647.

En 1678, des architectes du roi furent envoyés par Colbert pour inspecter sur place les édifices publics et connaître les meilleurs matériaux de construction à employer. Ces spécialistes étaient membres de l'Académie d'architecture. Ils vinrent à Vernon visiter les carrières de Vernonnet.

« De là, écrivent-ils dans leur rapport, nous aurions esté dans l'église des Pénitens, bastie depuis peu des pierres des carrières voisines, que nous n'avons pas trouvé n'y bien choisies n'y bien mises en œuvres, n'y de celles qui sont les plus dures et de meilleure qualité, parce que les ouvriers prennent la plus tendre pour avoir moins de peine.

« Nous avons esté ensuite à la paroisse du mesme fausbourg dont les pierres parroissent assez anciennes et que nous n'avons pas trouvé bien choisies.

« Le portail de devant et la porte du costé de l'église sont faits longtemps depuis que l'église est bastie et paroissent de la manière de Philbert de Lorme. Il y a deux colonnes d'ordre dorique cannelées à vive areste au portail de devant lesquelles de mesme que le chambransle, les corniches et tous les autres membres, sont d'une pierre fort polie, blanche et tendre et assez bien conservé (*sic*) mais aisée néanmoins à casser telles que les échantillons marquez Vernonnet (2). »

En 1712, les Pères Pénitents de Vernonnet furent chargés de

(1) Biblioth. nationale. Cabinet des Lettres. Arch. de l'Eure. Tabellionnage de Vernon. Arch. de Seine-et-Oise. Fonds de Tilli-Blaru.

(2) Bibliothèque nationale. Ms. Cinq cents Colbert n° 262. Le portail dont il s'agit ici est celui dont nous avons parlé plus haut.

Digitized by Google

desservir la paroisse de Notre-Dame de l'Isle dont le curé avait été suspendu par l'archevesque de Rouen. On y comptait dix religieux en 1723.

En 1790, il ne leur restait que fort peu de revenus. D'ailleurs, ils vivaient surtout d'aumônes, d'obit, de legs et de dons particuliers. Déjà un autre prieuré, celui de Bizy avait dû fermer, précédemment, on l'a vu, sans doute faute de ressources.

Les Pères furent donc autorisés à vendre une partie de leur argenterie, jusqu'à concurrence de 400 livres.

A la Révolution, le couvent comprenait un bâtiment perpendiculaire à la rue actuelle, renfermant au premier étage un corridor avec cellules, une façade parallèle au mur d'enceinte terminée par une aile où se trouvait une salle à manger voûtée. Une chapelle faisait suite, dont le clocher et l'entrée donnaient sur un chemin aboutissant à la rue du Dr Chanoine. Un cloître enfin, longeait bâtiments, chapelle et chemin d'accès. Le cloître disparut d'assez bonne heure, remplacé par un mur en bordure sur la rue.

Le 7 janvier 1792, un sieur Predin, demeurant à Vernonnet, acheta le couvent des Pénitents, moyennant 3.075 livres. Dans l'acte de vente, on mentionne « église, maison conventuelle, etc., dépendant de la cy-devant communauté des Pénitents de Vernonnet, avec la cour et les jardins renfermés dans l'enclos : le tout contenant deux arpents, en outre la chapelle appelée sainte Catherine et le terrain qui en dépend ».

Puis la propriété passa en d'autres mains, et temporairement entre celles de MM. Sablet, François et Jacob, peintres de talent, tous deux élèves de Vien, qui exposèrent pendant la Révolution, des portraits, des toiles de genre et paysages de la campagne romaine. On leur attribue le tableau de la multiplication des pains de Notre-Dame de Vernon.

Les derniers bâtiments conventuels furent démolis en 1912, et à leur place se dresse dans l'ancienne clôture du monastère, un château flanqué de deux ailes et d'une tour carrée à toit quadrangulaire avec bretèche sur encorbellement, soutenue par un mascaron représentant une tête de moine.

Quelques bas-reliefs sur la façade, figurent des groupes de moines en diverses attitudes. L'habitation est précédée d'une large terrasse avec balustrade et emmarchement.

Digitized by Google

Les tableaux modernes dans le goût du XVIIIe siècle, qui ornent les panneaux du hall central, les contre-cœurs de cheminées sont également intéressants, ainsi que la rampe en fer forgé du grand escalier.

A droite de l'édifice, un vaste abri souterrain avec voûte en plein cintre de blocs équarris, offre un curieux spécimen des celliers d'autrefois. Celui-ci servait, paraît-il, de resserre pour les vins que récoltait la communauté, au temps où la vigne était encore si répandue en Haute-Normandie. Divisé en deux parties, dont l'une antérieure à voûte surbaissée, et l'autre postérieure plus élevée, il mesure dans la première portion, 4 m. 25 de long sur 5 m. 40 de largeur, et 3 mètres de hauteur.

La seconde portion mesure 9 mètres de longueur, 5 m. 40 de largeur et 4 m. 87 de hauteur, soit une longueur totale de 13 m. 25.

Dans une cave sise près de la maison du portier, des arcs brisés formant doubleaux, montrent leurs moulures prismatiques. Ceux-ci ne doivent pas remonter cependant au delà de la fin du XVIe siècle, et plutôt au commencement du XVIIe, car on sait que l'on continuait à employer les arcs gothiques pour certains édifices et notamment les édifices sacrés, à cette époque.

Les terrasses du jardin, séparées jadis par des murs, ont été transformées et nivelées en pente douce. Un beau parc y étale maintenant ses ramures et ses massifs. Une agréable allée de tilleuls domine les jardins, réservant un splendide coup d'œil sur la ville et la campagne avoisinante. Les futs de colonnes que l'on voit dans le parc, proviennent de l'ancienne chapelle dont nous avons parlé. Celle-ci était de style Renaissance; elle fut démolie après la Révolution.

De l'autre côté de la rue se dresse un élégant pavillon Louis XIII avec tourelle, ancien logis du prieur, que nous souhaitons voir respecté à titre de vestige d'un passé, que rien bientôt ne rappellera plus.

Son haut toit, sa masse de pierre, ses tuiles aux couleurs fanées, et ses souches de cheminées surmontant les lucarnes où s'éteignent quelques moulures, jettent sur ce coin mi-urbain mi-campagnard, une note pittoresque qui réjouit et amuse les regards.

Ce fut dans le château moderne dont l'aménagement était à

Digitized by Google

peine terminé, que fut installé en août 1914, l'hôpital auxiliaire 204, de la Société des Dames Françaises, dirigé par Mme E. Steiner (1). Les locaux en furent mis gracieusement à la disposition du Comité, par les propriétaires M. et Mme Choque. Cinquante et un lits furent dressés dans les salons et la salle à manger. Aussi le gouvernement sut-il récompenser le geste généreux des châtelains, en décorant Mme Choque de l'Ordre de la Reconnaissance nationale.

Ainsi s'est terminée noblement l'histoire de ce domaine, où la maison de prières d'il y a trois siècles, s'était transformée en asile de charité et de dévouement patriotique.

Si les blessés ou malades qui y ont séjourné, ignorent tout des annales de ce monastère des Pénitents, dans l'enceinte duquel ils ont été si doucement accueillis et soignés, ils conserveront du moins le souvenir ému des heures d'apaisement qu'ils y ont vécues.

Edmond Spalikowski.

---

(1) Cf. Ed. Spalikowski. *Un Hôpital normand de la Croix Rouge L'Hôpital Auxiliaire 204 de Vernon*. Vernon 1919.

Digitized by Google

L'EXÉCUTION DE LA LOI DU 26 AOUT 1792

Dans le Calvados

La loi du 26 août 1792 condamnait à la déportation les prêtres insermentés. L'exécution de cette loi fut particulièrement difficile dans le Calvados. Un Lazariste, M. Gérard, professeur de théologie à Bayeux, envoya à ce sujet, de Londres, le 27 mai 1793, à l'abbé Barruel un écrit intitulé : « Exposé de ce qu'ont souffert à Port-en-Bessin, près Bayeux, les ecclésiastiques qui ont tenté de s'y embarquer le 7 septembre 1792. » Voici cette pièce inédite et inconnue :

La loi du 26 août, qui condamne à la déportation tous les prêtres fonctionnaires publics insermentés, a occasionné un grand nombre d'embarquements, la plupart fort traversés.

A Bayeux, environ 150 prêtres avaient requis des passeports pour l'Angleterre, avec soumission de s'embarquer à Port-en-Bessin.

Le 6 septembre, veille de l'embarquement projeté, une partie de ces prêtres, au nombre d'environ 80, se réunirent à Port. Ils s'y croyaient en sûreté, sous la sauvegarde de la loi, mais ils y étaient attendus par un ennemi dont ils ne se défiaient pas.

Un prêtre (nommé Delaunay), élu constitutionnellement curé de Vaucelles, près Bayeux, parut soudain au milieu d'eux. Il était sous les armes, et plusieurs fonctionnaires, de piquet avec lui, l'accompagnaient. Cet étrange soldat, après un discours qui respirait la soif du sang, composa son maintien et se réduisit à exiger l'exhibition des passeports. La peur fit obéir. Plusieurs passeports furent présentés : quelques-uns furent confisqués, comme ayant été donnés à des prêtres non fonctionnaires.

Pendant cette opération, survinrent, des paroisses voisines, des foules de paysans, armés de fusils, de faux, de haches, de piques, etc. Le tocsin avait sonné partout à la ronde ; il se propagea de proche en proche, en sorte que dans l'espace de quelques

Digitized by Google

heures plus de vingt municipalités furent sur pied et réunies. Le mot de l'ordre qui accompagnait ce tocsin, était que 300 Anglais avaient fait une descente à Port et y avaient mis le feu.

Le prêtre-soldat, se voyant en force, consigna les prisonniers, posa des sentinelles à toutes les portes et retourna au corps de garde, où devait se tenir une espèce de *conseil de guerre*.

Ordre aux canonniers de couler bas le vaisseau qui devait venir prendre les prêtres, pour les transporter hors du royaume. Heureusement, le capitaine aperçut de loin les mouvements du rivage, entendit les tocsins et les tambours, et se tint hors de la portée du canon.

Les captifs dépêchèrent à Bayeux des commissionnaires. D'abord on prit leurs alarmes pour une terreur panique. Sur une demande itérative, on leur envoya, au lieu de force armée, un officier municipal, qui vit bientôt la réalité du danger et se trouva en danger lui-même. Il appelle promptement du renfort : arrivent un membre du district et un assez bon nombre de commissaires du corps électoral, assemblé alors à Bayeux.

Il était temps que cette députation arrivât. La foule se grossissait à tout moment, et le péril croissait. Chaque paroisse envoyait sa compagnie armée. Chaque compagnie, en arrivant, s'empressait de passer en revue les malheureux prisonniers, et, parmi des discours atroces, leur faisait contempler les instruments de leurs supplices. On ne peut rendre ces affreuses scènes, où la grossièreté le disputait à la férocité.

Sous les fenêtres, s'aiguisaient à une meule qui était là, les haches et les sabres. Le peuple se montrait impatient d'en faire usage. Plusieurs fois il tenta de forcer les sentinelles. Chaque compagnie devait avoir une tête en partage. On n'attendait que le jugement du *conseil de guerre*.

La présence des commissaires fit diversion à ces préparatifs. On harangua le peuple; on l'amusa, en lui faisant exécuter des espèces de manœuvres et de marches. Mais, lasse de ces détails, la multitude courut en désordre sur les prisonniers, *pour en finir*, disait-elle, lorsque l'officier municipal parvint à se faire entendre et dit au peuple avec force qu'en égorgeant ces prêtres, il allait lui-même s'exterminer, puisque le massacre serait infailliblement suivi du pillage, qui, se faisant en désordre, lui coûterait beaucoup de sang et rapporterait peu de profit; qu'il valait mieux

Digitized by Google

s'entendre et se partager paisiblement l'argent que de se tuer les uns les autres; qu'il y avait un moyen prompt de déterminer les prêtres fugitifs à livrer de bonne foi tout leur numéraire, c'était de mettre leurs têtes à ce prix ; qu'on ferait la visite des bagages, et que celui qui aurait gardé de l'or et de l'argent serait immolé sans miséricorde.

Cette proposition plut au peuple ; il l'agréa. Les malheureux prisonniers s'empressèrent d'y souscrire et de verser tout l'or et l'argent qu'ils emportaient pour subsister ailleurs. Après quoi, tous furent visités avec une excessive rigueur. Les bagages, les portefeuilles furent fouillés, les lettres ouvertes. La pudeur ne fut pas respectée : on alla jusqu'à déchirer les ligatures et les bandages de l'infirmité, devant la multitude composée indistinctement de personnes de l'un et de l'autre sexe. Il est à remarquer qu'un des ecclésiastiques envers qui on commit ces dernières indignités (M. Guérin, curé de Saint-Loup de Bayeux), était le curé dudit prêtre-soldat.

La somme recueillie fut d'environ 20.000 livres. Le prêtre armé présida à la répartition par compagnie. Chaque homme eut vingt livres et un peu plus; par conséquent mille hommes à peu près eurent part à la répartition. On présume facilement que ledit sieur intrus ne s'oublia pas dans cette circonstance.

Ce moment fut celui de la délivrance. Les sentinelles, oubliant leurs postes, coururent se mettre à leur rang pour recevoir leurs vingt livres ; et les prisonniers, abandonnés plutôt que relâchés, s'en revinrent à Bayeux, pêle-mêle avec ce même peuple, devenu traitable et gai.

Ainsi finit une agonie de vingt heures.

Peu de temps après, le Lazariste adressa à M. Barruel un autre écrit ayant pour titre : « Supplément au détail de l'emprisonnement des ecclésiastiques à Port. » Nous reproduisons également ce nouveau document :

Les ecclésiastiques échappés au massacre auquel ils avaient été exposés à Port, et retournés à Bayeux, ne s'y regardaient pas pour cela en sûreté. Le terme fatal prescrit par la loi allait expirer pour eux, et ils préféraient certainement l'exportation à l'emprisonnement dont la loi les punissait, s'ils ne quittaient le royaume dans le délai de quinze jours. Mais, pour entreprendre un nou-

Digitized by Google

veau voyage dans un endroit où ils pussent s'embarquer, il fallait faire changer leurs passeports, puisque ceux-ci portaient que les ecclésiastiques s'embarqueraient à Port, et cependant chacun desdits prêtres savait bien qu'il était impossible de le faire audit Port. En conséquence, plusieurs d'entre eux s'adressèrent soit à la municipalité soit au district de Bayeux, pour avoir de nouveaux passeports. Mais, ici, on leur répondit qu'on n'avait pas le temps, qu'on avait assez à faire de s'occuper de l'équipement des nouvelles recrues qu'on venait de faire pour les frontières ; là, on leur disait qu'on ne pouvait leur accorder ce qu'ils demandaient sans un ordre du corps électoral assemblé à Rayeux ; enfin, partout se multipliait la plus mauvaise volonté pour eux. Que firent donc ces ecclésiastiques ? Ayant appris qu'à *Bernières-sur-Mer*, village du district de Caen, les embarquements se faisaient sans aucune opposition, ils résolurent de s'y rendre, se reposant entièrement sur la Providence, qui jusqu'alors les avait protégés si visiblement. Elle ne les abandonna pas effectivement. Aucun d'eux n'éprouva la plus petite difficulté dans une route de quatre lieues, quoiqu'ils eussent à passer au milieu des villages dont les habitants s'étaient comportés si indignement à Port. Arrivés à Bernières, ils jouirent de la plus grande tranquillité, en attendant les bâtiments et le temps propre à s'embarquer. La plupart d'entre eux, qui n'avaient pas de connaissance dans ce village, furent reçus à bras ouverts chez les habitants, qui se disputaient le doux plaisir de rendre quelque service à des ecclésiastiques qu'ils respectaient et dont le départ les affligeait sensiblement. Les riches mêmes ne l'emportaient sur les pauvres que parce qu'ils avaient en mains plus de ressources pour faire du bien, et ceux-ci voulurent avoir part à la bonne œuvre. Plusieurs ecclésiastiques logèrent chez des matelots, où ils furent bien traités pendant un ou plusieurs jours; et lorsqu'au moment de l'embarcation on leur offrait de l'argent, ils le refusaient, regardant ces offres comme une insulte qu'on leur faisait, témoignant hautement la peine qu'ils avaient de n'avoir pu en faire davantage, et demandant pour toute reconnaissance que lorsqu'on serait arrivé en Angleterre on le leur fît savoir, et qu'on leur mandât si on y était bien.

Les habitants de ce village, à jamais mémorable, ne se bornèrent pas à ces actes de générosité et de bienveillance. Ils

Digitized by Google

savaient que parmi les ecclésiastiques, les uns avaient été volés, que d'autres obligés depuis longtemps de s'éloigner de leurs familles et de fuir de ville en ville, s'étaient trouvés dans l'impossibilité de prendre de l'argent avec eux, ainsi que les hardes nécessaires, mais surtout que plusieurs sortis des prisons de Caen et forcés d'émigrer étaient dans le plus grand dénûment. Que firent donc les habitants de Bernières? Plusieurs s'occupèrent d'une quête dans ce village, d'autres allèrent dans les villages voisins pour le même objet, et ils ramassèrent ainsi de l'argent en espèces et en assignats, des habits, des chemises, etc., qu'ils s'empressèrent de distribuer à ceux des ecclésiastiques dans le besoin, leur fournissant même du vin et autres choses qui pouvaient leur être nécessaires dans le trajet.

Il y a surtout deux des habitants de cette paroisse qui ont plus de droits à la reconnaissance des ecclésiastiques. Le premier est le maire, qui, outre l'exécution de la loi qu'il facilita autant qu'il put, se distingua encore par les services particuliers qu'il rendit à plusieurs, et par sa prudence à prévenir ou à arrêter les orages que quelques mal intentionnés auraient voulu exciter. Le second est un nommé Devaux, fermier, chez qui les ecclésiastiques trouvèrent toujours un asile assuré pendant tout le temps de l'exportation. Auparavant, il avait sauvé la vie à un grand nombre, et s'exposant lui-même et toute sa maison. Depuis ce temps, son fils a fait plusieurs voyages en Angleterre pour obliger les ecclésiastiques.

Plus de douze cents ecclésiastiques se sont embarqués dans ce village.

Ces intéressantes pièces, écrites par un témoin oculaire sans prétention comme sans parti pris, avec une évidente sincérité et une bonne foi parfaite, sont conservés dans les Archives de la Compagnie de Jésus.

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou Historique*.
Chanoine prébendé d'Angers.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

Seine-Inférieure : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
Le Havre et Yvetot : M. le chanoine Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre.
Eu : M. le chanoine Legris.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.

Eure : M. le chanoine Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

Calvados : M. Etienne Deville.

Manche : *Coutances* : M. le chanoine Couppey.
Montmartin-sur-Mer : M. le chanoine Bouchard,
Avranches : M. J. Séguin.

Orne : M. l'abbé Tabourier, curé de Saint-Léger-sur-Sarton.

* * *

4782. — Revue de l'Avranchin, 1923, nos 3 et 4. Romagny, par L. C. [Masselin] ; — La Bastille de Saint-Jean-le-Thomas, pendant la guerre de cent ans, par B. Malloué ; — Nécrologie : M. le comte de Clinchamp, par le comte du Fay ; — Les anciennes salines de l'Avranchin, par J. Séguin ; — Corpus des inscriptions tumulaires de l'Avranchin, avant 1789, par J. Séguin et E. Vivier ; — Liste des maires d'Avranches [1715-1823], par V. Dupont ; — Granville avant la Révolution. Curés et seigneurs connus, quelques notes d'histoire religieuse et civile, par L. Hulmel, etc...

4783. — Au Pays Virois, nov.-déc. 23. Chapelet de Vieux-Logis (Promenades au sud de Vire), par Jean Robert (*suite*) ; — Longfellow et le Pays Virois, par A. Fauvel ; — Notes pour servir à l'histoire de Saint-Sever, Calvados, par Léon Lelièvre (*suite*) ; — L'Exposition Caennaise du Lycée Malherbe et l'Art normand, par Robert Bazin (*suite*).

4784. — Provincia. Bull. Trim. d'Hist. et d'Arch. de Marseille et de la Provence, t. III, 1923, 1er et 2e Trim. — *La première tentative de colonisation française au Brésil*, par P. Bertas, p. 1-18

Digitized by Google

[sur le navire la *Pelegrina* ou la *Pèlerine* vendue par Nicolas Dissi, natif d'Honfleur, son propriétaire, le 9 avril 1529].

4785. — Soc. d'Emulation des Côtes-du-Nord, t. LIV (1922). *Au pays de Lamballe*, par le vicomte H. Frotier de la Messelière, p. 23-55 [familles : de Margeot, p. 30; — de Marbeuf, de Langle p. 44; — la Haye-Paynel, Granville, p. 46, etc.].

4786. — Analecta Bollandiana, t. XXXIV-XXV. Bruxelles 1915-16, paru en 1921. Catalogus Codicum hagiograph. lat. bibli. Scholæ Medicinæ in universitate Montepessulanensi, p. 228-305. [Jumièges 151[2]; — Saint-Ouen, 1, IV[57]; — Saint-Taurin, 1, IV[47], 30[8]; — Saint-Vigor à Bayeux, 1, II[69], 30[02]; — etc.].

4787. — L'Echo de Paris du 3 février 1924 a publié une notice sur Mgr Beaupin du diocèse d'Evreux et sur le *Jubilé de Mgr Guérard*, évêque de Coutances.

4788. — Bulletin Monumental, 82e vol. Paris, 1923. *Les voûtes des déambulatoires*, par A. Rhein [p. 270, Coutances, Rouen, Petit-Andely, Mortain, Granville; Saint-Nicolas de Coutances, p. 272-73; Saint-Lô, Saint-Jean de Caen, p. 274; Argentan, Neubourg (Eure), p. 277 et 79; — Saint-Pierre-sur-Dives; Falaise, Caen, p. 280, etc.; — dans un appendice tous les monuments sont classés par siècles du xe au xvie]. — Le jubé de Noyon, p. 442 [pareil à celui de Fécamp conservé au musée de la Bénédictine]; — Le manoir de Bellou (Calvados), p. 449; — Peintures murales de Loroux-Bottereau (Seine-Inférieure), p. 470; p. 477, monuments classés dans le Calvados; p. 478, église de Bois-Normand (Eure); — p. 479, dans la Manche et p. 480 dans la Seine-Inférieure. — Dans la *bibliographie* C. R. de l'ouvrage du commandant R. Quenedey sur *la prison de Jeanne d'Arc à Rouen*, p. 499.

4789. — Revue Bénédictine, 34e année, 1922, p. 135 : Lettre inédite d'A[nselme de Cantorbéry] à G[odefroy de Bouillon], par dom G. Morin; p. 416, Les vicomtes de Nantes et les monastères de Normandie, par J. Depoin (*Comm. des Arts de Seine-et-Oise*, t. XXXV, p. 45-49); — Etude sur l'abbaye d'Almenèches. De sa fondation à l'an 1599, par H. Vendel (*Ecole des Chartes*, thèse janv. 1921).

4790. — Le Petit Parisien a publié dans ses éditions de Normandie en *décembre :* Origine de la fête Saint-Nicolas en Normandie; — Marmontel [M. Dubreuil avait publié dans les *Annales*

Digitized by Google

Révolutionnaires, 14e année, *La palinodie de Marmontel*]; — « La Nativité » de Michel Auguier et de Guillaume de la Tremblaye; — La Mésengère et Fontenelle; — *Janvier 1924 :* 10, Monument des morts de Sainte-Croix de Bernay; — 21, Un satirique normand, Jacques du Lorens; — 26, L'Académie française d'origine normande; — 5 *février*, Un intrépide normand : Paul Lucas, etc...

4791. — Bull. du Bibl. et du Bibli. Une épître inconnue de Corneille; — Les véritables Originales. La 2e originale de « Salammbô »; numéro du 1er décembre 23.

4792. — Pensée bretonne, 15 oct. 23, M. Julien Guillemard et la Pensée normande, par Y. Le Febvre.

4793. — Canada Français, déc. 23, Mgr de Laval et le Pouvoir royal, par H. Gaillard de Champris. — *Revue Dominicaine*, oct. 23, Mgr de Laval et la Sainte Vierge, par le R. P. H.-M. Couture.

4794. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, LXXXVIe vol. 1923, col. 863, 976, Billet de rupture de Dumas fils à la Dame aux Camélias; — col. 887, baron Cachin; — col. 945, Les conventions de Michel Lévy et de Flaubert; — col. 956, L.-E. chevalier Lalande [né à Rouen, 1794]; — col. 987, sergenterie. — LXXXVIIe vol. 1924, col. 5, Famille Hazon; — col. 7, Les chasses de la forêt de Bord ou de Pont-de-l'Arche; — col. 20, Michel [et Alain] Chartier.

4795. — L'Illustration, 3 nov. 23 et 5 janv. 24, La côte de Grâce à Honfleur.

4796. — Bull. de la Soc. de l'Hist. du Protest. français, juill.-sept. 23, note bibliog. sur le récit des souffrances de David Lamy de Dieppe (1685-1686).

4797. — La Chronique médicale, 30e année nov. 23, L'esprit de Barbey d'Aurevilly, et, janv. 24, p. 23.

4798. — Revue de l'art ancien et moderne, nov. 23, pp. 278-286, Artistes contemporains, Albert Lebourg par R. Bouyer, avec 7 fig. et 1 pl. h. t. portr. de l'artiste.

4799. — Auvray (abbé Edmond), † curé de Saint-Léon au Havre, *Journal de Rouen*, 19 et 25 janvier, *Bull. Rel. de Rouen*, 2 févr. 24.

4800. — Baray (chanoine), † curé de Saint-Vincent-de-Paul du Havre, *Bull. Rel. de Rouen*, 29 déc. 24.

Digitized by Google

4801. — Bateman (S.). Simon de Montfort : his life and work. Birmingham, Cornisch, 1923, in-8°, 292 pp.

4802. — Beauchesne (marquis de). Hist. de la terre seigneuriale du Boisfroust en Niort. Laval, Goupil 1921, in-8°. 169 pp. [Extr. du *Bull. Hist. de la Mayenne*, cf. n° 4065].

4803. — Beauvisage (chanoine), † aumônier de Saint-Yon, *Bull. Rel. de Rouen*, 2 févr. 24.

4804. — Belot (abbé), † ancien curé de Fontaine-le-Bourg, *Bull. Rel. de Rouen*, 19 janv. 24.

4805. — Bénard (chanoine), † ancien doyen de Saint-Valéry-en-Caux. *Bull. Rel. de Rouen*, 12 janv. 24.

4806. — Beuvron. Un saint par mois, décembre 23, Saint Thomas Becket et le diocèse de Lisieux ; — *Janv.* 24, Saint Valentin, martyr (G.-A. Simon), *La bonne semence*, *Bull. Rel. de* —.

4807. — Blanquart (abbé). Dédicace de Saint-Léger de Fécamp, le 31 août 1223, par un évêque d'Evreux, *Soc. de l'Hist. de Normandie*.

4808. — Brionne. L'embellissement de la ville [découverte d'une route ancienne, murailles en pierre de taille des fortifications de la ville, etc., *Le Brionnais* du 27 janv. 24.

4809. — Caen. Saint-Etienne de —. Apologie pour Guillaume le Conquérant, par D. Mathieu de la Dangie, petit in-4°, xxi-123 pp.

4810. — Carel (abbé), † curé de Sevray, *Sem. Cath. de Séez*, 21 décembre.

4811. — Clément (abbé). Notes sur Saint-Antonin-de-Sommaire. Les curés [Philippe de Nallot, Nicolas Binet, 1676-1701], *Le Petit Semeur Bull. Paroiss. de* —, janv. 24.

4812. — Coutts (J.). The Anglo-norman peacefiel invasion of Scotland, 1057-1200. Edimbourg, A. Kinross, 1923, in-8°, xv-160 pp.

4813. — Deville (Et.) a publié dans le *Journal de Rouen*, Noël à la cathédrale de Lisieux, 27 déc. 23 ; — Les archives d'Honfleur et Robert de Bellême (C. R.), le 15 janv. ; — *février* 7, Un tableau de Flandrin « Jésus et les petits Enfants » au musée de Lisieux ; — Les secrets des vieilles reliures. Dans le *Petit Parisien* du 15 janv. Les rois en Normandie ; — 30. La dentelle en Normandie.

Digitized by Google

4814. — Du Bois de la Villerabel (Mgr). Lettre pastorale sur la mort du R. P. dom Pothier, ancien abbé de Sainte-Vandrille, *Bull. Cath. de Rouen*, 15 déc. 23.

4815. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen* les articles suivants : *décembre* 2 et 9, Contre-table de l'église d'Ancrétieville-Saint-Victor [Pierre et Louis Baudart, † à Barquet le 25 avril 1679] ; — 8 et 23, Une expos. à la Bibl. de Rouen. « La Nativité » dans le livre illustré du xe au xvie siècle ; — 9, L'ancien Hôtel Bigot de Sommesnil ; — 10, Stendhal et le capitaine Bambine ; — 12, Paul Labbé ; — 16 et 23, Le peintre A. Lebourg (né dans l'Eure) 1849 ; — 17, « La cavée Malheurt ». par Jean Fid (C. R.) ; — 26, Un ami de G. Flaubert, Alfred Le Poittevin [et *Le Temps* du 11 décembre] ; — 30, Une aventure de Scarron ; — *Janvier 1924*, 6 et 31, Camille Pissaro à Rouen. Son œuvre gravé ; — 10, Notre vieux Lycée (C. R.) ; — 13 et 23, Les archives communales de Rouen et d'Harfleur ; — 17, « A travers le pays de Caux » (C. R.) ; — 20 et 25, La mort de Géricault (26 janv. 1824) ; — 26, « Jean Revel et son œuvre » ; — 27, La noblesse franco-anglaise ; — 29, De Mme Bovary à Mme Lafarge ; — *février 3*. « La Normandie » tapisserie nouvelle des Gobelins ; Les anciens baleiniers normands ; — 4, A propos d'un don fait à Rouen par le Canada [diction. des familles canadiennes, 7 vol.] ; — 8, Vente Pelay, biblioth. normande ; — et dans le *Petit Parisien* du 15 janv. 24, l'Eglise Saint-Etienne d'Elbeuf en péril (5e édition) ; — Le manoir Conti, *4 févr.*

4816. — Duquesne (Robert). Les peintres de la Risle (*suite*), *Journal de Rouen*, 26 déc. 23.

4817. — Eure. Almanach-Annuaire de l'Eure, 1924, Evreux, Ch. Hérissey, 804 pp. [Paul Hérissey. par J. L'Hopital ; — Une excursion au Sec-Iton, par H. Lamiray, avec carte ; — Les maisons de bois d'Evreux. par le même ; — Une exécution pour rire à Evreux en 1749, par Ern. Guillaume].

4818. — Giraud (Victor). La vie héroïque de Blaise Pascal. [Extr. de son livre, relatif à Rouen.]

4819. — Glatigny (Albert de). Ses lettres à Théodore de Banville, publiées avec préface par Guy Chastel. Poitiers, Texier.

4820. — Glispitz (H.). Le ballet au Théâtre des Arts de Rouen (Hist.), *Journal de Rouen*, 22 janv. 24.

4821. — Herval (René) a publié dans le *Journal de Rouen*, le 2

Digitized by Google

et 23 *décembre :* Lorsque le grand Byron allait quitter Ravenne... ; — 25, Celles qui étaient venues d'Adoraïm ; — 1924, *Janvier* 3, Domfront la guerrière ; — 13, Argentan et ses Dentellières ; — 27, La vie tragique d'un poète burlesque, Scarron.

4822. — Hilliard Atteridge (A.) The relics of Saint-Thomas of Canterbury at Lisieux, *The Month*, mai 23.

4823. — Labbé (Paul), † à Thiberville, *Journal de Rouen*, 16 déc. 23, discours de Join-Lambert.

4824. — Laurance (abbé), † aux Chéris, *Sem. Rel. de Coutances*, 10 janv. 24.

4825. — Lebarbey (le P. Georges), † dans la catastrophe du Japon, *Sem. Rel. de Bayeux*, 27 janv. 24.

4826. — Le Clerc (Léon). Le capitaine Bambine, *Journal de Rouen* du 3 janv. 24.

4827. — Lecourant (abbé), † ancien curé d'Orbois, *Sem. Rel. de Bayeux*, 6 et 20 janv. 24.

4828. — Lenormand (chanoine), † chapelain de Blon, *Sem. Rel. de Bayeux*, 27 janv. 24.

4829. — Le Sap. Recherches sur le nom du — (*suite et fin*), *L'Echo Paroiss. du* —, janv. et févr. 24.

4830. — Martinière (chanoine), † ancien curé de Saint-Michel de Vaucelles de Caen, *Sem. Rel. de Bayeux*, 9 déc. 23.

4831. — Masson (André). A l'expos. de la Bibl. de Rouen, trois miniatures de Noël, *Journal de Rouen*, 13 déc. 23.

4832. — Maurice d'Hartoy. Les Rois au Couvent. Légendes normandes de l'Epiphanie (xiiie s.) et L'Oiseau de la Chandeleur (*id.*, xiiie s.), *Le Gaulois*, 6 janv. et 1er févr. 24.

4833. — Mazé (abbé), † curé de Gruchet-le-Valasse, *Bull. Rel. de Rouen*, 19 janv. 24.

4834. — Motey (vicomte du). Les Evêques de Séez du 1er au xiie siècle, *Sem. Cath. de Séez*, 7, 14, 21 et 28 déc. 23 (*fin*). [Girard archidiacre d'Evreux, † en 1091].

4835. — Nobécourt (R. G.). Les livres nouveaux, *Journal de Rouen*, 17 janv. 24.

4836. — Porée (chanoine). Le monastère de Pental et l'église de Saint-Samson. Evreux, Impr. de l'Eure, 1923, gr. in-8°, 40 pp. [Extr. de la Revue].

4837. — Pothier (dom), ancien abbé de Saint-Wandrille, † à Rome, *Journal de Rouen*, 11 déc. 23.

Digitized by Google

4838. — Robert (Paul-Louis). Conférences sur « Jean Revel et son œuvre », *Journal de Rouen*, 14 déc. [C. R. par G. D.]; — le 4 janv. et le 31 : Edouard d'Anglemont (*à suivre*).

4839. — Roussel (ancien instituteur). Histoire locale de Quittebeuf (1200-1900), *Journal du Neubourg*, 16 janv. 24, 13 et 20 *février*.

4840. — Witte (Jehan de). Un explorateur et un apôtre du Congo français : Mgr Augouard, archev. titul. de Cassiopée, vic. apost. du Congo [Sa vie, ses notes de voyage et sa correspondance]. Paris, Emile-Paul, éditeur, gr. in-8°, 400 pp., 70 photog. et héliog., 27 fr. 50.

Quelques fiches de Rouen arrivées trop tard :

4841. — Revue des Beaux-Arts, 15 janv. 1924 : Le centenaire de Géricault célébré au Musée de Rouen, pp. 20-21 avec 2 fig. et dans *La Renaissance de l'Art*, février, p. 95-103, 11 fig.; — en *février*. Une exposition de miniatures à la bibl. de Rouen, par A. Masson, p. 41-42. fig.

4842. — Bull. de la Soc. de l'Hist. du Protestantisme, oct.-déc. p. 251 : Ventes des coupes et bassins servant à la Sainte Cène dans l'église réformée de Rouen (Quevilly), jusqu'à la révolution, par M. R. Garreta.

4843. — Revue de Litt. comparée, oct.-déc. p. 541-603, Fontenelle et l'Italie par M. G. Maugain.

4844. — Revue de Paris, 1er juill. p. 156-168 : Un grand érudit français : Léon Heuzey (1831-1922) par P. Jamet ; — *1 sept.* 23, p. 5-11, Baudelaire à Honfleur, poésies, par H. de Régnier.

4845. — La Vie urbaine, 15 août-15 oct. 23, pp. 233-278, Caen. Notes sur l'évolution de la fonction urbaine, par J. Levainville.

4846. — Etudes franciscaines, mars-avril 1923, pp. 171-187 et juill-août, pp. 400-432. Œuvres de Nicolas de Lyre par H. Labrosse.

4847. — David (Charles-Wendel). Robert Curthose, Duke of Normandie, Cambridge, Harvard, University press, 1920, in-8°, de 271 pp. 1 pl.

4848. — Le Harivel (Ph.) Nicolas de Bonneville pré-romantique et révolutionnaire, 1760-1828. Strasbourg, Astra, 1923, in-8°, 197 pp. [Ext. de la *Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg*, fasc. 16].

Digitized by Google

4849. — MONTIER (Edw.). Un écho de l'Hôtel Aubourg à Gonneville-la-Malet, *Journal de Rouen*, 10 sept. ; — le 11, Un oasis français en Angleterre ; — le 18, A propos du 3e centenaire de Pascal. Le « Four de Rouville ».

4850. — QUENEDEY (Comm. R.). Le donjon du château de Philippe-Auguste. Rouen. Wolf, 1923, in-16, 30 pp.

4851. — SAINT AMAND (Hipp.). Trois jours à Orival, près Elbeuf (Seine-Inférieure), Elbeuf, Saint-Denis 1923, in-8, 27 pp., plan.

4852. — SPALIKOWSKI (Ed.). Etudes de littérature normande contemporaine : G. Flaubert, G. de Maupassant, J. Tellier, R. de Gourmont G. Dubosc, J. Revel, etc. Rouen, Defontaine, 1923, in-12, 114 pp.

4853. — TRÉPORT (Saint Michel du —). Mgr Daniel de Francheville, abbé de Saint-Michel du —, *Bull. Rel. de Rouen*, 2 juin.

4854. — TURIELLO (Mario). Léopardi et Flaubert dans leur œuvre intime. Paris, 1923, in-16, 190 pp.

Indications spéciales par département :

CALVADOS : 4783, 84, 86, 88, 89, 92, 94, 95, **4806**, 9, 12, 13, 21, 22, 25, 27, 28, 30, 44, 45, 47.

EURE : **4785**, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 94, 98, **4801**, 2, 7, 8, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 23, 32, 36, 39, 43, 46, 47, 48.

MANCHE : **4782**, 85, 87, 88, 89, 92, 94, 97, **4812**, 13, 19, 24, 47, 52.

ORNE : 4788, 89, 92, 94, **4810**, 12, 13, 29, 34, 40, 47, 52.

SEINE-INFÉRIEURE : 4786, 88, 89, 90, 91, 94, 96, 98, 99, **4800**, 3, 4, 5, 7, 12, 13, 14, 15, 18, 20, 21, 26, 31, 33, 35, 37, 38, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54.

Digitized by Google

NOTE DE M. LE TRESORIER

Abonnements payés du 1er Janvier au 29 Février 1924 :

MM. Courcelles, avocat, 15 fr. ; Layer, 15 fr. ; Raoul Vallois, 15 fr. ; René Boursy, 15 fr. ; R. Asselin, 15 fr. ; L'Abbé Motel, 15 fr. ; L'Abbé Delalande, 15 fr. ; Le Corbeiller, 15 fr. ; Chanoine Bidard, 15 fr. ; Marquis d'Eyrague, 15 fr. ; L'Abbé Hiard, 15 fr. ; L'Abbé Thorel, 15 fr. ; J. Rigault, 15 fr.; Mabire, 15 fr. ; Chanoine Bonnenfant, 15 fr. ; Le Monnier 15 fr. ; L'Abbé Maintien, 15 fr.; Chanoine Bouchard, 20 fr.; Jules Séguin, 20 fr.; R. Picard, 20 fr. ; Gustave Nobécourt. 20 fr.; Jean Lafond, 20 fr.; Chanoine Jouen, 20 fr. ; Spalikowski, 20 fr. ; Robert, 20 fr. ; R. P. Barges, 20 fr. ; Chapuis, 20 fr. ; Omont, 20 fr. ; Louis Huygle, 20 fr.; Chanoine Guéry, 20 fr.; L'Abbé Anthiaume, 20 fr.; Revue Mabillon, 20 fr. ; Dom Sigismond de Courten, 20 fr. ; Charles Pelliot, 15 fr.; L'Abbé Clément, 15 fr.; Chanoine Legris, 15 fr. ; L'Abbé Le Cœur, 15 fr.; Paul Leroux à Fécamp pour les années 1920-1921-1922-1923 et 1924 à 15 fr. l'une, 75 fr.; Albert Doucerain, 15 fr. ; L'Abbé Delamare, 15 fr. ; Docteur Ledard, 20 fr. ; L'Abbé Edouard, 15 fr. ; Pierre Dardel, 15 fr. ; Deslandres, 15 fr. L'Abbé Lecorney, 15 fr.; L'Abbé Chevreau, 15 fr.; Joseph L'Hôpital, 15 fr. ; L'Abbé Simon, 15 fr. ; L'Abbé Tabourier, 15 fr. ; L'Abbé Boulenger, 15 fr.; Docteur Demantké, 15 fr.; G. E. Stechert et Cie, 15 fr.

Le Gérant : G. Poussin.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an. 17 francs pour l'étranger et 5 francs par livraison.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, D'

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

33e ANNÉE — 3e LIVRAISON

MAI 1924

X*** : Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle [Mme Scolastique-Guyonne de Rouxel de Médavy] (*suite*), 161. — Ernest D'HAUTERIVE : Un peu d'Histoire normande, 170. — Clémentine DE COURTEN : Essai sur Huet, évêque d'Avranches (*suite*), 176. — Baron D'ESNEVAL : Une famille parlementaire de Normandie : Les Bretel de Grémonville, 186. — Maurice D'HARTOY : Chronique Normande, 200. — Joseph L'HOPITAL : Le Paysan, 213. — Abbé DELAMARE : Calendrier spirituel d'Evreux au XVIIe siècle (*suite*), 217. — Notes et impressions, 231. — Bibliographie Normande, 241.

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
HENRI DEFONTAINE, dépositaire
41, rue du Gros-Horloge

1924

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon *(suite)*.

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique-Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) *(suite)*, par X***.

Essai sur Huet, évêque d'Avranches, par Mlle Clémentine de COURTEN, docteur ès-lettres *(suite)*.

Le Grand Pouillé d'Évreux, Doyenné de Laigle, par M. le chanoine Ch. GUÉRY, Aumônier du Lycée d'Évreux *(suite)*.

Chronique Normande, par M. Maurice d'HARTOY.

Le Calendrier spirituel d'Evreux, par M. l'abbé DELAMARE, curé d'Incarville.

Les clubs de femmes révolutionnaires en Normandie, par le Commandant d'HAUTERIVE (paraîtra en mai).

Les Bretel de Grémonville, par M. le baron d'ESNEVAL.

La Persécution religieuse dans la Manche (1791-1792), par M. le Chanoine UZUREAU [récit de l'abbé Claude Mesnage, prêtre habitué à Quettreville].

Tillières-sur-Avre, par M. A. MOUTON.

Digitized by Google

UNE ABBESSE BÉNÉDICTINE

DU XVIIe SIÈCLE

Mme Scholastique-Guyonne de ROUXEL DE MÉDAVY

Première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil, 1627-1669

(Suite)

CHAPITRE XXI

1640

Triste départ. — Arrivée à Condé. — Les moniales divisées entre le château de la Mothe et celui de la Londe. — Retour à l'Abbaye. — Décès de Mère Thérèse Farcy. — Fin des tribulations.

Le départ avait été décidé le 4 novembre au matin, mais plusieurs heures étaient nécessaires pour les préparatifs : ignorant la durée de leur absence, les Moniales ne pouvaient s'en aller sans provisions de chaussures et de vêtements.

Le manque d'argent était aussi un des grands soucis de l'abbesse. Nous lisons dans son « Eloge » (1) : « Estant sur le point « de sortir de sa maison pour la peste et n'ayant point d'argent « pour subvenir à la nécessité de ses filles, elle se prosterna « devant le Saint Sacrement et luy dit avec beaucoup d'humilité : « Seigneur, vos servantes souffrent une extresme misère. Ne les « oubliez pas, s'il vous plaît. Le Seigneur tout bon et miséri- « cordieux écouta cette amoureuse plainte et il inspira sur l'heure « l'Aumosnier de la Reine d'Angleterre de luy envoyer cinquante « louis d'or par lettre de change, qui lui servirent utilement. » Ce don arriva seulement quelques jours plus tard ; il consola

(1) Par Mme de Blémur.

Digitized by Google

grandement la servante de Dieu et augmenta sa confiance en la Providence.

Les dépenses de cette si désastreuse année avaient été accrues, non seulement par les maladies et décès, mais encore par la cherté excessive des vivres : en 1640, la disette avait sévi dans tout le royaume. M. des Diguères, en relatant ce fait, dit que le comte de Grancey, frère de notre abbesse et gouverneur d'Argentan, avait donné l'ordre au Receveur général de cette ville d'y faire chaque jour une distribution de cent livres de pain aux pauvres (1).

Mme de Médavy recourut peut-être à lui dans sa détresse... Par la suite, nous verrons sa famille ne jamais l'abandonner.

Quand les moniales eurent réuni tout ce dont elles prévoyaient avoir besoin et l'abbesse pourvu aux nécessités des malades et des religieuses restées pour les soigner, le triste exode commença. L'Evêque, en bon Pasteur, abandonna son carrosse aux infirmes, monta sur un mauvais cheval d'emprunt et, escorté des autres moniales, marchant à pied, parcourut la distance de Verneuil à Condé. Pour ne pas être à charge, l'abbesse et ses filles demandèrent seulement un peu de paille pour s'étendre et le Prélat leur fit porter à souper. Elles étaient quarante et s'installèrent tant bien que mal dans ce vieux château désert et inhabité depuis longtemps.

Ce même jour, par une attention de la Providence, la baronne de Marey, revenant de Paris, passait par Verneuil pour y voir sa belle-sœur. Apprenant son installation à Condé, elle s'y fit conduire et lui offrit « tout ce qui despendoit delle et de Monsieur le Baron de Marey son mary ». Mme de Médavy la remercia avec reconnaissance, sans vouloir toutefois la laisser s'approcher, redoutant de lui communiquer l'épidémie ; elle n'accepterait même son offre d'hospitalité que le danger de la contagion passé.

Mais, la baronne alla trouver l'Evêque et lui exprima le désir d'emmener une partie de la Communauté à son château. Ayant été bien accueillie, elle retourna en sa demeure prévenir le baron et préparer les appartements nécessaires aux Moniales.

Or, le soir même de son départ, Mère Agathange de la Londe

(1) Médavy. Grancey des Diguères, 139.

Digitized by Google

« fust prise du mesme mal que les autres ». On se figure l'affliction de l'Abbesse sa tante et de la Communauté ! « Neantmoins, « lon y donna sy bon ordre, quelle nen mourust pas, quoy quelle « fust a l'extremité ». Mais les habitants de Condé effrayés ne voulurent plus s'approcher des religieuses : ils les croyaient pestiférées et, malgré les ordres de l'Evêque, les laissaient manquer de tout, même de vivres.

Heureusement, la bonne dame de Marey vint les tirer d'embarras en revenant, cinq jours plus tard, avec des carrosses pour conduire à la Mothe-Peley sa belle-sœur et dix des Moniales.

La marquise de la Londe, de son côté, vint prendre sa fille avec sept religieuses; les autres s'en allèrent deux à deux, chez des parents qui les accueillirent.

Le groupe du château de la Mothe tint lieu « du corps du Monastere ». L'office y était récité en commun et les exercices claustraux s'y faisaient exactement. Durant ce séjour, les Abbesses d'Almenèches et de Vignats prièrent leur sœur de venir passer une huitaine dans leur monastère particulier. Ce désir était trop légitime pour n'être pas agréée de Mme de Médavy. Mmes Louise et Anne s'empressèrent auprès de leur jeune Sœur si éprouvée et lui prodignèrent les soins et encouragements dont elle avait besoin. Mais elle eut alors la douleur d'apprendre la mort de Sœur Marthe de Chambon, toute jeune converse, et cette nouvelle accrut son désir de retourner au plus tôt dans son monastère.

Cependant, elle voulut auparavant, avec les religieuses qui l'avaient accompagnée, implorer l'assistance de la Reine du Ciel dans un de ses plus célèbres pèlerinages. Elle se rendit à Notre-Dame de la Délivrande, la suppliant avec larmes de bien vouloir la délivrer, avec toutes ses filles, des tribulations de l'ennemi. La Très Sainte Vierge écouta ses humbles prières : si elle ne les exauça pas aussitôt de la manière souhaitée, elle ne s'en montra pas moins toujours la souveraine Protectrice de l'abbaye de Saint-Nicolas.

En même temps, Mme de Médavy se rendit aux instances de Mme Laurence de Budos, Abbesse de l'illustre abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, fondée par la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant.

Mme de Blémur, qui raconte ce fait non mentionné dans la

Digitized by Google

chronique, était Professe de la Sainte-Trinité et se trouva présente à la réception faite par son Abbesse à celle de Verneuil; c'est donc un témoin irrécusable (1).

« Mme de Budos, dit-elle, d'un mérite extraordinaire et d'une « charité singulière, reçut la servante de Dieu et dix Religieuses « qui l'accompagnoient, avec une sainte joye ; et bien loin « d'avoir quelque crainte du mauvais air, elle crut qu'elle appor- « teroit la bénédiction dans sa Communauté et que l'exemple de « ces parfaites Bénédictines confirmeroit ses filles dans le bien « qu'elle avoit étably parmi elles. » Cette Abbesse avait, de même que les dames de Médavy, réformé son Monastère. Et l'auteur continue : « Il se fit une union des deux Abbesses qui dura « autant que leur vie : Mme de Caën, qui était la plus âgée, « nommoit Mme de Saint-Nicolas sa chère fille et celle-ci lui « donna toujours la qualité de mère et la traita d'une manière « conforme à ce rang. »

Les relations des deux Abbesses, si elles ne remontaient pas au-delà de cette visite, durèrent dix ans : Mme Laurence de Budos décéda pieusement le 23 juin 1650 (2). On verra plus loin le respect et l'affection qu'une parente de cette dame, Henriette de Budos, mariée au duc de Saint-Simon, portait à Mme de Saint-Nicolas.

Désirant prendre toutes les précautions possibles avant de rentrer dans son Monastère, Mme de Médavy sur le conseil de Monseigneur d'Evreux, s'y fit précéder d'un bon Père Capucin, le Révérend Père Damase; son Provincial, le Révérend Père Paulin, du Tréport (3), lui avait permis de suivre l'Abbesse de Saint-Nicolas et ses filles à la Mothe « pour la conservation des Moniales, « en cas que ce mal pestilentiel leur prist. » Peut-être était-il un peu médecin ; mais surtout il pouvait subvenir aux besoins de

(1) Elle a aussi écrit un très bel « Eloge » de Mme Laurence de Budos (Tome II, 113 et suiv.).

(2) Son père était Jacques de Budos, en faveur duquel la Seigneurie des Portes avait été, en 1585, érigée en Vicomté ; et sa mère, Catherine de Clermont, fille du baron de Montoison. Outre Laurence, ils eurent trois fils et trois filles qui contractèrent de belles alliances.

(3) Nous avons de lui une lettre écrite à Mme de Vignats, et on sait que le Père Damase avait soigné les pestiférés de Verneuil en 1633. Il était donc bien connu de Mme de Médavy.

Digitized by Google

leurs âmes. Grâce à Dieu, le bon air avait remis les santés physiques et morales.

Le Père Damase partit donc, fit aérer et « parfumer derechef » — mesure déjà prise, par conséquent — « tous les lieux du « Monastère, afin quelles rentrassent avec confiance et assurance. »

Mgr de Péricard, toujours si dévoué, se montra encore dans cette circonstance « père des corps comme des âmes, ce qui « oblige à jamais de prier pour lui et recognoistre ses bienfaits. »

Il avait hâte de voir les Moniales réintégrer leur abbaye car, dit Mme de Blémur, « les devots indiscrets » parlaient contre la pieuse Abbesse, l'accusant d'avoir attiré cette disgrâce sur la Communauté. Les jugements du monde sont toujours si sévères pour les personnes consacrées à Dieu ! Et l'histoire de Job se renouvelle sans cesse... S'il souffrait de telles épreuves, prétendaient ses amis, c'est qu'il avait offensé Dieu. De même, accusait-on l'Abbesse de Saint-Nicolas.

Pour arrêter les méchantes langues, l'Evêque ordonne à Mme de Médavy de réunir toutes ses filles à Condé pour le 13 janvier, afin de rentrer ensemble dans l'abbaye où il les ramènerait lui-même.

Elles obéirent diligemment ; le bon prélat leur fit prendre deux jours de repos auprès de lui ; durant ce temps, il convoquait le clergé de Verneuil et les Religieux Cordeliers à la Madeleine, pour la matinée du 15, fête de saint Maur, disciple de saint Benoît et propagateur de la vie monastique en France. Ce jour-là, il célébra la messe dans sa chapelle de Condé, où toute la Communauté communia ; le trajet se fit en voitures, l'Evêque et les Moniales en descendirent devant l'église de la Madeleine. Le Saint Sacrement fut « salué par les chants des prestres et des orgues » ; après quoi, une procession s'organisa et, en invoquant tous les saints par leurs litanies, l'Abbesse et les Moniales furent reconduites à la porte de leur Monastère. Tout le peuple les accompagnait « en assez grand nombre comme un jour de feste ».

Restait à rassurer la Mère et les filles qui avaient éprouvé, durant de longs mois, tant de frayeurs dans la maison ; quelques-unes ne pouvaient dominer leur épouvante, en revoyant « ces infirmeries ou etoient mortes » plusieurs de leurs Sœurs. L'Evêque résolut d'y porter de nouveau le Saint Sacrement.

Le lendemain, accompagné des « Ecclesiastiques du Monastere,

Digitized by Google

« qui etoient Monsieur le Tellier et Monsieur Gravelais (1) et de son aumônier, alors le sieur de Moyaux », l'Evêque entra dans la clôture ; il célébra la sainte Messe au carrefour des deux dortoirs, puis, suivi des prêtres et des religieuses, portant le Saint Ciboire, il parcourut en les bénissant tous les lieux réguliers.

Durant ces pieux exercices, Mère Thérèse Farcy, la troisième des professes de la maison, « fut prise du mesme mal que celuy « dont les autres estoient mortes ». En vain essaya-t-on les remèdes qui avaient sauvé Mère Agathange : « cette sainte ame, « bien unie a Dieu en sa vie et en sa mort », s'en alla vers Lui par une fin « precieuse ». Elle reçut avec grande ferveur les derniers sacrements, tenant l'esprit continuellement élevé vers le ciel et témoignant l'unique désir « de voir son Seigneur ». Avant de rendre le dernier soupir, elle renouvela à son Abbesse, si affligée de cette nouvelle perte, « la promesse de bien prier pour « elle et pour toute la maison, afin quil la pust delivrer des afflictions » terribles, souffertes depuis si longtemps.

Quand Monseigneur voulut se rendre compte de l'état sanitaire et revint six jours après, le 21 janvier, il trouva cette sainte religieuse étendue sur sa couche funèbre. Navré de douleur et même de regrets d'avoir fait revenir les Moniales, il parlait déjà d'un nouveau départ; mais l'Abbesse revêtue de la force d'en-haut, trouva le moyen de le consoler. C'était, lui dit-elle, par la volonté de Dieu qu'elles étaient rentrées dans leur cloître et s'Il voulait qu'elles y mourussent, il fallait s'y résoudre et s'y préparer saintement. A cette fin, elle proposa au bon prélat d'exhorter la Communauté à faire avec elle les exercices des dix jours, passant ce temps « en oraison, silence et lectures, séparées de toute con- « versation, suivant les formes ordinaires » de la retraite annuelle, « afin de se disposer a tout ce que Dieu voudroit delles ».

Ce moyen surnaturel plut à la vive piété du Pontife ; la Communauté l'accepta « avec toute la ferveur possible ».

Chaque jour, la sainte Mère aidait ses filles à faire la méditation sur chacun des « versets du psaume : *Domine quis habitabit* « *in tabernaculo tuo*, ou sont contenues les conditions quil faut

(1) On peut constater le dévouement du premier qui revenait à ce moment difficile, sans la moindre rancune pour le passé. La signature de M. Gravelais se trouve sur beaucoup d'actes de l'Abbaye.

Digitized by Google

« avoir pour meriter dallier au ciel et habiter les tabernacles « éternels ». Durant dix jours, la moitié de la Communauté fut en retraite, puis l'autre partie la remplaça.

Le Seigneur, touché de tant de confiance et d'abandon, écouta enfin les prières de ses fidèles épouses ; si quelques-unes avaient été coupables, n'avaient-elles pas bien souffert des châtiments attirés par leur conduite ? Les craintes et frayeurs se dissipèrent complètement, les santés se raffermirent, les songes de la nuit ne ramenèrent plus les pauvres mortes dans les imaginations épouvantées et les « effroys que tous ces evenemens leur avoient « causés » furent oubliés. Toutes se crurent redevables à la bonne Mère Thérèse qui leur « avoit obtenu ceste paix si grande « que lon ressentoit intérieurement et extérieurement ».

La Communauté, ainsi renouvelée dans la ferveur, voulait prouver à Dieu sa reconnaissance en reprenant immédiatement l'abstinence qui n'avait pu être gardée devant ces tristes événements ; mais l'évêque s'y opposa pendant quarante jours et les dispensa aussi du jeûne « afin de conserver ce qui restoit de reli- « gieuses et empescher, sy ce pouvoit, que le mal ne reprit point ».

Afin de n'avoir plus à revenir sur cette funeste époque, nous plaçons ici ce que Mère Angèle dévoila cinq ans plus tard, au sujet des calamités si étranges dont la Communauté avait tant souffert.

Mère Guyonne de Meserville, prêtée à Mme Louise de Contumel pour sa fondation, revint vers le 8 septembre 1644. Le calme était dans la maison depuis plus de trois ans ; mais tout naturellement, Mère Guyonne désira être mise au courant de la vie du moutier pendant son absence. Cette religieuse, intelligente et vertueuse, savait gagner les cœurs et Mère Angèle, paraît-il, avait confiance en elle.

« Ce fut, écrit l'Abbesse, le 9 juillet 1645, que la miséricorde « de Dieu ayant exaucé les prières des morts et des vivants, lon « commença a decouvrir, par une voye particulière la source... » Malheureusement, deux feuillets, existant encore vers 1850, ont été arrachés ou perdus et nous devons nous contenter du résumé très succinct des quatre pages in-folio fait par une ancienne archiviste. « On commença à découvrir par une voie assez parti- « culière, que ces épreuves provenaient de la rage des démons, « à cause du zèle qu'avait déployé Mme de Médavy pour retirer « de l'hérésie grand nombre de Calvinistes. On apprit par le

Digitized by Google

« ministère de qui, cet esprit infernal avait exercé ses vengeances, « en causant ces maux de jambes dont on a parlé, et que la « Sainte Vierge guérit par miracles. Comment les ministres de « Satan, en infectant le Monastère, causèrent la peste qui a fait « mourir plusieurs Religieuses, entre autres Dame Bernarde de « Clinchamp de Bellegarde, fille du Bailli et Gouverneur d'E- « vreux, les ruses multipliées et incessantes de l'enfer pour « perdre Angèle de Villeray de Brigemont qui avait eu, avant « d'entrer en religion, un engagement secret dans le siècle, et « beaucoup d'autres âmes. Ces tristes détails et une infinité « d'autres, qui découvraient le précipice où était cette malheu- « reuse et celui où elle avait conduit le Monastère étaient obtenus « et donnés par Mère Guyonne de Meserville. »

Dans la Chronique, il est dit, à l'endroit où le récit continue, que Mère Guyonne avait prévenu son Abbesse dès les premières confidences reçues. Mme de Médavy l'engagea à écouter et à lui rapporter tout ce qui lui serait dit dans la suite, et elle « ecrivoit « le tout ponctuellement pour le faire voir a Monseigneur ».

Mère Angèle s'accusa même d'avoir été cause de la mort de la jeune mère Bernarde « parce quelle la haïssoit et ne la pouvoit « soufrir ». D'après elle, les diables avaient fait « tout ce quils « avoient pu pour faire mal a labbesse », mais une force secrète les en avait empêchés.

Ces révélations avaient donné à l'Evêque et à l'Abbesse la pensée d'enfermer Mère Angèle afin de « pourvoir a ce que, visiblement ou invisiblement » elle ne put désormais avoir de relations avec un certain personnage qu'elle assurait avoir été l'instigateur de tout. Cependant, par prudence, Monseigneur crut utile de « temporiser lexécution de ce dessin », et comme rien d'extraordinaire ne se produisit plus, on n'arriva pas à cette extrémité.

Trois années plus tard, Mme de Saint-Nicolas écrivait à sa sœur, Mme Anne, au sujet d'une de ses filles qui, surtout pour s'éloigner de Mère Angèle, semble-t-il, avait été passer quelque temps à Vignats :

« Je vous assure que rien ne nous paroist en ceste creature « (Mère Angèle) (1), quelle vous dit redouter ; je croy quil y a

(1) Elle ne la nomme pas, mais tout ce passage ne peut se rapporter qu'à elle.

Digitized by Google

« plus de faute dhumanité que dautre espece. Quoyque sen soit, « je nen say autre chose ; et, dans ces defiances que lon a eues, « je disés : Nul ne sait qui est son compagnon partout, car Dieu « seul connoit les cœurs ; plus lon va en avant, et plus lon a « peine a les decouvrir. »

L'indulgente Mère se demandait encore à quel point l'illusion pouvait avoir agi sur l'esprit de cette malheureuse fille sans vocation et jetée dans un cloître par ses parents, bien plus coupables qu'elle.

L'ouvrage sur *les Coustumes de Normandie*, édité vers cette même époque, rappelait la défense de violenter les enfants au sujet de leur vocation et le châtiment de ceux qui, agissant ainsi, pour des motifs « trop connus, se préparent une place dans « l'enfer. »

Mère Angèle de Brigemont mourut le jour de saint Sébastien, 20 janvier 1651, « en suite dune fievre continue avec fluction, « apres avoir vescu en religion quinze années, en bien des afflic- « tions et en avoir bien causé au Monastere, suivant quil a esté « expliqué dans les années 1639, 1640 et 1643. Elle mourut « avec tous ses sacremens avec assés de paix et de tranquilité. »

Nous ignorons à quoi Mme de Médavy fait allusion en citant l'année 1643. Ce fut, comme on le verra plus loin, celle où elle promulgua de nouvelles Constitutions ; celles-ci déplurent, peut-être à la pauvre Moniale... Elle ne paraît pas sur la liste des charges ou obédiences de cette année. En 1644, revenue sans doute à récipiscence, elle fut nommée sous-Chantre, aide-Infirmière et aide-Cordonnière. Réussissant dans ce dernier emploi, — les Moniales portaient alors des souliers avec semelles de corde, — elle eut, l'année suivante, le titre « d'Intendante de la Cordonnerie ». Son orgueil n'avait pas à s'en prévaloir grandement. Néanmoins, son excellente Mère, tout en la tenant dans l'humilité, reconnaissait ses petits talents et s'en servait à l'occasion. Une conduite plus sévère aurait pu révolter cette âme dévoyée ; or, notre Bienheureux Père saint Benoît recommande à l'Abbé, selon l'enseignement du Sauveur, de ne pas éteindre la mèche qui fume encore et de ne pas trop vouloir enlever la rouille d'un vase, de peur de le briser complètement...

(*A suivre.*) X***

Digitized by Google

Un peu d'Histoire normande

Les femmes dans les clubs pendant la Révolution.

Les Français de la Révolution ne furent pas féministes. A part quelques très rares exceptions, comme Condorcet, Romme, Guyomar ou Sieyès, les grands ancêtres ne songèrent pas à mettre les femmes sur le pied d'égalité avec les hommes au point de vue politique. Sans doute, dans les commencements, des femmes élevèrent la voix pour réclamer leurs droits; quelques-unes adressèrent même au Roi une pétition pour être autorisées à siéger aux Etats Généraux. Des journaux, peu nombreux, se posèrent en champions de ces revendications. Mais, d'une façon générale, ces prétentions se formulèrent sans cohésion, en sorte qu'il n'y eut pas un véritable mouvement d'opinion.

Les femmes furent loin, cependant, de rester indifférentes devant les premiers événements. Elles subirent la griserie commune et, de même que tout le pays, elles furent saisies de ce prurit de parole qui caractérise habituellement les débuts des révolutions : celles-ci commencent, en effet, par les discours des utopistes, se développent dans le sang des victimes et se terminent sous la poigne d'un dictateur. Tel est le processus ordinaire.

Comme la tribune de l'Assemblée était insuffisante pour recevoir tous les orateurs désireux de parler, ce fut surtout dans les clubs que les innombrables bavards répandirent leurs torrents d'éloquence.

Les clubs sont d'importation britannique. Les premiers, qui s'ouvrirent en Angleterre, dès la fin du XVIe siècle, consistèrent en réunions gastronomiques. Peu à peu, si le nom resta le genre changea, et on arriva ainsi aux assemblées littéraires puis politiques du XVIIIe siècle. Ce fut en 1782 que, pour la première fois en France, se créa un club, suivi bientôt de plusieurs autres. En 1787, l'autorité les ferma tous, comme s'occupant, contraire-

Digitized by Google

ment à la loi, de religion ou de politique. Ils se rouvrirent, naturellement, en 1789, et dès lors ils pullulèrent. Ce fut d'abord le club Breton, qui devait devenir le club des Jacobins, puis celui des Feuillants, celui des Cordeliers, et tant d'autres moins fameux. De Paris, la mode gagna la province ; bientôt la moindre bourgade se serait crue déshonorée si elle n'avait pas eu son club.

Dans plusieurs de ces sociétés, composées primitivement d'hommes seuls, des femmes se glissèrent de bonne heure, comme spectatrices d'abord, comme membres actifs ensuite. Nombreuses furent celles qui s'enthousiasmèrent pour les idées nouvelles et subirent le mirage des premières années, alors que l'on se croyait à l'aurore de la liberté et du bonheur universels et que l'on n'entrevoyait pas encore les sombres journées de la Terreur. Elles se pressèrent dans ces assemblées, où retentissait la bonne parole. Comme les hommes, plus qu'eux parfois, elles étaient assoiffées de discours. Ces redondantes et interminables déclamations n'étaient jamais assez longues à leur gré. Elles s'en étourdissaient littéralement. Quelques-unes d'entre elles songèrent à former des clubs de femmes seules : ces réunions, assez rares d'ailleurs, n'eurent qu'une existence éphémère. En grande majorité, les ardentes patriotes préférèrent se mêler aux clubs masculins, dont bon nombre devinrent mixtes, et même, quand elles ne purent être inscrites officiellement parmi les membres de la Société, on leur permit tout au moins souvent d'assister à la réunion. « Les femmes, s'écriait l'une d'elles, Olympe de Gouges, les femmes ont bien le droit de monter à la tribune, puisqu'elles ont celui de monter à l'échafaud. »

En Normandie, elles se lancèrent avec ardeur dans le mouvement politique. Les exemples de cet engouement sont nombreux : nous nous contenterons d'en citer ici quelques-uns.

A Caen, en 1791, nous voyons les femmes assister assiduement aux réunions des Amis de la Constitution. Une d'elles prononce, le 15 avril, un grand discours, qu'elle intitule « Avis aux dames portées pour la contre-révolution. » Après avoir débuté par un hommage rendu aux députés, « ces génies tutélaires qui ont dilaté l'espace dans lequel s'exerçait autrefois l'émulation provinciale », elle nous apprend que « la force des femmes est dans « leur sensibilité. Employons donc, ajoute-t-elle, cette arme

Digitized by Google

« salutaire, que nous tenons de la nature et de l'éducation, pour « ramener des époux peut-être égarés ou lâchement séduits par « les subtilités métaphysiques... et occupons-nous de bien élever « nos enfants. »

A Rouen, vers la même époque, les femmes défilent à la tribune des Amis de la Liberté. Un jour, l'une d'elles déclare qu'elles disent des neuvaines à la Sainte Vierge pour l'achèvement rapide de la Constitution. Une autre fois, elles font haranguer la société par une péronnelle, âgée de huit ans, qui récite sans broncher un discours dont le *Journal de Rouen* d'alors (20 juin 1791) nous a conservé le texte : « Puis-je penser sans frémir, y lisons-nous, « quelle serait ma cruelle douleur si je voyais mon cher petit papa, « ma tendre petite maman, mes parents, mes amis, mes voisins « tomber sous le coup des méchants et sous la tyrannie! Ah! si l'aris- « tocratie me réservait un si terrible malheur, que sa rage se porte « contre moi seule ! » Sans doute, cette gamine avait été mise au régime préconisé par les citoyennes de Clermont-Ferrand, qui disaient. dans une adresse envoyée à l'Assemblée législative : « Nous faisons sucer à nos enfants un lait incorruptible et que « nous clarifions à cet effet avec l'esprit naturel et agréable de la « liberté. » A ce même propos, rappelons cette phrase prononcée, devant la société populaire de Tours, par un prêtre assermenté : « Ma fille Cornélie, *âgée de huit mois*, va vous être « présentée par sa mère et placée à la tribune par sa nourrice. « Elle goûtera par avance, au milieu de vous, les douceurs et les « joies des vrais républicains. »

Revenons à Rouen. A la fin de 1791, nous voyons les femmes admises aux réunions des Amis de la Constitution. Elles y prennent la parole, elles y chantent, elles y dénoncent aussi les patriotes tièdes. Bientôt, dans le local mis à leur disposition par la société, elles organisent, pour elles seules, des assemblées au cours desquelles on leur donne lecture des papiers publics. Elles y prennent si bien goût que, deux ans après, elles demanderont l'autorisation d'ouvrir un club féminin. Trop tard! Depuis le 30 octobre 1793, la Convention avait interdit les clubs de femmes! Il leur faut se contenter d'assister aux séances du club masculin, ce dont elles ne se font pas faute. Le 29 mai 1794, notamment, une députation des habituées se présente, précédée d'un drapeau et du tableau des Droits de l'Homme. L'une couronne de lierre

Digitized by Google

les bustes de Marat et de Lepeletier, une autre offre un bonnet phrygien au président qui donne l'accolade à toutes, et une troisième enfin prononce l'inévitable discours, dans lequel on peut glaner des phrases dans le genre de celle-ci : « Nous sommes à vos « séances comme les abeilles sur les fleurs à l'aurore d'un beau « jour; elles y recueillent des trésors destinés et qu'elles « façonnent à l'usage de l'homme. »

Le club tenait ses séances dans l'ancienne église Saint-Laurent. Instinctivement, en y entrant, quelques femmes faisaient le signe de la Croix. Aussi, un fougueux citoyen, nommé Sizos, crût-il devoir écrire, dans le *Journal de Rouen* (7 frimaire an II) : « Si, par une vieille habitude, ma républicaine était tentée de « faire le signe de la folie, je lui ai bien recommandé d'ajouter : « Au nom de ma Patrie, de la Liberté et de l'Egalité. »

Malheureusement, le mélange des sexes dans les tribunes présentait parfois des inconvénients. S'il faut en croire des réclamations qui se produisirent en plusieurs endroits, les maris se montraient bien jaloux ou les citoyennes peu vertueuses. Aussi, dans plusieurs villes, les clubistes reléguèrent-ils « par décence » les femmes dans une tribune spéciale. Ce fut ce qui arriva, entre autres, à Cherbourg, où finalement même on cessa de les admettre dans les réunions. Même mesure d'isolement à Bayeux. Dans cette ville, elles s'attirèrent en outre une réprimande d'un autre genre : comme la coquetterie ne perd jamais ses droits, elles avaient, « à l'aide de rubans soyeux », transformé la cocarde nationale en une parure. La Société populaire s'en indigna et leur ordonna de ne porter désormais que des cocardes en bazin, semblables à celles de la troupe. C'est dans ce même club qu'un citoyen lança un jour cette motion, qui, d'ailleurs, fut repoussée : « Puisque les hommes sont des sans-culottes et que l'habille- « ment des hommes et des femmes ne doit pas être le même, il « faut ordonner que les femmes portent à leur tour la culotte ».

A Montivilliers aussi — devenu Brutus-Villiers — on dut avoir des tribunes séparées pour les hommes et pour les femmes. C'était un club farouche : on y discuta un jour sérieusement s'il ne conviendrait pas, en cas de disette, de supprimer les personnes âgées de plus de soixante ans !

A Coutances, les femmes avaient leur tribune séparée. Elles en sortaient souvent, pour venir au milieu de la salle. Un jour,

Digitized by Google

enflammées par un beau discours qu'elles venaient d'entendre, elles se précipitèrent toutes pour embrasser l'orateur. Le club estima qu'il y avait exagération et interdit désormais ces accolades civiques « où la Patrie ne gagnait rien mais où la morale pouvait y perdre. » Les hommes rendaient aux femmes leurs visites et s'installaient dans leur tribune. Sur la demande de maris soupçonneux, on décida de toujours éclairer cette tribune désormais. Dans cette même société, une virago était assise au bureau, armée d'un grand sabre. Chaque nouveau membre admis devait l'embrasser, mais avant de recevoir l'accolade, elle se mouchait avec ses doigts et s'essuyait sur la manche de sa robe, ce qui dégoûtait quelques récipiendaires trop délicats — des aristocrates sans doute.

En dehors des clubs, les femmes témoignèrent souvent de leur zèle patriotique, au cours des cérémonies, surtout pendant les premières années d'effervescence.

Tandis que l'Assemblée préparait la Constitution, qui devait assurer le bonheur universel, les dames de Bourg-Achard offrirent à la Vierge un drapeau, qu'elles firent bénir, pour demander la prospérité de cette constitution.

A Pont-Audemer, le 10 juillet 1791, 400 femmes habillées de blanc, portant des écharpes tricolores déposent de même sur l'autel un drapeau consacré à la Vierge, pour lui demander de protéger la constitution, de maintenir la liberté, d'assurer la paix — vœux dont aucun ne sera exaucé ! La cérémonie, commencée à l'église, se continue sur la place, où l'on danse et où l'on chante. Les dames prêtent le serment civique et promettent de porter à l'avenir une ceinture aux trois couleurs « pour se distinguer des bigotes de Pont-Audemer. »

Vêtues de même en blanc, avec des écharpes tricolores, 500 dames de Honfleur forment un cortège et offrent à Notre-Dame-de-Grâce un drapeau sur lequel est inscrite une dédicace. La fête se termine, naturellement, par des danses.

Les femmes de Falaise prennent part, à la fin de mars 1791, à une fête patriotique. « Le *Ça ira*, dit le journal qui raconte la cérémonie, a été joué, chanté, dansé et *même quelque chose de plus.* »

Les jeunes filles d'Harcourt brodent la devise « Libres ou mourir » sur un drapeau qu'elles offrent à la garde nationale,

Digitized by Google

non sans l'avoir fait bénir. L'allocution est prononcée par une pécore de sept ans !

La fête de la Fédération est célébrée à Evreux, le 14 juillet 1791. Après une messe solennelle, suivie de la distribution des prix du collège, une immense farandole se forme, au chant du *Ça ira* et se déroule à travers la ville. Les soldats se mêlent aux femmes, aux jeunes filles, et quand on veut reformer les rangs, on s'aperçoit que les armes sont restées entre les mains féminines. Dans la même ville, en 1793, sur la place Saint-Léger, les femmes dressent un bûcher avec les buffets d'orgue, les missels, les chasubles, le surmontent du buste de saint Louis et y mettent le feu.

Signalons enfin le zèle des femmes de Beaumont-le-Roger. Le 9 septembre 1792, le maire les avait convoquées à l'église pour entendre la lecture des lois. Tandis qu'elles s'y pressaient en foule, il eut l'imprudence de tirer sa montre de son gousset pour regarder l'heure. Aussitôt ses voisines l'invitèrent à offrir ce bijou à la Nation comme don patriotique. Le maire n'entendit pas de cette oreille. Il résista. Les femmes l'invectivèrent et il en résulta presque une émeute. Elles ne badinaient pas avec le patriotisme, pas plus que les jeunes filles du Neubourg, qui jurèrent de n'épouser que des citoyens ayant combattu aux armées.

Pour ces femmes-là, les actes semblaient préférables aux paroles. C'étaient des exceptions. En général, si les Normandes semblent s'être agitées beaucoup, elles pérorèrent plus qu'elles n'agirent — fort heureusement d'ailleurs, si l'on doit en juger par le terrible exemple que devait donner l'une d'elles : Charlotte Corday. Il est vrai que celle-là négligea la parole et préféra l'action — on sait comment !

Ernest D'HAUTERIVE.

Digitized by Google

ESSAI

SUR

HUET, ÉVÊQUE D'AVRANCHES

(*Suite*)

Comme tous les Germains, les Francs avaient une poésie narrative, tantôt mystique et tantôt historique, célébrant les dieux ou les anciens rois de la race.

Devenus maîtres de la Gaule et chrétiens, ils gardèrent l'habitude de chanter les poèmes historiques et le goût pour les récits épiques, qui exaltent le courage et enchantent l'imagination.

Cependant, en disant que l'épopée française est d'origine germanique, nous ne voulons pas dire une imitation des chants tudesques : nous devons avouer toutefois, que les Francs agirent comme un ferment sur la masse gallo-romaine (1).

Par eux, les aptitudes poétiques de la race celtique, engourdies sous la domination romaine par l'élégant rationalisme de la littérature savante, furent réveillées. Les âmes, préparées déjà par le christianisme, violemment secouées par l'instabilité du nouvel état social, recouvrèrent le sens et le don des symboles merveilleux.

Et dans la famine intellectuelle que produisit la ruine des écoles, l'aristocratie gallo-romaine, sujette des rois francs et compagne de leurs études, associée à leurs fêtes comme à leurs affaires, perdit sa délicatesse et ses procédés raffinés de pensée et de langage ; elle retourna à l'ignorance ; au peuple elle se refit peuple avec toute la rudesse, mais aussi toute la spontanéité du génie populaire (2).

Il y eut assez d'unité morale, d'homogénéité sociale, pour que

(1) Les études récentes de M. Bédier ont abouti à d'autres résultats qu'il serait un peu difficile de résumer. Confronter les dernières œuvres et les *Cours* de J. Bédier, etc.

(2) Cfr. *G. Lanson*, pag. 17 et suiv.

Digitized by Google

l'épopée, cette expression synthétique des époques primitives, se développât puissamment.

Enfin, de la narration épique, conçue encore comme la commémoration fidèle d'un passé héroïque, s'est détachée l'histoire ; tandis que la matière des chansons de gestes de France ou de Bretagne, conçue comme une représentation agréable et d'événements imaginaires, est devenue le roman. Les récits du cycle breton ont produit plus particulièrement le roman idéaliste, qui construit un monde conforme aux secrets sentiments de notre cœur, pour nous consoler de l'injurieuse et blessante réalité.

Huet, après nous avoir parlé des premières origines du roman en France, nous dit que « les Trouvères de France furent les « Princes de la Romancerie. dès le xe siècle : leur mestier plût à « tant de gens que toutes les provinces de France eurent aussi « leurs trouvères. Elles produisirent dans le xie siècle, une multi- « tude non pareille de romans en prose et en vers, dont plusieurs, « malgré l'envie du temps, se sont conservés jusqu'à nous. De ce « nombre estoient les romans de Garin Le Loheran, de Tristan, « de Lancelot du Lac, d'André de France, de Bertain de Saint- « Greal, de Merlin, d'Artus, de Perceval, de Perceforest..... » (1).

Fauriel (2) développa longuement, après Huet, cette théorie de l'origine provençale des romans ; cependant, de nos jours, le Nord de la France, et non la Provence, a été reconnu comme le véritable berceau de l'épopée : là elle est née et là elle s'est développée (3).

Quant aux romans que Huet se plait à rassembler, nous admirons son érudition qui était tout à fait rare à son époque, mais nous remarquons aussi une grande confusion ! Car « Garin Le Loheran « appartient au cycle des Lorrains, l'un des groupes principaux de l'épopée féodale qui nous décrit les guerres du xe siècle, tandis que tous les autres romans Tristan, Lancelot du Lac, Merlin, Artus, Perceval et Perceforest, appartiennent au cycle des romans bretons. Nous devons excepter aussi le

(1) *Orig. des romans*, pag. 205.

(2) Fauriel. Sur l'origine de l'Epopée au moyen-âge (*Revue des deux Mondes. Histoire de la littérature provençale*, 1846).

(3) *Geschichte des französischen Litteratur* (Swycher und Birch-Birschseld. Ouvr. cit.

Digitized by Google

roman « d'André de France », qui raconte une histoire d'aventures d'origine orientale » (1).

En un mot, Huet, qui possédait seulement les ressources des rares témoignages provençaux, réunissait ensemble tous les romans épiques et aventureux, dont à son époque on n'avait que quelques connaissances à peine.

Après l'exposé de sa théorie, Huet fait une longue digression sur la lecture des romans, et enfin il nous parle du roman au XVIIe siècle, qui eut une existence très féconde, grâce à l'appui que lui donnèrent les « salons » et la société précieuse, et grâce aussi « à la grande liberté dans laquelle, les hommes vivaient, en « France, avec les femmes, « ce qui rendait nécessaire la connaissance de l'art « de cajoler agréablement le beau sexe ».

« D'Urfé fut le premier qui tira nos romans de la barbarie, et « les assujettit aux règles dans son incomparable Astrée (2) ». Une nouvelle ère s'ouvrait avec lui pour le roman. Le repos des guerres qui, pendant de longues années, avaient déchiré les peuples et le pays, donna le désir à la société de se réunir, de se donner un plaisir et une occupation, enfin un « agréable amusement « des honnestes paresseux », ajoutait Huet, qui prit la place des faits d'armes (3).

Ainsi la fiction romanesque reprit sa forme primitive d'art imaginaire et vraisemblable à la fois, qui donne la peinture de la réalité, embellie et idéalisée par les charmes d'un rêve. La lettre de Huet sur « Les origines des romans », se termine par l'éloge des ouvrages de Mlle de Scudéry et de Mme de La Fayette (4).

---

(1) G. Pâris. *Littérature française au moyen-âge, XIe XIIe siècle.*

(2) *De l'origine des romans*, pag. 223. — Boileau disait aussi dans son Dialogue sur les héros de Roman : « D'Urfé voulant faire valoir « un grand nombre de vers qu'il avait composés pour ses maîtresses « et rassembler en un corps plusieurs aventures amoureuses qui lui « étaient arrivées, les réunit dans une composition très vive et fleurie, « finement imaginée et agréablement variée, qui forma le roman de « l'Astrée ». Le grand succès de ce roman échauffa si bien les beaux « esprits d'alors, qu'ils en firent, à son invitation, quantité de sem- « blables. »

(3) *Orig. des romans*, pag. 2.

(4) « L'on n'y vit pas sans étonnement ceux [les romans] qu'une « fille... avait mis au monde sous un nom emprunté... Mais enfin le « temps luy a rendu la justice qu'elle s'estoit refusé... Pour vous,

Digitized by Google

Cependant nous observons une lacune très grave dans ce petit ouvrage. Huet a complètement oublié tous les prédécesseurs du roman sentimental, avant l'Astrée, qu'il faisait dériver presque exclusivement des épopées chevaleresques. La critique moderne nous a bien renseignés là-dessus, grâce à un ouvrage très consciencieux, dû à la plume érudite de Gustave Régnier (1).

A vrai dire nous devons reconnaître que la plupart des documents qui ont fourni la matière de cette étude, ont été presque inconnus jusqu'au XIXe siècle ; mais il nous semble nécessaire de combler cette lacune.

L'élément sentimental tient une grande place dans la littérature du Moyen-Age.

Il est presque inutile de rappeler la chante-fable d' « Aucassin et Nicolette », les lais de Marie de France, qui exaltent le grand amour, cet amour dont l'auteur dit que « nuls n'i doit raison « garder », de même que les épopées courtoises qui racontent les histoires d'amour de Tristan et Iseult, ou de Lancelot et Geniève.

A cette tendance, s'ajouta d'abord l'influence de l'Art d'aimer d'Ovide, lu et commenté dans les écoles avec le respect qu'on portait à toute œuvre antique et dont cette époque logicienne et systématique avait classé et réduit en théories sérieuses les maximes ironiques et légères.

Ensuite, la première partie du « Roman de la Rose » par Guillaume de Lorris, a préparé en quelque sorte la formation du roman d'analyse, non seulement parce qu'il contient un long traité de l'art d'aimer, mais aussi parce qu'il se développe autour d'une intrigue dont les épisodes et les péripéties deviendront les thèmes classiques des fictions sentimentales.

Mais la plupart des romans français du XVe siècle restent encore des romans d'aventures, dont le fond est toujours un amour fidèle et contrarié.

Et, sur ce point, comme sur tant d'autres, la rencontre de la France et de l'Italie a été féconde. L'Italie a apporté les idées, elle

---

« Monsieur [Segrais], quel succès ne devez-vous pas espérer de Zahyde, « dont les aventures sont si nouvelles et si touchantes, et dont la nar- « ration, est si juste et si polie ? »

(1) G. Régnier. *Le roman sentimental avant l'Astrée*. Paris, 1908.

Digitized by Google

a fourni les modèles, avec les contes du « Décameron » et « la Fiammetta » de Boccaccio, modèles déjà remarquables des nouvelles sentimentales. Nous devons rappeler aussi l'influence de l'Espagne, qui rendait ces histoires de cœur plus acceptables au goût contemporain, par le cadre chevaleresque ou merveilleux qu'elle leur conserve.

La païenne Italie disait la beauté de la grande passion, en faisait le but de la vie, la dévote Espagne faisait de l'amour un martyre, exaltait le sacrifice et entourait la femme d'un religieux respect.

Ces influences se retrouvent dans les premières œuvres françaises qui peuvent être classées, au XVIe siècle, dans le genre sentimental : *Les angoisses douloureuses* d'Helisenne de Crenne, les *Contes amoureux* de Jeanne Flore, l'*Heptaméron* de Marguerite de Navarre et *l'Amant ressuscité de la mort d'amour* de Théodose de Valentinian, qui s'approchent très sensiblement de la forme et de la conception du roman au XVIIe siècle. A toutes ces tendances, il fallait ajouter, pour comprendre l'*Astrée* et les romans qui la suivirent, l'imitation des romans grecs au XVIe siècle, qui s'accordait avec les dispositions et les idées de la société nouvelle, par leur peinture des amours fidèles et par ce fond commun de circonstances extraordinaires et l'influence de la philosophie platonicienne, dont les doctrines s'étaient répandues à la même époque.

Il n'est pas douteux même, comme le disait Huet, que l'influence des femmes n'ait singulièrement favorisé cette pénétration des théories sur l'amour spirituel, d'abord dans les rapports mondains, ensuite dans la littérature.

Enfin, Huet, en donnant ses idées sur « l'origine des romans », montre beaucoup de perspicacité et d'érudition. Si quelques-unes des opinions qu'il a exposées, sont contestables, si nous avons relevé plusieurs erreurs assez graves, nous devons admirer néanmoins la grande science de cet homme, qui livrait au public avec tant de simplicité et presque d'insouciance, l'ensemble imposant d'un grand nombre de questions, dont quelques-unes n'ont pas encore été résolues de nos jours.

Huet, dans son histoire du roman, dans la recherche patiente des documents anciens, déployait cette profonde érudition, qui est vraiment le trait caractéristique de ce tempérament robuste

Digitized by Google

de savant, érudition qui le mettait au-dessus de presque tous ses contemporains.

Enfin, dans la critique qu'il faisait (particulièrement des romans grecs), Huet suivait le courant général du XVIIe siècle, qui fait presque exclusivement de la critique esthétique. Il considérait les œuvres dans leur forme extérieure, dans leurs beautés ou dans leurs défauts de structure.

En outre, il a continué pour un genre particulier l'œuvre de Balzac, qui avait essayé, selon ses propres paroles, « de civiliser « la doctrine en la dépaysant des collèges et la délivrant des « mains des Pédants » (1). Il a jeté dans la circulation et il a mis le public en état de goûter les grandes œuvres, qui avaient été des chefs-d'œuvre et qui devaient en inspirer bien d'autres encore.

CHAPITRE VI

Critique générale. — L'ordre suivi par Huet dans l'exposition de son sujet. — Forme. — Style. — Langue. — Succès. — Lettre inédite de Cossart. — Témoignages divers. — Autre lettre sur les romans d'un auteur anonyme. — Influence du Traité de Huet.

Nous avons tâché de donner une idée aussi claire que possible des théories exposées par Huet dans son Traité.

Nous savons maintenant, comment il a envisagé son sujet et comment il l'a compris et développé.

Au moment de réunir, pour ainsi dire, les fils de notre étude, nous voyons très clairement les deux caractères essentiels de cette œuvre : l'érudition et la critique.

L'une, qui se rattache même à l'exposition historique dans cette œuvre, est indiscutable et donne une place toute particulière à notre auteur dans l'histoire du progrès scientifique et littéraire.

Au commencement de sa lettre, Huet s'excusait, et craignait de ne pas bien satisfaire au désir de Segrais, car il était presque sans livres. Avec raison, un critique moderne s'écriait : « Que serait-ce

(1) Balzac. *Lettres*, 2 vol. in-fo. 1665.

Digitized by Google

s'il avait là ses livres?... » (1). Car cette absence de textes n'y paraît guère : on se plaindrait plutôt d'un étalage excessif de science.

Si la partie historique de son étude contient plus d'une erreur. elle ne témoigne pas moins d'une érudition qu'il était bien rare de posséder, surtout à cette époque.

En outre, Huet s'attachait avec une constance infatigable aux questions les plus délicates et les plus subtiles, cherchant à les pénétrer avec l'investigation la plus patiente ; quant aux théories critiques que Huet déployait dans son œuvre, elles n'étaient pas absolument inconnues.

Comme la plupart des auteurs secondaires, tout en jetant quelques idées nouvelles dans la circulation commune, il est le fidèle écho des sentiments que l'on avait autour de lui.

Si l'œuvre de Huet, par la vraisemblance que l'auteur y prêchait, peut se rattacher à l'œuvre de Boileau, d'autre part elle continuait la tradition de l'Hôtel de Rambouillet et des *Maximes*.

Les « classiques » étaient de l'école de la nature et de l'antiquité, les « précieux » étaient de l'école du monde et de la mode.

Huet, malgré sa profonde connaissance et sa vénération pour les Anciens, restait toujours le mondain, l'ami des Précieuses et de leur recherche du « fin des fins », qui avait dégénéré trop vite en un esprit d'étroitesse et d'affectation. De là son goût et son admiration sans bornes pour l'*Astrée* et pour les romans qui l'avaient suivie, particulièrement pour le *Cyrus* et la *Clélie*.

Mais les critiques que notre auteur adresse aux Anciens montrent généralement un goût très fin et une profonde connaissance des temps et des auteurs : l'on voit que Huet possède bien l'antiquité, qu'il a toujours vécu avec elle, et qu'il l'a presque toujours bien comprise.

Cherchons alors à dégager les mérites réels de cette œuvre.

Pour bien des raisons, dont la forme même de son Traité (lettre) n'est pas la moindre, Huet ne devait pas donner explicitement son plan.

Néanmoins, dès le début de son ouvrage, il pose son sujet en termes très précis. C'est de l'origine des romans en prose, qu'il va

(1) Le Breton, *Ouv. cité*.

Digitized by Google

nous parler. De son étude seront donc exclus tous les romans du moyen âge, écrits pour la plupart en vers, et qui offrent un champ fécond d'observation au glaneur intelligent et actif.

L'auteur, après avoir donné la définition du genre dont il va nous occuper, en recherche les origines, depuis le lieu de sa naissance (en Orient), jusqu'au port (l'Occident), où le genre s'est affirmé dans toute sa puissance.

Voilà l'ordre que notre auteur suit dans l'exposition de son sujet.

C'est donc l'histoire du roman que Huet nous fait, pour nous montrer les origines de ce genre. Cependant cette dissertation, un peu superficielle parfois, nous paraît très étendue pour les romans grecs et assez brève pour les romans de l'Occident. Peut-être cette lacune doit-elle être imputée à l'ignorance du XVIIe siècle par rapport au moyen âge, ignorance qui a été remarquée même et surtout par d'autres critiques célèbres, à commencer par Boileau. Par contre, le grand travail des humanistes, des Erasme, des Budé, des Turnèbe, des Estienne, en fouillant avec un acharnement laborieux et fructueux toute l'antiquité grecque et romaine, l'avait dévoilée à la France.

Huet, tout en suivant le dessein qu'il s'était proposé, intercale facilement dans son œuvre des digressions nombreuses et prolixes, qui déroutent un peu le lecteur. Elles nous paraissent quelquefois un peu désordonnées même, car elles se rapportent à des questions que l'auteur a déjà traitées, qu'il reprend ensuite : ce qui ôte au récit un peu de sa clarté et de son aisance.

Notre auteur avait choisi pour son petit Traité la forme épistolaire (1) : ce choix était d'ailleurs assez fréquent de son temps, et le modèle inimitable en avait été donné par les *Lettres Provinciales* de Bl. Pascal. La *lettre* permettait une allure plus libre et moins grave, et facilitait la tâche quelque peu ingrate de l'auteur. D'autres raisons encore devaient lui faire préférer cette forme.

D'abord il avait accepté par complaisance d'écrire les renseignements donnés dans une conversation mondaine; ensuite, cette longue causerie, qui devait être la préface au roman d'une exquise jeune femme du monde, ne devait pas avoir une appa-

(1) Presque toutes les éditions portent le nom de « Traité » sur le frontispice et de « Lettre » au début même de la dissertation.

Digitized by Google

rence trop érudite. Autrement elle aurait rebuté les lecteurs et les lectrices dès le début du livre.

Huet, en effet, n'oubliera jamais de garder, dans tout son ouvrage, ce ton à la fois agréable et savant qui seyait merveilleusement à une dissertation sur l'origine des Romans.

Ce Traité était la première œuvre que notre auteur écrivait en français ; car le latin était encore, pour les savants, l'idiome de prédilection, surtout en matière d'érudition (1).

Le style de Huet nous rappelle trop souvent l'admirateur fervent des beautés grecques et latines, et l'écrivain dont « la diction « était aussi pure que celle des meilleurs poètes des temps de César « et d'Auguste (2). » Sa phrase même est bien chargée de latinismes.

Certes, nous devons l'avouer, cela le sauva des défauts de la préciosité. Dans tout le travail de vulgarisation de la langue, que les mondains entreprirent avec fougue et diligence, ceux-ci avaient donné une forme spirituelle et guindée, plutôt qu'une forme pure et sobre. Huet, ayant pour maîtres les anciens surtout, ne perdit jamais l'empreinte de clarté et de mesure dont ils l'avaient marqué à jamais.

Les qualités dominantes de ce style sont la simplicité et la concision dans l'exposition des faits ; dans les discussions critiques, il a une brièveté, une rapidité, qui montrent l'école d'où il est sorti.

Il lui faut des mots et des phrases qui contiennent, non pas seulement de l'intelligible, mais surtout aussi du sensible et du concret. Egger, cependant, disait à propos de cette lettre : « Bien « que P. D. Huet fût un latiniste habile, on sent que la pensée « est plus à son aise et qu'elle trouve plus facilement en français « qu'en latin sa juste expression » (3).

Le « Traité sur l'origine des Romans » eut beaucoup de succès et conféra à son auteur une réputation littéraire incontestée.

Lorsque la « Zaïde » parut en 1670, la préface de l'évêque

---

(1) « Notre langue, disait d'Alembert dans son discours préliminaire « l'Encyclopédie, s'étant répandue sur toute l'Europe, nous avons vu « qu'il était temps de la substituer à la langue latine qui, depuis la « renaissance des lettres, était celle de nos savants. »

(2) Abbé D'Olivet, *Eloge de Huet*.

(3) Egger, *L'Hellénisme en France*, 114-115.

Digitized by Google

d'Avranches fut louée et admirée non seulement dans toute la France, mais dans toute l'Europe savante.

Huet le reconnaissait même dans ses « Mémoires » et les réimpressions et les traductions très nombreuses faites bientôt, dans l'espace de quelques années, de cet ouvrage, rendent un témoignage encore plus certain de son succès.

Cependant nous trouvons bien peu de documents sur ce sujet. Cela tient peut-être à la nomination, arrivée aussi en 1670, de Huet comme sous précepteur du Dauphin de France; et ses correspondants, au cours de cette année, s'occupent seulement de lui adresser des félicitations pour sa nouvelle charge.

Aussi avons-nous été « très heureux » en découvrant une lettre *inédite* de Gabriel Cossart, malheureusement sans date, qui donne son opinion sur l'ouvrage de Huet :

Il ne se peut rien escrire de mieux, et supposé qu'il soit à propos de dire quelque chose en faveur des Romans, on ne peut le faire plus honnestement et plus fortement que vous le faites, ni avec plus d'esprit et plus de savoir. Pour moy ie croirois néanmoins estre obligé de m'abstenir de cette apologie, ie ne dis pas seulement dans la profession de la quelle ie suis, mais mesme quand ie serois de la vostre. Elle n'est point nécessaire, elle autorize une chose qui a quelques mauvais effets et qui d'ailleurs n'a pas besoin de recommandation, n'estant que trop recherchée.

Je vous renvoye votre onguent avec mille remerciments. Je n'en ay presentement aucun besoin. Quand il vous aura guéri, s'il vous en reste vous m'en ferez part.

Je suis tout à vous.

(Sans date.) COSSART (1).

(A suivre.)

Clémentine DE COURTEN,
Docteur ès lettres.

(1) Cossart, jésuite, se préoccupait plus de la question morale soulevée par la lettre de Huet que de sa valeur en tant qu'œuvre savante et littéraire. Mss. Bibl. Laur. Florence (copie par faveur).

Digitized by Google

UNE FAMILLE PARLEMENTAIRE DE NORMANDIE

LES BRETEL DE GREMONVILLE

Les éminents services rendus par la famille Bretel de Grémonville aux rois de France depuis Henri III jusqu'à Louis XIV, les charges et les honneurs dont ses membres furent revêtus, l'éclat de ses alliances, ses grands biens, lui firent en Normandie une situation des plus considérables pendant les XVIe et XVIIe siècles, et l'histoire a conservé avec honneur le nom du diplomate avisé qui par ses négociations assura à la descendance du Grand Roi l'accession au trône d'Espagne.

Quel fut le berceau de la famille, quels ont été ses commencements ? Ce sont points demeurés fort obscurs. Il est probable qu'elle est d'origine Normande et telle était la tradition de ses membres. Toutefois il existait en Flandres à la fin du XVIIe siècle, lors de la rédaction du grand armorial, des Bretel qui portaient à peu de choses près les mêmes armes que ceux de Normandie (1). Ces derniers descendent-ils d'un flamand établi dans le pays de Caux et dont la famille se serait perpétuée au lieu de son berceau ? les Bretel de Flandres ne sont-ils qu'un rameau détaché des Bretel de Normandie antérieurement à leur illustration ? Nous n'avons pu nous en rendre compte. Il serait d'ailleurs vraisemblable que le distributeur d'armoiries à qui voulait s'en payer

(1) Jean-François de Bretel écuyer seigneur de la Coquerie et Jeanne Catherine Bretel épouse de Frédéric le Tellier, écuyer seigneur de Fauchelle avocat au parlement de Tournay qui portaient : d'or au chevron de gueules chargé d'une fleur de lys d'argent, accompagné de trois molettes d'azur deux et une, au chef d'azur chargé d'une anguille ou bretel d'argent.

Marie Bretel veuve de M. Conzart, Marie-Elisabeth Bretel veuve de M. Tourtens bourgeois de la ville de Valenciennes, Marie Bretel veuve de M. Hardy écuyer qui portaient : d'or au chevron d'azur accompagné de trois trèfles de même au chef cousu d'or chargé d'un bretel d'azur.

Digitized by Google

ou a qui on voulait en faire payer, en 1682, ait attribué avec d'autres émaux les armes des Bretel de Grémonville à des homonymes quelconques pour ne pas se fatiguer l'imagination en en établissant de différentes.

Tout paraît indiquer, sans qu'il soit possible de le démontrer complètement, que les auteurs de la famille étaient non nobles et même de condition fort modeste. Au temps de la splendeur du nom on a tenté d'insinuer le contraire. On rappelait que la Roque dans son Traité du ban et de l'arrière-ban mentionnait en la montre des nobles du comté de Longueville passée en l'an 1470 un Jehan Bretel, prêtre, porté comme défaillant et dont les fiefs, terres et revenus furent pris et mis en la main du roi. On fit état de l'histoire de Malte dans laquelle se trouve Antoine de Bretel fils de Flament de Bretel reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem le 21 Juin 1464.

Nous n'avons aucune preuve qui nous permette de rattacher ces Bretel à ceux dont nous nons occupons, comme La Chesnaye-Desbois semble l'avoir voulu faire. Nous avons rencontré dans une généalogie manuscrite de la maison de Rassent (1) Eleonore Bretel, femme de Joseph Hubert de Rassent enseigne de cinquante hommes d'armes tué par un parti du duc de Bourgogne en 1431, il lui est attribué les armes des Bretel de Grémonville sans que, jusqu'à plus informé, nous la croyions de cette famille. On aurait aussi bien pu parer les débuts de sa généalogie de Nicolas Bretel procureur de l'abbaye de Bonport en 1228, de Radulphus dictus Bretel témoin d'une donation faite en 1283 au prieuré de Saint-Lo de Rouen par Jehan de Moy, ecuyer, de ses biens sis à Cressy, de Robert Bretel bailli de Gisors qui assistait en 1337 à l'Echiquier tenu à Rouen. D'ailleurs, si cette opinion d'ancienne noblesse avait été soutenable, il nous semble que le Président de Lanquetot, lorsqu'il présenta en 1597, son fils Nicolas pour être admis dans l'ordre de Malte, n'eût pas manqué de l'invoquer et surtout de se réclamer de ce chevalier Antoine de Bretel qui eût été dans l'ordre un parrain tout indiqué ; il n'eut garde de le faire. Il se contenta de commencer la filiation à son grand'père, le premier de la famille dont nous ayons pu vérifier l'existence et

(1) Conservée naguère au château de Sommesnil et que nous avait permis de consulter Mme la marquise d'Iquelon.

Digitized by Google

qui, comme nous le verrons, est dit sur son inscription obituaire bourgeois du Hâvre et non qualifié écuyer.

I

Raoul Bretel premier du nom seigneur de Grémonville, Saint-Remy et Vertot, fils d'autre Raoul Bretel (1), avait épousé Martine de Bretteville.

Lors de l'enquête pour l'admission en l'orde de Malte de son arrière-petit fils, l'un des témoins Antoine de Canouville, dont une descendante devait hériter de Grémonville, déposa « qu'il ne l'avait pas connu mais qu'il avait ouï dire qu'il était homme qui vivait noblement et honorablement de ses rentes. » Quant à sa femme elle était fille du capitaine Bretteville, devait être originaire de Grémonville, où le nom de Bretteville était alors fort répandu, et appartenait à la même famille que Gilles de Bretteville sieur de Francourt demeurant à Rouen paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, anobli en 1588 (2).

Raoul Bretel dut bien être le premier auteur de sa maison. Probablement originaire de Doudeville ou des environs, il était sans doute issu d'une modeste famille de laboureurs ou de petits marchands ruraux.

Le registre des fiefs de 1503 ne mentionne en effet dans le baillage de Caux aucun noble ni tenant de fief du nom de Bretel.

Doué d'une intelligence ouverte aux affaires, il alla s'établir au Hâvre dont le commerce était alors fort prospère, et y acquit une fortune qu'il plaça aussitôt, selon l'usage de la haute bourgeoisie du temps, en acquisitions de terres nobles. Il est qualifié sur son inscription obituaire à Saint-François du Hâvre, de sieur de Vertot. Ce dut être sa première acquisition, c'était un quart de fief

(1) Serais-ce le Raoul Bretel que M. l'abbé Ch. Guéry dans son *Histoire de l'abbaye de Lyre*, p. 349 dit avoir été élu à Caudebec ?

(2) Elle avait cinq sœurs, l'une d'elle Adenette épousa Guillaume Lucas et fut mère d'Alain sergent à Yvetot d'où naquirent Marie Lucas femme de Guillaume de la Folie et Madeleine femme de Jacob de Calleville voyer à Rouen. Ce dernier fut père de Pierre de Calleville gentilhomme de la venerie du roi marié à Antoinette Deschamps.

Digitized by Google

assis en la paroisse de Lanquetot qui ne lui appartenait pas encore en 1503.

Son frère Martin avait acheté à Ectot-les-Boans le fief de Bihorel, s'étendant à Yvecrique, sa femme était originaire de Grémonville, il n'en fallut pas plus pour engager le riche bourgeois du Hâvre a acquérir de la maison de la Haulle le plein fief de Grémonville quand il fut mis en vente. Il avait déjà acheté ou acheta par la suite un fief de Saint-Remy dont il fit prendre le nom à son fils lors de son entrée dans le monde.

Raoul Bretel mourut le 26 mai 1556 et fut inhumé à Grémonville dans l'église ainsi que sa femme qui décéda le 30 juin 1558. Une plaque commémorative fut placée en l'église Saint-François du Hâvre, sa paroisse, ou nous voyons que Raoul Bretel sieur de Vertot, bourgeois du Hâvre, avait fondé une messe tous les mercredis, le deux mars, par cent livres comptant et dix livres de rente.

Remarquons que dans le contrat de mariage de son fils unique en 1552 Raoul Bretel a pris la qualification d'ecuyer seigneur de Grémonville, Saint-Remy et Vertot contrat par lequel il avait donné à son fils sa terre de Grémonville et que dans une acquisition de terre à Harcanville du 15 novembre 1555 il est dit seulement honorable homme Raoul Bretel sieur de Vertot demeurant en la ville Françoise de grâce. Deux portraits sans nom du XVIe siècle étaient conservés naguère au château de Grémonville, on les croyait avec vraisemblance être ceux de Raoul I Bretel et de sa femme Martine de Bretteville, le premier portait un écusson dont les armes étaient effacées et le second les lettres M. B. entrelacées, ces portraits ont figuré à la vente de M. de Bellegarde en décembre 1910 sous les numéros 13 et 10 du catalogue qui attribue le premier à l'école de Clouet et le second à l'école de Dumoustier et en donne la reproduction.

*
* *

Le père de Raoul Bretel avait laissé quatre autres enfants Martin, Jean et deux autres sur lesquels nous ne savons rien.

Martin Bretel entra dans les ordres et reçut la prêtrise, il était né à Doudeville. En février 1526 nous le voyons faire une acquisition de terres à Harcanville, il est dit dans l'acte curé d'Aumale, Dans un pareil acte du 26 juin de la même année il est dit curé

Digitized by Google

d'Aumale et Criquebeuf, dans un autre du 9 mars 1529 il est dit seulement curé de Criquebeuf. En 1532 nous le trouvons chapelain de la chapelle Saint-Eloi de l'Hôtel-Dieu du Bourgtheroulde, il échangea ce bénéfice le 21 février contre la cure de Saint-Germain de Rugles, échange qui fut annulé le 19 mai suivant. Il était prieur de Crasville la Rocquefort, quand il fut reçu chanoine de Rouen le 20 mai 1533. Il est dit quelquefois abbé du Val-Richer, mais nous n'en avons trouvé aucune preuve jusqu'ici, et la *Gallia Christiana* ne le mentionne pas comme tel.

Licencié es droits, il est dit dans une acquisition de terres à Harcanville du 18 mars 1529, avocat en la cour du parlement de Rouen. Il eut toute sa vie le goût de la judicature, qui devait être justifié puisqu'il fut choisi, comme official du diocèse, fonction qu'il exerça de 1535 à 1550 (1), il avait été nommé promoteur du chapitre antérieurement à 1539, dans un acte d'achat de terres à Harcanville du 26 avril de cette année il est qualifié de ce titre. Les officiaux ne faisaient pas partie du chapitre, ils étaient chargés d'administrer la juridiction en la place des archevêques, ils jugeaient les causes civiles et criminelles des clercs et même plusieurs de celles des laïques. Cette charge, nous dit Dom Pommeraye, était des plus honorables du clergé car, outre que sa juridiction s'étendait sur un des plus beaux et des plus grands diocèses du royaume, divisé en vingt-sept doyennés, toutes les causes des six autres évêchés suffragants ressortissaient à sa juridiction par appel, comme au siège métropolitain et primatial. Au commencement cette juridiction avait une très grande importance, c'était devant l'official, prédécesseur des tabellions et des notaires, que se passaient la plupart des actes pour les choses purement temporelles, obligations, ventes, donations, transactions. L'official pouvait faire porter devant lui par un de ses appariteurs une masse ou verge d'argent marque de sa juridiction.

Le promoteur était un dignitaire du chapitre qui devait veiller à ce que rien ne se fasse contre les bonnes mœurs, les statuts et ordonnances du chapitre et contre la discipline ecclésiastique.

---

(1) Dom Pommeraye dans l'histoire de la cathédrale de Rouen dit qu'il fut official vers 1588, ce qui est impossible puisqu'il mourut en 1552. Il doit y avoir erreur de date ou de personne bien que nous n'ayons pas rencontré d'autre Martin Bretel que celui-ci.

Digitized by Google

Bien que chaque chanoine fut reçu dans le chapitre à donner les avis qu'il jugeait à propos pour ce qui regardait les intérêts de la compagnie, il n'appartenait qu'au promoteur, qui tenait lieu de procureur général, de requérir et de prendre les conclusions selon l'exigence des cas.

Nommé trésorier des pauvres de la ville de Rouen (1) pour la seconde partie de l'année 1543, Martin Bretel prétendit être exonéré de cette fonction assujettissante par son titre de promoteur. Par plusieurs délibérations capitulaires, le Chapitre le soutint dans les nombreuses démarches que, pendant près de deux ans, il fit pour faire prévaloir sa prétention. Il alla jusqu'au Conseil du Roi et finit par obtenir gain de cause devant le Parlement. Le Bureau des pauvres, par la voix de Maître Jehan Deschamps, protesta contre l'arrêt disant que « l'exercice de l'état de trésorier des pauvres dépend en partie de la bonne bourse et que Maistre Martin Bretel était de cette qualité ». Les fonctions d'official et de promoteur devaient être lucratives.

Sur la fin de sa vie, il ne suffit plus à Martin Bretel de rendre la justice en cour d'église, il voulut encore prendre sa part de la justice civile. Le 14 juillet 1552, nous le voyons traiter avec Mme de Brissac, moyennant 150 écus d'or, de l'achat de l'office de garde des sceaux de Normandie, de concert avec son neveu qui devait en avoir la survivance. Mais il ne réalisa pas son rêve ; déjà malade pendant les négociations, il mourut peu après leur conclusion, le 6 septembre 1552, avant d'avoir reçu ses lettres de provision.

Il avait eu la consolation, avant de mourir, de pouvoir concourir au contrat de mariage de son neveu. Par ce contrat : « En considération de la bonne amitié qu'il portait à son neveu et désirant son avantage, il lui donnait de faveur de son mariage la terre et seigneurie de Bihorel assise en la paroisse d'Yvecrique (*sic*) et oultre le reconnaissait, du consentement du sieur de Grémonville, son frère, pour son seul et unique héritier et lui promettait de lui garder sa succession. »

Il fit de son vivant ou par testament plusieurs donations ou fondations pieuses. L'ancien obituaire de la cathédrale de Rouen

(1) Dr G. Panel. *Documents concernant les pauvres de Rouen*, I, p. 53-56.

Digitized by Google

marque quatre obits pour lui, le premier le 17 juillet, le second le 3 septembre, le troisième le 19 décembre et le quatrième le 9 février. Le 16 mars 1553, son neveu et héritier passa en faveur des pauvres de la ville de Rouen un contrat de 150 livres en exécution de son testament. En 1543 (1), Martin Bretel avait fait placer dans le chœur de l'église de Doudeville l'inscription suivante : « L'an de grâce MV^cc XXXXIII le sixième jour d'avril par vénérable personne Maître Martin Bretel prêtre licencié ès-droits, chanoine et promoteur général de Monseigneur l'Archevêque de Rouen et prieur commandataire de Crasville, natif de cette paroisse, pour le salut des âmes de lui, ses père et mère, et autres ses parents et bienfaiteurs, et habitants de la ditte paroisse, a été donné aux trésoriers et paroissiens de cette église cent livres de rente avec deux cents livres tournois, pour la fondation d'une messe perpétuelle qui doit être célébrée chaque jour, en ce chancel, par sept chapelains, compris le curé ou vicaire et servie par l'un d'iceux à leur tour, depuis le jour de Pâques jusqu'à la Saint-Michel à cinq heures, et depuis la Saint-Michel jusqu'à Pâques à six heures et demie. Laquelle messe sera sonnée par le clerc matriculier de la grosse cloche par demi-heure entière. Et aussi pour célébrer une haute messe à huit heures à l'honneur du Saint Sacrement de l'autel, le premier jeudi de chaque mois, à diacre et sous-diacre par les dits chapelains et clerc matriculier desquels la nomination appartiendra au dit Bretel et ses successeurs, laquelle haute messe sera sonnée à double carillon, avec procession qui sera faite à l'entour de l'église... » Cette inscription a été détruite et le texte qui nous en a été conservé est incomplet. La fondation portait encore que le *Stabat Mater* serait chanté tous les dimanches après vêpres. Martin Bretel avait aussi donné à l'église de son baptême : « plusieurs aubes, ornements et autres précieux meubles », dont « son calice d'argent doré d'or pour servir à la célébration des messes de la fondation par lui fondée », et fut remis au trésor de Doudeville par son neveu, le 23 avril 1553. La rente fondée était minime pour les charges qui y étaient attachées, aussi leur acquittement ne tarda pas à être négligé, et les trésoriers ne se firent même plus payer. La famille

(1) *Inventaire des Archives du doyenné de Doudeville par le doyen*, p. 94-96.

Digitized by Google

Bretel ayant reproché à ces derniers leur négligence, ceux-ci demandèrent l'augmentation de la rente, si l'on voulait que le service de la fondation fût rempli à l'avenir. Le 13 juillet 1568, le Président de Grémonville augmenta la donation de soixante livres à la condition que les chapelains « seront sujets aller le jour de Saint-Christophe à l'église de Grémonville pour aider à dire les matines, messe et vêpres de cette paroisse, sous peine à celui qui y decherra de 25 sols de diminution qui seront distribués aux pauvres ». La Ligue survint et la fondation de Martin Bretel subit une seconde interruption. Le Président de Lanquetot, pour en obtenir le rétablissement, consentit en 1611 à une nouvelle augmentation.

Au siècle suivant les rentes étaient de nouveau jugées insuffisantes et en 1659 le doyen de Cauville réduisit les messes de sept à quatre par semaine.

Vers 1780 les trésoriers ayant fait enlever l'inscription, le Président d'Esneval représentant d'alors de Martin Bretel leur fit sommation de la rétablir, ce à quoi ils consentirent aussitôt. Peu d'années après, la fondation de Martin Bretel disparaissait pour toujours, détruite par la Révolution.

*
* *

Nous savons seulement sur Jean Bretel qu'il épousa Maligne Drouet, laquelle se remaria à Jehan Guillebert, dont elle était veuve en 1560, et qu'il en laissa deux filles dont les descendants eurent des sorts bien différents. L'aînée, Anne-Marie Bretel, épousa Michel Lamy d'où naquit Madeleine Lamy mariée à Pierre le Villain. Pierre, Jean et Denis le Villain sortirent de ce mariage, le dernier laissa Isabeau, Guillaume, Jean et Noelle le Villain qui, âgés de sept ans, six ans, trois ans et sept mois furent mis au bureau des pauvres en 1616. La seconde, Marie Bretel mariée à Guillaume Hallé, procureur au Parlement de Rouen, fut mère de Guillaume avocat général en la cour des aydes de Paris qui épousa une Brice. Nicolas Trosnel, conseiller au Parlement de Normandie; Pierre Brasdefer, docteur en médecine; Alexandre Guérard, secrétaire du roi, père de René seigneur de Belmesnil, conseiller au Parlemant de Normandie, et de Mme de Landasse, descendaient de cette Marie Bretel.

Digitized by Google

II

Raoul II Bretel, seigneur de Grémonville, Saint-Rémy, Vertot, Bihorel, etc., naquit le premier mai 1527; « année, nous dit son fils, dans son mémoire de famille, où sont nés plusieurs grands personnages de notre âge qui ont vécu heureusement ». Il fut élevé au collège d'Harcourt. Adrien de Bréauté, lors des preuves pour l'entrée dans l'ordre de Malte de Nicolas Bretel, déposa qu'il y avait été son condisciple. Après qu'il eut obtenu le diplôme de licencié ès-lois, son père le pourvut d'un office de conseiller au Parlement de Normandie, celui de Christophe Ripault qui le résigna en sa faveur, ses lettres de provision sont du 11 mai 1552, et il fut reçu le 1er juillet; il porte dès lors le titre de seigneur de Saint-Rémy, le fief de ce nom lui ayant été abandonné par son père.

Nous avons vu qu'avant de mourir, son oncle Martin Bretel avait acquis de Madeleine Picart, dame d'Etelan, femme de Charles de Cossé, seigneur de Brissac, chevalier de l'ordre, maréchal de France et lieutenant général pour le roi en Piémont, l'office de garde des sceaux de Normandie vacant par le décès de Payen d'Ectot, évêque de Coutances, moyennant la somme de dix mille cinq cents livres, comme il avait obtenu un brevet de survivance Raoul Bretel se fit expédier aussitôt des lettres de provision en date du 23 août, son oncle étant mort sur ces entrefaites il prit possession de cette charge le 12 décembre 1552.

Cette même année il avait épousé Marie de Saldagne ou Saldaigne d'une ancienne famille d'Espagne fixée depuis quelque temps en France où elle était venue faire le commerce. Fille de Jean de Saldaigne, écuyer, seigneur du Fay, de Vatteville et de la Motte qui fut tué au premier siège de Rouen en 1562, portant les armes pour le service du roi et de Madeleine Boullenc. Dans son contrat de mariage il est qualifié pour la première fois seigneur de Grémonville, son père lui ayant donné cette terre par cet acte.

Sur ces entrefaites Henri II avait fait publier un édit créant une charge de conseiller lay dans les divers parlements du royaume incorporée à l'office de garde des sceaux pour être tenus ensemble par ceux qui en seraient pourvus, à charge d'en prendre provisions du roi. Raoul Bretel qui, nous l'avons vu, antérieurement à

Digitized by Google

cet édit purement fiscal, et à l'achat de l'office de garde des sceaux, avait acquis une charge de conseiller, se trouva fort dans l'embarras, il présenta placet au roi pour qu'il fût pourvu à son cas particulier. Henri II eut égard à sa réclamation et lui octroya le 10 février 1553 des lettres le dispensant de l'achat de l'office ordonné par l'édit, et unissant ses deux charges sans qu'elles puissent être après lui occupées que par une seule et même personne; le roi en même temps fixait ses gages comme chancelier à six cents livres.

Les paiements de l'état dans ces temps troublés n'étaient pas faciles. M. de Grémonville l'apprit à ses dépens, il fallut obtenir de Charles IX en 1560 un brevet fixant le rang dans lequel il devait être payé : après les autres officiers du parlement, fut-il répondu. Le receveur fit le 14 janvier 1563 à la notification du brevet une réponse qui pour être courte dans sa forme n'en était pas moins péremptoire. « Je certifie qu'il n'y a fonds suffisant en la récepte de l'audience de la chancellerie de France pour payer les gaiges dubs à M. Raoul Brethel garde des sceaulx de la chancellerie de Rouen à cause de son estat de garde des sceaulx. Faict à Paris le quatorzième jour de Janvier mil-cinq-cents-soixante-trois. — Hurault. »

Cette aventure n'était pas fait isolé. A une nouvelle instance pour obtenir des gages, M. de Grémonville recevait le 15 janvier 1563 semblable réponse. Le garde des sceaux patienta mais rien ne vint. Au mois de septembre, il commença à prendre inquiétude, il présenta alors supplique à la Chambre des comptes de Normandie afin d'obtenir un certificat constatant qu'il n'est pas encore payé de ses gages, la Chambre n'eut garde de le lui refuser, c'était justice. M. de Grémonville fort de ce nouveau titre s'en vint derechef devant les trésoriers des finances, mais sans plus de succès, sa démarche toutefois ne fut pas complètement sans résultat. Jehan Sanguin, secrétaire du grand audiencier de France et Jacques Hurault sieur de Vibraye conseiller du roi et secrétaire de ses finances lui délivrèrent une reconnaissance, en date du 19 septembre 1563, qu'il n'avait pas été payé de ses gages depuis l'année 1558. M. de Grémonville n'était pas au bout de ses peines, onze ans après en 1574 il était encore en instance pour être payé. Malgré l'édit de Charles IX portant que les gages des officiers du parlement de Rouen qui n'avaient pas été payés par

Digitized by Google

le passé, le seront à présent ponctuellement, il dut postuler un brevet de Henri III du 21 mars 1575 enjoignant aux trésoriers de France de Rouen et Caen d'incessament le faire payer de ses gages de conseiller au Parlement et de garde des sceaux de Normandie. A la fin de décembre, le brevet royal était encore resté sans effet, il fallut des lettres des généraux gouvernants des finances de Rouen aux receveurs des finances en date du 24 de ce mois pour obtenir gain de cause. Ces mêmes difficultés durent encore se produire par la suite, car Henri III par lettres du 12 décembre 1581 accorda à M. de Grémonville que ses gages de garde des sceaux montant à six cents livres par an lui fussent payés par le receveur général de Rouen.

Il n'y avait pas que le paiement des gages de sa charge de garde des sceaux qui créassent des difficultés à M. de Grémonville, les prérogatives en étaient elles-mêmes contestées. Au mois d'avril 1573 nous voyons Georges Langlois audiencier en la chancellerie de Rouen faire défense à Raoul Bretel de s'aider pour l'ouverture du coffre des sceaux d'autre clé que celle qui était en la puissance du dit Langlois, sous peine de faux. L'audiencier s'appuyait sur l'édit qui avait supprimé les chancelleries des parlements, et sur un arrêt du parlement rendu en 1560 qui statuait que si le garde des sceaux devait avoir les sceaux en sa garde, l'audiencier seul devait avoir la clé de leur coffre, il s'était acquis l'appui du collège des notaires et secrétaires du roi maison et couronne de France qui fit cause commune avec lui. L'affaire fut envoyée au grand conseil, le roi donna raison à Langlois en principe, mais eu égard aux services de Raoul Bretel, il décida que durant sa vie celui-ci conserverait la jouissance d'une seconde clé. Les audienciers ne désarmèrent pas, ils étaient sans cesse à la recherche d'un différend avec le garde des sceaux, tantôt ils lui contestaient la jouissance de menus honoraires, tantôt la préséance dans les cérémonies publiques. Pour leur curiosité donnons ici les lettres de Charles IX relatives aux menus honoraires.

Charles par la grâce de Dieu Roy de France au premier de nos ames et feaulx conseillers les maîtres des requêtes ordinaires de notre hostel ou conseillers de notre cour de Parlement à Rouen sur ce requis salut et dilection. Notre ami et feal conseiller en notre court et garde de nos sceaux en la chancellerie du dit Rouen Maître Raoul Bretel nous a

Digitized by Google

fait entendre que depuis lerection dicelle notre dite court et estat de garde de nos dits sceaulx en la dicte chancellerie lui et ses predecesseurs au dit estat ont toujours par une honneste et accoustumée reconnaissance esté payés de plusieurs menus droits honoraires à icelui estat appartenant scavoir d'une livre de bougye au jour de Noel et autant au jour de la Chandeleur avec deux cierges. Et à chacune des quatres bonnes fêtes de l'an de demy escu pour aller à confesse. Ensemble de quelques autres droicts à lui dubs au jour des Roys desquels ses dits prédécesseurs et lui successivement ont toujours joui et usé bien et justement par chacun an sans aulcun contredit même l'année dernière. Toutefois notre ami et féal Maître Georges Langlois l'un des audienciers de la dite chancellerie en hayne de certain procès à lui suscité contre le dit exposant pour les preeminences du dit estat et naguère décidé par arrest de nous en notre conseil privé au profit d'icelui exposant lui a fait et fait encore à présent refus de lui payer et continuer les dits droits pour ceste presente année a quoy le dit exposant nous a très humblement requis et supplié lui pourvoir. *Pourquoi* nous a considéré desirant conserver au dit etat les honneurs auctorites et droits accoustumés et qui y appartiennent annuellement et en faire jouir paisiblement le dit exposant ainsi que ses dits predecesseurs et lui ont bien et duement faict cy devant vous mandons commectons et très expressement enjoingnons par ces présentes que si appeles par devant vous le dict Langlois et l'autre audiencier de la chancellerie ou leurs commis il vous appert tant par certification valable et information sommaire que vous pourrez faire que les dicts menus droicts honoraires deubs et aient accoustumé estre paies de tout temps au dict garde de nos sceaulx à cause de son estat et que mesmes le dit exposant en ait joui les années dernières plainement paisiblement et sans contredict ou de tant que suffire doive vous en ce cas enjoingniez de par nous aux dicts audienciers ou leur commis et a chacun d'iceulx de paier et continuer au dit exposant les dits droicts tant pour le passé que l'advenir et en leur refus ou delay faictes les contraindre à ce faire par toutes voies et manières deues et raisonnables nonobstant oppositions ou appellations quelconques pour lesquelles et sans préjudice d'icelles ne voulons estre différé car tel est nostre plaisir. De ce faire vous donnons plain pouvoir puissance auctorité commission et mandement spécial par ces dites présentes. Mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers subjects à vous ce faisant obéir. Donné au boys de Vincennes le quinzième jour de mars l'an de grâce mil cinq cens soixante quatorze et de nostre règne le quatorzième

par le roi en son conseil
Thielement.

M. de Grémonville parvint toujours à conserver ses positions, il avait, en effet, grand crédit près du roi, grâce à son habileté dans les négociations. Charles IX, Henri III et Henri IV le chargèrent

Digitized by Google

successivement de diverses commissions qu'il remplit avec succès, parmi les plus importantes. le Roi par lettres patentes du 13 mai 1579 l'avait chargé avec plusieurs membres du parlement de la réformation des officiers tant de judicature que de finances dont les excès avaient amené des remontrances des Etats de la province; et en 1585 avec le premier président Groulard. les Présidents le Jumel de Lisores et Anzeray de Courvandon, le conseiller Marian de Martimbos et Nicolas Thomas de Verdun avocat du roi de procéder à la réformation de la coutume de Normandie qui fut achevée en 1586 (1).

En 1584 Raoul Bretel fit l'acquisition d'une charge de président au Parlement, il était doyen des conseillers. L'année suivante le 11 octobre le Roi l'élevait à la dignité de conseiller en ses conseils d'état et privé. A la fin de décembre de cette même année il lui accorda 266 écus deux tiers par an de pension payables par forme de pension sur les deniers provenant des exploits et amendes adjugées en la cour, à commencer du jour des lettres de provision de l'état et office de président; ce qui fut entherimé par la chambre des comptes de Normandie après conclusions favorables du procureur général le 3 février 1586. Le roi ne voulut pas que M. de Grémonville s'en tint seulement aux honneurs de conseiller d'état, le dernier de juin 1586 il lui fit expédier ces lettres signées de lui. « Le Roi estant à Saint-Maur-des-Fosses ayant esgard aux bons agreables et recommandables services que le Sieur de Grémonville, M. Raoul Bretel a faictz aux feus Rois ses predecesseurs à Sa Majesté et au publicq tant en son estat qu'en plusieurs grandes et importantes charges et commissions esquelles il a été employé comme il faict encore chaque jour. Et voullant en ceste considération le bien et favorablement traicter et l'approcher de sa personne comme ses suffisance et expérience le méritent Sa Majesté veut et entend qu'il face le serment de conseiller en son conseil d'Estat es mains du chancelier. »

M. de Grémonville prêta serment le 4 juillet suivant.

Le même jour ou le roi l'appelait à siéger en tous ses conseils, Raoul Bretel lui présenta placet aux fins d'obtenir l'autorisation de résilier sans payer finances sa charge de conseiller au Parle-

(1) *Cahiers des Etats de Normandie sous le règne de Henri III.*

Digitized by Google

ment garde des sceaux de Normandie à son fils Louis Bretel déjà pourvu depuis longtemps d'une charge de conseiller au grand conseil. Raoul Bretel rappelait à l'appui de sa requête qu'il y avait trente-cinq ans qu'il faisait service en la dite cour et promettait en retour de la faveur demandée d'exercer l'office de président tant qu'il pourra. Le roi obtempera au placet et autorisa en même temps le fils à résigner lui aussi sans finances sa charge de conseiller au Grand Conseil. Le Président de Grémonville méritait bien la reconnaissance royale, dès les premiers troubles de la Ligue à Rouen il avait pris parti contre elle. Gardé à vue par les ligueurs il avait longtemps mais en vain épié l'occasion de s'enfuir, elle s'offrit enfin la veille de Pâques 1586 au soir, comme il se promenait près des remparts, à la faveur de la nuit il put gagner à pied son château de Grémonville. Les Ligueurs le lui firent bien payer, dans sa seule maison de Rouen ils lui volèrent pour plus de 8000 écus de meubles (1).

Le 5 janvier de l'année suivante assisté du conseiller Sedille de Monceaux et de l'avocat du roi Thomas de Verdun le président de Grémonville s'était rendu à Pont-de-l'Arche où en présence et du consentement des gens des trois états à ce convoqués il réduisit en un article l'usage local d'icelle et abrogea la coutume matrimoniale des gens des champs (2).

(*A suivre.*) Baron D'ESNEVAL

(1) Floquet. *Histoire du Parlement de Normandie*, III.

(2) Le Prévost. *Notes sur le département de l'Eure*, II, p. 581.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

De l'Ecrivain catholique à la campagne.

Il y a un an, à pareille époque, dans la salle des Œuvres de la rue des Saints-Pères, et sous la double présidence de MM. René Bazin et Georges Goyau, de l'Académie française, notre collaborateur M. Maurice d'Hartoy, membre de la Corporation des Publicistes chrétiens, donnait une communication, très applaudie, sur *l'Ecrivain catholique à la campagne*, sujet que M. d'Hartoy connaît bien puisqu'il est lui-même agriculteur et homme de lettres en Normandie.

M. Maurice d'Hartoy a bien voulu nous confier les éléments principaux de cette causerie, dont le puissant intérêt fut encore rehaussé par la lecture de deux lettres inédites, l'une de M. Joseph de Pesquidoux et l'autre de M. Francis Jammes.

La Direction.

A M. René Bazin, chef admirable et incontesté des Ecrivains campagnards catholiques.

Rien n'échappe à l'œil d'un chef qui parcourt les rangs de ses soldats et, quand M. René Bazin, dans une récente réunion des *Publicistes chrétiens* découvrit, égarés parmi de fins souliers, mes sabots de paysan, il eut un bon sourire d'indulgence, le sourire d'un père spirituel qui retrouve, en chair et en os, l'une de ses nombreuses créations. Ressemblais-je donc à Michel de Meximieu ou à Gilbert Cloquet? Peu importe! Cessant tout à coup de sourire, le président me donna l'ordre d'expliquer ma présence en ce cénacle et de raconter publiquement mon double métier.

C'est donc à cet incident corporatif que, de fil en aiguille, je dois l'honneur de venir ici traiter un sujet qui m'est cher, parler d'une vie très humble mais très bonne, dont je voudrais exprimer la douceur afin d'en partager, un jour, les ineffables richesses avec le plus grand nombre de mes confrères : *la vie d'écrivain campagnard.*

Un vieux sang mêlé de terre me pousse à préconiser la vie rurale, et, pour arriver à mes fins, je ne recule pas devant les difficultés et les dangers du panégyrique.

Mais à qui confier le plan de ce travail? au laboureur ou à l'homme de lettres?

N'eût-il pas été habile de profiter d'un si bienveillant public citadin pour défendre un peu nos grands intérêts agricoles sou-

Digitized by Google

vent méconnus ou méprisés, pour traiter par exemple cette question de l'heure d'été dont un de mes amis, poète-cultivateur, me disait l'an dernier : « C'est un fait bien regrettable qu'à l'occasion d'une simple modification horaire, on arrive à créer un antagonisme entre ceux qui produisent et ceux qui mangent, entre ceux qui se lèvent tôt et ceux qui se couchent tard » (1).

Et surtout, n'eût-il pas été adroit de plaider la grande cause du blé, cet or végétal qui, mieux que l'or métallique, fait palpiter nos cœurs paysans ?

Eh bien non ! Je devais aux *Publicistes chrétiens* d'être avant tout leur confrère et, tout en demeurant fidèle à mon sujet, de les entretenir de la profession qui nous est commune.

Aussi bien, peut-être n'est-il pas trop tard encore pour répondre à l'enquête de M. Ernest Prévost, enquête qui passionna il y a quelque temps le monde des gens de lettres : « Les écrivains doivent-ils avoir un autre métier ? »

C'est, par conséquent, sous cet angle particulier que j'examinerai la vie agricole et ses répercussions sur le travail de l'artiste et du catholique militant.

I

Est-il donc possible que l'on puisse aimer, dans le même temps, la terre et les arts ? Un propriétaire rural, vigneron, cultivateur ou marchand de chevaux, puisant dans son élevage ou dans sa culture, un élément de rêve et d'inspiration ! N'y a-t-il pas là de quoi indigner plus d'une sensibilité profane ?

Pourtant, il me suffirait de citer quelques noms pour convaincre aussitôt les railleurs. Et tout d'abord, obéissant au bon ordre, il me faudrait nommer les ancêtres de l'écrivain campagnard.

Mais quelle route à parcourir des Géorgiques païennes de Virgile aux Géorgiques chrétiennes de M. Francis Jammes !

Je ne songe point, Messieurs, à vous entraîner sur ce long chemin. C'est à peine si, pour établir que l'écrivain rural n'est point un mythe, ni une création moderne, je citerai au hasard quelques hommes du siècle dernier, dont l'existence campa-

(1) Henri Davoust, poète-éleveur à Fouquenies par Beauvais (Oise).

Digitized by Google

gnarde ne compromit aucunement la production littéraire et le succès.

M. Henry Bordeaux vient précisément de nous faire connaître comment le jeune Octave Feuillet, après avoir assez mal réussi à Paris, réalisa la meilleure part de sa fortune littéraire, pendant un long séjour en province.

On n'a certainement pas oublié, non plus, cette page d'Emile Augier, où l'auteur dramatique raconte une villégiature chez son ami Labiche, au milieu de l'animation des travaux champêtres : « Je trouvais grand plaisir, dit-il, à suivre ce cultivateur à travers les étendues qu'il a conquises sur le sable et la bruyère, qu'il a couvertes de blés et de pins, de bœufs et de moutons, et devant ce grand paysan qui arpentait les routes, jetant partout l'œil du maître, le bâton à la main et les jambes dans des guêtres de cuir, j'avais fini par oublier complètement l'auteur de tant de joyeuses fantaisies, le grand maître du rire. »

Est-ce à dire que cette humeur joyeuse, cette prédisposition au genre gai, soit le signe de l'écrivain campagnard ?

Non ! tous les tempéraments trouvent dans la vie rurale la nourriture qui leur convient en particulier. Et Chateaubriand, par exemple, grand amoureux des plaines, des forêts, des cloches et des tombeaux, loin de trouver au village quelque aliment de joie intérieure, y exaspéra son éternelle mélancolie, d'ailleurs éternellement créatrice.

La marque du villageois-homme de lettres ne réside donc pas dans une manifestation particulière de caractère ou de style.

Ce type d'écrivain, à mon avis, nul ne le représente mieux de nos jours que M. Joseph de Pesquidoux, l'auteur du *Livre de Raison*, ouvrage dont le titre, à lui seul, est une apologie de la terre.

Dès les premières pages que je lus de lui dans la *Revue des Deux-Mondes*, je reconnus un frère, un frère aîné, agriculteur authentique, observateur et amoureux de son métier, et, à mon instinctive sympathie pour lui, j'ajoute en ce moment de la reconnaissance, puisque dans une lettre charmante qu'il vient de m'adresser et dont je vais vous citer quelques passages, vous reconnaîtrez que le nom de M. Pesquidoux pourrait servir d'épigraphe à cette humble causerie.

Digitized by Google

Pesquidoux par Le Houga (Gers).

« Cher Confrère,

« Vous voulez bien me dire que je suis pour vous le type parfait de l'homme de lettres campagnard. J'en suis flatté ; mais je ne vaux que par mon ascendance. Voilà cinq cents ans passés que de père en fils nous cultivons le même domaine... Cette terre, accumulée de génération en génération, agrandie par des apports matrimoniaux, comptait 2.000 hectares au moment de la Restauration, aux mains de mon arrière-grand-père. Maintenant, peu à peu pulvérisée par l'héritage, elle n'en compte plus, en branche directe, que 800 à ma sœur et à moi-même, que j'administre d'un bout de l'an à l'autre.

« ... J'y fais de la polyculture : blé, avoine, maïs, vin, fourrages, viande enfin. Le vin surtout, que nous transformons en eau-de-vie, en armagnac, nous intéresse. Ceci pour que vous en déduisiez mes occupations au milieu du petit peuple agricole où je vis, métayers, ouvriers, domestiques, artisans, commerçants, avec qui je traite, ou qui dépendent de moi ? Tout se passe sous mes yeux. Je visite mes biens, terre par terre, je veux dire tantôt l'une, tantôt l'autre ; je signe et j'engage tous les marchés. Quant à la direction, je l'assume entière, mon régisseur n'étant que le premier des exécutants. Enfin, je suis mêlé, soit comme vice-président, soit comme membre du Comité au Syndicat de mon coin, aux coopératives d'alimentation et de boulangerie. Et après les corps, les âmes ! Je possède une école libre, que j'entretiens entièrement, où soixante élèves en moyenne fréquentent. Et je me tiens en relations avec les familles... Ainsi, trouvant les jours trop courts, je suis arrivé à l'âge d'être grand-père, car j'ai un amour de petite fille de six mois...

« ... Et quand écrivez-vous ? — A bâtons rompus. Quand toutes nos affaires sont réglées, mon monde en route et que j'ai achevé ma tâche de père de famille, père de cinq enfants. La littérature pour moi n'est que le dessert de la vie... Je ne serai jamais qu'un amateur. J'ai toujours eu, depuis que j'étais bambin, le goût de l'observation. J'ai regardé de tous mes yeux et de tout mon cœur la terre, les hommes, les bêtes et les choses qui vivent d'elle et sur elle. Je n'ai cessé de me documenter à leur endroit, tout me paraissant riche de sens et de poésie. Et j'avais accumulé mes

Digitized by Google

impressions dans mes tiroirs, jusqu'à l'âge de cinquante ans, quand mon ami M. de Pierrefeu les en a fait sortir et les a signalées au public... »

J'arrête ici la lettre de M. de Pesquidoux, mais elle va servir de guide à ma plume.

Toutefois, puisque nous sommes au pied des Pyrénées, ne quittons pas ces paysages sans avoir salué l'un de nos plus grands écrivains campagnards, l'un de ceux qui honorent le plus la littérature catholique.

M. Francis Jammes, dont j'ai eu l'avantage de faire la connaissance au cours d'un pèlerinage à Lourdes, n'a jamais quitté le pays basque. Naguère à Orthez, on le rencontrait chaque jour, pêchant à la ligne sur les bords du Gave ou chassant le lièvre et la bécasse dans les vallées heureuses du pays de Pau. Il est devenu propriétaire agricole à Hasparren mais il se défend d'être un grand agronome.

« Toute ma science, m'écrit-il, est contenue dans mes *Géorgiques chrétiennes.*

« Ne pensez point cependant que je mette, comme on dit, la main à la pâte.

« Je vis avec des champs sous mes yeux, dans cette admirable vallée basque où Dieu m'a introduit. C'est une vie patriarcale, continuellement bercée par le chant des clarins. Les soucis d'un père qui surveille ses petits domaines m'initient chaque fois davantage aux travaux des métayers et des fermiers. »

« Dans cinquante ans », ajoute malicieusement M. Francis Jammes, « les paysans auront disparu, ils seront préfets et percepteurs, mais ils seront remplacés par une nouvelle classe rurale, la nôtre, qui cultivera la terre avec de nombreux fils ».

Avant de vous dire ce que, pour ma part, j'ose penser de l'amusante boutade, n'est-il pas permis, sans avoir besoin d'ajouter d'autres noms honorables, de clore cette première partie en affirmant que non seulement les écrivains campagnards ne sont pas des êtres imaginaires, mais que la vie rurale ne leur est pas toujours préjudiciable.

Digitized by Google

II

Après avoir établi qu'il n'existe en apparence aucune incompatibilité d'humeur entre la profession d'hommes de lettres, et le séjour à la campagne, voire même le métier d'agriculteur, il nous reste à examiner si la vie agricole comporte vraiment de sérieux avantages pour l'écrivain.

Puisque j'ai parlé un peu imprudemment de « panégyrique » je ne veux pas oublier que ce mot est fait de Pan et d'agora, je dirai donc *publiquement tout* ce que je pense.

Et d'abord, je décèlerai les inconvénients que présente pour nous, publicistes, la résidence continuelle à la campagne. Il y a là, sans doute. un point noir dans notre ciel.

Surtout de nos jours, ou la camaraderie joue un si grand rôle dans la vie littéraire, où la centralisation artistique est plus puissante que jamais, il est évident que l'auteur constamment éloigné de Paris est sérieusement handicapé.

Talent mis à part, tout le monde ne dispose pas comme Labiche, agriculteur en Sologne, d'une demi-douzaine de collaborateurs parisiens; tout le monde n'a pas comme Octave Feuillet, la bonne fortune de posséder un frère intelligent et dévoué qui se charge de visiter les directeurs de théâtre et les éditeurs, tandis que l'on cisèle tranquillement ses œuvres à 400 kilomètres de la capitale.

S'il est vrai — comme je l'entends souvent dire! — que les banquets, les réunions, et les cérémonies de toutes sortes, les thés mondains, facilitent des rapprochements très utiles et permettent à l'homme de lettres de placer plus facilement sa copie, d'obtenir des prix littéraires. de prendre place dans des revues où l'on n'a rien à refuser aux amis des amis de Messieurs les actionnaires, si tout cela est vrai, il est certain que le pauvre « bougre » de cultivateur aura bien du fil à retordre avant de franchir les portes d'or de la notoriété.

Pourtant, ce terrible désavantage, lui-même, constitue peut-être un stimulant très précieux pour les plumes rustiques.

N'oblige-t-elle pas, en quelque sorte, à concevoir des œuvres plus solides qu'il faudra « placer » sans faire fonds sur la complaisance? Cette nécessité de compter sur soi seul, encourage l'ori-

Digitized by Google

ginalité à s'épanouir, engendre parfois la puissance et incline en tout cas vers un plus grand souci de la forme et de l'idée.

A ce premier avantage qui intéresse la dignité même de la plume, il faut immédiatement ajouter un gain corrolaire : l'économie du temps que l'on eût passé en visites et en lunchs.

Et ce temps gagné passe au travail des champs et assure, troisième bénéfice, la sécurité matérielle.

D'autres avantages sont faciles à deviner :

L'écrivain, identifiant son geste à celui du paysan, en acquiert la lenteur et apprend à briser cette nervosité qui domine si souvent l'ouvrier intellectuel.

Presque à son insu, il finit par se laisser absorber par le calme ambiant ; il obéit, sans y penser, aux salutaires ordonnances du « Livre des Respirations » ; il entretient ses muscles par un exercice qu'il ne trouverait pas à la ville, et renouvelle son sang par une nourriture qui, pour être frugale et peu variée, est infiniment plus riche et plus saine que partout ailleurs. En un mot, il protège et dirige sa santé en puissance et en harmonie.

A ces avantages du corps, il faut ajouter les bénéfices de l'âme. Je n'apprendrai rien à personne en disant que nous sommes tous de pauvres êtres, toujours plus ou moins à la merci de l'Esprit des Ténèbres. Mieux qu'à la ville, les passions tentées sont retenues par un cadre aux contours plus nets, par mille choses familières qui ont l'air de monter la garde autour de l'homme faible. Et, par un phénomène de surveillance mutuelle, sur lequel je n'ai pas besoin d'insister pour être compris, je puis dire qu'il existe dans nos villages une solidarité de l'honneur, ignorée dans les vastes agglomérations.

Il en résulte que le vrai « Chez soi » est peut-être à la campagne. En tout cas, il n'y est point encombré des mille entraves que la vie changeante des cités impose à ses sujets.

Tous ces avantages, me direz-vous, sont d'ordre général.

Mais revenons au pur amour des lettres. Cet amour n'est-il jamais contrarié par la culture des céréales, l'élevage et le trafic des bestiaux ?

Certes, le commerce des veaux, du froment, ne reluit pas autant que la situation de préfet. Mais, dans mon Plutarque, j'ai lu que Thalès fut marchand et que Platon vendit de l'huile aux Egyptiens.

Digitized by Google

En vérité, lecteurs, je vous le demande, combien de préfets ont-ils laissé de noms comme ceux-là ?

Je sais bien que nous habitons un pays où les hommes accordent difficilement deux aptitudes à un même esprit.

« Ce préjugé barbare qui sépare les talents, disait l'auteur de *René*, n'existe qu'en France, où l'amour-propre est inquiet, où chacun croit perdre ce que le voisin possède ».

Quoi qu'il en soit, il est certain que nous sommes naturellement enclins à suspecter la valeur poétique d'un poète cultivateur.

« Bien faibles, dira-t-on les ailes d'une poésie qui passe la moitié des jours sur la terre ? »

Mais ne peut-on dire aussi que les ailes doivent être en bon état d'équilibre et de santé pour voyager ainsi entre l'azur et la poussière? Et cette retombée légère sur les pauvres sentiers des hommes, n'est-elle pas le bon moyen d'éviter, là-haut, dans une ascension prolongée, de confondre un jour les nuages avec le ciel ?

Nulle part, à mon avis, notre poète ne trouve comme à la campagne une mine d'inspiration plus vaste, puisqu'elle embrasse la source de tout ce dont les hommes ont besoin pour vivre ; plus vraie et plus pure, puisqu'elle contient en éléments primordiaux et encore indécomposés, tout ce que construisent les citées.

Au seul point de vue du folklore, il n'est guère de région en France qui n'abonde en vieux souvenirs, qui ne soit riche de psychologies curieuses, reflets pâlis des âges oubliés, agrégat de mille couches héréditaires superposées, qu'un heureux coup d'ongle découvre parfois pour l'enrichissement du trésor spirituel de l'humanité.

Si vous passez quelque jour par mon vieux plateau du Roumois, n'oubliez pas, Messieurs, de vous arrêter au petit village de Touville. N'importe quel gamin vous indiquera la ferme des Corblins, et non seulement, je serai heureux de vous offrir une tasse de lait tout chaud encore du sein de la bête, mais si vous disposez d'un peu de temps, je me ferai un plaisir de vous raconter les vieilles traditions du terroir, l'antique fête des Bergers de Noël, par exemple, survivance des mystères du moyen-âge, qui fut célébrée cette année avec tant d'éclat, de même que le feu de Saint-Clair et les joyeuses bugrées de l'Epiphanie.

Digitized by Google

Si vous venez un dimanche, — mon vieux banc de l'église étant placé immédiatement derrière celui des frères de la Charité — vous pourrez examiner tout à loisir l'uniforme pittoresque de ces bons soldats de Dieu, fils de ceux qui, en 1849, lors de l'épidémie de choléra contractèrent l'engagement d'inhumer les victimes du fléau, véritable héroïsme dans une époque où, pour éviter une contamination redoutée, tant d'hommes incroyants se cachaient comme des enfants peureux.

Etes-vous archéologue? Vous pourrez rechercher sur le territoire même de ma commune, l'emplacement (très discuté) d'un château où vécut Charles-le-Chauve; et, dans un bois où je chasse quelquefois, un profond souterrain bien conservé vous révèlera peut-être des secrets... qu'il a jusqu'ici refusés à mon incompétence.

Aimez-vous l'art ogival, hosannah de la pierre, où l'on retrouve, assure M. Jean Revel, les qualités normandes : imagination enthousiaste de la conception, prévisions impeccables, exécution fougueuse, sens de l'extrême rectifié par le sentiment de l'équilibre?

Sans franchir les trente kilomètres qui nous séparent de la ville-musée, « Rouen, la ville aux cent clochers carillonnant dans l'air », je vous conduirai en quelques tours de roue, jusqu'au chef lieu de notre arrondissement, Pont-Audemer, où vous pourrez contempler la perle architecturale de la vallée de la Risle, l'Eglise de Saint-Ouen et ses verrières merveilleuses.

Il y a bien d'autres souvenirs répandus autour de ma ferme, et, certes, un passant inattentif ne saurait les voir.

Cependant, je ne veux pas trop vous allécher... de peur qu'il n'y ait encombrement sur la ligne de Serquigny.

Par ces quelques exemples, j'ai voulu insinuer tout simplement que chaque village, aussi banal qu'il puisse paraître à première vue, est une mine inépuisable pour le folkoriste. Or, un folkoriste sommeille presque toujours dans le cœur de l'écrivain campagnard.

On peut, d'ailleurs, écrire à la campagne sans avoir jamais rien rédigé de spécial sur le terroir. Que l'on se garde bien de croire que l'imagination est incompatible avec la solitude et la paix. En bien des cas, au contraire, le silence et la nudité de l'horizon sont des éléments d'exaltation.

Digitized by Google

Et l'on peut demeurer dans la vérité, tout en transportant le décor réel dans les domaines imaginaires.

La transposition, d'ailleurs, affecte le plus souvent une forme plus subtile, une forme morale.

A chaque minute, en effet, la terre offre à l'observateur une leçon de courage ou de prudence.

C'est la terre elle-même qui réclame la charrue avec amour. Un champ n'est jamais trop remué et plus on le remue, plus il produit : leçon du travail indispensable à toute bonne moisson.

Pourtant, voici le gel ; il faut bien se garder de toucher au sol. La nature nous rappelle alors que l'action n'est bonne qu'autant qu'elle est réfléchie et mesurée. Chaque heure réclame son dû, et voici le temps venu de confectionner des liens dans la grange. ouvrage mécanique et reposant qui n'arrête pas le rêve, lequel se glisse à travers l'argile craquelée sur l'aile chantante du vent d'ouest : leçon de sagesse et d'opportunité.

Et ce ne sont là encore que les enseignements de la terre proprement dite, mais il est, pour nos plumes campagnardes, d'autres sources d'observation et de méditation.

On l'a dit fort justement :

« Les bêtes ne sont pas ce qu'un vain peuple pense ».

Il en est, vous le savez, qui furent pour l'homme d'incomparables professeurs. N'est-ce pas à l'hirondelle, dit-on. que nous devons de connaître la propriété de la chélidoine, et à l'ibis l'usage de cet instrument que portent sous le bras tous les médecins de Molière? Les animaux les plus grossiers en apparence méritent l'attention. L'hippopotame lui-même ne nous a-t-il pas révélé certains secrets de médecine?

Je m'empresse d'ajouter que nous n'avons pas d'hippopotame dans nos fermes du Roumois.

Pourtant, je reçois de temps en temps une bonne leçon de mes bêtes, cela ne fait pas tort à mon orgueil et mes cahiers de notes ne s'en portent que mieux.

A la sortie du cabinet de travail, il est bien rare que l'on ne puisse retirer quelque fruit de l'attentif examen de l'animal, même le plus connu. La nature enseigne mieux que le livre. Et je ne parle pas seulement d'histoire naturelle, mais de mille

Digitized by Google

autres sciences : sciences des gestes, des réflexes, de l'émotion, des races, que sais-je?

L'écrivain campagnard trouve donc jusque dans ses étables matière à philosophie, et s'il prend goût à ce genre d'études, il fait bientôt des observations de zoologie passionnelle qui eussent rendu jaloux Toussenel en personne.

Le monde végétal n'est pas moins généreux.

La moindre plante, disait Linné, est une inscription divine que je tâche de lire.

Il est certain que des millions de choses autour de nous n'ont jamais été vues, qui sont comme autant de caractères à déchiffrer dans le livre secret de Dieu.

Prends un brin d'herbe, me dit quelquefois mon père (mon père a une véritable passion pour les plantes médicinales), prends un brin d'herbe, étudie-le et tu découvriras un monde plein de merveilles.

Bien peu de plantes, en effet, qui ne puissent enseigner quelque chose à l'écrivain! Elles ont vraiment chacune leur langage ces fleurs ciliées ou chevelues, fleurs armées ou fleurs en dentelle, tous les blasons et tous les styles.

Mais l'inépuisable mine, d'où le poète cultivateur peut extraire tous les jours le plus abondant et le plus curieux métal, c'est la mine humaine, le trésor trop méconnu et souvent mal exploité des cerveaux campagnards.

« J'aime à causer avec le paysan, j'en apprends toujours quelque chose », écrivait Diderot à Mlle Voland.

Sur ce point, nous nous trouvons en plein accord avec le philosophe.

Vous plaît-il d'emprunter au paysan quelque matière directement utile à votre plume? écoutez-le parler : Oh, les belles images! les expressions pittoresques!

Comme Olivier de Serres, notre Montaigne, à nous agriculteurs, il vous dira que sa terre... une personne vivante Messieurs! est *froide* ou *maigre*, *rebelle* ou *difficile*, et que le fumier *la réjouit*, *l'échauffe*, *l'amollit*, *l'adoucit*, *la dompte* et *la rend aisée*, tant il est... *vertueux*.

En dehors du vocabulaire et du style villageois, que de réflexions profondes, que de bonnes histoires paysannes, dans

Digitized by Google

lesquelles un homme de plume saura toujours glaner de généreux piments ou cueillir un fruit savoureux.

Si, comme je le souhaite, quelques-uns d'entre mes confrères, obéissant à ma suggestion, transportent leur table de travail en plein champ, ils pourront, à défaut du paysan qui garde sa « muette » longtemps fermée avant de l'ouvrir aux curieux, ils pourront, auprès du médecin de campagne, auprès du notaire et du prêtre, trouver des éléments d'inquisition littéraire qui l'étonneront.

Enfin, par le travail secret des forces vivifiantes (religieuses pour tout dire) qui font de nos populations rurales l'élément le plus sain de la nation, la littérature qui germe en nos campagnes est généralement affranchie de désordre et de malpropreté.

Certes, ce n'est pas en un tel lieu qu'il conviendrait d'affirmer que le village monopolise la dignité des lettres.

Mais qui ne se plaint aujourd'hui d'une surabondance d'ouvrages médiocres, inintelligibles ou morbides?

D'où vient-elle donc cette superproduction stérile ou déprimante, je vous le demande en toute sincérité. Elle ne vient pas de nos terres. Ce sont les villes qui font l'ordure; la terre produit des fleurs ou du froment — aussi de simples chardons, me direz-vous, mais les chardons ne sentent pas mauvais, et les ânes, robustes animaux que Jésus aima, savent s'en contenter.

Non, elles ne viennent pas de chez nous, mais de ces milieux surexcités par les bruits du dancing, par l'odeur des petits théâtres, par les mille saturnales permanentes de Paris-Plaisir, ces littératures invertébrées et visqueuses qui ne devraient jamais relever d'une autre critique que de celle de l'aliéniste ou du juge.

D'ailleurs, comment auraient-ils le temps de composer et de mûrir leurs œuvres, où puiseraient-ils une inspiration plus saine ces malheureux qui n'ont pas comme nous, catholiques, le soutien de la croix, et dont un médecin littérateur disait récemment qu'ils sont atteints de « synesthésie morbide », qu'ils érigent en système leur vision fragmentée de monde extérieur, s'excitent sur les « musiques silencieuses » de la chromophonie, et cherchent à nous imposer une beauté dépecée, pointilliste ou cubiste, à la naissance de laquelle les stupéfiants ne sont pas toujours étrangers ».

C'est en présence de cette diarrhéïque production, dans ce tohu-

Digitized by Google

bohu de la marée littéraire actuelle, qu'un de nos confrères s'écriait récemment :

« Je vais acheter une vigne, la labourer, bêcher et sulfater. Du moins pendant ces travaux, je ne serai pas tenté d'écrire, ce qui est l'attitude la plus raisonnable pour un homme de lettres respectueux de soi ».

Dans cette amusante et paradoxale promesse (qu'il n'a d'ailleurs pas exécutée) M. René Benjamin donnait une suggestion de valeur à nombre d'entre nous.

Pour ma part, je n'ai pas attendu ce conseil pour retourner à la terre, estimant avec le docteur Voivenel, que le Dieu de la Beauté ne réclame dans son culte ni excès de travail, ni crispations nerveuses, mais surtout de la sincérité, afin que l'œuvre monte à Lui, fleurs des champs ou orchidées, par le jeu normal du désir, de l'ardeur et de la sève.

En résumé, loin d'épaissir l'âme et d'éteindre le feu du penseur, comme certains seraient tentés de le croire, la vie campagnarde, par ses leçons et ses richesses, développe en lui cet esprit d'observation qui permet de contempler de haut, « le fleuve humain déroulant ses méandres de lumière en des rives de boue. »

Je ne prétends pas qu'il suffise à l'écrivain d'être agriculteur pour profiter de tous ces biens. Ici même, de nombreux écrivains ne donnent-ils pas une preuve magnifique que la morale et le talent, s'accommodent de la vie citadine et qu'une plume honnête peut s'illustrer en tous lieux, mais je persiste à croire que l'homme de lettres, à la campagne, est aussi bien placé que beaucoup d'autres pour produire harmonieusement... une œuvre harmonieuse.

Maurice D'HARTOY.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LE PAYSAN

Les Français d'à présent qu'on appelle les intellectuels ne connaissent pas plus le paysan que ne l'ont connu les citadins sensibles et pastoraux d'avant la Révolution. Hier encore ils le jugeaient d'après les romans de George Sand qui sont presque toujours faux, et d'après les nouvelles de Maupassant qui, pour être d'une peinture très réaliste, ne décrivent tout de même qu'un côté, le plus mauvais, de l'homme des champs.

Depuis Sand et Maupassant, plusieurs écrivains de talent se sont occupés des paysans; mais aucun d'eux, si ce n'est un instant Zola dont les ordures rurales sont aujourd'hui justement oubliées, n'a réussi à attirer l'attention du grand public. C'est là un sujet qui ne l'intéresse plus, peut-être parce que, pour le bien traiter, il faut battre en brèche l'opinion qu'il s'en est faite.

Et pourtant le paysan est toujours un objet d'études plus qu'intéressant, passionnant, pour qui vit avec lui assez longtemps pour le connaître. Le paysan est un mystère que, seule, une patiente observation parvient à pénétrer. On en est à cent lieues lorsque l'on s'en fait une idée simple.

*
* *

Et d'abord le paysan, j'entends par là l'homme fixé depuis des générations sur la même terre et non l'ouvrier de passage qui n'a pas de racines dans le pays, est un aristocrate.

Il est aussi distant du petit bourgeois que le hobereau jadis son seigneur et, à vrai dire, hobereaux et paysans sont des hommes de même race. Ce sont eux qui, pendant de longs siècles, alors que les campagnes étaient peuplées et les villes petites, ont été les auteurs principaux de ce chef-d'œuvre qui s'appelle la France. Ils ont écrit avec leurs sueurs et leur sang sa merveilleuse histoire; au cours des âges ils ont peiné et souffert ensemble. Groupés dans la paroisse autour de la famille noble dont l'origine

Digitized by Google

se confond souvent avec la leur et qui ne doit la plupart du temps son élévation qu'à la force plus grande de quelque ancêtre ou aux services rendus à la communauté, les paysans ont eu longtemps pour seul horizon la croix du clocher et la girouette du manoir; et ils ont défendu l'une et l'autre comme leur propre bien contre l'étranger, contre les grands féodaux, contre les bandes des mercenaires et des pillards.

Aux époques de foi ils ont envoyé le seigneur à la Croisade et parfois l'ont suivi; mais ni eux, ni le seigneur n'ont oublié le pays; et ceux qui n'ont pas laissé leurs os là-bas y sont revenus mourir.

Peu à peu cependant la population s'est déplacée et les villes se sont accrues au détriment des campagnes. Une sorte de filtrage s'est opéré qui a laissé passer de plus en plus nombreux ceux que pouvait tenter une nouvelle vie; en sorte qu'il n'est demeuré aux champs qu'un nombre sans cesse décroissant de traditionnalistes amoureux de la terre. De nos jours ce filtrage continue; il finira par venir à bout du dernier châtelain terrien et du dernier paysan d'ancienne souche. Les campagnes, cultivées scientifiquement et mécaniquement, seront partout exploitées par des usines agricoles, et le personnel de ces usines sera, comme celui de toute industrie, un personnel de déracinés, sans histoire, sans tradition, sans esprit de race. L'évolution est commencée: puisse-t-elle s'arrêter! Ce qu'on appelle le progrès est souvent quelque chose de hideux.

*
* *

Des deux éléments constitutifs de l'ancienne France on peut dire que seul le paysan résiste encore. Le hobereau a presque entièrement disparu, ne pouvant survivre très longtemps au régime d'inégalité patriarcale qui lui donnait sa raison d'être.

Le noble terrien redore son blason par des alliances qui le font sortir plus ou moins complètement du milieu où ont vécu ses aïeux; ou bien il se ruine et, plongeant, pour y chercher à vivre, dans un monde utilitaire et féroce, il n'y laisse pas plus de trace qu'une pierre jetée à l'eau; ou bien il se mésallie sur place et redevient ce qu'a été le premier anobli de sa race, un paysan.

Digitized by Google

Le paysan sera donc bientôt seul, jusqu'à ce qu'il disparaisse à son tour, à représenter le vieux sang rural de la France.

Ses défauts et ses qualités procèdent de la même cause : une personnalité très forte s'exerçant sous un angle étroit dans un horizon restreint.

Le paysan normand avait trois patries : son village, la Normandie, la France; et c'est à la moindre de ces patries qu'il était le plus attaché. Il aimait d'un amour enraciné dans le sol par des lignées séculaires la plaine ou la vallée où s'ouvraient et se fermaient ses yeux. On a beaucoup travaillé depuis plus de cent ans pour extirper les racines de cet amour et pour faire du paysan l'homme nouveau que l'orgueil du siècle réclame : une brute matérialisée. Instituteurs passagers, curés dépaysés, châtelains sans attaches au pays, toute une faune adventice s'est emparée des écoles sans Dieu, a vidé les églises, changé les vieilles demeures en repaires de nouveaux riches et s'est acharnée contre les souvenirs, contre l'histoire du pays, contre ses ancestrales coutumes.

Beaucoup de mal a été fait; cependant la race se défend encore. Beaucoup ont oublié qu'ils ont dans les veines un sang chrétien et cependant, à de certaines fêtes, presque tous se rappellent encore qu'ils ont une église. L'histoire de leur village ne leur est plus guère connue ; mais ceux qui appartiennent à des familles du terroir sont encore très fiers de se dire les anciens du pays. Ils parlent de leurs ancêtres avec un hautain respect et leurs âmes profondes se plongent dans la nuit du passé ; là dort un petit monde dont l'effort séculaire, ils le sentent sans se l'expliquer, aboutit à eux. C'est pourquoi ils ont gardé le culte des morts ; les cloches de la Toussaint et celles des Rameaux ne sonnent pas en vain pour eux partout où il y a encore un prêtre, et la vieille église qui, ces jours-là, les voit revenir, s'étonne, s'émeut et pardonne à tous ces enfants prodigues.

*
* *

Enfants prodigues? Prodigues d'ingratitude, d'oubli, de crédulité envers ceux qui les égarent en dehors de leurs voies, mais jamais prodigues de leur argent.

L'économie et l'avarice sont la vertu et le vice que le paysan conservera jusqu'à la fin; elles sont innées en lui, il les a dans

Digitized by Google

ses moëlles. Le meilleur d'entre eux aime à garder son argent. Il est généreux à sa manière, il refuse rarement un morceau de pain, un verre de cidre; il vient de sa personne en aide à ses voisins; il leur prête ses outils, sa charrette; si le feu prend à leurs maisons ou à leurs récoltes il y court et se dépense sans mesurer son dévouement. Mais ne lui parlez pas de donner de l'argent, il est rebelle à cette charité là.

C'est que l'argent pour lui est dur à gagner; il représente sa victoire sur la nature; il est le bien qu'il lui faut à grand ahan arracher de la terre. Aussi a-t-il pour lui un respect quasi religieux et il considère comme des fous, presque comme des coupables, ceux qui, ouvrant la main, laissent tomber leurs sous.

De là vient la mésintelligence entre le paysan et l'ouvrier des villes. Le paysan méprise l'ouvrier jouisseur, insouciant, dépensier, qui jette ce qu'il gagne à tous les vents et finit à l'hôpital. L'ouvrier envie et plaisante haineusement le rural qui met de côté ce qu'il gagne, arrondit patiemment son bien et meurt chez lui comme un bourgeois. Ainsi grandit entre la ville et la campagne une hostilité qui s'exaspère en reproches mutuels; car il est humain de ne voir que les défauts et d'être aveugle sur les qualités, surtout lorsqu'il s'agit de jugements portés par une classe sociale sur une autre.

Il n'en demeure pas moins vrai qu'on ne rend pas assez justice au paysan; et cela parce qu'on ne le connaît pas.

Joseph L'Hopital.

Abonnements payés du 1er Mars au 30 avril 1924 :

MM. R. Moulin. 15 fr. ; Ernest Guillemare, 20 fr. ; Docteur Mouton, 15 fr. ; Léon Lachèvre, 15 fr. ; Mlle de Courten, 17 fr. ; Grand Séminaire de Séez, 20 fr. ; *Id.* de Rouen, 20 fr. ; *Id.* d'Évreux, 20fr. ; Daniel Banse, 20 fr. ; Storez, Verneuil, 20 fr. ; Bertier, Verneuil, 20fr. ; de Bournonville, 20 fr. ; Louis Cons, Princeton, 20 fr. ; Abbé Miniac, 20 fr. ; Abbé J. Dubois, 20 fr. ; Pierre Amelot, 20 fr. ; Supérieur du Petit Séminaire, Orgeville, 20 fr. ; Dom Lannes à Jérusalem, 20 fr. ; Abbé Ch. Trèche, 20 fr. ; M. d'Arbonnet, 15 fr. ; chanoine Eudeline, 15 fr. ; Le Couppey de la Forest, 15 fr. ; chanoine de la Bigne, 15 fr. ; Th. Dubosq, 15 fr. ; abbé Le Hérechon, 15 fr. ; Bourguignon, 15 fr. ; Garetta, 15 fr. : chanoine Porée, 15 fr. ; Mlle Malhère, 15 fr. ; abbé Humblot, 15 fr. ; Danloux-Dumesnils, 15 fr. ; Mlle C. Vauquelin, 20 fr. ; Robert Duquesne, 15 fr. ; Joseph de Beaurepaire, 15 fr. ; Charles de Beaurepaire, 15 fr.

Digitized by Google

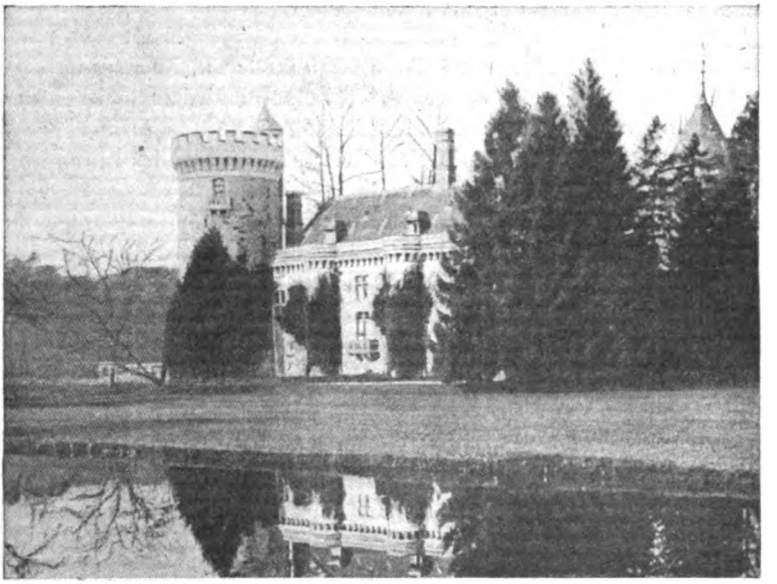

CONDÉ-SUR-ITON. — CHATEAU DES EVÊQUES D'EVREUX.

Calendrier Spirituel d'Evreux

AU XVIIIe SIÈCLE

(*Suite*)

VINGT-DEUX, LES MARCHANDS TANNEURS FONT LA FÊTE DE SAINT VINCENT A SAINT-THOMAS.

C'est dans l'église Saint-Thomas, à l'ombre de laquelle étaient établis leurs principaux ateliers, que les marchands tanneurs érigèrent leur confrérie sous le vocable du diacre saint Vincent.

La tannerie fut anciennement à Evreux une industrie très importante et qui demeura des plus prospères jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, époque où les maîtres du métier émigrèrent en d'autres lieux, tels que Pont-Audemer, Saint-Saens, Blangy, Caudebec-en-Caux, etc. Le travail des maîtres tanneurs ébroïciens

Digitized by Google

s'exerçait plus spécialement dans le quartier des Fossés-Saint-Thomas. Ils bâtirent de vastes établissements sur le bras de l'Iton, depuis la rue aux Magnans jusqu'au pont de Saint-Léger ; on donna bientôt à ce cours d'eau le nom de Rivière des Tanneurs, en raison du grand nombre d'ateliers qu'on voyait encore établis sur ses deux rives au cours du XVIIIe siècle. « A cette époque, on comptait quarante tanneries à Evreux ; la rue des Fossés-Saint-Thomas et une partie de la rue aux Bouchers étaient occupés entièrement par ces établissements. » (*Lettres d'un centenaire* dans le *Journal de l'Eure*, 23 novembre 1839). Le voisinage de l'eau explique le choix qui avait été fait de ce quartier pour y installer des fosses.

La vente des cuirs avait lieu aux halles, comme l'indique une note (p. 139) du Papier terrier de la ville d'Evreux, dressé vers 1740 et conservé aux Archives de l'Hôtel-de-Ville : « Les tanneurs d'Evreux étallant aux grandes halles dudit lieu, doivent par an, aux termes de Chandeleur, Toussaint et Ascension, la somme de 35 sols... »

Outre les tanneurs, la préparation des peaux et des cuirs occupait à Evreux toute une catégorie d'ouvriers tels que les corroyeurs, les mégissiers, les pelletiers, les gantiers, les maroquiniers, dont le nom de la profession indique assez la nature du métier. On donnera toutefois une mention particulière à l'une des branches de cette industrie dont le travail présente un intérêt tout spécial au point de vue de l'art liturgique.

Les parcheminiers fleurirent pendant tout le moyen-âge, à cette époque où les manuscrits en général et tout particulièrement les missels et les antiphonaires ne se faisaient qu'en solides et magnifiques parchemins, dont nous pouvons encore admirer la force et la beauté dans ceux qui ont survécu aux vicissitudes des âges.

Est-il besoin de dire que cet art très prospère et très répandu avant la découverte de l'imprimerie, était en grand honneur à Evreux, cité épiscopale renommée par le nombre de ses églises et de ses monastères? Les feuilles de parchemin, produit de cette industrie, trouvaient leur emploi naturel dans la confection des manuscrits liturgiques indispensables au clergé de la ville et du diocèse tout entier. Les archives départementales, les bibliothèques d'Evreux, de Rouen, de la capitale et même du Vatican,

Digitized by Google

possèdent encore dans nos somptueux cartulaires et dans nos missels aux riches enluminures de splendides échantillons de l'habileté des parchemiers ébroïciens.

Il existe aux Archives de l'Eure une pièce du xve siècle qui semble indiquer que le Chapitre de la cathédrale, employait et monopolisait peut-être au service de son église, les talents de l'un de ces artisans. C'est un « Bail à rente passé par le Chapitre cathédral à Pierre de la Motte, parcheminier à Evreux, de deux pièces de vignes, situées à la côte de la Rochette d'Evreux, près du sentier qui maine au moulin de la Rochette, pour le prix de six livres tournois par an (1446). » (Bibl. d'Evreux. Notes Chassant : *Arts et Métiers*).

On voit par les registres des anciennes paroisses d'Evreux que les ouvriers de cette corporation résidaient sur les paroisses riveraines de leurs ateliers : Saint-Pierre, Saint-Léger et de préférence sur la paroisse Saint-Thomas. Les archives de la ville (Procédures FF.) conservent le dossier et l'ordonnance rendue par François Ier, relatifs à un procès entre les habitants d'Evreux et les parcheminiers qui refusaient de participer à une subvention votée par le corps de ville (1539-1544).

La fête du diacre saint Vincent était inscrite aux livres liturgiques les plus anciens du diocèse d'Evreux; elle fut même chômée jusqu'en 1583, sous l'épiscopat de M. Claude de Sainctes. La réforme liturgique du xviiie siècle, qui opéra tant de suppressions dans le calendrier ébroïcien, respecta cependant et maintint dans ses colonnes le nom de ce martyr.

VINGT-CINQ, LA CONVERSION DE SAINT PAUL, SUR LA FIN DU JOUR SALUT DU SAINT SACREMENT A SAINT-PIERRE, EXPOSITION TOUT LE JOUR.

La fête de la Conversion de saint Paul figure dans tous les calendriers ébroïciens, tant anciens que modernes. Jusqu'en 1716 elle fut même classée au nombre des jours fériés. A cette date, M. le Normand la supprima du catalogue des fêtes de précepte.

VINGT-NEUF, SAINT FRANÇOIS DE SALES. AU SÉMINAIRE IL Y A EXPOSITION DU SAINT SACREMENT TOUT LE JOUR, SALUT A CINQ HEURES.

M. de Maupas du Tour, étant encore évêque du Puy, avait été délégué à Rome par le clergé de France pour obtenir la canonisation du saint évêque de Genève dont il écrivit la vie ainsi que celle de sainte Jeanne de Chantal, fondatrice de l'Ordre de la

Digitized by Google

Visitation. Il fut transféré en 1664 sur le siège épiscopal d'Evreux.

Au retour d'un voyage à Rome ce prélat fit don à sa cathédrale d'un morceau de la soutane du saint ainsi qu'une aube dont on se servait le jour de sa fête (Abbé Delanoe, *Hist. manusc. du Chapitre*). « Il apporta une des chasubles de saint François de Sales et une de ses mules qu'il déposa dans son grand séminaire où l'on conserva l'une et l'autre. La chasuble est d'un satin vert orné d'un petit galon d'argent fort simple et ne sert qu'au jour de la fête de ce saint évêque (1). Il lui a dédié un autel dans sa cathédrale (face à la porte de la grande sacristie) dont la contretable est d'un fort bon goût et y a fondé l'office le jour de sa fête. Cette fondation est aujourd'hui la plus lucrative qu'il y ait dans la cathédrale d'Evreux. » (Abbé Chemin, *Histoire manuscrite des évêques d'Evreux*). Bientôt il éleva cette solennité au rang des fêtes triples.

Le dernier dimanche, il y a exposition du Saint Sacrement pendant tout le jour, salut dans les églises de Saint-Aquilin, Saint-Thomas, Saint-Gilles, Saint-Denis, Saint-Sauveur, pour l'Adoration perpétuelle.

En 1662, M. Gilles Boutault accorda à M. Boudon l'érection d'une association pour l'Adoration perpétuelle. Le docte archidiacre ayant écrit l'un de ses plus intéressants ouvrages *L'amour de Jésus au Très Saint Sacrement de l'autel*, le dédia à Mlle Louise de Bouillon de la Tour d'Auvergne, morte depuis en odeur de sainteté, à la prière de laquelle l'évêque d'Evreux avait accordé l'autorisation sollicitée.

En 1673, M. de Maupas du Tour demanda que l'association de l'Adoration perpétuelle, établie par son prédécesseur, fut érigée en confrérie dans toutes les paroisses de son diocèse, ordonnant qu'il y ait dans chacune d'elles un registre où seraient inscrits les noms des associés avec l'heure et le jour du mois où ils devaient faire leur adoration. Un des mois de l'année fut assigné à chacun des 13 doyennés qui constituaient alors l'ancien diocèse d'Evreux. La date de cette cérémonie fut fixée, pour les paroisses

(1) Dans l'ancienne liturgie ébroïcienne, le vert était la couleur des confesseurs pontifes. (Cf. notre étude sur *Les couleurs liturgiques dans les rites romano-gallicans* dans *La vie et les arts liturgiques*, septembre 1921, p. 506.)

Digitized by Google

de la ville épiscopale, au 31 janvier et au dernier dimanche de ce mois.

Vers 1740, on composa un office propre et complet (de matines à complies) de l'Adoration perpétuelle : *Officium de adoratione perpetua Domini nostri Jesu Christi in Eucharistiæ sacramento.* L'approbation fut donnée par Mgr de Rochechouart le 2 juin 1741, année où se fit l'impression de cet office.

TRENTE ET UN, SAINT GAUD, A SAINT-PIERRE ET A SAINT-LÉGER, EXPOSITION DU SAINT SACREMENT TOUT LE JOUR, SALUT VERS LE SOIR POUR LA CLOTURE DE L'ADORATION PERPÉTUELLE.

Le nom de cet évêque d'Evreux figure aux plus anciens livres liturgiques du diocèse. Il apparut même, exceptionnellement il est vrai en caractères rubriqués au calendrier de l'Ordinaire de la cathédrale. (Cf. notre édition de l'*Ordo servicii*. p. 3.)

Dès le milieu du XIe siècle, saint Gaud recevait à Evreux les honneurs du culte public. (DU MONSTIER, *Neustria pia*, p. 522.) Comme saint Taurin, saint Aquilin, saint Laudulphe et saint Leufroy, il avait, près du siège épiscopal, une église, celle de Normanville, dédiée en son honneur.

FÉVRIER

LE DEUX, LA PURIFICATION DE LA SAINTE VIERGE, SERMON A LA CATHÉDRALE A UNE HEURE ET DEMIE.

LE MÊME JOUR, APRÈS VÊPRES, SALUT DU SAINT SACREMENT A SAINT-GILLES ET BÉNÉDICTION DU SAINT CIBOIRE A SAINT-THOMAS.

Cette solennité figure au nombre des douze fêtes dont l'observation fut maintenue à Evreux jusqu'à la Révolution.

La dénomination que lui donne le *Calendrier spirituel* n'est pas tout à fait exacte. Depuis 1737 on l'appelait : « la Présentation du Seigneur et la Purification de la B. V. M. » Faut-il conclure au souvenir d'un texte plus ancien qui concorderait d'ailleurs avec les calendriers ébroïciens antérieurs ? Inutile d'ajouter que dans le langage populaire on désignait ce jour sous le nom de fête de la Chandeleur. Les anciens registres paroissiaux mentionnent même la messe de la chandelle, ou même de la candelle, expression qui rappelle la fonction liturgique de cette solennité : *Benedictio candellarum.*

Digitized by Google

LE TROIS FÉVRIER, SAINT BLAISE, A SAINT-SAUVEUR ON DONNE DU VIN BÉNI A BOIRE POUR LE MAL DE GORGE.

La dévotion envers saint Blaise, demeurée très vive en Orient, fut introduite de bonne heure dans les églises et les Ordres monastiques de l'Occident et y fut toujours très populaire. Son nom qui figure dans les plus anciens calendriers d'Evreux fut maintenu dans les livres liturgiques promulgués au XVIIIe siècle.

Le *Rituale romanum* édité par Pie X (Rome 1913) contient une bénédiction du pain, de vin, d'eau et de fruits concédée en 1883 au diocèse d'Urgel en Espagne. Toutefois la mention de notre Calendrier montre que c'était un usage déjà connu depuis longtemps dans l'Eglise.

Il est vraisemblable que cette pieuse distribution, populaire à Evreux si nous en jugeons par cette mention du Calendrier, était la conséquence d'une pieuse fondation, comme en contiennent les cartulaires et les livres d'obits des cathédrales et des abbayes au Moyen âge. A noter que l'abbesse de Saint-Sauveur d'Evreux présentait à la cure Saint-Blaise de Caugé. (Archives départ. H. 1350.)

LE CINQ FÉVRIER, SAINTE AGATHE, PROCESSION GÉNÉRALE DEVANT LA GRANDE MESSE POUR REMERCIER DIEU DE CE QUE CE JOUR LA LES HÉRÉTIQUES FURENT OBLIGÉS DE LEVER LE SIÈGE DE LA VILLE D'EVREUX, EN L'AN 1562.

La levée du siège d'Evreux par les protestants est le premier des deux grands faits de l'histoire locale rappelés au souvenir des Ebroïciens par l'institution d'une procession solennelle.

Ce fut sous l'épiscopat de Gabriel le Veneur que la ville d'Evreux fut assiégée par les réformés. Ce prélat, qui avait succédé à son oncle Ambroise Le Veneur (1531), était vraisemblablement à Evreux lorsque les troupes des hérétiques cherchèrent à s'en emparer, puisque c'était au début de 1562 et qu'il ne partit pour le Concile de Trente que dans le cours de l'automne suivant. L'abbé CHEMIN raconte ainsi cet événement :

« Le 5 de février, l'amiral de Coligny avec ses troupes hérétiques, passa par cette ville dans le dessein de la piller ou de l'attirer à son parti, mais ils n'eurent pas le succès qu'ils s'étoient promis. Evreux étoit assez bien fortifié et avoit fermé ses portes, la ville étoit donc à l'abri d'un coup de main, mais les faubourgs

Digitized by Google

n'avoient pas la mesme ressource, les troupes s'y répandirent et se vengèrent sur eux de la résistance que faisoit la ville, et ils ne se retirèrent pas sans laisser des preuves de leur cruauté. Ils prirent deux Cordeliers et un Jacobin qu'ils firent mourir de la manière la plus barbare. Un des premiers, Denis Dupont, eut les yeux crevés, la tête fendue et le corps couvert de plaies; le second, Louis Le Grip, fut atteint d'une balle qui lui traversa le cou dans le cimetière de Saint-Denys où il mourut; ils furent enterrés dans l'après-midi, en un même tombeau, dans le cloître de leur monastère du côté du Chapitre, ils avoient l'un et l'autre près de quatre-vingts ans. On mit cette épitaphe sur leur tombe :

« Persecutione huguenotica caras Deo reddiderunt animas duo venerande senectutis Patres fere octogenarii F. Dionisius De Ponte et F. Ludovicus Le Grip, quorum prior, effossis oculis, capite conquassato, ac pene toto variis plagis affecto corpore, copia cruoris incredibili passionis locum ornavit. Posterior ecclesiastes egregius ac pius in cæmeterio divi Dionysii desertoribus ac tyrannis obvius plumbo transverberato gutture occubuit.

« Quorum corpora eodem die a Fratribus post meridiem collecta, hoc humili sepulchro una tumulantur, nonis februarii septima, die sanctæ Agathæ, virginis et martyris ; quo die civitatem hanc Ebroïcensem dignatus est Dominus ab obsidione et summo omnium catholicorum periculo liberare. Anno Domini 1562. »

« Le religieux Jacobin qui périt aussi dans cette journée fut le pieux Frère Robert Culvan. Il fut lié de cordes, attaché à un poteau et tiré à coups de flèches par les huguenots. Il mourut le même jour et fut inhumé dans le cloître des Jacobins, près de la porte qui conduisoit dans la chaire à prêcher.

« Tout cela arriva le jour de sainte Agathe lorsque la ville étoit environnée d'huguenots pour l'assiéger, mais un coup de canon tiré de la tour de là geole, par ordre du duc d'Aumale qui commandoit dans la ville, ayant donné dans la fenêtre du pavillon du Clos-Aubert, d'où l'amiral de Coligny considéroit le plan de la ville détermina ce capitaine qui ne s'attendoit à rien moins qu'à se voir attaqué à se retirer avec les troupes qu'il commandoit. Guillaume Foucault, chanoine de l'église cathédrale, fonda,

Digitized by Google

en mémoire de cette délivrance, l'office solennel de cette sainte martyre, avec une procession générale. » *(Histoire manuscrite des évêques d'Evreux.)*

Une note marginale de l'Ordinaire de la cathédrale décrit quelques particularités de cette cérémonie : « Nota quod in die Sancte Agathe, fit processio ante maiorem missam, in qua debent convenire omnes tam monachi quam presbiteri, cum crucibus et eciam fratrum predicatorum, minorum franciscorum » (Cf. notre édition de l'*Ordo servicii insignis ecclesie Ebroïcensis*, p. 266).

Cette procession a continué de se faire jusqu'en 1790, car le dernier *Ordo-obituaire*, imprimé à l'usage du Chapitre de la cathédrale, en fait toujours mention : « Post tertiam, fit processio generalis per urbem quœ hac die liberata fuit ab obsidione hœreticorum, anno 1562... » Et comme cette procession se trouve être la première de l'année, l'*Ordo* ajoute : « Notandum quod huic processioni sicut omnibus processionibus generalibus per annum, curati urbis, Fratres Predicatores et Minores adesse tenentur. »

Le nom de sainte Agathe, inscrit aux plus anciens calendriers d'Evreux, fut maintenu par la réforme liturgique de 1737.

HUITIÈME, FÊTE DU SACRÉ-CŒUR DE LA SAINTE VIERGE. EXPOSITION DU SAINT SACREMENT TOUT LE JOUR, SALUT APRÈS VÊPRES A SAINT-LÉGER POUR LES FILLES DE LA PAROISSE.

LE DIMANCHE LE PLUS PROCHE DU HUIT DE FÉVRIER, IL Y A AU SÉMINAIRE EXPOSITION DU SAINT SACREMENT TOUT LE JOUR, SERMON, SALUT AVEC UN OCTAVE SUR LES CINQ HEURES EN L'HONNEUR DU SACRÉ-CŒUR DE LA SAINTE VIERGE.

Le Séminaire d'Evreux fut fondé en 1667 comme conséquence de la mission que le bienheureux Eudes venait de prêcher dans la ville épiscopale. M. de Maupas du Tour en confia la direction à ses religieux qui dirigeaient déjà les séminaires de Bayeux, de Coutances, de Lisieux et de Rouen. L'on commença bientôt la construction de l'église et des bâtiments. Grâce à ses bienfaits, M. de Maupas aurait eu le droit de prendre le titre de fondateur du séminaire. Il y renonça en faveur de M. Jacques Le Doulx de Melleville, haut-doyen du Chapitre de l'église cathédrale, qui s'était signalé entre tous par ses libéralités vraiment princières

Digitized by Google

envers le nouvel établissement. Ce haut dignitaire, qui eut, jusqu'à la fin de sa vie, la sollicitude la plus grande pour la commu-

nauté dont il avait été déclaré officiellement le fondateur, voulut y reposer après sa mort.

Le nouveau séminaire s'élevait sur le territoire de la paroisse Saint-Gilles. Le curé de cette église ne considéra pas la nouvelle maison comme une communauté exempte. Un accord conclu

Digitized by Google

entre ce dernier et les Eudistes nous apprend qu'il se réserva le droit de « faire l'office solennel dans l'église du séminaire le jour de saint Joseph, tant à la grand'messe qu'aux vêpres, et de faire diacre aux fêtes des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. » (Cf. abbé Bonnenfant, *Les Séminaires Normands*, Paris, 1915, p. 309).

La fête du Saint Cœur de Marie fut célébrée à Evreux dès ses origines. Inaugurée au Séminaire de Caen en 1643 ou 1644, elle fut approuvée en 1648 par Mgr Jacques du Perron. Le Bienheureux Eudes, qui l'avait instituée, l'établit en 1667 dans plusieurs paroisses de la ville épiscopale. Enfin, le 10 juin 1714, M. le Normand fit la dédicace de la chapelle du Séminaire qui fut dédiée au Saint Cœur de Marie, dont l'image fut sculptée au tympan du portail.

M. Boudon se montra l'apôtre zélé de la dévotion au Saint Cœur de Marie. Le 5 mai 1654, il lui consacra l'archidiaconé d'Evreux qui venait d'être confié à son zèle et le 6 juillet suivant, il envoyait la copie de cette consécration à MM. les Curés de la ville d'Evreux. Si le pieux archidiacre consentit, sur les instances du Chapitre, à être inhumé dans la cathédrale, il voulut du moins que son cœur fût déposé dans la chapelle du Séminaire, où tout d'abord il avait désiré être enterré.

Cette fête ne fut insérée qu'en 1858 au calendrier ébroïcien.

LE DIMANCHE DE LA SEPTUAGÉSIME, AVANT LA GRANDE MESSE, IL Y A A LA CATHÉDRALE UN SERMON QU'ON NE SONNE POINT.

Ce sermon avait lieu immédiatement après la procession. Il était prêché alternativement par un religieux cordelier et un religieux jacobin, appartenant à la communauté qui devait donner, dans le courant de l'année, les sermons des stations du Carême et de l'Avent. L'*Ordo-obituaire* du Chapitre annonçait encore, en 1790, le sermon de la Septuagésime. « Post processionem fit sacra concio a Fratribus minoribus. »

Le Brun des Marettes parlant, dans ses *Voyages liturgiques*, des sermons qui étaient donnés dans l'église cathédrale de Rouen écrivait (p. 353) : «..... de tous ces sermons, il n'y en a que deux qui ne soient point sonnés, savoir celui du synode et celui de Saint-Sever, évêque d'Avranches. » Et traitant de ces sermons, le même auteur ajoute (p. 354) : « Ils se font dans la procession avant la messe, à la station qui se fait dans la nef avant que d'entrer dans

Digitized by Google

le chœur..... Durant cette heure-là il est défendu de dire aucune messe ni autre service divin dans les églises paroissiales afin que le peuple ne soit point détourné..... Et ce n'est point du tout la peine d'aller chercher la messe durant ce temps-là ni dans l'église cathédrale ni dans les paroisses. »

En réponse à une consultation du Chapitre de Beauvais, le Chapitre de Rouen répondit le 13 décembre 1620 : «... les prédications de l'église cathédrale sont toujours faites hors les heures ordinaires du service canonial et selon l'usage ancien du diocèse, tantost le matin, tantost l'après-midi, mais sans appeler le peuple au son d'aucune cloche. » (Archives de la Seine-Inférieure, G. 2185.)

On trouvera dans ces lignes l'explication de la vieille coutume du Chapitre, demeuré fidèle à ses antiques traditions.

LES TROIS DERNIERS JOURS GRAS, LES PRIÈRES DES QUARANTE HEURES A SAINT-SAUVEUR, AUX URSULINES, A SAINT-PIERRE, OU LE SERMON SE DIT LE DIMANCHE A UNE HEURE ET DEMIE, LE LUNDI ET LE MARDI A ONZE HEURES, ET A SAINT-NICOLAS OU LE SERMON SE DIT PENDANT LES TROIS JOURS A QUATRE HEURES.

LE JOUR DES CENDRES A LA CATHÉDRALE, AVANT LA GRANDE MESSE, SERMON QU'ON NE SONNE POINT.

Le jour des cendres, « in capite ieiunii », tout le peuple ébroïcien s'en venait à l'église-mère pour entrer solennellement dans la pénitence du Carême. Après l'imposition des cendres, l'évêque, ou en son absence le chanoine-pénitencier, adressait aux fidèles un bref sermon.

« Le chœur se rend ensuite à la grande porte de l'église et lorsqu'il y est arrivé, l'évêque ou le pénitencier renvoie les pénitents, après leur avoir mis des cendres bénites sur la tête et ferme la porte. Pendant ce temps, on chante le répons *Proiicite* que le clergé continue et achève en retournant au chœur. » Abbé DELANOE, *Histoire manuscrite du Chapitre*.

Cette cérémonie, précieux vestige de l'ancienne discipline ecclésiastique, indique que la pénitence publique était encore en usage à Evreux à la veille de la Révolution. On y astreignait ceux qui s'étaient rendus coupables de certains crimes tels que l'inconduite notoire, les blasphèmes horribles, la suffocation des enfants par la négligence des parents ou des nourrices, l'usure

Digitized by Google

publique, etc... A ceux qui avaient à faire pénitence de ces fautes réservées, on ordonnait d'entendre la messe paroissiale « au porche ou portail de leur église, un ou plusieurs dimanches et fêtes », avant de recevoir l'absolution.

TOUS LES VENDREDIS DE CARÊME, SALUT DE PÉNITENCE A SAINT-THOMAS, BÉNÉDICTION DU SAINT CIBOIRE.

[TOUS LES VENDREDIS, DEPUIS LE PREMIER DIMANCHE DE CARÊME, PROCESSION A LA CATHÉDRALE.]

Cette procession, écrit l'abbé DELANOE dans ses notes manuscrites, avait pour but de rappeler celle qui avait lieu autrefois aux différentes églises de la ville.

« Il y avait au XVIIIe siècle une station dans la chapelle de la Mère de Dieu et on y chantait l'antienne, le verset et l'oraison du patron de l'église dans laquelle on faisait autrefois la station; à savoir, la première semaine à l'abbaye de Saint-Sauveur, la seconde à l'abbatiale de Saint-Taurin, la troisième à Saint-Pierre, la quatrième à Saint-Jacques de l'Hôtel-Dieu, et enfin la cinquième à l'église Saint-Denis. » (*Histoire manuscrite du Chapitre.*)

Les chanoines qui assistaient à cet office percevaient une rétribution que leur versait le trésorier du Chapitre.

LE PREMIER DIMANCHE DE CARÊME, EXPOSITION DU SAINT SACREMENT TOUT LE JOUR CHÈS LES RR. PP. CORDELIERS, SALUT APRÈS COMPLIES AVEC INDULGENCE PLÉNIÈRE, EN MÉMOIRE DE L'INSTITUTION DE LA CONFRÉRIE DE N.-D. DE LIESSE.

La confrérie de Notre-Dame de Liesse, fondée en 1668, célébrait en ce jour son anniversaire. Cette date était rappelée par un article des constitutions.

Art. VI : « Les confrères assisteront à tout le service du premier dimanche de Carême qui est l'institution de la confrairie, communieront ce jour-là dévotement en ladite église, après s'être confessés comme il faut, ce que faisant le saint Père le Pape leur a accordé sept années et autant de quarante jours d'indulgences, parce qu'ils prieront Dieu pour la sainte Eglise, pour notre Saint Père le Pape, et mon dit Seigneur, l'extermination des hérésies et l'union des princes chrétiens. » (Archives de la paroisse Notre-Dame, *Statuts et constitutions de la dévote confrérie de Notre-Dame de Liesse.*)

Digitized by Google

« Messire Michel Du Vaucel, prêtre, prieur de Saint-Nicolas de la Léproserie, curé de Saint-Thomas et principal du collège d'Evreux... s'est associé à la confrairie, le dimanche premier de caresme, 23 de février 1670. » *Registre de la confrérie...* fol. 21.

LE DIMANCHE DE LA PASSION, APRÈS LA GRANDE MESSE DE LA CATHÉDRALE, PROCESSION GÉNÉRALE QUI EST APPELEE PROCESSION DES PAUVRES.

Les anciennes villes de France plus prospères et plus riches que le village, offraient plus de jouissances et de sécurité à leurs habitants, et cependant elles renfermaient un plus grand nombre de pauvres. Ils y étaient attirés soit par l'espoir d'un travail plus facile et plus rémunéré, soit par les secours que l'on y distribuait avec plus de générosité. Les hôpitaux, que le moyen âge avait établis dans les campagnes, furent presque tous fermés ou abandonnés à partir du XVIe siècle. Leurs biens furent réunis aux établissements hospitaliers des villes voisines où les pauvres affluèrent de toute part chercher les secours qu'ils ne trouvaient plus dans les villages.

A Evreux, nous le verrons, la charité publique et privée ne manqua pas de les secourir, et le clergé, les habitants et la ville, concoururent simultanément au soulagement de la misère. Le clergé, quoiqu'il eût perdu depuis le XVe siècle la direction exclusive de l'assistance hospitalière, y prenait encore une part prépondérante; les couvents distribuaient toujours à leurs portes des aumônes nombreuses et régulières. Des troncs étaient apposés dans toutes les églises pour l'entretien des pauvres et des quêtes furent faites aux quatre bonnes fêtes de l'année : Pâques, la Pentecôte, l'Assomption et Noël. Les pauvres ne purent alors mendier aux portes des maisons et dans les églises de leurs paroisses, et il fut interdit à toute personne de faire l'aumône en quelque endroit que ce soit. (Cf. P. DUCHEMIN, *Le département de l'Eure avant la Révolution*, Rouen, 1912, II, 272.)

La mendicité, que le XVIIIe siècle répudiait, avait été longtemps une profession tolérée. Le moyen âge ne la méprisait point; sous l'influence des idées chrétiennes, il ne se contentait pas de soulager la pauvreté, il l'honorait. Les plaies de la société n'étaient pas dissimulées, on les étalait au grand jour afin d'exciter la pitié publique. On faisait chaque année, dans ce but, des proces-

Digitized by Google

sions générales de tous les pauvres. Elles existèrent dans toute la France sous des formes diverses; on les retrouve dans toute la Normandie.

Evreux avait, comme Rouen, Aumale, Caen, Cherbourg, Dieppe, etc., sa procession générale des pauvres, que notre calendrier mentionne le dimanche de la Passion. Elle avait lieu après le chant de Sexte, et tous les hospitalisés de la maison du Saint-Esprit étaient tenus d'y assister.

Une note écrite au XVIIIe siècle au bas d'un feuillet de l'Ordinaire de la cathédrale mentionne cette cérémonie, vraisemblablement de récente origine : « Hodie eat processio per circuitum urbis exeundo per parvum porticum et redeundo per magnum : quæ processio vocatur Processio pauperum... et non fit statio in navi in reditu et fit dicta processio per majorem missam. Celebrans et ministri sint induti in dicta processione sicut in aliis dominicis. » (Cf. notre édition de l'*Ordo servicii*, p. 122.)

Cette procession se fit fidèlement jusqu'à la Révolution. Elle est mentionnée dans le dernier *Ordo-obituaire* du Chapitre : « Post sextam, fit Processio generalis per urbem quæ dicitur Processio pauperum, ad quam adesse tenentur pauperes domus Sancti Spiritus... »

Il y avait à Rouen la procession des pauvres de la ville qui partait de la Vieille-Tour pour aller à Saint-Ouen entendre un sermon. Elle avait lieu le 11 juin, fête de saint Barnabé. (*Almanach spirituel pour la ville et faubourg de Rouen*, 11 juin.) — A Aumale, le quatrième dimanche de Carême, il y avait procession et distribution de pain et de poisson aux pauvres de la ville. C'était l'évangile du jour mis en action. (Fondation de Saint-Pierre d'Aumale, citée dans le *Calendrier normand* de l'Abbé Malais.)

(A suivre.) Abbé Delamare.

Digitized by Google

NOTES ET IMPRESSIONS

LETTRE D'UN ABONNÉ DE JÉRUSALEM

Jérusalem, le 28 mars 1924.

Monsieur l'Aumônier,

Vous avez été bien aimable de me demander quelques mots de correspondance pour donner aux distingués lecteurs de la *Revue catholique de Normandie* une idée de la situation religieuse en Palestine.

A vrai dire mon premier dessein fut de me réfugier derrière quelque mauvaise excuse et de me défiler en gascon ! Réflexion faite, je me suis ravisé en apercevant sur les hauteurs d'Emmaüs la silhouette de Gaston de Béarn chevauchant côte à côte avec Tancrède et Robert de Normandie ; et considérant vos amis comme mes amis, en simple témoin.je vous écrirai ce que je sais et ce que j'ai vu.

Le 18 mars 1919, le *Waldeck-Rousseau* me ramenait à Beyrouth en compagnie de plusieurs camarades de mission et d'un certain nombre de Sœurs de Saint-Joseph ; je cherchais à regagner mes pénates de Jérusalem et dès le moment où je pris pied sur le rivage de Syrie, le groupe des Sœurs destinées à la ville sainte me confia d'emblée sa direction jusqu'au terme du voyage.

Deux jours après, un contre-torpilleur à l'allure endiablée nous déposait sur le sol de Palestine, au pied du mont Carmel, dans le port de Caïffa. A Beyrouth nous étions en contact avec les autorités françaises : c'était donc pour nous encore la douce France ! A Caïffa nous réussimes à atteindre la maison hospitalière des Carmes et tout de suite le « divan-salle à manger » de la maison fut mis à la disposition des huit ou neuf personnes que nous étions, savoir deux Bénédictins et les Sœurs de Saint-Joseph.

Ce n'était pas tout de boire et de se restaurer à son aise après cinq heures d'une course pénible sur les flots bleus ; il s'agissait de continuer et pour cela, d'urgence, il était indispensable de solliciter du gouverneur militaire de la cité l'autorisation de

Digitized by Google

monter dans le train Lydda-Jérusalem. Présenté à l'Excellence par un Père Carme sujet anglais, je me vis sèchement accueilli, durement refusé. J'ignorais que des évêques français avaient été arrêtés par les autorités britanniques à la limite même de leurs diocèses respectifs, notamment au Congo!

Notre malheureux groupe de Sœurs dut se résigner à passer (vous savez compter, Monsieur l'Aumônier) quarante-huit heures pleines dans l'établissement des Carmes où rien au demeurant n'était organisé pour nous recevoir. Les Sœurs qui avaient suffisamment peiné au chevet des blessés tout le long de la guerre, furent contraintes de prendre leur repos (?) deux longues nuits durant, les pauvrettes, sur des chaises ou sur un simple banc.

Notez ce simple fait que le gouverneur anglais de Caïffa et son administration occupaient l'établissement français des Sœurs de Charité, reléguant les religieuses et leurs orphelines dans des appartements insuffisants où, deux années durant elles ont souffert non le martyre, mais la passion! Il fallut que la voix très qualifiée d'un officier français portât jusqu'au général Allenby la plainte lamentable des Sœurs pour que le gouverneur de Caïffa reçut du Caire un ordre télégraphique à peu près conçu en ces termes : « Quittez dans les vingt-quatre heures et faites des excuses » : ce qui fut fait.

Non! les Anglais pour nous n'usèrent pas de tendresse et les Sœurs furent d'avis de quitter Caïffa par n'importe quel moyen. Deux voitures furent donc réquisitionnées, que nous payâmes 800 francs-or et le lendemain nous arrivions enfin, après un jour et une nuit glaciale, à destination.

Ceci soit dit, Monsieur l'Aumônier, pour vous faire saisir la manière anglaise à notre endroit : cela c'était le vieux temps, le temps d'avant l'attribution définitive aux Anglais du mandat sur la Palestine.

C'était dur et l'on cherchait par tous les moyens possibles à mettre des entraves au retour des Français dans leurs postes d'avant-guerre : « c'était la lutte sournoise et mauvaise sur le terrain politique ». Or, les œuvres françaises foisonnaient en Palestine, Jérusalem, Bethléem, Jaffa, Ramleh, Nazareth, Caifta et jusqu'à la fanatique Naplouse étaient le fief incontestable de nos congrégations enseignantes et hospitalières; dans la popula-

Digitized by Google

tion indigène les sympathies étaient acquises à la France ; il était urgent de remédier à cet état de choses et à cette disposition des cœurs.

La population fut travaillée et même achetée par les agents de la propagande anglaise et, un beau matin, tomba sur la contrée l'émotionnante nouvelle : « Sous le mandat anglais, librement (?) accepté par les Palestiniens, la Palestine peuplée en grande majorité par des chrétiens et des Musulmans, devient le Foyer national vers lequel vont refluer tous les Juifs de la dispersion ! »

L'Anglais a calculé juste : il a prévu le jour où fatalement lui échappera la direction de l'Egypte émancipée et donc le libre passage de ses steamers et de ses cargos vers l'inépuisable grenier des Indes ; si la rive droite du canal de Suez passe sous d'autres lois, puisse-t-il du moins garder la rive gauche ! L'Arabie est en bordure, il mettra donc la main sur l'Arabie et sur la Mésopotamie, sans compter le bout de territoire qui joint le golfe Persique à la frontière hindoue et comme, chez l'Arabe, religion et politique se superposent ou plutôt se confondent, il fera prononcer la déchéance du Calife de Stamboul pour attribuer enfin l'autorité et l'influence religieuse au seul roi de Hedjaz, créature anglaise.

J'ai vu arriver cela, Monsieur l'Aumônier, comme au printemps on assiste à la chute des fleurs et aux phases successives de la maturation des fruits. Un de ces matins derniers me trouvant chez un haut fonctionnaire de la ville sainte, je lui parlai en ces termes : « Vous faites monter le roi Hussein en Transjordane ; le complot est éventé ; par hasard sans doute Hussein viendra jusque sur l'esplanade du Temple de Jérusalem pour faire sa prière dans la mosquée d'Omar ; puis par acclamations libres et même spontanées, Hussein sera proclamé Calife ». Tête scandalisée de mon interlocuteur : « Si le Haut-Commissaire et le gouverneur soupçonnaient seulement que telle est l'idée de Hussein, ils refuseraient d'aller le saluer à Amman ! »

Je crois bien ; dix jours plus tard je saluais au passage les confortables autos officielles... Herbert Samuel et Ronald Storss allaient en Transjordane mettre sur le pavois le roi Hussein et concerter bien des choses avec lui pour le bien spirituel de l'Arabie et les petits intérêts de l'empire britannique.

Digitized by Google

Aujourd'hui tout est proprement terminé ; la visite à la mosquée d'Omar a été escamotée, ce qui d'ailleurs a permis d'éviter des ennuis et d'économiser quelques bidons d'essence... Et coïncidence curieuse, le Calife Abdul-Medjid se trouve transplanté des rives du Bosphore dans les froides vallées de la Suisse. Il est vrai que les Musulmans de l'Inde et de l'Afrique n'ont encore rien dit : Hindoustan, Maroc, Egypte, quelle tranche qui échappe à l'étreinte de l'Angleterre !

Oui, les Anglais ont bien travaillé. Cependant ces opérations de forte envergure n'émotionnent tellement pas le petit palestinien de Jérusalem ou des environs; ce qui demeure au premier plan pour Chrétiens et Musulmans, c'est la fortune inouïe du Sionisme. Les immigrants sont arrivés en foule, drainés par tout l'univers à force de manœuvres sur l'initiative du Haut-Comité exécutif de Londres. Les nouveau-venus allaient aussitôt prendre barre aux bureaux d'un sous-comité exécutif de Jérusalem et en sortaient avec des sacs, pleins à crever, de livres égyptiennes ; je n'ose vous dire les gaspillages fous, les achats de terrains à n'importe quel prix, les journées d'ouvrier à 150 francs. les rêves insensés des architectes d'Israël... Les Musulmans vendaient, spéculaient, travaillaient et encaissaient et moi. comprenant quelques mots d'arabe, je les entendais parfois se faire de délicieuses confidences : « Quand les Juifs nous auront payé, nous les massacrerons : l'affaire d'une nuit et nous reprendrons nos terres ».

De fait, à la ferveur des premiers jours succéda bientôt une période d'hésitation ; les grands chefs d'Amérique ne comprenaient plus le langage suppliant des Juifs de Jérusalem aux abois et l'argent ne venant plus, bien des immigrants regagnaient à l'envi Maroc et Lithuanie où l'on aurait mieux fait de les laisser tranquilles.

Car les Musulmans commencent à tuer les Juifs dans des proportions inquiétantes : au fond soyez sûr que le point noir, le seul, est là. La situation se gâte : l'Arabe tue son Juif quand il veut et où il veut ; la police survient et demande qui a fait le coup, on lui répond : « Personne ». Sur ce, le Juif invective l'Anglais et lui dit : « A quoi bon m'avoir attiré en Palestine, si tu ne verses pas ton sang pour venger la cause sioniste? » — « Sang anglais très cher », riposte le Britannique, très laconique et très

Digitized by Google

télégraphique. Quoi d'étonnant qu'à ce petit jeu, désastreux à la longue, le Juif s'inquiète et fasse viser son passe-port pour l'Europe ou l'Amérique?

Mais voici qui est plus drôle; l'Arabe qui a tué son Juif, se dit comme le pécheur de l'Ecriture : Qu'est-ce qui m'est advenu de mal? et il commence à tuer l'Anglais; chaque fois qu'arrive l'agaçante nouvelle, mitrailleuses aussitôt de circuler vivement sur les routes qui leur sont accessibles; résultat? mitrailleurs alertés sans profit, essence brûlée en pure perte, tout au plus quelques moineaux effrayés dans les bruyères; l'Arabe est essentiellement coureur et, chose curieuse, il déteste les chemins battus, ceux-là précisément où crépite, rapide et nerveux, l'engin blindé des policiers anglais.

Que faire? encore une dépense inutile : on imprime des proclamations et l'on promet par voie d'affiches cinq et dix mille livres à qui dénoncera ; le texte est rédigé en hébreu, en arabe, en anglais; si pour l'édification de vos lecteurs il vous plaît de tenir un échantillon de cette littérature, je vous puis satisfaire, Dieu merci! Les passants s'arrêtent et lisent ; les Juifs flairent et pensent : « Si on les tenait! » Quoi? les voleurs? non, les livres!.. Quant aux Arabes, ils lisent le texte eux aussi, ils ont tout l'air de ne rien comprendre et dans l'inaccessible mystère de leur âme, ils plaisantent : « Vous pouvez bien courir, vous ne les aurez pas! »

Voici quelques faits précis et concrets :

En septembre dernier, l'officier anglais J.-W. Joly, chef de l'office quarantenaire de Caïffa est trouvé mort sur la plage; le cadavre était couvert de coups et contusions; une corde était liée au cou.

En décembre, autre attentat de toute gravité : deux sous-officiers porteurs d'une forte somme destinée aux troupes du camp de Ramleh, sont arrêtés et assassinés dans leur auto à 15 kilomètres de Jérusalem. Aussitôt vif émoi dans le public; quasi automatiquement la presse du Caire annonce l'arrestation des coupables; ceux-ci à la vérité ont été poursuivis par une patrouille; mais bien armés, les brigands ont tenu tête et c'est la patroille qui s'est vue forcée à la retraite.

Considération grave : la répression étant, sauf en des cas très rares, ou nulle ou anodine, les terroristes se multiplient; on

Digitized by Google

ouvrira, la nuit, une brèche en pleine clôture des Clarisses françaises, à deux pas de la gare de Jérusalem ; on sollicitera, au cœur de la nuit, la pitié des hôpitaux ou des médecins particuliers, sauf à bondir à la gorge et à extorquer, révolver au poing, de fortes sommes ; un jour, vol à main armée au nord de Safed, d'une somme de plus d'un million de francs ; quelques jours après, une caravane se voit enlever sa cargaison d'une valeur inestimable ; enfin, signe des temps, le territoire de Gaza est à ce point ravagé, que le gouvernement fournit des armes aux habitants du district.

Le moral de l'arabe baisse visiblement ; que sera-ce quand éclateront les incidents regrettables?... Dans la seconde quinzaine de mars, des juifs de Jaffa organisent une mascarade, évocation quelconque de la mi-carême ; quelques écervelés ont le mauvais goût de se déguiser en mulsumans et de mimer les gestes rituels de la prière publique : prostrations, inclinations profondes, extension des mains, etc. D'où colère des Arabes de Jaffa, particulièrement chatouilleux sur cette matière ; le juif coupable est frappé à mort ; mais un groupe de juifs courent venger la victime et pénétrant dans le « souk », abattent trois musulmans ; la suite à ces jours-ci, les musulmans de Jaffa ayant juré d'abattre, pour trois des leurs, au moins un cent de Yahoudis ! Et déjà l'on m'annonce qu'à sept kilomètres de Jérusalem, il y a trois jours à peine, des musulmans passant à toute vitesse par le village de Colonieh, se sont payé un à compte de trois sionistes.

Cependant vous vous demandez ce que peuvent bien faire au milieu de ces bagarres les agents supérieurs de la domination anglaise ? Ne vous inquiétez pas outre mesure ; l'anglais « règne » sur ces divisions : six loups et chacals se déchirent, bergers se rassurent d'autant ! Et tout ceci, M. l'Aumônier, appartient au pur domaine religieux, gardez-vous de prendre le change là-dessus.

Mais la fraction chrétienne que pense-t-elle enfin ? Le vulgaire, en son for intime répète la vieille parole : « Cela va bien tant que ça dure ; » seulement si jamais les musulmans de Palestine, soutenus plus que ne le souhaiteront les Anglais, par les Arabes de Transjordane réussissent à former avec la connivence de l'Europe un gouvernement autonome, soyez sûr qu'ils jetteront d'un même élan, à la mer, israélites et chrétiens.

Digitized by Google

Lorsque le Cardinal Bourne est venu récemment à Jérusalem, les chrétiens le lui ont dit sans détour : « Entre deux dominations rivales et inconciliables, Sionisme et Islamisme, les chrétiens se trouvent pris fatalement entre enclume et marteau ! » Le fameux comité islame-chrétien qui a concerté contre l'envahissement sioniste les éléments chrétiens et musulmans est un inopérant et éphémère.

... aucun traité
Peut-il forcer un turc à la reconnaissance ?
S'assure-t-on sur l'alliance
Qu'a faite la nécessité ?

Que conclure? que les Anglais ont faussé compagnie aux sionistes et qu'ils se mettront peu en peine de se faire tuer par des arabes pour le service des juifs. De vrai, le sang anglais est très cher ; car la Terre est immense et l'anglais est partout. Si partout les Anglais partaient en campagne pour défendre la veuve et l'orphelin... et le juif par surcroit, il y aurait trop de coups à recevoir et plus assez d'anglais pour la rude besogne !

Mais si l'anglais est avare de son sang, est-il du moins prodigue de ses trésors? Pas davantage à mon avis. Et sur ce terrain bien précis et exclusivement religieux, il s'est produit récemment une série d'incidents trop lamentables vraiment pour qu'il soit permis d'en sourire. Je vous dois quelques mots sur le compte de l'église orthodoxe de Jérusalem.

Avant la guerre elle était riche ; et le patriarche autocéphale, Mgr Damianos, était une puissance : propriétés vastes en Palestine, en Transjordane, en Grèce, en Bulgarie, en Russie, avec magnifiques revenus ; autre appoint plus sérieux qu'on ne l'aurait soupçonné : les fréquents et imposants pèlerinages russes qui se chiffraient par dix, quinze et dix-sept mille visiteurs des Lieux-Saints, laissaient annuellement sur place un copieux casuel.

Mais des jours mauvais sont venus : l'église bulgare s'est séparée du Phanar ; la Grèce s'est faite plus lointaine ; la Russie s'est effondrée ; l'église orthodoxe de Jérusalem demeure grevée de dettes innombrables et un officier anglais chef-comptable déclarait naguère qu'il lui faudrait deux ans de travail pour établir son bilan.

C'est donc l'occasion propice d'inaugurer avec l'Angleterre des tractations en vue de procurer une fusion entre le schisme grec

Digitized by Google

et l'église anglicane ; il y eut plus que des tractations ; et l'évêque anglican que l'on voyait se prêter à des bals dans les salons de la ville sainte, acceptait de participer avec les ornements pontificaux à des cérémonies de telle église orthodoxe !

Sans la protection anglaise, les grecs étaient voués à végéter dans l'effacement ; on les comble d'attentions cependant à la seule fin de contrarier et puis, si c'est possible, d'anéantir l'influence latine française et catholique ; je suis ravi qu'on semble enfin comprendre cela dans les milieux ecclésiastiques de Jérusalem où en certaines occasions l'on paraissait envisager avec complaisance une ère d'amoindrissement pour les prérogatives du Consul de France.

La puissance mandataire a tout fait en novembre dernier pour commémorer l'entrée d'Allenby à Jérusalem. La cérémonie religieuse eut lieu dans la cathédrale protestante de Saint-Georges où le patriarche latin ne pouvait paraître et où l'on n'a pas vu un consul catholique. Mais par contre on a pu voir ensemble, pontifiant de concert, les patriarches grec et arménien, l'évêque anglican, le grand rabbin, le grand muphti et enfin le gouverneur Storss lui-même, qui tous, lisez bien : tous, ont lu successivement des versets de l'Ecriture. Manifestation anti-catholique, a-t-on dit ? Peut-être ; du moins lorsque le Cardinal Bourne a fait son entrée solennelle au saint Sépulcre, on a vu par là avec un sensible plaisir à gauche du prélat anglais le consul de France en grande tenue. Le Foreign Office s'est-il préoccupé de corriger par là une gaffe retentissante ?

Je reviens à mes grecs et pour cause ; le matois orthodoxe ayant. jusqu'au cœur du sanctuaire, servi la politique anglaise, se croyait des droits à une rétribution et il s'en fut un matin, cigale chétive, demander à l'anglais autre chose qu'une simple galette de ménage. Que repondirent les Anglais ? Bien habile qui le fera savoir !

Ce qui est sûr, c'est qu'une notabilité orthodoxe est partie pour les Etats-Unis, avec mission de demander à un riche comité américain les deux ou trois millions de dollars nécessaires pour reconstituer les capitaux disparus. J'apprends en dernière heure l'échec de la manœuvre orthodoxe. Les Américains aiment mieux garder leurs dollars et les Anglais leurs livres.

Que conclure de tout ce chaos ? Convient-il de souhaiter le

Digitized by Google

départ des Anglais ? Les Italiens aspirent ardemment à recueillir leur succession ; feront-ils mieux ? J'en doute ; quoi qu'il en soit les anglais y sont, qu'on les y laisse : *Statuta desolatio !*

Faites partir les anglais, et vous ouvrez du coup un chapitre d'aventures sanglantes. Le pouvoir aux mains des arabes serait une désolation bien autrement sanglante ; et si sur ce point vous êtes d'avis que je m'abuse, permettez-moi de conclure par cette lettre que je dédie personnellement à vos lecteurs, parce qu'elle met à découvert la sauvage mentalité des « bons Turcs » et qu'elle m'intéresse dans le fond de mon âme et le vif de ma chair.

Jérusalem, le *1924.*

PAX

M.....

Les Bénédictins du Séminaire Syrien de Jérusalem ont la grande douleur de vous faire part de l'immense pitié des chrétiens de Haute-Mésopotamie. Ces chrétiens occupaient les trois villes saintes de l'église syriaque : Orfa, Mardin, Nisibe.

Une véritable persécution, pire encore que celle de Julien l'Apostat, a été inaugurée dans cette malheureuse contrée par le gouvernement Kémaliste.

Orfa étant considérée par les Turcs comme la cité d'Abraham, les chrétiens en ont été d'abord expulsés avec défense d'y rentrer.

Nous savons aujourd'hui par les victimes les mesures qui ont été portées à Mardin et partout ailleurs :

Défense d'assister à la Messe.

Défense de prier dans les lieux publics.

Défense de sonner les cloches et de célébrer les noces.

Défense de vendre.

Défense d'observer le Carême pour observer le seul Ramadan.

Défense d'observer le repos du dimanche.

Défense de travailler le vendredi, même pour cuire le pain du ménage ; en cas d'infraction, amende ; en cas de récidive la main du délinquant est marqué au fer chaud !

Depuis l'avénement de Mahomet les Chrétiens de Mésopotamie n'ont pas connu un seul jour de repos ! Mais du moins grâce aux Capitulations, et à la protection des consuls français, il leur était permis d'exister.

Aujourd'hui, l'irrémédiable est consommé ! Ce que n'avait pu

Digitized by Google

faire une persécution sourde qui a duré 1300 ans, l'abolition des Capitulations et Mustapha Kemal l'ont accompli : les chrétiens sont expulsés en masse et cherchent un refuge dans la zone française de Syrie... Tous les biens religieux, reliques vénérables consacrées par le Docteur de l'Eglise Syrienne S. Ephrem et par tant d'autres saints orientaux, ont été pillés et confisqués !

Pour comble de malheur, les réfugiés eux-mêmes sont obligés de signer une déclaration par laquelle ils reconnaissent que leur expatriation est volontaire et spontanée : les biens des Chrétiens tombent aux mains des Musulmans et les malheureux qui arrivent en Syrie doivent s'estimer heureux de porter sur eux du moins les habits qui couvrent leur nudité !

Les enfants et jeunes gens du Séminaire Syrien de Jérusalem ont en grande majorité leurs parents parmi ces malheureux : ils sont doublement à plaindre. Il nous reste à nous Bénédictins à construire un grand séminaire pour les jeunes gens du rite syriaque qui se destinent au sacerdoce, et une chapelle dédiée au Sacré-Cœur, où nos élèves, fils de martyrs et peut-être futurs martyrs eux-mêmes prieront pour leurs bienfaiteurs.

A cette fin nous demandons à tous les heureux d'Europe et d'Amérique les ressources nécessaires.

Les grands malheurs appellent les grandes générosités ! Il s'agit de répandre sur les pieds de Jésus souffrant le riche parfum de Madeleine ! Quel cœur de chrétien refusera de participer à cette œuvre d'assistance et d'amour et de mériter ainsi la bonne réponse du Seigneur à la sainte de Béthanie : « Il t'est beaucoup pardonné parce que tu as beaucoup aimé ! »

∴

Le séminaire syrien de Jérusalem est une fondation personnelle de Léon XIII et le pape Pie X, de vénérée mémoire, daigna renouveler de sa propre main la bénédiction déjà accordée à l'œuvre et à ses bienfaiteurs, avec ces paroles : « Rien n'est plus saint que cette œuvre ; Nous désirons vivement que les fidèles répondent aux prières de nos biens-aimés Fils les Bénédictins... »

Prière d'envoyer les aumônes à cette adresse :

R. P. Alexandre LANNES O. S. B.

Procureur du séminaire syrien, P. O. B. 142. Jérusalem.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

4855. — Recueil de la Soc. Havr. d'Etudes diverses, 1923, 2e Trim. La médecine et les médecins dans l'œuvre de Paul Bourget, par le Dr E. Tulasne, p. 57-72; — Extraits du Ms. de Morel, échevin havrais au XVIIe siècle, par M. Laurent-Cernières, p. 97-108; — Lesueur en Amérique, par le Dr A. Loir, p. 108-113; — Le Havre de Grâce au Moyen âge, par A. Martin, avec pl. pp. 115-132.

4856. — Bulletin des Amis des Monuments Rouennais (1920-1921). Rouen, J. Lecerf, ill. — L'ancienne église Saint-Paul, par le Dr Coutan; — Le palais archiépiscopal, par le chanoine Jouen; — Excursion à Jumièges, par P. Chirol; — Transformations de la ville de Rouen depuis un siècle, par C. Gogeard; — Articles nécrologiques, etc.

4857. — La Revue des Deux-Mondes, *15 février 1924*. L'œuvre d'Ernest Babelon [son livre sur *le Trésor de Berthouville*, Eure, p. 803], par Camille Jullian, de l'Institut; — *1er-15 mars*, Les Origines religieuses du Canada. I. Les premières expériences (1534-1629), par Georges Goyau, p. 44-78; La Nouvelle Turquie, par M. Pernot [l'inscription d'Ancyre, copiée en 1705 par Paul Lucas, natif de Rouen, sur l'ordre de Louis XIV], p. 132.

4858. — Journal de l'Avranchin, *février* 4, 5, 6, 7 et 8, Miettes d'histoire locale; — n° 8, La cloche des Agonies, épigraphe et étude hist. sur la cloche de Saint-Saturnin d'Avranches (1446), par J. Séguin.

4859. — Etudes, 20 janvier 1924 : Joseph L'Hopital : Un cas de conscience, nouvelle.

4860. — Revue d'histoire littéraire de la France, oct.-déc. 23. Vers inédits de Benserade, par G. Mongrédien.

4861. — La Croix de Paris, janvier 27-28 : Deux romanciers normands, Paul Harel et Joseph L'Hopital.

4862. — Le Gaulois, 1er janvier : Un inédit de Corneille, par M. Pays.

4863. — Revue de l'Avranchin, t. XXI, 1924, n° 1. *Notes sur Carolles*, par l'abbé Bertot, p. 1-42; — *Granville avant la Révolution* [curés, seigneurs, etc.], p. 43-59, par l'abbé L. Hulmel (*suite et fin*); — *Anciens ex-libris de l'Avranchin*, par J. Séguin, p. 60-70; — *Fontenay* [seigneurs, noms anciens, léproserie, etc.], par L. C., p. 71-78; — *Notes brèves d'histoire et d'archéologie*, par E. Vivier, p. 79-83 et par A. Lepaumier, J. Séguin, J. de Mésouard, etc.

Digitized by Google

4864. — Bruxelles 1923 [C. R. du Ve Congrès international des sciences historiques]. Bruxelles 1923, in-4° de 552 pp. — *Les Etats de Normandie, leurs droits*, par H. Prentout, p. 107 ; — *Les reliques rouennaises de sainte Catherine et la date de l'invention de son corps au Sinaï*, par R. Fawtier, p. 207 ; etc.

4865. — Au Pays Virois, 1924, janv.-févr. *Causerie de nouvel an*. [La Vierge de la rue du Calvados], p. 1-9, par R P. ; — Alfred Lemaître, p. 13-16, par J. R. ; — Saint-Sever (Calvados) (*suite*), p. 19-27, par L. Lelièvre ; — Promenades autour de Vire (*suite*), par J. Robert, p. 28-32, etc.

4866. — La Revue Normande, 1924, janv.-févr. Ce que l'Angleterre doit à la conquête normande, p. 1-16, par H. de Rauville ; — Paul Labbé, par J.-B. Charte, p. 16-19 ; — Voisard-Margerie, par Paul Labbé, p. 20-23 ; — Henri Allorge, par P. Préteux, p. 23-34 ; — Centenaire de Glatigny, par R. Follereau, p. 34-38 ; — Conférence de M. Souriau sur Jean Revel, p. 38-41 ; — Edmond Pasquier, par M. Erval, p. 45-96, etc.

4867. — Bull. Philolog. et Hist. du Comité des Trav. Hist. 1921. Paris, Impr. Nat. 1923, gr. in-8°, 364 pp. *Les Translations des reliques de saint Ouen et de saint Leufroy du IXe au Xe siècle et les deux abbayes de la Croix-Saint-Ouen*, par Ph. Lauer, p. 119-136 [diocèses d'Evreux et de Soissons].

4868. — Revue Internationale, 14e année 1924, 15 au 31 janv. — *Une visite au marquis de Dion*, sénateur de la Seine-Inférieure ; — *Le comte François de Gourion Saint-Cyr et son œuvre*, p. 5, etc.

4869. — Académie de Rouen. Discours sur le tombeau épiscopal de la cathédrale de Rouen, par M. Alline et réponse du Dr Coutan sur le style gothique à Rouen au XVIIe siècle (C. R. par le *Journal de Rouen*, 8 mars. — Réception de M. Jean Taboureau. [Son discours sur *Promenade-Méditation à travers Rouen*] ; — réponse de Mme Colette Yver [*Un romancier militaire*] (C. R. par le *Journal de Rouen*, G. D. 12 avril).

4870. — Soc. des Études locales dans l'enseignement public groupe de la Seine-Inférieure, mai 1922 à mai 1923 : Le cahier des doléances d'Eu en 1789, p. 11, par M. Vacandard ; — Quelques années du Journal de Mme de Julienne (1773-1777). — Historique de l'enseignement primaire à Saint-Aubin-sur-Scie, p. 80 ; — La Choule de Limésy, par R. Renoult, p 92, etc. Rouen, Wolf, 1923, in-8°, 103 pp.

4871. — Bull. de la Soc. de l'Histoire de l'art, 1923, Paris, Colin, in-8°. Répertoire des catalogues des Musées de Province, par M. Marquet de Vasselot. (Normandie, pp. 121-190).

4872. — Bibl. de l'Ecole des Chartes, juill.-déc. 1923. — De la taille du denier dans le Haut Moyen âge. La Normandie à l'époque de Guill. le Conquérant, par P. Guilhermoz, p. 280-81 ; — Les

Digitized by Google

habitants d'Evreux et le repeuplement d'Arras en 1479, par H. Stein, p. 284-297 ; — Les registres de l'état-civil protestant en France depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours (Rouen et Caen), par B. Faucher, p. 306-346.

4873. — REVUE DE L'ART ANCIEN ET MODERNE, mars 1924. Les vues de Normandie, par H. Robert à l'archevêché de Rouen, par Mlle Cécile Jéglot, pp. 186-200, fig.

4874. — LE MERCURE DE FRANCE, 1er avril 1924. Un hôte de Flaubert en Egypte, le Dr Cuny, par G.-A. Leroy, pp. 227-241.

4875. — REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES, 1er oct. 23. Paul Allard. La préparation de son œuvre historique et de son action sociale (1841-1863) [C. R. *Journal de Rouen*, 11 nov. 23] ; — janv. 1924. Le *De officiis de Jean d'Avranches*, de l'abbé Delamare, par le chanoine Vacandard, p. 76-93.

4876. — REVUE HEBDOMADAIRE, 22 mars 1924. Jacques-Emile Blanche, curieux homme, par F. Le Grix, pp. 457-474 ; — Tableaux d'une existence. Le salon d'Offranville. La maison du Dr Blanche, pp. 475-497.

4877. — SOCIÉTÉ JERSIAISE. BULL. ANNUEL, 1923. Les sources de Wace pour l'histoire des ducs (n° 1) et les sources de la conquête d'Angleterre, par Prentout, p. 24-31.

4878. — JOURNAL DU NEUBOURG, « Le bonheur d'être maire », vers humoristiques faits par le Dr Isambart, 20 février.

4879. — LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, 1923 : Les savants et le salpêtre en Normandie sous la Terreur, pp. 231-246 ; — janv.-mars 1924, Emules et prédécesseurs du Père Loriquet [Jean Petit, 1603 ; David Ferrand, 1636 ; François de Mezeray ; Jeanne d'Arc] ; — C. R. de l'ouvrage de P. Le Harivel sur Nicolas de Bonneville ; Décès de Mlle Deries à Saint-Lô.

4880. — HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, Paris. Larousse, t. II, p. 262 : Louis Bouilhet (fasc. 49) ; — (fasc. 50), p. 266, Albert Glatigny ; pp. 268-272, Flaubert.

4881. — REVUE DE GASCOGNE, t. XVII, 1922, Auch. Démission de l'évêque de Lascar, Marc-Antoine de Noé, p. 186 [Lettre de cet évêque à Buzot].

4882. — ANNALES HISTORIQUES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, janv.-févr. 24. Robespierre et Joseph Le Bon [Robert Lindet], par A. Mathiez ; — Le procès des conventionnels Bailleul et Rivaud contre l'historien Fantin des Odouards sous le Consulat, par G. L., etc.

4883. — L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX, LXXXVIIe vol., 1924, col. 45, 126, 177, La dame aux camélias ; — col. 60, 119, Les descendants de Labiche ; — col. 92, 209, Balzac, la noblesse d'Alençon et le voyage d'exil de Charles X ; — col. 92, 213, Alain Chartier ; — col. 104, Le char de Napoléon ; — col.

Digitized by Google

113, baron Cachin ; — col. 116. famille de Champ ; — col. 118, 255, famille du Moulin ; — col 119, famille de Laurencin ; — col. 144, cachet de bibliothèque (Rouen) ; — col. 146, 250. Napoléon Ier, plaque relative à ses cendres ; — col. 185, le cœur de l'amiral Duquesne ; — col. 191, famille de Faverolles, — col. 191, Tancrède de Hauteville ; — col. 195, *ex-libris* de Caqueray.

4884. — Le Petit Parisien a publié dans sa troisième édition de Normandie en *février :* 9, les origines de la Majolique en Normandie [Et. Deville] ; — 10, Le livre d'or des Sauveteurs normands ; — 12, Le colonisateur Pierre Boucher de Boucheville ; — 13, Michelet en Normandie (G. D.) ; — 14, Origine normande du jardin des plantes (Sanus) ; — 16, l'industrie du fer en Normandie ; — 18, L'acteur Melingue ; — 19, La tapisserie en Normandie (Et. Deville) ; — 22, L'église de Rogerville, (G. D.) ; — 27, La Normandie pendant les cent jours ; — 28, Fortuné du Boiscobey ; — 29, Les fêtes du Pollet à Dieppe (G. D) ; — *Mars 1*, Jean Jouvenet (Sanus) ; — 2, La musique religieuse en Normandie au XIIIe siècle (Et. Deville) ; — 3, Albert de Glatigny (G. D.) ; — 5, La boisson en Normandie au Moyen âge (Et. D.) ; — 8, Nicolas Thyrel de Boismont ; — 12, Michel Odieuvre (Sanus) ; — 13, A propos des fontes de Mandrin (G. D.) ; — 15, L'hypnotiseur Pickmann chez les Franciscains de Rouen ; — 17, L'Economiste Delamarre ; — 18, A propos de « la Maison du Grand Veneur » à Evreux (G. D.) ; — 23, Boissière-Servenois ; — 25, Lottin de Laval (Et. Deville) ; — 26, Un diplomate normand, Bretel de Grémonville (*Sanus*) ; — Bois-Rosé ; — 31, le général Dagobert de Fontenille ; — *avril* 1, Le second millénaire de la Normandie à Bayeux (G. D.) ; — 2, Un navigateur rouennais aux Indes Orientales (*Sanus*) ; — 8, Les grands froids en Normandie (Et. Deville) ; — 11, Le buis des Rameaux (G. D.) ; — 15, Le cardinal Amette ; — 16, Avant les fêtes de Pâques (Et. Deville) ; — 22, Mlle Georges, etc.

4885. — Annuaire de la noblesse, 1922, 72e vol. (80e année). Paris, Ed. Champion, in-8°. 566 pp. [Mgr Du Bois de la Villerabel], p. 404 : — Comte d'Eu, 409 ; — Cardinal Touchet, 403.

4886. — Le Démocrate, Journal critique, indépendant, in-folio à 6 col., 4 pp. Elbeuf. A. Plantrou, pour les cantons de Beaumesnil, Beaumont-le-Roger, Bernay, Broglie, Thiberville, etc.

4887. — Allinne (Maurice). Le tombeau inconnu de la cathédrale de Rouen [Hugues d'Amiens ?] *Journal de Rouen*, 8 mars.

4888. — Agnez (chanoine), † curé de Houlgate (1848-1923), *Sem. Rel. de Bayeux*, 10 février.

4889. — Auvray (abbé Edmond), † curé de Saint-Léon du Havre ; *Bull. Cath. Rouen*, 22 et 29 mars, 5 et 12 avril.

4890. — Banse (Daniel). Notes sur la léproserie de Saint-Martin de Fécamp 1923, in-8°, 18 pp., titre rouge et noir.

Digitized by Google

4891. — Bardel (Mgr). Lettre pastorale sur la Bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus. *Sem. Cath. de Séez*, 29 février et 7 mars.

4892. — Beaurepaire (J. de). Notes sur Harfleur. Caen, Ozanne, 1923, in-8°, 14 pp.

4893. — Bernay. Un épisode de la Chouannerie en Normandie, *Journal d'Evreux*, 16 févr. (G. P.) et *Dépêche de Rouen ;* — L'hôpital Hospice de — *Journal de Rouen*, 24 mars (G. P.).

4894. — Bertot (abbé). Notes sur Carolles, in-8°, 41 pp. [Ext. du 4863].

4895. — Beuvron. Un Saint local par mois. L'Annonciation de N.-D., fête patronale à Montreuil ; — Sous les ducs d'Harcourt (1701-1790) ; — Saint-Georges, patron de Hotot-en-Auge, *La bonne semence. Bull. Rel. de* — 24 février et 24 mars.

4895 *bis*. — Blanquart (abbé E.). Miscellanées [Extr. de plusieurs mémoires sur la mort et la sépulture de Claude de Sainctes; cerfs et sangliers dûs à l'évêque d'Evreux ; droits du Chapitre dans la forêt d'Evreux ; aumônerie de Saint-Taurin et les évêques d'Evreux.] Rouen, L. Gy, 1923, gr. in-8°, 44 pp.

4896. — Bonhomme (chanoine), † curé de Biville, *Sem. Rel. de Coutances*, 13 mars.

4897. — Bry (abbé), † prêtre auxiliaire de Saint-Joseph du Havre, *Bull. Rel. de Rouen*, 22 mars.

4898. — Celos (Dr Georges). Quelques-uns des secrets de Verneuil. IIIe épisode. L'homme de fer, avec ill. [statue de la tour de la Madeleine avec blason de Georges Ier d'Amboise que l'auteur croit être, non saint Georges, mais saint Edouard III d'Angleterre] ; — IVe épisode. Cinq pierres. Paris. janv. 1924. in-8°, 30 pp. et 4 h. t. imprimé par l'auteur. Paris. 52, boulevard de Vaugirard, et Ve épisode, Pierre tombale de Jeanne de Recaller, † en 1586, épouse de Jehan de Chays Laisné, bourgeois de Guibray [fac-similé]. Dédié à M. l'abbé Legendre, curé de Notre-Dame.

4899. — Charles-Pierre. Le port de Fécamp (notes hist.). *Journal de Rouen*, 19 mars ; — Questions cotonnières (notes hist. sur Holker et Brisout de Barneville et de la filature à Rouen). *id.*, 26 mars.

4900. — Chartier (Alain). Le Quadrilogue invectif, édité par E. Droz. Abbeville, Paillard, 1923, in-16, xi-75 pp.

4901. — Chevallier (abbé). Histoire du Collège eccl. d'Aumale, Surville, in-8°, xvi-96 pp., 4 portr. h. t.

4902. — Clément (abbé). Notes sur Saint-Antonin-de-Sommaire [Les curés : Nicolas Binet, 1679-1708 ; abjuration de la famille Le Forestier de Saptel], *Le Petit Semeur*, *Bull. Paroiss. de* —, avril 24.

Digitized by Google

4903. — Coutan (Dr). Le style gothique à Rouen au xviie siècle, *Journal de Rouen*, 8 mars.

4904. — Coutances. Jubilé épiscopal de Mgr Guérard, *Sem. Rel. de* —, 7 février et 20 mars, *Journal de* —, 22 mars.

4905. — Deville (Etienne). Travaux à la cath. de Lisieux à la fin du xviiie (1757-1787), *Journal de Rouen*, 24 févr. ; — Les gardes d'honneur du Calvados, *id.*, 10 mars. Cf. no 4884.

4906. — Du Bois de la Villerabel (Mgr). Lettre pastorale sur l'Injustice dans les contrats et la cherté de la vie, *Bull. Rel. de Rouen*, 8 et 15 mars.

4906 *bis*. — Dubosc (Georges). Dans le *Journal de Rouen* a publié les articles suivants : *février* 9, A propos du centenaire de Géricault ; — 10, Le centenaire de Michelet. Lettres inédites à deux jeunes Rouennais ; Le tissage à la main en Normandie ; — 14, L'abbaye de Fécamp au xviiie par l'abbé Reneault (G. R.) ; — 16, L'Eglise effondrée de Rogerville ; — 17, Les ancêtres paternels de G Flaubert ; — 18, Le bulletin des « Amis des Monuments rouennais », 1920-21 [ancienne église Saint-Paul, etc.] ; — 20, P. H. Flandrin (1858-1921) ; — 24, Pascal, inventeur ; — 26, Les Oriols rouennais ; — 28, Les tapisseries de Cailly (histor.) ; — *Mars* 2, L'hôtel de Mortemer à Rouen ; — 3, Stendal et le capitaine Bambine ; — 5, Un fils peu connu de Th. Corneille ; — 9, Les escaliers de l'Hôtel-de-Ville de Rouen ; — 10, A propos des « Fontes de Mandrin » (J.-Ant. de Maurey) ; — 16, Le monastère des Bénédictines du Saint-Sacrement à Rouen, par l'abbé Reneault (C. R.) ; — 23, Fontenelle et les confitures de Rouen ; — 30, Où est le cœur de Richard Cœur de Lion ? ; — *Avril* 2, Un buste de Nicolas Mesnager ; Un Rouennais méconnu ; Ch. Maignart de Bernières (1616-1662) ; — 5, Un portrait de Pascal par Domat ; — 6, 8 et 10, Autour du sculpteur Jadoulle ; — 13, Les lithographies de Géricault.

4907. — Duquesne (Robert). A propos de l'abbaye de Pental, *Journal de Rouen*, 23 mars.

4908. — Favé (chanoine), † à Bonsecours, *Bull. Rel. de Rouen*, 8 mars.

4909. — Fresnel (abbé), † curé de Vandry, *Sem. Rel. de Bayeux*, 6 avril.

4910. — Gazier (Aug.). Histoire générale du mouvement janséniste, 3e édition. Paris, Champion, 1924. 2 vol. in-8o [Le jansénisme en Normandie, cf. la table générale].

4911. — Genestal (R.). Plaids de la sergenterie de Mortemer (1320-1321). *Bibl. d'hist. du droit normand*, 1re série, t. V, Caen, Jouan, in-8o, 1924 [C. R. dans le *Journal de Rouen* du 4 mars ;] — La rédaction des usages locaux en Normandie (1586-87). Caen, in-8o.

Digitized by Google

4912. — Grente (Mgr). Cloches de la cath. [de Coutances]. Cloches de Jubilé. Le Mans, 1924, gr. in-8°, 14 pp.

4913. — Guérard (Mgr): Lettre pastorale sur la conscience morale et ses principales altérations, *Sem. Rel. de Coutances*. 27 mars; — Cf. nos 4904 et 4912.

4914. — Guey (F.). Le centenaire de Géricault au musée de Rouen, *Renaissance de l'art français*, févr. 24, p. 95-103.

4915. — Guillemare (Ern.). Une exécution pour rire à Evreux, en 1749. Evreux, Ch. Hérissey, 1924, 5 pp.

4916. — Hartoy (Maurice d' —). Un crime à l'abbaye (Légende normande de l'Annonciation), *Le Gaulois*, 25 mars; — Comment frère Pacôme partit pour la croisade (Chronique légendaire normande du xie siècle), *Revue des Jeunes* du 10 avril.

4917. — Herval (René). L'abbaye de Belle-Etoile. *Journal de Rouen*, 17 mars; — Le château de Flers, *id.*, 1er avril.

4918. — Jouen (chanoine). A propos du sculpteur Jadoulle, *Journal de Rouen*, 8 avril.

4919. — Lauvrière (Emile). Histoire du peuple Acadien, de ses origines à nos jours [les groupes Acadiens de Dunkerque au Havre, Cherbourg, t. II, pp. 263-274].

4920. — Lavole (abbé), † curé de Faverolles, *Sem. Cath. de Séez*, 4 avril.

4921. — Leconte de l'Isle. Les attaches pharmaceutiques de son bisaïeul médecin à Avranches, *La chron. médicale*, 1er févr. 1924.

4922. — Legrand (chanoine), † curé de Saint-Pierre de Caen, *Sem. Rel. de Bayeux*, 24 févr. et 2 mars (portr.).

4923. — Lemonnier (Mgr). Lettre pastorale sur « nos Séminaires », *Sem. Rel. de Bayeux*, 23 mars.

4924. — Le Sap. Note d'histoire locale. Le prix des choses de la vie au Boscrenoult il y a cent vingt-cinq ans; — L'Eglise du —, *L'Echo Paroiss. du* —, mars et avril.

4925. — Lizerand (G.). Le dossier de l'affaire des Templiers. Paris, Champion, in-12 de 229 pp.

4926. — Marion (Séraphin). Relations des voyageurs français en Nouvelle France au xviie siècle. Paris, 1923, in-8°, 276 pp.

4927. — Martin Saint-Léon (E.). Histoire des corporations de métiers depuis leur origine jusqu'en 1791. Paris, Alcan, 1922, in-8°, section 5 : Normandie, p. 337-339.

4928. — Mesnel (abbé), † curé d'Heudreville-en-Lieuvin, *Sem. Rel. d'Evreux*, 5 avril.

4929. — Nobécourt (R. G.) a publié dans le *Journal de Rouen* du 26 févr. Les livres nouveaux, et le 8 avril [deux auteurs normands : Jean de Kerlecq et Julien Guillemard]; — 4 avril. Une œuvre cauchoise, « Le retour à la Terre », etc...

Digitized by Google

4930. — Racine (abbé), † aumônier de l'hôpital de Flers. *Sem. Cath. de Séez*, 15 févr.

4931. — Reneault (abbé). Le monastère des Bénédictines du Saint Sacrement à Rouen. Fécamp, L. Durand, 1924, 287 pp. ill. — L'abbaye de Fécamp au xviiie, *Journal de Rouen*, 14 févr. [C. R. par J. Robert] et le 16 mars par G. D.

4932. — Robert (Paul-Louis). Ed. d'Anglemont, *Journal de Rouen*. 24 févr. et 6 mars.

4933. — Rouen. En marge du Vieux-Lycée. Souvenirs, *Journal de Rouen*, 9 févr.

4934. — Roussel a publié dans le *Journal du Neubourg* du 26 mars et du 9 avril des articles sur Quittebeuf (1200-1900).

4935. — Spalikowski a publié dans le *Petit Journal* (Ed. de Normandie), les articles suivants : 7 *décembre* 1923, Beaumont-le-Roger. Le Pain Saint-Nicolas; — 12, Envermeu et son marché; — 17, Les dindons de Noël en Normandie ; — 18, Deux figures normandes : le sculpteur Raoul Verlet et l'abbé Dom Pothier ; — 22, La Côte de Grâce à Honfleur ; — 23, Carentan. Son concours-foire ; — 1924 *janvier* 3. Le marché de Bacqueville ; — 8, Pour sauver l'église Saint-Etienne d'Elbeuf ; — 13, La cathédrale qui meurt. Saint-Pierre de Lisieux ; — 23, Doudeville et le Pain Saint-Charlemagne ; — 27, Brionne ; — 29. On sauve les archives d'Harfleur ; — *Février* 4. Montfort-sur-Risle et la Chandeleur ; — 19. Les vieux platanes du boulevard Gambetta à Rouen ; — 27, Le marché de Bosc-le-Hard. — 1924, *Janvier* 6. *Le Figaro* (supplément littéraire) : Pour le monument de Guy de Maupassant. — *Dépêche de Rouen : Janvier* 5. Fontaine-le-Bourg ; — *février* 10, Le quartier Saint-Amand ; — 23, La rue du Bac ; — 1er *mars*, Visages de Rouen, la rue des Bonnetiers ; — 19, Horizons du Pays-de-Caux : Mont Cauvaire ; — *avril* 5, *id.*, Le Tot ; — 7, Visages de Rouen, le quartier Saint-Gervais.

4936. — Thorel (E.). Mainneville et le Mesnil (*suite*), *Le Clocher* du 15 avril.

4937. — Tournouer. Discours prononcé à Bayeux le 5 sept. 1922. Alençon, 1923, in-8° de 22 pp.

4938. — Vernon. Erection d'une statue à N.-D. de Normandie à Jeufosse [sur le terrain de l'abbé Gauquelin], *Journal de Vernon*, 5 avril (H. B. historique).

4939. — Yvon (Paul). Barbey d'Aurevilly et Horace le dandy, *Journal de Rouen*. 18 avril.

Le Gerant : G. Poussin.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an, 17 francs pour l'étranger et 5 francs par livraison.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* parait tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, D'

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

33e ANNÉE — 4e LIVRAISON

JUILLET 1924

X*** : Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle [Mme Scolastique-Guyonne de Rouxel de Médavy] (*suite*), 249. — Baron D'ESNEVAL : Une famille parlementaire de Normandie : Les Bretel de Grémonville, 261. — Maurice D'HARTOY : Chronique Normande, 275. — Concours littéraire pour 1924, 283. — Ernest D'HAUTERIVE : Un peu d'Histoire normande, 284. — René HERVAL : Sonnets, 291. — Maurice D'HARTOY : Chronique littéraire, 293. — Abbé DELAMARE : Calendrier spirituel d'Evreux au XVIIe siècle (*suite*), 298. — Chanoine Ch. GUÉRY : Nécrologie, 316. — H. LABROSSE : Bulletin bibliographique, 319. — Bibliographie Normande, 321.

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
HENRI DEFONTAINE, dépositaire
41, rue du Gros-Horloge

1924

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon *(suite)*.

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique-Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) (*suite*), par X***.

Essai sur Huet, évêque d'Avranches, par Mlle Clémentine de COURTEN, docteur ès-lettres (*suite*).

Le Grand Pouillé d'Évreux, Doyenné de Laigle, par M. le chanoine Ch. GUÉRY, Aumônier du Lycée d'Évreux *(suite)*.

Chronique Normande, par M. Maurice d'HARTOY.

Le Calendrier spirituel d'Evreux, par M. l'abbé DELAMARE, curé d'Incarville.

Les Bretel de Grémonville, par M. le baron d'ESNEVAL.

La Persécution religieuse dans la Manche (1791-1792), par M. le Chanoine UZUREAU [récit de l'abbé Claude Mesnage, prêtre habitué à Quettreville].

Tillières-sur-Avre, par M. A. MOUTON.

Lettre de Jérusalem, TESTIS.

Digitized by Google

UNE ABBESSE BÉNÉDICTINE
DU XVIIe SIÈCLE

Mme Scholastique-Guyonne de ROUXEL DE MÉDAVY

Première Abbesse de Saint-Nicolas le Verneuil, 1627-1669

(Suite)

CHAPITRE XXII
1640-1641

Visite de M. Martineau. — Assemblée de Mantes. — Temporel de l'Abbaye. — M. Mesler et sa Mission. — Profession de Mère Clotilde des Nanvilles.

En 1638, M. Martineau (1), docteur en Sorbonne et ami de la Marquise de la Londe, avait envoyé un bon ecclésiastique pour servir de Confesseur au Monastère, et, depuis, il était resté en relations avec notre Abbesse. Aussi note-t-elle avec reconnaissance, après le retour à l'Abbaye, combien « la bonté de Dieu se « plut a consoler ses sœurs et servantes, dans leurs tribulations, « par luy mesme et par ses serviteurs », entre lesquels elle nomme particulièrement M. Samuel Martineau, futur Evêque de Bazas, qui vint les visiter et leur fit grand bien. « Le Seigneur « Evesque, ajoute-t-elle, en avait une si haute estime quil le pria « de prendre grand soin de la conduite spirituelle du Monastere « et luy donna toute puissance pour iceluy ».

Il conseilla aussi « à la Dame Abbesse » de mettre sa confiance en ce vertueux ecclésiastique et même de le prendre pour directeur particulier, si lui-même venait à mourir. Toujours docile, elle obéit; et nous la verrons, depuis cette époque, ne rien faire d'important, soit pour l'extérieur, soit pour l'intérieur de sa

(1) Le Père Anselme, dans ses Généalogies, cite une série de Martineau, ayant la charge de « hérauts, roys d'armes des Ordres du Roy », de 1613 à 1693.

Digitized by Google

Maison, sans « lordre du Seigneur Evesque et ladvis de ce bon « Monsieur. »

Il se retrouvera encore dans nos pages; mais, pour suivre l'ordre chronologique, il nous faut, avec notre pieuse Abbesse, parler du rôle joué par Mgr de Péricard aux Etats de Mantes, où il avait été député de la Province de Normandie. Cette assemblée se tint du 25 février au 14 août 1641 (1). Elle avait pour objet de fournir, au Cardinal de Richelieu, les subsides dont il avait besoin. Dans un discours remarquable, l'Evêque d'Evreux eut le courage de revendiquer les droits du Clergé au refus des impôts vexatoires auxquels les agents du fisc voulaient le forcer. Sa fermeté lui valut une lettre de cachet, l'exilant dans son diocèse; le roi cependant, ne tarda pas à lui rendre sa faveur (2). Mme de Saint-Nicolas, si filiale envers son Evêque et fière de sa belle conduite, écrit à ce propos :

« Ce bon Prelat, vrayment zellé des Interests de leglise et de la « liberté des ecclesiastiques, pour départir les biens qui les « regardent, résista genereusement aux potentats du Royaume « de France pour ce subjet, maintint hautement la liberté de « leglise et aima mieux estre chassé avec Messeigneurs les « Archevesques de Sens (3), de Thoulouse (4), et Messeigneurs « les Evesques de Bazas (5), Toulon (6), et Maillezais (7), qui « estoient du mesme sentiment, que de fleschir en rien qui « blessast leur conscience et qui assujettist, en quelque fason « que ce fust, les interest de leglise gallicane; ce dont le dit Sei- « gneur Evesque receut une louange et une aprobation de tous « les gens de bien et nen acquit pas la haine du Roy, qui en « parla tousjours advantageusement depuis et de ce qu'il resi- « doit toujours en son diocèse. »

En effet, Mgr de Péricard n'était pas un Evêque de Cour; et,

---

(1) *Chronique de Mantes*, Grave, 439.
(2) *Dict. de l'Eure*, II, 122.
(3) Mgr Octave de Bellegarde, *Dict. de Lalaune.*
(4) Mgr Charles de Montchal, *Id.*
(5) Mgr Henri Ristolfi Maroni, *Id.*
(6) Mgr Jacques Danès de Marly, *Id.*
(7) Mgr Henry de Béthune, *Id.*

Digitized by Google

s'il habitait plus souvent Condé que sa ville épiscopale, il se tenait néanmoins à proximité de ses diocésains et veillait paternellement sur son clergé, ses communautés et tout son peuple. S'opposer aux désirs de Richelieu prouve évidemment un grand caractère. « Louis XIII, disent les auteurs de l'histoire des « Evêques d'Evreux, reconnut la vérité des paroles de l'Evêque et « lui rendit ses bonnes grâces. » On sait pourtant l'ascendant du fameux ministre sur l'esprit du roi; mais ce prince surnommé « le juste » méritait réellement cette belle louange.

La prospérité matérielle du Monastère avait été en décroissance durant les deux dernières années : l'augmentation de la dépense occasionnée par les maladies, le déplacement et la plus grande cherté des vivres en était cause, mais aussi les maux tombés sur l'abbaye lui faisaient grand tort : on se persuadait dans le monde « quil y avoit des possédées et, par ainsy, cela detournoit « les filles dy venir et dy aporter du bien ».

Mme de Médavy s'était, en grande partie, déchargée du soin du temporel sur la Révérende Mère Renée des Guetz ; celle-ci, prévoyant sa fin prochaine forma plusieurs jeunes moniales au maniement des affaires. Dès 1635, son âge et ses infirmités l'ayant obligée à un repos presque complet, la communauté avait élu les Mères Placide de Nollent saint Julien et Angélique le Mareschal (1) pour lui succéder. Car, par les constitutions de Montivilliers, alors en vigueur (puisque c'étaient celles adoptées à Vignats) les moniales avaient le droit d'élection pour les charges de Prieure, Maîtresse des Novices, Doyennes, Cellérière et Dépositaire. Ce système, peu conforme à la Règle de saint Benoît, qui remet toute l'administration dans les mains de l'abbé, avait beaucoup d'inconvénients. Mme de Médavy le sentait; aussi, lui verrons-nous changer ce point important dans ses Constitutions.

Avant leur rédaction et leur promulgation, comme elle réfléchissait durant le carême de 1641 « aux nécessités du Monastère », elle constata avec peine la diminution du temporel dirigé souvent par des personnes sans grande expérience, ou qui accédaient indistinctement à toutes les demandes faites, dans la crainte de déplaire à celles qui les avaient élues. Il y avait donc

(1) *La Chronique* avait laissé la place en blanc, mais d'après les actes, il est facile de rétablir les noms.

Digitized by Google

un coulage duquel l'abbesse se sentait, jusqu'à un certain point, responsable.

Pour ce qui regarde les affaires extérieures durant ces cinq dernières années, les minutes des Tabellions ne nous présentent aucun acte de grande valeur.

Les baux, pour tous les moulins et autres biens dépendants du Domaine de Verneuil, furent renouvelés de 1637 à 1640; quelques-uns plusieurs fois de suite, car les gens prenant vraiment l'intérêt des propriétaires étaient, comme aujourd'hui, fort difficiles à trouver.

En 1637, Mme de Saint-Nicolas avait été heureuse de pouvoir rendre service à la Ville. Le mercredi 13 mars, Messire Nicolas d'Ambry (1), maire de Verneuil, Maîtres Pierre Richard et Pierre Thierry, « advocats » étaient venus avec Nicolas Percheron, bourgeois de Verneuil, la prier de leur prêter 400 livres tournois.

Deux Compagnies de Chevau-légers, dont les chefs étaient MM. de Rochefort et d'Ambleville, tenaient alors garnison dans la Ville « pour empescher le désordre des rouctiers », et ils avaient besoin de cette somme « pour aider à leur subsistance ». L'Abbesse fut ravie de pouvoir répondre à cette demande; elle leur remit, « en or et en pièces de vingt six livres (2) », ce qu'ils souhaitaient.

L'année précédente, le frère aîné de M. d'Ambry, « noble « Jorges (*sic*) Dambry (3), Seigneur de Rosay, Conseiller du Roy, « lieutenant général des eaux et forestz de Normandie, demeu- « rant à Rouen », avait présenté à Mme de Médavy et à la Communauté, sa fille Marie, âgée de huit ans, pour l'élever, la nourrir, la soigner en maladie, lui donner l'habit religieux et la recevoir comme Moniale de Chœur lorsqu'elle aurait seize ans accomplis, « le tout à leur frais et despens, sans que ledit sieur « soit tenu de bailler ny fournir aucune chose » que 2.400 livres

(1) Nicolas d'Ambry avait alors 50 ans; il mourut en 1691, âgé de 104 ans! (Reg. de la Madeleine de Verneuil.)

(2) Ces Messieurs promettaient de rendre cette somme prochainement, mais l'acte de remboursement ne se trouve pas dans les Minutes du tabellionnage.

(3) Georges d'Ambry, fils de Pierre d'Ambry et de Magdeleine de Bretignères, avait d'abord épousé Marie de Sauvin, puis Marguerite Giroult, mère de la petite enfant présentée.

Digitized by Google

qu'il venait de verser « en pistoles despagne, testons, quartz « descus, et autres monnoyes. » Au cas où l'enfant changerait de dessein et, pour un motif quelconque, quitterait le Monastère, ou si même elle décédait avant sa Profession, la somme complète serait rendue sans pouvoir « en retenir ni prétendre aucune « chose pour la nourriture et entretien de laditte damoiselle ».

Or, cette petite demeura à l'Abbaye jusqu'en 1642, époque à laquelle elle retourna dans sa famille, car nous avons encore deux quittances, montant ensemble à 1.430 livres, sur le dos de l'une desquelles a été écrit : « Quittance à M. Dambry pour nous « tenir quitte des deux mil quatre cents livres que nous luy « demeurons redevables, à raison que sa fille, pour laquelle il « nous les avoit baillez, est resortie de la Religion, sans prendre « lhabit ». Les 970 livres qui restaient, furent-elles aussi rendues? En passant, on peut constater que si Marie d'Ambry n'avait pas la vocation religieuse, la question d'argent ne la fit pas retenir à l'Abbaye.

D'autres minutes font encore connaître plusieurs « damoiselles » petites ou grandes pensionnaires de cette époque. En 1639, c'est damoiselle Azire le Grand pour laquelle son tuteur René le Grand, et son fils Robert (1), versaient 200 livres de pension. Une autre fois, Mme de Médavy passe pouvoir à un procureur pour recevoir, des sieurs de la Rivière, 450 livres dues pour damoiselle de la Rivière « pentionnaire a labbaie » (2). Par un acte semblable, du 29 mars 1641, M. de Canonville, seigneur de Raffetot, s'était engagé pour 600 livres, au sujet de « damoiselle « Françoize de Canonville, fille du feu sieur de Raffetot, son « frère aisné ». Cette jeune personne devait être cousine-germaine de notre Abbesse, puisque la sœur de sa mère, Jeanne de Hautemer, restée veuve de Claude d'Etampes, avait épousé François de Canonville, baron de Raffetot (3).

---

(1) Peut-être ancêtres d'une moniale de nos jours, descendant par sa mère, une Grant de Vaux, des anciens rois d'Ecosse. Une branche des Grant de Normandie ayant francisé son nom en celui de le Grand.

(2) Tabellionnage de Verneuil, acte du 2 avril 1640.

(3) Les Canonville de Raffetot, dit Saint-Simon, étaient des gentilshommes riches, anciens et bien alliés de Normandie. Raffetot est le nom d'un village du diocèse d'Evreux. (Notes de M. des Diguères, dans son ouvrage déjà cité.)

Digitized by Google

Ces pensions, plus ou moins élevées, aidaient à la subsistance de la communauté; néanmoins, l'avenir effrayait la prudente Abbesse : d'un côté, peu d'économie dans l'administration et de l'autre, les créanciers, rendus insolents par les mauvais bruits répandus contre l'Abbaye, faisaient leurs réclamations en traitant l'abbesse « avec mépris ».

A qui pouvait-elle avoir recours? A Dieu seul. Sentant son impuissance pour remédier à une telle situation, elle s'en alla « devant le Saint Sacrement, se plaindre à Dieu, en pleurant, de « ne savoir que faire pour subvenir à tout ». Le Seigneur lui reprocha son manque de confiance et, le soir, tandis qu'elle le priait de nouveau, ces paroles du psalmiste revinrent à son esprit : « Remets ta confiance dans le Seigneur et espère en lui, « et il fera ce que ton cœur en attend ». C'était, nous apprend-elle, « le vingtième mars, veille du jour de la mort de notre « glorieux père sainct Benoist ». Elle eut alors l'inspiration de prendre elle-même soin de toute l'administration; loin d'en être plus distraite, elle jouirait davantage de la paix puisqu'elle prévoierait mieux l'organisation de toutes choses. En même temps, elle eut la pensée de ne jamais refuser le paiement d'une dette, même ayant fort peu d'argent devant elle; quant aux nécessités de ses filles, elle s'en informerait, y pourvoierait de son mieux, ce qui « leur osteroit le lieu de linclination a lapropriation ». Et, intérieurement, une voix lui répéta d'avoir confiance. Ces sentiments lui furent renouvelés le lendemain, jour du natal du Bienheureux Patriarche Benoît : « Dieu luy fist voir que tout « derechef il prenoit protection du bien du monastere et conser- « veroit ce quil possedoit pour lors ».

Très fortifiée, elle ne voulut cependant pas adopter une semblable mesure sans consulter Monseigneur et le bon M. Martineau, « ce quils trouverent tres a propos, conformement mesme « a lauthorité que le saint pere le pape luy donnoit par ses « bulles. »

Peu de jours après, Dieu permit, pour l'affermir dans ce dessein, que le Père Viette « luy mandast que luy et le Révérend « père Philippe (1), autre confesseur de la Reine dangleterre, « avoient été inspirés denvoyer cinq cents livres pour subvenir

(1) Père Philips, dont il a été question précédemment.

Digitized by Google

« aux necessitez du Monastere et quils adressoient, pour quon « pust les recevoir, une lettre de change ».

On devine l'étonnement et l'action de grâce de Mme de Médavy à la vue de cette missive, précisément datée du 21 mars, fête de saint Benoît, jour où Dieu lui avait fait espérer « quil protegeroit « le Monastere » (1). Cet argent, arrivé si à propos, consola la Mère en lui permettant de « subvenir a plusieurs petites neces- « sités de ses filles ».

Au Chapitre du troisième Lundi après Pâques, elle ne désigna, aucune Dépositaire; mais déclara prendre elle-même la conduite du temporel afin de se rendre compte « si elle pouroit un « peu raquiter le Monastere et se faire mieux payer ». Elle fit alors relever toutes les dettes actives et passives. les marqua « au « livre des Arrests et debtes annuelles » afin qu'on pût constater plus tard le résultat de son administration, bonne ou mauvaise, s'offrant à supporter le blâme si elle ne réussissait pas. L'année suivante, sur l'avis de Monseigneur, elle ne tint pas de Chapitre annuel, et les choses restèrent ainsi jusqu'à la promulgation des Constitutions, 25 avril 1643.

Evidemment, le Seigneur avait béni sa servante, car elle avait pu, en septembre 1642, faire « couvrir et réparer tous les logis en « general, deppendant de la dite abbaye, en ce comprins leglise « et presbitaire dudit Sainct Nicollas, ainsy que une petite maison « deppendant et estant proche de ladite abbaye ». Ces travaux montèrent à 220 livres de main-d'œuvre : tous les matériaux ayant été fournis par la Communauté (2).

Le 1er juillet 1641, M. Martineau vint à Verneuil passer quelques jours, durant lesquels il servit de Confesseur extraordinaire aux Moniales et leur donna « plusieurs beaux et saints enseignemens « de la vie spirituelle ».

---

(1) M. des Diguères a écrit à ce sujet : « La reine d'Angleterre, oubliant « ses propres infortunes, envoya à Madame de Médavy une lettre de « change de 500 livres, prélevées sur ses modestes épargnes. » Le texte de la *Chronique* n'indique pas du tout la reine, dont certainement l'Abbesse aurait parlé si elle avait été pour quelque chose dans ce don.

(2) Contrat avec « Nicolas Paillard, Mre Masson ». Le 30 octobre suivant, on voit aussi que Georges Guérard « reconnait devoir 728 livres « pour la tonsure et despouille des praiz appartenants à la dame « abbesse. » (Tabell. de Vern.)

Digitized by Google

Dans ce même temps, une Mission « tres celebre » avait été donnée à Breteuil par « cinq venerables Pères », qui, tout le mois de juillet, avaient, avec le bon Evêque, travaillé, « depuis le « grand matin jusques au soir, par la predication, confessions, « confirmation, pour le salut du peuple. »

Les exercices terminés, Monseigneur de Péricard, « tres zellé « de donner tousjours au Monastere de nouvelles assistances « spirituelles pour le renouveler en ferveur », invita ces Messieurs à venir le visiter. Quatre de ces prêtres étaient Oratoriens, et ils s'étaient adjoint « un autre prestre, appelé M. Mesler, dune « sainteté admirable » et d'une ardeur du salut des âmes qui, jour et nuit, le rendait infatigable. Sachant par les Pères de l'Oratoire, qu'il avait été amené au service du Seigneur d'une façon extraordinaire, le Prélat désirait lui faire narrer sa vie devant l'Abbesse de Saint-Nicolas. Il le pria d'abord de prêcher à l'Eglise de l'Abbaye, « ou toute la ville se trouva ». Evidemment, cela signifie un grand nombre de personnes : de Breteuil, la réputation de ce prédicateur s'était répandue à Verneuil.

« Labbesse, en apres, desireuse de savoir les voyes par « lesquelles Dieu lavoit conduit », le pria de bien vouloir lui en dire quelque chose. Après bien des instances « elle obtint « quil luy raconteroit le tout, ce quil fist en la présence de toute « la Communauté, pour la gloire de Dieu et le profit de toutes ».

Le récit de la Chronique est fort long ; en voici l'abrégé : Né à Mons, en Flandre, M. Mesler s'était, dans sa jeunesse, fort adonné au plaisir de la chasse ; cette ardeur l'empêchait, il le sentait bien, de servir le Seigneur « autant quil sy voyait convié » ; il résistait à la grâce. En conscience, « sil eut fait pour Dieu ce « quil faisoit pour son plaisir, il eut esté un grand saint ! » Aussi éprouvait-il parfois « un degoust mortel » de toutes les créatures. Un jour, se trouvant dans sa ville natale, il entre dans une église où le Saint Sacrement était exposé ; réfléchissant au jugement qu'il aurait à subir de ce même Dieu renfermé dans la sainte Hostie, une vive clarté lui parut en sortir et tout à coup, il se vit « comme sur le bord de lenfer, prest a y estre precipité », et en même temps, « il voyoit le Paradis dont il se croyoit privé, tandis « quun troisième aspect lui faisoit considerer tout ce qui se pas- « soit en ce monde. » Cette vision le poursuivit et, durant trois mois, les damnés lui étaient montrés sous la forme de dogues, et

Digitized by Google

lui-même souffrait extrêmement dans son corps et dans son esprit.

Les trois mois suivants, il avait toujours devant les yeux l'horreur du péché, sous l'image de montagnes obscures s'enveloppant les unes les autres comme les péchés le font les uns les autres, ce qui rend le cœur du pécheur difficilement accessible aux rayons du soleil de justice. Ses propres fautes lui furent alors représentées : il en fut saisi d'épouvante. Elles n'étaient pourtant pas « des fautes notables », car l'Abbesse ajoute : « il eut la « simplicité de nous les dire ». Néanmoins, leurs conséquences lui firent voir où elles le conduiraient, et son grand effroi augmenta encore lorsqu'une petite lumière très éclatante apparut à ses yeux. Rien n'était beau comme elle; mais elle n'était pas plus grande qu'un ciron : c'était l'image de toutes ses bonnes œuvres accomplies jusque-là! Il recourut alors aux mérites de Notre-Seigneur et cette petite lueur unie à la « lumiere de miséricorde infinie », lui fit perdre toute crainte; tous ses péchés étant noyés dans l'océan des mérites du Rédempteur.

Dans une autre révélation, il vit non seulement Jésus-Christ fort irrité contre lui, mais toutes les créatures, depuis les anges jusqu'au sable de la mer, demander vengeance pour ses péchés. Et Notre-Seigneur lui dire : « Ou je cesseray destre Dieu ou je vous « feray sentir la rigueur de mon bras ». Le désespoir l'envahit et il fut conduit en enfer « a plus de mille lieues de profondeur ». Il y descendit la tête en bas, au milieu du feu et des démons; la Sainte Vierge l'en tira pour le transporter dans le Ciel et le présenter à Notre-Seigneur qui lui dit : « Ah! chere ame que je « taime! » Après qu'il eût goûté des délices inénarrables, il fut renvoyé sur la terre avec ces paroles du seizième chapitre de saint Marc : « Allez par tout le monde prescher levangile ».

Il prétendait avoir reçu à ce moment l'intelligence de l'Apocalypse : il se faisait un peu, sinon beaucoup, d'illusion, car il annonçait la fin du monde pour 1660!... D'après la suite du récit, il avait eu ces visions étant malade, il peut bien se faire qu'il s'y soit mêlé de l'hallucination. Néanmoins, il assurait de bonne foi, qu'ayant entendu le commandement de revenir sur la terre, il se leva à l'instant, « exténué de ces maladies et afflictions, comme un squelette ».

Ayant demandé ses vêtements, il s'en couvrit et exécuta aussitôt

Digitized by Google

l'ordre divin. Puis, s'étant trouvé à un carrefour et ignorant sa route, il jeta son bâton qui lui indiqua celle de France. Il vint ainsi à Paris, demandant l'aumône sur son chemin ; il avait alors dix-huit ans. « Pauvre tout ce que lon pouvoit estre », il put néanmoins faire ses études au Collège de Boncourt ; les assistances temporelles lui venaient toujours d'une façon extraordinaire et la grâce divine abondait en lui.

Dieu, ajoute Mme de Médavy, « en fist un grand Missionnaire ». Il est certainement le même, qu'un M. Meyster dont il est question dans la Vie du Très Révérend Père Rauzan. (Le t ayant pu être confondu avec un l).

L'auteur rapporte, à propos de Missions, données à Amiens en 1639, que le Gouverneur de cette Ville écrivit plusieurs fois à Richelieu au sujet de M. Meyster : Il avait acquis, assurait-il, un tel ascendant sur les habitants qu'il lui était possible de les porter à tout, même à se donner au Roi d'Espagne, dont il était né sujet (1). Or, la Flandre appartenait alors à l'Espagne et nous avons vu M. Mesler être natif de Mons.

Quoi qu'il en soit, l'abbesse fit tout son possible pour le retenir à Verneuil ; mais s'étant engagé ailleurs auparavant, et ne pouvant accéder à sa demande, il lui promit, par serment, de revenir un peu plus tard. Il arriva vers le 20 ou 21 octobre « lorsque lon ne lattendoit plus ». Il venait à pied, de Paris, un bâton à la main. Or, le 8 septembre, étant allé célébrer la messe à Notre-Dame, il lui avait semblé voir l'Abbesse en prière, le demandant à Dieu, ce qui, dit-il, le força « deffectuer son « serment ».

Durant les dix jours qui précèdèrent la Toussaint il prêcha deux fois par jour et, les habitants de Verneuil vinrent en foule pour l'entendre. Le bien opéré fut merveilleux : des libertins revinrent à la vertu avec une telle ardeur « quelle faisoit confu- « sion aux âmes religieuses ». Aussi, la Mère et les filles prirent-elles « de nouveaux desseins de vivre sainctement et tout a fait « pour lheureuse éternité et pour éviter la malheureuse, de « laquelle les entretiens de ce bon Père les avoient si fort per- « suadées ». Le reste de l'année s'écoula dans un pieux enthousiasme et dans une sainte rivalité pour le service de Dieu et l'observance monastique.

(1) *Vie du R. Père Rauzan*, par le P. Delaporte, 456.

Digitized by Google

Néanmoins, l'épreuve accompagne souvent la consolation : peu avant le retour de ce bon prêtre, la plus jeune des Médavy, Jeanne, Moniale de Vignats, s'éteignit à vingt-sept ans, entre les bras de sa sœur, Mme Anne. Aucun détail ne nous est parvenu sur la mort de cette jeune Religieuse, vivement regrettée par notre Abbesse et par tous les siens.

A la même époque, le comte de Grancey s'illustrait encore par des succès en Lorraine (1), mais cette gloire humaine était peu de chose aux yeux de la pieuse abbesse qui n'en recommandait pas moins à Dieu ce vaillant frère et les autres membres de sa famille.

Afin de bien préparer ses filles à la fête de Noël et de les former davantage à l'oraison, elle les aida pendant l'Avent, en méditant à haute voix.

L'une d'elles, jeune plante déjà mûre pour le Ciel fut fauchée par le Seigneur le jour où l'Eglise commençait le chant des Grandes Antiennes. Catherine Pradon des Nanvilles était venue rejoindre ses sœurs à l'abbaye, où il est même assez probable qu'elle fut élevée. Désirant aussi devenir l'épouse du Christ, elle avait pris l'habit le 24 mai 1638. Sa mère, venue à Verneuil pour cette cérémonie lui assura une pension viagère, tandis qu'elle avait pu donner une dot aux deux aînées. Sa position avait changé : l'acte la montre « veuve de M. Louis Pradon, escuyer, « conseiller du roy, sieur des Napvilles et du Thuit-Auger, « auditeur de la Chambre des comptes en Normandie ».

Elle avait d'autres enfants et ne pouvait faire davantage; cela n'empêcha pas l'admission de Catherine ; elle reçut à sa vêture le nom de Clotilde. Les demoiselles des Nanvilles devaient être toutes faibles de santé, Mère Archange n'a pas signé au contrat de sa sœur, et cependant, elle vivait encore, puisque ce même jour, sa mère compléta l'acquittement de sa dot. Son absence prouve qu'elle était déjà bien malade. Sœur Clotilde le devint bientôt aussi ; autrement, comment serait-elle restée trois ans et demi — malgré son vif désir — sans faire Profession ?

(1) Le 15 juillet 1642, bien que malade, on le voit encore près du futur Maréchal de l'Hôpital, et même, son frère, l'abbé de Cormeilles, se postait près d'un canon. (*Histoire de Louis XIII*, Griffet, III, 578 et suiv.)

Digitized by Google

D'après le contrat, elle devait prononcer ses vœux « daujourdhuy « dans un an », c'est-à-dire en 1639, quand elle aurait atteint l'âge canonique de seize ans... La Chronique ne donnant aucune explication, force nous est de nous borner au récit des derniers instants de cette petite prédestinée.

Elle ne fut que trois jours « furieusement » malade, mais dans ses très violentes souffrances, elle ne cessait « de demander la « sainte Profession ».

Le Seigneur exauca la prière de cette âme fervente. Le 17 décembre, à deux heures de la nuit, elle envoya prier l'Abbesse de venir. Celle-ci accourut au plus vite et la pieuse malade lui ayant témoigné le désir de faire une confession générale, le prêtre mandé aussitôt l'entendit et lui donna le Viatique du grand voyage ; ensuite elle prononça ses vœux « avec une fer- « veur extresme » ; puis, après l'onction de l'huile sainte, elle perdit connaissance et à six heures du matin, toute purifiée, « elle passa fort doucement, laissant un grand, touchant et « edifiant souvenir de sa ferveur pour la Religion et pour sa « bonne vie ». Le Christ lui aura réservé excellent accueil : *Soror mea, sponsa mea, columba mea, intra in gaudium Domini tui.* Ma sœur, mon épouse, ma colombe entre dans la joie de ton Seigneur.

Cette mort si consolante fut néanmoins une douleur profonde pour la bonne Mère Abbesse, pour Mère Ange des Nanville et pour toute la Communauté.

(*A suivre.*) X***

Digitized by Google

UNE FAMILLE PARLEMENTAIRE DE NORMANDIE

LES BRETEL DE GREMONVILLE

(Suite)

Nous avons dit au début de cette étude que nous croyons les Bretel de Grémonville d'origine roturière, la meilleure preuve de cette opinion est que Raoul Bretel et son fils Louis se firent délivrer des lettres de noblesse par Henri III en 1588. Les voici d'après une expédition que nous avons retrouvée dans leurs papiers, nos guides dans cette étude, entrés comme nous le verrons par un mariage dans les archives d'Esneval, ils se trouvent dans la partie de ces archives conservée au château d'Acquigny.

Henry par la grâce de Dieu Roy de France et de Polongne a tous nns et advenir salut. Le plus grand témoignage que les Rois et Princes souverains puissent donner de la fidélité de ceulx de leurs subiects qui les ont dignement servys en grands et importans affaires sont les marques d'honneur dont ilz ont accoustumé les decorer affin que par telle rescompence leurs successeurs soient incités a imiter les traces louables de leurs devanciers, ce qu'aiant miz en considération feu notre très honnoré seigneur et père que Dieu absolve, vaccant en l'an mv^c^lii l'office de garde de noz sceaulx en notre chancellerye de Rouen par les decez des feuz Legat et Cardinal d'Amboyse archevesques du dit Rouen successivement pourveuz du dit office depuis l'érection d'icelluy et que notre court de Parlement y auroit esté sedentaire, pour les vertuz et mérites de notre ami et feal conseiller en notre conseil d'Estat et president en notre court M. Raoul Bretel seigneur et chastellain de Grémonville, Etalleville, Vertot, Auberbosc Savary, Le Bec, Auzouville il aurait esté choisy et elleu par notre dit seigneur et père a l'exercice du dit office de garde de nos sceaulx avec celuy de conseiller en notre ditte court duquel il estoit lors pourveu dont il s'est fidellement et dignement acquitté [comme en plusieurs aultres commissions et charges concernans le bien de noz affaires et du publicq ou il a esté ordinairement employé depuis le dit temps. Que nous considérons ses longs et laboraux services, estant en l'an m. v^e^ iiii^xx^ cinq le plus antien des conseillers de notre ditte cour l'avons pourveu de l'office de président en icelle et depuis appellé et retenu pour conseiller en notre dit conseil d'estat, et y aiant esgard qui a son exemple notre ame et féal conseiller en notre grand conseil et garde de nos dits sceaulx en la ditte chancel-

Digitized by Google

lerie de Rouen Me Loys Bretel sieur de Lanquetot son filz unicque auroit esté depuis quinze ans continuellement employé à notre dit service tant en l'exercice des dits estats que en aultres grandes et importantes commissions et près les gouverneurs de notre province de Normandye, du quel nous sommes grandement satisfaictz et pour luy augmenter le moien avecq l'occasion d'y continuer l'avons aussi pourveu du dit estat et office de président en notre ditte court par la résignation de son dit père a la condition de survivance, voulans encores pour leurs mérites et services laisser mémoire a la postérité du contentement que nous avons receu d'iceulx et combien que les ditz grades d'honneur dont sont décorés les dits père et fils soient de telle dignité et qualité qu'ils doibvent faire jouir et maintenir leur postérité en tous honneurs et tiltres de noblesse ce néanmoings pour ne laisser riens en doubte de nos vouloir et intention sur ce et les relever de toute preuve qu'on leur en pouroit demander de leurs prédécesseurs. Avons en considération des dits services et aultres grandes et justes causes à ce nous mouvant et de nos grace spécial plaine puissance et auctorité roial par ces présentes déclaré et ordonné déclarons et ordonnons voulons et nous plaist que le dit sieur de Grémonville ses enfans postérité nais et à naistre eu loial mariage soit dicte censée et réputée en tous lieux pour nobles en entant que besoing seroit les avons anoblys et anoblissons par ces dites présentes et du dict tiltre de noblesse décoré et décorons voulons et nous plaist qu'en tous actes et endroicts tant en jugement que dehors ils soient tenus censés et réputés pour nobles et puissent porter le tiltre d'escuier et user de tous honneurs privillèges et franchises prérogatives et preminences dont jouissent et ont accoustumé jouir les nobles de cestuy nostre royaume de noble et ancienne race comme tels ils puissent acquérir tenir et posseder tous fiefs terres et possessions nobles et d'iceulx ensemble de ceulx quils ont acquis et qui leur pouront eschoire et advenir jouir et user tout ainsy que sy d'ancienneté ils estoient nais et extraicts de noble et antienne race sans quilz soient tenus ou puissent estre contraincts en vuider leurs mains ayant au dit Me Raoul Bretel et à sa postérité de notre plus ample grâce permis et accordé permettons et accordons quils puissent doresnavant porter ou bon leur semblera leurs armoiries timbrées telles qu'elles sont cy empreinctes et icelles eslever et mectre par toutes leurs seigneuries le tout en la forme et manière que ont accoutumé faire les aultres nobles es notre royaume pais terres et seigneuries de notre obeissance sans que pour raison de nostre presente grâce ils soient tenus paier à nous et à nos successeurs aucune finance et indemnité de la quelle a quelque somme valeur et estimation qu'elle soit et puisse monter nous en avons au dit Bretel pour les considérations susdites faict et faisons don par ces présentes signées de notre main sy donnons en mandement a nos amés et feaux conseillers les gens tenans notre court de Parlement, de nos au dit Rouen trésoriers généraux de France au dit pais et aultres nos officiers qu'il appartiendra et chacun d'eulx que de nostre pnte grâce et annoblissement et de

Digitized by Google

tout le contenu cy dessus ils fassent souffrent et laissent le dit Bretel et ses dits enfans et postérité nais et a naistre en loial mariage jouir et user plainement et paisiblement tout ainsi que par la forme et manière qui dessus cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens a ce contraire lesquels sy faict mis ou donné leur estoient faictes les mettre a plaine et entière délivrance nonobstant que la valleur de ce don ne soit cy signifié et quelconques ordonnances restrinctions et deffences à ce contraire auxquelles attendu ce que dessus nous avons dérogé, et derogeons et aux dérogatoires des derogatoires d'icelles. Car tel est nostre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable a tousiours nous avons faict mettre nostre scel à ces dittes présentes sauf en aultres choses nostre droict et l'aultruy en toutes. Donné à Bloys le xxe jour de decembre l'an de grâce mil cinq cens quatre vingt et huict et de nostre regne le quinziesme.

Henry.

L'enregistrement de ces lettres si honorables ne se fit pas sans longueurs et difficultés. Le Parlement fit remarquer que leur suscription portait : à la chambre des comptes, et renvoya MM. de Grémonville et de Lanquetot à se pourvoir de lettres de relief. Ces dernières leur furent délivrées le 17 janvier suivant; sur ces entrefaites le Parlement avait du quitter Rouen chassé par les Ligueurs. Le 26 mai 1590 Raoul et Louis Bretel obtinrent de nouvelles lettres de relief, Henri IV y faisait exposer à la cour des aydes séant à Caen que les lettres de noblesse « par vice de clerc inadvertance ou autrement » avaient été adressées à la Chambre des comptes ce qui avait obligé les impétrants à obtenir autres lettres en date du 17 janvier 1589 par lesquelles le Parlement était mandé procéder à la vérification de la charte d'anoblissement « tout ainsi que si elles vous eussent esté adressées » ; que ces nouvelles lettres n'avaient pu être présentées jusqu'alors « à raison que nostre ditte ville de Rouen aurait douze jours après esté saysie et occupée comme elle est encores de présent par nos ennemys et rebelles », et aussi « parce que l'exposant n'a pu recouvrer les dittes lettres et les retirer de celuy qui les avait pillées et soubstraictes en sa maison du dict Rouen que depuis quinze jours ou trois sepmaines ». Il était observé que « comme par autre inadvertance et vice de clerc l'on aurait datté les dittes lettres de relief d'adresse de l'année 1588 au lieu que estantes du 17e janvier, les dittes lettres de charte du 20e de décembre, elles sont et doibvent être de l'an 1589, vous pourriez faire difficulté de procéder à la vérification d'icelles si le Roi n'y pourvoyait ordre

Digitized by Google

d'enregistrer ». La cour des aydes dut se déclarer satisfaite et par arrêt du 4 juin 1590 « ayant esgard à l'injure du temps et notoriété des longs services faicts par les dicts Bretel tant aux Rois qu'au publicq mesmes de leurs moiens et facultez » dispensa MM. de Grémonville et de Lanquetot de l'information requise par le procureur général et entherima les lettres d'anoblissement.

Ces divers arrêts nous montrent suffisamment que Raoul et Louis Bretel dans ces temps troublés où bien des consciences eurent des hésitations sur le devoir à suivre avaient gardé à la couronne une inviolable fidélité. Ils ne lui marchandèrent leurs services d'aucune manière, Adrien de Bréauté déposa lors des preuves de Malte de Nicolas Bretel, qu'il avait vu le Président de Grémonville devant le Havre portant les armes pour le service du roi. Il fut de même avec son fils à Dieppe en 1589 pour la conservation de cette ville, le parlement séant à Caen lui avait donné commission pour recevoir le serment de tous ceux qui s'y présenteraient « officiers de judicature ou de finances, evesques ou prélats » (1). Lorsque Henri IV eut consenti à abjurer le protestantisme le Président de Grémonville avec tout le parlement fidèle séant à Caen fut dans la joie, c'était la fin de l'exil, l'espoir de la fin des misères endurées pour la cause nationale. et ce dut être de tout cœur que le 31 juillet 1594, à la fin du *Te Deum* en l'église des Cordeliers, il s'unit aux cris de : Vive le Roi, de la population de Caen. De retour à Rouen il fut un des négociateurs de la soumission de Villars et de la cession à celui-ci par Biron de sa charge d'amiral, les actes portent sa signature à côté de celles de Groulard et de le Jumel au nom du Parlement.

L'année suivante 1595 le roi augmenta la pension du Président de Grémonville de 266 écus deux tiers en outre de ses gages et pensions extraordinaires (2).

Le Président de Grémonville mourut le lundi gras 2 février 1598 comblé d'honneurs à l'âge de soixante-et-onze ans et fut enterré à Rouen en l'église Saint-Cande le Jeune dans la chapelle de la Résurrection que son fils avait fait clore et accommoder et en

(1) Le Vicomte d'Estaintot. *La Ligue en Normandie*, p. 44, 308, 323.

(2) Leroy. *Histoire de Monterollier*, p. 167.

Digitized by Google

laquelle il avait fait une fondation pour la destiner à la sépulture de sa famille. « Messieurs de la cour, de la chancellerie, nous dit son fils, et Messieurs de Notre-Dame en célèbre compagnie assistaient au convoi, et Messieurs de la Chambre des comptes la plupart le samedi au second service ». Le cœur du Président de Grémonville fut porté et inhumé en l'église de Grémonville près des corps de son père et de sa mère, le dernier service célébré, la semaine suivante ; d'autres services furent faits à Yvecrique, à Lanquetot et à Estalleville. Une épitaphe écrite en lettres d'or sur marbre noir fut incrustée à sa mémoire dans le lambris de la chapelle sépulchrale du côté de l'épître, au-dessus figuraient en filets d'or les armes des Bretel, et sur le premier panneau d'un vitrail placé face à la porte il fut représenté à genoux en robe rouge garnie d'hermine appuyé sur un prie-dieu auquel étaient peintes en un même écusson ses armes : d'or au chevron de gueules chargé d'une fleur de lys d'or, accompagné de trois molettes d'azur 2 et 1, au chef de même chargé d'un poisson ou bretel d'argent, et celles de sa femme : d'argent à un aigle à deux têtes de sable, surmontées du mortier à bord doré des présidents (1). Il existe au château d'Acquigny un portrait anonyme provenant du château de Grémonville représentant un homme vêtu de la robe noire et portant un bonnet carré, il est de tradition que c'est celui du Président de Grémonville.

Raoul Bretel n'avait eu qu'un fils unique Louis Bretel de Grémonville, connu du vivant de son père sous le nom de Président de Lanquetot, de son mariage avec Marie de Saldagne qui lui survécut deux ans, elle mourut à Grémonville le 12 février 1601 âgée de 68 ans et y fut inhumée près du cœur de son mari.

Le Président de Grémonville accrut singulièrement les possessions de sa famille, dans le contrat de mariage de son fils en 1574 il est qualifié seigneur de Lanquetot. d'après ses lettres de noblesse il avait acquis antérieurement à 1588 les seigneuries d'Estalleville, d'Auberbosc, de Savary, du Bec, d'Auzouville, sur son tombeau il est dit encore seigneur d'Yvecrique, de la Chapelle, de Lucy et de Sainte-Beuve. Lanquetot était une paroisse du doyenné de Fauville dont le fief principal tenu du roi pour un plein fief de

(1) *Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, V, p. 33.

Digitized by Google

haubert avait droit de patronage, nous ignorons la date de son acquisition, nous avons vu que le père du Président possédait déjà à Lanquetot un fief de Vertot. Le fief d'Etalleville tenu pour un 8e du Val-Hinfray et la vavassorie de Canville tenue de Veauville. Lesquelles sis dans la paroisse d'Etalleville semblent bien l'un et l'autre avoir été acquis par le Président de Grémonville.

Le fief d'Auberbosc était situé en la paroisse de Freulleville vicomté d'Arques.

Le plein fief de Lucy tenu du roi sis en la paroisse de ce nom au doyenné de Neufchâtel et s'étendant sur celles de Sainte-Beuve en Rivière, Epinay et Sausseusemare-en-Bray donnait droit de présenter aux cures d'Epinay, de Mortemer et de Sausseusemare.

Le Président de Grémonville l'acquit des le Roux du Bourgtheroulde et en obtint en 1596, la réunion à celui de Sainte-Beuve ; cet autre plein fief tenu du roi sis en la paroisse de ce nom doyenné de Neufchâtel donnait droit de présentation à la léproserie de Saint-Laurent d'Auvilliers conjointement avec les seigneurs d'Auvilliers, d'Epinay et de Pierrepont, il fut aussi acquis des le Roux du Bourgtheroulde.

Le fief de Savary relevant du roi était sis à Etoutteville et donnait à son possesseur le titre de seigneur d'Etoutteville en partie ; le fief du Bec était tenu pour un huitième du Bec Crespin et assis à Saint-Clair sur les Monts. Le fief de la Chapelle tenu pour un demi de la baronnie d'Esneval situé à Auzouville l'Esneval prétendait plus ou moins régulièrement au titre de seigneur d'Auzouville en partie, il valait dans les trois mille livres de rente ayant un domaine non fieffé important et un moulin sur la rivière de Saffimbec à Pavilly.

Le Président de Grémonville avait acquis le 12 janvier 1596 de la duchesse de Longueville la prévosté fief-ferme d'Yvecrique avec le patronage de la paroisse moyennant treize cents cinquante écus sol.

En 1584, il fut menacé d'un sérieux procès au sujet d'une mouvance de la seigneurie de Grémonville, il en sortit à son honneur par un transaction en date du 28 novembre avec Jacques Parent sieur du Gal, Pierre et Ezechias Parent écuyers ses frères et Antoine de Quevremont, le premier dut reconnaître que sa terre du Gal relevait de Grémonville par quarante livres de rente seigneuriale. M. de Grémonville l'en affranchit en acceptant en

Digitized by Google

échange le fief du Bosctillan tenu de Grémonville sis en cette paroisse et s'étendant à Yvecrique et Criquetot jusqu'à concurrence des dites 40 livres. Pour le surplus et le domaine non fieffé du fief, M. de Grémonville autorisait M. du Gal a en obtenir l'érection en vavassorie noble sous le nom de vavassorie Parent qui serait relevante de la seigneurie de Grémonville par un chapeau de roses.

III

Louis Bretel seigneur de Grémonville, Lanquetot, Yvecrique, Etalleville, la Chapelle, Lucy, Sainte-Beuve débuta dans la vie publique comme conseiller au grand conseil grâce à la résignation de Jehan Dufour, ses lettres de provisions sont du 21 novembre 1574, il est dès lors connu sous le nom de Lanquetot, fief que son père lui avait abandonné. Toute sa vie il conserva en outre la charge de garde des sceaux en la chancellerie à Rouen dont il avait obtenu des lettres de survivance après son père datées du dernier de Janvier 1578. L'enregistrement au Parlement de cette faveur ne dut pas aller sans difficulté car il lui fallut se pourvoir de dispenses pour posséder ensemble les offices de conseiller au grand conseil en exercice et de conseiller au Parlement de Normandie joint à celui de garde des sceaux en la chancellerie en survivance, ce qu'Henri III lui accorda par lettres patentes du 6 juillet suivant, en vertu desquels il put se faire recevoir garde des sceaux en survivance le 13 août 1578. Cette charge s'éteignit avec lui ou du moins fut à son décès perdue pour sa famille, son fils exprime dans ses notes familiales son regret de l'avoir vue vacquer aux parties casuelles.

Dans le mois qui avait précédé son entrée dans la magistrature Louis Bretel avait épousé à Rouen le jour de Saint-Luc 18 octobre 1574 Françoise le Roux fille aînée de Claude le Roux seigneur du Bourgtheroulde. maître des comptes à la chambre de Paris et de Marie Potier; leur contrat est du 19 juin 1574. C'était une grande alliance qui faisait entrer les Bretel de Grémonville dans la haute aristocratie de la province et de Paris, Françoise le Roux était nièce par son père de Robert le Roux seigneur de Tilly conseiller au Parlement dont la veuve Barbe Guiffart dame des Nonnettes se remaria au premier Président Groulard, par sa mère de Nicolas

Digitized by Google

Potier seigneur de Blancmesnil président au Parlement de Paris et de Louis Potier seigneur de Gesvres secrétaire d'Etat dont sont descendus les ducs de Gesvres pairs de France: son frère aîné Claude le Roux seigneur de Sainte-Beuve conseiller au Parlement épousa Madeleine Lhuillier si connue de son temps sous le surnom de la Sainte-Veuve; le Cadet Nicolas le Roux baron du Bourgtheroulde successivement conseiller au Parlement de Paris puis au grand conseil maître des requêtes président au Parlement de Bretagne puis de Normandie s'allia à Catherine Olivier fille d'une Chabannes petite-fille par son père de Jean Olivier chancelier de France par sa mère d'une la Rochefoucauld et arrière petite fille de Jacques de Chabaunes maréchal de France le célèbre Monsieur de la Palice; ses sœurs, se marièrent Marie à Claude le Georgelier seigneur du Bois gentilhomme de la Chambre du roi qui se croyait du même estoc que les Kergorlay de Bretagne, Charlotte à Jérôme Vauquelin seigneur de Meheudin avocat général au Parlement de Normandie.

Pendant quinze ans Louis Bretel remplit avec le plus grand zèle ses fonctions de conseiller au grand conseil sans autres interruptions que l'accomplissement des commissions qui lui furent données par le Roi pour les affaires de l'état. Le 6 avril 1584 Henri IV écrivait au duc de Joyeuse amiral de France gouverneur et lieutenant général en Normandie et en son absence au sieur de la Mailleraye vice-amiral pour lui ordonner de prêter main forte à Louis Bretel sieur de Lanquetot conseiller au grand conseil à Claude Groulard et Jacques de Bauquemare conseillers au Parlement de Rouen et à Guillaume Lambert bailli de Saint-Sauveur le Vicomte, auxquels il donnait la mission d'enquêter sur plusieurs plaintes de déprédations, forces et violences commises tant sur la mer et ès ports et hâvres depuis douze ans, mêmes de la connivance des officiers de l'Amirauté par le moyen de quoi la justice n'en a encore pu être faite tant aux sujets du roi qu'à autres étrangers qui en ont fait plusieurs poursuites sans en avoir obtenu jugement. Afin d'ôter toute occasion de plaintes le roi ordonnait à ces commissaires de reprendre toutes les informations qui en avaient été faites, d'en informer de nouveau si besoin était et de faire la justice. Il leur donnait pouvoir de commettre personnages dignes, d'intégrité et suffisance, pour se transporter par tous les hâvres ports et sièges de l'amirauté de Normandie pour se

Digitized by Google

faire représenter les registres des officiers, pour rechercher les déprédations de ceux-ci, informer et procéder contre tous les délinquants et coupables, tant officiers que réceleurs et pirates ceux qui les ont assistés ou favorisés nonobstant oppositions et appellations ou autres voies quelconques, jusqu'à sentence définitive et exécution pourvu que l'arrêt fut signé de sept membres de justice juges, officiers ou avocats. Peu après M. de Lanquetot recevait commission conjointement avec le Président Groulard d'accompagner ce même duc de Joyeuse pendant la visite qu'il allait faire de son gouvernement pour recevoir les plaintes que les sujets du roi lui faisaient.

Il reçut presqu'en même temps des lettres de commission pour assister aux états de la province qui se réunirent, le 15 novembre 1584, et à cause de la mission qu'il avait près du duc de Joyeuse, il obtint séance devant le premier Président. Il fut de nouveau commissaire du roi à ceux de 1586, 1587 et 1588. A ces derniers Etats avant d'entrer en séance M. de Lanquetot s'étant aperçu que, contre la teneur de ses précédentes commissions, on l'avait dans celle pour cette année mis après les trésoriers généraux il en fit sa protestation que M. de Plaimbosc et autres reçurent en reconnaissant qu'ils attribuaient cela à vice de clerc et qu'ils lui cédaient sans qu'il fut besoin de faire plus grande instance. Aux Etats de 1589 tenus seulement à Caen en avril 1590, il est aussi commissaire, de même en 1595 — il n'y eut pas d'états entre 1590 et 1593 — en 1597, en 1598. Cette précédente année il eut une difficulté de préséance avec M. de Jambeville qui le voulut précéder, ce dernier obtint des lettres particulières de commissaire mais ne vint pas aux séances.

M. de Grémonville étant devenu président au Parlement en 1584, il résigna aussitôt, 1585, son office de conseiller garde des sceaux en faveur de son fils qui l'exerça conjointement avec celui de conseiller au grand conseil. L'année suivante, le dernier de juin, le roi lui accorda la survivance de son père comme président au Parlement. Pendant les troubles de la Ligue, Louis Bretel avait été envoyé par le Roi Henri III à Dieppe auprès du Commandeur de Chastes gouverneur du baillage de Caux, de là il s'était rendu à Caen où siégeait le Parlement. Revenu siéger au grand conseil, ce fut pour peu de temps, il s'acquittait en effet avec tant de succès des commissions qui lui étaient confiées qu'il en recevait sans

Digitized by Google

cesse de nouvelles. Ainsi, le 14 juin 1591, Henri IV donnait commission à M. de Lanquetot pour contracter, de concert avec Claude Groulard premier président au Parlement de Rouen et Nicolas Langlois seigneur de Motteville premier président de la chambre des comptes de Normanville, un emprunt de 50.000 écus sur les habitants de Rouen réfugiés à Caen, Dieppe et ailleurs afin de pouvoir aller délivrer la ville de Rouen. Cette délicate opération financière dut réussir à la satisfaction royale car le 18 novembre suivant Henri IV par lettres patentes données à Etampes et adressées aux commissaires députés pour la vente des biens des ennemis rebelles, faisait don à M. de Lanquetot, pour le gratifier en considération de ses services et le récompenser des pertes qu'il avait souffertes en ses biens par les rebelles, des deux tiers des fruits et des revenus, les charges sur ce déduites, des terres de Sainte-Croix sur la mer et cure et terre de Montpinchon confisquées sur les sieurs de Bourges et Martel, à charge de faire valoir le troisième tiers que le roi se réservait : « et icellui paier ès mains du receveur ordinaire franchement de port et de voicture et aucuns frais. »

Si le roi était satisfait les collègues du grand conseil de M. de Lanquetot l'étaient moins, ils se plaignaient quil ne remplissait pas ses fonctions, ne parlaient de rien moins que de l'en exclure et s'opposaient au paiement de ses gages. Henri IV en ayant eu connaissance adressa à son fidèle serviteur des lettres patentes en date du 11 juillet 1593 par lesquelles il ordonnait au grand conseil de laisser M. de Lanquetot exercer son état sans y apporter aucune longueur ou difficulté sous prétexte que depuis le mois de mars 1589 il n'y avait fait le service auquel il était tenu ce dont il l'avait dispensé tant pour le passé que pour l'avenir voulant quil fut payé de ses gages tant absent que présent. Sur ces entrefaites, 22 juillet, M. de Lanquetot avait été mandé par Henri IV à Saint-Denis avec Groulard, M. d'O et l'évêque de Séez pour assister à la déclaration de son projet d'abjuration de protestantisme (1).

A la fin de l'année suivante le 31 décembre 1594 M. de Lanquetot avait vingt ans d'exercice de conseiller au grand conseil, Henri IV aussitôt lui accordait des lettres de vétéran ce qui le rendait libre et le mettait à tout jamais à l'abri de nouvelles tracasseries. Le

(1) Vicomte d'Estaintot. *La Ligue de Normandie*, p. 299.

Digitized by Google

roi ne considéra pas cet acte comme récompense suffisante, un mois après il faisait expédier à Louis Bretel de nouvelles lettres patentes ou il était dit :

« Aujourd'hui 7 février mil V quatre vingts quinze le Roy estant a Paris sachant combien la nourriture que Louis Bretel sieur de Lanquetot a prinse en sa charge de président reçu en la court de parlement de Normandye depuis sept ans et les services quil a faits depuis vingt ans en plusieurs commissions près des gouverneurs des provinces et en son grand conseil luy ont acquis de congnaissance des affaires de cest estat recongnaissant aussy son affection au bien d'icelluy et la fidélité et sincérité de ses conseils sa Majesté désirant s'en servir la retenu et honoré du titre grade et qualité de son conseiller en son conseil d'Estat avecque voix délibérative aux gages de six cents soixante six escus deux tiers chacun an et mesmes droicts pouvoirs et prééminances que les autres honorés de pareil grade et qualité. L'aiant pour tesmoignagne de ce voulu signer de sa propre main... »

M. de Lanquetot préta serment aux mains du chancelier le 18 mars suivant et prit aussitôt séance au conseil d'état, le grand conseil enregistra ces lettres le 25 mars sans observation. Louis Bretel était bien vengé des jalousies dont il avait été victime, elles n'en persistèrent pas moins, aussi Henri IV dans ses lettres du 20 mars 1595 lui donnant droit de séance en tous parlements comme aux autres conseillers d'état ayant servi vingt ans ajouta-t-il que les lettres de conseiller d'état quil lui avait accordées « étaient témoignage assez certain de ses suffisance et capacité et de la grande expérience qu'il lui avait reconnue au maniement des affaires les plus importantes du royaume auxquelles s'offrant occasion de l'emploier comme nous avons jà par cy devant faist et nous servir de luy en ceste qualité partout où besoing sera attendant quil soit retenu en nostre parlement de Rouen pour la fonction de son office de président. »

Le dévouement du Président de Lanquetot a Henri IV n'allait pas sans indépendance quand il croyait de son devoir de ne pas partager l'opinion royale, il le fit bien voir à propos de l'édit de 1577 contre lequel avec tout le parlement il avait protesté, un jour en 1596 que député par la cour près du Roi logé alors à Saint-Ouen de Rouen celui-ci voulait lui imposer sa volonté, le Président de Lanquetot ne craignit pas de tenir tête au roi qui lui répliqua avec colère, de propos en propos, poussé à bout : « Sire, s'écria-t-il je suis prêt de quitter ma cornette, plutôt que

Digitized by Google

d'être forcé et violenté. » Il fallut toute la sagesse de Groulard qui assistait à l'entretien pour calmer le roi (1).

Au mois de février 1598 la mort de son père permettait à Louis Bretel de prendre possession de son office de Président ; depuis longtemps déjà, comme il l'avait en survivance, il était connu sous le titre de Président de Lanquetot. il vivait sous ce nom en si grande réputation dans la province et à Paris qu'il ne prit pas celui de Grémonville, après son père, l'abandonnant dès lors à son fils aîné. Conseiller d'état, M. de Lanquetot ne conserva pas longtemps sa charge de président à mortier, bien que jeune encore il se sentait fatigué, il la céda donc au commencement de 1600 pour 40.000 livres à Charles Maignart seigneur de Bernières maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, Henri IV lui en accorda le 27 mars 1600 l'honorariat. Il est dit dans ces lettres que M. de Lanquetot était au service de la couronne depuis vingt sept ans, qu'il avait exercé sans discontinuation les offices de conseiller au grand conseil, de conseiller et de président au parlement durant vingt-quatre ans. C'était l'exacte vérité et le roi ne pouvait que la constater encore qu'il eut a tort gardé rancune au président de Lanquetot dont il disait à cette époque qu'il « n'était pas beaucoup content sur ce président pour les propos qu'il lui avait tenus à Rouen, dans Saint-Ouen l'an 1596. »

Pour se délasser de ses travaux M. de Lanquetot s'adonnait aux lettres, il aimait à faire des vers latins, témoins ceux ou il célébrait la publication de la nouvelle coutume de Normandie, dont il fut un des rédacteurs, il l'y comparait à la flamme qui sort d'un foyer assoupi, se dégage de la fumée et jette une lumière égale pour tous (2). Sans doute comptait-il sur les lettres pour charmer le repos qu'il avait si bien mérité. Il ne lui fut pas donné d'en jouir, il mourut en sa maison des Marettes les Rouen le 29 juin suivant n'étant âgé que de quarante-sept ans. Ce fut un deuil général pour la ville de Rouen dont il était l'honneur, Antoine de Canouville lors de l'enquête pour l'entrée des fils du Président de Lanquetot dans l'ordre de Malte, déposa qu'il s'était toujours gouverné avec telle prudence et vertu qu'il en avait acquis une réputation immortelle partout en le royaume. La cérémonie de

(1) Floquet. *Histoire du parlement de Normandie*, IV, p. 84.
(2) *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, V, p. 139.

Digitized by Google

ses obsèques fut grande, nous dit son fils, MM. du Parlement, de la Chancellerie et de Notre-Dame y assistèrent en corps. Il fut inhumé à Saint-Cande-le-Jeune dans la chapelle qu'il avait fondée et dotée de cent livres de rente pour faire prier Dieu pour lui et ses prédécesseurs. Son cœur fut porté à Grémonville. Une épitaphe fut placée dans la chapelle de Saint-Cande, au fonds face à l'autel, comme son père il fut représenté sur un des vitraux de la chapelle à genoux avec sa robe rouge, sur un prie-Dieu à ses armes et à celles de sa femme.

M. de Lanquetot laissait un testament en forme de partage entre ses enfants par lequel il donnait à Claude les terres de Lanquetot et de Vertot et la ferme de Bolleville lui demandant de prendre le nom de Lanquetot en souvenir de lui, à Louis le fief d'Auberbosc la ferme de Fresnay en la vicomté de Rouen et en usufruit le fief du Bec à Saint-Clair-sur-les-Monts et celui de Lucy; à Nicolas une rente viagère sur les terres de Sainte-Beuve et sur celles de Guilleville à Freville, et comme il était destiné à l'ordre de Malte il spécifiait que dans le cas ou il serait pris en expédition de guerre une somme devrait être payée pour sa délivrance les deux tiers par son fils aîné et l'autre tiers par ses puinés et cela sans répétition ; à Gaspard le fief de la Chapelle, la terre de Sainte-Croix de Caen et la ferme du Bosc-Hérisson à Croixmare, le tout sous réserve du douaire de sa femme et de son usufruit jusqu'à majorité des légataires. Il donnait en outre à celle-ci l'usufruit de sa maison des Marettes et du fief de Bihorel. Il chargeait son fils aîné seul du mariage de sa fille Catherine à laquelle il laissait vingt mille livres; il demandait quel ne fut fait ni inventaire ni vente de ses meubles en laissant la jouissance à sa femme lui demandant d'en faire part à ses enfants à mesure qu'ils viendront en âge (1).

---

(1) Le Président de Lanquetot ayant été le plus notable des Bretel de Grimouville du prénom de Louis rectifions ici une singulière erreur commise par Dom Toussaint-Duplessis et par Béziers, le premier parle, page 349, de l'érection de la terre de la Mailleraye en marquisat par lettres patentes de décembre 1653, en faveur de Louis Bretel de Grimouville, le second, tome III page 67, mentionne Louis Bretel de Grimouville, chevalier seigneur et marquis de la Mailleraye seigneur et patron d'Héritot, Ernetot vers 1650. La Mailleraye fut bien érigée en marquisat en 1653 mais en faveur de Louis de Grimouville

Digitized by Google

La succession fut réglée conformément aux désirs du Président de Lanquetot et sans aucune difficulté. Mme de Lanquetot fit, elle-même un partage du linge, de l'argenterie, des meubles entre ses enfants après avoir prélevé ce qui lui appartenait en propre, entre autres un ciel d'écarlate, un ciel de satin blanc brodé de sept pièces de tapisseries, un ciel de taffetas brodé noir, deux tapis de tapisserie un ciel de tapisserie, quatre chaises de cuir, un tableau et le tiers de l'argenterie. Donnons la liste de cette vaisselle d'argent tant blanche que dorée pesant 613 marcs qui montre l'opulence de la maison du Président de Lanquetot: Un vase doré pesant cinq marcs, trois coupes couvertes dorées pesant six marcs l'une, une bassinoire, un coquemard, un bassin à laver émaillé, dix chandeliers, un boujeoir, sept aiguières, deux saucières, un bassin à cracher, un réchaud, un vinaigrier, une petite attache, une petite tasse, un grand bassin à laver, une écuelle à oreille, trente-huit assiettes, vingt-sept cuillères, seize fourchettes, huit salières. La description du mobilier est très sommaire, notons y toutes fois un ciel d'écarlate, un ciel de velours vert avec sa courte pointe, un ciel en broderie sur du blanc, un ciel de broderie violet, la chapelle dans le lot de M. de Gremonville ; un ciel d'écarlate, un petit lit de velours vert avec sa courte-pointe de taffetas, la tapisserie de cuir doré, un ciel de broderie sur du blanc, un ciel de broderie violet dans le lot de M. de Lanquetot.

(*A suivre.*) Baron D'Esneval.

---

seigneur de Larchant qui avait épousé Claude Gobelin, fille d'un président au parlement de Paris. De ce mariage naquit Louis de Grimouville marquis de la Mailleraye et Marie de Grimouville femme en 1670 de René Potier chevalier seigneur de Blancmesnil président au parlement de Paris. Louis de Grimouville étant mort sans postérité, ses héritiers vendirent la Mailleraye en 1691, à Angélique Fabert fille du maréchal et femme de François III d'Harcourt marquis de Beuvron. La parenté des Bretel de Grimouville avec les Potier est peut-être la cause de cette erreur.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

De l'Ecrivain catholique à la campagne.

III (1)

Mais à côté de son travail littéraire proprement dit, quand l'écrivain campagnard se double d'un publiciste chrétien, d'autres soucis s'imposent à lui.

Selon la formule excellente de M. de Pesquidoux : « Après la terre et les livres, les âmes ».

On cote au marché le prix des fourrages et du blé, on dit aussi que le roman qui vient de paraître a de la valeur; mais le prix du paysan, la valeur des âmes, qui s'en préoccupe?

Les prêtres, me direz-vous? C'est vrai, mais savez-vous combien ils sont rares en certains pays? La riche Normandie par exemple est bien pauvre à ce point de vue, et particulièrement la région que j'habite.

Par bonheur, Dieu qui suscite sans cesse le remède à côté du mal, anime parfois ses ministres d'une telle ardeur et d'un tel zèle, que le mérite de quelques-uns finit par compenser la faiblesse de leur nombre.

Je veux ici, en même temps que rendre hommage à un homme que j'aime, donner un exemple de ce que peut donner l'énergie d'un bon curé, en nos campagnes, toujours prêtes à écouter la voix du ciel.

Mon village à la bonne fortune de se trouver parmi les six paroisses que dessert le digne abbé dont il s'agit.

Arrivé chez nous au mois de mai 1921, notre curé s'aperçut que la prairie des âmes était envahie par les orties, que la solide et vraie foi de Rome faisait place le plus souvent à un matérialisme superstitieux, où la croyance aux augures se mariait un peu trop pittoresquement au culte de saints étrangers, dont les Bollandistes ne font pas mention. Il s'aperçut aussi que de nombreux

(1) Voir notre livraison de mai.

Digitized by Google

ménages, ignorés des registres paroissiaux, vivotaient comme des sauvages, dans les hameaux, et que de grands gaillards parlaient de se marier... avant même que d'avoir reçu le baptême etc...

Ne croyez pas que l'abbé dont je parle manifesta la moindre vivacité? Loin de là. En homme du crû, qui connaît bien ses Normands, il commença d'abord par se faire aimer. A toute heure du jour et quelquefois de nuit, par tous les temps, on le vit courir d'une paroisse à l'autre, visiter tous les malades sans jamais demander s'il avait affaire à l'indifférent ou au dévôt.

Tous les dimanches, on entendit sonner les cloches dans quatre paroisses, annonçant une grand'messe dans les deux premières communes, vêpres dans une troisième, complies et salut dans la quatrième.

Sachant combien les gens de chez nous aiment les cérémonies pompeuses, il eut cette idée, assez peu liturgique mais fort habile, de s'associer par des messes supplémentaires ou des prières publiques, aux vieilles et joyeuses traditions comme les « bugrées », la fête des « bergers », la réjouissance du « feu de Saint-Clair » etc. toutes cérémonies que ne prévoit pas le comput du diocèse.

Tant et si bien que depuis deux ans, le nombre des paroissiens pratiquants à triplé, 16 baptêmes et 24 premières communions d'adultes ont eu lieu publiquement, 9 mariages ont été validés et 2 abjurations obtenues.

En outre, l'abbé Boulenger (c'est le nom de ce vaillant) a établi dans chacune de ses paroisses un solide faisceau de catéchistes volontaires. donné la vie à un bulletin paroissial très lu, formé une section de la Ligue patriotique des Françaises, deux mutualités catholiques et enfin, il vient de créer une association, déjà puissante, des anciens combattants du terroir.

J'en passe, il va sans dire. Mais on a certainement compris tout le mérite de ce prêtre, et du fond du cœur on a certainement applaudi à son activité.

Sans fascisme et sans coup d'état, de tels hommes ne changeraient-ils pas la face du pays, s'ils étaient moins clairsemés?

Aussi, est-ce un devoir pour nous, gens de lettres campagnards et catholiques, de nous ingénier à soutenir, avec autant de discrétion que d'énergie, l'action de ces valeureux chevaliers du Christ.

Et le meilleur appui que nous puissions leur donner réside

Digitized by Google

tout d'abord dans l'obéissance publique, dans une soumission respectueuse à leurs instructions. Quelle force que celle de l'exemple! Et quel vivant exemple pour les simples, qu'un homme dont la réputation — à tort ou à raison — est celle d'un esprit cultivé qui, sur toute chose à son franc parler et ses idées personnelles, mais dont les genoux, le dimanche, ploient sans ostentation comme sans fausse pudeur, sous la main sacrée qui distribue le Pain des forts!

Je ne parle pas des mille détails d'une action plus directe. On les devine : collaboration au bulletin paroissial et aux journaux locaux, conseils aux conscrits, discours au cimetière à l'occasion des cérémonies patriotiques, et, d'une façon générale, collaboration étroite avec le prêtre en toute circonstance.

Au moment ou « La Fédération Française de la Libre-Pensée » nous annonce sa réorganisation et son dessein d'entreprendre à nouveau, dans tous les départements, des tournées de propagande, le publiciste chrétien des campagnes, à peine guéri de ses blessures de guerre, est peut-être appelé à reprendre la lutte sur un autre champ de bataille.

Et dans cette lutte, si nous le voulons, la victoire nous restera encore. Mais puisque Sa Saintété Pie XI nous propose l'exemple de saint François de Sales, nous ferons effort pour nous souvenir que celui qui prêche avec amour, prêche assez contre l'ennemi « quoi qu'il ne dise un seul mot de dispute contre lui ». Le paysan d'ailleurs a confiance en nous. Par la force du fait que nous participons à sa vie de chaque jour, à ses travaux, à ses joies comme à ses fatigues, il nous écoute avec moins de méfiance que l'étranger, le *Horzain* comme on dit en Roumois, le Horzain venu on ne sait d'où pour semer le trouble. Au surplus, notre action est durable, elle ne s'arrête jamais, elle s'adapte à tous les instants de la vie, et les mots, à la longue, finissent par laisser leur empreinte dans les consciences!

Tels sont les services que les publicistes ruraux peuvent rendre à la religion dans leurs petites patries.

Aussi bien, la grande Patrie sera du même coup ardemment servie, puisqu'il n'est point de bon catholique sans ardent patriotisme, par le fait même que l'ordre est à la racine de tout arbre catholique et que, dans l'actuel état du monde, il ne semble pas encore qu'il puisse y avoir d'ordre sans patrie.

Digitized by Google

Au reste, l'instinct patriotique est, au village, aussi puissant que l'instinct religieux. Et n'est-ce pas la combinaison de ces deux forces qui soutient l'édifice social et oppose une barrière d'airain au bélier des révolutionnaires stipendiés par l'ennemi?

Ils le savent si bien, ces destructeurs, qu'ils s'attaquent à nous, hommes des champs, avec un raffinement d'outrages et de calomnies.

Par l'image et le journal, la scène et le livre, ils nous ridiculisent et nous bafouent, nous dénient toute espèce d'intelligence, dressent contre nous, qu'ils appellent « des rustres ignorants », tous les beaux esprits de l'usine qui lisent l'*Humanité*.

Dans une Gazette dite « Littéraire », un dessin intitulé : « Souvenir du *bon vieux temps* » représentait récemment, deux énormes cultivateurs attablés dans un café. Et de ce dessin, la légende (dont j'atténue volontairement les termes) faisait dire aux deux hommes :

— Une guerre comme celle-là, on ne l'oublie pas !

— J'pense ben ! Jamais nous autres, on n'avait gagné tant d'argent !

Ainsi, les cultivateurs qui, à eux seuls, ont laissé huit cent mille des leurs parmi les morts du champ de bataille, ces martyrs regrettent le *bon temps* de la guerre!!!

Il va sans dire que de telles ignominies portent en elles mêmes leur condamnation.

Cependant, cette autre *rumeur infâme* fait peu à peu son chemin dans les villes.

Et vous mêmes, Messieurs, qui êtes pourtant de nos amis, combien de fois n'avez-vous pas entendu dire que les paysans, pour la plupart enrichis pendant la guerre, thésaurisent ou achètent des fermes et des châteaux. Peut-être même l'avez-vous cru ?

Erreur et légende! s'écriait hier à l'Assemblée Générale des Agriculteurs de France, l'un de mes plus proches voisins de campagne, M. le Dr Martin, professeur à l'Ecole de Médecine de Rouen, qui exploite avec son fils l'une des plus belles fermes du département de l'Eure.

Erreur et légende, en effet. « Pour deux années de vaches grasses, de profits exceptionels, qui ont enrichi des courtiers en bestiaux et des éleveurs, plus traficants que cultivateurs, nous

Digitized by Google

voilà, nous les agriculteurs, avec la réputation de nouveaux riches ! »

Entrons donc, avec M. Albert Martin sous le chaume des vrais cultivateurs devenus patrons. C'est le cas d'un ménage d'ouvriers agricoles qui s'est installé, près de nous, il y a deux ans sur un terrain de 20 hectares.

« L'homme et la femme ont respectivement quarante et trente-cinq ans. Ils n'ont rien reçu de leurs parents ; ils ont économisé le pécule nécessaire à leur établissement, tout en apprenant leur métier au service d'autrui, car c'est encore la meilleure et la plus rationnelle voie d'accès au patronat d'abord et ensuite à la propriété. Toutes les rêveries des sociologues ne changeront rien à ce moyen (si vieux soit-il) de sortir du salariat.

... Ces braves gens ont réalisé le rêve de tout travailleur agricole. Ils sont maintenant *à leur compte* et ils sont devenus leurs propres maîtres. Suivant l'expression usuelle : ils font valoir. Quel est donc à présent leur genre de vie?

... Je n'ose dire le total des heures de travail qu'ils fournissent quotidiennement sans un jour de repos, sans la possibilité de la moindre distraction, pas même celle de la lecture. Debout avant le jour, couchés tard dans la nuit, n'ayant pour les seconder qu'un gamin inexpérimenté ou un débile vieillard, ils sont penchés sans cesse sur la glèbe. Il y a deux ans, pendant la sécheresse terrible qui a fait perdre des milliards au monde agricole, l'homme s'en allait la nuit, charrier l'eau nécessaire à ses bêtes, car la journée toute entière était consacrée aux travaux courants de la fenaison ou de la moisson. Terrible surmenage physique !

... Est-il un simple manœuvre en ville, est-il un salarié, protégé de la loi de huit heures, qui consentirait à un tel effort de production, au prix d'une telle dépense physiologique?

... A leur foyer, aucun confort, à peine quelques tabourets sans dossier et un banc rustique pour s'asseoir; un mobilier rudimentaire. Les économies du temps où ils étaient *en place* ont servi à l'acquisition d'un matériel agricole d'occasion et à l'achat d'un cheptel encore insuffisant.

... L'an dernier, la récolte du blé a été mauvaise; la sécheresse de l'année précédente avait nui à l'élevage; les vaches donnent peu de lait. On attend souvent la vente de quelques produits secondaires, beurre et œufs, au marché voisin, pour subsister et

Digitized by Google

vivre au jour le jour, plus mal que bien, jusqu'à la récolte prochaine du blé, car c'est toujours sur cette récolte que l'agriculteur compte le plus pour équilibrer son budget. Ne croyez pas qu'il suffise d'engrais pour intensifier la production. Ce sont là encore lieux communs où puisent un trop grand nombre d'orateurs soi-disant agricoles. Sans doute, il faut des engrais, mais celui-là est bien naïf qui s'imagine que le simple épandage de ces produits, d'ailleurs coûteux et indispensables, va intensifier la récolte. Le problème n'est pas si simple. Les mauvaises herbes, les parasites végétaux de nos terres, prennent leur part des phosphates ou de l'azote que nous y apportons. Il faut donc les détruire et ce n'est pas facile. C'est un travail obstiné, toujours à recommencer; déchaumages, sarclages, binages, pulvérisations, travaux multiples à la machine ou à la main, voilà l'œuvre à accomplir, interminable.

... Cette lutte lasserait tout autre que le paysan tenace et patient, amoureux de sa terre qu'il veut propre et nette, parce qu'alors seulement elle est fertile.

... Au temps de La Fontaine, les engrais chimiques étaient inconnus, et vous savez le conseil que notre bonhomme donnait :

Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'août
Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez mille place
Où la main ne passe et repasse...

... C'est toujours la meilleure méthode, celle que les agronomes les plus qualifiés préconisent.

... « On dit que toujours le paysan a gémi; c'est que toujours il a été le paria de la Société, il l'a été à tel point que son nom même est devenu sur des lèvres dédaigneuses... ou haineuses, synonyme de rustre, de mal éduqué, d'inintelligent. Cette prévention dure depuis des siècles. Elle ne peut durer plus longtemps. L'homme qui nourrit le pays, après l'avoir sauvé, le plus grand travailleur du monde, ne doit pas être traité avec mépris. Il y va de sa dignité, et il est temps, pour les citadins comme pour lui-même, pour tous, pour la paix sociale, que cela cesse ». Une classe de la Société, ajoute M. Martin, ne doit pas être esclave des autres, à plus forte raison lorsque cette classe de français représente la moitié de notre population totale et

Digitized by Google

lorsqu'elle a payé à elle seule les trois quarts de la dette du sang.

Oui ! l'honneur du paysan existe, il faut qu'on le sache. Et mieux placé que quiconque pour en juger, le cultivateur-écrivain saisira dans son métier de publiciste, toute occasion de défendre ses frères villageois.

Sans nullement prétendre que les gens de la terre sont tous des saints — ce qui est loin d'être exact — il montrera — ce qui est vrai — que ce sont pour la plupart de très braves gens, et tous de courageux travailleurs, de bons français.

Et dans cette petite étude sans prétention, je n'ai pas cherché à démontrer autre chose.

Si j'ai pris prétexte d'une communication sur l'écrivain-campagnard, essayant de raconter ce double état avec ses petits inconvénients et ses avantages précieux, c'était surtout pour célébrer la terre que j'aime tant, pour glorifier aussi ses ouvriers, mes compagnons de chaque jour, non point les glorifier avec de belles paroles mais avec mon cœur. Enfin j'ai voulu prouver que les admirables appels du célèbre écrivain catholique ont été entendus et que, au chevet de la *Terre qui meurt,* se dresse aujourd'hui, pleine de confiance, ardente et pieuse, la *génération du Blé qui lève.*

*
* *

Certes, je ne prétends pas que la prophétie d'un autre littérateur catholique, M. Francis Jammes, va bientôt se réaliser, et que, dans un demi-siècle, tous les paysans devenus préfets ou percepteurs auront cédé leur terre aux nombreux fils des écrivains-campagnards.

Mais dans la boutade du poète, il est un enseignement de valeur : c'est que, d'une part, les jeunes paysans continuent à être éblouis et attirés par la lampe merveilleuse des villes modernes, et que, d'autre part, les nouvelles couches rurales sont à même d'exercer une influence considérable sur l'esprit des jeunes villageois encore hésitants. Par notre seul exemple, du fait que nous, « des Messieurs instruits » avons opté délibérément pour la vie rurale, c'est que, tout compte fait, la vie des cités n'est pas si bonne qu'on le prétend.

Digitized by Google

Et dès lors, c'est de plus près que les indécis considèrent le visage des choses rustiques.

A ce seul point de vue déjà, il y aurait donc avantage national à grossir le nombre des écrivains cultivateurs. En conséquence, si, comme je l'espère, j'ai convaincu mes confrères de la bonne influence que peuvent exercer les harmonies et les travaux de la terre sur la discipline physique et intellectuelle de l'artiste, ils n'hésiteront pas (à moins de contre indication absolue) ils n'hésiteront pas à aiguiller vers nos champs, les jeunes poètes qui cherchent fortune dans l'expérience des aînés.

C'est encore là peut-être une manière de semer le bon blé!

A la vérité que ne tenterait-on pas, en pensant aux moissons futures, quand la fermière qui doit récolter s'appelle la FRANCE...

Maurice D'HARTOY.

Digitized by Google

CONCOURS LITTÉRAIRE

De la REVUE CATHOLIQUE DE NORMANDIE

Pour 1924

Nous rappelons à nos lecteurs que les manuscrits destinés au concours littéraire annuel de la *Revue Catholique de Normandie* doivent parvenir avant le 1er août 1924 à M. le Secrétaire du jury.

Les concurrents sont priés de se reporter à la livraison de mars 1924, page 127, pour les conditions du tournoi et la nature des récompenses.

COMPOSITION DU JURY

1° *Section d'archéologie normande :*

Président : M. le Chanoine Jouen, lauréat de l'Institut et membre de l'Académie de Rouen.

Membres : M. le Chanoine Guéry, directeur de la *Revue Catholique de Normandie*, correspondant du ministère de l'Instruction publique. — M. le Commandant Ernest d'Hauterive, lauréat de l'Académie française.

2° *Section de poésie :*

Président : Mgr Prudent, de l'Académie de Rouen.

Membres : M. l'Abbé Bourgeois, lauréat de l'Académie de Rouen. — M. Maurice Brillant, lauréat de l'Institut, Secrétaire général du *Correspondant*.

Secrétaire du Jury : M. Maurice d'Hartoy, membre-lauréat de la Société des Gens de Lettres de France.

Digitized by Google

Un peu d'Histoire normande

Une Fille inconnue de Louis XVI

Si l'on se contente d'étudier l'histoire dans les livres, dans les manuels, dans les ouvrages spéciaux, voire dans les dictionnaires ou les biographies, on est tenté de croire que du mariage de Louis XVI avec Marie-Antoinette naquirent trois enfants seulement : la future duchesse d'Angoulême, un premier Dauphin mort fort peu de temps après sa naissance, et enfin le prince connu sous le nom de Louis XVII. A Lisieux, au début du premier Empire, on était mieux renseigné : on commençait à savoir que, du temps où elle était encore dauphine, c'est-à-dire entre 1770, date de son mariage, et 1774, époque à laquelle son mari monta sur le trône de France, Marie-Antoinette avait mis au monde une fille, qui habitait maintenant, déjà depuis plusieurs années, la jolie cité normande. A vrai dire, cette nouvelle, qui s'ébruitait peu à peu dans la ville, n'aurait produit qu'une émotion très modérée, sans surexciter les passions, même celles des royalistes, si l'héroïne de l'histoire, connue jusque-là par les Lexoviens sous le nom très prosaïque de Marie-Françoise Groult, ne s'était avisée de citer devant M. Lahuberdière, juge de paix à Lisieux, M. Milcent, procureur impérial près le tribunal civil, pour lui réclamer, sous contrainte d'un million, un important dépôt qui lui aurait été confié et qu'il s'obstinait à ne pas rendre.

La confrontation eut lieu le 24 novembre 1806. Pour présenter sa requête, Mlle Groult s'était affublée du nom de « Mlle de la Cauvillère ». M. Milcent fit tout d'abord observer au juge que s'il n'avait pas été un fonctionnaire public, obligé par conséquent de donner à tous l'exemple de la soumission aux lois, il se serait abstenu de se rendre à une citation qui lui paraissait être des plus fantaisistes, car il ignorait, prétendait-il, quelle personne pouvait bien désigner ce nom de La Cauvillère. Aussi, s'apercevant qu'il avait affaire à Mlle Groult, bien connue de lui, exigeait-il, avant

Digitized by Google

de répondre à aucune question, qu'elle reprit son nom véritable : après avoir eu un procès avec elle comme « La Cauvillère », il n'entendait pas qu'elle lui en intentât un autre comme « Groult ».

Les faits qu'on lui reprochait ne manquaient pas de gravité ni d'imprévu. Qu'on en juge, d'après les affirmations de Mlle Groult de la Cauvillère — nous lui donnons les deux noms, dans l'espoir qu'un des deux sera le bon.

Après le mariage de Louis XVI, alors que ce prince était encore le Dauphin, les médecins déclarèrent une opération préalable nécessaire chez lui, mais avant qu'on la pratiquât la Dauphine s'aperçut de son inutilité. Comme la Faculté tenait à son diagnostic, en vue des naissances ultérieures, il fut décidé que pour être certain qu'il consentirait à s'y soumettre, on cacherait jusqu'à nouvel ordre au père une paternité inattendue. Une petite princesse vint au monde, entourée de mystère autant que de soins. On chercha dans Versailles. On apprit que le même soir, Mme Groult, femme d'un honorable petit commerçant de la ville, avait donné le jour à une fille, morte aussitôt que née. On persuada facilement au modeste ménage de laisser baptiser, sous le nom de sa fille, l'enfant née dans le palais voisin, et on la lui confia. Avec cette petite, comme bien on pense, la fortune entra dans la maison. Cadeaux de toute sorte ne cessèrent dès lors d'affluer, argent pour les parents, jouets pour l'enfant, puis des bijoux, encore de l'argent, des titres divers devant plus tard lui assurer une fortune indépendante.

Aux premiers jours de la Révolution, le ménage Groult, désormais fort à son aise, quitta sa boutique et Versailles, pour s'établir à Lisieux. Pendant quelque temps, un émissaire continua à venir, en grand secret, prendre des nouvelles de la jeune princesse. Il apportait encore et toujours des cadeaux, qui s'entassaient dans une cassette, sans doute très profonde. Puis, sonnèrent les sombres heures de la Terreur. Parmi les objets confiés aux Groult, il s'en trouvait de bien compromettants : des portraits du Roi et de la Reine, des miniatures entourées de diamants, des bijoux dont il serait peut-être difficile d'expliquer l'origine, sans parler des papiers. M. Milcent, patriote avéré, garanti pur parmi les purs, montra au ménage les dangers auxquels l'exposait un pareil dépôt, tandis que chez lui-même, en raison de ses opinions bien connues, aucune perquisition n'était à redouter. On confia donc à

Digitized by Google

cet ami généreux la précieuse cassette, et même le secret de la naissance de la jeune fille.

Ce secret, Mlle Groult en surprit un jour une partie par une conversation qu'elle entendit entre ses soi-disant parents. Elle en parla à M. Groult, qui l'intimidait moins que sa mère. Par lui, elle apprit que ses vrais parents lui avaient réellement laissé une fortune considérable, actuellement entre les mains de M. Milcent, et elle promit formellement de garder le secret.

M. Groult mourut. A sa mort, sa soi-disant fille s'estima libérée de tout serment, et, après avoir arraché à Mme Groult aussi le même aveu, elle somma M. Milcent de lui restituer sa fortune avec les titres établissant sa naissance royale.

Si, malgré les racontars qui depuis quelque temps circulaient dans la ville, le juge de paix fut surpris de ces révélations, M. Milcent dût l'être moins. Ce magistrat, en effet, d'une réputation morale quelque peu douteuse, semble avoir abusé de la naïveté de la pauvre fille, de l'exaltation de son esprit, pour s'amuser à ses dépens, en développant chez elle l'idée de cette naissance fabuleuse. Peut-être même poussa-t-il les choses plus loin, bien que, selon un rapport du sous-préfet de Lisieux, « le physique peu avantageux de Mlle Groult la mit à l'abri des tentations de la séduction. » C'était une grande fille mince, avec un visage tout petit, marqué de petite vérole et de taches de rousseur. Son nez retroussé n'avait rien de bourbonien. Violente, emportée, elle recherchait la solitude et menait une existence régulière, malgré cette liaison avec M. Milcent dont on ne doit sans doute pas exagérer la nature. A part le point spécial relatif à sa naissance, comme il arrive chez beaucoup de fous, elle ne manquait ni de raison, ni d'esprit, discutait très logiquement, ne divaguait aucunement.

Bien entendu, M. Milcent affirma que jamais M. et Mme Groult ne lui avaient confié de dépôt. Le juge de paix, conformément à ses devoirs, essaya de concilier les deux parties : il dut renoncer à cette tâche impossible.

Mlle Groult n'habitait pas impunément ce pays normand, réputé pour son amour de la chicane. A sa sortie de la justice de paix, elle demanda à un huissier, puis à un avoué, de procéder sur l'acte de non conciliation : ils refusèrent l'un et l'autre de se mêler de l'affaire. Sans se décourager, elle s'adressa directement

Digitized by Google

au président du tribunal de première instance et lui remit une requête pour poursuivre M. Milcent. Le président se trouva fort embarrassé. Céderait-il aux instances de cette fille, au risque d'être accusé d'approuver en quelque sorte sa conduite ? Pouvait-il d'autre part ne pas faire droit à une requête, comme la loi l'y obligeait ? Dans le doute, il en référa au ministre de la justice, qui signala lui-même le fait à son collègue de la Police. Fouché prescrivit de prendre sur elle des renseignements.

On sut ainsi qu'elle était bien réellement la fille de Louis-Charles Groult et de Marie-Françoise-Charlotte Saffray. Elle était née, le 17 juin 1773, à Versailles, où ses parents tenaient un petit commerce. Ceux-ci s'étaient enrichis et étaient venus, il y avait nombre d'années déjà, s'établir à Lisieux. Ils habitaient avec leur fille, dans la rue du Bouteiller, une maison qu'ils avaient achetée. Ils avaient acquis différentes propriétés, entre autres celle de La Cauvillère, qu'ils avaient revendue par la suite, ainsi que deux autres petites terres. Le père mourut peu avant le commencement de l'affaire intentée à M. Milcent, et Mlle Groult continua à vivre avec sa mère. Bien qu'elle eût recueilli un petit héritage, sa fortune, qui était tout d'abord de 4.000 francs de revenus, avait fondu de moitié. Maintenant qu'elle avait ouvert les hostilités contre son ancien ami, elle fondrait bien davantage encore, absorbée peu à peu par les frais de procédure. Elle allait désormais partout, proclamant son illustre origine, ce qui provoquait les sourires sans entraîner les convictions.

Dans sa requête au tribunal de Lisieux, Mlle Groult demandait que l'on interrogeât Milcent et Mme Groult, sur les faits qu'elle articulait. Le tribunal ordonna le premier interrogatoire, refusa le second. L'affaire fut portée à la Cour de Caen, qui cassa le jugement et ordonna que Mme Groult fût interrogée à Falaise.

Sur les entrefaites, Milcent mourut. Sans se décourager, Mlle Groult se retourna contre son gendre et unique héritier, Gueret de Bellemare. L'affaire devait venir devant le tribunal de Falaise. La veille du jour fixé pour l'audience, Mme Groult mourut à son tour subitement. Sa fille demanda au juge de paix d'apposer les scellés sur ses papiers : il refusa. Elle exigea alors que l'on procédât à l'autopsie, bien que l'enterrement eût déjà eu lieu. D'après ce qu'elle raconta plus tard, on confia l'opération à un jeune médecin nommé Simon, qui commença par deterrer le

Digitized by Google

corps d'un homme mort depuis six semaines. Il y avait maldonne. On referma la tombe. On exhuma enfin le corps de Mme Groult. La plaignante assista à l'autopsie. Elle signala au médecin des taches brunes dans l'estomac, auxquelles elle attribuait des origines suspectes. Tel ne fut pas l'avis de l'homme de l'art, qui refusa egalement de constater sur le cou de soi-disant traces d'étranglement et qui, fatigué de ces observations, remit dans le cercueil tous les débris du malheureux cadavre. Mlle Groult demanda une seconde exhumation. On la lui refusa. Elle insista auprès du ministre, qui accorda l'autorisation. Mais ces démarches avaient demandé du temps et on ne trouva plus que des chairs en complet état de putréfaction.

Tout cela ne suffisait pas à calmer l'agitation de la pauvre fille. Le 8 août 1809, à l'issue d'une audience du tribunal, elle interpella en termes acerbes le nouveau procureur qui avait succédé à Milcent. Un huissier voulut intervenir. Elle lui appliqua un soufflet. Des gendarmes se précipitèrent et, devant sa résistance furieuse, la ficelèrent des hanches aux pieds « comme une carotte de tabac ». On la porta jusqu'à la prison, en ayant soin, pendant le trajet, par manière de plaisanterie, de la laisser tomber deux fois à terre. Le lendemain, après un interrogatoire, le tribunal la condamna à 25 francs d'amende et à un mois de prison, pour insulte aux magistrats. Bien entendu, elle ne manqua pas d'interjeter appel à ce jugement, ce qui lui valut un séjour supplémentaire dans les prisons de Caen.

Decidément la Normandie était un pays peu favorable aux revendications de la fille des rois de France. Au mois de septembre 1810, elle vint à Paris poursuivre sa chimère. Une nouvelle impératrice venait de s'asseoir sur le trône de France : elle était la nièce de Marie-Antoinette et par conséquent sa cousine ! Son premier soin, en arrivant, fut d'aller à Écouen trouver Mme Campan, la directrice de la maison d'éducation des jeunes filles. Après lui avoir demandé si elle était déjà femme de chambre de Marie-Antoinette avant que cette princesse montât sur le trône, elle lui dit à brûle-pourpoint qu'elle devait alors avoir été au courant de la naissance d'une fille que la dauphine avait eue secrètement. Mme Campan s'empressa de l'éconduire. Toutefois, elle pria une de ses amies, qui se trouvait en visite, de sortir avec elle et de tâcher de se rendre compte de ce qu'était cette femme, d'aspect

Digitized by Google

assez misérable, qui s'était présentée chez elle, vêtue d'une robe puce, avec un mauvais châle carmélite et un chapeau de paille très sale, garnis de rubans jadis rayés de jaune. L'amie remplit fort bien la mission, invita Mlle Groult à monter dans sa voiture et, tout en la ramenant à Paris, provoqua ses confidences, en sorte que, le soir même, elle put donner des indications précises au duc de Rovigo, alors ministre de la police.

Comme bien on pense, on mit la main sur elle. On l'interrogea longuement, après quoi on l'envoya aux Madelonnettes réfléchir sur les dangers qu'il y avait à se croire la parente de l'Empereur, même par alliance. Cependant, au bout de quelques semaines, on lui rendit la liberte, avec ordre de se rendre à Caen, où elle vivrait sous la surveillance de la police.

Jusqu'à la fin de l'Empire, on ne parla plus d'elle. La Restauration raviva toutes ses espérances. Elle ne mit pas en doute que son oncle Louis XVIII ne l'appellerait bientôt auprès de lui et lui rendrait son rang à la cour. Dès lors, des pétitions se succédèrent aux Tuileries, terminées par cette formule :

« J'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté la très humble et respectueuse nièce.

« Marie. »

Le Roi demanda quelle était cette nièce. La police le renseigna. Seulement, dans ces pétitions, par lesquelles elle exposait son cas, elle avait introduit une variante : au moment de sa naissance, Marie-Antoinette, avec le pressentiment des dangers qui menaceraient un jour ses enfants, l'avait confiée en bas-âge à M. et Mme Groult et avait introduit à sa place une autre petite fille, en sorte qu'en réalité elle était la duchesse d'Angoulême et Louis XVI n'avait bien eu que trois enfants, comme le prétendait déjà l'Histoire. Désormais, en fille de France, elle signait toutes ses lettres, tous ses actes de son seul prenom « Marie » et se faisait appeler « Madame Marie ».

Pendant quelque temps, elle revint à Lisieux. Tenace en ses idées, elle intenta un procès à un notaire de la ville, M. Daufresne, qui détenait, prétendait-elle, les papiers laissés par Milcent et établissant son origine. Le procès fut plaidé à Lisieux d'abord, puis à Caen. Naturellement Daufresne gagna sur toute la ligne, mais chose étrange, trois arrêts de la Cour de Caen, de 1819, du

Digitized by Google

11 juillet et du 6 août 1820, autorisèrent Mlle Groult à plaider sous le nom de « Madame Marie ».

Après cet échec, elle se fit domicilier à Paris, 15, rue Saint-Victor. Elle n'en continua pas moins à attaquer Daufresne, affirmant que détenteur des titres de sa naissance, il les avait vendus au Roi par l'intermédiaire d'un ecclésiastique attaché à la chapelle royale. Le notaire finit par se fâcher et s'adressa à la police pour lui demander de le protéger contre une folle qui l'entraînait dans des procès qu'il gagnait mais qui n'en étaient pas moins coûteux.

Nous ignorons en quelle année la mort mit fin à ses réclamations.

Ce qu'il y a de remarquable et d'instructif dans son aventure, ce n'est pas sa prétention de s'être crue la fille du Roi et de la Reine de France : tous les genres de folie existent ; ce n'est pas l'intérêt que quelques personnes ont pu attacher à cette fable : le fait le plus invraisemblable trouve toujours des gens crédules pourvu qu'il soit mystérieux ; mais comment, pendant des années, les tribunaux ont-ils pu perdre leur temps à s'occuper gravement de pareilles billevesées ? Comment des gens comme Milcent, son gendre, Daufresne, ont-ils été forcés de subir les frais inhérents à tout procès ? et non seulement les tribunaux : toutes les autorites, maire, sous-préfet, préfet, jusqu'aux ministres de la justice et de la police, se livrèrent à des interrogatoires, firent des enquêtes, établirent de volumineux rapports, noircirent des monceaux de papiers !

Et que l'on vienne dire après cela que l'Empire était un régime autoritaire qui empiétait sur la liberté des individus et ne respectait pas les FORMES de la justice (1) !

Ernest D'HAUTERIVE.

---

(1) Sources : *Archives Nationales*. Dossier Groult La Cauvillère. F⁷ 6552 Dos. 2159 ; Bulletin de police du 3 janvier 1807 : AF^IV 1499 ; 0² 678. — Dans le numéro du *Temps* du 4 janvier 1911, M. Lenôtre a consacré une « Petite Histoire » à cette affaire, d'après le dossier contenu dans 0² 678 (pétitions adressées au Roi).

Il est infiniment probable que l'on trouverait les pièces des nombreux procès dans les greffes de Lisieux, de Falaise, de Caen, ou dans les archives de la préfecture de Caen. Aux curieux que la question intéresserait, nous donnerions volontiers quelques précisions sur les dates.

Digitized by Google

SONNETS

IN EXCELSIS...

A la mémoire de l'architecte ALAVOINE,
qui construisit la Flèche de Fer.

Cathédrale de Rouen.

Pour avoir sur la Nef où, dès les anciens Ages,
Les Fronts de nos Aïeux, humbles, se sont penchés
Dressé la Flèche noire auprès des blancs Clochers
Certains t'ont méconnu qu'on disait être sages...

Tu valais mieux pourtant que de vains persiflages,
Et que les traits obscurs qui t'étaient décochés
Toi qui rêvais, courbé sur tes plans ébauchés,
D'emprisonner l'Azur au creux des Fenestrages.

Maître, le Coq romain, point d'or dans le ciel clair,
Etincelle au-delà des Gorgones de Fer
Et chante ta Pensée harmonieuse et forte...

Car lorsqu'un Cri d'Amour par une Ame est jeté,
Qu'il soit Pierre ou Métal, Hymne ou Songe, qu'importe,
S'il jaillit en plein Ciel et pour l'Eternité!

UN PORCHE...

Rouen. — Eglise Saint-Maclou.

Les anciens Ciseleurs ont voulu que leur Ame
— Pleine d'un Goût exquis, probe jusqu'au détail —
S'épanouît entière au quintuple portail
Que la Rose royale éclaire de sa Flamme.

L'Ogive défaillante épuise ici sa Gamme
Dans les Gâbles aigus dressés en Eventail
Et la Porte massive exalte à son Vantail
La Gloire du grand nom que sa Beauté proclame :

Digitized by Google

Là Maître Jean Goujon dans le chêne a sculpté
La Justice, la Paix, la Foi, la Charité
Auprès du Créateur, des Saints et des Prophètes

Et son Pasteur Divin, ainsi qu'au temps jadis,
Après quatre cents ans d'angoisse et de tempêtes
Au creux d'un Médaillon paît encor les Brebis...

LE TOMBEAU D'AGNÈS

Abbaye de Jumièges...

Grâcieuse sous l'aile altière du Hennin
Et faisant d'un sourire aumône au populaire,
La Dame de Beauté, majestueuse et claire,
D'un pied souple, jadis, a foulé ce chemin.

C'est ici que son front, joyau nimbé d'or fin,
Faisait trembler l'Amant du désir de lui plaire
Tandis que dans la paix du Cloître séculaire
S'élevait, grave et doux, le Chant bénédictin.

Las ! Où sont aujourd'hui les ardentes caresses
Et les mains folâtrant dans la tiédeur des tresses
Et l'Amour du Roi Charle et sa Félicité?

Une fosse sans nom sous la ronce enfouie
Rappelle seule Agnès et son cœur tourmenté,
Et la Rose effeuillée à peine épanouie !

René HERVAL.

7 septembre 1923.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

LA « MODERNISATION » DU RÊVE

La modernisation du rêve ! le mot est laid, de toute la laideur du vocabulaire à la mode, et je doute même qu'il soit admis par l'Académie française. Néanmoins, il exprime bien tous les apports que la science, le progrès, la civilisation, le machinisme ont ajoutés à la sensibilité moderne et de quelles nuances, aujourd'hui, se revêtent nos rêves.

De tout temps, on a rêvé : les dieux du paganisme furent même, au dire de Nietzsche, d'exquises fleurs de rêves, dont les senteurs faisaient oublier à l'humanité, — que n'avait pas encore renouvelée le christianisme — les tristesses, les rancœurs d'une vie qui était à elle-même sa propre fin et se limitait à quelques années de souffrance sur une terre morne et désolée. Homère rêve de combats, d'héroïsme, et son rêve se mouille de pitié quand il caresse le front tremblant du jeune Astyanax ou qu'il s'attendrit sur Priam pleurant son fils Hector. Les philosophes grecs sont aussi de prodigieux rêveurs : le *Phédon*, le *Banquet*, ne sont que des rêves dont nous aimons à suivre les fuyants contours.

Platon, d'ailleurs, ne fait que continuer à élargir les rêveries de Pythagore, le plus grand poète... qu'ait peut-être connu l'antiquité. Et que dire des contes orientaux, des récits d'amour, de vengeance et de haine qu'imagine l'auteur des *Mille et une Nuits?* Ce sont des rêves, des envolées vers les régions féeriques où Mahomet réserve à ses élus des jouissances et des voluptés sans pareilles. Avec les romantiques, le rêve atteint son apogée : Byron le promène dans les îles de Grèce et lui donne la forme d'un beau corsaire ou d'une plaintive fiancée ; Lamartine sur le lac du Bourget et parmi les splendeurs du golfe de Naples; Hugo, enfin, en pleine épopée impériale ou dans les lointains légendaires d'un Moyen âge fantaisiste et charmant.

Digitized by Google

Et cependant, il se trouve des gens, les goujats du matérialisme, les fervents du « débraillisme et de l'à peu près » comme les appelle M. François Le Grix, l'éminent directeur de la *Revue hebdomadaire*, qui travaillent à tuer le rêve, à étouffer Ariel, à laisser l'horrible Caliban régner en souverain sur nos âmes. Ils se font une conception toute réaliste de la vie et ne croient, ainsi qu'ils disent, qu'à ce qu'ils voient, qu'à ce qui est tangible et tombe sous les yeux.

Quel crime de vouloir bannir le rêve! Le rêve est pour nous une libération, l'affranchissement de notre servitude terrestre : c'est le seul domaine qui soit vraiment à nous, et d'où personne n'a le droit de nous déloger. Pourquoi nous priver de ce qui nous console, de ce qui nous soulève sur les paradis même artificiels. C'est l'idée que développe M. Serge Rougmiène dans un très beau livre : *Les libérations successives* (1) : nous n'avons pas le droit de rompre avec les transmissions du passé, avec les traditions que nos pères nous ont léguées et qui, seules, font les races fortes. Notre âme est faite de tout l'héritage des siècles : « Nous mettons éternellement nos pas dans les pas de ceux qui nous ont précédés », dit Maurice Barrès. Sans doute, nous aurions tort de pousser à l'extrême cette théorie qui tendrait à supprimer le progrès et à nous immobiliser dans le passé. L'homme est un animal perfectible, et sa vie doit être un effort vers le mieux, vers l'idéal. Mais qu'il ne répudie pas l'enseignement du passé ; « qu'il aime, écrit Rougmiène, à en parcourir les hypogées, à cause des ombres dolentes que sa pieté évoque et qui viennent, semble-t-il, pour guider son recueillement ». Débarrassons-nous successivement des erreurs, des préjugés du passé, mais respectons ce que le passé a de bienfaisant et de vivifiant.

Le rêve se perpétue à travers les siècles dont il épouse en quelque sorte l'atmosphère et le visage. On ne rêve pas à l'époque du Moyen âge ou de la Renaissance comme au temps d'Apulée. Dans le silence de leurs cloîtres ou la solitude de leurs donjons féodaux, l'âme des religieux ou celle du chevalier rêvait d'élans vers Dieu ou de belles chevauchées contre les Sarrasins, les âmes naïves n'auraient rien compris à nos complications sentimentales de neurasthéniques ou de malades. L'âme de la Renaissance est

(1) *Les Libérations successives*, par Serge Rougmière. (Figuière.)

Digitized by Google

plus complexe : avec Ronsard, Rabelais ou Montaigne, elle interroge l'antiquité. Elle lui demande une règle de vie, et elle reconstitue l'Olympe païen dont elle accommode le symbolisme au goût des jours. aux aspirations des humanistes et des lettrés. Cette mythologie, le XVIIe siècle la recueille, en l'atténuant, en l'arrangeant, en la combinant, comme fera le grand Racine, avec les théories jansénistes sur la grâce et la prédestination. Le XVIIIe siècle redescend sur la terre : c'est le siècle du prosaïque Voltaire — qui, lui, n'a jamais rêvé — et même s'est plu à profaner, à blasphémer le rêve. Tandis qu'il grimace dans son exil doré de Ferney, une invasion de rêveurs et de faux mystiques s'abat sur la France. Le spiritisme envahit les salons, avec Swedenborg. Mesmer et Cagliostro, et c'est encore un aspect du rêve, car n'est-ce pas un rêve que d'ouvrir sur l'infini des perspectives illimitées et de briser la barrière qui nous sépare de nos morts ? Illusion décevante et dangereuse sur laquelle nous n'insisterons pas et que l'Église, dans sa sagesse, a mille fois raison de condamner.

Aujourd'hui, le rêve s'est « modernisé », ou plutôt il s'est accru de toutes les découvertes scientifiques qui ont transformé le monde moderne. La poésie et la science, semblent au premier abord, s'exclure l'une l'autre ; deux procédés sont distincts : tandis que la science exige la minutie et l'exactitude, la poésie, au contraire, a besoin d'air et de liberté, pour déployer ses ailes. Le domaine de la poésie, ce sont les émotions de l'âme, et non les recherches scientifiques. Et pourtant, ces phénomènes scientifiques appartiennent à la poésie par certains côtés. Quoi de plus évocateur de rêves que le fil électrique qui conduit la pensée à l'autre bout du monde, ou que les ondes herziennes qui transmettent les sons à des centaines de lieues ? C'est par là que la science se relie à la poésie, ainsi qu'en témoigne l'heureux effort tenté récemment par M. Charles Tillac dans un volume intitulé : *Essai de rêve moderne* (1). M. Tillac, à côté de descriptions de paysage, chante l'Ascenseur, le Téléphone, le Métro. De même, M. Henri Allorge dans ses *Petits poèmes électriques et scientifiques* (2), qu'enrichit

(1) *Essai de Rêve moderne*, par Charles Tillac. (La Renaissance du Livre.)

(2) *Petits poèmes électriques et scientifiques*, par Henri Allorge. (Perrin.)

Digitized by Google

une superbe préface de M. Edouard Schuré, l'auteur de ce *Merlin l'enchanteur* (1) où revit, en une admirable et poignante synthèse toute l'âme celtique. M. Allorge définit le courant électrique, le moteur, l'ampoule à incandescence, le téléphone, les rayons X, bref toutes les inventions de ces dernières années, dans des vers dont Sully Prudhomme eût aimé la noble précision.

Dans une autre note, il faut citer : *Le Jardin des Bêtes et des Plantes* (2) de M. Franc Nohain, où apparait une fois de plus la verve satirique et gouailleuse du poète à qui nous devons les amusantes *Chansons des trains et des gares*.. Les pièces sur le wagon-restaurant, le phonographe, la machine à écrire, le télégraphe et l'ascenseur, sont, dans leur genre, de petits chefs d'œuvre d'observation malicieuse et d'aimable ironie. Oh! nous sommes loin, avec M. Franc Nohain, des Océanides qui, par leurs chants délicieux, berçaient le Titan attaché à son rocher. Le rêve, avec lui, s'est modernisé tout à fait, conquérant des domaines où jamais il n'avait pénétré.

Il y a cependant encore, parmi les meilleurs de nos jeunes poètes, des fidèles de l'idéalisme. Nous en avons la preuve dans l'œuvre singulière et nettement personnelle de M. Ernest Prévost : *Le livre de l'immortelle Amie* (3). M. Ernest Prévost est poète par la fraîcheur de l'inspiration, la somptuosité des images et le don d'émotion. Toute la céleste gamme du rêve idéaliste s'égrène dans ces poèmes ardents, voluptueux, passionnés. M. Prévost y mêle un certain mysticisme qui choquera peut-être quelques lecteurs. Il y a là un reste de romantisme, un « revenez-y » du temps où George Sand écrivait à Pagello : Tu es le fil qui me relie à Dieu!

La pureté classique, l'inspiration antique ne sont pas mortes, *les Dieux ne sont pas morts* (4), ainsi que le proclame Mme Marg. Yourcemar dans des poèmes qui ont la plasticité, le marbre de Paros, mais d'un marbre animé et dont on peut dire, avec Banville,

« Qu'une âme se trahit sous cette chair ».

Nous assitons du reste, à un retour très marqué vers les disciplines traditionnelles : il y a là une protestation contre l'ensei-

(1) *Merlin l'Enchanteur*, par Edouard Schuré. (Perrin.)
(2) *Le Jardin des Plantes et des Bêtes*, par Franc Nohain. (Le Livre.)
(3) *Le Livre de l'Immortelle Amie*, par Ernest Prévost. (Jouve.)
(4) *Les Dieux ne sont pas morts*, par Marg. Youcenar. (Chiberre.)

Digitized by Google

gnement matérialiste et marxiste de quelques-unes de nos universités. M. Léon Bérard n'est point étranger à cette réaction, et, pour avoir défendu si énergiquement nos humanités menacées, il a droit à la gratitude des artistes et des poètes. Il est encore un autre écrivain qu'il serait injuste de ne pas mentionner et qui, lui aussi, contribue à orienter le rêve moderne vers de nouvelles directions : c'est M. Henry de Montherlant. M. de Montherlant est l'auteur du *Songe* qui a suscité de si vives polémiques ; il est aussi l'auteur de cet étrange petit livre : *Le Paradis à l'ombre des épées* (1), où il idéalise le sport et le considère comme le soutien, la sauvegarde de la vie morale.

Il faut conclure. Regarder en arrière pour y puiser les forces actives qui ont fait leurs preuves, ce n'est point, comme le prétendent ceux pour qui la France date de la Révolution, rétrograder; mais c'est encore marcher de l'avant, c'est obéir à la loi du progrès, loi de la vie.

Maurice D'HARTOY.

ADDENDA

Pour nous prouver sans doute que le rêve a toujours place choisie en terre normande, deux recueils de contes et légendes viennent de paraître chez nous : 1° *Contes et Légendes des Falaises de Normandie* par *Frère Oudinet* (préface de M. Edward-Montier, illustrations de Jos. Girard et A. Guerrin). Henri Defontaine, éditeur à Rouen. 2° *Légendes Normandes* par M. Hippolyte Sauvage, ancien magistrat, Letellier, imprimeur à Mortain.

A dire le vrai, nous n'avons pas su trouver, en ces petits ouvrages, la matière d'une chronique littéraire de quelque étendue.

Les légendes de M. Sauvage, recueillies très consciencieusement dans l'arrondissement de Mortain, témoignent d'une belle ferveur de folkloriste. Les contes de frère Oudinet, toujours à tendance apologétique, sont parfois bien savoureux, mais ils sont écrits dans un style un peu trop négligé.

Aussi bien, ces deux recueils, visiblement, se soucient médiocrement de l'effet littéraire. Ils veulent intéresser, ils y réussissent et ce n'est déjà pas si banal. M. D'H.

(1) *Le Paradis à l'ombre des Epées*, par Henry de Montherlant (Grasset.)

Digitized by Google

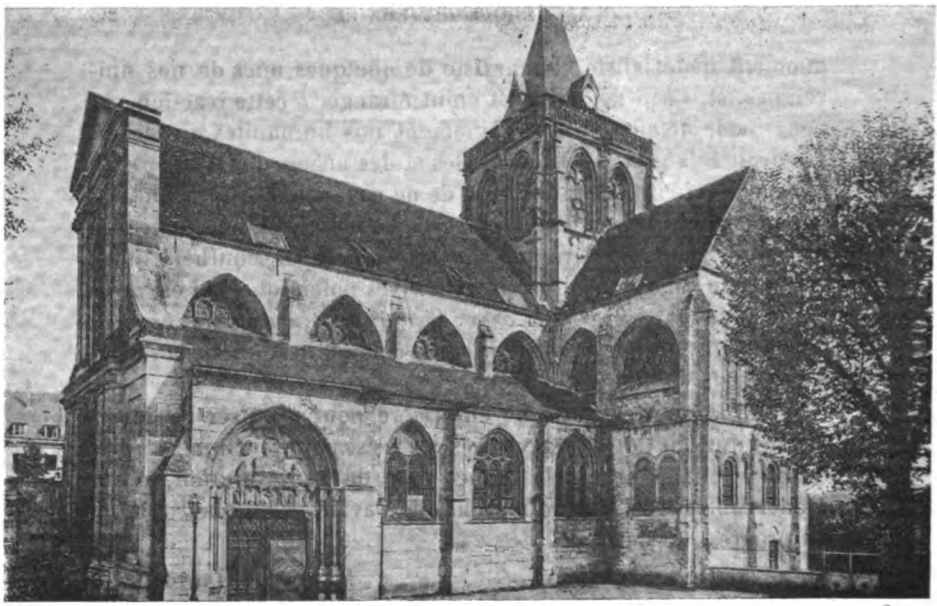

EGLISE SAINT-TAURIN.

Calendrier Spirituel d'Evreux

AU XVIIIe SIÈCLE

(Suite)

MARS

SEPT, SAINT THOMAS D'AQUIN. APRÈS COMPLIES DES RR. PP. JACOBINS, SALUT DU SAINT SACREMENT AVEC INDULGENCE PLÉNIÈRE.

Le nom de Saint Thomas d'Aquin fut inscrit en 1610 aux livres ébroïciens par Guillaume de Péricard, évêque d'Evreux. Dans le but d'alléger le calendrier pendant le temps du Carême. Mgr de Rochechouart reporta la fête de ce docteur de l'Eglise au 18 juillet, date de sa canonisation. Elle continua cependant de figurer le 7 mars à l'Ordo dominicain.

Digitized by Google

Dans l'inventaire de la bibliothèque des Frères-prêcheurs qui fut dressé en 1790 par les officiers de la municipalité d'Evreux figurait : «... une Somme de Saint-Thomas deux volumes in-folio... les Œuvres de saint Thomas en gothique... » R. P. CHAPOTIN, *Le couvent royal de Saint-Louis d'Evreux*, Paris. 1890. p. 95.

VINGT ET UN. SAINT BENOIT, OFFICE SOLENNEL A SAINT-TAURIN ET A SAINT SAUVEUR.

Le nom de Saint Benoît figure au missel ébroïcien du XIIIe siècle, notre plus ancien calendrier connu. En 1737, cette fête fut reportée, en dehors du temps quadragésimal, à la date de la Translation du saint fondateur de l'Ordre bénédictin, célébrée le 11 juillet.

Seules, les abbayes continuèrent de fêter l'un et l'autre de ces anniversaires dont les noms figurèrent toujours au calendrier de ces deux monastères.

Les livres liturgiques des deux abbayes ébroïciennes qui ont survécu à la tempête révolutionnaire sont des plus rares. La Bibliothèque nationale possède le martyrologe du XIIe siècle et M. l'abbé Porée a fait l'acquisition d'un bréviaire du XVe siècle de l'abbaye de Saint-Taurin au calendrier duquel il a consacré une savante étude dans la *Revue catholique de Normandie* (1917). On connaît trois suppléments manuscrits au bréviaire de l'abbaye de Saint-Sauveur (XVIIe et XVIIIe siècle) ; deux sont la propriété de l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil, le troisième appartenait à M. l'abbé Mesnel. (Cf Abbé PORÉE, *Les anciens livres liturgiques du diocèse d'Evreux*. Evreux, 1904.)

VINGT-QUATRE. SAINT GABRIEL, ARCHANGE

La fête de l'archange Gabriel ne devait prendre place au calendrier ébroïcien qu'en 1858. Elle fut vraisemblablement inscrite au *Calendrier spirituel* par le pieux M. Boudon dont on connaît la dévotion pour les Saints Anges.

[A LA CHARITÉ, STATION DE L'INVIOLATA].

« Vigile de l'Annonciation. — La vigille de l'Anuntiation de Nostre-Dame, l'ung des sièges de ladite Charité, après les vespres sera chanté le répondz de *Gaude Maria*, les vers ensuivantz, la prose de l'*Inviolata*, et durant le dict répondz de *Gaude Maria* [devront] lesdiets eschevin, prevost et tous les frères tenir chacun

Digitized by Google

une torche ardente en la main, estans à genoux, pour par après faire le convoy de l'eschevin. » Délibération de 1563.

Entre toutes les pratiques de dévotion instituées en l'honneur de la Sainte Vierge, la Station de l'*Inviolata* était assurément l'une des plus anciennes et plus vénérables, et aussi l'une des plus populaires. C'était un spectacle touchant de voir, chaque samedi, le Chapitre et le clergé de la cathédrale se prosterner devant la Vierge d'argent de l'autel-majeur et chanter cette suave et tendre prière de l'*Inviolata* dont la mélodie pleine d'onction pénètre l'âme si profondément. Que cette station ait été jadis entourée de splendeur et de solennité, nos annales nous le prouvent. La cathédrale d'Evreux pouvait sans nul doute faire sienne cette description enthousiaste que le savant abbé Langlois traçait de la station de la métropole normande : « Pour ne parler, dit-il, que de la veille des fêtes solennelles, le clergé y était si nombreux, qu'à la station pendant la procession de *Inviolata*, le cardinal de la Rochefoucauld se trouvait placé sous l'orgue. Les magistrats, la noblesse, la bonne bourgeoisie, accouraient, se pressaient dans les nefs. Le parvis était couvert de carosses et de gens de livrée. » *Essai sur le chapitre de Rouen*, Rouen, 1849, p. 108.

La Station de l'*Inviolata*, en honneur dans les cathédrales normandes, dans nos collégiales de Vernon et de la Saussaye, à Notre-Dame de Louviers, était populaire à la cathédrale d'Evreux. Cette pieuse institution répondait trop parfaitement à la dévotion dont le Chapitre avait donné de tout temps des preuves signalées envers la Sainte Vierge patronne de l'église cathédrale et du diocèse. Accueillie avec empressement, cette dévotion liturgique se propagea rapidement. Les fondations se multiplièrent, les confréries l'adoptèrent comme une des formes solennelles de leurs fêtes religieuses, et l'on verra la puissante corporation des maîtres bouchers de la ville d'Evreux fonder une station de l'*Inviolata* le jour de la feste de M. Saint-Pierre patron de leur confrérie.

VINGT-CINQ, ANNONCIATION DE LA SAINTE VIERGE, LE SERMON A LA CATHÉDRALE ET SALUT AU COLLÈGE, SALUT DU SAINT SACREMENT A SAINT-GILLES. SIÈGE DE LA CHARITÉ. SERMON A LA GRAND MESSE A L'HOTEL-DIEU.

En 1298, Pierre de Senlis, doyen de la Cathédrale, fit bâtir, rue du Milan, une maison destinée à l'instruction des écoliers de la

Digitized by Google

ville. Il se réservait pour lui et ses successeurs la nomination du recteur de cet établissement; clause qui fut observée jusqu'à la Révolution.

En 1530, la communauté des bourgeois d'Evreux acheta à Jean Mutherel, seigneur de Fauville, l'hostellerie de la Tête noire située près de l'église Saint-Thomas pour y transférer le collège. A cette date, les écoles capitulaires, dans le sens ou l'entendait le moyen-âge, sont finies. Toutefois, le Chapitre s'intéressa toujours à la vie de ce nouvel établissement. Il fut statué que le principal, chanoine-prébendé de Crestot, serait nommé par les bourgeois, manants et habitants, avec l'agrément du doyen et des chanoines.

Le collège fut rebati au XVIIIe siècle. La première pierre qui fut bénite par Mgr de Lezai-Marnesia fut posée en grand apparat le 13 mai 1776 par le duc de Bouillon. Au moment de la Révolution, cet établissement comptait six professeurs (de la sixième à la rhétorique), sept répétiteurs et 280 élèves.

En 1670, une congrégation fut établie par Mgr de Maupas du Tour dans la chapelle du collège d'Evreux, pour l'élite des escholiers les plus fervents ». On lit dans les règlements de cette association :

« Toutes les festes de Notre-Dame seront solemnisées particulièment.

« La chapelle sera mieux ornée que de coutume, on dira l'office en entier avec les trois nocturnes, il y aura quelques exhortations extraordinaires et autres choses semblables que le directeur jugera à propos. Mais à la feste de l'Annonciation on fera une solemnité extraordinaire et la chapelle sera ornée du mieux qu'il sera possible par le soin et la diligence des sacristains et des assistans, comme il est porté dans leurs règles. Pour le poësme que que l'on réclame après midi, les acteurs fourniront aux frais qu'il faudra faire pour ce sujet sans que cela se fasse au dépens de la Congrégation. » *Statuts de la congrégation du collège d'Evreux.* Archives de l'Eure. Fonds de l'évêché.

Tous les jours un salut était célébré, dans la grande salle du collège, pour la prospérité du roi et du royaume, la paix et le salut des habitants. Il avait lieu le soir à six heures de Pâques à la Saint-Rémy et à cinq heures de la Saint-Rémy à Pâques. Après le salut les écoliers retournaient dans leurs familles.

Digitized by Google

La fête de l'Annonciation fut chômée dans le diocèse d'Evreux jusqu'à la Révolution.

LE VENDREDI APRÈS LE DIMANCHE DE LA PASSION, ON FAIT L'OFFICE DE LA COMPASSION DE LA SAINTE VIERGE A SAINT-PIERRE, A SAINT-LÉGER ET A SAINT-NICOLAS. EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT PENDANT TOUT L'OFFICE, SALUT APRÈS LES COMPLIES.

Cette fête assez répandue au XVIIIe siècle avait été approuvée par Benoît XIII. En 1737, Mgr de Rochechouart l'inscrivit au calendrier liturgique d'Evreux.

Jean Louvel, sieur de Garel, lieutenant général du bailli d'Evreux, avait fondé une chapelle, dite de Garel, sous le titre de Notre-Dame de Pitié dans l'église Saint-Pierre. Elle fut consacrée le 13 novembre 1515, jour de la dédidace de cette église. (CHARPILLON ET CARÊME, *Dictionnaire historique de l'Eure*, II, 83).

LE VENDREDI APRÈS LA PASSION, LA CHARITÉ FAIT CÉLÉBRER A L'HOTEL-DIEU, UNE MESSE EN L'HONNEUR DES CINQ PLAIES DE NOTRE-SEIGNEUR.

« Messe des Cinq plaies. — Une fois l'an, le vendredi de la Passion, au sainct temps de Caresme, il sera dict, chanté et célébré une messe solempnelle des cinq plaies, à diacre, soulz-diacre et choraulx, à heure convenable, jouxte et de l'ordre de lacdite messe de *Requiem* dicte et célébrée es dictz jours de vendredi desdictz Quatre-Temps de l'an. » *Statuts de la Charité.* Décision de 1563.

Le missel d'Evreux, édité par M. Raoul du Fou en 1497, renfermait une messe votive en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur. En 1737, Mgr de Rochechouart inséra cette fête dans le calendrier ébroïcien en la fixant au vendredi après les Cendres.

AVRIL

LE DIMANCHE DES RAMEAUX, PROCESSION DE LA CATHÉDRALE ET DES RR. PP. BÉNÉDICTINS A LA RONDE AVANT LA GRANDE MESSE.

L'une des plus notables particularités de notre liturgie diocésaine au moyen âge est sans contredit cette procession du « Corps-Saint », qui se faisait à Evreux le jour des « Pâques fleuries ». Antérieure de plusieurs siècles aux solennités romaines de la Fête-Dieu, elle subsista chez nous jusqu'à la Révolution.

Digitized by Google

Jean d'Avranches, qui écrivait entre 1061 et 1067, ne parle pas encore de la procession du « Corps saint. » (Cf. notre édition du *De officiis ecclesiasticis*, introd. p. 12.) Devant le silence de notre auteur, on peut présumer que cette cérémonie prit naissance à Cantorbéry, entre 1070 et 1089 ; on la trouve décrite dans les Statuts liturgiques fixés par l'ancien prieur du Bec, Lanfranc, pour les cathédrales et les monastères de sa métropole. (*Decreta pro ordine Sancti Benedicti*... P. L. col. 456.) Cette cérémonie se répandit bientôt dans les abbayes et les cathédrales de Normandie.

La pyxide, où l'on conservait quotidiennement la sainte réserve. était descendue de la colombe eucharistique qui dominait le maître autel. Placée en une monstrance par les soins du prêtre-sacriste elle avait été portée à l'antique église de Notre-Dame de la Ronde et déposée en un riche reposoir. Le concours du peuple était déjà grand sans doute au carrefour de la crosse et dans les rues de la planche (rue de la Harpe) et des prêtres (rue de Barrey) pour ce prélude de la procession du Corps-saint. Ce cortège ne comprenait cependant que les ministres indispensables, des prêtres basformiers en aube, et quelques assistants un cierge à la main. A vrai dire, tout le peuple de la cité, prêtres et fidèles, accourait en masse à la cathédrale pour les grandes fonctions liturgiques du jour.

Après le chant de tierce et l'aspersion de l'eau bénite, la bénédiction des rameaux et des palmes avait lieu dans ce cérémonial qui nous est demeuré et que les anciens auteurs appelaient une « messe sèche ».

La distribution des rameaux terminée, la procession quittait la cathédrale et ne s'arrêtait qu'au reposoir élevé dans le cimetière de la Ronde. « Deux clercs en chape verte portaient la chasse de Saint Gaud. Le prieur et les religieux de Saint-Taurin étaient obligés de s'y trouver pour recevoir le Chapitre. Ils y faisaient porter le buste en vermeil doré, donné à leur église en 1580 par M. de Péricard qui était alors leur abbé et dans lequel Claude de Sainctes mit en 1582 quelques portions des reliques de Saint Taurin et celui tout semblable dans lequel il avait mis des reliques de saint Laudulphe. » (Cf. abbé Delanoe, *Hist. manus. du Chapitre.*) Ne serait-il pas intéressant de rechercher si notre coutume normande de porter des rameaux de buis sur les tombes des

Digitized by Google

défunts, au jour des Rameaux, n'a pas pour origine cette procession dans un cimetière d'une foule portant des rameaux ?

Tout le clergé se rangeait autour du reposoir. Les prêtres de la cathédrale et les religieux de Saint-Taurin chantaient alternativement ces longues acclamations : *Hic est qui venturus est... Hic est salus nostra... Noli timere, filia Sion... Salve rex...* Peut-être qu'à

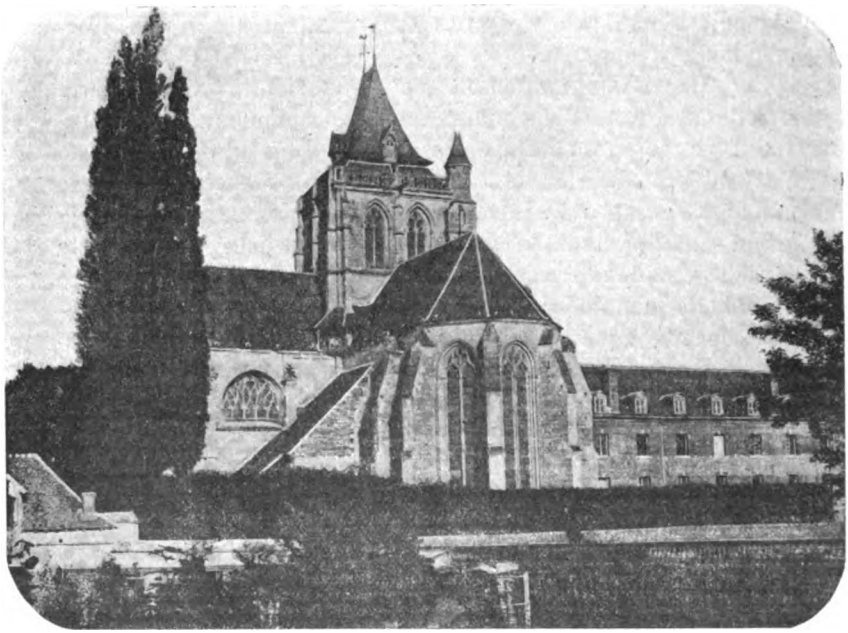

ABSIDE, ABBAYE DE SAINT-TAURIN.

ce moment, à Evreux comme à Bayeux, les chœurs réunis des chanoines et des moines venaient jeter leurs palmes au pied d'une croix dressée à cet effet. L'évêque entonnait ensuite le touchant répons : *Ave, rex noster, fili David*, que le clergé chantait pendant que le diacre encensait la châsse qui renfermait la sainte réserve. Un sermon suivait la lecture de l'évangile *Cum appropinquasset Jesus*. Puis l'évêque, prosterné avec ses assistants, adressait à Dieu des supplications solennelles pour la paix, pour les rois, pour les

Digitized by Google

princes et tout le peuple chrétien. Enfin c'est au chant du répons *Dominus Jesus... venit...* que la procession se mettait en marche pour revenir à la cathédrale.

Elle parvenait par le carrefour de la crosse à la porte Notre-Dame qui donnait accès dans l'aitre de la cathédrale et fermait de ce côté le cloître capitulaire quand la vieille muraille gallo-romaine constituait encore l'enceinte de la cité. On déposait la monstrance sur un reposoir édifié sous cette porte richement décorée. C'est à ce moment qu'on chantait la délicieuse composition que l'évêque d'Orléans, Théodulphe, composa dans le monastère d'Angers où il était retenu prisonnier. Par une allusion aussi ingénieuse que frappante c'est dans la tour de la porte Notre-Dame que les enfants de chœur entonnaient l'hymne touchante : *Gloria, laus et honor...* que le chœur et le peuple répétaient, tandis que l'évêque et ses ministres, prosternés, adoraient de nouveau le Saint Sacrement.

L'évêque heurtait ensuite la porte de la cité avec sa crosse; un nouveau dialogue s'échangeait alors : *Attollite portas...*, chantait-il à trois reprises. *Quis est iste rex gloriæ?* demandait-on à l'intérieur. Les portes s'ouvraient enfin, les assistants franchissaient le pont-levis et l'on s'avançait vers l'église en chantant la vieille antienne dont les accents rappelaient si bien l'entrée du divin Maître à Jérusalem : *Ingrediente Domino in sanctam civitatem.* Les deux porteurs de la monstrance eucharistique se plaçaient en travers de la porte principale et le peuple et le clergé pénétraient dans l'église en passant sous cette châsse (1).

LE JEUDI-SAINT, LA BÉNÉDICTION DES SAINTES HUILES A LA CATHÉDRALE PENDANT LA GRANDE MESSE ET LAVEMENT DES PIEDS SUR LES DEUX HEURES; APRÈS CETTE CÉRÉMONIE, MESSIEURS LES CHANOINES FONT LA CÈNE DANS LEUR CHAPITRE.

L'*Ordo servicii* décrit minitieusement (p. 134 et s.) la bénédiction des saintes huiles. Cette cérémonie, s'encadrait dans la messe du jour, la « Messe chrismale », célébrée aussitôt après l'absolution des pénitents.

---

(1) Nous avons reconstitué l'ordonnance de cette cérémonie à l'aide des documents suivants ; notre édition de l'*Ordo servicii* de la cathédrale; le *Processionale* de Guillaume de Péricard de 1605 dont nous possédons un exemplaire manuscrit et enfin les *Missale Ebroicense* de 1610 et de 1740 qui font partie de notre collection des anciens livres liturgiques du diocèse d'Évreux.

Digitized by Google

L'évêque, vêtu pontificalement, assisté de douze prêtres, de sept diacres et de sept sous-diacres commençait la messe, tandis que toutes les cloches de la cité sonnaient pour la dernière fois. Le *Kyrie* était exécuté solennellement devant l'autel; le *Gloria in excelsis* était omis si le prélat était absent. Tous les ornements des officiants de l'autel étaient de couleur rouge, la nuance eucharistique de la vieille liturgie ébroïcienne.

Après le chant du *Sanctus*, l'évêque accompagné de douze prêtres de la banlieue, procédait à la triple consécration de l'huile des infirmes, du saint Chrême et de l'huile des catéchumènes, qu'on allait chercher et reporter processionnellement au revestiaire. Les trois ampoules des saintes huiles recouvertes de pavillons blanc, rouge et vert, étaient abritées sous un poële porté par plusieurs prêtres.

Le lavement des pieds avait lieu « sur les deux heures », « post prandium », dit l'Ordinaire, p. 140. Il serait sans doute téméraire de tirer de ce mot la conclusion qu'au Moyen-âge les chanoines d'Evreux pratiquaient encore la vie commune selon la règle de Chrodegand et mangeaient encore au réfectoire. Mais on peut sans doute en inférer que le jeudi-saint, le léger repas du milieu du jour se prenait encore en commun par respect pour l'usage ancien. On trouve des exemples semblables dans d'autres cathédrales, notamment à Rouen, Reims, Auxerre, etc. Ce repas terminé, l'évêque se rendait dans la chapelle de la Mère de Dieu et commençait le lavement des pieds de douze pauvres après que le diacre avait fait la lecture de l'évangile *Ante diem Paschæ*.

A trois heures les « tartevelles » résonnaient. Les complies étaient récitées à voix basse. Deux chanoines, vêtus d'aubes, procédaient à l'ablution de tous les autels de la cathédrale, qu'on avait dépouillés de leurs ornements le matin après la messe. Pendant ce temps le chœur chantait les répons *Domine, non secundum... Qui habitat... Deus, Deus meus...* Le chanoine hebdomadier lavait avec de l'eau et du vin bénits l'autel-majeur et tous les autels des chapelles situées du côté de l'épître tandis que son collègue accomplissait la même fonction du côté de l'évangile après avoir commencé par l'autel de saint-Taurin, qui se trouvait au fond de l'abside en arrière de l'autel majeur.

Ces ablutions terminées, tout le clergé de la cathédrale se rendait processionnellement à la salle capitulaire pour la cérémonie

Digitized by Google

du « mandatum ». Après le chant de l'évangile *Ante diem Paschæ*. toute l'assistance s'asseyait, puis les deux chanoines dont il vient d'être question lavaient la main droite de tous les membres du clergé en commençant par l'évêque, qui, à la fin de la cérémonie, leur rendait, à son tour, le même devoir. On chantait alors les répons *Mandatum novum... Cœna facta...* Après avoir pris dans le Chapitre, une collation « caritatem » d'oublies « nebulæ » et de vin clairet « claretum et vinum rubeum » que l'évêque leur offrait ce jour-là avec une petite somme d'argent, le diacre chantait ce passage de l'évangile de saint Jean : *Non est servus maior*. A l'issue du Mandé, le clergé retournait au chœur pour chanter matines. (*Missale Ebroïcense*..... 1740.)

Cette touchante cérémonie demeura en usage à Evreux jusqu'en 1858.

CE JOUR LA, APRÈS MIDI, ON DISTRIBUE LES PAINS DE CŒNE DANS L'ABBAYE DE SAINT-TAURIN.

« Dans les diocèses de Lisieux et d'Evreux, existait à la fin du XVIe siècle, la coutume du « Pain de Cene » ou « Pain de la Cène », qui consistait, je crois, en une aumone en pain, que l'on distribuait à l'office du Jeudi-Saint, aux pauvres figurant les apôtres auxquels le curé lavait les pieds, selon un antique usage encore usité dans certains pays. » E. VEUCLIN, *Le pain de pâques ou de charité dans le baillage de Caen à la fin du XVIIIe siècle*, dans la revue *La Normandie*, 1904, p. 172).

A défaut de documents strictement locaux, nous citerons quelques faits indiquant une certaine variété de détails dans cet ancien usage, qu'il ne faudrait peut-être pas identifier, croyons-nous, avec la cérémonie du « mandatum » ou « mandé ».

En 1442... 12 pommes « pour faire la cesne », 14 sols, 1 denier. Comptes de l'Hôtel-Dieu d'Evreux. Cité par Léopold Delisle, *Etude sur la condition de la classe agricole en Normandie*... Paris, 1903, p. 621.

A Beaumont-le-Roger, « Pour la distribution du Prettoire, le jeudy-saint : à M. le Curé, trente et 1 s. ; au Sr Chaplain assistant et bedeau, 30 s. ; au clerc, 20 s. ; au prédicateur pour le sermon, 15 s. ; pour la messe, 8 s. ; pour le pain des prisonniers, 39 s., faisant le tout, celle de 7 l. 3 s. » (Arch. de l'église, Comptes de 1703-1704.)

Digitized by Google

Chambrais. Le pain de cène, formé de un boisseau et demi de blé et fourni par la confrérie de Charité au moyen d'une redevance qu'elle imposait à cet effet, ainsi que pour le gateau des rois au fermier qui louait les biens qu'elle possédait dans la paroisse de Grand-Camp (bail de 1667).

Saint-Clair-d'Arcey. En 1600, une quarte de blé pour faire le pain de cène est payée 10 sols.

Les Jonquerets. Les comptes du trésor (1639-1640) font mention d'une dépense de 20 sols pour un demi-boisseau de bled « pour faire le pain de la cène », et celle de 6 sols pour le bois acheté pour faire cuire ledit pain. En 1641, il est payé 30 sols « pour le pain de la cène du jeudy absolu ». En 1780, le trésor paie 5 livres 10 sols pour le pain du jeudi-saint.

Le saint jour de Paques une basse messe a la cathédrale a deux heures du matin, une procession du saint Sacrement a quatre heures.

L'institution de cette procession, qui ne le cède guère en antiquité à celle des Rameaux, devait être un reste de l'antique drame de la Résurrection, qui se conserva, au moins en partie, dans quelques églises, jusqu'au début du xviie siècle.

« A quatre heures du matin, on fait une procession solennelle dans la cathédrale, on y porte le Très Saint Sacrement qui doit être exposé au grand autel avant que le clergé se rende de la sacristie au chœur. On fait deux fois le tour de l'église et on chante avant, pendant et après la procession ce qui est noté dans le processionnal. Après l'oraison du *Regina cœli* qui termine cette cérémonie, on donne, en silence, la bénédiction du Saint Sacrement et on le porte dans l'exposition où il doit rester jusqu'après laudes. Après quoi on le remet dans le tabernacle jusqu'au salut du soir. Immédiatement après l'exposition, on entonne matines.

« Cette cérémonie fut fondée en 1636 par M. Picot, qui avait été enfant de chœur de la cathédrale, puis chapelain, enfin chanoine de cette église. Il devint plus tard chanoine de la Sainte-Chapelle, maître de musique du roi et abbé du Loc-Dieu. Le chant du *Paratum* par lequel commence cet office et dont les versets se chantent alternativement en plain-chant et en musique est de sa composition. » *Notes manuscrites* de M. l'abbé Delanoe.

Le même jour, après complies, salut du Saint Sacrement, chès

Digitized by Google

LES RR. PP. CAPUCINS; A SEPT HEURES DU MATIN, PROCESSION DU SAINT SACREMENT A SAINT-THOMAS. SALUT A SAINT-NICOLAS. SUR LES QUATRE HEURES, SALUT DU SAINT SACREMENT CHÈS LES DAMES URSULINES.

LE DIMANCHE DE QUASIMODO, PROCESSION AVANT LA GRANDE MESSE AUX JACOBINS ET AUX CORDELIERS ALTERNATIVEMENT, OÙ IL Y A SERMON.

A l'origine les Stations de l'Avent et du Carême étaient prêchées alternativement dans les églises conventuelles des Jacobins et des Cordeliers. La disparition des archives de ces monastères ne nous permet pas de préciser à quelle époque on modifia cette coutume.

A la fin du XVIe siècle, une première modification avait été apportée à l'ordre primitif. « Il étoit d'usage à Evreux depuis longtemps, écrit l'historien de Claude de Sainctes († 1591), que les sermons de l'Avent et du Carême fussent prêchés à la cathédrale par les Jacobins et les Cordeliers de cette ville; ils prêchoient le dimanche à la cathédrale et les jours de semaine dans leurs églises et dans les églises paroissiales, chacun dans leur année. L'évêque, le Chapitre et la communauté des bourgeois leur donnoient une honnête rétribution. (Dans un ancien compte de l'hôtel de ville, on lit qu'on avait donné au cordelier prédicateur du carême dix livres pour avoir une robe et de plus une barrique de hareng.) En outre, pour quelques sermons qu'ils faisoient à certaines fêtes de l'année à la cathédrale, ils faisoient leur quête dans la ville. » Abbé CHEMIN, *Histoire des évêques d'Evreux*.

Au XVIIIe siècle, les sermons du Carême et de l'Avent étaient exclusivement donnés à la cathédrale, mais les religieux de Saint-Dominique et de Saint-François étaient demeurés les prédicateurs attitrés de ces deux stations. A ce titre ils recueillaient comme autrefois mais sous une forme différente (1), l'aumône traditionnelle attachée à cette prédication. On lit dans un *Etat du temporel du couvent de Saint-Louis*, dressé en 1731 et conservé aux Archives de l'Hôtel de Ville : « *Item*, de Messieurs du Chapitre,

(1) « La ville donne en 1515 dix livres à un Cordelier, prédicateur du carême, tant pour lui avoir du drap pour lui faire une robe, qu'afin que les bourgeois d'Évreux fussent participants et associés aux prières des dits religieux. » BONNIN. *Opuscules et mélanges historiques sur la ville d'Evreux*, p. 43, note.

Digitized by Google

alternativement une année douze boisseaux de froment et l'autre six, à cause de l'année que nous avons le droit de prêcher alternativement à la cathédrale, les Pères Cordeliers et nous [le carême et l'avent] et plusieurs autres sermons, que la procession se fait alternativement;... *item*, de Mrs de la ville, pour le carême, alternativement, aux Cordeliers et à nous 30 l. » Il est donc à croire que la procession générale du dimanche de Quasimodo était un souvenir de la clôture de la station quadragésimale au temps où elle se prêchait dans ces deux couvents. « En 1784, écrit le R. P. Chapotin, l'église Saint-Louis-des-Jacobins avait revu quelques beaux jours; on pavait de marbre la cathédrale et la station de Carême avait été, comme autrefois, prêchée aux Jacobins. » *Etudes historiques sur la province dominicaine de France. Le couvent royal de Saint-Louis d'Evreux*, Paris, 1890, p. 90.

L'*Ordo-obituaire* du Chapitre (1780-1781) indique que les sermons du carême étaient donnés le mardi, le jeudi et le vendredi après le chant de sexte, le dimanche à deux heures. Dans la suite, une modification fut apportée à cet horaire. En 1790, les sermons avaient lieu après complies, que l'on chantait ordinairement à cinq heures, et qui avaient lieu à 4 h. 3/4, les jours de prédication. Cette station, — la dernière avant la Révolution, — fut prêchée par les religieux du couvent de Saint-Jean-des-Cordeliers.

Le même jour après les Vêpres, la rénovation des vœux du saint baptême a Saint-Aquilin; salut du Saint Sacrement comme au jour de Paques a Saint-Thomas.

Seize, saint Raphael, archange.

Ce fut vraisemblablement M. Boudon qui inscrivit le nom de cet archange dans les colonnes du coutumier ébroïcien. Ce n'est qu'en 1858 qu'il figura pour la première fois dans les livres liturgiques du diocèse d'Evreux.

Vingt, saint Joseph, chès les Dames Ursulines, exposition du Saint Sacrement tout le jour, sermon a quatre heures.

En 1610, Mgr de Péricard introduisit le nom de saint Joseph dans son nouveau missel, en la fixant à la date du 19 mars. Mgr de Rochechouart conserva cette fête, mais en la reportant au 20 avril pour éviter qu'elle ne tombe dans le temps du carême.

Si quelques documents (cf. 21 octobre, sainte Ursule) semblent

Digitized by Google

indiquer que l'église des Ursulines avait été érigée sous le vocable du Saint Précurseur, la mention de ce jour nous porte à croire que saint Joseph y recevait les honneurs d'un culte tout spécial. D'ailleurs c'est au Saint Patron de l'Église universelle que fut dédiée l'ancienne chapelle des Ursulines lorsqu'en 1816 elle fut de nouveau affectée aux cérémonies du culte. Peut-être y avait-il un souvenir plus ancien qui revivait sous ce nouveau vocable.

LE MÊME JOUR, SIÈGE A L'HÔTEL-DIEU.

VINGT-HUIT, SAINT VITAL, MESSIEURS LES CHAPELAINS VONT A MIDI A LA CHAPELLE DE SAINT-MICHEL-DES-VIGNES.

Ce pèlerinage des quarante-cinq chapelains de la cathédrale à la chapelle de Saint-Michel-des-Vignes n'était plus guère, au XVIIIe siècle, qu'un des derniers échos de la très ancienne et si fameuse cérémonie de la Saint-Vital.

Le cérémonial de cette longue procession, avec la série de ses multiples étapes, nous a été conservé dans les mémoires du temps et en particulier dans le *Registre de la communauté des Chapelains de la Cathédrale.* (Archives de l'Eure. G. 1808.)

« Le jour de la Saint Vital, à midy, douze heures du matin, après que les dicts chapelains auront chanté le répons au sémitière de Saint-Denis, se transporteront processionnellement au hameau de Saint-Michel-des-Vignes... au retour du may qu'ils ont accoutumé d'aller quérir ès-bois de l'évêque; en arrivant dans la chapelle, le sous-chantre commencera à chanter le répons *Sanctum* avec le verset et le *Gloria Patri*, ensuite le vicaire semainier chantera le verset *In conspectu angelorum*...

« A la descente de Saint-Michel les vicaires et les chapelains iront à l'église Saint-Thomas y chanter un *Libera*... puis le cortège entrera chanter une antienne dans le chœur de l'église Saint-Pierre et reviendra enfin à la cathédrale où se dira un autre répons à la chapelle de Saint-Espain. »

« Si par la malice des temps, les dits chapelains ne pouvaient aller à la chapelle de Saint-Michel, ils feraient les sérémonies en l'église Saint-Pierre, en la chapelle Saint-Michel d'ycelle église. en la même heure et au même jour. »

Cette singulière procession était appelée « la procession noire » parce que les branches de verdure que portaient les membres du cortège formaient dans la marche une épaisse verdure qui,

Digitized by Google

de loin, produisait l'effet d'une forêt ambulante. Au moyen-âge, le retour de la procession noire, loin d'être religieux, était marqué par mille extravagances. Les clercs du chœur s'emparaient des hautes chaises de la cathédrale; les enfants de chœur prenant la chape faisaient les offices depuis none du 28 avril jusqu'aux Vèpres du premier jour de may, « pendant lequel temps toute l'église était ornée de branchages et de verdure... »

« L'usage de mettre des rameaux autour des statues des saints passa de l'église cathédrale dans celles des paroisses de la ville. à toutes les fêtes des patrons et surtout aux fêtes des confréries; mais cela ne se pratique plus ici (XVIIIe siècle) que dans l'église de l'Hôtel-Dieu... De temps immémorial, la compagnie des frères de la Charité a assigné une somme d'argent au sonneur de cette église, pour avoir soin de la « brancher » ou orner de verdure du haut jusqu'au bas, à toutes les fêtes que cette confrérie célèbre au nombre de quatre ou cinq dans le cours de l'année. » *Lettre sur l'ancienne et célèbre cérémonie de la Saint-Vital*, et la *Procession noire* dans Bonnin *Opuscules et mélanges...*, p. 149.

MAI

LE TROIS, SAINTE CROIX, A SAINT-THOMAS, SALUT DU SAINT SACREMENT VERS LE SOIR.

Il y avait primitivement, à Evreux, une église dédiée à la Sainte Croix. « Cette chapelle fut bâtie au commencement du XIVe siècle contre les murailles de la ville près la porte aux Febvres. Ces murailles faisaient d'un côté celles de cette chapelle qui sert aujourd'hui de Grenier à sel (1) et sont encore garnies en quelques endroits de morceaux de peinture représentant quelque chose de la passion de Jésus-Christ », écrivait l'abbé CHEMIN, au cours du XVIIIe siècle.

« Cette chapelle [Sainte-Croix] aurait été une succursale qui aurait été bâtie là où on en voit encore les restes après qu'on eut fait construire en 1400 les murailles qui enferment le bourg de Saint-Pierre et en partie celui de Saint-Thomas pour donner

(1) Le grenier à sel se trouvait à gauche, en entrant en ville, appuyé sur les murailles immédiatement après avoir passé le bras de l'Iton sur le pont Saint-Thomas. Le sel se vendait à vil prix hors la Porte aux Febvres « en un carfour appelé la Croix d'Or ». Abbé CHEMIN, *op. cit.*

Digitized by Google

dans les temps de guerre la facilité à ceux des paroissiens de Saint-Thomas qui ne pouvoient toujours sortir librement de l'enceinte de ces murailles, d'aller à l'office dans cette chapelle et d'y recevoir les sacrements tant en santé qu'en maladie, ne pouvant dans ces circonstances malheureuses tirer aucun secours de leur église paroissiale. » Abbé CHEMIN, *op. cit.*

Cet antique sanctuaire fut détruit par un incendie en la nuit de Noël 1348. « ... cette eglise et la paroisse ont changé de nom, et au lieu qu'elle portoit celui de Sainte-Croix, elle fut appelée de Saint-Thomas, et en memoire de cette premiere eglise, fut bastie la chapelle de Sainte-Croix, a main droitte de la nouvelle; dont la feste est faitte solemnelle en la paroisse, aux jours de son Invention et Exaltation. » *Mémorial historique des évêques...* p. 113.

« En 1245, Jean d'Aubergenville, évêque d'Evreux... se trouva à la dédicace de la Sainte-Chapelle à Paris, monument de la piété de saint Louis et de sa royale munificence, qu'il avoit fait bâtir pour y déposer les reliques insignes de la Passion de N.-S. J.-C. L'Eglise d'Evreux en obtint une portion de la Sainte Croix qu'elle possède encore et que lui avoit procurée Jean de la Cour, quatre ans avant d'être évêque d'Evreux. » Abbé DÉLANOE, *Histoire des évêques d'Evreux.*

La fête de l'Invention de la Sainte Croix fut maintenue dans le calendrier de Mgr de Rochechouart. Elle était encore chômée en 1716.

SIX, SAINT JEAN PORTE LATINE, OFFICE COMPLET A L'HÔTEL-DIEU : C'EST LA FÊTE DE MESSIEURS LES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES.

Pendant tout le moyen âge, on employa généralement le parchemin pour écrire, et on peut juger, spécialement à Evreux, du soin et de la solidité de son apprêt par les magnifiques cartulaires de l'évêché du Chapitre et de l'abbaye de Saint-Taurin, par les somptueux missels et les riches antiphonaires qui sont parvenus jusqu'à nous. Les manuscrits en parchemin devinrent de plus en plus rares lorsque l'imprimerie, en inventant l'industrie du papier augmenta dans d'immenses proportions le trafic de la librairie, en la rendant plus accessible à toutes les bourses et par suite plus populaire.

La plupart des anciens diocèses de France ont eu leurs livres

Digitized by Google

liturgiques imprimés dès le xve et le xvie siècle ; celui d'Evreux ne fit pas exception à cette règle. « Mais, écrit M. Omont, tandis que dans plusieurs villes l'impression de ces livres avait été souvent l'occasion d'un premier atelier typographique, aucun de ces livres liturgiques ne paraît avoir été imprimé à Evreux au xvie siècle. » *Essai sur les débuts de l'imprimerie à Evreux*, Paris, 1918. Le missel ébroïcien de 1497 est sorti des célèbres presses de Martin Morin à Rouen ; celui de 1527 fut imprimé à Paris, par la célèbre maison Kaerbriant ; ceux de 1544 et de 1583 le furent à Rouen. (Cf. abbé Porée, *Les anciens livres liturgiques du diocèse d'Evreux*, Evreux, 1904.)

Ce n'est qu'à l'extrême fin du xvie siècle que l'imprimerie a été introduite à Evreux par l'évêque Jacques Davy-Duperron (1596-1606). Ce célèbre controversiste en lutte avec le fameux Duplessis-Mornay appela à Evreux, pour l'avoir sous la main au cours de sa polémique, l'imprimeur parisien Antoine Le Marié. La plupart des écrits du prélat sont datés du « chasteau de Condé, maison de l'Evesché d'Evreux ».

C'est à partir de ce moment que le diocèse d'Evreux cessa d'être, comme il l'avait été jusque-là, tributaire des presses parisiennes ou rouennaises. En 1605, et jusqu'en 1706, parurent successivement les Processionnal, Manuel, Missel, Graduel, antiphonaire, bréviaire et rituel à l'usage du diocèse d'Evreux. En 1608, l'évêque de Lisieux, Rouxel de Médavy, confiait aux ateliers ébroïciens l'impression de son rituel diocésain. Au xviiie siècle, les nouveaux livres liturgiques publiés par Mgr de Rochechouart (1737-1747) furent édités de nouveau à Paris. L'imprimerie ébroïcienne est alors représentée par le nom de Jean Malassis (1708-1790). Ce nom se lit au bas d'un grand nombre de petits livres d'offices. Nous avons dit (p. vii) que ce fut cet imprimeur qui édita notre *Calendrier spirituel*.

Tous les corps de métier qui dépendaient de l'Université marchaient de compagnie avec les autres ordres du corps universitaire sous la bannière de Saint-Jean-Porte-Latine, car c'était là le patron de leur choix, sans doute, écrit Paul Lacroix (*Histoire de l'Imprimerie*, p. 37), à cause de la dernière partie de son nom qui avait flatté ces vendeurs de livres latins.

En ce qui concerne Evreux, « il ne paraît pas, constate M. le Vicomte de Burey, que d'Hozier ait octroyé des armoiries à ces

Digitized by Google

différentes associations, car on n'on retrouve nulle trace dans les registres de ce généalogiste. Pourtant il est certain qu'à une époque quelconque des armes leur ont été concédées, puisqu'elles figurent encore aujourd'hui sur leur bannière ; mais nous croyons que ce symbole est d'un usage relativement moderne.

« Quoi qu'il en soit, les imprimeurs, typographes, libraires et relieurs d'Evreux portent actuellement : d azur à un livre ouvert d'argent, les caractères tracés de sable. » *Archives héraldiques d'Evreux*, Evreux, 1890, art. *Imprimeurs*.

La fête de Saint-Jean-Porte-Latine inscrite à tous les calendriers, tant anciens que modernes, fut chômée jusqu'à l'épiscopat de Claude de Sainctes (1583).

(A suivre.) Abbé Delamare.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Monsieur le Chanoine L. COUPPEY

La *Semaine Religieuse de Coutances*, du 1er mai 1924 publiait une excellente notice nécrologique sur M. le chanoine Couppey, un de nos assidus collaborateurs. Son *curriculum vitæ* se résume ainsi : Né le 2 septembre 1850 à Quinéville (Manche) ; — devenu bachelier ès-lettres il entre au Grand Séminaire de Coutances en octobre 1872, où il fut ordonné prêtre le 29 juin 1876; — vicaire à Beaumont, puis quatre ans après à Equeurdreville, où il resta cinq ans ; — curé de Clitourps en 1885 ; — curé-doyen de Barneville en 1904 ; — retiré dans sa famille à Beaumont en 1913 par raison de santé. A peine rétabli, il assume, en 1915, le ministère de ce doyenné, avec le desservice de Vauville, Gréville et Eculleville ; — enfin, en 1916 il accepta la cure de N.-D. du Roule et, en septembre 1919, Monseigneur de Coutances le nommait chanoine titulaire de la Cathédrale.

Le caractère distinctif du chanoine Couppey, sa spécialité pour mieux dire, fut sa passion de l'histoire locale. Dans toutes les paroisses où il exerça son ministère il en écrivit l'histoire soit dans les registres, soit dans les bulletins paroissiaux fondés par lui. Sa *Vie populaire* du Bienheureux Thomas Hélye fut jugée par Léopold Delisle comme supérieure à plusieurs autres pour la sûreté de la documentation.

C'est dans la livraison du 15 mai 1898 de la *Revue Catholique de Normandie*, alors qu'il était curé de Clitourps, qu'il publia ses *Notes historiques sur le Prieuré conventuel d'Héauville à la Hague*, ou, disait-il, sur *le Petit cartulaire du prieuré*. Divisée en trois parties cette intéressante monographie traite : 1° de la fondation et formation du domaine; 2° des prieurs conventuels; et 3° du prieuré en commande, pour finir à la Révolution Française, terme fatal aux petits prieurés comme aux opulents monastères. (*Revue Cath. de Norm.*, années VII, 421 ; — VIII, 42, 144, 215, 359 ; — IX, 120, 232, 303, 451, 469).

Le chanoine Couppey, toujours à Clitourps, terminait le *Prieuré*

Digitized by Google

d'Héauville le 15 mai 1900 et, dans la livraison du 15 juillet suivant, commençait son importante histoire de l'*Abbaye de N.-D. du Vœu près Cherbourg*, non loin de la dernière paroisse qu'il devait administrer avant de prendre au chapitre épiscopal un repos bien gagné. Ce qui ne l'empêcha point de donner un supplément à son Prieuré sous ce titre : *Encore Héauville* (*id.*, années X, 345, 437, 516; — XI, 23, 84, 168). La publication de cette histoire de N.-D. du Vœu dura quatorze ans, malgré les fatigues d'un poste plus important à Barneville-sur-Mer, doyenné où Mgr de Coutances le nomma vers la fin de 1903 ; malgré le mauvais état de sa santé qui, après dix ans d'un fructueux ministère, le força, pour quelques années, au repos à Beaumont, en sorte qu'il signe la fin de sa copieuse monographie : L. Couppey, curé-doyen honoraire de Barneville. (*Revue Cathol. de Norm* , années X, 41, 210; — XII, 242, 315; — XIII, 41, 122, 178, 266; — XIV, 137, 295; — XV, 87, 128, 273; — XVI, 199, 299; — XVII, 71; — XVIII, 63, 136, 174; — XIX, 244; — XX, 23, 76, 149, 212; — XXI, 113, 330; — XXIII, 8, 416, 493).

Quelques historiens, d'une réelle compétence, ont émis certaines critiques sur l'exactitude des documents employés par lui, sur l'absence de travail personnel, manque d'assimilation, etc. Ils auraient désiré une monographie comme celle de Troarn par R. N. Sauvage. Mais un prêtre dans le ministère paroissial n'a ni les loisirs d'un archiviste ou d'un bibliothécaire, ni les connaissances paléographiques d'un élève de l'Ecole des Chartes. Malgré cette infériorité il faut grandement féliciter les ecclésiastiques qui, comme lui, s'adonnent à ce genre d'études, car, en ce faisant, dit le chanoine Porée, passé maître en la matière, « ils sauvent de l'oubli quantité de documents, et, par leur publication, en assurent pour toujours la conservation ».

Enfin pendant la dernière guerre M. le chanoine Couppey, afin de ne point demeurer inactif au milieu de l'effervescence générale voulut, comme pour son prieuré d'Héauville, donner un supplément à son abbaye de N.-D. du Vœu, par la biographie de *Guillaume de Troismonts*, chanoine profès de ce monastère et successeur de l'abbé Jean Ier, à la fin de 1350. A cette époque troublée le nouvel abbé sut, par ses talents, se montrer le digne conseiller du roi de Navarre, possesseur d'immenses domaines dans le Cotentin. Situation délicate que l'auteur met fort bien en relief en mon-

Digitized by Google

trant, par des faits indéniables, la prudence, l'habileté, le sûr jugement de Guillaume de Troismonts à l'égard du roi de France d'une part, des Anglais de l'autre, en faveur de Charles le Mauvais. Ce travail parut successivement dans quatre livraisons, (*Revue Cath. de Norm.*, année XXIV, 1915, 92, 219, 290, 382), et porte ce titre : *Guillaume de Troismonts et le Cotentin à la fin du* XIVe *siècle.*

Depuis lors M. le chanoine Couppey, repris par le ministère à N.-D. du Roule à Cherbourg — paroisse érigée dans la première moitié du XIXe siècle, — abandonna ses travaux historiques, mais tint à honneur de rester, jusqu'à sa mort, correspondant à notre *Bibliographie Normande* pour la Manche.

Sa fin, dit M. le chanoine Rothe, fut celle d'un saint prêtre. Heureux d'assister aux offices canoniaux; puis, retiré dans sa chambre, d'y lire ses auteurs favoris, il s'occupait en outre de travaux conformes à ses aptitudes que lui confiait l'Administration. Nommé membre du tribunal chargé du procès informatif dans la cause de la Bonne Mère Placide, il y prit le plus vif intérêt. Le 9 mars il dut quitter les Vêpres et trois semaines après rendait sa belle âme à Dieu en disant à la Religieuse si dévouée qui l'assistait : « Ma Sœur, aimez bien Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie, désirez-le. »

Ch. Guéry,
Aum. hon. du Lycée.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A. Féron. **Un Rouennais méconnu : Ch. Maignart de Bernières** (1612-1662). Imprimerie Lecerf [Rouen, Lestringant et chez l'auteur, 6, rue de l'Avalane].

M. Féron jusqu'alors spécialisé dans l'histoire du Jansénisme dans le diocèse de Rouen, semble dans cette notice élargir sensiblement son champ d'études. Il s'agit bien encore d'un Rouennais, Charles Maignart de Bernières (Eure), fils d'un président au Parlement de Normandie, lequel naquit à Rouen, mais vécut principalement à Paris, près de Port-Royal dont il était un des plus fervents disciples. Son activité charitable le mit en rapport avec les plus éminentes personnalités. L'organisation de l'assistance aux provinces dévastées de Picardie et de Champagne, puis aux faubourgs de Paris pendant la seconde Fronde fut en partie son œuvre. Les *Relations* sur la misère des provinces publiées de 1650 à 1655 et couramment attribuées à saint Vincent de Paul, furent rédigées par M. de Bernières, ainsi d'ailleurs que l'appel à la charité pour subvenir aux frais d'établissement de l'hôpital rouennais pour les pestiférés (objet principal de cette notice). M. Féron qui a pu consulter les archives familiales des Maignart et particulièrement un certain « Livre de Compte de M. de Bernières pour les Œuvres d'Assistance, nous apporte sur ces faits des preuves décisives.

Le zèle charitable de M. de Bernières fut extraordinaire et cependant il mourut en exil, oublié. A ce propos, M. Féron dans sa conclusion soulève une des questions les plus actuelles de l'histoire religieuse du XVIIe siècle : l'évolution et l'influence de la Compagnie secrète du Saint Sacrement qui primitivement favorable à l'œuvre de Maignart serait, d'après l'auteur, responsable de l'oubli dans lequel le nom de M. de Bernières fut plongé.

Cette brochure qui de l'aveu de son auteur n'est qu'une notice

Digitized by Google

préliminaire, appelle évidemment d'autres publications. M. Féron annonce en effet deux volumes :

La Vie et les Œuvres de Ch. Maignart de Bernières, d'après les papiers inédits conservés dans ses archives familiales » et *Le Livre de Comptes de M. de Bernières pour les Œuvres d'Assistance.* Années 1651-52 avec introduction et notes.

Ces études, nous dit-il, sont actuellement en partie terminées, mais les difficultés matérielles pour l'édition de ces sortes d'ouvrages sont considérables. Souhaitons qu'en soulignant le réel intérêt de ces travaux nous contribuions à en hâter la publication.

H. LABROSSE.
Directeur des Bibliothèques de Rouen.

NOTE DE M. LE TRESORIER

Liste des abonnements reçus du 1er Mai au 1er Juillet 1924 :

MM. Louis Malhère, 15 fr. ; Hunger, 15 fr. ; Aymar des Guerrots, 15 fr. ; Costa de Beauregard, 20 fr. ; Gastiers, 15 fr. ; abbé Bouchard ; 15 fr. ; de la Grondière, 15 fr. ; Monseigneur Guérard, 15 fr. ; Monseigneur Dubois de la Villerabel, 15 fr. ; abbé Dupré, 15 fr. ; Monseigneur Lemée, 15 fr. ; Layer, 15 fr. ; Fauvel, 15 fr. ; Commandant Ernest d'Hauterive, 15 fr. ; abbé Robert, 15 fr. ; Lemarchand, 15 fr. ; Bibliothèque de Rouen, 13 fr. 50 ; Directeur de l'École de Théologie de Rouen, 15 fr. ; Deville, 15 fr. ; Bibliothèque de Lisieux, 15 fr, ; Capitaine de Soubeyran, 15 fr. ; Édouard Lefort, 15 fr. ; abbé Renouf, 15 fr. ; Baron d'Esneval, 15 fr. ; abbé Dautresme, 15 fr. ; Olry Rœderer, 15 fr. ; chanoine Legendre, 20 fr., Poulain, 20 fr. ; Lamel, 20 fr. ; Gaston Levé, 20 fr. ; abbé Lucas, 20 fr. ; abbé Turlan, 20 fr. ; Desplanches, 20 fr. ; comte de Bueil, 20 fr. ; duc de Clermont Tonnerre, 20 fr. ; Josson de Bilhem, 20 fr. ; Choque, 15 fr. ; Ville d'Évreux, 13 fr. 50 ; Société d'Agriculture de l'Eure, 15 fr. ; Monseigneur Chauvin, 15 fr. ; François Pétel, 15 fr. ; Charles Lecœur, 15 fr ; abbé Béthermin, 15 fr.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
Le Havre et Yvetot : M. le chanoine Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre.
Eu : M. le chanoine Legris.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.

EURE : M. le chanoine Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. Etienne Deville.

MANCHE : *Montmartin-sur-Mer* : M. le chanoine Bouchard,
Avranches : M. J. Séguin.

ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé de Saint-Léger-sur-Sarton.

* * *

4940. — TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS, 137e vol., 1922-1923, in-8° de 434 pp. Les Frères mineurs Capucins de Reims (1593-1903) par le R. P. Ubald d'Alençon [P. Alphonse d'Evreux, p. 84, 164 ; Alexandre de Vernon, 84 ; P. Gratien, de Bayeux] ; — Une découverte dans les Ruines ; — Un pressoir mystique, par le Dr J.-B. Langlet, pp. 287-335, ill. [Vitrail de Conches, p. 310-312, 316].

4941. — ANNALES DU MONT SAINT-MICHEL, *févr.* 1924. Un évêque d'Avranches liturgiste et réformateur au XIe siècle, par F. Cabrol ; — Un Mont Saint-Michel à Saint-Lô, par L. Bossebœuf. — *Mars*, Jean d'Avranches (*suite*) et la suite de l'article de L. Bossebœuf ; — Canons à longue portée et le Mont Saint-Michel.

4942. — L'ÉCHO DE PARIS : Une leçon moderne d'art sacré [église de Laigle, par M. Brillant, 16 *mars*] ; — 1er mai, Exposition Géricault.

4943. — JOURNAL DES DÉBATS. Propos de Carême. Le Turbot des moines, par E. Dupont (et l'évêque d'Avranches, 1647), 10 *mars* ; — le 21, Une querelle entre Barbey d'Aurevilly et Sainte-Beuve, par J. Bourdeau.

Digitized by Google

4944. — Annuaire de l'Association Normande, 91e année 1924, Caen, in 8o, 1924, 286-lx pp. Notes sur la découverte de sépultures franques et de substructions du xiie siècle, à Vernon (Eure), p. 39, par M. Poulain; — A travers le Vieux Vernon : vieilles maisons, vieilles sculptures, par M. Poulain, p. 45; — Notes et documents relatifs à quelques fontes de cloches pour trois églises autrefois collégiales au diocèse d'Evreux, par l'abbé Blanquart, p. 55; — Excursions du Congrès (La Roche-Guyon, Château-sur-Epte, Écos, Bus-Saint-Rémy, Tourny, Saulceuse, Gaillon, Château-Gaillard et Les Andelys, p. 119-157; — Visite de Vernon et du château de Bizy, p. 158; — Nécrologie, p. 181 [M. Oudin et L. Régnier]. Quelques pages d'histoire locale : Les Vassel, par M. Dubourg, p. 185-286.

4945. — Bull. Arch. du Comité des Trav. Hist. et Scient., 1922, 2e livr. Paris. Impr. Nat. *Le demi-pied gallo-romain de Criquebeuf-sur-Seine*, par le Ct R. Quenedey, p. 147-154; — *Les stalles de l'abbaye de Saint-Victor*, par Louis Régnier, p. 165-222 (8 aux Bottereaux, p. 205 212 et 4 à la chapelle du Lycée d'Évreux, p. 213-222].

4945 *bis*. — Au Pays Virois, mars-avril 24 : *L'abbaye de Belle Étoile*, par René Herval, p. 33; — *La chute d'un ange*, par Ch. Tirard, p. 40; — *Promenades autour de Vire*, par J. Robert (*suite*), p. 43; — *Un testament d'autrefois*, par F. Alix; p. 52; — *Notes pour servir à l'histoire de Saint-Sever-Calvados*, par Léon Lelièvre (*suite*), p. 56 64.

4946. — La Revue Normande, mars-avril 1924, 30 pp. — *Guillaume Costeley*, par H. A. Quéru, p. 112-122. Bibliographie *Un clocher dans la plaine*, de Joseph L'Hopital, par Ed. Bourgine : — *Études de littérature normande contemporaine*, d'Ed. Spalikowski, par J. Gaument et Camille Cé, etc.

4947. — Soc. Hist. et Arch. de l'Orne, t. XLIII, 1er Bull. 1924, gr. in-8, 183 pp. *Excursion de la Société dans le Passais normand et le Mortainais* avec ill., par G. Hubert, pp. 35-114; — *Domfront dans l'histoire*, par Henri Tournouër, p. 120-127; — *Rapport annuel*, par A. des Rotours, p. 128-142; — *Potiers de Gers et potiers Ornais*, par R. Jouanne, p. 143-161; — *Les Poteries de Ger il y a un siècle*, par A. Leneveu, p. 162-168; — Nécrologie : *L'abbé A.-L. Letacq*, par J. Leboucher, p. 169-172; — *Domfront et les premiers barons de Lucé*, par A. Surville, p. 173-180, etc.

Digitized by Google

4948. — Revue Internationale, 14e année, 1er juin 24. *Les hommes et les œuvres*. Le chanoine Paul Eudeline, historien de la ville d'Evreux, avec portrait [C. R. de sa monographie sur *Hauville*].

4949. — Revue Mabillon, avril-juin 1924. Propriétés et rentes de l'Abbaye du Trésor (1243-1314), par dom H. Van den Boren (*suite et fin*). p. 78-90 ; — Bibliographie liturgique de l'Ordre de Saint-Benoît (*suite et fin*), par l'abbé J.-B. Martin [no 281 intéresse Saint-Evroult, no 285 tiré de la bibl. du chanoine Porée, curé de Bournainville, etc.].

4950. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, LXXXVIIe vol. 1924 ; col. 282, Mort de Lescure, que sont devenus ses restes ? — col. 297, 344, Le cœur de l'amiral Duquesne ; — col. 332, armoiries de Jean de Bernières ; — col. 336, Les Haies, les Quintes du Maine ; — col. 388, Cartouche à déterminer [vignette d'imprimeur] ; — col. 430, Morainville (Normandie) ; — col. 430, Émile Piton [né à Coutances] ; — col. 440, La femme de Sobieski, roi de Pologne ; — col. 451, La Tour du Pin de la Charce ; — col. 456, armoiries des familles Mallet et de Bernières.

4951. — Revue de l'Art, *Mai* 1924, Géricault, peintre d'actualités, p. 297-308, 5e reproduction, par le duc de Trévise ; — *juin*, La place de Géricault dans la peinture française, par Léon Rosenthal, p. 53, avec 6 reprod.

4952. — Revue de l'art ancien et moderne, *Avril* 1924, A propos du centenaire de Th. Géricault : l'art et l'influence de Géricault, par Léon Rosenthal, p. 225-235, fig. ; — *mai*, Géricault peintre d'actualités, par le duc de Trévise, p. 297-308.

4953. — L'Illustration, 3 mai 1924, L'exposition Géricault, par le duc de Trévise, p. 405, 2 reproductions.

4954. — Revue des Deux-Mondes, 1er mai 24, Géricault et la découverte du cheval, par R. de la Sizeranne, p. 189-208.

4955. — Revue des Questions historiques, 1er avril 24, Paul Allard, historien des origines chrétiennes, par Jean Guiraud, p. 381-428 ; — E. Vacandard : De la venue de Lazare et de Marie-Madeleine en Provence, p. 257-305.

4956. — Comité des Trav. hist. et scient. Congrès tenu à Paris en 1923 : Deux observations relatives au mouvement des côtes entre Honfleur et Villerville, l'Aptien à Criquebeuf, près Honfleur, par A. Pinard, p. 204 à 208.

Digitized by Google

4957. — Revue Politique et Littéraire, *Juin* 7, Le Millénaire de la Normandie, ce qu'on fête à Bayeux, par A. Albert-Petit, p. 367-372.

4958. — Soc. Norm. d'Études préh. C. R. des travaux par M. Soudet dans le *Journal de Rouen*, du 13 mai 24.

4959. — Société des textes français modernes. Les exercices de ce temps réimprimés sur l'édition in-4° de 1631, revue et corrigée par l'auteur Angot de l'Eperonnière (Robert) et précédée d'une introduction par Frédéric Lachèvre. Paris, Hachette, 1924, in-12, 156 pp. port.

4960. — Académie de Rouen. Le port de Rouen, discours de réception de M. A. Faroult, et réponse de M. E. Montier sur l'œuvre économique et littéraire de M. A. Faroult, *Journal de Rouen*, 24 mai.

4961. — Le Petit Parisien a publié dans sa 3e édition de Normandie en *avril* 26 : La statue de la Vierge du Troncq s'effrite de jour en jour, avec photo ; — *Mai* 1, Un « Mémorial » anglais à la cath. de Rouen, par G. Dubosc; — 4, Les rosières en Normandie, par Et. Deville ; — 5, Les normands et le théâtre; — 12, Les députés normands en 1824 ; — *Juin* 3, Le palais épiscopal d'Evreux et le Trésorier-Payeur de l'Eure; — 7, Le site de Cesseville (Eure), avec croquis (M. Delaunay); — 13, Ronsard, abbé normand ; — 19, Le football jeu normand ; — 21, Les noms Macabres : Saint-Pierre-des-Cercueils, etc.

4961 (*bis*). — Annales hist. de la Rev. Franç., mars-avril : Un révolutionnaire en 1758 : le procès de Moriceau de la Motte [Elbeuf — le marchand de bœufs Bernadelle, l'abbé Laurent Lestourmy, vicaire à Saint-Jean-d'Elbeuf], par le commandant Herlaut.

4962. — Allinne (Maurice). La croix de fer de Pont-Saint-Pierre provient-elle de la cathédrale de Rouen, *Journal de Rouen*, 7 juin.

4963. — Beuvron. Un saint local par mois : saint Anselme ; — Un curé de Bonnebosq, prédicateur du Roi, *La Bonne Semence. Bull. Rel. de la Vallée d'Auge*, avril 24 (C. A. Simon).

4964. — Bondois (Paul). Un épisode de la « guerre d'Harcourt » ; la première fronde à Pont-Audemer d'après la correspondance du gouverneur Le Sens de Folleville. Caen, in-8° 44 pp.

4965. — Bonnenfant (chanoine). L'Église Saint-Nicolas de

Digitized by Google

Beaumont-le-Roger. Paris, A. Picard, 1924, in-4°, 142 pp. 32 pl. en phototypie, h. t. Titre r. et n. avec blason famille de Boisgelin.

4966. — Bourgine (Edouard). Un monument à Guy de Maupassant sous les ombrages du château de Miromesnil, *Journal de Rouen*, 14 juin.

4967. — Chevallier (abbé). Histoire du collège d'Aumale. Fécamp, Impr. Durand, 1924, portr. *Journal de Rouen*, 23 avril (C. R.).

4968. — Delteil (Loys). Le peintre graveur illustré, xixe et xxe siècle, t. 18, Th. Géricault. Paris, in-4°, grav.

4969. — Deries (Léon). Un haut fonctionnaire normand d'avant et d'après la Révolution : Ch.-Louis-François Caillemer (né à Carentan en 1757), *Min. de l'Instr. Pub. Comité des Trav. hist.*, t. VIII, p. 91-157.

4970. — Deville (Étienne) a publié dans le *Journal de Rouen* en *avril* 19 : Le château de Saint-Germain-de-Livet ; — 21, La mise au tombeau du château de la Grimonière (Manche) ; — *Juin* 1, Les récents travaux de la Soc. des Antiq. de Normandie ; — 11 et 12, Les fêtes du millénaire à Bayeux.

4971. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen* les articles suivants : en *avril* 11, Effondrement de l'église de Saint-Denis-le-Ferment, près Gisors ; — 18, Le domaine de Maupassant à la Neuville-Champ-d'Oisel ; — 19, « L'œuvre gravée de Géricault », par L. Delteil ; — 20, L'ancienne église Saint-Caude-le-Jeune ; — 27, Un ami de Flaubert : Alfred Le Poittevin ; — *Mai* 3, Exp. du « livre illustré du xviiie siècle » à la Bibl. de Rouen ; — 4, La bourse de commerce à Rouen (hist.) ; — 7 et 17, Exp. de « Ronsard et son école », Bibl. de Rouen ; — 8, A propos de l'Oriol de la rue Grand-Pont ; — 11, « Chant d'Oisel » ou « Champ d'Oisel » ; — 13, Vieille enseigne et vieux souvenirs ; Lord Byron est-il d'origine normande ? — 21, N.-D. de Bonsecours, par Mgr Prudent ; — 25, Deux bustes anciens de la Bibl. de Rouen (Corneille et Fontenelle) ; — 27, L'éclairage au gaz à Rouen autrefois ; — 31, Exp. de l'œuvre de Géricault au Musée de Rouen ; — *Juin* 1, « La duchesse de Longueville à Rouen » ; Portraits de Géricault ; — 3 et 7, Le dictionnaire des Luthiers anciens et modernes de H. Poidras ; — 8, Les origines Cauchoises des Dumas ; — 10, Rouen et les origines de New-Yorq ; — 11, Géri-

Digitized by Google

cault et la critique d'art allemand ; — 12, un Rouennais méconnu « Ch. Maignard de Bernières », par M. Féron (C. R.); — 15, Un monument de Louis Brune à propos de son transfert.

4972. — Féret (Ch. Th.). Un impromptu chez le duc de Choiseul. Rouen, Wolf, in-16, 32 pp.

4973. — Féron (A). Un Rouennais méconnu : Ch. Maignard de Bernières (1616-1662). Notes sur la participation janséniste à l'établissement d'hôpitaux Rouennais. Rouen, impr. Lecerf, 1924, in-8°, 35 pp. portrait.

4974. — Fillet (Maurice). L'aître de Saint-Maclou de Rouen, Paris, E. Champion, 1924, in-8° de 224 pp. avec 83 grav. — 50 francs.

4975. — Guérard (Mgr). Jubilé Episcopal de Sa Grandeur. — *Sem. Rel. de Coutances*, 9 mai, p. 297-312.

4976. — Hartoy (Maurice d'). L'Avenir de la Terre ou la cellule rurale en péril. Bourgtheroulde, in-8°, 14 pp. Impr. Claudin, Bernay; — Harangue à Mgr Chauvin, à propos d'une bénédiction de cloches à Epréville, Rouen, in-4°, 8 pp.

4977. — Hélie (Abbé), † curé-doyen de Pacy-sur-Eure, *Sem. Rel. d'Evreux*, 3 mai.

4978. — Herval (René), a publié dans le *Journal de Rouen* : Byron à Missolonghi (avril 1824). 28 *avril*; — le 2 *mai* : Allegra ; — le 24, Dans l'ombre de Byron ; — le 25, Une curieuse figure romantique ; Lady Hanhope ; — le 13 *juin*, Pierre de Ronsard, XXIVe abbé de Bellozanne en Normandie

4979. — Jouanne (R.). Promenade à travers le vieil Alençon. Guide littéraire et artistique d'Alençon et de ses environs. Alençon. 1923, in-16, 159 pp. et fig.

4980. — Langé (G. U.). Les cahiers gris. Notes et impressions romantiques. Auremesnil, Arquer-la-Bataille, Dieppe, Luneray, Limes, Gruchet, Saint-Siméon, Offranville, etc. Le Havre, 1924, in-8°, 34 pp., ill.

4981. — Lebreton (Chanoine), † à Briquebec, *Sem. Rel. de Coutances*, 12 juin.

4982. — Le Poittevin (Alfred). Une promenade de Belial et œuvres inédites, précédés d'une introduction sur la vie et le caractère d'A. Le P. par René Descharmes. *Les Presses françaises* 1924, in-12, 234 pp. (Bibl. Romantique).

Digitized by Google

4983. — Le Sap. L'Eglise du — [son histoire, *suite*], *L'Echo paroissial du* —, mai et juin 1924.

4984. — Nobécourt (R. G.). Paul Allard, etc. [c. r. du n° 4955], *Journal de Rouen* du 26 *avril* et le 3 mai, *Les livres nouveaux*.

4985. — Porée (chanoine). Le pontifical d'Egbert, arch. d'York à la Bibl. Nat. Paris 1923, in-8°, 10 pp., [*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, c. r. de 1923].

4986. — Provost (abbé Léon), † ancien curé de Saint-Sauveur-le-Vicomte, *Sem. Rel. de Coutances*, 15 mai.

4987. — Robert (Paul-Louis). Boildieu et Corneille, *Journal de Rouen*, 21 avril.

4988. — Rouen, Ville-Musée. Ses monuments. par G. Dubosc; Ses églises, par Jean Lafond; — Ses musées, par F. Destin, etc. Rouen, Wolf, 1923, in-fol., 36 pp. avec grav.

4989. — Spalikowski (Edmond) a publié dans la *Dépêche de Rouen* les articles suivants : *avril* 20 : Le Musée d'Auffay ; — 24, Horizons du Pays de Caux, Cordelleville ; — 5 mai, Exp. des livres à grav. du xviiie à la bibl. de Rouen ; — 12, visages de Rouen, avant la mort des prairies Saint-Gervais ; — 26, Figures et choses de chez nous : Paul-Louis Robert ; — *Juin* 1, Visages de Rouen, quartier Saint-Maclou ; — 8, Horizons du pays de Caux. Tendos; — 14, Visages de Rouen. La rue de Fontenelle. — Michelet en Normandie, *Belles-Lettres*, mars 24, pp. 285-289.

4990. — Thorel (abbé). Parcelles d'histoire locale (*suite* et *fin*). Mainneville et le Mesnil, *Le Clocher*, mai 1924. [Un IIe fascicule de ces articles a été tiré à part, in-8° de 23 pp. à l'impr. Cauchin à Gournay-en-Bray]. Mainneville (patrons de) *Le Clocher*, 15 juin.

4991. — Vernier. Catalogue illustré du Musée des Antiquités (guide du visiteur). Rouen, A. Lainé, 1924, in-8° de 158 pp. fig. et pl. h. t.

4992. — Yvon (Paul). Barbey d'Aurevilly et Horace le Dandy, *Journal de Rouen*, 18 avril.

4993. — Zevaés (Alexandre). Les procès littéraires au xixe siècle. Paris, Perrin, 1924, in-12 [Flaubert, p. 71-100].

Digitized by Google

Indications spéciales par département :

CALVADOS : **4940**, 44, 50, 56, 57, 63, 70, 71, 73.

EURE : **4940**, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 56, 61, 61 *bis*, 62, 64, 65, 71, 76, 77, 85, 90.

MANCHE : **4941**, 43, 47, 50, 69, 70, 75, 81, 92.

ORNE : **4942**, 47, 49, 50, 79, 83, 86.

SEINE-INFÉRIEURE : **4942**, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 58, 59, 60, 61, 61 *bis*, 62, 66, 67, 68, 71, 72, 73, 74, 78, 80, 82, 84, 87, 88, 89, 91, 93.

Le Gérant : G. POUSSIN.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. POUSSIN, Dr.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an, 17 francs pour l'étranger et 5 francs par livraison.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE DE NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

33e ANNÉE — 5e LIVRAISON

SEPTEMBRE 1924

TESTIS : Lettre de Jérusalem. La cessation des honneurs consulaires 12 avril 1924, 329. — X*** : Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle [Mme Scolastique-Guyonne de Rouxel de Médavy] (*suite*), 343. — Baron D'ESNEVAL : Une famille parlementaire de Normandie : Les Bretel de Grémonville (*suite*), 357. — Chanoine F. UZUREAU : La Persécution religieuse dans la Manche (1791-1792), 369. — Ernest D'HAUTERIVE : Un peu d'Histoire normande : Le vrai chevalier Destouches, 379. — Maurice D'HARTOY : Chronique Normande, 386. — Concours littéraire pour 1924, 395. — Abbé DELAMARE : Calendrier spirituel d'Evreux au XVIIIe siècle (*suite*), 396. — Protestation contre l'abandon de la Palestine, 402. — Bibliographie Normande, 403.

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
HENRI DEFONTAINE, dépositaire
41, rue du Gros-Horloge

1924

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon *(suite)*.

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique-Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) *(suite)*, par X***.

Essai sur Huet, évêque d'Avranches, par Mlle Clémentine de COURTEN, docteur ès-lettres *(suite)*.

Le Grand Pouillé d'Évreux, Doyenné de Laigle, par M. le chanoine Ch. GUÉRY, Aumônier du Lycée d'Évreux *(suite)*.

Chronique Normande, par M. Maurice d'HARTOY.

Le Calendrier spirituel d'Evreux, par M. l'abbé DELAMARE, curé d'Incarville.

Les Bretel de Grémonville, par M. le baron d'ESNEVAL.

Tillières-sur-Avre, par M. A. MOUTON.

Digitized by Google

LETTRE DE JÉRUSALEM

LA CESSATION DES HONNEURS CONSULAIRES

12 Avril 1924

Nous sommes à vingt ans de distance exactement de la période 1903-1904, période douloureuse entre toutes dans l'histoire contemporaine de l'Église de France, et dont il faut dire qu'elle fut une « heure de ténèbres sur notre pauvre pays ».

C'était le naufrage des Instituts religieux et la dispersion de ceux qui sont à l'étranger les meilleurs propagateurs et les plus fermes soutiens du prestige français.

C'était aussi le temps de la manœuvre redoutable, menée par le triste Combes, pour l'abandon du Protectorat catholique d'Orient et des droits séculaires de nos consuls aux honneurs traditionnels, de Constantinople au Caire en passant par les Echelles du Levant et plus particulièrement en Terre Sainte. « De ce Protectorat, c'était le mot d'ordre, la France ne retirait que des embarras et aucun avantage. »

Or, en 1923, Mgr Baudrillart venait en Palestine prier, regarder, étudier ; autrement qualifié que Combes pour juger sainement des choses de l'Eglise et des intérêts de la France en Orient, l'éminent recteur de l'Institut catholique concluait ainsi une correspondance consacrée au mandat anglais en Palestine :

« C'est à nous qu'il appartient de faire reconnaître par l'Angleterre, puis par les autres signataires des traités, la situation morale et religieuse privilégiée, qu'un si long passé et tant de services rendus méritent à notre pays. C'est l'intérêt de la France, c'est celui de l'Église catholique.

« Quoi que fasse l'Angleterre, même quand elle envoie en Palestine de très hauts prélats catholiques, son œuvre tourne finalement en faveur du protestantisme. »

Et plus loin : « Respect des traités conclus... accord sincère,

Digitized by Google

dans le respect des droits de tous, entre les puissances catholiques ; consécration officielle de ce qui peut, dans l'état présent des choses, subsister du Protectorat français à l'égard des Lieux Saints et des Communautés chrétiennes, tel est, à mon humble avis, le but à poursuivre.

« L'Angleterre peut, sans déchoir, accorder à la France... »

J'interromps la citation avec un sourire amer ; non, non ; l'Angleterre n'accordera rien à la France, Monseigneur. La mission officielle du cardinal Dubois et le livre de Mgr Grente ne sont que l'illustration splendide du naufrage d'hier ; le Protectorat est bien mort ; l'Angleterre a scellé définitivement sa tombe et ne permettra pas qu'elle s'ouvre le troisième jour pour une résurrection glorieuse. Et puis, faut-il le dire avec douleur ? Rome a parlé, hélas, *causa finita est !*

LA QUESTION DE DROIT

Mais en quoi consistait ce droit que Combes dédaignait, que Mgr Baudrillart désirait de conserver et dont un ministre autrichien, le comte Goluchowski disait : « Avec ou sans Combes, la France n'abandonnera jamais le Protectorat des chrétiens d'Orient ? »

C'était en effet le « droit » à protéger des persécutés, à arracher les minorités chrétiennes dans les limites de l'empire turc à la cruauté des pachas ou aux tracasseries des dissidents, plus redoutables parfois que les musulmans déchaînés.

C'était un droit ; c'était aussi un devoir ; et s'il faut faire quelque plaisir à la mémoire de Combes, mais oui, c'était aussi une charge ; mais une de ces charges glorieuses que les hommes de la Révolution, ceux de la Terreur, ceux du Comité du Salut Public avaient expressément refusé de méconnaître, envoyant au contraire à Constantinople l'ordre de maintenir nos droits traditionnels et les formes extérieures qui en sont les signes visibles aux yeux des populations orientales.

C'était le droit magnifique à exercer les grands devoirs de l'humanité sur des régions inclémentes où le Turc reconnaissait notre seul pavillon. Fleur de Lys ou Trois Couleurs. Et n'était-ce pas un hommage éclatant à notre grandeur nationale ?

Digitized by Google

Au-delà de cet hommage il y avait bien aussi quelque profit ; n'était-ce pas situation privilégiée que la création assurée de nombreux marchés dans l'immense territoire que limitent les grandes cités : Constantinople, Bagdad, le Caire ?

Mais chose curieuse, on feignait de l'ignorer en France ; d'aucuns même l'ignoraient carrément et en fait de connaissances géographiques d'ailleurs, leur bagage était plutôt léger. D'autre part, un étourdi d'assez haute envergure ne craignait pas d'écrire : « Personne n'est prêt pour prendre la place que la France prétend quitter. »

La vérité, c'est que toutes les puissances de l'Europe s'apprêtaient depuis de longues années à nous disputer notre héritage en Orient. Motif : ressources économiques insoupçonnées de nous, révélées en partie par des missions scientifiques allemandes, convoitées à la fois par tout le monde, y compris l'Amérique, attentive et soudain présente partout où l'on découvre le moindre bidon de pétrole.

Contre tous ces appétits impatients de s'introduire en Orient, sous le prétexte de protéger des nationaux qui déjà pullulaient un peu partout, un homme nous gardait la partie belle : cet homme, c'était le Pape.

Le Pape italien avait quelque mérite à faire taire ses aspirations nationales pour demeurer fidèle au Mandat français sur tout l'Orient ; il consentait à fermer l'oreille aux instances de l'Italie, chaque jour plus pressante, qui depuis longtemps désirait acquérir de l'influence et même un bout de territoire dans le Levant.

Sur l'ordre du Pape et de la Propagande, les délégués du Saint-Siège, les Institutions, notamment la très puissante Custodie franciscaine qui règne sur la Palestine, la Syrie, l'Egypte, enfin toutes personnes morales de toute nationalité relevaient immédiatement de l'ambassade de France.

En vérité nous étions forts contre tous nos rivaux.

Et cette force pourtant, nous la tenions de Rome ; si bien que, les protégés relevant directement de la Propagande et du Pape, celui-ci pouvait, le cas échéant, suspendre ou supprimer définitivement « le Protectorat » dont, à l'origine et sur titres solides, il nous avait fait la concession.

Cela dit, constatons que nous avons nous-mêmes, à San-Remo, abdiqué nos droits à la protection des chrétiens d'Orient ; le

Digitized by Google

texte, je ne l'ai pas entre les mains et ne saurais en livrer l'exacte formule ; mais le fait existe, fortement affirmé par les chancelleries : nous avons abdiqué !

Mais quoi ! le Pape n'était pas à San-Remo, non plus qu'à Lausanne et s'il connaissait officieusement l'abdication dont les puissances avaient pris acte soigneusement, il n'avait rien signé ! Il demeurait donc maître de maintenir en notre faveur le Protectorat catholique.

Et puis restaient les honneurs ! Nos consuls gardaient encore le droit aux honneurs ; en face d'Herbert Samuel présent au Saint Sépulcre, en face de tel gouverneur anglais, protestant ou catholique, à Bethleem ou à Nazareth, l'agent français gardait son privilège ; et chose remarquable, lorsque le cardinal Bourne, au début de 1924, venu en Palestine à la tête d'un pèlerinage anglais, faisait son entrée solennelle au Saint Sépulcre, on pouvait voir avec émotion le prélat britannique assisté par M. Louis Rais, consul général de France à Jérusalem.

Les « honneurs » étaient à l'abri de toute discussion et fixés rigoureusement par un statut de la Propagande dès 1742.

A son arrivée dans la Ville Sainte, le nouveau consul avait droit à une réception solennelle au Saint Sépulcre ; le *Te Deum* était chanté par la maîtrise franciscaine ; une messe était célébrée annuellement pour le chef de l'État. Le consul avait droit en outre à la présentation de l'eau bénite, à une place réservée et au fauteuil pour lui et pour le personnel de sa chancellerie. Durant la messe dite « consulaire », le consul baisait l'Evangile, recevait l'encensement du diacre et le baiser de paix et la cérémonie s'achevait par le chant du *Domine Salvam fac Rempublicam.*

Comment tout cela a-t-il cessé ? Par qui tout a été consommé de ce patrimoine de puissance et de gloire ? C'est ce que je me propose d'écrire. Je dirai ce que je sais, simplement, mais non sans tristesse, parce qu'ici quelque chose a sombré, et que de ce naufrage il convient de parler comme on ferait du Curie ou du Bouvet ; en tremblant néanmoins, quand je pense au caractère sacré des hommes qui eurent toute responsabilité dans le drame historique de la suppression des honneurs.

C'est pour moi un devoir de signaler qu'en dehors du Pape, ou de Mgr Barlassina, patriarche de la ville sainte, les Anglais étaient un peu là. Si les honneurs avaient été continués par la bien-

Digitized by Google

veillance paternelle du Pape, pourquoi ont-ils brusquement cessé, sinon sur l'intervention d'une puissance protestante qui gouverne en Terre Sainte par une personnalité juive ? Le Saint Père a-t-il agi spontanément dans cette occurence ? mais personne ne voura le croire ; ou bien la politique anglaise a-t-elle fait pression sur le Vatican ? (1) Je ne sais. Mais il y a lieu peut-être de répéter le vieil adage : *Is fecit cui prodest.*

De toute façon, je réponds d'une chose : c'est que la France a reçu son congé sur le seuil même du Saint Sépulcre sur un mode preste et désinvolte à un degré inimaginable. J'allais choisir dans les gros mots de Molière quelque épithète à hauteur, capable d'exprimer sur le vif le « comment cela s'est fait », lorsque je suis tombé sur un bout de prose signée « Pierre Mille », détachée du *Temps.* (11 janvier 1906.)

« L'Anglais secoua la tête et dit sententieusement :

« — ... Vous autres Français vous commettez des impertinences gratuites.

« — Vous êtes bien bon ! et les Allemands ?

« — Les Allemands? des brutalités inutiles.

« — Et vous ? continuai-je.

« — Nous ne nous livrons jamais, fit-il avec orgueil, qu'aux rosseries nécessaires. »

Le mot est juste et c'est lui que je cherchais. Je prétends donc que la suspension des honneurs consulaires fut une de ces rosseries ; « nécessaire » est de trop.

On a voulu en faire rigueur au Patriarche de Jérusalem. Mais au point de vue « Protectorat efficace » des intérêts catholiques, la retraite de la France est un désastre ! (Aveu de Mgr Barlassina.) Et ce désastre n'est pas imputable au seul Vatican, si le Vatican y est pour quelque chose.

Aussi bien il me répugnait de croire que Mgr Barlassina pouvait simultanément, comme diplomate porter un coup retentissant au flanc de mon pays et comme évêque couvrir le même pays d'appels au secours de la Foi, terriblement menacée en Palestine ; menacée d'abord par les non-chrétiens, Juifs et Mul-

(1) Si tant est que le Vatican soit pour quelque chose ici ; ce qui paraît de plus en plus improbable.

Digitized by Google

sulmans, et par les catholiques, — Anglais y compris — épars sous combien de « dénominations » diverses, « retenus par combien d'autorités particularistes » (1), hélas !

LES FAITS

Le 12 avril 1924 était un samedi, veille du dimanche des Rameaux : Il était dix heures : M. Louis Rais, consul général de France à Jérusalem, nommé au poste de Milan, saluait une dernière fois les nombreux représentants et amis de la colonie française ; réunis à cette heure, ceux-ci avaient à cœur de remercier encore M. Rais pour les grands services rendus par lui à la cause religieuse et française en Palestine et au-delà, pendant la dure période d'après-guerre ; sans lui les œuvres françaises n'avaient pas droit à revivre ; « sans lui nous en étions réduites à mendier de porte en porte notre pain » ; (paroles d'une religieuse non française.)

A dix heures trente, M. Rais descendait rapidement vers Jaffa, s'arrêtait au passage à Abou Gosh chez les Bénédictins, à El-Athroun chez les Trappistes, à Ramleh chez les Sœurs de Saint-Joseph. Le lundi 14 avril, il embarquait à bord du *Sardegna*, paquebot italien qui devait le conduire à Gênes.

Je dois à la vérité de dire que M. Rais fut accueilli par le Commandant, les officiers et la direction de l'Agence avec la plus exquise courtoisie ; et sur le *Sardegna*, le pavillon français flottait à côté du drapeau italien.

Mais quelques minutes avant de monter à bord, M. Rais recevait de Jérusalem les nouvelles les plus graves.

Le samedi 12 avril, vers 14 heures, le Consul de France se rendait au Saint Sépulcre en grande tenue, pour accompagner le patriarche dans ce qu'on appelle la cérémonie de « l'Entrée ». Le consul, c'était M. Paul Ballereau, chargé de l'intérim jusqu'à l'arrivée du nouveau titulaire, M. Maugras, retenu à Paris.

Or arrivé au seuil de la basilique, en même temps que le patriarche, l'agent français remarque avec surprise que le prélat ne lui présente pas l'eau bénite, geste quasi sacramentel ; du reste pas un mot d'explication ! Etait-ce tellement nécessaire ? C'était la

(1) Bulle *Infinita Dei misericordia*.

Digitized by Google

rupture évidente, car ici ce qui n'est pas *donné* est *refusé*. Devant le clergé et le public chrétien de Jérusalem, c'était, au milieu du plus profond silence, mais dans la lumière du grand jour, la notification officielle de la cessation des honneurs réservés au Consul de France. Personne ne s'est mépris.

M. Rais, mis au courant sur les quais de Jaffa ne s'étonna pas outre mesure : le coup préparé par des diplomates consommés, était prévu et attendu un jour ou l'autre. Mais M. Rais emportait donc dans ses bras le vieux drapeau par qui le Saint Sépulcre avait été conservé à l'Eglise Catholique; le vieux drapeau troué à Sébastopol pour sauver les Lieux Saints, rougi naguère encore de sang français en Palestine, en Syrie, en Cilicie ; le vieux drapeau qui tant de fois sur son passage avait soulevé les vivats des chrétiens affranchis et dont tous avaient juré de garder à jamais la mémoire !

Mais encore M. Rais s'éloignait sans un merci, sans un compliment, sans une fleur, lui qui devra rester, en dépit de toutes les méconnaissances et de toutes les politiques le dernier chevalier du Saint Tombeau ! Je me trompe; il est de notre destinée à nous Français d'obliger nos ennemis à une singulière estime et à une secrète sympathie ; la France est bonne et généreuse, on le sait bien assez ; et que volontiers elle oublie les affronts et amnistie le passé ! On sait que dans notre magnifique terroir une seule politique finalement se fait jour et demeure, celle que nous recomdait M. Maugras, notre nouveau consul général à Jérusalem, le 11 mai dernier, après la messe solennelle de sainte Jeanne d'Arc :

« ... Restons fidèles à la bannière de Jeanne : suivons-là courageusement à la peine, alors même qu'elle ne *doit* plus être à l'honneur ! » M. Rais serait donc continué par M. Maugras.

Nous savions bien, nous Français de Terre Sainte, à quel genre d' « honneur » il était fait allusion.

Il demeurait vrai cependant qu'en la personne de M. Ballereau, le Consul de France était déclaré publiquement déchu de sa place d'honneur au Saint Sépulcre, sans que le moindre avis, discrètement remis le jour même, à la dernière minute, si l'on veut après le repas de midi, eut permis d'épargner à notre agent surprise et confusion ; cette surprise et cette confusion, est-il besoin d'ajouter qu'elle fut ressentie amèrement par toute la colonie française ?

Digitized by Google

On se sentait frappé et l'on restait meurtri ; et quelques jours après, une lettre de Jérusalem, — sans signature, mais nous connaissons l'auteur qui était en l'espèce le plus qualifié pour écrire ce document — était publiée par la *Liberté du Sud-Ouest*, la *Croix* et plusieurs journaux de Paris. On y lisait

« ... A cette heure surtout où notre influence dans le Proche-Orient est battue en brèche de toutes parts, il convient de nous attacher à défendre énergiquement ce qui, dans l'ordre matériel, spirituel ou simplement protocolaire, subsiste d'un patrimoine que nous ont valu sur la terre des Croisés une longue suite d'héroïsmes, de dévouements, de bienfaisant idéal...

« ... Trop d'atteintes nous ont été portées depuis la guerre, en Terre Sainte, pour que les catholiques de Palestine et tous les Français qui apprécient la valeur démonstrative des honneurs accordés depuis toujours à notre agent, ne témoignent d'une certaine appréhension à l'occasion des faits troublants que nous venons de relater. Il y a là-dessous une manœuvre antifrançaise évidente. Nous en saurons bientôt la couleur. »

Peut-être le lecteur se dira que nous, Français de l'étranger, faisons preuve de nervosité et qui sait si d'aventure le patriarche de Jérusalem n'aurait pas « oublié » le rite traditionnel de la présentation de l'eau bénite ?

Il suffit pour répondre de passer à la suite des « faits troublants ».

Le 13 avril, dimanche des Rameaux, le consul de France ne parut point à la fonction solennelle ; pouvait-il décemment se présenter au Saint Sépulcre avec la certitude que le fauteuil d'honneur lui serait refusé ? Simple sens de sa dignité, le consul se fit représenter par un secrétaire qui n'avait pas droit au port de l'uniforme et demeura tranquille chez lui, « malade ». La diplomatie a de ces secrets ! Du moins n'avait-on pas le droit de faire passer pour « acceptation du régime nouveau » l'absence du consul.

Le secrétaire se présenta donc au lieu et place du consul retenu par son malaise ; comme on l'avait prévu, ni fauteuil, ni coussins, ni prie-Dieu, traditionnellement réservés au représentant de la France n'avaient été préparés ; quelques chaises alignées, deux, trois ? c'était bien suffisant ! Hé ! pourquoi pas de simples tabourets ?

Digitized by Google

Ainsi fut fait encore les trois grands derniers jours de la Semaine Sainte. Aux chrétiens de Jérusalem se mêlaient cependant deux groupes importants de pèlerins français : le groupe de Mgr Potard et celui — plus nombreux — des Augustins de l'Assomption.

Or, pour l'édification de nos chers pèlerins, accoutumés au recueillement de nos cathédrales ou de nos modestes chapelles, le hasard voulut que le jour des Rameaux et le saint Jour de Pâques, sous les voûtes du Saint Sépulcre, les fonctions sacrées fussent interrompues par un chahut scandaleux entre Latins et Coptes, l'impudeur des schismatiques ayant singulièrement progressé depuis le départ des bons Turcs de l'ancien régime.

Essayez, dévôt lecteur de Normandie, de vous faire un peu l'idée de ceci : sous le dôme de la vieille basilique coups de bâtons échangés, cris terrifiants des femmes, corps à corps anonymes derrière les piliers ou contre les murs de l'Edicule sacré, vingt minutes durant ! un pontifical présidé par son Excellence le Patriarche latin de Jérusalem tragiquement suspendu à l'Offertoire et finissant en messe basse; cinquante policiers débordés par des groupes affolés ou furieux, et finalement arrestation de prêtres coptes au grand détriment des chapes ou des tuniques arrachées ou déchirées et dont les béantes ouvertures laissaient apparaître des poitrails basanés et velus ! Tableau !

Le jour de Pâques, plus fort encore; tellement fort que le Patriarche latin « debout devant son trône, revêtu de ses ornements pontificaux, avait interpellé à voix haute le chef de la police, présent dans la basilique, et lui avait énergiquement reproché l'insuffisance pitoyable du service d'ordre et l'impunité du scandale commis en pareil lieu et en pareil jour ! (*Osservatore Romano* du 30 avril).

Or, ce jour de Pâques du moins, la foule des chrétiens aurait dû, ce semble, jouir d'un idyllique recueillement et fondre en larmes de tendresse en voyant que le vide laissé par le consul de France était largement comblé; car sous la protection de cinquante policiers, officier-commandant en tête, le fait nouveau venait de se produire, après quoi nous pouvions crier notre *Consummatum est :* les consuls catholiques de nationalité étrangère — Espagne, Italie, Pologne, Belgique — étaient présents; et pour eux les fauteuils avaient surgi et tendaient les bras...

Digitized by Google

Et la lettre de Jérusalem, plus haut citée, posait la question : « Fait plus significatif, alors que les années précédentes, les consuls étrangers, espagnol et italien surtout, bien qu'invités officiellement aux cérémonies pascales s'abstenaient d'y paraître pour ne pas consacrer par leur présence en une position moins honorée, la suprématie morale de la France, pourquoi et sur quel mot mystérieux se sont-ils tous présentés le jour de Pâques au Saint Sépulcre en grand uniforme ? »

Cependant avril passa et mai s'ouvrit avec de beaux espoirs. Le 8 mai, jour de saint Michel et de sainte Jeanne d'Arc, tous les Français de Jérusalem et leurs amis en foule, clergé séculier et régulier de tous rites, nos séminaires, écoles, orphelinats, hospices étaient assemblés à la gare de Jérusalem, submergeant, encombrant, débordant la longueur des quais. Sous l'ombre de la marquise, la fanfare des Pères Blancs se révélait à l'éclair de ses cuivres.

On attendait par le train du Caire M. Maugras, consul général de France. A 9 h. 30, le train stoppe et voici soudain le salut à la France par les accents de la *Marseillaise*... Un homme se redresse derrière les glaces du wagon ! C'est lui le consul, notre consul ; et l'hymne national se fait plus triste :

... *Entendez-vous dans nos campagnes*...

Oui, c'est toujours notre Histoire de France : des pages en beauté et des journées de deuil avec leur rançon de gloire... Quand même ! Ici sur la terre étrangère notre chant national nous enlève et nous fait pleurer à la fois ; et déjà M. Maugras, dans le recueillement de cette minute sacrée ne sait se dérober à cette impression.

En quel temps au surplus arrive-t-il en Terre Sainte ? Jadis, tout juste le loisir de prendre quelque repos et d'endosser le riche costume officiel, le consul de France se présentait au Saint Sépulcre dont les portes séculaires devant lui s'ouvraient... Les Franciscains, gardiens du Saint Lieu pour l'univers catholique, faisaient l'honneur d'un discours de bienvenue et d'un *Te Deum ;* puis, fendant les flots de l'assistance, le consul entrait dans l'Edicule sacré où il fléchissait le genou devant le marbre du Saint Tombeau.

Mais aujourd'hui tout est changé : puisqu'il est dit qu'on nous

Digitized by Google

refuse les honneurs, nous garderons sous l'affront notre dignité de religieux et de Français.

Une demi-heure consacrée aux présentations ; puis chacun, c'est entendu, retourne chez soi ; seuls les supérieurs des divers Instituts accompagnent M. Maugras droit au Saint Sépulcre, puisque hier même il nous envoyait d'Egypte ce télégramme : « Ma première visite sera visite de dévotion au Tombeau du Christ ! »

Et cependant, si nous y avions tenu tant soit peu, la ville se fût parée de drapeaux et la foule qui nous garde ses sympathies eût porté le consul de France en triomphe jusqu'au pied du Calvaire... et du fond de nos poitrines, quel *Te Deum!* Mais des rivaux eussent souri parce que, à toute cette manifestation, l'âme, le caractère officiel fatalement devait manquer. A nos rivaux qui, de la part de « ces Français » s'attendaient à tout, du moins à quelque étourderie, nous avons refusé cette satisfaction.

L'entrée de M. Maugras au Saint Sépulcre s'est faite dans le silence et le recueillement de tous ; tous nous avons prié pour la France et comme je pensais à Jeanne la Pucelle j'ai pensé aussi aux Anglais et au bûcher de Rouen.

LES CONSÉQUENCES

Vous savez, cher lecteur, qu'en Orient, que partout aussi bien, lorsque la France de guerre lasse consent à disparaître en amenant son pavillon, un étranger aussitôt se présente : Anglais, Russe, Allemand, Italien, que sais-je ? Eh ! n'est-ce pas de style ?

Or, la Palestine jetée en proie aux Juifs Sionistes et livrée à l'Angleterre hérétique, on se demandait avec curiosité quelle puissance oserait réclamer la succession de la France et poser sa candidature au Protectorat catholique.

Notons d'abord que l'Angleterre, en dépit de son mandat politique, aurait mauvaise grâce à se mettre en avant ? Elle poursuit d'autres rêves : celui de l'Union des Eglises. Anglaise et Grecque-Orthodoxe. Chimère ? dira-t-on. Point tant que cela. Il y a trois mois à peine un important pèlerinage protestant, soi-disant anglo-catholique », faisait une entrée solennelle dans la basilique de la Nativité de Bethléem où les Grecs schismatiques faisaient

Digitized by Google

grand accueil à nombre de prélats anglais en brillant costume de cérémonie.

Ce fut une grosse affaire; et le gouvernement avisé aussitôt par la vigilante Custodie, des mesures immédiates furent prises pour empêcher semblable démonstration au Saint Sépulcre. Soyez sûrs toutefois que ceci n'est que partie remise. Verra bien qui vivra l'an prochain; naguère je relevais dans la presse juive locale — bien au courant — cette petite information.

« Le synode de tous les Orthodoxes, proposé pour cette année par le patriarche de Jérusalem, Mgr Damianos, est remis à l'an prochain en raison de la difficulté des sujets à soumettre aux débats : changement du Calendrier et ... réunion des Eglises. Il est reconnu qu'il convient d'étudier plus à fond ces questions avant de les soumettre au Synode. »

Ce qu'on ne dit pas et qui est convenance de premier plan, c'est que l'Angleterre ne consentira pas à la fameuse union avant que l'Eglise Orthodoxe n'ait soldé les quelque huit cent mille livres égyptiennes qu'elle doit depuis la guerre et dont elle n'offre à ses créanciers, dit-on, que le 60 p. 100 et encore au prix de quels sacrifices!

Mais à défaut de l'Angleterre il nous faut compter sur les prétentions d'une puissance dont le nom aujourd'hui est sur toutes les lèvres : l'Italie.

Deux Institutions puissantes, la Custodie de Terre Sainte et le Patriarcat de Jérusalem, gouvernés par des titulaires italiens et recrutés en majorité parmi des religieux italiens, donnent aux prétentions de notre sœur latine une force incontestable... Et comment ne pas parler du Cardinal Oreste Giorgi?

Arrivé en Palestine à la fin de mai comme Légat pontifical pour consacrer les deux basiliques du Thabor et de Gethsémani, le Cardinal a été magnifiquement accueilli comme mérite de l'être un prince de l'Eglise. Jérusalem, le 5 juin, connut le frémissement des grands jours; les rues étaient bondées de spectateurs de toute croyance et les blanches théories d'écolières catholiques n'étaient qu'un frétillement de petites bannières aux couleurs pontificales portées à bout de bras et agitées par la brise du soir.

Mais quoi! le Légat envoyé par le « Pontife universel » venait pour tout le monde; et ainsi pourquoi tant de drapeaux italiens? pourquoi l'un de ces drapeaux italiens a-t-il été introduit en vio-

Digitized by Google

lation de tous les règlements sous la coupole du Saint Sépulcre où jamais aucun pavillon ne fut toléré ! Pourquoi et comment?

Pourquoi, derrière le Cardinal, ce bataillon, grotesque à souhait, de sept indésirables fascistes aux chemises noires et à la minable calotte ? lesquels fascistes ont prétendu organiser des cordons de police sur les talons de la police anglaise et ont réussi à corser le désordre et la presse qui furent dans l'entourage immédiat du Cardinal au-dessus de toute description.

Pourquoi ces mêmes facistes se sont-ils présentés en corps, drapeau en tête, dans les jardins de Notre-Dame de France et au Couvent de Saint-Sauveur, siège de la Custodie, au début d'une séance musicale et littéraire donnée en l'honneur du Légat? Je constate d'ailleurs avec satisfaction que dans l'un et l'autre établissement, chemises noires et calottes minables ont été maintenues à la porte parce que, à l'intérieur, on n'avait que faire de leur manifestation tapageuse et politique.

Je constate aussi que lors de la réception du Cardinal les discours officiels ont été prononcés en italien.

Je constate encore que l'Italie a pris pied en Transjordanie depuis plus de six mois, par l'établissement d'un hôpital ; et qu'elle compte s'étendre et s'affermir encore par l'ouverture d'écoles dirigées par des maîtres italiens ; qu'enfin pour corroborer toute cette activité italienne, le Cardinal Giorgi, conduit par le Patriarche latin de Jérusalem, a visité les grandes paroisses latines de Salt et de Madaba et s'est laissé amener jusque sous la tente de l'émir Abdallah ! Le Cardinal italien a donc franchi le Jourdain, fait inouï ! Si la gloire de Dieu et le bien des âmes doivent y trouver leur compte, tant mieux ! Mais moi, j'étais triste, parce qu'on se battait pour la civilisation et pour Dieu, et que la France n'y était pas.

Cependant le Pape envoie au monde chrétien la Bulle *Infinita Dei* qui promulgue le jubilé de 1925, l'année sainte. La Palestine est un des objectifs de la politique du Saint Père : « Notre seconde intention est que tous... recommandent avec insistance à la miséricorde de Dieu deux autres sujets qui nous causent des sollicitudes extrêmes et qui intéressent au plus haut point la religion : savoir que tous les non-catholiques viennent se réfugier dans la véritable église du Christ et que la situation de la Palestine rentre enfin dans l'ordre qu'exigent les droits sacrés de la religion catholique. »

Digitized by Google

A la bonne heure ; mais le nombre et la puissance des non-catholiques s'accroît démesurément du poids de l'Angleterre non-catholique, et plaise à Dieu que le mandat Anglais sur la Palestine n'ajourne indéfiniment la réalisation des désirs du Saint Père !

Au surplus l'Angleterre est une puissance d'argent ; elle n'admet pas volontiers chez elle, elle arrête même systématiquement les pauvres, même les malheureux réfugiés qui couraient lui demander asile. Après l'incendie de Smyrne, les ports d'Egypte et de Palestine se fermaient sans pitié aux bâteaux chargés d'Arméniens ; la France cependant ouvrait devant eux ses frontières ; logeait, nourrissait, habillait à ses frais ces misérables, leur donnait des terres et du travail en Syrie. Comparez et jugez, lecteur ; peut-être vous penserez comme moi : dans le Proche Orient les Français sont toujours à la peine ; pourquoi seuls nos voisins seraient-ils à l'honneur ?

ÉPILOGUE

... Nous attendons en silence, au demeurant résignés, mais fiers, sans essayer de nouer de basses intrigues, et laissant à nos diplomates le souci de maintenir très haut — et le cas échéant de venger — l'honneur du pays ; entre secrétairerie d'Etat et Ambassade de France au Vatican, la distance n'est pas si grande.

Nous avons abdiqué à San-Remo ; c'était fatal. Nous exercions un protectorat des chrétiens contre les Turcs ; nous avions mauvaise grâce à prétendre l'exercer « contre » les Anglais, lesquels exercent sur la Palestine un mandat de direction et de protection que nous-mêmes leur avons confié.

Quant aux « Honneurs consulaires », les Anglais y prétendent pour des services présents ; nous, Français, serions très satisfaits qu'on nous les conserve comme un mémorial du bien incalculable accompli en Terre Sainte jusqu'au cœur de la guerre, jusqu'à l'heure qu'il est. Qu'on veuille bien mettre en juste balance les services des uns et des autres et comprendre aussi la leçon qui se dégage de ces trois lignes du *Cid :*

> Cette marque d'honneur qu'il met dans ma famille
> Montre à tous qu'il est *juste* et fait connaître assez
> Qu'il sait récompenser les services *passés !!!*

TESTIS.

Digitized by Google

UNE ABBESSE BÉNÉDICTINE
DU XVIIe SIÈCLE

Mme Scholastique-Guyonne de ROUXEL DE MÉDAVY

Première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil, 1627-1669

(Suite)

CHAPITRE XXIII
1642

Retour de M. Mesler. — Décès de la R. M. Renée des Guetz. — Arrivée de R. M. Françoise de Médavy. — Travail des Constitutions. — Leur promulgation.

L'année 1642 trouvait la communauté dans une grande ferveur : pour l'y maintenir Mme de Médavy lui fit donner, durant le carême, les exercices de dix jours. En la disant « famélique de la « parole de Dieu » Mme de Blémur n'exagère vraiment pas... A la Pentecôte, M. Mesler, après une mission donnée à Rouen « repassa par ceste maison qui estoit bien tendre a son cœur ». Il vit toutes les Moniales en particulier et reprit fortement plusieurs qui « s'eloignoient de lesprit dunion et de soumission « envers labbesse. »

Le diable, qui met tout à profit pour jeter le trouble dans les cloîtres, se servit à ce moment du projet des nouvelles constitutions : elles devaient changer surtout le point concernant les élections aux principales charges. Le chapitre annuel n'avait pas eu lieu et quelques esprits, en petit nombre il est vrai, se tourmentaient un peu.

La visite de l'ardent missionnaire venait à point : « Ses paroles « furent si efficaces que les coupables recognurent leurs fautes ». Elles implorèrent le pardon de leur mère, promettant « de ne vivre jamais que dans son esprit. » On s'imagine l'accueil d'indulgente bonté qu'elles reçurent !

Digitized by Google

M. Mesler demeura quinze jours à Verneuil et « non seulement « la ville venoit a la foule pour en profiter ainsy qua son premier « voyage, mais plusieurs personnes de haute condition le vinrent « trouver pour faire leur confession generale. » Les domestiques suivirent leurs maîtres et maîtresses et le prédicateur enseignait à chacun son devoir, si bien qu'un changement total se produisit dans la conduite de tous. Les dames de Verneuil et des environs venaient raconter à l'Abbesse leur bonheur : « Dans leurs mai- « sons qui, auqaravant, estoient remplies de blasphemateurs et « de vicieux, elles ne voyoient plus que vertus, patience, paix « parmi tous leurs domestiques, dou elles remarquoient une « benediction tres particuliere en ce bon Pere. » Cependant, il disparaît complètement des récits de l'Abbesse; mais une Vie de M. Olier est venue nous confirmer dans nos suppositions et nous renseigner sur sa fin.

Voici en abrégé ce qu'on y rapporte : M. Meyster, né au diocèse de Cambrai, avait eu une jeunesse assez dissipée lorsque le Seigneur daigna, comme à saint Paul, lui enseigner la voie de la véritable vie. Un jour d'hiver qu'il se livrait au plaisir de la chasse, ayant voulu retirer d'un étang un oiseau qu'il venait de tuer, la glace se rompit sous ses pieds et, malgré ses efforts et ses cris, personne ne venant à son aide, il devait infailliblement périr. Mais, tout d'un coup, il entendit ces paroles : « Tu n'en « ferais pas autant pour moi ! — Seigneur, répondit-il aussitôt, « j'en ferai bien davantage. » Etant alors parvenu à se dégager d'une manière presque miraculeuse, il se sentit touché de la grâce et embrassa une vie pauvre et mortifiée. Successivement, il se fit le coopérateur de saint Vincent de Paul, du Père de Condren et de M. Olier, sans toutefois s'adjoindre à leurs différentes sociétés.

Le tempérament de M. Meyster était ardent et ses voies extraordinaires. Le succès inouï de sa prédication l'effrayait et il demandait souvent à Dieu d'être humilié aux yeux des hommes et de perdre l'estime de sainteté dont il était partout accompagné : Sa priere fut exaucée et elle donne l'explication de sa mort tragique.

Après un long sermon donné en plein air, à Metz, par une chaleur accablante, il fut saisi d'un accès de fièvre chaude pendant lequel il se frappa à mort. Toutefois, le bon Dieu lui ayant rendu la raison, il put se confesser avant d'expirer.

Digitized by Google

L'impression de ce funeste événement fut, on le conçoit, très profonde ; elle ne lui retira pourtant pas l'estime de ceux qui l'avaient intimement connu. Une lettre de M. Olier, citée dans l'ouvrage d'où nous avons tiré ces détails, en donne le témoignage ; cependant le fait aide à comprendre le silence de Mme de Médavy à l'égard de cet extraordinaire personnage.

Revenons à Saint-Nicolas. Le 27 octobre de cette même année 1642, la Révérende Mère Renée des Guetz de la Potinière, lisons-nous dans la Chronique, rendit sa belle âme à Dieu. Le mérite de sa vie et ses services envers l'Abbaye l'avaient toujours fait tenir en grande estime non seulement par l'Abbesse de Saint-Nicolas, mais aussi par ses trois sœurs d'Almenèches, Vignats et Gomer-Fontaine. L'article consacré à sa mémoire fait encore ressortir l'humilité de cette vénérable Moniale cédant à son ancienne élève « la supériorité absolue ». Son âge, qui n'est pas indiqué, devait se rapprocher de celui de la Comtesse de Grancey ; quelqu'il fût et malgré les infirmités de la vieillesse, elle jouissait de la complète lucidité de son intelligence : trois semaines avant son décès, nous la voyons encore présente à un acte passé devant le notaire et sa signature y est apposée.

Depuis trois ans et demi, la nièce de Mme de Médavy, l'humble Mère Agathange de la Londe, portait le titre de sous-prieure, afin de suppléer à la vénérée Mère Renée : elle exerça alors « en chef « loffice de Prieure jusques au chapitre dapres Pasques pro- « chain ».

Néanmoins, son concours et celui donné par plusieurs autres de ses filles ne suffisaient pas à l'abbesse pour le travail entrepris depuis quelque temps c'est pourquoi elle avait prié sa sœur, Mme d'Almenèches, de vouloir bien lui prêter, pendant une époque indéterminée, leur sœur Françoise « pour luy aider a gou- « verner son Monastere et la soulager dans tous ses travaux. » Mme Louise fit généreusement le sacrifice demandé car elle savait de quelle utilité Mère Françoise serait à l'abbesse de Saint-Nicolas ; de plus, il y avait entre elles « une liaison tres estroite « damitié », qui leur aiderait à s'entendre parfaitement pour accomplir un grand bien.

Voici la lettre d'obédience qu'elle remit à sa sœur et fille :

« Nous, sœur Loyse de Medavy, Abbesse de Notre-Dame dalme- « neschesh, sur la priere et demande qui nous a esté faite par

Digitized by Google

« Mme la Reverende Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil, ma « sœur, de permettre a la Mere Fransoise de Medavy, ma sœur, « Religieuse professe de nostre dite Abbaye, de sortir de notre « monastere pour aller en celui de Saint-Nicolas de Verneuil, « avec elle, afin de lassister, servir et soulager aux fonctions de « sa charge, à la gloire de Dieu, et pour sa consolation, soubs le « bon plaisir de Mgr levesque de Sais, nostre diocefsein, (*sic*) « avons permis et permettons, par ceste presente obedience, a la « dite Mere Fransoise de Medavy, ma sœur et notre religieuse, de « se transporter en la ditte abbaye de Saint Nicolas de Verneuil, « soubs la conduite de Mme de Thuray, notre parente, pour y « sejourner autant de temps que nous jugerons bon estre, supliant « Mme la Reverende Mere abbesse de Saint-Nicolas et la Commu- « nauté, de luy rendre et donner tous les devoirs et assistances « de charité spirituelle et corporelle que nous pourions nous « mesme rendre et donner et qui luy pouret estre necessaires. »

« Fait en notre Monastere de Saint-Benoist dargentan, ce 20e « jour d'octobre 1642 ». En signe de quoy, nous avons signé, de « notre main, la presente

« Sœur Loyse de Medavy, abbesse dalmenesches. »

De son côté, l'Evêque duquel dépendait Almeneches, donnait cette permission :

« Nous, Jacques Camus, par permission divine, Evesque de « Sais, avons permis et permettons a Sœur Fransoise de Medavy, « Rse de labbaye Dalmenesche, de sortir du dit Monastere et « aller, par notre obedience et celle de son abbesse, soubs con- « duite convenable a sa qualité et profession, en labaye de Saint- « Nicolas de Verneuil, diocesse devreux. Partant, prions humble- « Monseigneur levesque devreux de la recevoir benignement et « la faire admettre honorablement dans le dit Monastere de « Saint-Nicolas, par labbesse du dit lieu, et luy departir ses « grâces et benedictions paternelles.

« Donné à Sais, soubs notre sein et cel, et contre sein de notre « segretere ordinaire, ce vintiesme jour doctobre 1642.

« Jacques Evesque de Sais

« Par Monseigneur le Reverendissime Evesque de Sées. »

« Mané » (1).

(1) L'original de ces pièces n'existe plus; nous les donnons comme elles ont été copiées dans la *Chronique*.

Digitized by Google

Le voyage de Mère Françoise s'effectua huit jours après la Toussaint ; elle fut amenée par Mme Martineau, baronne de Thuray, et son fils, le dévoué chanoine de Paris, bien connu des lecteurs. Reçue par « labbesse et le Couvent avec respect et affection », la nouvelle arrivée resta « sans aucune fonction et aucune « charge » jusqu'au chapitre de mai suivant. Il lui fut ainsi plus facile d'aider sa sœur dans le travail de rédaction des Constitutions.

Mère Françoise, élevée dès l'enfance à Almenèches, avait alors trente-deux ans. Toute sa vie s'était passée dans le cloître où, petite enfant, elle avait été placée par sa mère. En 1630, n'ayant pas encore vingt ans, sa sœur l'avait désignée pour la fondation du Prieuré d'Exmes, afin d'aider Catherine du Bouillonney, sa cousine, qui, « en qualité de Supérieure et Abbesse », en prenait possession. Sur les six Moniales prêtées par Mme Louise de Médavy, Mère Françoise était nommée la quatrième. Depuis, elle avait été d'un grand secours à sa sœur aînée dans le gouvernement de ses deux Monastères ; elle apportait donc à Saint-Nicolas, avec ses vertus, le fruit de son expérience personnelle.

En septembre précédent, Mgr de Péricard qui ne faisait jamais rien sans conseil, s'était adressé à plusieurs docteurs de Sorbonne et à quelques-uns des plus célèbres Religieux de l'époque au sujet des élections dont il a été déjà parlé, afin de « bien sassurer « de ce qui seroit plus conforme a la Regle et a sa plus grande « perfection. »

Pour être certain d'en avoir « le sentiment vray et désinteressé », il préféra ne pas se nommer ni désigner l'Abbaye en question.

Voici les termes de ce document :

« Un Evesque demande advis au sujet dun Monastère de Reli-« gieuses dune ville de son diocese, lesquelles, soubs une abbesse « font partie de lordre de sainct Benoist, sans aucune mitigation, « ou il est presentement pratiqué quelques Constitutions dun « Monastère du même Ordre (1), dou ont esté tirées les premieres « filles qui ont esté choisies pour ceste fondation.

« Ces Constitutions nont pas esté jusques icy authorisées et con-

(1) Celui de Montivilliers, comme on peut se le rappeler.

Digitized by Google

« firmées de luy ; mais il les a permises seulement pour en « essayer et esprouver, dans la suite du temps, et par lexpé- « rience, ce qui seroit le plus utile pour la gloire de Dieu et la « perfection de ce Monastere, se reservant dy ajouter et diminuer « comme il jugeroit expedient, et cela a toujours esté donné a « entendre a toutes les filles qui ont esté reçues depuis le dit « establissement. Il est a present sur le poinct darrester lesdites « Constitutions et il est en peine sur un article dont il desire avoir « advis.

« Cet article regarde linstitution des officieres qui, par les dites « Constitutions, sont electives et choisies a la pluralité des voix « et des suffrages, en sorte que labbesse na que la simple propo- « sition et telle que doivent pratiquer les Religieuses en ces elec- « tions. »

L'Evêque indiquait ensuite assez longuement les raisons qui le faisaient hésiter sur ce sujet. Dans la sainte Règle, au chapitre de la nomination du Prieur, saint Benoît donne à l'abbé le droit de le choisir avec le conseil de frères craignant Dieu; n'est ce pas donner à l'abbé le même pouvoir pour les officiers aux charges inférieures ?

D'autre part, souvent les Moniales les plus zélées et les plus régulières n'étaient justement pas élues ou pas continuées « parce que celles de qui dependent les elections les aprehendent. » Il arrivait aussi qu'au moment du chapitre, il se formait « des brigues et des menées qui fomentent les amitiés particulières, » et de là, naissaient des cabales et divisions.

Ou encore, les officières, trop fréquemment changées, n'avaient pas le temps de se bien former pour devenir capables et rendre vraiment service à l'Abbesse et à leur Maison.

L'Evêque ajoutait, l'expérience le lui ayant montré, que non seulement dans ce Monastère, mais dans d'autres, où l'on suivait le même système, l'obéissance et le respect dus à la Supérieure laissaient toujours à désirer. Enfin, les Mères élues aux charges, faisant partie du Conseil se trouvaient, durant un temps, au courant de toutes choses, et après, confiant quelquefois à d'autres ce dont elles avaient eu connaissance, elles causaient quantité de « murmures et (cela) produisoit de très mauvais effets. »

Cependant, le Prélat craignait, en supprimant ce droit, dont la

Digitized by Google

Communauté jouissait depuis plusieurs années, de susciter quelque révolte... bien que, s'empressait-il d'assurer, « les esprits « soient submis et bien disposés a recevoir tout ce qui leur vien- « dra de sa part. »

Une autre considération est encore présentée : « Ceste election « tempere lautorité dune Superieure et peut servir a lempescher « dabuser de son pouvoir, sy elle nest arrestée par sa conscience « ou par un Supérieur. » Après avoir envisagé la question, sur toutes ses faces, il termine la pièce par ces mots :

« Ces raisons, considérées de part et d'autre, ledit Seigneur « Evesque demande advis de ce quil a a faire et ce qui sera le « plus expedient : ou de laisser linstitution des dites officieres a « lelection, ou la mettre, conformement a la Regle, a la disposi- « tion de la Superieure. »

Les Drs Charton, Féron et Grandin, de la Sorbonne, répondirent, le 18 septembre : Le choix des Officières devait être laissé au pouvoir de l'Abbesse et, cela, « pour toutes et chacune des « raisons qui sont contenues en les notes » adressées par « l'Evêque, d'autant plus que cela est selon lesprit de la regle de « saint Benoist. Nous jugeons pourtant », ajoutaient-ils, « quil « seroit à propos dobliger la ditte Abbesse ou Superieure de « prendre advis de ses conseilleres discrettes avant que faire tel « choix ou election. »

Une copie de la demande épiscopale avait été envoyée au Révérend Père Dom Louis Quinet, Abbé de Barberye, lequel, durant vingt années, fut l'oracle de toutes les Communautés Bénédictines ou autres (1). Sa longue réponse a été également conservée et son avis était identique à celui de la Sorbonne, dont il faisait partie. « Toutes les officieres, » dit-il, « doivent despendre de « lelection et du choix de la Superieure seule, apres avoir prins « conseil de celles quelle jugera luy mieux conseiller. J'adjouste », lit-on plus bas, « que de donner aux moins dignes Religieuses le « droict et le pouvoir deslire les Officieres du Monastère, est rui- « ner lobservance de la regle de saint Benoist en sa meilleure « partie, contraire a lesprit de ce Patriarche et cest degenerer de « la profession benedictine. »

---

(1) Il est auteur des *Eclaircissemens sur la Règle de sainct Benoist*, édités en 1651.

Digitized by Google

Il termine ainsi sa volumineuse et très intéressante épître, datée du 8 novembre : « Aux difficultés qui se pouroient rencontrer « a la Communauté, ou estoit aux Religieuses la coutume quelles « avoient deslire, le meilleur remede quon y peut aporter, selon « mon petit jugement, est de faire voir nettement aux Religieuses « que ce procédé deslire les Officieres est contraire a linstitution « de leur legislation, destructif de lesprit de leur Regle, oste sa « meilleure force et donne trop douverture desprit, et a dissipa- « tion et au detraquement intérieur; et que le contraire est un « moyen de plus grande vertu. Et celles quy sont dans le desir « veritable de la vertu se rendront a ces vérités ; celles qui ny « sont pas, ne sont pas capables ny deslire et destre eslues ; mais « seulement ont besoin de mortification et d'instruction. »

Un Prieur Cistercien, également Docteur en Théologie, appelé de Roissey, après avoir « lu et examiné » les questions proposées, « souscrivit volontoirement a ladvis des Docteurs qui les ont « éclaircies, comme véritables. »

Les Pères de la Compagnie de Jésus ne différèrent pas de sentiment ; leur lettre est signée des principaux religieux de la Maison de Paris : Juhel, Rabeaudeau, Georges de la Haye, Nicolas Lombant, Jean-Baptiste de Saint-Jure, Julien Hayneufve et Estienne Bauny.

C'était le bon M. Martineau qui s'était chargé de faire porter le manuscrit à tous ces doctes personnages et d'en transmettre les réponses ; celles-ci réjouirent le Prélat et l'Abbesse, puisqu'elles correspondaient à leur manière de voir. Ils conférèrent ensemble pour que la rédaction soit « le plus selon lesprit de la Regle », et à cet effet, comparèrent les Constitutions de Montivilliers, suivies jusque-là, avec celles du Val-de-Grâce, de Juvigny « et plusieurs autres. »

Ce premier travail achevé, « le Seigneur Evesque trouva bon « dinviter labbesse de dresser tous les reglemens des offices et « charges du monastere, ce quelle fist. »

Avant le Carême, elle avait lu à ses filles toutes les Déclarations, commentant chacun des Chapitres de la Sainte Règle et, durant la Sainte Quarantaine, elle leur donna connaissance des Règlements qu'elle venait de composer « a la plus grande gloire de Dieu, pour la bonne conduite spirituelle et temporelle du monassère. » La Communauté les approuva et la pieuse abbesse, malgré

Digitized by Google

sa modestie, avoue son travail être « loué par toutes les personnes « de piété et de doctrine, religieuses et ecclésiastiques. »

Pour connaître encore davantage les sentiments de ses filles à cet égard, Mme de Médavy ne se contenta pas de ceux qui lui avaient été manifestés après la lecture faite publiquement ; elle appela chaque moniale en particulier, incitant chacune à lui dire « confidemment » ce qui pouvait lui répugner soit dans les Constitutions, soit dans les Règlements qu'elle leur avait fait connaître. Toutes assurèrent les accepter volontiers « comme estant fort conformes a lesprit de la Regle. »

Les choses ainsi préparées, Mgr de Péricard était à l'abbaye le samedi 24 avril 1643 (1), « pour establir les Constitutions en la fason « quil les avoit dressées avec labbesse. » Mais comme il avait le « vif désir de voir ses filles les observer avec amour » il voulut, « avant leur promulgation, parler à toutes et a chacune en par- « ticulier et les porter suavement a les embrasser. » La douceur de son autorité paternelle lui fit choisir cette voie, car il pouvait, dit l'abbesse, contraindre les religieuses à s'y soumettre. Il eut la joie de constater la bonne disposition de tous les esprits voulant suivre Constitutions et Règlements de bon cœur « ce qui le consola infiniment ». La journée fut employée à ces visites ; le seizième anniversaire de la fondation avait été choisi pour accomplir l'acte solennel ainsi préparé.

Le lendemain dimanche, 25 avril, fête de l'Evangéliste saint Marc (2), l'Evêque entra dans la clôture ; la Communauté réunie l'attendait au Chapitre, où, après une exhortation, il promulgua les nouvelles Constitutions » pour les observer à jamais. ».

L'Œuvre de Mme de Médavy n'a pas été imprimée : elle la fit copier dans la Chronique et insérer à la date de son adoption. Plusieurs des Moniales en tirèrent des copies dont quelques-unes existent encore, la plupart avec le nom de la copiste ou de celle qui en avait l'usage. Dans le volume de la Chronique, la sainte Règle elle-même a été copiée d'après un exemplaire de 1627 et chaque Chapitre est suivi de la Déclaration rédigée par notre

(1) Pâques tombait cette année le 5 avril.

(2) On remarquera que cette fête tombait un dimanche absolument comme à la fondation.

Digitized by Google

première abbesse. Dans sa pensée, leur observance devait subsister autant que le Monastère. En voici la conclusion :

« *In custodiendis illis retributio multa,* Ainsi soit-il. »

« Nous voulons et entendons que les présentes Constitutions « soient gardées le mieux que faire se poura, sur les peines et « corrections enjointes par icelles. Mais, afin de prevoir aux « ames craintives, nous declarons que les presentes constitutions « nobligent point a péché mortel, mais seulement a la peine tem- « porelle, sy ce nest quelles soient violées par certaine malice ou « mespris, ou que, de soy mesme, elles obligent a péché « mortel.

« Et pour ce que lexperience journaliere nous apprend que le « changement de constitution nest aucunement profitable aux « Religieux et Religieuses qui doivent vivre et demeurer avec sta- « bilité perpetuelle en leur loy et ordonnance, sil ny a quelque « necessité ny utilité tres évidente qui se recognoisse par quelque « experience manifeste des années et des personnes, comme lon « a recognu pour le regard des presentes Constitutions, nous « exhortons en Notre-Seigneur toutes les Religieuses presentes et « qui seront receues cy apres que, dorenavant, les presentes « Constitutions ne soient changées en fason quelconque, mais « quelles demeurent fermes et inebranlables jusques a la « fin. Amen.

« Les susdites Constitutions ont esté achevées, signées et publiées « capitulairement, en presence de Nous soubs signé Evesque « devreux, par les dites Abbesse, Prieure et Religieuses professes « de chœur de la dite abbaye de Saint-Nicolas, l'an de grace « 1643, et le 25me davril, jour du glorieux Evangeliste saint Marc, « anniversaire et premier jour de la dix septiesme année de les- « tablissement de ce monastere, qui est lan 1627. »

Suivent les signatures de l'abbesse et de trente-trois moniales; il manque (nous ignorons le motif) celles des Mères Françoise Piel de Chambord et Marie le Melle, qui cependant reçurent des obédiences au chapitre du 4 mai suivant. Par contre, Mère Guyonne de Meserville, alors à Anet, y figure ; mais son nom, placé en interligne, prouve qu'il fut ajouté à son retour.

L'abbaye avait déjà perdu sept moniales en comptant Mère Benoîte de Coutumel, partie pour sa fondation. Outre ces qua-

Digitized by Google

rante religieuses de chœur Mme de Médavy avait admis à la profession douze sœurs converses : il n'en restait plus que neuf. C'était donc un total de cinquante-deux religieuses qui étaient venues, dans l'espace de dix-sept années, se mettre sous la sage conduite de cette prudente Mère.

Après la liste des signatures, on lit ces mots : « Les Constitu-
« tions cy-dessus ont esté paraphées par moy segretaire de Mgr
« devreux et par son commandement.

« de Moyault.

« Toutes lesquelles Constitutions et déclarations, nous Fran-
« çois de Pericard, evesque devreux, apres les avoir lues, exami-
« nées et, par le conseil de personnes doctes et religieux, les
« avoir, de notre authorité, louées et approuvées, louons et
« aprouvons. Et nous les donnons pour estre, par vous et celles
« qui vous succederont, observées selon leur teneur, defendant
« tres expressement a toutes personnes, de quelque condition et
« qualité quelles soient, dy changer, innover, augmenter ou
« diminuer aucune chose pour quelque considération que ce soit
« sans notre advis et consentement. Et, pour assurance de tout
« ce que dessus, nous les avons signées de notre main et nous
« avons commandé a notre secretaire de les contre signer et y
« aposer nos sceaux ordinaires. »

« Donné a Verneuil et signé :

« François de Pericard Evesque devreux.

« Par le commandement de Monseigneur

« de Moyault. »

Le 4 mai suivant, Mme de Saint-Nicolas tint le Chapitre des Charges où elle nomma comme Prieure, sa sœur, Mère Françoise de Médavy; les Mères Gabriel Florence et Angélique le Mareschal furent Doyennes et, à ce titre, elles exerçèrent la surveillance sur une partie de la Communauté, comme il est spécifié dans la Sainte Règle. Sauf Mère Agathange de la Londe qui, pour suppléer à la Mère Renée des Guetz, eut, durant quelques années, le titre de Sous-Prieure, cette fonction n'exista plus à Saint-Nicolas jusqu'à la Révolution ; mais il y eut toujours une ou plusieurs Doyennes.

Mère Scholastique de Pommereuil fut maintenue dans la charge de Maîtresse des novices et la Révérende Mère Aldegonde le Doulx de Melleville fut nommée zélatrice.

Digitized by Google

Les deux Mères de Chevestre de Cintray furent cellérières.

L'humilité de Mère Agathange de la Londe se complut à rentrer dans l'ombre avec la charge, encore importante, de dépositaire ; car, à cette époque, cette officière avait le soin des comptes et de toute l'administration temporelle, maintenant dévolue à la cellérière. (On sait déjà que ces deux charges ont changé de nom.) Mère Anne de Laval fut désignée comme seconde dépositaire.

Les chantres nous indiquent les meilleures voix de l'Abbaye : Mère Séraphine de Chevestre et Mère Agathe Compaignon. Deux sous-chantres étaient adjointes à chacune : pour le côté droit, Mère Agathange de la Londe et Mère Archange le Page. A gauche, Mère Agnès le Forestier de Monpinson et Mère Elisabeth de Nollent Saint-Julien.

Les Mères Placide de Nollent de Saint-Julien et Rosalie de Canonville du Breuil furent secrétaires du Chapitre. Les Mères Françoise Piel de Chambord et Elisabeth de Nollent sacristines, etc.

Nous ne pouvons continuer cette liste déjà longue; chacune eut son lot ou même plusieurs lots à la fois, comme déjà on a pu s'en rendre compte. Toutes reçurent en même temps le ou les Réglements des charges imposées, « desquels Reglemens », est-il noté, « selon le temps et les personnes, labbesse pourra ajouter ou « diminuer suivant que les evenemens y pouront obliger. »

Par un admirable esprit de discrétion. Mme de Médavy jugeait que si les Constitutions pouvaient être inaltérables, il n'en était pas de même des diverses organisations du Monastère et elle était trop modeste pour vouloir imposer sa manière d'administrer à toutes celles qui lui succéderaient dans la suite. Cependant, tout l'ensemble de son œuvre est excellent; mais au milieu du XVIIe siècle, ni l'Evêque ni l'Abbesse ne pouvaient prévoir la tourmente révolutionnaire de la fin du siècle suivant qui renversa et bouleversa toutes les institutions de la France.

Jusqu'à cette époque, les Constitutions, rédigées par la première abbesse de Verneuil, furent religieusement observées, avec seulement quelques modifications obtenues de l'Evêque sous la quatrième abbesse. Mais si, en pleine Révolution, les moniales eurent l'extrême consolation de ne jamais cesser la louange divine, elles ne purent, chassées de leur abbaye, suivre exactement leur forme de vie claustrale. Et, quand le Seigneur eut

Digitized by Google

ramené la paix, la situation ayant changé, il fallut forcément trouver un autre *modus vivendi*. Plusieurs essais furent tentés et, plus tard, la vie monastique étant complètement restaurée, les supérieurs crurent agir sagement en adoptant les constitutions de dom Guéranger, suscité par Dieu pour rétablir en France l'ordre bénédictin. Son travail, différant dans la forme, identique quant au fond, prouve la similitude d'esprit qui animait l'abbesse du XVIIe siècle et le grand abbé de Solesmes.

Afin de parfaire son œuvre, Mme Scholastique de Médavy tint, du 18 juin 1643 au 18 octobre 1648, cinq chapitre spéciaux dans lesquels furent examinés : 1° ce qui concernait la Sainte Communion, l'Oraison et les Examens de Conscience ; 2° les Vœux, et plus spécialement celui d'obéissance; 3° l'observance de certains points de Règle et 4° du rang à garder pour la Communion et de la ponctualité pour se rendre au dortoir après Complies.

Dans la cinquième et dernière de ces réunions exceptionnelles, venues à notre connaissance, elle traita de « quelques dereglemens » qui se passaient à l'infirmerie. Les parents des religieuses malades leur envoyaient parfois quelques soulagements qu'elles s'appropriaient après en avoir obtenu la permission. Voyant en cela, une atteinte à la pauvreté, l'Abbesse ordonna que ces présents soient remis désormais à l'infirmière ou aux autres officières pour les distribuer elles-mêmes « avec prudence et charité » aux sœurs auxquelles ils étaient destinés.

Mère Françoise de Médavy fut d'un grand secours à sa sœur dans ces améliorations, et sa vertu douce et aimable eut une heureuse influence sur les Moniales, particulièrement sur l'une d'elles, qui n'est pas nommée, dans les deux manuscrits relatant le fait suivant. Depuis quatre ans, est-il dit, cette religieuse n'exerçait plus aucun emploi parce qu'après avoir été destitué du sien pour quelques fautes, elle avait ensuite refusé tous les autres. Pourtant, Mme de Médavy la nomma le 4 mai à une des charges les plus considérables; ce n'était pas assurément la première venue et l'abbesse espérait la toucher par la confiance qu'elle lui témoignait et la voir saisir avec reconnaissance la planche de salut si généreusement offerte. Du reste, elle avait prévenu avant de publier les nominations qu'elle n'accepterait aucun refus : celle qui serait assez osée pour lui désobéir serait condamnée à balayer tout le monastère et à laver le linge de cuisine tout le temps qu'elle le jugerait à propos.

Digitized by Google

Or, en s'entendant nommer, la pauvre orgueilleuse s'entêta malgré tout dans sa mauvaise résolution et s'avançant au milieu de la salle Capitulaire, supplia Mme l'Abbesse de l'en décharger. Celle-ci « voyant le scandale que sa désobéissance aportoit et la conséquence quelle tiroit apres elle » la reprit sévèrement et lui enjoignit, avec la pénitence dont elle venait de parler, de garder le silence, défendant en même temps à toute la Communauté de lui adresser la parole.

L'humiliation produisit bon effet; mais plus encore la bonté persuasive de la pieuse mère Prieure (1) : elle vint trouver la délinquante et la ramena à son devoir : dès le lendemain, celle-ci écrivit à son Abbesse affligée pour la prier de lui pardonner, « puis vint elle mesme bien contrite et en resolution de changer absolument » renouveler ses excuses. La Révérende Mère Abbesse lisons-nous dans le récit fait par une des Mères, la reçut « avec « bien de la debonnaireté, luy pardonnant et conjurant de ne « plus retomber en pareil defaut. » La coupable le promit, dit sa coulpe au Chapitre, afin de réparer la mauvaise édification donnée et fut rétablie en sa charge.

L'auteur du « Recueil » ne craint pas de raconter deux ou trois fautes dans lesquelles quelques Moniales étaient tombées. Le diable continuait à essayer de troubler le Monastère, mais les répressions salutaires amenaient vite les âmes à recipiscence et ces chutes, loin d'entraver la ferveur générale, l'excitaient plutôt en forçant à une plus grande vigilance.

(*A suivre.*) X***

(1) Mère Françoise portait le nom de mère du Saint-Esprit, selon l'usage des noms de saints adoptés à l'abbaye d'Almenèches réformée par les bénédictines de Poitiers. A son exemple, quatre jeunes novices qui firent profession en 1648, ajouterent à leur nom de Baptême ceux de la Trinité, de la Croix, de Jésus et du Saint-Sacrement; mais ce fut un usage passager et *ad libitum;* encore continuèrent-elles pour leur signature à se servir de leur nom de famille.

Digitized by Google

UNE FAMILLE PARLEMENTAIRE DE NORMANDIE

LES BRETEL DE GREMONVILLE

(*Suite*)

M. de Grémonville ne voulut pas s'avantager de ce que son père avait dépensé pour lui et il présenta à la succession un mémoire de ce qu'il se considérait devoir : « au commun ».

	Livres	solds	deniers
pour fournir le paiement de mon estat. . .	1.960	9	6
pour donner au serviteur du frère du résignant	18		
pour les tabellions qui firent le contract de mon estat	6		
bailliés à Mme du Bois pour acquitter cinq cent livres d'arriérages	450		
quand je fus à la court	150		
pour le vin de ma réception	221	16	
payées à Tourneroche pour la maison du mercier qui coûte 450 livres	200		
baillé à M. Guyse pour aller en court faire les expéditions de mon estat	147		
que je prins quand je fus à Saint-Aubin. .	70		
baillées pour aller à Eu pour faire l'adveu de ma terre de Grémonville	21		
baillé aux Suisses pour vuider le fossé. . .	75	10	
pour mes noces.			
pour le velours tristamy de ma robe . . .	85		
pour la sarge d'Ascot	24	10	
pour le brodeur	70		
pour le tailleur de ma famme.	80		
pour des confitures.	58	6	
pour le passement d'argent du manteau et de la robe de chambre	16	9	6

Digitized by Google

	Livres	solds	deniers
pour l'habit du hongre	14	15	
pour le parsementier de ma famme. . . .	53	15	6
pour le Roy mon tailleur	164		
pour Mme Viart pour trois onces de perles moins quatre etelins a vingt escus l'once et pour un crocheron d'or de mauchon .	200		
pour le cuisinier pour le samedi	20		
pour la gelée.	21	14	
pour toutes les nopces pour le tiers de tout.	1.055	10	
pour Charles mon homme.	25		
pour Mme Viart pour avoir raccoustré la chaîne d'or de ma femme pour seize livres et pour avoir baillé une douzaine de cuillers qui pèsent trente cinq livres neuf solds plus que les deux vieilles et trois livres de façon.	54	9	
pour le marchand de soye Alorge tant pour moy que pour ma famme	1.632	7	
pour prester à mon fermier d'Auzouville .	300		
pour rendre à ma sœur de Reuville pour un secrétaire	19	4	
pour rendre à ma sœur de Reuville pour l'habit de mon frère.	68		
plus pour autres parties ma mère a payé pour moi en diverses fois jusqu'au 10 octobre 1603.	728	11	

Mme de Lanquetot demeurée veuve se consacra à l'éducation de ses enfants, à l'établissement desquels elle contribua grandement donnant l'exemple de toutes les vertus et pratiquant la charité pendant de longues années.

En 1617 elle posa la première pierre du cloître de l'Eglise des Dominicains de Rouen, la plaque en plomb commémorative de ce fait a été retrouvée, naguère.

Mme de Lanquetot mourut à Rouen âgée de 77 ans le 5 mai 1629, son corps fut inhumé à Saint-Cande-le-Jeune et son cœur porté à Grémonville. A ses obsèques ou s'étaient donné rendez-vous le parlement, la chancellerie et le chapitre on remarqua

Digitized by Google

surtout la présence de tous ses enfants jusqu'à la quatrième génération. Avant sa mort elle avait fondé dans l'église de Grémonville moyennant trois acres de terre, une messe basse toutes les semaines et en celle d'Yvecrique moyennant une rente de six livres un obit avec haute messe et deux saluts par an.

Mme de Lanquetot avait donné à son mari onze enfants dont celui-ci nous a conservé la liste, il l'avait fait précéder de cette sentence : *Ecce sic benedicetur homo qui timet Dominum.*

∴

1. Marie Bretel naquit le vendredi 23 mars 1576, et fut baptisée à Saint-Eloi de Rouen et tenue sur les fonts par M. du Bourgtheroulde son grand'père, Mlle d'Esmanville grand'tante de son père et Mlle de Grémonville sa grand'mère. Elle épousa à Rouen en l'église Saint-Cande-le-Jeune, au mois de février 1596, le lundi gras, Jean le Seigneur, seigneur de Reuville et de Vicquemare, conseiller au grand conseil, fils aîné d'Adrien le Seigneur, seigneur de Reuville et de Vicquemare et de Marguerite Groulard sa première femme. Il portait de gueules à la bande d'argent chargée de trois tourteaux de sable et accostée de deux têtes de lion d'or. Claude Groulard premier président du parlement de Normandie oncle du fiancé, Claude le Roux seigneur du Bourgtheroulde maître des comptes à Paris aïeul de la fiancée, Nicolas le Roux seigneur de Saint-Aubin conseiller au Parlement de Paris et Catherine Olivier sa femme, Marie le Roux veuve de Claude le Georgelier chevalier de l'ordre du roi seigneur du Bois, Charlotte le Roux veuve de Jérôme Vauquelin seigneur de Meheudin avocat général au parlement de Normandie, ses oncles et tantes, furent présents au contrat de mariage.

Devenue veuve en 1608, Marie Bretel se remaria en 1620 à Nicolas Langlois seigneur de Motteville conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé et premier président de la Chambre des Comptes de Normandie qui était veuf de Marguerite de Romé et qui se remaria après la mort de Marie Bretel à Françoise Bertault, la célèbre Mme de Motteville, l'auteur des mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche.

Pendant son veuvage Marie Bretel fut marraine le 21 mars 1616 de la seconde cloche de l'église Saint-Jean de Rouen avec Nicolas

Digitized by Google

Romé seigneur de Fresquennes et baron du Bec-Crespin conseiller au Parlement de Normandie et la nomma Marie.

Marie Bretel mourut le 8 septembre 1638.

*
* *

2. Raoul Bretel qui suit.

3. Madeleine Bretel, née le 15 septembre 1578, fut baptisée à Saint-Eloi de Rouen et nommée par M. du Fay son grand oncle paternel, Mme des Hayes sa grand tante paternelle et Mlle du Bois-Georgelier sa tante maternelle, elle mourut à Rouen deux mois et demi après sa naissance.

4. Charles Bretel né à Rouen, le 5 novembre 1579, baptisé à Saint-Cande-le-Jeune et tenu sur les fonts par MM. d'Arquency-Jubert et de Croisset cousins de son père et Mlle de Tilly sa grand'tante maternelle, mourut à Rouen âgé de deux mois et demi.

5. Claude Bretel qui fut l'auteur de la branche de Lanquetot et dont il sera parlé dans la suite.

6. Louis Bretel, né le 30 avril 1581, fut baptisé à Saint-Cande-le-Jeune et nommé par MM. de Bouville et d'Espreville et Mlle de Betencourt ses cousins et cousine, il mourut à Grémonville à quatre mois.

7. Guillaume Bretel, naquit le 20 novembre 1582, fut levé à Saint-Cande-le-Jeune par MM. de Vassy et de Saldaigne et Mlle de Bouville et mourut à Rouen six semaines après.

*
* *

8. Louis Bretel, naquit à Rouen le 9 avril 1584, et fut baptisé à Saint-Cande-le-Jeune, M. le premier président, M. de Monceaux et Mlle de Meheudin sa tante maternelle le nommèrent. Il fit ses débuts dans le monde sous le nom d'Auberbosc fief que son père lui destinait. Il fut revêtu de son premier bénéfice en 1606, le prieuré de Crosville que son grand'oncle Martin Bretel avait possédé longtemps. Trois ans après il entrait au Parlement de Normandie comme conseiller-clerc, Claude Sédille ayant en sa faveur résigné son office. En 1614, il obtint en commande l'abbaye d'Aulnay dont il fut le vingt-neuvième abbé, il y laissa une trace durable de son passage ayant reconstruit les bâtiments abbatiaux. En 1618, il prit possession de l'abbaye de Saint-Victor-

Digitized by Google

en-Caux dont il fut le trente-deuxième abbé. Les dominicains de Rouen qui comptaient sa famille parmi leurs principaux bienfaiteurs l'invitèrent en 1620 à poser la première pierre d'un des piliers de l'église qu'ils bâtissaient. L'inscription qui nous a été conservée nous montre qu'il avait été successivement revêtu d'un canonicat des églises de Lisieux et de Rouen et qu'il était à cette époque grand doyen du chapitre de Lisieux, il le devint depuis au chapitre de Rouen ou avaient brillé les grands oncles de sa mère Guillaume, Nicolas et Jehan le Roux.

L'Académie des Palinods l'élut prince en 1622. Masseville nous dit que pendant que M. d'Auberbosc était haut doyen de Rouen, il fut député du clergé de Normandie à l'assemblée du clergé de France, il s'y fit remarquer par la sagesse de ses opinions et par ses lumières ce qui le mit en évidence pour l'épiscopat. En 1630, Louis XIII le nommait à l'archevêché d'Aix devenu vacant par la résignation du Cardinal archevêque de Lyon frère de Richelieu, il n'obtint ses bulles que le 6 octobre 1631 et ne fut sacré dans la cathédrale de Rouen que le 11 janvier 1632 par François de Harlay archevêque de Rouen en grande cérémonie au milieu d'un grand concours de peuple. Il prenait dès lors le titre de conseiller du roi en tous ses conseils.

Ami des lettres et des sciences, Louis Bretel était en rapport avec Gassendi et Malherbe, et dès son arrivée dans son diocèse, il s'était lié avec Peiresc dont la correspondance nous a conservé sur lui bien des particularités de sa vie en Provence. Entre autres celle-ci que c'est à son archevêque que le célèbre érudit dut le Petrus Aurelius, il le lui avait donné en octobre 1633.

En avril 1634, le nouvel archevêque était depuis quelques temps en fort mauvais ménage avec son chapitre, il avait voulu visiter non seulement l'église, le Saint Sacrement, la sacristie, le cimetière, mais aussi le lieu destiné à tenir le chapitre où ses devanciers n'étaient jamais entrés sans avoir laissé leur croix à la porte et pour y tenir seulement la première place des capitulants; le chapitre avait interjecté appel de ses ordonnances et Peiresc déclarait la chose bien déplorable. Elle provenait, nous dit-il, de l'instigation d'un chanoine fort mal voulu et fort mal méritant de son chapitre pour l'amour duquel l'archevêque perdait insensiblement les bonnes volontés, non seulement de tous ceux de son église mais quasi de toute la ville où ce chanoine s'était rendu

Digitized by Google

fort mal supportable, il avait toutefois gagné un tel ascendant sur l'archevêque qu'il semblait le faire agir à sa guise. Peiresc plaignait bien ce bon seigneur qui eût bien pu épargner la plus grande part de la peine et des inquiétudes où il s'était engagé. Au mois de juillet suivant nouveaux ennuis, à l'assemblée d'Apt l'archevêque avait des différends pour sa croix avec les évêques d'Apt et de Sisteron, Modeste de Villeneuve des Acres et Toussaint de Glandèves de Cujes. Tout cela ne devait avoir que fort peu d'importance et la situation de l'archevêque n'en dut pas souffrir autrement, puisqu'au mois de novembre il était député à la Cour par le pays pour obtenir justice contre les établissements de M. Tallon. Ce fut sur ces entrefaites qu'il reparut comme archevêque à l'assemblée du clergé de France de 1635, il s'y fit remarquer à nouveau de la Cour, ce qui le fit députer l'année suivante pour représenter le roi aux Etats de Provence.

Plein de munificence dans ses libéralités, il laissa dans son diocèse des monuments attestant son goût pour les arts, en particulier son château de Jouques, arrondissement d'Aix, canton de Peyrolles, qu'il s'était plu à embellir dès son arrivée en Provence et où en octobre 1633, il avait eu une si grande mortification. Des pluies diluviennes ravagèrent la contrée, il vit abattre par elles sous ses yeux toutes les murailles qu'il avait fait construire autour de son jardin et ravager tout ce qu'il y avait fait planter, au dire de Peiresc, il accepta la chose avec foi, l'imputant à l'excès de plaisir qu'il y avait pris l'été précédent. Cette libéralité et cette munificence n'allèrent pas sans dommage pour son patrimoine, aussi ses frères n'acceptèrent-ils sa succession que sous bénéfice d'inventaire.

L'archevêque d'Aix mourut le jour de Pâques 26 mars 1644. il fut enterré dans son église métropolitaine, son frère le Président de Grémonville lui fit faire à la Cathédrale de Rouen un service solennel où le parlement assista en corps. et un marbre commémoratif fut placé en son honneur dans l'ancienne église de Grémonville. Le Président d'Acquigny son arrière petit neveu et héritier de sa famille le fit remplacer dans la nouvelle qu'il avait fait bâtir par une autre inscription dont il confia la rédaction à l'abbé Guiot qui avait en 1778 composé l'éloge de l'archevêque d'Aix pour l'Académie des Palinods. Ce marbre a disparu à son tour, M. l'abbé Cochet en vit encore les morceaux en 1851. Voici le

Digitized by Google

texte de cette inscription telle qu'elle nous a été conservée par son auteur dans ses trois siècles palinodiques.

†

D. O. M.

ET MEMORIÆ ILLUSTR. ECCL. PRINCIPIS
D. D. LUDOVICI BRETEL
AQUI-SEXTIRENISIS EPISCOPI,
EX. LUD. BRETEL DE GRÉMONVILLE
ET FRANCISCÆ LE ROUX DU BOURGTHEROULDE
ROTOMAGEI :
QUI IN SUPR. NORM. CURIA (PATRE PRÆS. INFUL.) CONSIL.
B. M. DE ALNETO, DEIN S. VICTORIS APUD CALETAS
ABBAS COMMANDATORIUS
ECCL, LEXOV. TUM ROTOM. CANONIC. ET DECANUS
AQUI SEXTIENS. ACCEPIT (DONANTE LUD. XIII, FRANC. REGE)
SEDEM, ANNO 1630,
CONSCENDIT (CONSECRANTE FRANC. HARL. ROT. ARCH.)
ANNO 1632
CUM LUCE RELIQUIT INTER PASCHALEA
ANNO 1644
AD ÆTERNÆ GLORIÆ STOLAM, VACANTE REGE REGUM
ET PASTORUM PRINCIPE,
A PUERO IN VERTUTIBUS EXERCITATUS
GREGISQUE FORMA FACTUS,
NON TANTUM IN COMITIIS CLERI GALLICANI GENERALIBUS
ANNO 1635
EXHIBITA LAUDABILI SAGACITATE,
SED ET NOTUS IN PAUPERES ANIMI VERE PATERNI,
IN COLLIGENDAS CŒNOBITARUM FAMILIAS
BENEVOLENTIA NON STERILI,
IN REDUCENDIS AR OVILE DOMINICUM ERRANTIBUS
ALACRI SOLLICITUDINE
PRÆSERTIM INNOTUIT.
JURIUM TAMEN SEDIS ET DIGNITATIS PRÆTENAX
ILLÆSA SEMPER CARITATE
VARIAS INTER DISSIDORUM NUBECULAS
CONSACERDOTIS USQUE DILIGENS
SEMPER ET EXPERTUS BEDAMENTIS,
SUI MAGNUM ET CLERO ET POPULO
FECIT DESIDERIUM.
PARENTIBUS OPTIMIS ADIUNGI SI NON LICUIT

Digitized by Google

EXTINECTO,
QUA TAMEN FAS EST, ILLIS OMNIBUS ET SINGULIS
ADIMETUR
SIT IN PACE LOCUS EJUS.

Le portrait peint à l'huile de Louis Bretel était naguère conservé au château de Grémonville, il a figuré à la vente de M. Bellegarde (1). il doit croyons-nous, en exister une copie moderne à l'archevêché d'Aix.

*
* *

9. Nicolas Bretel naquit à Rouen le 9 janvier 1587 et eut pour parrains et marraine à Saint-Cande-le-Jeune Nicolas Potier seigneur de Blancmesnil président au Parlement de Paris, Louis Potier seigneur de Gesvres secrétaire d'état pour les finances, ses grands oncles maternels, et Guillemette de Saint-Germain abbesse de Saint-Amand de Rouen. Ses parents le destinèrent dès son enfance à l'ordre de Malte et lui firent faire ses études à Paris et à Caen.

Le lundi 9 décembre 1596, Aloys de Wignacourt chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Ville Dieu en Draigesin et Charles de Gaillarbois dit Marcouville, commandeur de Sainte-Vaubourg-sur-Seine et de Villedieu-lès-Bailleul, nommés à cet effet par commission du grand prieur de France en date du 13 juin 1595, se réunirent en la maison de Raoul Bretel seigneur de Grémonville conseiller du roi en ses conseils d'état et privé et président au Parlement de Rouen pour procéder à l'information touchant la légitimité et noblesse de Nicolas Bretel âgé alors de 14 ans environ. Comparurent devant eux, Antoine de Canouville seigneur de Raffetot chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre âgé de 50 ans demeurant à Raffetot en Caux, Pierre de Harcourt seigneur et baron de Beuvron et marquis de la Motte-Harcourt conseiller du roi en son conseil d'état chevalier de son ordre et capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances âgé de 46 ans, Adrien sire de Bréauté seigneur et châtelain de Néville, vicomte hérédital et chatelain de Hotot conseiller d'état de sa Majesté, chevalier de son ordre et capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, colonel

(1) Notons à ce propos combien les énonciations relatives aux portraits figurant à cette vente sont sujettes à caution.

Digitized by Google

général de l'arrière-ban de Normandie, âgé de 68 ans; Claude de Gobbé seigneur de Suresnes chevalier de l'ordre du roi, son maître d'hôtel ordinaire et l'un des maréchaux de camp de ses armées, grand prévost de Normandie, âgé de 70 ans. Nous connaissons les quatre quartiers paternels de Nicolas Bretel : Bretel-Bretteville, Bretel-Saldaigne, Bretel-le-Roux, Saldaigne-Boulenc; ses quatre quartiers maternels les complétaient ainsi, Claude le Roux seigneur du Bourgtheroulde et Marie Potier ses grands parents étaient issus le premier de Claude le Roux seigneur du Bourgtheroulde conseiller au Parlement de Normandie et de Jeanne de Chalenge, la seconde de Jacques Potier seigneur de Blancmesnil conseiller au parlement de Paris et de Françoise Coellette. A la suite de cette information Nicolas Bretel reçut l'expérance formelle d'être admis dans l'ordre. Au commencement de l'année 1600, il fut autorisé à se rendre à Malte pour y faire sa profession, le chevalier de Guesprey donna quittance à son père de 200 écus pour son passage. Le récipiandaire quitta sa famille accompagné de deux hommes à cheval et d'un laquais et se rendit d'abord à Paris pour s'y munir de tout ce qui était utile à son voyage. Le 12 janvier Charles-Emmanuel duc de Savoie lui donnait un passeport pour la traversée de ses états. Le commandeur de Wignacourt, celui-là même qui avait été commissaire de ses preuves, le présenta au grand maître dès son arrivée à Malte. Nicolas Bretel était porteur de nombreuses lettres de recommandation pour les grands dignitaires de l'ordre, l'une d'elles du duc de Montpensier, gouverneur de Normandie adressée au grand'maître, était particulièrement flatteuse pour la famille Bretel.

Monsieur. Encores que l'extraction de M. de Lanquetot conseiller du Roy mon souverain seigneur, en son conseil d'estat et second président en sa court de parlement de Normandie soit assez notoyre pour estre l'un des plus nobles de la dite province, oultre l'honneur et mérite que ses prédécesseurs et luy se sont acquis par les signalez services quilz y ont faits a ceste couronne pour rendre son fils porteur digne de votre ordre. Si est ce qu'en ayant tousiours eu aussy particulière congnoissance que une aultre depuis ma promotion au gouvernement du dit pais mesme de la bonne nourriture qu'à desia prise ce jeune gentilhomme, j'ay pensé Monsieur que s'acheminant vers vous pour recevoir ledit ordre vous n'auries désagréable que je l assiste de ce tesmoignage avec la bien humble supplication que je

Digitized by Google

vous fais de luy vouloyr conceder aussy favorable que vous aves accoutumé faire a ceux de sa condition et croire s'il vous plaist Monsieur que si ma recommandation particulière a quelque lieu envers vous pour luy moyenner cest honneur je me joindray tousiours si estroittement à l'obligation que vous auront beaucoup d'autres des plus nobles de ce royaume qui comme moy affectionnent le dit sieur Président, que je rechercheray fort soigneusement les occasions de m'en revencher par tous les services quil vous plaira tirer de moy, qui en les attendant suppliray le Créateur vous donner Monsieur une santé très bonne et longue vie

de Paris XVIIIe Feb. 1600

Votre plus affectionné serviteur

Henry de Bourbon.

Nicolas avait aussi apporté une lettre du roi. mais à ce qu'il paraît ce genre de lettre assez facile à obtenir n'avait pas grand crédit à Malte, aussi le grand prieur de Champagne avait-il cru devoir l'appuyer de considérations d'ordre plus intime pour la Religion, voici en quels termes il écrivait au grand maître :

Illustrissime Monsieur me retrouvant en ceste court j'y ay aprins qu'un gentilhomme nommé Grémonville estoit sur son départ pour aller à Malte servir V. S. Illustrissime en sa religion, à laquelle il emporte des lettres de sa Maesté, mais comme il y en a plusieurs qui en obtiennent par faveur ou importunité je veux asseurer V. S. Illustrissime par la pnte que les siennes ne sont pas telles, car oultre que le dit Gremonville se fera capable avec le temps de vous faire quelque bon service, je vous suplie aussy de mettre en considération qu'il appartient à des seigneurs qui tiennent rang des plus proches auprès du Roy et qui manient les affaires d'Estat comme M. de Gesvres qui est son oncle du quel V. S. Illustrissime et ceulx qui en dépendent ont besoing à toutes occasions c'est pourquoy je n'ay peu moins que d'en advertir V. S. Illustrissime et la suplier très humblement en mon particulier d'accepter pour page le dit gentilhomme et le faire jouir des prohéminances dont V. S. Illustrissime faict gratifier un ou il y a manquement d'aage. Les seigneurs que je vis sont plains de bonne vollonté à l'endroit de notre ordre il est très nécessaire de les y maintenir et leur y faire paroistre la votre a celle fin qu'ilz recitent au Roy combien ses recommandations vous sont cheres et en respect cependant je demeureray Illustrissime Monsieur votre plus humble serviteur

le Grand Pr. de Champaigne

Chameson.

A Paris le 18 octobre 1600.

Digitized by Google

Le 6 juin le chevalier de Boismoize et Simon d'Aubigny commandeur de Gucillian, délégués par le grand'maître demandèrent l'admission de Nicolas Bretel dans l'ordre. Le commandeur Antoine de Villarceaux et le chevalier Marin de Clinchamp furent nommés commissaires à l'examen des preuves, elles ne parurent pas absolument suffisantes, car tous les membres du conseil de la langue de France furent d'opinion que Nicolas aurait à justifier : « comment s'appelait le père et mère de Marie de Saldaigne aïeule paternelle, spécifiant le nom et surnom de tous les deux et la maison dont ils étaient seigneurs et comme ils étaient tenus au nombre des gentils hommes du pays auquel ils habitaient, portant le titre l'un d'écuyer ou plus grand grade et l'autre de damoiselle. » Il en était de même demandé pour l'aïeule maternelle Marie Potier et injonction était faite de vérifier le tout par contrats de mariage ou partages ou enseignements dans le terme de deux ans, à cause de son bas âge Nicolas n'eut pu être reçu plus tôt. Mais le commandeur de Wignacourt grand hospitalier de l'ordre, ami de la famille Bretel avait obtenu quelques jours avant, le 11 juin, des lettres du grand maître admettant Nicolas au nombre de ses huit pages, ce qui permettait d'être reçu avant l'âge de seize ans.

Cette faveur était très recherchée et partant très difficile à obtenir, elle fit que malgré le doute sur la suffisance des preuves le conseil admit Nicolas provisoirement dans l'ordre, en spécifiant, nouvelle faveur, que pour le cas où la réponse aux questions posées touchant les preuves seraient satisfaisantes l'ancienneté du récipiendaire daterait du jour de sa présentation.

Ce qui rendait délicate cette réponse c'était la question de l'alliance Potier, car un membre de cette famille fils du président de Blancmesnil cousin de Nicolas venait d'être refusé dans l'ordre pour insuffisance de preuves. Mais il ne s'agissait heureusement ici que d'un degré dont la dispense était habituellement accordée. Aussi deux jours après, le 19 juin, donnait-on à Nicolas quittance de ses droits de minorité se montant à 50 écus, c'était montrer qu'on était disposé à le conserver dans l'ordre et que l'ajournement de l'acceptation des preuves n'était que pour la forme. Cependant le même jour on nomma des commissaires pour se livrer à un supplément d'information sur les preuves du nouveau frère. Il avait été mis entre les mains d'un fort honnête homme

Digitized by Google

d'église par les soins du commandeur de Wignacourt qui écrivit à son père pour lui raconter comme les choses s'étaient passées et l'assurer qu'il aurait soin de Nicolas comme s'il était son frère. Quel fut le résultat de l'enquête, nous l'ignorons, il y a tout lieu de croire qu'elle fut favorable. S'il y eût eu besoin d'un peu d'indulgence un fait important dans l'histoire de l'ordre et favorable à Nicolas venait de se passer qui eût suffi à la faire accorder sans qu'on la demandât : sur ces entre faites le grand maître mourait et le conseil élisait pour le remplacer le protecteur de Nicolas, l'ami de son père, Aloys de Wignacourt.

La Présidente de Grémonville aussitôt la nouvelle parvenue jusqu'à elle, envoya ses félicitations au nouveau grand maître et lui fit écrire pour le prier de ne pas oublier son fils. Aloys de Wignacourt lvi répondit :

« Madame, il nestoit pas besoin que vous me recommandissiez ny me fissiez recommander, par personne votre filx de Gremonville mon paige car oultre que J'honore et affectionne infiniment ceulx a qui il apartient, je l'ay tousiours fort aymé pour l'avoir recognu si gentil et bien né comme il est ; assuréz vous donc je vous supplie quan tout ce que je pourray fere pour luy, je m'y emploieray de la mesme bonne vollonté que je vous baize bien humblement les mains et que je veux demeurer ponr jamais

Madame

Votre entièrement affectionné serviteur

le grand maistre

Wignacourt

A Malte le 10 novembre 1601.

Cette lettre suffit à expliquer comment le conseil renonça à ses scrupules sur l'alliance Potier, déclara le 17 mai 1602 à l'unanimité moins une voix les preuves bonnes et valables et admit défiuitivement dans l'ordre le page du grand maître. Le 26 mai suivant Nicolas Bretel faisait profession, il est désormais connu sous le nom de chevalier de Grémonville.

(*A suivre.*) Baron D'ESNEVAL

Digitized by Google

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE DANS LA MANCHE
(1791-1792)

L'abbé Claude Mesnage, prêtre habitué à Quettreville (Manche) avant 1780, y remplissait les fonctions de maître d'école quand éclata la Révolution. Ayant refusé de prêter le serment à la constitution civile du clergé, il partit pour l'exil en septembre 1792 et reçut l'hospitalité au château royal de Winchester. C'est de cette résidence que M. Mesnage écrivit, en 1793, à l'abbé Barruel, pour lui donner des détails sur la persécution religieuse qui avait sévi dans le département de la Manche les deux années précédentes. Voici cette intéressante relation, dont l'original est conservé dans les archives de la Compagnie de Jésus.

I. — Ce serait faire injure à la ville de *Coutances*, chef-lieu du département de la Manche, que de passer sous silence un fait concernant M. Osmond, prêtre eudiste. Ce Monsieur, aussi recommandable par ses vertus que par son érudition, venait de temps en temps fixer son séjour à Coutances, pour se délasser des fatigues des missions qu'il allait faire dans les villes et paroisses de France. Dans sa retraite, il se rendait utile au séminaire de cette ville pour la formation des jeunes ecclésiastiques, entre autres choses par l'explication du rituel diocésain (qu'il développait habilement et savamment) et des fonctions dans le ministère.

Après l'envahissement du séminaire de cette ville par l'Assemblée Nationale Constituante (1791), ce pieux ecclésiastique se retira chez M. de Vautigny, prêtre, qui consacrait sa fortune et son temps à procurer aux écoliers pauvres une éducation plus soignée que celle qu'ils prennent chez des hôtes, qui les logent seulement pour l'argent et autres profits qu'ils en retirent. Ce M. Osmond, ainsi retiré, vaquait à l'étude de la théologie, dont il était déjà rempli. Il était tranquille dans cet endroit. Il disait la messe dans une chapelle qu'avait chez lui M. de Vantigny, même avant la constitution. Il ne troublait en rien les fonctions des autorités

Digitized by Google

constituées et était en conformité aux décrets de l'Assemblée Nationale.

Le 1er mai 1791, quelques factieux se transportèrent à cette maison, sous le prétexte que le peuple entendait habituellement la messe en cette chapelle. Ces factieux ne trouvèrent personne, seulement un autel paré où on allait dire la messe. Les cierges étaient allumés. Ce prêtre, qui après avoir prêté serment s'était rétracté publiquement et de la manière la plus édifiante, avait fui précipitamment avec son répondant, entendant du bruit.

M. Osmond, bien tranquille dans sa chambre où il disait son bréviaire, vit arriver cette douzaine de personnes armées, qui se saisirent de lui. Un d'eux (le fils de Languehar, traiteur) lui coupe les cheveux. Ils lui attachent sa soutane derrière le dos. Ils veulent le traîner vers la porte, où il demande à aller librement. A cette porte, était un âne, sur lequel il fallut monter. Il est promené par la ville, sa soutane attachée derrière lui. A cette petite bande se joignent d'autres hommes et femmes, qui vomissent mille imprécations contre cet homme respectable à tous égards. Quant aux honnêtes gens, renfermés dans leurs maisons, les uns fondent en larmes, d'autres murmurent et veulent sortir pour le défendre. Mais des gens plus sages, plus réfléchis, arrêtent ceux qui sont déterminés à prendre le parti violent de repousser la force par la force, sans autre autorité que le cri de la nature, l'humanité et la religion, cris étouffés parmi ces factieux. Les factieux passent devant les bureaux des autorités constituées assemblées en partie, sans qu'aucun dise le moindre mot. M. Osmond, monté à rebours, fut ainsi traîné pendant plus de quatre heures. Ses talons, vu sa taille avantageuse, froissant contre le pavé, furent mis en lambeaux. Tout écorché qu'il était, il ne poussa aucune plainte... A cette scène prolongée pendant longtemps, personne ne s'opposa que l'accusateur public, M. Viellard, de Saint-Lô, qui fit tous ses efforts pour avoir un réquisitoire afin d'agir. En ce jour, cet homme juste et ami de l'ordre et des décrets, se couvrit de gloire, comme il l'a fait dans plusieurs autres circonstances envers tous ceux qui imploraient son secours. Mais, comme on le sait, il n'avait d'autorité qu'autant qu'il était requis. Pour finir cette scène, les factieux voulaient conduire M. Osmond pour en faire une victime. Ce fut avec la dernière peine qu'on l'arracha de leurs mains pour le mettre en prison, dont il sortit pendant la nuit.

Digitized by Google

La municipalité était bien éloignée de se porter à délivrer cette victime, puisque le procureur de la commune (M. Hervieu) écrivait à M. Flambard, gendarme : *Je n'ai que le temps de vous dire que vous ayez à vous transporter chez les MM. Bonté* (1), *où l'autre oiseau est niché*, en parlant de M. l'abbé de Vautigny, qu'on ne trouva pas chez lui. La perquisition fut faite (2).

Je regrette le contenu des procès-verbaux faits par la municipalité, le district et le département. Tous à l'envi marquent au coin de l'évidence la scélératesse et la noirceur des procédés des membres qui les composaient. Le projet était combiné. Je ne veux pas dire que tous les membres fussent du même avis ; mais lorsqu'il y avait un coup à faire, on écartait ceux qui pensaient bien et qui auraient voulu s'opposer à l'injustice. La ville comptait pour le moins les trois quarts de ses habitants, qui étaient amis de l'ordre, de la paix, aimant leur Dieu, leur roi et leur religion.

II. Plusieurs paroisses du district de Coutances ont montré leur inhumanité, leur cruauté *ad instar* de cette ville. A *Hauteville*, près la mer, à deux lieues de cette ville, sous les yeux du jureur (Le Mesle, curé, enfant de la paroisse), qui sortant de la mairie et qui y avait placé son neveu pour tout mener, on amenait dans sa cour, avec son approbation, des femmes de 60 ans passés, des filles de tout âge, qu'on montait non sur des ânes, mais sur des chevaux les plus maigres, qu'on conduisait de places en places. Une d'elles, toute meurtrie, faillit mourir sur-le-champ, tombant de faiblesses, toute abîmée, ne fut laissée là que par épuisement. Les autres continuèrent d'être insultés. Il y avait même des hommes qu'on maltraitait à faire horreur. Ces bonnes gens

(1) MM. Bonté étaient trois frères, l'un conseiller au Présidial, le deuxième célèbre médecin, le troisième chanoine pénitencier de la cathédrale, qui a souillé sa réputation par un serment de Liberté et d'Egalité, en écrivant en faveur.

(2) Hervieu avait électrisé les esprits depuis longtemps et plus encore au moment. Le département voulut faire un mouvement vers la fin, mais voyant la fureur il se départit. Les grenadiers du Calvados en garnison là brûlaient d'ardeur de délivrer le patient. Plusieurs avaient tout exprès armé leurs fusils. Leur commandant, croix de Saint-Louis, ne put avoir de réquisitoire. Ces nationaux ne prirent aucune part à la scène. Au contraire, ils étaient furieux.

Digitized by Google

s'exhortaient à souffrir courageusement. Les parents de cette femme infortunée portèrent plainte devant le juge de paix. Le curé, arrivé des premiers, prévint ce juge, qui condamna la mourante aux frais de la procédure, qui devait être gratuite. On lui fit craindre des punitions ultérieures et afflictives. Les cheveux furent coupés à tous et à toutes. Je regrette aussi d'autres scènes, qui ne me sont pas assez connues, non moins atroces, en cette paroisse.

III. — A *Lingreville*, même cruauté, même barbarie. Pendant deux jours consécutifs, on traîna sur des ânes des hommes, des femmes, des filles, des enfants, jusqu'à deux et trois sur le même animal, de la manière la plus indécente; la pudeur en frémit. Une fille de 30 ans (Marie Delamare), fileuse de son métier, était logée sur la chambre de la municipalité. On escalada et on monta par la croisée. La municipalité assemblée, on la traîna dehors à demi-nue, pour la porter sur l'âne, et on lui coupa les cheveux. Cette fille instruite confondit, par des raisons solides et théologiques, pleines de pieux sentiments, le maire (Le Bas) et les officiers municipaux, qui, quoique spectateurs, n'interposèrent leur autorité envers aucun. Sur deux curés en cette paroisse, un seul avait juré. Cinq ou six prêtres furent obligés de s'enfuir pour éviter les recherches de leurs coparoissiens. Ils furent trois jours dans des mares, cachés par des roseaux, sans pain, sans lit, sans couverture. Au bout de plusieurs jours, un homme les aperçut, et pour ne point les intimider revint trouver sa femme, qui leur porta du pain, et la nuit suivante les fit venir chez elle, où son mari et elle leur prodiguèrent tous les secours. Pendant leur absence, on avait dévasté leurs maisons et leurs meubles. La municipalité n'a dressé aucun procès-verbal sur tous ces faits.

IV. — A *Quettreville*, sur la grande route de Coutances à Granville, il y avait une municipalité recommandable par ses procédés et la conformité à l'équité et au bon ordre. Neuf membres sur trois s'opposèrent sans succès aux horreurs que commettaient certains individus de la garde nationale. — Une pauvre fille, nommée Fouchard, privée de son père et de sa mère, était logée chez un bon paroissien. Un officier de la garde nationale (Pierre-François Ferré) donna ordre à son sergent d'aller prendre cette fille et de la lui amener. Son crime était de ne point aller à la messe de

Digitized by Google

l'intrus, comme plus de 1.400 autres sur 1.500. Il fallait un exemple; ce fut sur l'innocente victime. Cet acte de cruauté s'exécuta dans la nuit. Elle fut traînée toute nue dans la cour. Il fallut toute la force du maître de la maison (François Lalvat), de ses enfants et des voisins pour empêcher qu'elle ne fût ainsi menée une demi-lieue par cinq jeunes gens, conduits par la crainte de désobéissance, et le sergent. Cette fille porta plainte, appuyée par la municipalité, excepté deux de ses membres (Gilles Paumier et Louis Mahé), qui ne voulurent point signer. L'accusateur public, M. Viellard, qui prenait beaucoup d'intérêt à l'innocence opprimée, eut toute la peine possible à obtenir jugement; après plus de six mois, elle l'obtint enfin. Mais l'officier, par une ruse des plus atroces, retira du sergent l'ordre qu'il avait donné par écrit, et fit tomber tous les frais de la procédure sur cet infortuné sergent, qui fut réduit à la mendicité. — Indépendamment de cette sentence afflictive et pécuniaire, qu'il sut éluder, cet officier, accompagné de trois ou quatre associés, prit une seconde fois cette infortunée chez un paroissien où elle travaillait, la promena par la paroisse, au cimetière, au portail de l'église, la corde au cou, lui fit faire une procession autour de l'église, en la sommant d'aller à la messe et de faire réparation. Malgré les coups répétés, elle persista constamment, en leur adressant de bonnes ripostes, que j'ai oubliées, pour les rendre, comme elle le disait. Tout ce qu'ils firent à la fin fut de la meurtrir de coups, en la laissant aller. — Dans la même semaine, il se forma un rassemblement. On enfonça pendant l'absence du maître la porte d'une maison, où on croyait un prêtre caché. On fit une perquisition exacte sans fruit. La porte resta ouverte. En sortant, on aperçut une fille, qui fuyait. On fit faire feu sur elle de plusieurs coups de fusil. Cette fille ne fuyait que dans la crainte de tomber dans leurs mains. — La municipalité fit un réquisitoire, d'après un procès-verbal, sur tous ces faits, qu'elle ne sut qu'après qu'ils furent passés. Cet homme sommé est amené. Il passe des témoins; le procès instruit, il est décrété. L'accusateur public ne néglige rien. La sentence est signifiée par trois dimanches et à l'église et à domicile. Le district défend à la gendarmerie d'arrêter ce particulier. Loin d'être puni, il est nommé pour le canton de Montmartin afin de faire recherche des armes à feu. On renouvela la municipalité; il fut nommé procureur de la commune,

Digitized by Google

parce qu'un commissaire envoyé exprès écarta tous les honnêtes gens qui devaient voter. Tout au plus 50 sur 400 nommèrent cet homme procureur de la commune. Le reste formé à peu près de même fait gémir sous le joug le plus odieux 14 personnes amies de leur Dieu, de l'ordre et de la religion. — Avant la déportation, il y avait neuf prêtres, deux curés et un vicaire, ainsi qu'un maître d'école, qui n'avaient point prêté serment. Il se fit un rassemblement secret dans la nuit du 12 mai 1792, afin de déloger ces prêtres qui étaient cachés. Vers deux heures du matin, un homme seul fut chez M. le grand curé, feignant d'avoir une lettre à lui remettre. La servante ouvre la porte. A l'instant 40 ou 50 hommes armés fondent dans la maison, où ils ne trouvent que la mère de M. le Curé. Ils font lever de force cette femme, âgée de 82 ans, afin d'avoir l'ouverture de tous les appartements et armoires. Ils commencent par passer leur épée à travers le lit du Curé, qui depuis plusieurs jours ne logeait plus chez lui ; et lorsque cette femme âgée n'allait pas assez vite à leur gré, ils lui portaient quelques coups. Lorsqu'ils virent leur coup manqué, ils se transportèrent au lieu loué par le second curé, après avoir cédé son presbytère à l'intrus. Ils ne trouvèrent encore que la servante, à qui ils firent des menaces effrayantes. Après avoir pareillement investi et fouillé une maison voisine, nos braves s'en retournèrent à pied, à cheval, comme ils étaient venus, écumants de rage, poussant des cris. Leurs recherches étant infructueuses, ils s'en retournèrent boire, et l'adjudant disait : *Si nous avions seulement la tête de Mesnage* (le maître d'école fort estimé avant ce temps), *nous serions contents !* Car c'était leur projet de l'immoler et de reconduire chez eux les deux curés et le vicaire. Cette paroisse formait quatre compagnies, et comme ils n'avaient pu ni osé communiquer leur dessein à leurs soldats, ils en avaient appelé du dehors et forcé certains à marcher par la crainte de la mort dont ils les menaçaient. Les quatre officiers (Pierre-François Ferré, Nicolas-René Martin, ancien conseiller d'élection, Guillaume Cleraux, meunier, Charles Germain) et l'adjudant nommé Louis Cleraux, étaient du cortège. — La municipalité voulut s'opposer. Trois des membres (Gilles Taumier, Louis Mahé et Antoine Sebire) sollicitèrent le département, le district, et, malgré toute l'activité du procureur de la commune, Gilles Collet, Yves Bouchard et autres municipaux, le maire âgé de 79 ans

Digitized by Google

cherchant tous les moyens de conserver la paix, furent évincés, et tous ces faits atroces sont restés impunis, et nos défenseurs sont restés sous le glaive de ces assassins. Qu'en ont-ils fait? je l'ignore. — L'intrus, un des principaux acteurs cachés de leur complot, leur payait à boire dans les cabarets et buvait avec eux. Les prêtres enfants de la paroisse reçurent, par arrêté du département, défense de dire la messe. Malgré toute la douceur qu'eux et les assistants montrassent, ils eurent à souffrir de sa part toute sorte de provocations. Mais le peuple toujours patient ne lui dit aucun mot, quoiqu'il le provoquât de toutes les manières. Ce peuple était encore fidèle à son Dieu, à son roi et à sa religion le 12 mars dernier (1793), dernières nouvelles reçues.

V. — A demi-lieue de Quettreville, était une petite paroisse, dont la garde nationale, composée de 40 personnes, servait de troupe auxiliaire pour toutes les expéditions atroces. A leur tête, un commandant (maire tout à la fois) se portait partout où il y avait des prêtres à chasser, des femmes à fouetter, à tondre ou à porter sur l'âne. Las de tracasser son curé pour faire place à son intrus, que toute la paroisse suivait, excepté une femme des premières paysannes de la paroisse et sa fille, il volait où besoin était. Ce pauvre curé, retiré dans une triste chaumière, était fort souvent visité de jour et de nuit dans sa nouvelle habitation. On jetait ses meubles dehors, et dès qu'il n'ouvrait point assez vite les coups de fusil brisaient ses croisées. Notre maire bénévole, ancien conseiller enquêteur, appelé Paul Fermard, apprit que plusieurs gens d'une paroisse voisine n'allaient point à la messe; il leur fit visite avec sa troupe, en força plusieurs, les uns à fuire, les autres à se rendre au schisme. Un beau jour, le curé de Treilly, jureur, avisa un moyen de gagner une pauvre fille qui gagnait sa vie et celle de sa mère à filer. Il avait reçu de cette bonne catholique des leçons qui le mettaient à ne rien répondre. Il eut recours à notre homme, qui de grand matin vint avec sa troupe et quelques jeunes gens de la même paroisse de Treilly bloquer la maison de cette fille vertueuse, âgée de 28 ans, et sa mère de 60. Ils la forcèrent de paraître promptement, quoique peu habillée, pour la conduire à l'église. Elle les payait de bonnes raisons, pleines de religion. Leurs oreilles sourdes n'y répondaient que par des saletés, des propos les plus lubriques. Elle passa assez de

Digitized by Google

temps croyant les ennuyer. Au bout de deux heures, il fallut monter sur un âne, qui était conduit par la mère. Le long du chemin, ce ne fut que propos indécents, auxquels elle ne répondait pas; et lorsqu'ils l'interrogeaient, elle avait toujours une réponse pleine de sens et de religion à rétorquer. Elle chanta un cantique le long de la route, analogue au temps et à la circonstance. Le curé jureur la rencontre et veut la plaisanter. Elle le couvrit de honte et de confusion. Elle savait son Ecriture sainte aussi bien que lui. Elle le réduisit souvent au silence. *Avez-vous lu, M. le Curé, que les vrais disciples de Jésus-Christ se soient comportés comme vous faites? Vous qui devriez être un ange de paix, vous venez faire insulter, outrager vos brebis, qui devraient vous être chères. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. — Savez-vous qu'elle peut être la fin de cette scène ? — Quelle qu'elle soit, M. le Curé, misericordias Domini in æternum cantabo. Et vous, allez vous préparer à dire la messe, ou plutôt, malheureux ministre de l'erreur et du schisme, allez pleurer vos péchés et ceux que vous faites commettre à vos pauvres paroissiens, quand ce ne serait qu'en formant un vicaire de la nouvelle fabrique sans pouvoir, sans mission* (ordonné par l'évêque intrus). Après quoi, elle continua à chanter les louanges du Seigneur, qui avaient rapport à ces paroles des apôtres qui se rejouissaient d'avoir à souffrir pour Dieu. Cette fille a une mémoire des plus rares. Arrivée à l'église, deux officiers et six fusiliers la conduisent dans un banc, baïonnette au bout du fusil. Elle resta en silence sans rien dire. Même cérémonie au sortir. Quand ils la laissèrent aller, elle leur fit une grande révérence, en leur disant à tous qu'elle n'irait jamais à la messe pendant ce schisme. Elle a tenu parole. Elle donna un grand exemple, qui fut suivi. Je l'ai vue dans ma retraite plusieurs fois demander les secours des sacrements. Elle s'appelle Rose Lainé. — Un lieutenant de la garde nationale du même lieu fit la chasse aux prêtres et aux nobles. A la tête de 25 hommes, il se porta chez un particulier, qui passait pour aristocrate, parce qu'un prêtre qui s'était retiré sur son lieu ne paraissait plus et que son frère pouvait y être. Il se fit ouvrir les portes des deux maisons. Il fit une perquisition inutile, des menaces terribles. En se retirant sans avoir rien trouvé, on vit remuer dans de la paille un animal. On crut que c'était ce prêtre. La bande revint sur ses pas et d'un grand coup d'épée tua l'ani-

Digitized by Google

mal. J'ignore s'il fut payé. Pour se dédommager de cette non réussite, on se transporta au logis d'un gentilhomme émigré, dont la famille s'était retirée à Coutances, pour tout dévaster. Là, on se permit tout. Je ne puis donner tous les détails. Cette paroisse était électrisée par un nommé Prodhomme, membre du district, qui se rendait tous les dimanches pour donner les explications des décrets.

VI. — A *Bréhal*, bourg sur la route de Granville, était un marché, le mardi, où les officiers municipaux faisaient promener sur les ânes, tondre tous ceux qui étaient soupçonnés d'aristocratie. On abandonna d'y porter les marchandises d'usage. Partout les municipalités étaient muettes ou instiguaient.

VII. — Sur *Granville*, on n'a point dit assez. Son humanité, son hospitalité, sa religion sont au-dessus de tout éloge. Plus de 6.000 prêtres ont passé par cette ville. Tous y ont été traités d'une manière honnête, y ont reçu des secours incalculables. Les habitants ne souffraient point les ecclésiastiques aux auberges ; ils les conduisaient chez eux par 3, par 4, par 6, par 10 à la fois. Une femme soupçonnée de démocratie n'en voyant pas chez elle, sortit en criant dans la rue : *Qu'ai-je fait au bon Dieu que je n'aie aucun de ces bons prêtres?* Elle ne cessa ses cris qu'après en avoir eu quatre chez elle, qu'elle traita splendidement pendant plusieurs jours et combla de biens. Un de mes amis, qui avait fait plus de cent lieues pour gagner Granville afin de s'embarquer, passa par Villedieu-les-Poêles, où il fut dépouillé de tout. On lui laissa seulement une chemise, un mouchoir et un faible assignat. Il arrive à Granville. Il fut reconnu pour un prêtre, quoique bien déguisé. Plusieurs femmes l'approchent, s'informent si c'est toute sa fortune pour passer. Elles le pressent d'aller chez elles. Il cède à leurs sollicitations, et préfère une pauvre femme. Après avoir pris chez elle un rafraîchissement dont il avait besoin, il fut forcé de conter son aventure. Cette femme prit son paquet et promit de le lui remettre. Après deux jours, il part un bateau. Un paquet fort gros fut porté à son insu ; il contenait bon nombre de chemises, des mouchoirs, des bas, des souliers, jusqu'à des sabots, de la poudre à cheveux, des assignats, de l'argent, et le capitaine fut chargé de ne le lui montrer que lorsqu'il serait arrivé. Il fut conduit au bateau par cette femme et son mari, avec du pain, du vin,

Digitized by Google

de la viande. Il n'a jamais pu savoir à qui il était redevable de ces bienfaits, quelque information qu'il ait faite. Il y a cent traits de cette espèce. Les matelots feignant d'aller pêcher les huîtres venaient à l'île apporter de l'argent surtout, aussi des effets, sans vouloir aucun intérêt. Sur 25 prêtres, un second curé non du lieu a juré et a entraîné de jeunes ecclésiastiques, qui se sont faits prêtres. Il faut observer que les prêtres en passant étaient occupés à réconcilier ces pauvres habitants, hommes et femmes. On envoya des gardes nationaux. Dès qu'ils faisaient quelque acte de violence, il fallait que le régiment partît, ou il aurait été égorgé.

Tous ces faits sont vrais.

Revenu à Quettreville vers Noël 1799, l'abbé Mesnage reprit ses fonctions de maître d'école jusqu'à sa mort, arrivée le 22 septembre 1805.

Chanoine F. Uzureau,
directeur de l'*Anjou historique*,
Officier d'Académie.

NOTE DE M. LE TRESORIER

Abonnements reçus du 1er juillet au 31 août 1924.

MM. d'Erval à Rouen, 15 fr. Abbé de Bournonville à Verneuil, 15 fr. Le comte Jean, 1, rue d'Albuféra à Vernon, 15 fr. Le chanoine Le Mâle à Bayeux, 15 fr. P. Ferret, 18, rue de Fleurus, Paris 6e, 15 fr.

Digitized by Google

Un peu d'Histoire normande

LE VRAI CHEVALIER DESTOUCHES

Doit-on essayer de détruire une légende? Quand elle est poétique, quand elle met en scène des personnages qui, pour porter des noms réels, n'en sont pas moins des êtres fictifs, embellis par l'imagination d'un auteur, ne vaut-il pas mieux la respecter? Au fond, du reste, si elle est bien enracinée, consacrée par le temps et par le talent d'un écrivain, on ne la détruit pas. Elle reste dans la mémoire des gens, alors que l'histoire véritable s'en efface rapidement. On peut même dire que pour beaucoup de personnes le peu d'Histoire qu'elles savent est accroché aux seuls clous de la Légende. Elles trouvent là des points de repaire faciles qui leur servent de guides dans les ténèbres du passé, comme des lumières placées de loin en loin, et cela leur suffit : elles n'éprouvent pas le besoin d'en savoir davantage.

Au nombre de ces légendes poétiques, auxquelles nous faisons allusion, se trouve l'odyssée du chevalier Destouches, telle que l'a racontée Barbey d'Aurevilly dans un délicieux récit : il suffit de rappeler le nom du héros du livre, ceux de cette ravissante Aimée de Spens, de Mlles de Touffedelys, de l'énigmatique M. Jacques, pour évoquer dans nos esprits cette page si captivante de la chouannerie normande. Plusieurs auteurs ont essayé de projeter quelque lumière sur le fameux enlèvement du jeune chouan : bien des points restaient encore douteux. L'érudit historien du Mont Saint-Michel, M. Étienne Dupont, profitant d'une abondante moisson de documents récoltée par lui dans les archives judiciaires de Normandie, spécialement dans les greffes de Coutances et d'Avranches, vient à son tour de nous présenter *Le véritable chevalier Destouches* (1). Nous devons lui en être d'autant plus reconnaissants que son ouvrage renferme, sur d'autres parties de cette époque, de nombreux renseignements fort intéressants. Il se défend, d'ailleurs, d'attaquer l'œuvre de Barbey d'Aurevilly, et il a raison.

(1) Librairie académique, Perrin, 1924.

Digitized by Google

Barbey d'Aurevilly, en effet, n'a pas écrit un livre d'histoire. Comme il arrive dans beaucoup de romans, il est parti d'un « point de départ » vrai et sa brillante imagination a bâti là-dessus une œuvre admirable, qui n'a que de lointains rapports avec la réalité en ce qui concerne les personnages et les faits, mais qui reste d'une vérité puissante pour la couleur locale, pour la physionomie générale, pour l'impression d'ensemble qui s'en dégage. Ainsi interprétée, la Légende est bien plus près de l'Histoire que beaucoup d'autres histoires !

Jacques Destouches — ou plus exactement des Touches, — issu d'une bonne famille normande, avait dix-huit ans quand son père mourut (5 mars 1798). Ce dernier, sous le pseudonyme de Pénitel, avait été un agent très actif des princes, un de leurs principaux intermédiaires pour assurer la correspondance entre les royalistes de Normandie ou de Bretagne et les émigrés de Jersey. Depuis deux ans déjà il avait associé son fils, sous le nom d'Auguste, à quelques petites expéditions. Aussi le jeune homme, devenu orphelin, trouva-t-il tout naturel de prendre la suite des opérations de son père. C'était alors un garçon d'un mètre soixante-dix, blond, aux yeux bleus, au menton proéminent, au nez fortement aquilin, ce qui lui donnait un air dur. Il était marqué de petite vérole, comme beaucoup de ses contemporains qui commençaient à peine alors à entendre parler des bienfaits de la vaccine. Au moral, s'il se montrait indiscutablement courageux et discret, il était d'une intelligence assez ordinaire. Il habitait généralement Granville.

A la fin du mois de mai 1798, un marin de Port-Bail, Michel Quintal, avait accosté deux émigrés au moment où un canot de Jersey les débarquait sur la plage. Le pêcheur, flairant une affaire fructueuse, s'était présenté à eux comme étant lui-même royaliste et, avec une inconcevable légèreté, les nouveaux arrivés avaient accepté ses bons offices, sans prendre sur lui aucun renseignement. Quintal s'était empressé de rendre compte de cette rencontre au contre-amiral Lacrosse, qui avait dans ses attributions la surveillance des côtes du département de la Manche. Ce dernier lui donna des instructions, complétées de belles promesses de récompense, et le nouveau policier, dûment stylé, partit pour Jersey, d'où le prince de Bouillon dirigeait la correspondance entre l'Angleterre et la France. Il lui portait une lettre que lui

Digitized by Google

avaient remise les trop confiants émigrés. Au retour, il rapporta un pli pour « Monsieur Auguste », dont le prince eut le soin de lui révéler le véritable nom. Quintal connaissait de vue Destouches, pour l'avoir rencontré dans la boutique d'une de ses tantes, mercière-drapière à Granville, chez laquelle le jeune chevalier, quelque peu « juponnier », allait fréquemment plaisanter avec les coquettes granvillaises, qui venaient s'y approvisionner de colifichets. Il n'eut donc pas de peine à remettre la lettre à son destinataire. C'était la première que celui-ci recevait du prince. Jeune et un peu vaniteux, il fut très fier de la marque de confiance que lui donnait le chef de la correspondance royaliste, en lui demandant des renseignements sur ce qui se passait dans sa région. Il répondit longuement, tout en prenant la précaution de signer de son pseudonyme « Auguste », et donna sa missive, avec un paquet de journaux, au fidèle Quintal, qui porta naturellement le tout à l'amiral Lacrosse.

La conséquence ne se fit pas attendre : le lendemain matin, 4 juillet, Destouches était arrêté. Interrogé le jour même, il adopta un système de défense dont il ne devait pas se départir dans la suite : il nia énergiquement. Il ne reconnut pas comme de lui la lettre signée « Auguste » et déclara n'avoir jamais servi la correspondance de Jersey. Confronté avec Quintal, il persista dans ses dénégations, et chose étrange, soit par remords de son acte, soit pour toute autre raison, le marin, en sa présence, se montra moins affirmatif sur l'identité de la personne qui lui avait remis le paquet pour le prince de Bouillon. La similitude d'écriture entre la lettre d'Auguste et les papiers saisis chez Destouches ne laissent cependant aucun doute sur la culpabilité de celui-ci.

Enfermé d'abord dans la prison de Granville, établissement des moins sûrs, Destouches fut transféré à Coutances, d'où, après un nouvel interrogatoire, le directeur du jury d'accusation le renvoya devant son collège d'Avranches. Cette ville de six mille âmes environ ne comptait pas moins de cinq prisons, depuis que la France était entrée dans une ère de liberté. Le captif fut placé dans la vieille prison, dont les bâtiments étaient plus ou moins délabrés.

L'arrestation de Destouches avait causé parmi les royalistes une émotion provoquée par la sympathie dont il jouissait, ainsi que sa famille, et en même temps par la crainte qu'inspirait sa

Digitized by Google

jeunesse. Détenteur de nombreux secrets en raison du rôle joué par son père et par lui-même, ne se laisserait-il pas arracher des aveux, même involontairement? Ne livrerait-il pas les noms de quelques-unes des personnes dont il assurait la correspondance? On le savait discret, plus réfléchi que son âge, mais aussi on lui connaissait plus de cœur que d'intelligence, et l'on pouvait redouter de le voir tomber dans les pièges que lui tendrait le juge d'instruction. Aussi les chouans décidèrent-ils de l'enlever de sa prison.

L'un d'eux, son ami La Huppe Larturière, dit Bellavidès, âgé de vingt et un an, d'une audace fantastique, réunit quelques camarades pour tenter l'aventure. On mit à profit le départ de la troupe qui tenait jusque-là garnison à Avranches et dont l'absence laissait à la garde nationale le soin d'assurer le service de la ville, et l'expédition fut fixée au 22 septembre 1798. Le plan était fort simple. Bellavidès connaissait la prison pour y avoir été détenu. Il savait que la lucarne du grenier dans lequel on entassait la paille nécessaire pour les détenus donnait sur une petite rue. Il suffirait de mettre le feu à ce grenier et on profiterait de l'émoi causé par l'incendie pour attaquer brusquement la prison et délivrer le prisonnier.

Malheureusement, Bellavidès était presque aussi bavard que brave. Il parla trop. Les autorités eurent vent du projet : quand l'incendie se déclara, provoqué par une boîte pleine de poudre et munie d'une mèche enflammée qu'un chouan jeta dans le grenier, la garde nationale, rapidement alertée, entoura la prison et fit échouer la tentative.

Un mois plus tard, Destouches fut de nouveau envoyé à Coutances où, décidément, se déroulerait son procès. En novembre et décembre l'affaire s'instruisit et vint, le 31 décembre 1798, devant le jury. La base de l'accusation était la lettre remise à Quintal et la déposition de celui-ci. Or, le marin ne comparut pas à l'audience, malgré les énergiques protestations du défenseur de Destouches. Il avait émigré à son tour, on n'arrivait pas à mettre la main sur lui. Destouches persista dans son système de défense. Pas plus à l'audience que pendant l'instruction il ne se démentit, ne se laissa arracher un aveu ou un nom : il nia, nia toujours — et n'en fut pas moins condamné à mort.

Espérait-on de lui quelque faiblesse? On ne l'exécuta pas immé-

Digitized by Google

diatement. Le 1er janvier 1799, on le transporta dans la maison de justice, vieux bâtiment délabré, situé près de la cathédrale, qui servait à recevoir les condamnés. Le logement du geôlier, composé de trois pièces, se trouvait au rez-de-chaussée et donnait directement dans la rue. Les détenus, après avoir franchi une seconde porte intérieure, occupaient les deux étages de la bâtisse. Au moment où Destouches y entra, ils étaient environ une quarantaine, hommes ou femmes.

Parmi eux se trouvait un chouan fameux, Blouin-Duval, dit Crocro, homme grossier, mais énergique, courageux, véritable terreur des bleus dans la région. Condamné récemment à vingt-quatre ans de fers, une maladie avait empêché de le transporter dans une maison de force. On le gardait momentanément à Coutances, dans une chambre particulière, et on lui avait enlevé ses fers.

Destouches aussi habitait une cellule spéciale, située à l'étage supérieur. Seul de tous les détenus, il avait des fers aux pieds, ce qui ne l'empêchait pas de marcher, de circuler dans la prison. Chaque jour, le geôlier, bon homme dans le fond, à qui on avait adressé les plus grandes recommandations à son sujet, lui permettait cependant de sortir de son cachot et d'aller chez Blouin-Duval. Bien que de natures très différentes, d'éducations fort dissemblables, les deux chouans n'avaient pas tardé à se lier, au point que continuellement ils dînaient ensemble, jouaient aux cartes, faisaient des armes. D'ailleurs, Destouches déjeunait fréquemment aussi dans un cabinet voisin de la geôle, y restait plusieurs heures, causant avec sa mère et avec différentes personnes de la ville qui avaient l'autorisation de le voir. Parfois, il ne remontait que très tard dans son cachot : les autres détenus l'entendaient traîner ses fers dans les corridors et les escaliers.

On était arrivé ainsi au 9 février 1799. L'exécution ne pouvait plus tarder beaucoup. Dans la soirée de ce jour-là, Destouches se trouvait dans la chambre de son ami Crocro, quand des cris se firent entendre chez le geôlier, bientôt suivis d'un coup de feu : une bande de chouans attaquait la prison.

Cinq d'entre eux, vêtus d'uniformes de gardes nationaux, arrivés à la hauteur de la sentinelle, qui monte la garde devant la porte de la prison, se sont jetés sur elle, l'ont terrassée, entraînée jusqu'auprès de la cathédrale, sans qu'elle ait pu donner l'alarme. Les autres frappent à la porte : « Ouvre-nous, crie l'un d'eux au

Digitized by Google

gardien. C'est du gibier que nous t'amenons. » A peine la porte entre-bâillée, ils se précipitent à l'intérieur, bousculent le geôlier qui est seul avec sa femme, tirent un coup de fusil pour les intimider. A ce moment arrive le guichetier. Il est crossé, réduit à l'impuissance. Les envahisseurs saisissent les clefs et, sans hésitation, se dirigent vers le cachot de Blouin-Duval. En un instant, ils enlèvent ce dernier, chargent sur leurs épaules Destouches dont les fers retarderaient la marche. Toute la troupe sort de la prison et, en deux fractions, gagne la campagne.

L'opération, menée hardiment, a duré quelques minutes à peine. Cependant, le coup de fusil tiré à l'intérieur a été entendu. La garde s'inquiète, sort. Une fusillade s'engage. Dans l'obscurité, on tiraille au hasard. Les autorités commencent à arriver. On s'organise. Avant toutefois que la garde nationale se soit complètement ressaisie, les chouans ont disparu.

La garde nationale fait mine de les poursuivre. Quelle direction ont-ils prise? L'obscurité rend prudents les braves bourgeois qui ne s'aventurent pas à plus d'une demi-lieue sur des routes trop favorables à une embuscade.

Au retour, dans la ville, on compte les victimes. Sur le sol, le corps d'un inconnu, tué raide d'une balle : bien des années plus tard seulement, sous la Restauration, on saura son nom, le chevalier de Coulonges. En venant, le malheureux, qui était fiancé, avait le pressentiment qu'il resterait dans l'aventure, et, comme il arrive bien souvent à la guerre, le pressentiment s'était réalisé. Deux autres chouans ont été blessés : leurs camarades les ont entraînés. Du côté de la garnison, deux morts et quatre blessés, y compris le geôlier et le guichetier.

Pendant ce temps, les libérateurs se retirent, portant sur leurs épaules les deux prisonniers qui ne peuvent marcher assez vite, Destouches à cause de ses fers, Crocro par suite de sa maladie. Ce dernier est en chemise de nuit et bonnet de coton. A la première ferme qu'ils trouvent sur la route, ils entrent sans bruit dans une écurie, prennent un cheval, lui mettent un bât et placent dessus les deux captifs. A quatre lieues seulement de Coutances, la bande s'arrête pour déferrer Destouches, et, n'ayant plus besoin du cheval qui le portait, l'abandonne sur la route.

L'expédition avait été organisée avec la plus parfaite discrétion. Longtemps on n'a su ni les noms ni même le nombre exact des

Digitized by Google

ravisseurs. Ils étaient 11, dit La Sicotière; 12, prétend Barbey d'Aurevilly; 30, 50, 200 affirment les documents officiels pour disculper les autorités ! En réalité, ils devaient être seize, comme il ressort d'une requête adressée au Roi en leur faveur, en 1825, par les députés de la Manche. Dans cette pièce, d'ailleurs aussi inexacte que les rapports de 1800, on disait, pour rendre l'action plus éclatante, que la garnison de Coutances se composait alors de 1.200 hommes de troupe ! Chacun à son tour exagérait les chiffres suivant son intérêt. La frayeur des uns avait égalé la vantardise des autres.

Il est probable que Destouches resta quelques mois caché dans le pays et qu'il ne passa en Angleterre que dans le courant de l'été. A partir de son évasion, du reste, le personnage cesse d'être intéressant. Il n'avait pas joué un rôle de premier plan dans la chouannerie. Sans son enlèvement, il serait à peine connu et si ses camarades le délivrèrent, ce fut, il faut bien le dire, moins en raison des services qu'ils pouvaient attendre de lui dans la suite que par pitié pour sa jeunesse, par reconnaissance pour sa fermeté pendant son procès, peut-être aussi dans la crainte de révélations *in extremis*. Assez borné d'intelligence, les angoisses par lesquelles il avait passé agirent sur son cerveau. Une fois en sécurité à l'étranger, la détente s'opéra et ses facultés mentales s'affaiblirent. Il importuna de ses demandes d'argent le comité de secours établi à Londres et se rendit insupportable aux autres émigrés. Dans un moment de divagation, en 1804, il proposa aux Anglais un plan pour s'emparer de Granville. Le gouvernement anglais, fatigué de ses récriminations, l'embarqua pour l'Amérique. Dans la traversée, il acheva de perdre la raison. On le ramena à Londres où on l'interna. En 1823, sa famille le fit revenir en France, mais l'amélioration qui avait permis de prendre cette mesure ne dura pas et on dut l'enfermer à Caen dans l'asile du Bon-Sauveur.

Barbey d'Aurevilly qui, malgré tous ses efforts n'arrivait pas à se documenter suffisamment sur son histoire, alla l'y voir en 1856. Il n'en put tirer que des bribes insignifiantes, presque toutes inutiles pour son roman paru huit ans plus tard, en 1864.

Dans l'intervalle, le pauvre fou mourut, le 18 mai 1858.

Ernest D'HAUTERIVE.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

Deux belles manifestations d'art : la réunion annuelle des Écrivains normands à Honfleur. — La fête en l'honneur du peintre Albert Lebourg, à Montfort-sur-Risle.

Ce serait grande naïveté de notre part, voire même outrecuidance, que de songer à présenter ici, d'une façon régulière, toutes les manifestations d'ordre intellectuel et artistique qui zèbrent, comme autant de gracieux météores, le ciel pâle de notre province. Au surplus, qui donc oserait refaire les solides compte-rendus que la presse locale, surtout le *Journal de Rouen*, nous apporte chaque matin avec tant de sagesse et d'exactitude professionnelles ?

Cependant, chacun sait qu'il existe une sorte de gradation dans les annales du reportage, non point en ce qui concerne le mérite des textes, mais en ce qui touche leur substance : le journal « dit tout », la revue fait un choix, et le livre décerne la consécration — généralement définitive, mais non sans appel.

Ouvrier de la seconde étape, nous avons, selon ces principes, retenu aujourd'hui deux dates particulièrement dignes d'être inscrites au temple de mémoire : le 27 juillet dernier, jour de la réunion annuelle des Ecrivains normands à Honfleur et le 3 août de la même saison, qui vit, à Montfort-sur-Risle, la touchante petite fête en l'honneur du peintre normand Albert Lebourg.

*
* *

Un confrère idolâtre nous disait que malgré tout le génie organisateur de MM. Edmond Spalikowski et Charles-Théophile Féret, la réunion de Honfleur n'eût obtenu qu'un demi succès sans la collaboration éclatante d'Apollon, ce dieu s'étant souvenu fort à propos qu'il ne détient pas seulement le gouvernement des arts et de la poésie, mais aussi la conduite du char solaire.

Pour nous, publiciste chrétien, qui reconnaissons à Notre Dame de Grâce un plus grand pouvoir qu'à Phébus-Apollon, nous nous contentons de dire que la sainte patronne du lieu fut accueillante et

Digitized by Google

propice aux écrivains de Normandie. Il sembla qu'elle avait pour eux, jeté sur ses virginales épaules, sa mante du plus bel azur. Au vrai, la solennité littéraire et artistique avait lieu chez *Elle*, sur cette idéale côte de Grâce qui mérite si bien ce doux nom, autant par les consolations qu'une

Sainte Vierge de mer, Madone un peu sirène,

y répand à profusion, que par les images miraculeuses dont l'œil s'enivre du haut de ce promontoire salé, gigantesque fenêtre taillée dans la verdure, ouverte sur l'estuaire et le fleuve.

Il y eut, le matin, lente flânerie à travers le vieux Honfleur, visite aux églises et au musée. Puis, vers midi, sans avoir « vu la fin de leurs ravissements », les pèlerins de l'art gravirent, à contesque-veux-tu, la gracieuse côte de toutes grâces, jusqu'à la ferme fameuse de la Renaissance, où, face à la mer, dans un herbage planté de lourds pommiers, sous un long toit de chaume « très couleur locale », cinquante couverts étaient dressés.

Après que chacun eut déposé son hommage particulier aux pieds de « Thorborge, reine de la mer », (déesse un peu païenne, mais combien subtile et charmante!) les poètes, poétesses, romanciers et conteurs prirent place autour de leur présidente.

Le repas fut délicieux et l'esprit y pétilla non moins que le cidre et le vin. Pas un porteur de lyre n'oublia que les poèmes des buveurs d'eau sont voués au mépris et à la mort :

Prisco si credis, Mœcenas docte, Cratino,
Nulla placere diu, nec vivere carmina possunt
Quæ scribuntur aquæ potoribus : ut male sanos
Ascripsit Liber Satyris Faunisque pœtas,
Vina fere dulces oluerunt mane Camenæ.

A l'heure des toasts, Mme Lucie Delarue-Mardrus adressa aux convives quelques mots nacrés et miroitants, de cette voix nostalgique et un tantinet mystérieuse, qui s'insinue jusqu'à l'esprit beaucoup plus qu'elle ne frappe la chair. Puis le Chancelier des « Poètes et conteurs normands », M. Edmond Spalikowski, dans une langue souple et riche, prononça le discours de circonstance, salua tous les présents et chanta la Normandie... et les chantres de la Normandie.

M. Charles-Théophile Féret, le Mainteneur » des « Poètes et conteurs », improvisa dans la manière érudite dont il a le privi-

Digitized by Google

lège, des choses charmantes. M. Paul-Louis Robert, avec humour, nous parla de son *Rapport sur le mouvement littéraire de Normandie durant les dix dernières années*, travail formidable que nul intellectuel normand ne peut ignorer sous peine d'être accusé d'ignorance et d'indifférence artistiques.

Enfin, l'humble signataire de ces lignes, à qui une place de choix avait été réservée, non seulement comme chroniqueur de la *Revue catholique de Normandie*, mais comme représentant officiel de l'*Association des Ecrivains combattants français*, se leva pour saluer, un instant, la mémoire des Poètes et conteurs normands tombés à l'ennemi. Et dans cette minute d'émotion vraie, tous les artistes présents, par leur attitude, prouvèrent, une fois de plus, que le culte de nos héros est bien gardé en Normandie. Que Mme Lucie Delarue-Mardrus, M. Charles-Théophile Féret et M. Edmond Spalikowski, pour leur bienveillance à l'égard de notre mission, soient ici remerciés au nom de *l'Association des Écrivains combattants* et de son président M. José Germain, et aussi au nom de nos frères d'armes morts pour la France.

* * *

Après le déjeuner, eut lieu la réunion syndicale du Comité des « Poètes et conteurs », et enfin — bouquet de la fête — Mme Lucie Delarue-Mardrus daigna nous recevoir en son historique et agreste « Pavillon de la Reine », tout plein de souvenirs et situé en un point vraiment idéal, d'où l'on découvre, tout près, les toits vieillots, la campagne verte et bleue, et au loin, l'estuaire « plus beau qu'une fiction » et inséparable du nom de Jean Revel.

Ce lieu d'enchantement devint aussi un hameau de Cocagne, car de nouvelles agapes s'offrirent bientôt aux bienheureux écrivains de Normandie. (Ciel! comment oser redire après cela que les intellectuels, de notre temps, ne mangent pas à leur faim!) La galette, le bon cidre, les cerises et les raisins, tout fut trouvé délicieux, mais le grand régal nous fut donné par les poètes : le « Mainteneur » ouvrit le feu en adressant à notre présidente un rondeau tout imprégné d'atticisme... normand, à quoi l'illustre romancière répondit par une ballade mouvante et imagée où sonnait clair et tendre le bon accueil de l'hôtesse. L'enthousiasme général se traduisit par un ban chaleureux.

Edmond Spalikowski, Julien Guillemard, Mlles Georges Aster,

Digitized by Google

et Plécela, Le Povre Moyne, Le Gonidec de Penlan (et d'autres encore que nous n'eûmes pas la joie d'entendre, faute de temps), égrenèrent sur l'auditoire de plus en plus enthousiaste des vers de toute métrique et de toute émotion. Ce fut un embaumé déluge d'alexandrins, de quatrains, de huitains et de tercets, une gaie sarabande de longues et de brèves ou les muses nouèrent leur ronde, tantôt portées vers le Parnasse antique, tantôt vers les plus modernes hippocrènes.

Malheureusement pour plusieurs, l'heure vint de quitter cette fête de l'esprit. Il fallut partir, mais ce fut au travers des herbages qui dévalent droit au port, parmi les hauts « mulons » de foin jaunissant. Et l'odeur des cordages venait peu à peu se substituer à celle des herbes du *Mont Joli*, sans pourtant nous faire oublier le parfum si prenant et si doux du « Pavillon de la Reine », ni le charme de cette bonne compagnie d'artistes parmi lesquels nous voulons retenir ici les noms très estimés de nos confrères Charles-Théophile Féret, *de Quillebeuf;* Francis Yard, Edmond Spalikowski, P. Louis Robert, Pierre Wolf, Paul Mérat, *de Rouen;* les Elbeuviens Jean Gaument, Edouard Bourgine; *les Hâvrais*, Mmes Georges Aster, Céline Lhotte, Suzanne Plécéla, MM. de Clairfontaine, Raoul Gain, Jehan Le Povre Moyne, Julien Guillemard, directeur de *la Mouette,* Laurent Cernières, Le Gonidec, Marcel Plécéla; enfin, M. Robert Duquesne, de Pont-Audemer et M. Jean des Dunes, de Honfleur.

Très tard, dans la nuit, la fête se prolongea sous les pommiers de la *Renaissance*, où les *Tréteaux normands* du dramaturge Camy-Renoult obtinrent leur succès habituel, succès auquel l'excellente comédienne Mme Camy-Renoult et le bon poète patoisant Lemaître ne furent pas étrangers.

En résumé, l'assemblée honfleuroise des Ecrivains de Normandie fut en tous points réussie et l'on doit se réjouir que tant de conteurs et de poètes aient oublié, tout un jour au moins, leurs divergences d'expression et de sentiments pour honorer tous ensemble et d'un même élan la province et les muses.

* * *

D'un tout autre caractère fut la manifestation de Montfort-sur-Risle en l'honneur du peintre paysagiste Albert Lebourg, enfant du terroir.

Digitized by Google

Il s'agissait d'inaugurer une plaque commémorative sur la maison natale de l'artiste et d'assaisonner ce geste de quelques discours circonstanciés. Comme on voit, la chose pouvait aisément se prêter au persiflage! Et cependant, il n'en fut rien; la petite fête fut conduite avec un tact exquis jusqu'en ses moindres détails et aucune fausse note ne vint en troubler l'harmonie. Grâces en soient rendues aux organisateurs, parmi lesquels, en toute première place, il faut citer M. Robert Duquesne, le zélé président local de la Société libre de l'Eure, Mlle Duret, l'élève charmante d'Albert Lebourg, notre confrère-ami Jean Léturgie et M. Duval, l'instituteur de Montfort.

Le plan de la journée comprenait trois parties : la cérémonie inaugurale proprement dite, un banquet à l'hôtel du Grand Soleil d'Or et une promenade aux sites montfortais qui inspirèrent le peintre à ses débuts. Les détails matériels de ce programme ont été parfaitement notés dans la presse locale du 4 août, et nous n'apprendrions rien à notre public en les répétant. Que l'on nous permette simplement de souligner d'une façon toute personnelle et toute sincère les gestes et les mots qui nous ont particulièrement ému.

* * *

Les minutes les plus solennelles et aussi les plus caractéristiques s'écoulèrent, comme il convenait, devant la maison natale d'Albert Lebourg. Les propriétaires actuels de cette habitation désormais célèbre s'étaient prêtés de fort bonne grâce au désir de la Société libre; abondamment fleuries, leurs fenêtres souriaient affectueusement à la foule étalée au pied de l'estrade. Elle n'avait pas grand air cette pauvre petite estrade, et encore moins de confort, mais ceux qui l'occupaient, tous gens d'esprit, ne voulurent pas s'en apercevoir : ils étaient venus pour la gloire d'un autre et non pour leur propre épanouissement.

Un peu serrés les uns contre les autres, juchés sur quelques planches grossièrement jointes, ils étaient là près de vingt-cinq personnalités officielles, artistes, académiciens régionaux et parents du maître, entourant M. Benedite, conservateur du musée du Luxembourg, qui représentait M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts retenu à Paris. M. Robert Duquesne ouvrit le feu oratoire, avec un lyrisme débordant de chaleur et de sensibilité.

Son discours méritait bien d'être reproduit dans le *Journal de*

Digitized by Google

Rouen du 5 août, et si quelque esprit chagrin reprochait à l'orateur d'avoir affaibli son verbe en le surchargeant d'épithètes superlatives, nous serions des premiers à soutenir, avec plusieurs philosophes, qu'il n'appartient qu'aux grandes âmes de louer grandement.

Et puis, qui demeurerait insensible à cette péroraison vraiment touchante, par laquelle M. Duquesne nous introduit dans la chambre d'Albert Lebourg et nous place en face du vénérable infirme, après nous en avoir montré, en rapides images, toute la vie artistique :

« Vie hélas! trop tôt et trop brutalement suspendue dans son essor par la cruelle, par l'implacable maladie.

Oh! je n'oublierai jamais ce jour — c'était hier — où j'allai m'incliner devant le maître, pour lui parler de son pays.

Dans cette chambre aux murs tapissés de tableaux d'artistes célèbres — chers et attendrissants souvenirs qu'il contemple sans fin — il est là; terrassé douloureusement par le mal, reposant sur un fauteuil d'infirme. Près de lui deux femmes — deux anges — veillent avec amour. Leur sourire lui est plus doux que les fleurs des jardins. Elles lui rendent l'impérissable espoir... Parfois, il demande qu'on l'approche de la fenêtre, pour revoir encore le fleuve qu'il a tant aimé, la Seine. Et des hauteurs de Bonsecours aux forêts de Canteleu, dans cette magie de couleurs et de lignes somptueuses, il admire presque avec des larmes, comme on admire quand on a bien aimé...

J'entrai. La fenêtre était ouverte près de lui, et les mille bruits de la cité maritime bourdonnaient en bas, atténués par l'immensité de l'horizon. Je lui dis alors notre orgueil de rendre hommage à son talent, et la joie de ses amis.

Alors, il pleura, et des sanglots soulevèrent sa poitrine. Ce grand cœur que les cruautés de la vie n'avaient pu entamer se troubla et défaillit au nom seul de l'amitié. Et il ne put qu'articuler ces mots, qui s'adressaient à nous tous : « Merci, mes amis, merci... »

Les sanglots couvrirent le reste.

Ce mot, il me semble l'entendre encore...

Le grand malade parle, là-bas... Ecoutez...

Il demande qu'on l'approche de la fenêtre.

Est-ce pour contempler la Seine, qui charrie l'or de l'épopée et du soleil?

Est-ce pour ouïr les voix de la multitude des cités?

Non, c'est pour regarder plus haut et plus loin. C'est pour interroger en frémissant ce tout petit point de l'horizon où, par delà le

Digitized by Google

fleuve, et les bois et les plaines, se cache Montfort, le cher pays où il est né, où son cœur a aimé la beauté, où sont réunis aujourd'hui pour le saluer ses amis de la petite et de la grande patrie.

Non seulement, cette émouvante évocation, toute chargée d'émotion intime, recueillit les applaudissements que l'on devine, mais elle imprima dès lors à la cérémonie tout entière un cachet d'attendrissement singulier, elle créa pour le reste du jour une atmosphère de piété que devaient encore accroître la fine éloquence de M. Samuel Frère et les affectueuses paroles de M. Benedite.

A la vérité, peut-être attendait-on de ce dernier un exposé sommaire de la technique picturale d'Albert Lebourg, mais le conservateur du second musée national parut soucieux de faire oublier qu'il est l'auteur d'un ouvrage très remarqué sur le paysagiste montfortais. Il n'en charma pas moins ses auditeurs par de délicates paroles qui magnifiaient autant l'homme que l'artiste.

Mais parmi toutes ces fleurs de rhétorique et d'émotion effeuillées en l'honneur de Lebourg, celles que l'on attendait le plus impatiemment, qui charmèrent le mieux et dont le parfum persistera le plus longtemps, nous furent offertes par M. le chanoine Desmonts, parent du peintre, à qui incombait le soin de remercier, au nom de l'absent, les zélés promoteurs de la fête et la foule fervente.

Tous ceux qui ont approché ce noble prêtre (dont la physionomie, quoiqu'un peu voltairienne par ses contours, révèle au premier coup d'œil une finesse et une bonté fort rares), tous ceux qui ont entendu cet habile et touchant causeur pourront, seuls, deviner ce que fut sa réponse aux discours officiels.

Nous ne dirons rien de spécial sur la musique locale, rien non plus sur la poésie de circonstance qu'une agréable jeune fille fut chargée de réciter à la fin de la cérémonie; chacun, on le vit bien, avait voulu payer de sa personne et de son zèle dans une circonstance aussi rarissime en la bonne bourgade de Montfort.

* * *

Le banquet, moins solennel, permit à nombre d'artistes de nouer connaissance et la gloire d'Albert Lebourg n'y perdit rien. Au cours du déjeuner, qui fut tout à la louange du *Grand Soleil*

Digitized by Google

d'Or, l'actif et enjoué conservateur du *Musée d'art normand*, M. Paulme prononça quelques mots tout à fait heureux pour nous inciter à battre un ban énergique en l'honneur du peintre; et notre collaborateur M. Etienne Deville eut une pensée plus touchante encore : celle de faire signer par tous les présents une adresse de respectueuse admiration au héros de la journée.

*
* *

Quelques instants plus tard, les banqueteurs se rendaient à la mairie, où Mlle Duret avait organisé, avec un goût exquis, une petite exposition... de reproductions photographiques des principales toiles de Lebourg. Des notables de l'endroit y avaient joint quelques tableaux signés du maître, parmi lesquels nous avons beaucoup remarqué un essai de jeunesse (propriété de M. Jean Léturgie), où s'affirme déjà une rare intelligence du paysage.

A parcourir ainsi un choix de photographies — fussent-elles originaires des célèbres galeries Georges Petit! — les désirs d'un amateur d'art ne peuvent être qu'imparfaitement satisfaits, on se sent trop loin de l'original; et cependant l'impression d'ensemble est nette quand il y a dans une œuvre picturale, cette unité splendide qui caractérise la manière de Lebourg.

Nous savons bien que lorsqu'un peintre exploite avec ténacité une petite note, même étroite et limitée, toujours la même, et qu'il répète à l'infini les mêmes sujets, la critique (qui, au dire de Foulon de Vaulx, est souvent amie du moindre effort) déclare de bonne heure que l'artiste a trouvé sa voie et qu'il est en pleine possession de son talent. On connaît la boutade fameuse : « Le peintre qui peint éternellement des crevettes finit par persuader au public qu'il n'y a que lui qui soit capable de les peindre ». Il y a là beaucoup de vrai et la chose, d'ailleurs, est également applicable à l'art littéraire, mais n'ayons garde d'oublier que la note spéciale à laquelle Albert Lebourg doit le meilleur de sa fortune artistique est précisément — de l'aveu des plus grands peintres — la note insaisissable : l'effet de neige et l'effet de brume, ces deux anges de l'impondérable...

Aussi bien, le talent de Lebourg, bien que cantonné dans le paysage, se fût parfaitement affirmé dans un genre différent; en sont convaincus tous ceux qui ont pu admirer ce beau visage d'homme, au fusain, qu'un hasard très heureux avait placé parmi les reproductions photographiques dont nous venons de parler.

Digitized by Google

* * *

Après avoir longuement rêvé devant ces reposantes images, nous dûmes, pressé par l'heure, prendre congé de nos amis, sans pouvoir en leur compagnie, pèleriner jusqu'au vallon de Cahaignes, à la recherche... des juvéniles émotions artistiques de Lebourg.

Ce furent, en résumé, bien belles heures pour tous les amis du bon peintre normand. Et combien plus belle encore et plus douce dût être la soirée de ce glorieux vieillard, quand, du fond de son alcôve de malade, il entendit une bouche aimée lui conter la triomphale journée!

* * *

Il ne serait pas juste de clore cette brève chronique sans féliciter et remercier une fois de plus notre charmant confrère M. Robert Duquesne de cette belle fête, à laquelle il avait si aimablement invité la *Revue catholique de Normandie*. Aussi bien, l'on ne dira jamais trop avec quel zèle prudent, avec quelle sagace ferveur, M. Duquesne est, en Normandie, l'un de nos meilleurs pionniers de l'art.

C'est par de tels hommes qu'une province demeure au premier rang intellectuel dans la nation et dans le monde. C'est par ce merveilleux et obstiné combat que les plus petites bourgades, les plus obscurs villages prennent conscience de leurs secrètes richesses et de leur beauté, en quelque sorte surnaturelle.

Sachons gré surtout à M. Duquesne de se donner tout entier à cet apostolat de vulgarisation artistique, au détriment de son œuvre littéraire personnelle, laquelle cependant pourrait prétendre à de beaux lauriers, si nous en jugeons par la tenue de ses discours et par la sage passion des belles choses dont il est visiblement embrasé.

Tout compte fait, peut-être a-t-il choisi la « meilleure part »... En ces nobles manifestations d'art, n'est-il pas, selon la parole de Dante, « cette généreuse étincelle d'où surgissent les grandes flammes ».

Maurice D'HARTOY.

Digitized by Google

CONCOURS LITTÉRAIRE

De la REVUE CATHOLIQUE DE NORMANDIE

Pour 1924

PREMIÈRES DÉCISIONS DU JURY

Par la qualité des travaux présentés, nous pouvons dire avec fierté que notre concours — bien qu'il ait été annoncé sans accompagnement de tambour, de fifres et de clairons, comme il est d'usage assez souvent en pareil cas — a été suivi avec intérêt par l'élite de la province. Et d'ores et déjà, sans nullement préjuger des décisions dernières du jury actuellement au travail, un premier examen nous permet de croire que nos deux lauréats principaux, dans l'une et l'autre section, nous feront honneur et doteront d'une manière fort appréciable le patrimoine archéologique et littéraire de notre région.

Les noms des candidats ne nous sont pas connus encore; les enveloppes qui détiennent ce piquant secret ne seront ouvertes qu'après le classement définitif des travaux. Toutefois, nous sommes heureux d'annoncer que les manuscrits signés des devises ci-dessous ont été retenus en première lecture :

Section d'Archéologie : *In Labore suavitas*, *Non nova sed nove*, *Sustine et abstine.*

Section de Poésie : *Gesta dei per Normannos*, *Paulo majora Canamus* : *Pax in Virtute.*

(Il va sans dire que l'ordre dans lequel nous donnons ces premiers résultats est purement alphabétique.)

A notre grand regret, nous avons dû éliminer un certain nombre de copies très intéressantes, dont les auteurs ne s'étaient pas soumis à l'anonymat exigé par le règlement du concours (livraison de mars, page 127). Nous avons perdu ainsi plusieurs concurrents sérieux, que nous espérons bien retrouver l'an prochain, armés de pied en cap pour un autre tournoi.

Cette année, les récompenses seront distribuées à Rouen, en octobre, au cours d'une matinée littéraire, dont nous indiquerons à la presse locale la date et le lieu, en temps opportun.

Digitized by Google

Calendrier Spirituel d'Evreux

AU XVIIIE SIÈCLE

(*Suite*)

MAI

HUIT, APPARITION DE SAINT MICHEL.

Cette fête ne devait figurer dans les livres de la liturgie ébroïcienne qu'en 1858, lors du retour à l'unité romaine. Il est permis d'attribuer son inscription dans le *Calendrier spirituel* à la dévotion de M. Boudon pour les saints anges.

Un autre fait permet, semble-t-il, de conclure à l'institution toute récente de cette fête dans les usages de la piété ébroïcienne. Un certain nombre de confréries et de corporations avaient choisi le grand archange comme protecteur. Elles avaient fixé leur fête patronale, soit au 29 septembre, soit au dimanche le plus proche, soit encore au 16 octobre, anniversaire de son apparition au Mont-Tombe, mais nous n'en trouvons aucune qui ait adopté la date de son apparition au Mont-Gargan.

NEUF, SAINT NICOLAS, EXPOSITION DU SAINT SACREMENT TOUT LE JOUR, SERMON APRÈS VÊPRES ET SALUT.

Tous les livres liturgiques d'Evreux, antérieurs à la réforme de 1737, inscrivent à la date du 9 mai, la Translation de saint Nicolas, qu'on appelait couramment la Saint-Nicolas d'été. Ce jour, autrefois fort populaire, fut même férié jusqu'en 1583. La réforme liturgique du XVIIIe siècle supprima cet anniversaire que continuèrent à fêter, comme fête secondaire, les confréries et les paroisses du diocèse placées sous le vocable du saint évêque de Myrrhe.

LE DIMANCHE LE PLUS PRÈS DU SEIZE MAI, LES BOULANGERS FONT LA FÊTE DE SAINT HONORÉ CHÈS LES RR. PP. CORDELIERS.

Le marché au pain, — le marché du samedi, comme on l'appelait, — se tenait primitivement sur la place Saint-Léger. En 1508 il fut transféré dans la rue Le Comte [*nunc* rue de l'Horloge]. Les boulangers forains, étrangers à la ville, s'installèrent dans des

Digitized by Google

hallettes, construites entre cette rue et les fossés du château. Ceux de la ville s'établirent au pied de la Tour de l'horloge. La construction de la boulangerie à l'usage des boulangers ébroïciens fut autorisée par le roi Louis XII. Le premier étage de l'immeuble était occupé par une grande salle dite « Chambre de ville ». C'est là qu'à partir de 1515 l'assemblée communale tint ses séances délaissant la Salle aux Bourgeois de l'Hôtel-Dieu. Cet édifice fut démoli en 1591.

La boulangerie et la Chambre de ville furent reconstruites et achevées en 1625 ; cette dernière prit alors le nom plus pompeux d'Hôtel de Ville. Cet immeuble existait encore au XIXe siècle. Il fut occupé par l'auberge du Coq chantant et par un bal d'hiver. Quelques vues lithographiées, dues au talent d'artistes locaux, nous ont transmis l'aspect de ce vieil édifice de l'Evreux d'autrefois. C'est à ce titre que nous donnons la reproduction de celle gravée par M. de Louvigny qui figure au frontispice de la *Notice sur la Tour de l'Horloge* de M. CHASSANT.

La corporation des boulangers occupait une place importante dans la vie de la cité ébroïcienne, autant à cause de la nature même de leur état, qui concerne les substances les plus essentielles à la vie, que parce que la commune tirait de leur négoce les plus abondants revenus. Elle était, avec celle des maréchaux, la seule confrérie qui honorât ses saints protecteurs par deux fêtes distinctes. Le 16 mai, elle solennisait saint Honoré ; le dimanche qui suivait le 15 août, elle fêtait l'Assomption de la Sainte Vierge en souvenir de son ancien vocable.

Saint Honoré, on le sait, devint presque partout le patron des boulangers, et par extension des pâtissiers, des oublayeurs, des fleuriers, des nieuliers et autres professions qui ont quelque rapport avec la fabrication du pain. C'est pourquoi on le représente souvent avec une pelle chargée de trois pains. Cette pelle, si inséparable du saint personnage, a donné lieu au quatrain légendaire dont les vers peuvent être impunément intervertis en tous sens, curiosité fort goûtée de nos vieux talmeliers.

SAINT HONORÉ
DANS SA CHAPELLE
AVEC SA PELLE
EST HONORÉ.

La corporation des boulangers d'Evreux blasonnait : *de sable à*

Digitized by Google

deux pelles à four d'argent, passées en sautoir, chargées chacune de trois pains de gueule. (Cf. *Archives héraldiques*, art. *Boulangers*.) Inutile d'ajouter que le nom de l'évêque d'Amiens, saint Honoré, ne figure dans aucun des calendriers ébroïciens.

LE JOUR DE L'ASCENSION, PROCESSION GÉNÉRALE AVANT LA GRANDE MESSE DE LA CATHÉDRALE, SERMON A UNE HEURE ET DEMIE.

Après tierce, procession générale en chape. La châsse de saint Gaud y était portée par le curé de Saint-Pierre et celui de Saint-Léger revêtus de chapes blanches. (Le presbytère de ces deux paroisses était mouvant de la baronnie du Saint-Esprit appartenant au doyenné.)

Le cortège se mettait en marche au chant du répons *Eduxit Jesus* qui avait remplacé le *Salve festa dies* du moyen-âge. La procession sortait par le grand portail, passait par la porte Notre-Dame, la rue du Pont de la Vierge, le carrefour de la Crosse, la voie chartraine, la rue du Bourg, franchissait la porte de Rouen, et rentrait à la cathédrale par les rues de l'Horloge et Lecomte.

Cette procession fut encore prescrite dans les *Ordos* postérieurs à la Révolution.

LE DIMANCHE SUIVANT, LES MASSONS FONT LEUR FÊTE A NOTRE-DAME-DE-LA-RONDE ; SERMON APRÈS VÊPRES, SALUT DU SAINT SACREMENT.

Autrefois les constructeurs d'édifices s'appelaient ordinairement « maîtres massons » ou « maîtres des œuvres de maçonnerie ». Cette corporation présente, dès le XIIe siècle, la preuve de son organisation régulière.

La petite ville d'Evreux offre encore, dans ses splendides monuments, quelques témoignages magnifiques de l'habileté des anciens maçons, les ancêtres de nos artisans dans le sens où nous l'entendons actuellement. La masse imposante de la cathédrale, l'austère abbatiale Saint-Taurin, la gracieuse église Saint-Aquilin et l'élégante silhouette de la Tour de l'horloge attestent assurément la patience et le génie des massons ébroïciens du temps passé.

Si les orages politiques, les dissensions religieuses, l'ignorance, savaient respecter quelque chose, nous posséderions à Evreux des monuments de tous les styles, à dater de l'époque même de la domination romaine en Normandie. Chaque époque y avait élevé

Digitized by Google

les siens, construits dans des proportions si solides que, sans l'atteinte dévastatrice des hommes, ils auraient bravé les années et seraient parvenus jusqu'à nous à travers la longue suite des siècles.

Outre les remparts de la cité, l'époque gallo-romaine nous aurait légué, près du forum, à l'endroit même où s'élève la cathédrale, une vaste basilique entourée d'une double rangée de colonnes couronnées de leurs chapiteaux aux ornements variés. Sur la colline méridionale on verrait l'enceinte circulaire du temple de Diane, sur l'emplacement duquel devait s'édifier l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde. Au levant ce serait le théâtre romain construit par l'empereur Claude au Ier siècle de l'ère chrétienne. Au centre même de la cité on admirerait le puissant Castellum aux proportions grandioses.

Les monuments du moyen-âge ont été plus favorisés. Mais, à côté de quelques spécimens de l'art médiéval parvenus jusqu'à nous, que d'épaves, que d'églises et d'édifices dont le nom seul nous a gardé le souvenir. Rien ne subsiste de la cathédrale romane, contemporaine des grandes églises dont la ville de Caen s'enorgueillit à si juste titre. Rien de la première cathédrale gothique, qui « surpassait en beauté presque toutes les églises de Neustrie ». Disparues également les antiques abbatiales de Saint-Sauveur et de Saint-Taurin ; rien des églises primitives de la cité épiscopale.

Des monuments durables et d'un genre tout différent s'élevèrent avec le XIIIe siècle. Un style nouveau était apparu en France vers la fin du XIe siècle. Il fut si vivement admiré qu'on l'adopta partout ; l'arc roman dut céder la place d'honneur à l'ogive victorieuse. Les divers édifices de notre ville sont les témoins de son évolution aux étapes successives de son histoire. A cette date nous rencontrons, çà et là, quelques noms des anciens maîtres massons. Ce sont au XVe siècle, Jehan Le Roy, Jehan Cossart, maîtres-massons jurés de l'église Notre-Dame d'Évreux, Pierre Moteau, maître des œuvres de maçonnerie de la Tour de l'horloge.

L'époque de la domination anglaise à Évreux ne fut guère favorable aux arts. Mais leur expulsion inaugura « une ère de prospérité sans exemple ». « ... L'émulation fut si saincte entre les patrons des églises paroissiales, écrit l'auteur du *Mémorial* (p. 141),

Digitized by Google

qu'à l'exemple les uns des autres, tous les chancels de leurs églises furent tous rebâtis de neuf. » C'est l'époque où l'on reconstruit le château, le mur d'enceinte de la ville avec le décor de ses portes monumentales, la halle aux grains, si curieuse avec son immense toiture de tuile et ses fenêtres à meneaux. A l'ombre de la cathédrale, ce sont les maisons canoniales, le pavillon d'entrée du doyenné, le palais épiscopal avec les galeries de son double cloître édifié par le cardinal La Ballue. Raoul du Fou édifie à Saint-Taurin le cloître ravissant qu'on détruisit en 1825. Les chefs-d'œuvre de l'art ogival exécutés par les maîtres-massons ébroïciens au déclin du moyen âge sont aujourd'hui presqu'entièrement détruits et à peu près oubliés.

Au style brillant du XVIe siècle, succédèrent, sous Henri IV et Louis XIII, des formes nouvelles plus savantes et plus fastueuses. L'architecture éprouva une décadence dont on peut constater les errements et le goût faux et dépravé. Le maître-masson François Galopin, l'architecte du Chapitre, élève alors le « Gros-Pierre », la tour nord de la cathédrale. C'est aux artistes du XVIIe siècle que l'on doit la construction des maisons conventuelles des Ursulines et des Capucins. Le XVIIIe siècle, très fécond cependant, n'a pas imprimé le cachet d'une grande époque sur la chapelle du séminaire des Eudistes ni sur les bâtiments du petit séminaire Saint-Leufroy ou de la communauté des Dames de Caër.

Ce rapide coup d'œil montre combien les monuments dus au talent des maîtres-massons ébroïciens sont précieux. Chacun d'eux porte le cachet indélébile de son siècle et par eux nous pouvons suivre pas à pas, le mouvement général de la grandeur ou de la décadence des arts en France.

La corporation des maçons comprenait les couvreurs, les charrons et vraisemblablement les charpentiers.

Le *Calendrier spirituel* ne nous dit pas quel était le saint patron des artisans maçons. Le jour de l'Ascension paraît avoir été cependant une des fêtes de leur corporation. « La vigile de l'Ascension, écrit M. l'abbé Blanquart, fut à l'origine un jour de congé annuel accordé aux maçons pour « s'aller ébattre », et chercher dans la forêt voisine le « mai » à l'occasion duquel ils étaient, par manière de don, gratifiés d'une somme d'argent. Le rameau vert, plus ou moins enrubanné, ou « bouquet » que les maçons, de nos jours encore, arborent au faîte d'une bâtisse, au

Digitized by Google

moment de son achèvement, semble être un reste de cette vieille coutume. Il y aurait une étude à faire sur ces usages corporatifs. M. Ch. de Beaurepaire (*Notes et documents sur l'état des campagnes en Normandie*, p. 270) a déjà appelé l'attention sur les distributions faites aux maçons et charpentiers, d'abord en nature puis en argent, sous les noms de « mouton de l'Ascension », « dîner » ou « vin » de Pâques, de Notre-Dame, de la veille de la Saint-Michel ou de la Saint-Martin. » (*Comptes du pavillon du doyenné d'Évreux*, Rouen, 1906, p. 60, note).

Selon d'Hozier, la corporation des maçons et charrons d'Evreux reçut comme armoiries : *Party, au premier d'azur à une truelle d'argent et au deuxième d'or à deux roues de gueule, posées l'une sur l'autre.* (Cf. *Archives héraldiques*, art. *Maçons.*)

Le même dimanche et les deux jours suivants, office des Quarante Heures dans la chapelle des malades, sermon pendant les trois jours après vêpres avec indulgence plénière.

Ces prières solennelles diffèrent de celles du même nom et qui précèdent maintenant le mercredi des Cendres. Elles étaient alors faites sur l'ordre de l'évêque qui les prescrivait pour quelque motif grave.

On en trouve un exemple dans les *Souvenirs d'un bourgeois d'Évreux* (p. 26) : « Le 27 du même mois [septembre 1789] et les deux jours suivants, on fit, à la cathédrale, des prières dites des Quarante Heures, avec une procession du Saint Sacrement au salut, pour demander à Dieu de ramener la paix et la tranquillité dans le royaume. Ces Quarante Heures furent ordonnées par un mandement de Mgr l'Évêque d'Évreux, suivant une lettre que le roy avoit adressée à tous les évêques du royaume. »

(A suivre.) Abbé Delamare.

Digitized by Google

PROTESTATION CONTRE L'ABANDON DE LA PALESTINE

LUE

à la Chambre des Députés par M. GROUSSAU, le 25 Août 1924

(J. Off. Débats parlementaires, p. 3.166)

au Sénat par M. François SAINT-MAUR, le 27 Août 1924

(J. Off. Débats parlementaires, p. 1.339)

Messieurs,

En 1914, la France occupait la première place dans l'Empire Ottoman par ses intérêts économiques, par son influence morale et par l'usage universel de sa langue.

Le traité qu'il s'agit de ratifier aujourd'hui consacre la fin de cette prééminence à la fois dans les territoires restés Turcs, où ses pérogatives séculaires et légitimes sont abandonnées sans compensation et dans ceux qui, détachés de la Turquie aujourd'hui seulement, ont été pour la majeure partie livrés à l'Angleterre en vertu d'accords dont les uns ne nous ont pas encore été communiqués et dont les autres, appliqués par anticipation, ne revèlent que trop le dommage causé à la France. L'abolition dans les pays arabes de la souveraineté turque, qui était grevée des droits acquis à la France, va régulariser les mandats et les accords auxquels la Société des Nations était jusqu'à présent impuissante à donner une valeur légale.

Nul ne peut soutenir que la valeur du mandat sur une partie de la Syrie approche de la valeur de ce que nous perdons.

Parmi tous ces abandons, qui constituent une intolérable négation de la victoire, il en est un contre lequel nous élevons une protestation solennelle et une revendication imprescriptible : celui dont est l'objet la partie de la Syrie où la prééminence de la France était plus éclatante que partout ailleurs : La Palestine.

La France était la protectrice des droits de 150 millions de catholiques sur la Terre Sainte et les Lieux Saints.

L'Europe l'avait encore reconnu en 1878 à Berlin, quand nous étions des vaincus. La France qui vient de conduire les armées du monde civilisé à la victoire contre la barbarie n'a pas mérité que cette prérogative sacrée lui soit arrachée. Ni la Royauté, ni la Révolution, ni l'Empire ne l'eussent permis! c'est en vain que, par la force du fait accompli, on prétend obtenir notre consentement à une pareille déchéance!

Le jour de la réparation viendra, parce que les graves injustices portent en elles-mêmes le germe de leur échec.

Quel que soit le sort du traité dont vous êtes sollicités d'assumer la responsabilité, fidèles à la mémoire de nos 1.500.000 morts qui n'ont pas versé leur sang pour que la France soit traitée en vaincue, nous garderons et nous léguerons s'il le faut à nos enfants l'espoir de cette réparation et la résolution de l'obtenir.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen :
Le Havre et Yvetot : M. le chanoine Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.

EURE : M. le chanoine Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. Etienne Deville.

MANCHE : *Montmartin-sur-Mer* : M. le chanoine Bouchard,
Avranches : M. J. Séguin.

ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé de Saint-Léger-sur-Sarton.

* * *

4994. — MÉM. DE LA SOC. ACAD. DE L'OISE, t. XXIV, 2e partie, Beauvais, 1924, grand in-8°, 406 pp. — *Boran. Le Village. Le Prieuré*, par MM. J. Depoin et le Dr Jean Vergnet, p. 1 à 384 [Karuel, seigneur de Méré près d'Anet; Raoul K. épouse Jeanne du Val, dame de Martainville, Anfreville, Hardencourt, etc. p. 55; — Guisenters, 36; — Anne-Marie de Grieu (1677-1716?) originaire de Lisieux, prieure de Boran, 116; — Les *Boran normands*, 178-188; — Évreux, Pont-Audemer, Bernay, Renouf de Bayeux gouverneur d'Évreux, Pont-Authou, Bourgtheroulde, Beaumont-le-Roger, Hugues de Boran chanoine de Bayeux (XIIIe siècle); 180, 255, 258; — les Boran de Neuilly (Bessin), 181; etc. (notes fournies par MM. les chanoines Le Mâle et Guérin, curé-doyen de Trévières); — Hugues III d'Amiens, arch. de Rouen, 1161, p. 205; — Marie-Denise de Grieu, prieure, 352, 353, 356, 357, etc.]

4995. — SOC. DES ANTIQ. DE L'OUEST, 1er trim. 1924. *La vie et l'œuvre de Scévole de Sainte-Marthe*, officier des finances et humaniste (1536-1623), par J. Plattard, pp. 531-560.

4996. — REVUE MABILLON, juil.-sept. *Recueil des chartes* et *Bull. de Clairvaux. Introduction* [carton 316, Fontaine-Labbé (Eure), p. 143, Mortemer (Eure), p. 144, etc.].

Digitized by Google

4997. — Bibl. de l'École des Chartes, janv.-juin 1924. Les tributs aux Normands et l'Église de France au xie siècle, par Ferd. Lot, p. 58-78 : — De l'utilité pour l'histoire de France de quelques chroniques Anglaises de la première moitié du xve siècle, par R. Planchenault, p. 118-128.

4998. — L'Intermédiaire des chercheurs et Curieux, LXXXVIIe vol. (1924), col. 479. Les Picard de Caen, imprimeurs d'images populaires; col. 484. Une lettre inédite d'Octave Feuillet; col. 502, 546, 594, France, librairie; — col. 512, Le cœur de l'amiral Duquesne; — col. 525, Descendance de Beffroy de Reigny; — col. 526, Guillot-Duhamel, dit Duhamel, métallurgiste; — col. 545, Descendance de Pierre David; — col. 558, Armoiries de S. E. le cardinal Dubois, arch. de Paris; — col. 571, Registres des églises de Rouen; — col. 576, Mucre; — col. 592, Famille du Parc; — col. 613, La dame aux Camélias.

4999. — La Revue Normande, n° 80, mai-juin, Le centenaire de Géricault, par H. Defontaine, p. 145; — Charte : Sur un autographe de Géricault, p. 148; — E. H. Langlois, par L. Coutil, p. 152.

5000. — Revue de l'Histoire de l'Église, avril-juin, numéro consacré à la Normandie. C. R. par le Chanoine Vacandard sur *La prison de Jeanne d'Arc à Rouen* du comte Quenedey; Bibliographie Normande par H. Labrosse; A propos du lieu de naissance de saint Omer et de saint Bertin, etc.

5001. — Revue Politique et littéraire, 7 juin 24, Le Millénaire de la Normandie, ce qu'on fête à Bayeux, par Albert-Petit, p. 367-372.

5002. — Analecta Ordinis Minorum Capuccinorum, XXXIXe vol. Roma, 1923, pp. 252-256. Par nobile fratrum [les frères Deschamps, capucins normands, victimes de la Révolution par P. Armel].

5003. — Le petit Parisien (3e éd. de Norm.) a publié en *juillet* 9, Le chansonnier normand, Charles Lemaître; — 13, La tombe de Brummel à Caen; — 14, Mlle Groult qui se croyait fille du roi Louis XVI; — 16. Un centenaire normand : Louis Enault.

5004. — Mercure de France, 15 juil, Notes d'un voyage en Bretagne, publiées par Jean Aubry à propos du centenaire d'Eugène Boudin, p. 325-353.

5005. — Anthiaume (Chanoine). Le Navire. Sa propulsion en France et principalement chez les Normands. Paris, 1924, in-8° de

Digitized by Google

400 pp.; — Frédéric Sauvage et l'hélice, Fécamp, in-8° de 21 pp.; — Méthode de navigation en France au Moyen âge, 25 pp. in-8° [Normandie].

5006. — Aubourg (dom G.). Un Ms liturg. du Moyen âge : *Ordinaire de la Cathédrale d'Evreux* (xive et xve s.) par l'abbé R. Delamare. Paris, A. Picard, 1924, grand in-8°, 44 pp.

5007. — Banse (Daniel). Un combat naval devant Fécamp, sous Louis XIV, *L'Echo de Saint-Étienne de Fécamp*, juil. p. 9.

5008. — Bardel (Mgr). Lettre pastorale sur la Bienheureuse Thérèse de l'Enfant Jésus, *Sem. Cath. de Séez*, 29 fév. et 7 mars.

5009. — Beuvron. Un saint par mois, Le Bienheureux Nivard, frère de saint Bernard et les origines de l'abbaye du Val-Richer, *La Bonne Semence. Bull. Rel. de la Vallée d'Auge*, juin 24.

5010. — Cabanès (Dr). Poitrinaires et grandes amoureuses (la dame aux camélias). Paris, Cortial, 1924, in-4°, ill.

5011. — Caix de Saint-Amour (comte de) Vieux manoirs et gentilshommes bas-Normands. Promenades hist. dans le Val d'Orne. Caen, s. d. in-4° sur Velin, 70 ill. : 12 fr.

5012. — Coqueret (A.). Notes sur le domaine du Bois de la Pierre en Crulay. Caen, 1924, in-12, 92 pp., 3 pl.

5013. — Coutances. Comment du xie au xvie nos vieux Évêques ont fait Coutances, par M. l'abbé Adde, *Sem. Rel. de Coutances* 10 et 17 juil.

5014. — Delaunay (Marcel) a publié dans le *Journal de Rouen* les articles suivants : *juillet* 9 : L'Église d'Infreville, ses statues et son rétable: — 25, l'Église de Boscherville (Eure) et son site; — *août* 11, La beauté des sites; — 15, Le château de Houlbec.

5015. — Deville (Étienne) a publié dans le *Journal de Rouen* ce qui suit : *juin* 29, A l'abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dives; *juillet* 11, Une mystique lexovienne : Catherine Bunel; — 24, l'Église Saint-Nicolas de Beaumont (C. R.); — 29, Manoir de François Ier ou manoir de la Salamandre à Lisieux; *août* 3, Un bréviaire inconnu de l'abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux à la bibl. de Caen; — 5, Un professeur lexovien du xviie siècle, Étienne Saché; — 7, Les lucarnes de Caen; — 12, Les origines de la bibl. de Lisieux; — 15, Les amis des Vieux Logis.

5016. — Doucerain (Albert). La restauration de la Chasse de Saint Taurin d'Évreux, *Journal de Rouen*, 12 août.

5017. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen* les

Digitized by Google

articles suivants : *juin* 18, Un centenaire cornélien. P. Corneille, avocat; — 22, La restauration du méridien de l'Hôtel-de-Ville, 8 *juil.* et 14 *août*; — *juillet* 2, Les ancêtres rouennais du général Le Rond; — 6, L'Église Saint-Étienne des Tonneliers; — 10 et 11, Le centenaire du peintre E. Boudin; — 13, A propos du lieu de naissance de Guy de Maupassant. Une lettre de Mme Laure de Maupassant; les prisonniers normands à la Bastille; — 14 et 19, Vente de la bibl. de l'abbé Mesnel; Une ancienne pharmacie; — 16, La fontaine de l'Hôtel de la Présidence; — 19 et 14 *août*, Vieux Rouen, Cadran solaire et logis XVIIe; — 20 L'Église du couvent des Augustins; — 27, Balzac en Normandie; — *Août* 2, Le peintre A. Lebourg et son pays natal; — 3, Le chanoine Legris, † à Eu; Les noms des communes de la Seine Inférieure sous la Révolution; — 9, La Bouille, ses poètes et ses peintres; — 10, Les cheveux à « la Jeanne d'Arc »; Les six ballons de Blanchard; — 14, Vieilles fontaines, Saint-Cande-le-Jeune; — 15, Mort du sculpteur Albert Lefeuvre.

5018. — Duquesne (Robert). Le Décalogue de Saint Ouen de Pont-Audemer, *Journal de Rouen*, 11 juil.

5019. — Fid [elin]. La rose de Mlle de Tourville *Journal de Rouen*, 21 juin.

5020. — Flaubert. Carthage chez — à Croisset *Journal de Rouen*, 12 juil. [G. L. R.].

5021. — Giet (abbé Narcisse). † curé de Saint-Julien-sur-Sarthe, *Sem. Cath. de Séez*, 15 août.

5022. — Glatigny (Albert). A la mémoire du poète — Comédien — *L'Echo de Paris* du 25 juil.

5023. — Guérard (Mgr), † Évêque de Coutances. *Sem. Rel. de Coutances*, 24 et 31 juil., 7 août; *Bull. Cath. de Rouen*, 26 juillet. [Lettre de Mgr l'Archevêque à cette occasion].

5024. — Guibé (R. P. Léon), † au Cambodge, *Sem. Cath. de Séez*, 1 août.

5024 *bis*. — Hartoy (Maurice d'). La Fiancée du Tombier, légende normande du XVe siècle (*La Revue des Jeunes*, 10 août 1924). — Alexandre Dumas fils intime, souvenirs et documents inédits. (*Les Maîtres de la Plume*, 1er septembre 1924). — De Re Rustica, causerie à MM. les Publicistes chrétiens, à Paris. (Brochure aux Editions de la *Revue Catholique de Normandie*.) — Hommage aux Ecrivains normands tombés à l'ennemi, discours

Digitized by Google

prononcé à Honfleur le 27 juillet 1924. (*Les Petites Affiches de Normandie*, 24 août 1924.)

5025. — Herval (René) a publié dans le *Journal de Rouen*. Un poète Hispano-Normand : José-Maria de Heredia, 28 juin; — Quelques figures de Vikings d'après les anciennes Sagas, 4 juillet; — Le pays et les muses de Ronsard, 12 et 29; — Le « Néron » d'Arrigo Boito, 7 août. — Un Moutier normand : L'abbaye de Bell-Etoile au Pays de Vire. Saint-Hilaire-du-Harcouet, 1924, in-8°, 7 pp.

5026. — Lacroix (Alfred). Discours de clôture du *Congrès des Soc. Sav.* à Dijon [M. Louis Régnier, p. 47], Paris, grand in-8°, 50 pp.

5027. — Lebourg (Albert). Manifestation en l'honneur de ce peintre. *Journal de Rouen* 4 et 5 août [J. L.].

5028. — Letienne (A.). François-Robert d'Aché. Notes sur la Chouannerie normande. Caen, 1924, petit in-8° : 5 fr.

5029. — Lizerand (G.). Le dossier de l'affaire des Templiers. Paris, Champion, 1923, in-12 de XXIV-229 pp.

5030. — Mallet (Abbé), † curé de Saint-Fraimbault, *Sem. Rel. de Séez*, 1 août.

5031. — Morel (Chanoine), † curé-doyen de Ryes, *Sem. Rel. de Bayeux*, 27 juin.

5032. — Néel (abbé), † curé de Briquebosq, *Sem. Rel. de Coutances*, 14 août.

5033. — Omont (Henri). Nouvelles acquisitions du départ. des Mss. (1921-23). Inventaire sommaire. Paris, E. Leroux, 1924. grand in-8°, 72 pp. Cartulaire de l'Ordre du Temple, p. 14 : Renneville, Bourgoult et Chanu, Sainte-Vaubourg, Louviers, etc.; p. 16, repertoire alphab. de Templiers de quelques commanderies normandes; — p. 28, 1137 : Cartulaire de la pitancerie de l'abbaye de Fécamp (xiiie s.); — p. 24, n° 2460 (56). Comptes du Chapitre de Coutances; — 11788, Coutume de Normandie (xvie s.); — p. 46, 22952, autographes de A. Chéruel, Lottin de Laval, Pr. Mérimée, C. Delavigne, etc.; — p. 49, 22990, pièces diverses : Normandie (22, 25, 37, 38, 107, 52, 65, 98); 22993, États de l'argenterie des églises de l'Eure et de la Seine Inférieure (1791-an IV, 111 ff.; — 22995, fol. 81, inventaire des papiers et livres de Thouret sur les hôpitaux, La mendicité, etc.; — 23007-8, Lettres autographes de : A. Chéruel, Casimir Delavigne, Pr. Mérimée, L. Passy; — 23012-53,

Digitized by Google

Papiers d'Antoine du Portal, Mémoires, plans, etc., relatifs aux fortifications ; — I, La Hougue, en Normandie (1743-62), 405 ff. ; — II, Caen, Honfleur, Quillebeuf, 190 ff. ; — IV, Le Havre, Rouen, Saint-Valery, Dieppe, 256 ff. ; — XIX, Dieppe; — XX, Harfleur, — XXI et XXII, La Hougue (1728-1758), 45 et 47 ff. ; — XXVII; Côtes de Normandie, Saint-Valery-en-Caux, etc., 59 ff.

5034. — Poulain (Georges). Notes d'arch. norm. Caen, 1924, in-8°, 48 pp. [C. R. dans le *Journal de Rouen* du 12 juillet.]

5035. — Prévost (Michel). Dict. d'hist. et de géog. [fasc. 17-18, col. 1602-1604, notice sur l'abbaye d'Ardenne près Caen].

5036. — Roussel (Jules). Atlas monumental de la France. Normandie. Paris, Laurens, 1924, 5 feuilles doubles in-4° [ce sont cinq cartes et légendes archéol. avec la liste des localités, abbayes, prieurés, églises, châteaux, etc.].

5037. — Spalikowski (Ed.) a publié dans la *Dépêche de Rouen*, Visages de Rouen, à l'ombre des Caradas, *juin* 24; — Bonsecours, *juillet* 4; — 11. Notes d'itinéraire, Honfleur; — 14 août, *id.*, Lisieux; — 24, Le jardin des plantes.

5038. — Tabourier (Abbé). Le costume ecclés. à travers les âges [Les transformations et les ordonnances des Évêques]. Alençon, 1923, grand in-8°, 20 pp. ; — Les dévotions populaires du Perche, en particulier dans le Bellêmois. Bellème, 1923, grand in-8°, 18 pp.; — Éloge funèbre de M. A. Girard, † à Saint-Léger-sur-Sarthe le 3 juillet 1924. Alençon 1924, in-8, 8 pp. ill.

Indications spéciales par département :

Calvados : **4994**, 95, 97, 98, **5000**, 01, 02, 03, 09, 15, 17, 25, 28, 29, 31, 33. 35. 36, 37.

Eure : **4994**, 96, 97, 98, 99, **5000**, 02, 06, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 26, 27, 28, 29, 33, 34, 36.

Manche : **4997**. 98, **5000**, 02, 13, 17, 23, 25, 28, 29, 32, 33, 36.

Orne : **4997**, 98, **5000**, 02, 08, 11, 12, 17, 21, 24, 28, 29, 30, 33, 36, 38.

Seine-Inférieure : **4994**, 97, 98, 99, **5000**, 02, 04, 05, 07, 10, 17, 19, 20, 25, 29, 33, 36, 37.

Le Gérant : G. Poussin.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an, 17 francs pour l'étranger et 5 francs par livraison.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE DE NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

33e ANNÉE — 6e LIVRAISON

NOVEMBRE 1924

Le Couronnement des lauréats de notre concours littéraire, 409. — X*** : Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle [Mme Scolastique-Guyonne de Rouxel de Médavy] (*suite*), 429. — Baron D'ESNEVAL : Une famille parlementaire de Normandie : Les Bretel de Grémonville (*suite*), 444. — Ernest D'HAUTERIVE : Un peu d'Histoire normande : L'Impératrice Joséphine à Navarre, 455. — Chanoine UZUREAU : La Persécution religieuse dans la Basse-Normandie, 462. — Abbé Ed. THOREL : Bulletin Bibliographique, 466. — Abbé DELAMARE : Calendrier spirituel d'Evreux au XVIIIe siècle (*suite*), 473. — Bibliographie Normande, 479. — Table des matières, 486.

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
HENRI DEFONTAINE, dépositaire
41, rue du Gros-Horloge

1924

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

PHILIPPE D'HARCOURT, ÉVÊQUE DE BAYEUX (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

UNE ABBESSE BÉNÉDICTINE DU XVIIe SIÈCLE, Mme SCHOLASTIQUE GUYONNE DE ROUXEL DE MÉDAVY, PREMIÈRE ABBESSE DE SAINT-NICOLAS DE VERNEUIL (1627-1669) (*suite*), par X***.

ESSAI SUR HUET, ÉVÊQUE D'AVRANCHES, par Mlle Clémentine DE COURTEN, docteur ès-lettres (*suite*).

LE GRAND POUILLÉ D'ÉVREUX, DOYENNÉ DE LAIGLE, par M. le chanoine Ch. GUÉRY, Aumônier du Lycée d'Évreux (*suite*).

CHRONIQUE NORMANDE, par M. Maurice D'HARTOY.

LE CALENDRIER SPIRITUEL D'EVREUX, par M. l'abbé DELAMARE, curé d'Incarville.

LES BRETEL DE GRÉMONVILLE, par M. le baron D'ESNEVAL.

TILLIÈRES-SUR-AVRE, par M. A. MOUTON.

LA RESTITUTION DU COUVENT DES CARMES A ROUEN, par M. Pierre CHIROL, lauréat du Concours.

LES CONQUÉRANTS NORMANDS D'APRÈS LA TAPISSERIE DE BAYEUX, par M. René HERVAL, lauréat du Concours.

L'ABBÉ FEUILLET SUPÉRIEUR DES MISSIONS DU DIOCÈSE DE BAYEUX, par M. le chanoine UZUREAU.

L'ÉGLISE SAINT NICOLAS DE BAUMONT PAR M. LE CHANOINE BONNENFANT, compte rendu par l'abbé E. CHEVALLIER, doyen de Damville.

Digitized by Google

LE COURONNEMENT DES LAURÉATS

de notre Concours littéraire

Le mercredi 8 octobre a été pour la *Revue* une très heureuse journée et fort encourageante.

C'est, en effet, devant un public particulièrement nombreux et dont la présence, l'attention et les applaudissements témoignèrent assez de sa sympathie que se déroula, à l'Hôtel des Sociétés savantes, à Rouen, cette matinée archéologique et littéraire dont le couronnement des lauréats de notre concours était l'occasion.

Mgr Prudent, directeur du *Bulletin religieux*, du diocèse de Rouen, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de sa ville, présidait la réunion. Il avait près de lui M. le chanoine Vacandard, aumônier du Lycée Corneille, M. le chanoine Guéry, directeur de la *Revue*, M. le chanoine Jouen, M. Ch. de Beaurepaire. Dans la salle on remarquait notamment MM. Jean des Vignes-Rouges, Ernest d'Hauterive, Pierre Chirol, Jean Lafond, directeur du *Journal de Rouen*, Quenedey, H. Paulme, Labrosse, conservateur des bibliothèques municipales de Rouen, René Herval, Boucher d'Elbeuf, Paul-Louis-Robert, les chanoines Bourdon et Bourgeois, M. le doyen de Bolbec, M. le curé de Saint-Patrice et son vicaire, M. le curé d'Arques, les abbés Blanquart, Decressain, Dubois, Guérard du Petit-Andely, Boulenger, etc.

A 14 h. 30, Mgr Prudent ouvrit la séance en ces termes :

En déclarant ouverte cette matinée archéologique et littéraire organisée par l'excellente *Revue Catholique de Normandie*, le Président croit devoir s'excuser d'y paraître à un rang qui dépasse de beaucoup son mérite. Quand il regarde comment est composé ce bureau, ce qui l'étonne le plus, c'est de s'y voir. A quelles pensées ont obéi en composant leurs jurys d'archéologie et de poésie le directeur de la *Revue*, mon éminent confrère M. le Chanoine Guéry et son secrétaire de rédaction M. Maurice d'Hartoy, aussi parfait écrivain que parfait gentilhomme? Je m'en doute bien un peu sauf en ce qui me concerne personnellement. En choisissant mes collègues, ils ont été vers des noms connus, des auteurs admirés, qui honorent l'humanisme de Normandie ; je

Digitized by Google

les en félicite. Mais je les soupçonne aussi, eux, nos chers voisins, d'avoir voulu rendre à notre ville, à ce Rouen vénérable et magnifique que nous aimons tant, un indirect hommage. Sentiment délicat! Puis, comme ils sont ou d'Église ou de religion fervente, ils ont cherché dans les coins ombreux de la cathédrale quelque dignitaire égaré, assez chargé d'ans, mais aussi assez ami des belles choses patinées par le temps, assez curieux de bonne littérature moderne et toute proche, contemporaine, assez avide de reconstitution érudite, de pensées justes, de beaux mots, de beaux rythmes pour qu'il consentît à donner au milieu d'eux le signal des symphonies intellectuelles que vous allez entendre.

« Je suis ce pauvre prélat tiré de l'ombre. Jamais je n'ai apprécié autant l'avantage de n'être plus tout jeune. C'est toute la supériorité que je me reconnaisse — hélas! en est-ce bien une?... — mon seul titre à occuper le fauteuil où l'on m'a placé, mais plus la modestie me sied, et croyez bien qu'en l'exprimant je ne fais pas de rhétorique, plus j'ai de gratitude envers vous, Messieurs de notre *Revue normande*.

« Je ne clôrai pas ces paroles liminaires sans remercier aussi notre distingué auditoire. A Rouen, s'il s'agit d'art, de sciences ou de lettres on trouve toujours, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il tonne, ou que par une chance extraordinaire il fasse du soleil, on trouve toujours des personnes empressées à se réunir et à témoigner de leur sympathie. A celles-là, notre cordial merci. »

Puis Mgr Prudent donne la parole à M. le chanoine Guéry et celui-ci d'une façon très concise résume ainsi l'histoire de la Revue.

Allocution de M. le chanoine GUÉRY

La Revue Catholique de Normandie a été fondée, en juillet 1891, par les Evêques Normands auxquels on avait soumis le programme élaboré au Congrès de la Société bibliographique tenu à Caen du 18 au 20 novembre 1890. Une lettre de Léon XIII, adressée à Mgr Hautin, Evêque d'Evreux, le 7 août de la même année, approuvait hautement cette initiative, et, depuis lors la *Revue* a poursuivi sa route, brillamment d'abord tant que persista l'union entre les cinq départements, puis, lorsque l'Orne, je ne sais pour quel motif, ainsi que la Manche se furent retirés, plus mollement jusqu'en 1913.

Digitized by Google

Témoin de ce sommeil léthargique, du nombre toujours décroissant des abonnés, je réunis chez moi quelques membres du Comité, dont plusieurs, tels que MM. le Chanoine Tougard et Louis Régnier, ne sont plus. Après examen de la situation on me donna tout pouvoir afin de relever, si possible, *La Revue* par une direction énergique et suivie.

On m'offrait, sans doute, un moyen radical d'y parvenir. « Si vous voulez retirer du titre le mot *Catholique* je vous promets, me disait quelqu'un, l'appui et le secours de l'Etat. » Mettre ainsi notre drapeau en poche me parut une défection et anéantir la pensée des fondateurs. Je refusai et tentai le sauvetage.

Par l'annexion d'une bibliographie, tenue à jour, je gagnai à notre cause les travailleurs, les généalogistes, les historiens locaux, qui y trouvèrent d'utiles renseignements et une réclame de bon aloi. L'année suivante une très active publicité nous amena de nouveaux abonnés et Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux, en supprimant sa *Revue Baiocana* engagea ses lecteurs à se tourner vers nous.

Une chronique diocésaine parut successivement et M. le Chanoine Jouen voulut bien, le premier, en fournir un remarquable modèle, bientôt suivi par Joseph L'Hopital, l'abbé Masselin, etc. ; même alternative pour la poésie, par MM. les abbés Bourgeois, Thuillier, etc.

La guerre, malheureusement, éclatait au mois d'août 1914 et notre élan fut paralysé, à l'instant où nous pensions le succès assuré. De nouveau, donc, il fallut, sinon entrer en sommeil comme tant d'autres revues ou Sociétés académiques, mais du moins végéter jusqu'à la victoire. — Aujourd'hui, après avoir repris contact avec nos chers abonnés et collaborateurs, surtout grâce à de très ardents publicistes, tels que MM. le commandant d'Hauterive et Maurice d'Hartoy, la *Revue Catholique de Normandie* se propage chaque jour, reçoit de sincères félicitations, augmente le nombre de ses abonnés et a pu organiser un *Concours littéraire*.

M. Maurice d'Hartoy, auteur de ce projet, en a combiné le plan, la marche et composé le jury. Vous constaterez, dans un instant, jusqu'à quel point il a réussi et quels vifs remerciements nous lui devons.

Puisqu'il est absent nous pouvons bien parler de lui en faisant,

Digitized by Google

pour ceux qui n'ont pas le bonheur de le connaître encore, son véritable portrait. Maurice d'Hartoy, écrit *Le Grognard* de Liége, est de taille supérieure à la moyenne. Sa figure est d'un ovale parfait avec un menton légèrement proéminent. Sous un front large et haut — un front de penseur — brillent deux yeux étonnamment suggestifs. Ces yeux savent être d'une rare douceur d'expression quand l'écrivain compatit aux misères des déshérités et des faibles; ils lancent des éclairs et donnent aux traits nerveusement crispés un singulier relief. dans le feu du débit ou de la discussion. Une fine moustache noire relevée aux pointes sous un nez quelque peu aquilin complète cette silhouette à la fois noble et originale.

Au moral, l'écrivain n'est pas moins remarquable et la Croix de la Légion d'Honneur avec l'Ordre de l'Armée du 2 juin 1915 ainsi conçu : « A fait de sa personne 17 prisonniers allemands qu'il a ramenés au pas de parade sous un feu violent, Signé : JOFFRE », le prouve à merveille.

Simplicité, générosité, distinction, telles sont les qualités de Maurice d'Hartoy, collaborateur et secrétaire de la *Revue Catholique*.

Au début de 1924 nous disions : « Nous voulons vivre » au sens le plus noble du mot, et nous avons vécu par des travaux inédits et vivants, par des chroniques originales, par des actualités. Serait-ce vanité, prétention exagérée, sot orgueil, d'espérer et de vouloir mieux encore?... A vous, Mesdames et Messieurs, de le dire et de le réaliser par une ardente et sympathique propagande !

M. Maurice d'Hartoy empêché d'assister à cette réunion par un malaise et par la préparation de conférences qu'il allait donner en Belgique, avait envoyé au Président de la séance une lettre d'excuse dont Mgr Prudent fit connaître quelques passages. Mais nous sommes heureux de la donner *in extenso* dans ce fidèle compte-rendu, car elle fit les délices des auditeurs :

La Ferté, ce lundi 6 octobre 1924.

Monseigneur et cher Président,

C'est du fond de mon lit que je me permets de vous adresser, Monseigneur, ces quelques lignes d'excuse.

Digitized by Google

Inaccessible au charme d'une docte compagnie, mon foie me refuse le bonheur de prendre part à ce banquet du 8 octobre, où j'espérais si ardemment rencontrer, dans une vieille hostellerie normande, l'élite intellectuelle de la province.

En outre, et pour complaire sans doute à la « loi des séries », un autre coup du sort me retient à proximité de mes paperasses : une dépêche de la *Société des amitiés françaises* de Belgique me prie aujourd'hui d'avancer mon départ pour Liège et m'impose, *in extremis*, des sujets de conférences tout à fait imprévus. Mieux que personne, vous comprendrez, Monseigneur, mon souci de gagner un jour de travail, encore que je doive perdre, du même coup, un grand plaisir : celui de vous entendre et d'applaudir aussi M. le chanoine Jouen et nos heureux lauréats.

Mais « à quelque chose, malheur est bon », puisque je n'aurai pas ainsi à rougir des compliments tout à fait immérités que mon cher directeur, M. le chanoine Guéry, se propose de m'administrer en public. — Je viens d'en recevoir la menace écrite.

Evidemment, je ne serais pas homme de lettres si je n'étais quelque peu friand de l'éloge, mais la vérité m'est encore plus chère. (*Sed magis amica veritas*).

Permettez-moi donc, Monseigneur, de vous fournir quelques armes, afin que vous puissiez controverser aisément l'excellent chanoine Guéry s'il ose aborder ce thème : C'est au chanoine Guéry, et à lui seul, que reviennent le mérite et l'honneur d'avoir soutenu et guidé jusqu'au triomphe notre vieille *Revue Catholique de Normandie*. Depuis de longues années (qu'il me pardonne cette indiscrète allusion à ses cheveux blancs !) M. le chanoine s'est donné, corps et science, à sa revue ; elle est devenue sa chose, son œuvre, son « fait » comme on disait au temps du vieux Montaigne. Il en est resté l'animateur *sagace, érudit et zélé*. (Croyez bien, Monseigneur, que je ne puise pas ici, au hasard, dans la hotte aux objectifs).

Au surplus, si le savant M. Charles de Beaurepaire se trouve des vôtres — comme j'ai tout lieu de l'espérer — je me permets de réclamer ici son témoignage en sa vénérable qualité de Premier abonné de la Revue. J'invoquerais de même l'*affidavit* des regrettés abbé Tougard et Louis Régnier, si Dieu, en récompense de leurs beaux travaux sur la chère province, ne les avait accueillis déjà dans la... Normandie céleste.

Digitized by Google

En bref, si la *Revue catholique* connaît aujourd'hui un si beau jour, elle le doit d'abord à notre cher directeur, mais elle le doit également à ceux que son effort tenace et robuste a séduits, aux éminentes personnalités de l'art et de la presse qui se trouveront à ses côtés : à vous, Monseigneur, et à M. le chanoine Jouen, qui êtes tous deux les hautes colonnes de l'Académie de Rouen, à M. Charles de Beaurepaire que je citais respectueusement tout à l'heure, à l'historien Ernest d'Hauterive qui nous donne, avec tant de désintéressement, les rares loisirs que lui laissent la librairie Perrin, la *Revue des Deux Mondes* et les Archives nationales, M. Maurice Brillant, secrétaire général du *Correspondant*, qui voulut bien, avec M. l'abbé Bourgeois, délicat poète et homme d'action, partager l'honneur et le ... pensum des membres du jury ; mes aimables confrères René Gustave Nobécourt et Jean Léturgie, dès longtemps nos amis et nos chevaliers ; enfin MM. Pierre Chirol et René Herval, l'archéologue et le poète qui viennent de lever leurs masques latins et de se révéler nos lauréats. N'ont-ils pas, eux aussi, magistralement servi la revue, en daignant, avec un troisième érudit encore mystérieux, nous réserver la primeur de leurs brillants essais ?

Mais à dire le vrai, tant de dévouements, tant de mérites et de talents ne s'épuiseraient-ils pas en vain, si l'action précieuse de ces académiciens, de ces poètes, de ces archéologues, n'était soutenue et mise en lumière par la grande presse régionale ? Que deviendrions-nous si nous ne pouvions intéresser à nos travaux le plus puissant des quotidiens de province ? si nous ne nous flattions de l'appui le plus haut et — disons le mot — le plus nécessaire qui soit en Normandie Intellectuelle : l'appui du *Journal de Rouen ?*

Par bonheur, M. Jean Lafond est un archéologue dont la réputation dépasse les confins du régionalisme. Et non seulement il continue, à l'égard des artistes et des chercheurs, la charmante tradition de M. Joseph Lafond — dont je parle et n'écris jamais le nom sans émotion et reconnaissance — mais M. Jean Lafond, chercheur et artiste lui aussi, vit de notre propre vie, il nous comprend et il nous accueille comme il aimerait être accueilli lui-même, s'il n'était que notre égal.

Et c'est peut-être à lui, plus qu'à tout autre, que la *Revue Catholique* doit le succès ! Vous ne lui refuserez certainement pas,

Digitized by Google

Monseigneur et cher Président, la place d'honneur qui lui revient, à votre droite, au banquet. — Qu'il veuille bien trouver dans ce simple signe l'hommage de notre ardente gratitude!

Pardonnez-moi, encore une fois, Monseigneur, de ne pouvoir absolument pas aller dire tout cela, moi-même, à petits mots plus discrets, au cours de cette amicale réunion de mercredi, où se grouperont, autour d'une même et noble idée, les meilleures âmes, les plus pures sans doute de nos provinces françaises, puisque ces âmes défendent contre l'oubli, puisqu'elles perpétuent — comme dirait notre éloquent lauréat du concours de poésie : *La Geste de Normandie.*

Je me permets de joindre à ma lettre les enveloppes scellées qui contiennent les noms et les adresses des candidats, et je vous prie de vouloir bien agréer, Monseigneur et cher Président, l'hommage de ma reconnaissance et de mon très respectueux et admiratif dévouement.

Maurice D'HARTOY.

Rapport de M. le chanoine JOUEN

SUR LE CONCOURS ARCHÉOLOGIQUE

M. le chanoine Jouen qui présidait le jury de la section « archéologie » donne alors lecture de son rapport, rapport sévère assurément, très minutieux et très savant, qui montre bien que les épreuves des concurrents ont été examinées avec une conscience scrupuleuse. Et les critiques du rapporteur sont si précises, si impitoyables, si soucieuses de l'exactitude que Jean des Vignes-Rouges, qui prépare en ce moment un roman dont Rouen, ville du passé et ville du présent, lui fournira le cadre, a un petit frisson de crainte : « Ils sont terribles ces archéologues », assure-t-il à son voisin.

M. le chanoine Jouen s'exprime ainsi :

M. le commandant d'Hauterive, M. le chanoine Guéry et moi avons été désignés par la *Revue catholique de Normandie* pour composer le jury appelé à juger les travaux des auteurs ayant pris part à son concours d'archéologie normande. Je ne dissimulerai pas ma fierté d'avoir été associé à des hommes tels que le commandant d'Hauterive, collaborateur apprécié de la *Revue des Deux-Mondes*, et le chanoine Guéry, l'aumônier du Lycée d'Évreux, le savant historien de l'abbaye de Lyre, l'animateur, avec le chevaleresque Maurice d'Hartoy, de la *Revue catholique de Normandie.*

Digitized by Google

Je ne dissimulerai pas davantage ma confusion d'avoir à présider un jury dont en réalité je suis le membre le plus infime.

Trois concurrents ont pris part au concours.

Les membres du jury ont été unanimes à les classer dans l'ordre suivant : 1° *In labore suavitas*, Le couvent des RR. PP. Carmes de Rouen, avec un total de 60 points sur 80. 2° *Non nova sed nove*, Vue d'ensemble sur l'architecture religieuse normande en Angleterre au XIe et XIIe siècle, 50 points. 3° *Sustine et abstine*, Lettre à un étudiant américain : Une grande ville d'art, Rouen.

Ce dernier travail est plaisant à lire. En un style à la fois poétique et technique, avec beaucoup de vie et d'entrain l'auteur décrit à son ami d'Amérique la cathédrale et ses tombeaux, l'ensemble de la vieille ville, vue du haut de la flèche, le musée de peinture, Saint-Maclou et Saint-Ouen, le palais de justice, les fontaines anciennes, la place du Vieux-Marché.

De cette description se dégage l'exacte physionomie de Rouen ville d'art, dans son ensemble du moins ; car, à prendre chaque trait en particulier, on risquerait de le trouver tantôt un peu forcé, tantôt un peu sommairement esquissé. Si l'ensemble est vrai, certains détails sont inexacts.

Inexactitudes topographiques. — A Saint-Ouen, l'absidiole romane est située, non derrière l'abside du chœur, mais au côté est du transept nord. A la Cathédrale il n'y a pas, devant les rosaces du transept, de statue de la Vierge au sommet des gables « à pointe aiguisée » (notons en passant l'impropriété de ce terme). Quand on monte à la flèche qui, quoi qu'en dise l'auteur et avec lui Gustave Flaubert, n'est pas un tube, mais une pyramide, on n'a pas de vue sur la nef par les baies de l'escalier de pierre. Au sortir de celui-ci on ne débouche pas sur la cour des Libraires mais dans la cour d'Albane. Y déboucherait-on, qu'on ne pourrait de la galerie supérieure apercevoir les sculptures inscrites dans les quadrilobes du portail, si soigneusement étudiées par Mme Lefrançois-Pillion. De l'autre côté du transept le bâtiment du trésor n'est pas adossé au portail de la Calende.

Dans ses allusions, ravissantes du reste, à ce qui se pourrait voir du haut de la flèche, si la vue humaine n'était bornée par l'horizon, l'auteur a eu tort d'oublier Saint-Georges-de-Boscherville et d'affirmer que Caudebec était en face d'Honfleur.

Digitized by Google

Inexactitudes archéologiques. — La pyramide de Saint-Maclou est tout à fait moderne : elle a, sous le second empire, pris la place d'un clocher en bois recouvert de plomb, démoli de 1734 à 1794. L'absidiole romane de Saint-Ouen n'est pas le seul vestige à Rouen de l'architecture du XIIe siècle, si tant est qu'elle ne soit pas du XIe. Outre la tour Saint-Romain, le vieux Saint-Paul et la chapelle Saint-Julien sont des témoins précieux de l'architecture évoluant vers le style ogival.

Le portail Saint-Jean de la Cathédrale est-il « bien normand » de style? oui ; de décoration? non; il trahit des influences arabo-siciliennes, rapportées du sud de l'Italie par les maîtres-maçons qui là-bas avaient construit des églises normandes. Dans cette même cathédrale « l'autel de la Vierge est-il galbé comme une commode Régence » ? Je le croyais plus proche de Richelieu et de Mazarin que du cardinal Fleury. Jean Goujon a-t-il travaillé à la statue de Georges Ier d'Amboise? A-t-il fait le tombeau de De Brézé, de trente ans plus jeune du reste que celui des d'Amboise? A-t-il sculpté les portes d'entrée et le buffet d'orgue de Saint-Maclou ? Tout le monde le dit, personne ne le prouve.

Inexactitudes descriptives. — Comment l'auteur n'a-t-il pas mieux regardé les tombeaux de la Cathédrale : le soubassement du tombeau des d'Amboise ne sert pas de sarcophage. Les vertus n'alternent pas avec les pleurants qui ne sont que de frêles statuettes élégamment posées sur les piédroits des niches où, altières, siègent les vertus. Ces vertus ne sont pas quatre mais huit.

Au tombeau du mari de Diane de Poitiers, les vertus qui devaient orner le 3e registre ont été remplacées par une minuscule statue de femme qui, à elle seule, synthétise les quatre vertus cardinales. Notre auteur s'est totalement trompé dans l'explication qu'il donne des attributs : les épines signifient la tempérance ; le mors, la prudence; le monstre étranglé, la force; l'épée, la justice.

Inexactitudes historiques. — Ne chicanons pas notre poète sur l'origine du mot calende ; mais qu'il nous permette de lui signaler l'exagération par excessive restriction de sa thèse sur l'action politique des archevêques de Rouen. Il la réduit à l'influence de la famille d'Amboise. Or il n'y eut que deux archevêques de Rouen appartenant à cette famille : Georges Ier (1494-1510) et Georges II (1510-1540). Si l'oncle fut un de nos plus grands

Digitized by Google

hommes d'Etat, le neveu ne fut qu'un bien mince personnage. Il est faux que le siège de Rouen ait été un fief de la famille d'Amboise ; mais il reste vrai que les archevêques de Rouen ont joué un rôle de tout premier plan dans les affaires de France, au VIIe siècle avec Romain, Ouen et Ansbert ; au VIIIe avec Hugues et Remy ; au IXe avec Guilbert ; au Xe avec Guy et Francon ; au XIIe avec Gaultier le Magnifique ; au XIIIe avec Pierre de Colmieu et Eudes Rigault ; au XIVe avec Gilles Aycelin de Montaigu, Pierre Roger, Pierre de la Forêt et Philippe d'Alençon ; au XVe avec Louis de Luxembourg, d'Estouteville et Georges Ier d'Amboise ; au XVIe avec Charles de Bourbon ; au XVIIe avec François de Joyeuse et les deux de Harlay ; au XVIIIe avec de la Rochefoucauld ; au XIXe avec Cambacérès et de Bonnechose.

Ne voyez en ces critiques que le désir d'aider l'auteur des *Lettres à un Américain* à rendre son ouvrage plus parfait. S'il en tient compte, il pourra, avec ou sans adaptation anglaise, publier son mémoire pour le plus grand profit des étrangers désireux de mieux connaître notre vieille cité. Pour l'y encourager et pour le récompenser du plaisir que nous avons éprouvé à lire ses *Lettres*, nous sommes heureux de lui décerner une mention honorable.

Le second mémoire a pour devise : *Non nova sed nove*. Il ne possède pas les qualités de style du précédent ; mais il témoigne d'un travail consciencieux et appliqué. En réalité les devises seraient plus exactes, si elles étaient échangées. Le *Non nova sed nove* du second conviendrait parfaitement au premier dont l'écriture est vraiment originale et plaît par sa vivacité et sa couleur. Le second mériterait bien la devise du premier : *Sustine et abstine*. Travail soutenu d'un traducteur scrupuleux, mais qui s'est trop abstenu de réflexions personnelles, ce mémoire a pour objet l'architecture normande en Angleterre aux XIe et XIIe siècles, étudiée non directement mais à travers l'ouvrage d'un historien anglais. Celui-ci, Edward A. Freeman, vers 1875, publia *L'Histoire de la conquête normande de l'Angleterre*. Dans le tome VIe, Freeman consacre un long chapitre, le XXVIe, à l'art et particulièrement à l'architecture romane en Angleterre avant et après Hastings. Avec exactitude l'auteur du mémoire *Non nova sed nove* a résumé ce chapitre. C'est là une contribution importante à l'histoire de l'art anglo-normand. Peut-être un traducteur qui veut

Digitized by Google

rester fidèle, ne saurait-il pas éviter certaines lourdeurs de style et même certaines impropriétés de termes. Pourtant pourquoi toujours employer le mot « fût » pour désigner ce qu'en français nous appelons une colonne? Pourquoi écrire : « Le chœur fut bâti sous la grande tour centrale? Pourquoi, dans un autre ordre d'idées, vouloir voir une influence germanique dans l'abbatiale de Jumièges? Pourquoi faire du « style italien » le synonyme de « style lombard »? Pourquoi trancher en faveur de l'Angleterre la question si complexe de la priorité de l'emploi de l'arc en tiers-point et ne pas traiter celle de l'origine de la voûte ogivale? Pourquoi écrire des phrases comme celles-ci où du reste la traduction du mot « by » me paraît constituer un contre-sens : « Durham *par* la Wear et Pise *par* l'Arno se rangent côte à côte comme les plus nobles spécimens du roman secondaire au nord et au sud de l'Europe, et instinctivement nous sentons que les formes qui sont bien chez elles par la Wear auraient été déplacées par l'Arno et réciproquement? »

J'aurais voulu que, tout en traduisant, l'auteur exprimât de ci de là une opinion personnelle et qu'il complétât les résultats acquis par Freeman, en tenant compte, soit dans le texte même, soit en note, des études postérieures à 1875, comme celles de Bilson en Angleterre, de Lasteyrie et de Lefèvre-Pontalis en France.

Je n'en rends pas moins hommage à la conscience, à l'application d'un travailleur que mes collègues et moi avons voulu encourager en lui décernant un prix de 200 francs.

Le troisième mémoire soumis à notre appréciation, avec sa devise en français latinisé : *In labore suavitas*, paraît émaner d'un homme qui travaille beaucoup et qui veut trouver en ses recherches d'érudition un délassement à ses travaux professionnels, lesquels du reste — ses relevés en sont la preuve — s'harmonisent avec ses curiosités historiques et archéologiques.

L'objet du mémoire est le Couvent des RR. PP. Carmes de Rouen. L'auteur aurait dû préciser et dire, comme on le faisait toujours à la fin du XVIIIe siècle : le Couvent des RR. PP. Carmes de la ville de Rouen, ne serait-ce que pour éviter toute confusion avec un autre couvent établi hors ville par les Carmes à qui nous devons l'église actuelle de Saint-Romain.

Digitized by Google

Cette étude à laquelle sont annexés des plans et relevés très soignés comprend deux parties : l'histoire du couvent et un essai de restitution de ce même couvent. La première partie n'a rien d'original ; elle se compose d'une série de citations. L'auteur cite les historiens de la ville de Rouen depuis Du Plessis et Farin, jusqu'à Nicétas Périaux et l'abbé Cochet. Il cite — et cela vaut mieux — une histoire inédite du Couvent des Carmes, écrite en 1678 par un carme appelé Estienne Guéroult et conservée dans un manuscrit qui aujourd'hui appartient à la Bibliothèque municipale de Rouen.

J'aurais voulu qu'au lieu de coudre bout à bout toutes ces citations, il s'en servît pour établir l'histoire critique des Carmes de Rouen à l'aide des pièces d'archives qui, quoi qu'il en dise, existent et dans la série G des Archives départementales et dans la série H classée par notre ami M. Vernier, mais non encore inventoriée. Il aurait même trouvé là quelques indications utiles pour l'essai — excellent du reste — de reconstitution qu'il a tenté.

Du manuscrit du P. Guéroult il n'aurait d'abord dû retenir que ce qui concerne le couvent de Rouen. Il aurait dû mettre à part les indications topographiques que le Carme fournit, en les précisant par l'analyse des pièces d'archives que ce même Carme résume, parfois en les trahissant.

Une Charte de novembre 1338 contient *Vidimus* par « Jehan Aisné fil du roy de France, duc de Normandie », de Lettres du roi Philippe le Bel remontant à l'année 1308. Ces lettres de Philippe le Bel précisent l'emplacement au faubourg Saint-Sever du premier Couvent : « Emprès la maison et le lieu des religieux du Boucachard et le manoir Jehan Lespicier aboutant au Clos des Galées et à la rue qui passe sur le pont, lequel lieu avait esté donné en aumosne pour édiffier leur église et leur habitation et il ne peurent icelle édiffier pour la ruyne et pour les eaux qui trop les guettent. »

Elles décrivent ensuite l'emplacement du nouveau couvent : « Ont demandé un autre lieu en la ville de Rouen duquel l'une partie fu Michel Chencerel et l'autre partie fu Guillaume de la Commune, tenant a la rue de la Chaenne et la maison Jehan Cabotin, aboutant à la rue de Grant Pont et à une maison qui est tenue du Chapitre N. D. de Rouen... lequel lieu a esté donné aux diz religieux pour fonder leur dite église et leur dite habitation. » Et la Charte les exempte à jamais d'impôts.

Digitized by Google

Plus tard, en sa donation de 1428, le duc de Bedfort déclarera que cette première acquisition ne donnait aux moines qu'une seule maison « qui estoit très petit lieu et place ou ils ne pouvoient avoir bonnement une simple chapelle sans aultre demeure ». Aussi ont-ils dès le début tendu à s'agrandir. Par bulle datée d'Avignon le 26 février an VII de son pontificat Clément VI approuve l'emphythéose faite aux Carmes par les Chanoines de deux maisons situées près du Couvent, *quem locum olim, dum regimini Rotomegensis ecclesiæ presideremus, fundavimus.*

En 1340 Perronnelle, déguerpie Guillaume de Préaux, leur fait don d'une maison rue de la Caisne.

En 1348 ils reçoivent en don une maison contiguë au couvent rue du Grand-Pont.

En 1351 un acte constate que le couvent est voisin, rue de la Chaîne, de la maison de l'évêque de Séez et s'étend de la rue de la Chaîne à la rue de l'aumône. Ce renseignement est précisé par le suivant. En 1357 en effet, pour servir d'infirmerie, un certain Macy Champion donne aux Carmes une maison rue de la Caisne jouxte l'évesque de Séez.

Par une charte de 1359 Charles, duc de Normandie, leur donne « une place contenant 18 pieds de long et 7 de lé assise sur les murs anciens de la dite ville de Rouen auprès de la porte du grant pont, costéant d'un costé iceulx religieux et d'austres costé la rue de l'aumosne ».

En 1407 — et cet acte est important pour dater la construction de l'Eglise des Carmes — Jehan Auber, vicomte de Rouen, déclare que les Carmes « ont l'intention de faire faire sur l'éritage de dicte église aboutant au chemin du roy devers la dicte rue de grant pont certain ediffice de machonnerie par manière d'entrée et de portail de la dicte église » l'autorisation leur en est accordée après enquête de maîtres jurés de maçonnerie et de charpenterie, et après que ceux-ci « ont placé bornes rue grant pont et de la chaisne, une au coin de la rue de la caisne et de rue grant pont, l'autre rue grant pont devers la porte de la ville ».

Pendant l'occupation anglaise le duc de Bedfort fut généreux envers les Carmes comme il le fut envers le Chapitre Métropolitain. L'auteur de notre mémoire cite avec raison la description que fait le P. Guéroult du cloître splendide que les Carmes durent à la munificence intéressée du régent anglais. Il aurait pu, en

Digitized by Google

ayant recours au texte même de la donation de Bedfort, ajouter que celui-ci fit mettre aux deux côtés de l'église des Carmes « l'ymage de sa femme Anne de Bourgogne et la sienne propre, contre-paints à genoulz et dessoubz leurs armes. »

D'autres sources d'informations ont été négligées par l'auteur de notre mémoire. D'abord les Archives de la Confrérie de N.-D. de Recouvrance. Elles nous apprennent : 1° qu'en 1462 Jehan Le Vigoureux, marchand de Rouen et Laurence sa femme ont fait faire, fonder et édifier de leurs deniers au flanc nord du chœur de l'église des Carmes une chapelle, excepté le côté du degré et que dans cette chapelle fut établie la confrérie de N.-D. de Recouvrance. 2° Qu'en 1466 le cardinal d'Etoutteville approuva les statuts de cette confrérie établie dans la chapelle Notre-Dame « de nouvel édiffié en l'église des Carmes de Rouen ». 3° Que la plupart des personnages de qualité signalés par le P. Guéroult comme inhumés dans l'église des Carmes l'ont été en tant que confrères de la confrérie N.-D. de la Recouvrance. 4° Qu'au XVIIe et XVIIIe siècle d'interminables procès se sont élevés entre les Carmes et les confrères de N.-D. de Recouvrance et qu'il y aurait pour un historien du Couvent des Carmes beaucoup à puiser dans les innombrables pièces de ces procès dont les phases se déroulent devant l'officialité, le parlement et la cour de Rome.

L'auteur aurait pu aussi trouver dans l'histoire des Palinods des descriptions topographiques qui auraient complété les indications que donne le P. Guéroult sur le cloître tel qu'il fut aménagé par le duc de Bedfort d'abord, par le cardinal d'Amboise ensuite.

Enfin je me permettrai de lui signaler un manuscrit inédit du XVIIIe siècle (Série H des A. D.) intitulé « Livre du secrétaire des R. P. Carmes de la ville de Rouen ». Dans ce manuscrit, outre les détails intéressants d'histoire générale sur le voyage de Mme la Dauphine aux eaux de Forges en 1749, sur les passages à Rouen de Louis XVI en 1749 et en 1786 et sur le séjour incognito de l'empereur Joseph II en notre ville, on trouve des renseignements sur les grands travaux de réparations faits à l'église en 1740, sur l'emplacement du parloir par rapport à la chapelle de la Vierge, etc...

Qu'on me pardonne d'avoir cédé à ma manie de recourir à mes

Digitized by Google

vieilles notes. Pour moi comme pour l'auteur dudit mémoire il est vrai le mot de Lucrèce : *suave dignoscere causas.*

Qu'il me permette en terminant de louer les plans et relevés joints par lui à son histoire trop sommaire et d'avoir ainsi dans une seconde partie heureusement établi une reconstitution du Couvent des Carmes. En m'étonnant qu'il n'ait pas utilisé le plan de Gomboust, je le félicite d'avoir déniché en G. 4.252 le plan du cours de la fontaine Notre-Dame, plan qui a grandement facilité son essai de reconstitution.

Je le félicite plus encore du parti qu'il a su tirer des fouilles faites à diverses reprises dans cette partie du Vieux Rouen et des relevés très soignés qu'il nous en a donnés. Il a fait ainsi œuvre de bon ouvrier de l'histoire rouennaise. A la lecture de son travail nous avons trouvé grand charme, *in labore suavitas.*

Aussi sommes nous heureux de lui décerner le premier prix du Concours d'Archéologie Normande. Qu'il précise et complète son travail et qu'il le publie il fera ainsi honneur à l'érudition normande et rendra service aux Amis des Monuments Rouennais.

L. Jouen.

Rapport de Monseigneur PRUDENT

SUR LE CONCOURS POÉTIQUE

A son tour, Mgr Prudent, au nom du jury de la section « Poésie », qu'il présidait, présenta son rapport.

Chacun prit à l'entendre un délicat plaisir. Mgr Prudent fit naguère des poésies — mieux que nous tous — (il s'en souvient peut-être encore dans le secret) et ce n'est pas seulement comme un juge difficile, malicieux et souriant qu'il critiqua les œuvres qu'on lui avait soumises, mais comme un artiste aussi habile dans le métier, sensible au charme des rythmes et des sons, attentif aux cadences, aux pensées et aux sentiments.

Voici le texte de son rapport :

Le concours littéraire organisé par la *Revue* comprenait une section de poésie.

Le jury se composait de trois juges ; bonne condition d'impartialité ! Aucun n'avait songé à cet honneur ; ils le durent à une bienveillance toute spontanée dont ils acceptèrent le témoignage

Digitized by Google

cordialement dans un égal amour des lettres. C'étaient M. le Chanoine Bourgeois, l'auteur applaudi de « Notre Cathédrale » ; M. Maurice Brillant, maître réputé en vers et en prose, secrétaire de la rédaction du *Correspondant*, c'est-à-dire critique à l'idéal très sûr et au souci de la forme nécessairement exigeant (on n'en fait pas accroire au secrétaire de la rédaction d'une grande revue). Enfin moi-même parce que... parce que *tres faciunt capitulum* et qu'il n'y eût pas eu de jury si aux deux membres précités on n'en avait pas adjoint un troisième. Il fut établi que l'appréciation des œuvres serait fixée par des points. MM. Brillant et Bourgeois disposeraient chacun de vingt points ; le président disposerait du double. Le jugement de celui-ci se trouverait donc prépondérant, ce qui ferait peser sur lui une responsabilité capable de devenir un lourd faix de scrupules ; on a composé des tragédies avec des cas de conscience moins troublants.

Par bonheur l'un des poèmes déféré à leur sentence est si remarquable ; le talent déployé y est tel ; il l'emporte si manifestement sur les autres par l'ampleur limpide de la composition, la force descriptive, la maîtrise du style, et, par endroits, la chaleur lyrique, que toute hésitation, de la part de qui que ce fût, aurait été impossible sur l'attribution du prix.

Trois œuvres nous furent présentées. La plus faible a pour titre *Impressions de Normandie*. Il ne lui fut accordé que 8, 5 et 10 points : 23 sur 80. L'un des juges la qualifia d' « œuvre facile et banale » ; l'autre « de médiocre ». En marge de la copie on écrivit aussi : « gaucheries et inexpériences. » Evidemment l'auteur a beaucoup à apprendre encore s'il veut exceller un jour dans son métier. Qu'il travaille et se garde de croire trop au fameux *nascuntur poetæ* dont abusent les partisans du moindre effort. « Qui se met à l'aise exagérément finit, lui dit l'un de nous, par cheviller avec allégresse ». Cheviller ! on doit et on peut monter plus haut quand on a pris pour devise : *Pax in virtute*.

La pièce qui a pour titre « Richesses de pauvres » a aussi pour devise : *Paulo majora canamus*. Quelle imprudence cette devise : *Paulo majora* (traduisons : un peu plus haut !) c'est à vous-même qu'on le dit en toute sympathie, ô écrivain ! Voici en effet quelques constatations notées par vos juges : elles sont et pour vous éclairer et pour vous encourager. Ils disent : « De la vraie poésie par places mais beaucoup de prosaïsme ; peu de musique ; quel-

Digitized by Google

ques beaux sentiments mais combien de platitude dans l'expression ! A preuve ce seul début :

C'était un beau vieillard, alerte et guilleret.
Il avait quarante ans quand il vint de Senonches;
Après avoir tâché trente ans dans la forêt
Il prenait son repos à l'hôpital de Conches.
C'est là qu'il me reçut comme un frère portier
(Car l'hôpital fut autrefois un monastère)
Il n'avait conservé de son ancien métier
Que sa canne de houx, de la hauteur d'un stère,
Et ses douleurs...

A preuve encore ce quatrain cueilli vers le milieu du poème, c'est le vieil hospitalisé qui parle, bien conservé pour son âge :

Je rends grâces à Dieu surtout de mes deux yeux.
Je distingue très bien sur le bouchon qui flotte
S'il est hanté par un goujon trop anxieux
Ou si ma main lui communique la tremblotte.

Est-ce que cela ne vous fait pas penser au fameux sonnet par lequel Jules Lemaître parodia jadis la « platitude » — le mot est de lui — de certaines pièces du bon Coppée ? (Un vrai poète tout de même celui-là). Je vous le rappelle ce sonnet, ne serait-ce que pour dérider un peu l'assistance.

SONNET COPPÉE

L'autre jour, et vous m'en croirez si vous voulez
Car un évènement simple est parfois bizarre
Ayant sous le bras deux paquets bien ficelés,
Je me dirigeais du côté de Saint-Lazare.

Après avoir pris mon billet sans démêlés
J'entre dans un wagon et j'allume un cigare
D'un sou. Le train, — nous en étions fort désolés, —
Etant omnibus s'arrêtait à chaque gare.

Soudain il siffle et fait halte. Au même moment
Un monsieur pénétrant dans mon compartiment
Prend les billets ainsi qu'on ferait une quête.

Et moi content de voir enfin ma station
Je remets mon billet sans contestation
A l'employé portant un O sur sa casquette.

Digitized by Google

Je reviens à notre vieillard poète. Ne le raillons pas trop malgré le prosaïsme de ses vers. *Paulo majora canamus,* un ton plus haut, s'il vous plaît, plus de distinction et de noblesse ! Ce conseil que nous nous permettons de lui donner ne vise que sa forme. Ses sentiments sont élevés ; c'est un philosophe chrétien, résigné, voyant Jésus-Christ dans l'homme qui souffre, jouissant de la nature sans vouloir en posséder rien, pauvre mais content des autres, ce qui est presque un phénomène en notre temps. Après cela, que voulez-vous qu'il envie au riche. Le droit, c'est lui qui parle :

Le droit de supporter des contributions?
Le droit d'avoir des baux grevés de servitudes?
De se perdre en procès de réparations?
Et de passer enfin son temps dans les études?

Quelle bonne humeur, n'est-ce pas? La paix soit sur cet optimiste ! Il ne nous en voudra pas si nous ne lui avons donné que 29 points sur 80.

Au candidat suivant, nous en avons donné 73. Encore n'avons-nous fait cette minime restriction que pour marquer dans l'œuvre quelques *lapsus calami* (ce n'est pas autre chose je veux croire) et quelques inadvertances : deux vers de onze pieds, un de treize, simple faute de copie peut-être et, chose plus grave, des rimes (à notre sens) fautives. Je sais bien toutes les libertés que l'art poétique contemporain se donne ; je ne contredis pas à toutes ; je comprends la fatigue que cause parfois à l'œil et à l'oreille le retour féroce — et parnassien — de la consonne d'appui ; et je dirai volontiers de tel et tel auteur raffiné de l'heure présente : « Ses négligences sont ses plus grands artifices. » Mais je crois qu'on se trompe à faire rimer *chevet* avec *pavé*, *chef* (homme qui commande) avec *chef* (tête) (le même mot répété), *maître* avec *soumettre, tremblat* (subjonctif) avec *s'en alla*, *aube* et *dérobe*, *projet* et *clergé*. Taches volontaires, peut-être; j'aime mieux croire que notre auteur ne les a pas vues emporté qu'il était par son élan. L'imprimé les fera disparaître. Je lui recommande aussi pour l'imprimé de voir si quelque part justement à une rime il n'a pas écrit *orfroi* pour *orfraie*. Qu'importent d'abord ces vétilles? Je ne les ai signalées que par acquit de conscience. A la lecture elles se résorbent dans la splendeur du poème.

Digitized by Google

Travail puissant, effort superbe. Une épopée de 1.200 vers, en quatre chants avec sonnet liminaire et épilogue. L'alexandrin y est manié de main de maître; point désarticulé et néanmoins très souple avec de la variété dans les césures et avec des rejets toujours significatifs, à la Chénier. Les récits sont menés d'une belle allure; de place en place chantent des odes. Un peu la manière de Victor Hugo dans la *Légende des Siècles*. Devise de l'auteur : *Gesta Dei per Normannos*. Sujet : La geste de Normandie, les conquéreurs, — commentaire lyrique de la « Tapisserie de Bayeux ».

Vous connaissez tous cette tapisserie célèbre qu'on fêtait récemment. Brodée par la Reine Mathilde et les dames de sa cour pour glorifier les exploits de son mari Guillaume le Conquérant, elle raconte en 58 tableaux la descente des Normands en Angleterre, leurs organisations de combats, leurs victoires. Beaucoup de scènes de bataille, des épisodes idylliques comme l'amour de Harold pour Eadgyth, ou dramatiques comme la mort d'Edouard et celle de Harold, puis la conclusion triomphale à Hastings.

La tapisserie de Bayeux est pour l'historien, l'archéologue, l'artiste, un document incomparable. Mais pour le poète? Quoi? Ces représentations naïves, au dessin gauche, aux couleurs éteintes, pourraient l'inspirer? Oui s'il a au cœur, violemment, la flamme patriotique et la fierté de sa race. Le poète regarde, regarde, regarde encore. Il s'emplit longuement de la vision de ces tableaux ingénus et peu à peu ce que les Anciens appelaient le souffle divin l'enlève. « Cela, ce que je vois, c'est ta gloire, ô mon pays! Cela ce sont vos titres de noblesse. ô vous tous les hommes et les femmes de Normandie! » Eh bien! mêle avec art, ô poète, les pensées, les faits, les mots, les rythmes et chante...

Ainsi notre auteur a dû faire. Tâche généreuse mais ardue! En a-t-il senti au cours de son travail les rudes difficultés? Il se peut mais le résultat ne le laisse pas voir, c'est au contraire une réussite.

Je n'analyserai pas ce long poème. Le thème général suffit à en faire deviner la marche et les étapes. Premier chant : c'est la mort d'Edward, roi d'Angleterre; le deuxième s'intitule Harold roi; il est aussi félon; le troisième peint la flotte normande en mer; elle cingle vers les côtes anglaises; le duc Guillaume la commande; un barde chante. *La fête des lances*, tel est le titre du

Digitized by Google

quatrième ; bataille sur bataille ; une mêlée effroyable ; le félon succombe ; Guillaume est vainqueur. Enfin l'épilogue : trois strophes en forme de ballade... »

Mgr Prudent — alternant avec M. Fléchelles, membre de la troupe artistique des Philippins — termina son rapport par quelques lectures et il fit applaudir notamment le sonnet liminaire, le chant des Normands en mer, le récit de la bataille finale, l'épilogue.

LES LAURÉATS

Les noms des lauréats furent alors proclamés.

Dans la section d'archéologie la devise *In labore suavitas* qui signait le travail classé premier cachait le nom de M. Pierre Chirol, architecte, érudit, curieux de littérature et d'art et académicien de Rouen ; la devise *Non nova sed nove* était celle de M. l'abbé Bourrienne, curé d'Ellon, près Bayeux et *Sustine et abstine* avait été adoptée par M. Robert Delagrange.

Dans la section de poésie, la pièce couronnée avait pour auteur M. René Herval.

On salua d'applaudissements unanimes les heureux concurrents et Mgr Prudent leva la séance ayant recommandé chaudement à tous la *Revue Catholique de Normandie*.

Avant cette réunion académique la *Revue* avait groupé pour déjeuner, dans une des salles de l'hôtel de la Couronne, autour de M. le Chanoine Guéry et de Mgr Prudent, MM. Jean Lafond, le Chanoine Jouen, Ernest d'Hauterive, Pierre Chirol, le Chanoine Bourgeois, René Herval, Jean Léturgie et René-Gustave Nobécourt. Le repas fut des plus fins et les propos des plus affables.

Digitized by Google

UNE ABBESSE BÉNÉDICTINE
DU XVIIe SIÈCLE

Mme Scholastique-Guyonne de ROUXEL DE MÉDAVY

Première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil, 1627-1669

(Suite)

CHAPITRE XXIV

1643

Dons de minots de sel. — Mort de Louis XIII. — Lettres d'Anne d'Autriche. — Vocation et ordination d'un neveu de l'Evêque. — Professions. — Episode d'une Veuve.

Dans le chapitre précédent, nous avons exclusivement parlé du travail et de la promulgation des constitutions; dans celui-ci, nous ferons quelques retours sur le passé pour narrer des faits qui n'ont pas trouvé place plus haut.

Sous l'Ancien régime, le sel était grévé de lourds impôts; aussi, chaque année, la provision nécessaire à la communauté était-elle onéreuse. Mme de Médavy, connaissant la charité d'Anne d'Autriche, songeait à en obtenir un don de quelques minots (1); jusque-là ses tentatives n'avaient pu réussir, car, nous dit-elle, la Reine « navoit aucun pouvoir, mais au contraire, avoit beaucoup « souffert auparavant la mort de M. le Cardinal ».

Or, continue l'abbesse, « le 4me de décembre 1642, M. le Car- « dinal de Richelieu, puissant en la France, ou tout trembloit « soubs cet esprit, de la terre le plus redouté, mourut et alla

(1) Le minot était composé de 4 boisseaux de chacun 25 livres: 4 minots formaient un setier, et 12 setiers un muid, soit 4.800 livres de sel. En 1889, Verneuil consommait 50 muids. (*Mémoires de M. de Pommereu sur le Duché d'Alençon*, 99.)

Digitized by Google

« rendre compte à Dieu de ladministration de lestat de France et « de ses ordonnances, ce qui fait voir la souveraineté de Dieu vers « tous et quil ny a pas de grandeur qui ne fléchisse et ne soit peu « de chose devant Dieu ».

Un mois plus tard, « aux Roys de l'année 1643 », l'abbesse fut avertie que le temps était favorable pour se procurer du sel.

Elle devait tenir ce conseil de Mme de Bessey-Noiron, femme de chambre de la Reine et mère de deux jeunes filles, dont l'une, mère Charlotte, était professe depuis quatre ans, et l'autre, élevée au Monastère, se préparait, malgré ses douze ans, à prendre prochainement l'habit.

Mme de Noiron était fort attachée à l'abbaye et, approchant de près Sa Majesté il lui était très facile de l'entretenir d'affaires privées.

Dans ses Mémoires, Mme de Motteville rapporte qu'Anne d'Autriche « avait une femme de Chambre, pieuse et dévote qui, « dans les premières années de sa Régence, s'enfermait les soirs « avec elle dans son Oratoire. Toute l'occupation de cette dame « était d'instruire la Reine des nécessités journalières, publiques « et particulières de tous les pauvres et de lui demander de l'ar- « gent pour y remédier ». Malheureusement l'amie de la Reine ne donne pas le nom de cette pieuse Dame, et nous pensons, sans oser l'affirmer, que ce pouvait être Mme de Bessey-Noiron.

Mme de Médavy ainsi prévenue, « delibera de prendre la har- « diesse de sadresser » directement à la Reine. Elle la fit d'abord « assurer des prieres que le Monastere avoit faites pour quil plut « a Dieu inspirer le Roy, son mary, a son advantage ». La commission ayant été agréée, elle écrivit pour supplier Sa Majesté de luy faire donner le sel « nécessaire au Monastere ».

Or, la bonté d'Anne d'Autriche envers les Maisons Religieuses était proverbiale ; elle connaissait l'abbesse de Saint-Nicolas comme sœur du Comte de Grancey, belle-sœur du Baron de Castelnau, alliée à la haute noblesse française et elle « luy fit « lhonneur de luy faire response, suivant la teneur qui sen- « suit » :

« Madame labbesse de Saint-Nicolas,

« Jay tousieurs en une affection sy particuliere pour ceux de « vostre famille que jay bien voulu vous tesmoigner par celle-ci

Digitized by Google

« combien jauray agreable, en toutes les occasions, de vous en « faire recevoir les effets et a toute vostre Communauté, désirant « sur toutes choses, de vos bonnes Religieuses, quelles continuent « tous jours leurs prieres a Nostre-Seigneur pour la parfaite « santé du Roy, Monseigneur, la mienne et celle de nos enfans, « ce qui me donnera plus de subjet de vous continuer les « preuves de ma bienveillance.

« Sur ce, je prie Dieu de vous avoir, Madame labbesse de « Saint-Nicolas, en sa sainte Garde.

« Escrit a Saint-Germain le 19me janvier 1643. »

Signé : Anne (1).

Ce n'étaient pas là de vaines promesses : en mai suivant, « fut « concedé a ce Monastère, par le Roy Louis treziesme, pour le « franc salé, quatre minots de sel ; suivant les titres signés dudit « Roy Louis ».

A peine ces pièces parvenaient-elles à l'Abbesse que lui arrivait aussi, le 14 mai, l'annonce de la mort du Roi. « Il decedda, « insère-t-elle, tres chrestiennement et en donnant un exemple « de piété et de mespris de son corps digne de la piété quil avoit « exercée durant le cours de sa vie ; et fist recevoir la Reine, sa « femme, Regente ».

La fin de la vie de Louis XIII fut si consolante que saint Vincent de Paul, appelé auprès de lui pour l'assister, put dire ensuite à sa Communauté : « Depuis que je suis sur la terre, je n'ai vu per- « sonne mourir plus chrétiennement ».

Le Confesseur du Roi, le Père Binet, l'avait éveillé tout d'un coup : les médecins estimaient le moment venu de faire la recommandation de l'âme. « Ausssitôt, le Roi l'embrasse pour le « remercier de la bonne nouvelle qu'il lui donne, puis il élève « ses yeux et ses bras vers le Ciel et récite le *Te Deum*, ce qu'il fit « avec une si grande ferveur, disait saint Vincent, que le seul « souvenir m'attendrit dans cet instant que je vous parle » (2).

Ces détails et bien d'autres durent être communiqués à Saint-Nicolas par Mme de Noiron, et la reconnaissante Abbesse crut

(1) La signature seule est de la Reine ; cette lettre, comme les suivantes, ont été écrites par ses secrétaires.

(2) *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale.* Arthur Loth, 467.

Digitized by Google

devoir envoyer ses condoléances à la Reine qui voulut bien encore lui répondre :

« Madame l'Abbesse de Saint-Nicolas,

« La lettre que vous m'avés escrit a soulagé de sorte ma dou-
« leur que ién ay ressenty beaucoup de consolation dans mes
« ennuis. Le tesmoignage de vostre affection envers moy me
« donne telle confiance que vous me la conserverés que ie nen
« doubteray jamais. Vous cognoitrés la mienne de mesme dans
« toutes les occasions que jauray de vous en faire recevoir les bons
« effects que vous debvez vous en promettre. Je prie Dieu cepen-
« dant vous avoir, Madame labbesse de Saint-Nicolas, avec toutes
« vos filles, en sa saincte garde.

« Escrit à Paris, ce troiziesme juin 1643. »

Sig[illegible] Anne ».

Peu après, Mme de Médavy recevait un présent de l'aimable Souveraine : c'était « de letoffe de gaze noire, avec grands fleu-
« rons dor et dargent, pour faire un pavillon ou parement à
« lautel ». Elle servit au service célébré pour le Roi (1). Au mois d'Août suivant, elle donna, en qualité de Régente des lettres patentes, confirmant celles accordées par Louis XIII au sujet du don des minots de sel. Pour que tout fût bien en règle, Mme de Saint-Nicolas les fit enregistrer le 24 septembre à la Cour des Aides de Normandie et, le 8 octobre, au bureau de Verneuil.

Malheureusement, la jouissance du don royal fut de peu de durée. Trois années plus tard, Mazarin retrancha cette faveur à tous les Ordres Religieux qui l'avaient obtenue.

Nous verrons en 1661 l'Abbaye recouvrer ce droit.

Mais, au moment où cette grâce avait été accordée, Mme de Saint-Nicolas, désirant témoigner sa reconnaissance, avait fait exécuter, par les plus habiles de ses filles, « un ouvrage de piété,
« pour estre mis dans loratoire de la Reine. » Sans doute quelque broderie dans le genre de celle confectionnée pour Mgr de Cospéan, Evêque de Lisieux. Envoyé à Paris, le modeste présent fut remis à Anne d'Autriche par Mme de Noiron, ainsi que le prouve la lettre par laquelle Sa Majesté voulut elle-même remercier.

---

(1) Il s'en fit dans toutes les paroisses de Verneuil. (*Reg. paroissiaux*).

Digitized by Google

« Madame l'Abbesse de Saint-Nicolas,

« Le Présent que vous mavez envoyé par la dame Noiron, l'une « de mes femmes de chambre, ma esté si agréable que iay bien « voulu vous le tesmoigner par celle-cy et vo'dire que vo' me ferés « service de faire tous^rs continuer par voz religieuses des prières a « Nostre Seigneur pour la conservation du Roy, Monsieur mon « fils, et la mienne, ce qui me donnera plus de suiect de vo' faire « recevoir, en toutes les occaons, des effetz de ma bonne volonté. « Surce, je prie Dieu de vo'avoir, Mad^me de Saint-Nicolas, en sa « Sainte Garde. Escrit à Paris le 19me doctobre 1643 » (1).

Signé : « Anne».

Une somme de 300 livres était jointe à cet aimable remerciement. La protection de la gracieuse Reine était désormais assurée à l'Abbesse et à son Monastère.

Des faveurs spirituelles lui furent également accordées en cette même année par le Souverain Pontife Urbain VIII. Le 8 février, il concédait à l'Abbaye les indulgences des sept autels de Rome pour la visite de sept autels ou Oratoires, situés dans l'intérieur du Monastère et le 6 juin, une autre indulgence, pouvant être gagnée le jour de la fête de sainte Scholastique (2).

Rien ne nous indique si ces grâces furent sollicitées par une demande directe ou obtenues par l'entremise de parents ou amis de Mme de Médavy qui pouvaient alors se trouver à Rome. Son frère aîné était sûrement en dehors de toute intervention : il combattait près de Condé à la célèbre bataille de Rocroy ; l'année suivante, il reçut le gouvernement de Gravelines et bientôt après, tous les biens ayant appartenus au Roi d'Espagne dans l'étendue de ce gouvernement (3). L'obtention des indulgences venait-elle plutôt de Mgr de Péricard ?

Un de ses neveux, probablement son filleul, fils de Charles de Péricard et de Charlotte Esther de Costentin, avait embrassé l'état militaire et était devenu capitaine d'une Compagnie de

---

(1) Les autographes des deux dernières lettres ayant été conservés, leur copie est très exacte, L'écriture et l'orthographe diffèrent et l'on voit que le secrétaire n'est pas le même.

(2) Les brefs existent encore.

(3) M. des Diguères, ouvrage déjà cité : 116-117.

Digitized by Google

chevau-légers (1). Nous l'avons vu, avec un autre gentilhomme, porter les cierges, offerts ensuite à l'évêque, lors de la Bénédiction abbatiale de Mme de Médavy. En mai 1643, Monseigneur « ordonna a labbesse et aux Religieuses de prier et faire une « neuvaine à la Sainte Vierge, qui faisoit des miracles », pour son neveu François de Péricard qui avait dessein, après bien des combats intérieurs, d'embrasser la vie sacerdotale. Or, le dernier jour de la Neuvaine. « Dieu donna une telle benediction aux « prières du Monastère quil declara au grand monde quil renon- « çoit à lespée et remit ses charges entre les mains des Princes « de qui il les tenoit. »

Quinze jours plus tard, il revint de Paris avec son oncle et maintint sa décision : il voulait se vouer au service de Dieu dans le diocèse. Dans le courant de l'année, il reçut les ordres mineurs, puis en 1644, quand son oncle était à Louviers « durant le temps des « exorcismes qui sy faisoient à la confusion des desmons », Monseigneur d'Evreux lui conféra le sous Diaconat. « Le jour de saint « Laurent ensuivant, sans plus diférer et par un *extra tempora*, « il prist, dans ceste Eglise de Saint-Nicolas et de nre abbaye, « les Saints Ordres de Diacre et de Prestrise a deux jours diferens. » D'après le « Recueil », l'ordination sacerdotale eut lieu le jour de l'Assomption ; donc cinq jours après le diaconat et ce jeune seigneur la reçut « avec une piété et dévotion sy grandes que tout le « monde en fut parfaitement edifié et remply de consolation, le « voyant se donner a Dieu sy genereusement. »

Le nouveau prêtre, suivant l'usage de l'époque, ne célébra pas la messe immédiatement après son ordination; mais il s'y prépara durant deux mois et demi, puisque, continue le manuscrit : « Le « 1er de novembre, jour de Toussaincts, M. l'abbé des Botte- « reaux (2), remply de piété et de devotion, chanta, en nre « Eglise, sa premiere messe, nous honorant de son premier sacri- « fice quil accomplit avec edification et satisfaction des assis- « tants, et ou Monseigneur lesvesque devreux, son oncle, y assista

(1) *Acte des Archives Som. de l'Eure*, 1139, fo 184.

(2) Nom de la Seigneurie de famille qu'il porta jusqu'à son élévation à l'évêché d'Angoulême. La Baronnie des Bottereaux avait été achetée en 1610 par l'Evêque d'Evreux, Guillaume de Péricard, qui l'avait léguée à son neveu Charles. Elle fut vendue en 1651 par le premier époux de Renée, sœur de l'Abbé.

Digitized by Google

« pontificalement, comblé de joye de le voir consacré au service « de Nre Seigneur. »

François de Péricard devait être orphelin de père et de mère, car, il n'est nullement question de leur présence à ces différentes cérémonies et de plus nous voyons sa sœur, Renée, désirant « par « une inspiration particuliere, imiter sa piété, » se résoudre à faire un essai de la vie monastique à Saint-Nicolas. Elle y fut amenée par son oncle, l'Evêque, qui le lui permettait, « avec Monsieur son frère ». Tous deux étaient « bien touchés », mais, craignant de résister à la volonté de Dieu, ils la laissaient accomplir son dessein, malgré l'altération de ses forces causée « par une grande « maladie dont elle venoit de relever. » Aussi l'Abbesse ne lui fit-elle pas pratiquer l'observance commune ; mais, « ses infirmités, « jointes a la perte quelle fist de Monsieur son autre et unique « frère (resté dans le siècle) firent quelle retourna au monde et « fut mariée un an apres. » (1)

Le Seigneur se choisissait d'autres épouses fidèles : quatre jeunes novices prononcèrent, en 1643, leurs vœux solennels. La première, Marie Madeline, était fille de noble Georges Madeline, sieur du Brossais, lequel avait succédé à son père, Nicolas Madeline, sieur de la Rozière, dans sa charge de Procureur du Roi. La mère de notre Professe, damoiselle Gillonne Carré (2), était morte en donnant le jour à son sixième enfant, une fille, baptisée le 9 novembre 1628. Trois ans après, M. Madeline du Brossais, s'était uni à damoiselle Catherine de Bretignères, fille du premier avocat du Roi à Verneuil et cette dame s'était empressée de confier à Mme de Médavy la petite Marie qui fit partie du « Seminaire » de l'Abbaye où elle prit l'habit le dimanche de la Trinité, 15 juin 1642.

A la Nativité de Notre-Dame (3) de l'année suivante, « Sœur « Marie du Brossais », rapporte la Chronique, « elevée dans le

---

(1) Elle épousa en premières noces, Charles d'Achey, Seigneur de Serquigny : et, en 2e, Georges le Cordier de Varaville, Seigneur de la Pelle.

(2) Fille et unique héritière de noble Jacques Carré, Sieur des Portes (actes du Tabell.),

(3) Par confusion avec la vêture, il est marqué que ce fut à la Trinité, mais sa charte prouve que ce fut le 8 septembre.

Digitized by Google

« monastere depuis laage de huit ans, apres avoir montre un desir « bien perseverant dembrasser la vie religieuse fit profession. » Elle avait cependant été forcée de quitter l'Abbaye au moment de la peste de 1640 ; sa famille l'avait alors engagée fortement à rester dans le monde ou à choisir une autre maison; mais elle résista à toutes les observations qui lui furent faites pour revenir à Saint-Nicolas. Elle signait presque toujours : « Sœur Marie de la Trinité du Brossais », en souvenir de sa vêture. Son père lui donna en dot les deux tiers du Moulin de Lallemant, moulin dont l'Abbaye possédait déjà l'autre tiers, dépendant du domaine de Verneuil.

Moins d'un mois après cette consécration au Seigneur, Mère Marie de la Croix de Baillehastre accomplissait le même acte. Cette jeune fille avait été amenée du Hâvre, en juin 1642, par son frère « Messire Louis de Baillehastre, Procureur du Roy en la « Viconté de Rouen et y demeurant (1). » Elle avait été admise après un examen très sérieux de sa vocation qui permit de reconnaître « son courage qui estoit tesmoigné par beaucoup de per- « sonnes du Hâvre. »

Elle arriva au moment où le zélé missionnaire, M. Mesler était à Verneuil, ce qui l'aida dans ses débuts ; elle prit l'habit à la Saint Michel suivante, car son contrat est daté du lendemain. M. de Baillehastre s'engagea à lui donner avec sa dot « une robbe honneste », celle de sa vêture assurément, dont l'abbesse et les moniales se déclarèrent « contentes ». Il revint assister à la Profession de sa sœur, le 2 octobre 1643.

Le 15 du même mois, Mère Claire Chauvelin et Mère Madeleine Loche s'engageaient aussi irrévocablement au service de Notre-Seigneur. Mère Claire était sœur ou cousine de Mère Dosithée, dont nous avons longuement narré la singulière maladie et la guérison miraculeuse. Toutes deux sont dites nièces du Révérend Père de Lingendes, et elles avaient une tante, Mme Anne Chauvelin, appelée en religion Mère Saint-Augustin, Prieure de la célèbre abbaye de Jouarre. Malgré cette parenté, la jeune Claire avait

(1) On ne trouve pas, en Normandie, de famille de Baillehastre mais une de Baillehache qui devait être, nous assure-t-on, celle de cette Moniale, cela se peut; mais le frère, comme la sœur, signaient : Baillehastre ?...

Digitized by Google

préféré le modeste moutier de Verneuil : le 2e juillet de l'année 1642, raconte la Chronique, « arriva au monastère, damoiselle « Claire Chauvelin de la ville de Moulins en Bourbonnais, niepce « encore du grand Père de Lingendes de la Compagnie de Jésus. « Laquelle mue dun desir de renoncer a son païs, quitta tous ses « parens et ses pretentions pour venir chercher la profession « religieuse a cent lieues de sa maison paternelle. Elle fut con- « duite au Monastere par Mme des Granges (1) sa tante, demeu- « rant à Paris. Lon luy donna lentrée apres avoir bien examiné « son courage et ferveur desprit et ses bonnes mœurs desquelles « on avait eu de fort bons tesmoignages. »

Non seulement elle était accompagnée de sa tante mais aussi de son parent, Louis Chauvelin, « escuier, demeurant à Paris sur le quay de la Tournelle, » procureur, pour cette affaire, de la mère de la jeune Claire. Cette « damoiselle, » nommée Peronnelle Gaudon, était veuve de Messire Claude Chauvelin, écuyer, seigneur de Montégut et de la Grange (2). Le jour même de l'arrivée de la postulante, le notaire de Verneuil n'eut qu'à remplir un acte, tout préparé d'avance, écrit en jolie ronde et dont les formules diffèrent des autres contrats. Mlle Chauvelin y déclara « quayant « eu des longtemps une singuliere volonté et devotion de vouer « ses jours au service de Dieu, elle avoit fait choix de la ditte « maison et monastere de Saint-Nicollas pour y finir et perpetuer « ses jours en lestroicte observance des regles du dict ordre, « ainsy que les autres religieuses d'Icelluy. » En conséquence, elle avait supplié sa mère d'agréer son intention et de l'assister « en ce sainct dessein. » Cette pieuse dame y avait consenti, passant pour cela une procuration, datée du 13 mai précédent (3), puisqu'elle ne pouvait, à cause de l'éloignement, se transporter vers les Révérendes Mères abbesse et Religieuses.

---

(1) Dame Catherine Chauvelin, femme de Messire Pierre Maugis, sieur des Granges, conseiller du Roy en ses conseils, Maistre d'hostel ordinaire de sa maison, trésorier payeur « du faict et despens de ses Escuries « (acte du Tabellion). Tout porte à croire que les Chauvelin étaient parents d'un personnage de ce nom, plus tard Chancelier de Louis XIV.

(2) Jean Chauvelin était, à la fin du XVIe siècle, trésorier provincial d'Auvergne (Dict. de la Noblesse.)

(3) Insérée avec le contrat dans les minutes des tabellions.

Digitized by Google

Arrivée à Paris, continue l'acte, « icelle damoiselle » avait supplié sa tante de la conduire et présenter à l'abbaye, et cette dame accomplit le désir de son ardente nièce.

Moins de trois mois après, le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, la fervente postulante avait rejeté la parure mondaine pour prendre la bure et elle émit ses vœux l'année suivante, en la fête de Sainte Thérèse. Ayant une tendre dévotion à la Divine Eucharistie, elle choisit le nom de sœur Claire du Saint-Sacrement.

Une jeune fille de Verneuil, Madeleine Loche fit Profession avec elle et s'appela Madeleine de Jésus. C'était une orpheline qui se donnait de tout cœur au Christ ; elle avait vingt-trois ans à son entrée (1). « Un de ses parents, M. de la Brosse, aumônier de Mgr du Perron, alors Evêque d'Angoulême et grand aumônier de la Reine d'Angleterre, fut le prédicateur de la cérémonie.

Un épisode, raconté avec beaucoup de détails par Mme de Médavy, nous paraît assez intéressant pour ne pas être passé sous silence. Le voici en substance, tel qu'avec les Documents puisés dans les Registres paroissiaux et dans les Minutes des Notaires, nous avons pu le reconstituer : la Chronique n'en donnant ni le commencement ni la fin.

Madeleine Morel, fille de Michel Morel et de Marie Noë, marchands établis sur la paroisse Saint-Jacques, avait été mariée le 27 novembre 1641 à Louis Giroust qui mourait six semaines après, âgé de vingt-six ans. La jeune veuve en avait seize; sa beauté devait être remarquable, ses parents assez à leur aise et elle fut très recherchée. « Son père, qui aymoit chèrement son « enfant unicque » voulait bien qu'elle se remariât; mais « se « voyant poursuivy de personnes dauthorité du païs pour la « bailler en mariage a quelque un des leurs », qui ne lui plaisait

(1) Son père, Mathieu Loches, était un des nombreux tanneurs de la ville et son fils, Mathieu, qui lui avait succédé, était tuteur de sa sœur : il assista au contrat de leurs oncles Noël de la Brosse, Nicolas du Four et Louis le Sueur, Sieur du Couldroy ; ce dernier était frère de leur mère, « dame Anne le Sueur ». Du 10 juillet au 16 octobre, Madeleine Loches passa quatre actes pour vendre son bien et régler toutes ses affaires, auxquelles Mre Jacques le Petit, Sieur de Beaumarchais, Conseiller du Roy, qui fut Maire de Verneuil, s'intéressait vivement, comme le prouvent toutes les pièces portant sa signature. Du reste, c'était un ami de l'Abbaye. Le 18 août 1642, il s'était porté caution pour Mme de Médavy au sujet d'une somme de 100 livres tournois.

Digitized by Google

pas, il était venu, en 1642, prier Mme de Médavy « de donner « lentrée à sa fille dans le monastère, pour y demeurer quelque « temps, afin dempescher les desseins denlevement quil redou- « toit de ces personnes dauthorité ».

L'abbesse, craignant les désagréments que pouvait lui attirer sa protection sur cette jeune femme, pensa se tirer honnêtement d'affaire en répondant ne pouvoir l'admettre d'une façon valable que si elle désirait se faire religieuse; à cela la veuve répondit aussitôt « quelle en avoit eu envie devant questre mariée et le « père ajouta quil aymeroit toujours mieux que sa fille fust « Religieuse que mariée contre sa volonté. Labbesse répondit « quelle ne lassuroit pas que le dessein ne luy en prist, parce que « il nen entroit point dans le monastere qui en voulussent sortir. « Le pere dit ensuite, qualors, on voiroit, et comme il y consen- « tiroit ». Or, ajoute l'Abbesse, « cest quil ne voyoit que laffaire « presente et ne pensoit que la preserver de ce mariage », dont-il ne voulait pas.

Mme Giroust entra donc, « mais elle ne fut pas quinze jours « dans le monastere, y voyant tant de bons exemples, et actes de « piété, quelle fut touchée si extresmement quelle brulloit de « passion pour avoir lhabit de cette Sainte Religion.

« Quasy tous les jours », elle conjurait Mme l'Abbesse et, par les uns ou les autres, « elle faisoit prier son pere et sa mere » de ne pas lui refuser ce bonheur. Ils n'y consentaient pas et, cependant, craignant toujours un enlèvement, ils la laissèrent une année entière à l'Abbaye.

Celui qui la recherchait en mariage s'étant sans doute tourné d'un autre côté et Michel Morel n'ayant plus d'inquiétudes, vint, le 6 avril, lundi de Pâques 1643, chercher sa fille. Mme de Médavy se présenta d'abord; « toute preste de la luy remettre entre les « mains sy elle vouloit sortir; mais elle tesmoignoit une sy « grande passion pour la Religion », que la chose serait difficile; toutefois, ajouta-t-elle, je vais la faire venir et vous la verrez « en « particulier ». Cet homme entra alors dans une violente colère; il proféra « mille injures et menaces de tuer sa fille, disant quil « la pistolleroit sy elle ne venoit ». Cependant, hors de lui, il partit sans la voir, en criant « quil luy apprendroit a luy « resister ».

Le lendemain, il envoya un sergent pour forcer l'Abbesse à lui

Digitized by Google

rendre sa fille. Elle déclara de nouveau ne s'opposer nullement à son départ et la laisser parfaitement libre. De son côté, la jeune veuve assura que son père pouvait la déshériter, mais qu'elle ne quitterait pas l'Abbaye « pour ce quelle estoit plus obligée dobéir « a Dieu quaux hommes ».

Le père, plus irrité que jamais, en appela à la justice et la pauvre enfant, — elle avait dix-huit ans — « craignant que les « juges de la terre ne favorisassent les inclinations et passions « paternelles et ne la condamnassent à sortir, se vint jetter aux « pieds de labbesse et de toute la Communauté pour les supplier « de luy vouloir donner le saint habit de Religion et doster ainsy « la liberté a son pere et a la justice de la faire resortir ».

Le Chapitre fut réuni pour délibérer à ce sujet : un procès s'intentait et le père annonçait son projet de déshériter sa fille ; la bonne Abbesse en prévint les Mères ; elles répondirent unanimement : « Lexcellente vocation de ceste ame, qui cherchoit Dieu avec « tant de zelle, devoit faire espérer que Dieu la recompenseroit ». On vota ensuite, « par voix secrette, comme portent les Consti- « tutions », et l'unanimité fut complète ; dès le lendemain, Mardi de Pâques, « ceste fervente postulante » allait devenir enfin l'heureuse fiancée de Notre-Seigneur. M. Georges Madeline, sieur du Brossais, Procureur du Roy, fut invité à assister à la cérémonie, comme « estant le protecteur des veufves, avec M. de « Chescun » (1), oncle du « defunct mary » de Mme Giroust. Celle-ci « embrassa le Saint habit avec une joye et une ferveur « admirables et son pere, irrité inconcevablement, va faire « plainte en jugement, se voyant deceu de ses pretentions pour « la faire sortir ».

Le juge de Verneuil préféra remettre cette affaire au Parlement et le 15 Mai, « honneste femme Madeleine Morel aagée de dix- « huict ans, de present dans labbaie de Sainct Nicollas de Ver- « neuil », signait un acte pour donner pouvoir à un procureur de la représenter à Rouen, dans le procès que lui intentait son père. Elle déclarait vouloir rester « en la dite religion » même s'il lui

(1) C'était Robert Fleury, Sieur de Chescun, apothicaire à Verneuil. Son unique fille épousa M. de Lézeaux, Sieur du lieu (c'est-à-dire de Lézeaux même). Le beau-père et le gendre furent administrateurs de l'Hospice de Verneuil.

Digitized by Google

fallait abandonuer l'héritage paternel, et assurait n'avoir pas « esté induitte, sollicitée ny contraincte par ladicte dame abbesse, « ses religieuses ny aultre personnes, a eslire la dicte religion, « ains par son propre mouvement et vocation de Dieu ».

Mais bientôt un ordre du Parlement ordonnait à l'Abbesse d'envoyer sa Novice à Rouen « rendre raison de sa résolution et voca- « tion », devant l'assemblée. Elle l'y fit conduire et les Ursulines voulurent bien la recevoir « en dehors, comme il avoit esté « ordonné ».

Amenée au Palais devant les Commissaires, la jeune novice ne voulut pas, par crainte de s'attendrir, regarder son père et, ayant rencontré sa mère dans la galerie de ce même palais, elle se refusa à l'embrasser pour que « les apas des baisers maternels ne « la detournassent pas de lamour quelle devoit preferablement « a Dieu ».

Cette jeune femme sut parfaitement répondre à toutes les questions captieuses qui lui furent posées. Le « Parlement, quoyque « contraire aux maisons Religieuses et aux filles qui sy vouloient « rendre », ordonna qu'elle fût ramenée à Saint-Nicolas, à condition toutefois, de passer six semaines chez un procureur du Parlement où son père pourrait la visiter à sa volonté, afin de lui persuader, « sil pouvoit », de changer de résolution.

Mais, Michel Morel, « se senfant trop courroucé, ne la fut point « voir », et sa mère, « fit tout ce qui se peut dire ou faire », sans parvenir à l'ébranler. La jeune novice fut admirablement aidée par Dieu, qui lui montrait intérieurement « les excellences sy « hautes et sy grandes » de la vie monastique. A son retour, entendant toutes les traverses par lesquelles sa fille avait dû passer, la pieuse Abbesse remerciait le Seigneur des grâces si particulières qu'il avait faites à cette âme dans une occasion si difficile. « Elle rentra au Monastère avec des joyes ravissantes », écrit-elle, ajoutant : « Nous dirons en son lieu le surplus qui « reussira de sa vocation ».

Or, jamais plus, il n'en fut question et ce sont les Actes des paroisses et du Notaire qui nous ont appris la suite de cette histoire.

Madeleine Morel avait pris l'habit le 7 avril 1643, avec le nom de Sœur Brigitte (1) et, le 27 mars 1646, nous trouvons une

(1) Brigide, portent les actes notariés.

Digitized by Google

minute qui commence ainsi : « Fut presente en sa personne « Sœur Madeleine Brigide Morel, Veuve de feu Louis Giroust, « residant en labbaye de saint Nicollas de Verneuil, comme « novice et fille de cœur ». Elle reconnaissait avoir reçu les arrérages de quatre années du douaire promis par son mari et son beau-père, lors de son contrat du mariage, savoir, trente boisseaux de blé et vingt livres tournois qu'on lui devait payer chaque année. Ayant perdu un nouveau procès, Jean Giroust s'était décidé à s'acquitter des cent-vingts boisseaux et des quatre-vingts livres; mais il ne se décourageait pas, car il faisait un autre appel en première instance et espérait bien, cette fois, avoir le dessus.

Deux années se passent, et le 7 avril 1648, Michel Morel, n'ayant pas plus réussi que le beau père, fait une transaction avec sa fille, toujours Novice, en lui apportant la rente de la dot qu'il lui avait promise. Cette dot n'était que de douze cents livres et la rente, de quatre-vingt-cinq livres, quatorze sols tournois. Elle se contente de celle d'une année, abandonnant tous les arrérages du passé et le père promet de la lui servir régulièrement à l'avenir.

Huit mois plus tard, autre transaction avec Jean Giroust qui vient encore d'être débouté « en la Cour et Parlement de Rouen », où il a été condamné à payer la moitié de la dot, c'est-à-dire six cents livres. Mme de Médavy se contente de deux cents, avec promesse qu'il continuera seulement à verser chaque année le blé et la somme promise par l'engagement du douaire. Après toutes ces laborieuses affaires et ces six années d'attente, la pauvre Sœur Brigitte pensait parvenir à sa profession. Pas du tout.

Le 25 janvier 1649, elle passe, de concert avec Mme de Médavy, deux Actes. Dans l'un, la rente annuelle, faite par son père, sert à payer le boucher; et dans l'autre, elle donne quittance à Madame l'Abbesse de toutes les sommes qu'elle a pu recevoir, attestant qu'elles « ont esté emploiées et mises a disputter les « procez et differends » soutenus avec son père et son beau-père; et elle promet de ne jamais inquiéter l'Abbaye à ce sujet, « en « aucune sorte, façon ou manière que ce soit ».

Que s'était-il passé? A coup sûr, les parents n'avaient pas désarmé et cette lutte incessante de sept années avait fini par

Digitized by Google

épuiser la malheureuse Novice; ainsi harcelée, elle se décidait à retourner chez elle! Peut-être l'opinion publique, soutenant Michel Morel et sa femme, força-t-elle aussi l'Evêque et Mme de Saint-Nicolas à conseiller eux-mêmes le départ?... Quoi qu'il en soit, après trois ans passés près des siens, le mardi 4 novembre 1652, la jeune femme se résignait à signer un nouveau contrat de mariage (1) avec Noël de la Brosse, Sieur de la Renaudière, un veuf qui avait un fils. Le 27 du même mois, le Curé de Saint-Jacques leur donnait la bénédiction nuptiale.

Peu d'années après, M. de la Brosse était Conseiller du Roi et Lieutenant de Verneuil : le père Morel devait rayonner de fierté et de joie. Sa fille eut neuf enfants, mais lorsqu'elle mourut, le 20 mars 1680, à peine âgée de cinquante-quatre ans, il ne lui restait qu'une fille, Anne (2) : tous les autres étaient décédés, soit au berceau, soit en pleine jeunesse. L'éternité seule nous apprendra ce que fut l'existence de cette âme dans le monde; souvent, sans doute, elle tourna les yeux et le cœur vers cette abbaye où elle avait passé, malgré les persécutions de sa famille, sept années, les plus heureuses de sa vie!

Et cette histoire est une nouvelle preuve de la fausseté du préjugé, si répandu dans le monde, des vocations forcées, non seulement par les parents mais aussi par les supérieurs de maisons religieuses.

(*A suivre.*) X***

---

(1) Elle n'eut, cette fois, que 900 livres de dot; mais son père devait posséder beaucoup de biens-fonds, dont elle hérita plus tard, comme en témoigne un acte postérieur.

(2) Anne de la Brosse, l'avant-dernière des enfants, fut baptisée à la Madeleine, le 7 février 1662. Deux années après la mort de sa mère elle épousa Messire Gilles Alorge, sieur des Fieffes, un des nombreux fils du Seigneur de Malicorne, près Francheville. En 1684, elle était, veuve avec un enfant; et en 1688, elle se remaria à Messire Edme de Campion, dont elle eut une fille. Après un second veuvage, elle fut inhumée à la Madeleine, le 27 septembre 1724.

Digitized by Google

UNE FAMILLE PARLEMENTAIRE DE NORMANDIE

LES BRETEL DE GREMONVILLE

(*Suite*)

Le 15 mai précédent il avait obtenu du grand maître un congé pour se rendre en France, nous ignorons si et comment il en profita. Il dut prendre bientôt la mer pour le service de l'ordre, son épitaphe nous apprend qu'il arma successivement à ses frais trois vaisseaux et s'acquit pendant sept ans réputation et expérience, nous voyons sa mère, devenue veuve, par un contrat du 17 août 1608, contribuer d'une somme de 6.000 livres à l'équipement d'un navire la *Sainte-Elisabeth de bonne aventure* que le chevalier Guy Pot de Rhodes faisait armer au Hâvre, à la condition que son fils en fut lieutenant et que si le capitaine venait à mourir il lui succédât, nous ne savons si l'évènement se produisit, toujours est-il que le chevalier de Grémonville étant devenu capitaine d'une galère de la Religion périt à son bord le 16 mai 1616 aux croisées d'Alexandrie d'un coup de mousquets dans un combat très sanglant où il s'était rendu maître du grand galion qui conduisait une sultane à la Mecque, il n'avait que vingt-neuf ans. Avant de mourir il avait exprimé le désir que son étendard fut envoyé à Grémonville pour y être accroché dans l'église, mais il ne put être retrouvé. Une plaque de marbre fut posée à sa mémoire dans l'ancienne église et a été soigneusement replacée dans la nouvelle, on y lit encore :

A la mémoire de noble seigneur frère Nicolas Bretel de Grémonville chevalier delordre de Saint-Jehan de Hierusalem lequel commenca à servir son ordre en l'age de treiye ans page de Monseigneur de Grand Maître a vingt ans il arma trois vaisseaux ronds a ses frais, en la conduitte desquels il a acquis tant de réputation et d'expérience pendant sept années, qu'il se rendit redoutable dans toutes les mers du Levant et fust honoré de la capitainnerie de l'une des gallères de la Religion sur laquelle commandant pour la segonde année ayant atta-

Digitized by Google

qué et prins le grand gallion de la Sultanne, aux Croisées d'Alexandrie, fust ateint dune mousquetade dans le corps de laquelle il deceda le 13 mar 1616 aagé de 29 ans.

Brevior dum Clarior.

Le portrait de Nicolas Bretel peint à l'huile était naguère conservé au château de Grémonville, il a figuré à la vente de M. de Bellegarde.

∴

10. Catherine Bretel naquit le 29 mai 1588 et fut baptisée à Saint-Cande-le-Jeune, son parrain fut Guillaume Péricard abbé de Saint-Taurin d'Evreux conseiller au Parlement de Normandie et ses marraines damoiselle Catherine Olivier femme de M. de Saint-Aubin conseiller au Parlement de Paris son oncle maternel et mademoiselle de Belleroy (?) Elle épousa le 17 janvier 1602 en l'église cathédrale de Rouen, Claude Groulard seigneur de Torcy conseiller au parlement de Normandie et commissaire aux requêtes du palais, fils du premier mariage du premier président avec Alison Bouchart. Tout ce que nous savons de sa vie nous est rapporté par son épitaphe qui se trouvait au côté du chœur dans la chapelle de Sainte-Anne dans l'église des Célestins de Rouen où elle reposait à côté de son mari, près de son beau-père. Voici cette épitaphe :

Adsta, te amabo, viator ; non satis novisse patrem cujus tot insignia laudis præconia, non urbem modo, sed et orbem occuparunt.

Hic jacet nobilissimus et clarissimus D. D. Claudius Gronlard in supremâ neustriae curiâ Senatus Principis primogenitus, cui tanta morum similitudo cum parente, ut non solum cognationem sanguinis, sed et communicationem virtutis intercecisse, verum ut dicere. Qui spectata probitate, quidquid æquitatis erga omnes, Patrocinii erga subditos, et continui erga miscros levaminis se se obtulerit, quamdiu vixit libenti animo præstitit, atque ut sicut patrem moribus, ita felicitate prolis exequaret, id circo in ætatis suæ anno 22 nobilissim. Clarissim. D. D. Catharinam de Bretel neustriacorum longa serie Præsidium filiam duxit uxorem, quæ claritudine generis, animi, nec non et forma inter coævas effulsit, quæ pietate, pudore, benevolentia et omni genere virtutum excelluit et quæ unico edito partu, sed parentis utriusque mentis insigni, genitoris votum adæquavit. Dum ambo vixere, una fides, unum cor, una anima, unus thalamus, vivis, mor-

Digitized by Google

tuis unus idem tumulus. Utinam in cœlo fit illis una eadem que gloria. Vale.

Alter obiit 8 id. décemb. 1631 aetatis 50 altera Cal. quintil. 1634 (1).

*
* *

11. Gaspard Bretel naquit le premier août 1592 à Caen, le parlement y étant à cause des troubles, nous dit son père; il fut baptisé en la paroisse Saint-Sauveur et nommé par Gaspard de Pellet sieur de la Verrune gouverneur de la ville château et baillage de Caen, Nicolas Langlois seigneur de Motteville premier président de la Chambre des comptes de Normandie et Gillonne de Matignon femme de M. de Beuvron; il mourut à Rouen, âgé de huit ans, le premier juillet 1600. n'ayant survécu à son père que deux jours, il fut inhumé à Saint-André.

IV

Raoul III Bretel seigneur de Grémonville, Yvecrique, Etalleville etc., naquit à Rouen le jeudi 27 juin 1577 et fut baptisé à Saint-Eloi, ses parrains furent son grand'père Grémonville et M. de Tilly son grand oncle maternel et la marraine Mlle de Longpaon, cousine de son père. Ses humanités terminées son père l'envoya en compagnie de Robert le Roux de Tilly et de Jubert du Thil, depuis président au parlement de Paris, étudier aux universités de Leipsick et de Padoue, les plus célèbres de l'Europe à cette époque (2). Il fut reçu conseiller au Parlement de Normandie le premier juillet 1602, le même jour, nous dit-il, que cinquante ans auparavant avait été reçu Raoul II Bretel son aïeul.

Le 14 janvier de l'année suivante il fut marié en l'église Saint-Amand de Rouen par M. Pigny chanoine et archidiacre de Rouen avec Isabeau Groulard fille aînée de Claude Groulard premier président du parlement de Normandie et de sa seconde femme

(1) Son frère le président de Grémonville dans ses notes manuscrites sur les siens dit qu'elle mourut en 1637.

(2) Le Vicomte d'Estaintot les deux Grémonville *Précis de l'académie de Rouen*, 1871-72.

Digitized by Google

Barbe Guiffart veuve en premières noces de son grand oncle et parrain Robert le Roux de Tilly, leur contrat passé devant Theroulde et Mercadé tabellions à Rouen est du 14 décembre précédent, Raoul Bretel y est qualifié seigneur et patron de Grémonville, Yvecrique, Etalleville, Savary, Guilleville, la Chapelle, Saint-Germain, Lucy, Sainte-Beuve.

Il devint président au Parlement en 1622 et presqu'aussitôt, le dernier jour de janvier 1622, le roi lui accordait des lettres de conseiller en ses conseils d'état et privé, il prêta serment ès-mains de M. de Villeroy chancelier de France le 27 février 1623, mais ces lettres n'avaient déjà plus la même importance qu'au temps de son grand'père et de son père, elles n'étaient guère plus qu'un brevet d'honneur sans grande portée, elles devinrent d'ailleurs peu après tellement générales, que le titre de conseiller du roi en ses conseils d'état et privé ne fut plus qu'une formule de style qui s'employait *ipso facto*, le titre de président au parlement obtenu, sans qu'il fût besoin de lettres spéciales.

Le Président de Grémonville joua un rôle important au sein du Parlement, il s'y constitua le défenseur de ses privilèges, nous voyons dans le recueil des cahiers des Etats qu'en septembre 1633, un certain article ayant été inséré dans les cahiers « concernant l'exécution des rapports et espèces », Messieurs de la Chambre des Requêtes le jugèrent « conçu en termes qui importent et offensent grandement l'honneur de cette compagnie et de toute la justice » et demandèrent que les Chambres fussent assemblées pour en délibérer, sur la proposition du Président Bretel, il fut arrêté que les Chambres seraient assemblées le 5 mars 1634 et ce jour Maître Jacques Baudry procureur syndic des Etats ayant été mandé, il lui en fit de justes observations. Son rôle ne se borna pas à de semblables détails, les mesures fiscales ordonnées par Richelieu n'eurent pas de plus ardent adversaire et il recueillit de son opposition une réelle popularité, il n'avait pas hésité en effet, pour organiser la résistance, de faire appel aux préjugés du peuple, donnant de sa personne sans crainte de se compromettre. Après les émeutes de 1635, quand le maître des requêtes François le Tonnelier, seigneur de Conty envoyé à Rouen en qualité d'intendant de police eut été pourvu de pouvoirs discrétionnaires, il entraîna le parlement à protester contre la substitution d'une juridiction extraordinaire à la justice ordinaire. Le 9 janvier 1635,

Digitized by Google

lorsque le duc de Longueville vint au parlement accompagné de l'intendant, le président Bretel se fit le porte-parole du parlement et le défenseur de sa conduite, il dit que la compagnie continuerait toujours en la fidélité qu'elle doit au service du roi, qu'il est vrai que depuis six ou sept mois il est arrivé deux assemblées du peuple, l'une au mois de juillet, la cour du parlement étant séante, et l'autre pendant la Chambre des vacations, au mois de septembre dernier, la première sur le sujet de l'établissement de nouveaux droits sur les cuirs, et l'autre sur le fait du papier, à chacune desquelles assemblées et mouvements, qui ne pouvaient être prévus, la cour a apporté tous les remèdes et devoirs que l'on pouvait attendre de son pouvoir et autorité par la publication de ses arrêts et par l'assistance de M. de la Mailleraye qui avait le commandement pour les armes en cette ville, en sorte que l'on avait fait dissiper le peuple assemblé et dégagé ceux qu'il poursuivait, en quoi même Messieurs les Présidents et Conseillers de la Chambre des vacations s'étaient exposés, aux hasards et périls de leurs personnes, dans la fureur du peuple, ayant dégagé le lieutenant-général du bailli et mis en sûreté celui pour le sujet duquel le peuple s'était levé; l'on avait informé des motifs, decretté et emprisonné quelques-uns et contre ceux procédé par toutes les formes et moyens qui se pouvaient tenir et exécuter pour approfondir le procès et par ajournement à ban contre les absents et fugitifs; qu'il est à considérer que si l'on voulait procéder contre une généralité de tous ceux qui se seraient trouvés aux dites assemblées populaires, il y aurait plus de 25 à 30.000 pauvres gens, tant de la draperie que du métier de cartier et papetier qui ne vivent que de leur manufacture et travail, lesquels par une appréhension de la peine, pourraient abandonner la ville et se réfugier en pays étranger et là enseigner leur industrie et invention et par ce moyen en faire transférer le trafic et commence, au préjudice des droits de Sa Majesté et de la commodité de ses sujets, comme il arriva en l'an 1584 pour le fait des cartes, dont les ouvriers prirent sujet de se retirer en Angleterre, à quoi néanmoins la cour apportera toute la sévérité et rigueur des lois contre les auteurs et ceux qui se pourront découvrir avoir trempé aux dites émotions pour les juger selon sa conscience et en faire des exemples pour empêcher et réprimer à l'avenir telles insolences; que la compagnie avait une très

Digitized by Google

grande obligation au sieur duc de Longueville de ce qu'il lui avait plu témoigner à Sa Majesté le devoir qu'elle avait rendu pour son service en telles occasions quand elles sont arrivées. Un tel langage aurait pu être aussi bien tenu par le premier président, mais celui-ci inféodé au ministre avait le tort de laisser à d'autres le soin de défendre sa compagnie et par là de négliger son influence qui pour le bien de la couronne, de la province et du parlement eût du être prépondérante. Aussi le Président de Grémonville pouvait-il à bon droit affecter de répéter ce jeu de mots, qu'il y avait à Rouen deux premiers présidents, le président de la cour c'est-à-dire du ministre, le premier président Faucon de Ris et le président du parlement c'est-à dire de la province qui était lui-même le plus ancien président à mortier (1). Lorsqu'après le discours que nous avons rapporté, M. de Conty eut exhibé les lettres de cachet qui justifiaient ses actes, les conseillers pour la plupart demandèrent qu'on en délibérât. Le Président Bretel eut beau jeu en répondant que le cour n'avait pas accoutumé de délibérer sur les lettres de cachet, attendu les ordonnances, il se leva aussitôt et se retira suivi du président de Franquetot. Le président Poerier dit aussitôt qu'il ne serait pas raisonnable de délibérer après la retraite de ces Messieurs, et sur ce Maître Louis Cusson notaire de la cour fut envoyé devers le président Bretel pour le prier de la part de la compagnie de rentrer en Chambre, le président répondit qu'il n'y rentrerait que s'il y avait arrêt (2).

De semblables services irritèrent la Cour et pour punir le parlement de son attitude il fut fait semestre et quarante charges nouvelles de conseillers furent créés. Le Président Bretel soutint les anciens conseillers dans leurs menées contre les nouveaux et quand un arrêt du conseil eut interdit plusieurs protestaires le Président de Grémonville prit l'initiative de convoquer l'assemblée des Chambres afin de prendre fait et cause pour eux. Au mois de novembre 1640 il n'avait pas craint de réunir les plus ardents des

(1) O'Reilly. *Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellat*, I, p. 36. M. O'Reilly en appelant Charles au lieu de Raoul, le président de Grémonville l'a confondu avec son fils le président d'Etalleville. *Idem* Cahiers des états de Normandie sous Louis XIII tables.

(2) *Cahiers des états sous Louis XIII*, III, p. 215.

Digitized by Google

protestataires en son château de Grémonville pour s'entendre sur la résistance. Richelieu mourut sur ces entrefaites bientôt suivi dans la tombe par Louis XIII. Grémonville avait vite reconnu que toute attaque directe et de front contre le semestre serait infailliblement sans succès, et avait changé de tactique, il s'efforça de détruire par parties ce qu'on ne pouvait ruiner d'un seul coup. On feignit la soumission, on reçut au serment quelques officiers nouveaux, le ministère s'y laissa prendre et rétablit tous les anciens, grâce à Grémouville anciens et nouveaux siégèrent en nombre égal dans chacun des semestres. Ce résultat obtenu et Richelieu disparu les anciens se découvrirent et demandèrent hautement la révocation du semestre, le Président de Grémonville avec les présidents Bigot de Monville et de Criqueville furent envoyés en cour et travaillèrent pour les anciens sans relâche : les nouveaux de leur côté faisaient rage, la politique d'Anne d'Autriche fut plus facile à fléchir que celle de Richelieu, le Parlement n'eut pas de peine à obtenir d'elle la révocation du semestre, 1643. Le Président de Grémonville retourna à la cour chargé de remercier la reine et il ne craignit pas de lui dire que « le Parlement de Normandie recevait ce rétablissement en son ancienne forme pour un effet de la justice de Sa Majesté pleinement informée des calomnies qui avaient été imputées à la compagnie. Cette cour espère de la même justice l'entière suppression des charges nouvelles, créées pour composer le semestre ». Les anciens ne surent pas user de leur succès avec modération, les nouveaux à leur tour firent entendre leurs plaintes et au bout de deux ans le semestre fut rétabli. Malgré l'intervention du président de Grémonville auprès des maîtres des requêtes commis à ce rétablissement, les anciens durent subir l'humiliation d'assister en séance publique à la lecture des lettres royales qui apportaient aux nouveaux une complète victoire, le Président de Grémonville ne put y échapper, aussitôt l'audience il s'était empressé de sortir, mais il se vit courir après et ramené comme malgré lui dans la Chambre du conseil il eut beau supplier avec douleur les commissaires de ne point mener ainsi les anciens en triomphe leur faisant observer qu'ils avaient obéi, que c'était assez, qu'on pouvait bien leur sauver l'honneur auprès de ceux de leurs confrères qui n'étaient pas là, et allaient se croire trahis et vendus par eux, il fallut boire le calice jusqu'à

Digitized by Google

la lie (1). Les commissaires furent impitoyables, ils se refusèrent à autoriser le président de Grémonville qui leur en demandait la permission pour lui et ses confrères, d'aller aux champs cacher leur honte et bouder le pouvoir, et quand ils quittèrent Rouen le président dut recevoir leur visite d'adieu et leur faire bon visage.

La Fronde réservait au président de Grémonville et à ses amis une revanche éclatante. Dès les premiers jours le Parlement avait pris fait et cause pour le duc de Longueville à l'instigation de Grémonville. Celui-ci blessé que la cour, semblant dédaigner son influence, se fût adressé au premier président pour le charger de mettre en garde la compagnie contre ce prince, avait convoqué chez lui tous les anciens et leur avait fait résoudre de se rendre au palais et a s'y déclarer en permanence, c'était une grave atteinte à l'autorité royale qui inaugurait les déplorables désordres dont trois mois durant la province allait être le théâtre. Jusqu'alors son dévouement aux droits de sa compagnie n'avait jamais empêché le président de Grémonville de se montrer zélé pour le service du Roi, la droiture de son jugement et de sa conscience était reconnue de tous, en cette circonstance elle dut être faussée par ses rancunes, toujours est-il qu'il ne fit pas son devoir, comme le fait remarquer en ses Mémoires Madame de Motteville, sa parente par les Saldagne et son amie, il est à plaindre d'y avoir manqué (2). Le duc de Longueville reconnaissant, supprima, le 27 janvier 1649, de sa personnelle autorité, et le semestre et les nouvelles charges ; le lendemain, en l'absence du premier Président, Grémonville présida une séance illégale du Parlement où la chose fut enregistrée. La Reine en étant venue à négocier, le semestre fit les frais de l'arrangement.

Le Président de Grémonville pendant la Fronde eut tous les honneurs du Parlement, ce fut lui qui proclama avec attendrissement les accords de Saint-Germain et donna alors l'ordre de licenciement des troupes, il fut le premier à Notre-Dame au solennel *Te Deum*, d'action de grâces, chanté en réjouissance de

(1) Floquet. *Histoire du parlement de Normandie*, V.

(2) *Mémoires de Mme de Motteville*, édition Petitot, seconde série t. XXXVIII, p. 168, la mère de Mme de Motteville Louise Bessin de Mathonville était fille d'une Saldagne.

Digitized by Google

la paix. Il ne jouit pas longtemps de son triomphe, vieux et malade, sentant sa fin prochaine, il résilia sa charge de président en faveur de son fils d'Etalleville et ne survécut guère à sa démission, il mourut le premier juillet 1649 âgé de 72 ans et le parlement assista tout entier à ses obsèques, il fut inhumé à Grémonville. Le 4 octobre 1774 on retrouva son cercueil et on y lut cette inscription :

Cy gist Messire Raoul Bretel chevalier Seigneur de Grémonville, Yvecrique, Estalleville, Sauseusemare, Mortemer, Espinay, Sainte-Beuve, Saint-Germain, Vatieville, Fesque, Lucy, Savary, La Chapelle, etc. Mary de Dame Isabeau Gronlard gissante à Saint-Cande le Jeune, Conseiller du Roy en ses conseils et Président en sa court de Normandie ; fils de feu Messire Louis Bretel et petit-fils de Messire Raoul Bretel tous présidents au Mortier au dit Parlement qui trépassa en sa 73e année le premier de juillet 1649.

L'intransigeance du président de Grémonville quant aux droits du Parlement n'empêcha jamais la cour de faire appel à ses services, comme son père le président de Lanquetot il fut commissaire député pour la tenue des états de Normandie de 1638 à 1643, et touchait de ce fait 400 livres par an. Louis XIII avant sa mort lui avait donné commission avec le conseiller de Brinon et l'avocat du roi le Guerchois pour aller à Dieppe y établir une juridiction de prieur et consuls des marchands.

Le Président de Grémonville avait été prince des Palinods en 1618. En 1632, il devait habiter à Rouen sur la paroisse Saint-Godard, la présidente de Grémonville, cette année-là donna une bannière à cette paroisse.

On trouve de forts beaux prix du collège des Jésuites de Rouen portant les armes des Bretel avec des licornes en supports et en cimier, ils étaient dus peut-être à la munificence du président de Grémonville, un exemplaire en est conservé dans la bibliothèque du château d'Acquigny, chose curieuse nous l'avons acheté en Portugal ou fut ambassadeur le mari de l'arrière petite-fille du président de Grémonville.

Avec son fils aîné Nicolas Bretel alors conseiller au grand conseil il assista comme parent en août 1634. au mariage de Moisant de Brieux (1). Le 28 avril 1644, mourut à Rouen Isabeau Groulard,

(1) *Bulletin de la société de l'Histoire de Normandie*, II, p. 425.

Digitized by Google

un mois après son beau-frère l'archevêque d'Aix, âgé de 57 ans, ayant, nous dit son mari, vécu avec lui « dans une grande douceur et amitié, et elle fut regrettée universellement de tous les gens de bien pour sa grande vertu et probité et charité qui donnait de bons exemples à toute la province et à la ville ». Mme de Grémonville fut assistée à son lit de mort par le père Dubois, prêtre de l'oratoire, l'un des introducteurs du jansénisme en Normandie (1). Isateau Gronlard fut enterrée le samedi matin 30 avril à Saint-Cande « avec les larmes de toute la ville ».

Le président de Grémonville augmenta considérablement la fortune qu'il avait reçue de son père, il fit à Grémonville et aux environs des acquisitions qui firent de ce fief une grande terre, il entreprit d'y construire un château digne de la grande situation où sa famille était parvenue, le plan grandiose qu'il avait conçu nous a été conservé, il rappelle celui du château de Balleroy en basse Normandie. Avec ses trois grands pavillons réunis par des ailes, entouré de murs, de fossés, précédé d'un autre pavillon d'entrée, accompagné de bâtiments à arcades, le château de Grémonville eût été un des plus importants et des plus beaux du pays de Caux. Le Président n'en construisit qu'un des pavillons d'angle qui pour être œuvre inachevée n'en est pas moins une très belle œuvre, on y voit encore ses armes et celles de sa femme. M. L. Dimier dans son guide de la Haute-Normandie le décrit ainsi : « ce pavillon ne le cède pour la majesté des proportions et des percées, à aucun des beaux châteaux de la Basse-Normandie, comme Harcourt ou Balleroy. Il n'a comme eux d'ornement que le bossage de pierre blanche autour des fenêtres, détaché sur la brique du mur. A l'aplomb de la fenêtre principale, est une fenêtre carrée dans le toit, et sur les deux fenêtres de côté, des frontons, à la façade de derrière, cette lucarne est remplacée par un entablement d'un dessin admirable, entre deux œils-de-bœuf ». Il avait dû avoir aussi le projet de faire ériger sa terre patrimoniale en marquisat, ce qui fut réalisé plus tard par un de ses héritiers, car il rechercha l'acquisition de tous les fiefs

(1) L'abbé Avisse dans une lettre à Mme de Grémonville femme de l'ambassadeur à Venise du 13 avril 1647 lui annonce que le curé de Rouville, autheur des notables retraites qui se sont faites en ces quartiers a remis son bénéfice au Père Dubois.

Digitized by Google

environnants : le premier décembre 1619 il achète le fief du Thuit huitième sis à Yvecrique, et s'étendant à Etoutteville et à Doudeville; le sept septembre 1622, le fief de Brotonne dit le Plessis ou Amfreville huitième assis à Amfreville-les-Champs et s'étendant à Berville et à Yvecrique. Le 19 juillet 1620, il avait acheté la prévoté ou fief-ferme d'Yvecrique mais il dut la délaisser au Sire de Bréauté son vendeur qui, regrettant cette aliénation l'avait fait clamer au droit lignager par Claude de Milleville femme de Louis de Guiran seigneur de Tocqueville et de Dampierre, il n'en fut pas cependant pour ses peines, car il obtint en compensation de sa soumission à la clameur, que toutes les terres qu'il possédait dans la mouvance de cette prévoté seraient affranchies à l'avenir de toutes rentes et charges et unies à sa seigneurie d'Yvecrique. La lettre de l'abbé Avisse, curé d'Yvecrique que nous allons bientôt reproduire nous le montre en 1646, arrondissant encore Grémonville de trois fiefs à Yvecrique. Il fit de la terre de Sainte-Beuve un autre important domaine, en 1607 il obtint une nouvelle union et incorporation des fiefs de Lucy et de Sainte-Beuve mais sous le seul nom de Lucy, il y adjoignit en 1608 le fief de Fesques, le Roi lui fit don et remise des treizièmes de cette acquisition (1), puis successivement les prévotés de Sausseusemare et de Mortemer, les fiefs d'Epinay, les pleins fiefs de Saint-Germain et de Vatierville, le fief d'Orival à Fesques, là encore il avait du rêver un second marquisat dont le chef mois eut été le château de Saint-Germain-sur-Eaulne où il semble bien avoir fait de grands travaux.

Il existe encore aujourd'hui au château de Grémonville un portrait peint à l'huile du président de Grémonville, toile médiocre et qui a beaucoup souffert de l'injure du temps, on en conserve une réplique au château d'Acquigny.

Le Président de Grémonville eut de son mariage quatorze enfants dont il a inscrit la liste à la suite de celle de ses frères et sœurs dressée par son père, il l'a fait précéder de cette maxime : *Domine non secundum peccata nostra facias nobis.*

(*A suivre.*) Baron D'ESNEVAL

---

(1) *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, XVIII, p. 79ᵉ, 83ᵉ, 84ᵉ, et 114.

Digitized by Google

Un peu d'Histoire normande

L'Impératrice Joséphine à Navarre

Au lendemain de son divorce, Napoléon Ier voulut que Joséphine possédât dans Paris le palais le plus somptueux, l'Élysée, et aux environs le château choisi jadis par elle-même, Malmaison. Comme il lui manquait une terre dans laquelle elle pût jouir d'un grand espace. il chercha quelque vaste domaine, assez éloigné de Paris pour ne pas porter ombrage à la nouvelle impératrice, assez étendu pour être digne d'une Majesté déchue, avec une habitation suffisante pour recevoir une suite que l'on prévoyait nombreuse. Émigrés rentrés, nouveaux riches, princes nouveaux, gros financiers, grands fonctionnaires avaient si bien absorbé les propriétés répondant à ces desiderata qu'il devenait difficile d'en découvrir une disponible. Soudain, l'Empereur se souvint que l'année précédente, par décret du 3 janvier 1809, il avait réuni aux biens de l'État la terre de Navarre et toutes ses dépendances. Sans doute, il y aurait fort à dire sur la légalité de l'acte qui avait ainsi dépouillé les héritiers du duc de Bouillon, dernier propriétaire de ce château que l'on voulait tout d'abord affecter au prince des Asturies. On avait renoncé à ce projet et maintenant la résidence convenait si bien à sa nouvelle destination qu'on était bien décidé à ne tenir aucun compte des récriminations qui pouvaient se produire. Après avoir racheté au domaine la terre de Navarre, l'Empereur signait, le 11 mars 1810, les lettres patentes l'érigeant en duché et en attribuant la propriété à Joséphine.

Situé à la porte d'Évreux, le château reposait sur une terrasse quadrangulaire à balustres. Il consistait en une immense bâtisse carrée, à quatre faces symétriques, élevée de deux étages et surmontée d'une coupole tronquée par une vaste plate-forme couverte de plomb. Un neveu du grand Turenne avait construit, en 1686, ce cube de maçonnerie, non loin des ruines de l'ancien château, avec l'idée d'en former le piédestal d'une colossale statue du grand oncle, que l'on mettrait sur cette plate-forme. Le projet

Digitized by Google

n'avait pas reçu son exécution complète : la statue manquait et les paysans appelaient le dôme ainsi coupé « la marmite ».

A l'intérieur, sous ce dôme, s'étendait un immense salon rond, pavé en marbre, tenant toute la hauteur et ne prenant jour que par le haut. Au milieu de chaque face de la maison, un grand vestibule donnait au dedans sur le salon, au dehors sur un perron à double révolution. Les logements s'agençaient tant bien que mal dans les angles formés, en plan, par ce cercle inscrit dans le quadrilatère. C'était formidable... et incommode au possible.

La nouvelle propriétaire y pénétra pour la première fois le 29 mars 1810. Marie-Louise, arrivée à Compiègne l'avant-veille, allait entrer à Paris. Il n'était pas convenable que, dans les premiers temps du moins, les deux impératrices habitâssent si près l'une de l'autre. Aussi, malgré le chagrin qu'elle en ressentait, l'infortunée Joséphine avait-elle été obligée de s'arracher à Malmaison. Elle en était partie la nuit, pour atteindre Évreux dans la matinée.

A neuf heures, un coup de canon. C'est le jour de la mi-carême. Toute la population est en émoi. La garde nationale forme la haie sur la route de Paris, par laquelle le cortège arrivera, sur celle de Caen, par laquelle il sortira de la ville. Pour l'occasion, on a recruté une garde d'honneur, à pied et à cheval. Préfet, maire, autorités, musiques, tout le monde s'est porté au-devant de l'ancienne souveraine. Quand sa voiture apparaît, les canons tonnent, les fanfares retentissent, les cloches des églises sonnent à toute volée. Après le discours de bienvenue, prononcé par le maire, le cortège s'avance, traverse la place Saint-Taurin, où le clergé présente l'eau bénite : l'évêque est en retard, il revêt au séminaire ses vêtements sacerdotaux. Lentement on avance, au milieu des acclamations et de la sympathie générale. A 4 heures du soir enfin, on arrive à Navarre.

La première impression est franchement détestable. Sans doute, le cadre est grandiose, mais dans quel état se trouve l'intérieur ! Depuis quinze jours, on travaille à la hâte aux réparations les plus urgentes. Tous les corps de métiers d'Évreux sont représentés. Et cependant, tout paraît délabré. Les fenêtres ne ferment pas, les boiseries sont pourries, le vent et la pluie pénètrent dans les chambres, les cheminées fument, l'eau découle des murs. Avec cela, pas de calorifère. Un froid glacial dans

Digitized by Google

l'immense salon qui commande toutes les pièces et empêche de rien chauffer. A peine quelques meubles épars. C'est lamentable.

A l'extérieur, une humidité terrible. Le château est bâti dans un vallon que dominent des coteaux boisés. Avec les eaux de la petite rivière de l'Iton, qui coule dans le fond, on a formé des bassins et des canaux, reliés par des cascades. En été, ce doit être charmant, mais en cette saison !

L'entourage de l'Impératrice ne cache pas sa mauvaise humeur. Il est bien restreint maintenant, cet entourage ! Nombreuses ont été les désertions depuis que la souveraine est descendue du trône. Sur le papier, quelques personnes restent inscrites comme appartenant à la maison : parmi elles, plusieurs n'ont pas eu le courage de dépasser Malmaison. En réalité, très peu ont affronté le voyage : La dame d'honneur, Mme d'Arberg, personne très respectable, chargée du contrôle des présentations, des visites, de la tenue des salons, et deux dames qui ne figuraient pas à la cour, Mmes d'Audenarde et de Viel-Castel. Les autres se sont excusées, ont disparu, se sont évanouies. Quelques-unes, il est vrai, reparaîtront plus tard. La lectrice a suivi. C'est toujours Mme Gazzani, femme du receveur général de l'Eure. Du côté des hommes, le chevalier d'honneur, véritable chef de la maison, le comte André de Beaumont, n'a pas encore rejoint. En son absence, ses fonctions sont exercées par l'écuyer en chef, Honoré de Monaco, qui a sous ses ordres deux écuyers adjoints, d'Andlau et Pourtalès. Deux chambellans seulement, Viel-Castel et Turpin de Crissé : ce dernier possède, en peinture, un joli talent d'amateur.

La domesticité a été fort réduite : pour le moment, quatre femmes de chambre et deux premiers valets de chambre.

Joséphine est désemparée. Par-dessus tout, elle redoute que ce ne soit un exil définitif. De tout son cœur, elle aspire à revenir à Paris, à Malmaison pour le moins. A l'heure actuelle, les ordres sont formels : il lui faut vivre sur sa terre.

C'est qu'au début surtout, l'existence n'est pas gaie à Navarre. La saison est maussade. Il pleut. Dans la journée, entre deux ondées, on se risque à quelques promenades à pied, sans but. Puis, des excursions en calèche, dans la forêt. Le soir, on se rabat sur la tapisserie. Joséphine joue parfois au trictrac, avec le respectable évêque d'Évreux, Mgr Bourlier, qui, malgré ses soixante-

Digitized by Google

quinze ans, vient souvent dîner avec elle. Quand le prince Eugène arrive pour voir sa mère, il met heureusement un peu de mouvement, il invente des jeux, improvise des charades, anime la soirée par ses récits. Malgré tout, le séjour est pesant, Joséphine aspire à sortir de sa prison.

Au mois de mai 1810, tandis que l'Empereur promène sa nouvelle épouse en Belgique et dans le nord de la France, Joséphine obtient l'autorisation de retourner à Malmaison. Elle y court. Puis, elle invoque le prétexte de sa santé pour se rendre aux eaux d'Aix. Pendant tout l'été, elle circule, visite la Savoie, passe même en Suisse.

Le 22 novembre 1810 seulement, elle revient à Navarre. Elle n'est pas reçue cette fois avec les honneurs qui lui ont été accordés huit mois plus tôt : un piquet de gendarmerie constitue toute son escorte.

En son absence, de sérieuses réparations ont rendu le château à peu près habitable. Autour du grand salon, condamné l'hiver, on a aménagé de petites salles pour le billard, le jeu, la musique. La chambre de l'Impératrice, au rez-de-chaussée, a été tendue à neuf. Des cloisons ont amélioré celles des personnes de la maison. On a installé des calorifères. Peu importe l'effroyable quantité de bois qu'ils consomment : les forêts sont proches et vastes! A l'extérieur ont a grandement embelli les jardins. Sans doute, les anciens quinconces, tracés jadis par Lenôtre, ont été rasés par le fermier précédent. Cependant, on a pu retracer une partie des allées et surtout installer de magnifiques serres.

Pour cet hiver 1810-1811, la société est plus nombreuse. Les dames du palais arrivent peu à peu. Joséphine a su attirer « un essaim de jeunes filles aussi jolies que pauvres. » Des jeunes gens ont demandé des places de chambellans . Tout ce monde est pris parmi l'ancienne noblesse : aucun n'appartient à la nouvelle.

Les domestiques se sont multipliés. Il y en a maintenant plus de cent cinquante, sans compter le personnel fixe resté à l'Élysée ou à Malmaison. Le mouvement est donc considérable et l'intendant général, M. Pierlot, riche banquier, receveur général de l'Aude, qui, malgré ses 300.000 livres de rente, a sollicité ce poste uniquement pour être de cour, a fort à faire pour mettre un peu d'ordre dans les finances.

La vie est très réglée. Le matin, Joséphine reste dans ses appar-

Digitized by Google

tements. Elle reçoit quelques fournisseurs venus de Paris pour lui présenter leurs nouveautés. Elle écrit ou signe beaucoup de lettres, la plupart pour solliciter auprès des ministres, des hauts fonctionnaires, en faveur des gens de son entourage.

A onze heures, déjeuner. Un seul service et le dessert. Au bout de trois quart d'heures, on passe au salon. Les jeunes personnes font de la musique, les autres jouent aux cartes, aux échecs. On va ensuite dans les serres. Si le temps le permet, on monte dans les calèches à quatre chevaux et on se promène dans la forêt d'Évreux. Au retour, les dames prennent leurs tapisseries, les hommes causent ou lisent. On lit beaucoup à Navarre, surtout des romans. De Paris, on envoie tout ce qui paraît. A quatre heures, le salon est vide. Les dames se sont retirées dans leurs chambres. Elles se rendent des visites.

A six heures, tout le monde se réunit pour le dîner. Souvent, on a des invités, venus d'Évreux ou des environs. Le service est luxueux. Maîtres d'hôtel, valets de chambre, valets de pied sont nombreux. On mange dans de la vaisselle plate. A part les personnes de marque, auxquelles Joséphine assigne des places, chacun se met où il veut. Après le dîner, musique, chants, parfois quelques danses. L'Impératrice joue au billard, au trictrac, fait des patiences. On sert le thé et à onze heures, en général, chacun rentre chez soi.

Quand la reine Hortense passe quelques jours chez sa mère, l'étiquette, qui se relâche peu à peu, reprend ses droits, pour la plus grande gêne de tous. Avec Eugène, au contraire, on a plus de laisser aller. Il est jeune, quelque peu gamin, bon garçon. Aussi apporte-t-il la note gaie. Il organise des parties de pêche, des pipées aux oiseaux, des excursions, des farces dans les couloirs, des plaisanteries dites de château. On oublie les rangs, les distances, et pendant quelques instants on s'ennuie moins.

Dans cette vie oisive, des intrigues se nouent, on marivaude, probablement même va-t-on plus loin... Joséphine se plaît dans cette atmosphère de galanterie. Nullement bégueule, excusant l'amour chez les autres comme elle l'a compris pour elle, elle se prête volontiers aux confidences. En somme, malgré les efforts de Mme d'Arberg, le ton général de la maison est mauvais.

L'Empereur en a connaissance. Il se fâche, exige plus de tenue. Désormais, chambellans et écuyers porteront leurs uniformes.

Digitized by Google

Les cuirassiers d'Évreux enverront chaque jour une garde de 25 hommes, et un piquet de 14 cavaliers, commandé par un officier, escortera l'Impératrice dans ses promenades.

Les visites venues de Paris sont rares. D'Évreux ont reçoit quelques personnes, surtout pour les dîners et les soirées. Le 7 février 1811, le préfet donne un bal. Le 19 mars, pour la Saint Joseph, grand service à la cathédrale. La veille, toutes les personnes notables de la ville sont venues apporter leurs souhaits. Des jeunes filles, habillées de blanc, ont organisé un défilé, ont récité des vers. Le soir, bal à Navarre, dans le grand salon dont le sol a été recouvert d'un plancher. Le 20 mars, c'est le maire qui donne un grand diner. Il a invité Joséphine. Elle s'est excusée et s'est contentée d'envoyer sa maison d'honneur. En sortant de table, on a appris la naissance du Roi de Rome. Sonneries de cloches, salves d'artillerie ont répandu la nouvelle dans la ville. Joséphine a été prévenue par le directeur des postes, qui, avisé lui-même par un courrier spécial envoyé de Paris à Cherbourg, a aussitôt revêtu son plus bel uniforme et a couru à Navarre. Le lendemain, Eugène arrivera, avec mission de l'Empereur d'annoncer l'évènement à sa mère.

Vers la mi-avril, Joséphine revint à Malmaison, qui fut, à partir de ce moment, sa résidence principale. Aux dernières heures de l'Empire seulement, nous la voyons retourner à Navarre.

Le 29 mars 1814, au matin, quatre ans jour pour jour après son arrivée en Normandie, quand elle apprit l'approche des armées alliées, elle s'enfuit de Malmaison et prit la route d'Evreux. Elle avait cousu dans son jupon ouaté ses perles et ses diamants, et elle avait bourré les coffres de sa voiture de ses objets les plus précieux. Dans la crainte de ne pas trouver de chevaux de poste, elle avait emmené toute son écurie. Le soir, elle coucha à Mantes. Le 30 seulement, elle atteignit Évreux. Très bien accueillie, elle reçut une escorte de la garde nationale. La reine Hortense, qui, avec ses enfants, avait d'abord voulu suivre Marie-Louise, rejoignit sa mère le 1er avril. Le château était plein, non pas que toute la maison d'honneur eût accompagné Joséphine : de nombreuses défections, au contraire, s'étaient produites. Seulement, ceux qui avaient cherché un refuge loin de la capitale avaient amené leurs femmes, leurs enfants.

Aux nouvelles qui arrivaient de Paris, l'entourage composé, on

Digitized by Google

l'a vu, de gens de l'ancien régime, ne cachait pas sa joie et commençait à se livrer à des intrigues pour s'assurer les faveurs du nouveau monarque. En quelques jours, la maison d'honneur disparut. Mme d'Arberg resta seule, avec une Polonaise et une Belge. Bientôt, d'autres personnes, fugitives celles-là, vinrent à leur tour demander un asile.

Le séjour de Joséphine à Navarre devait être de courte durée. Par l'entremise du duc de Vicence, l'Empereur lui-même lui conseilla de rentrer à Malmaison, où elle serait plus à même de défendre ses intérêts auprès des alliés. Au milieu d'avril, elle quitta le château qu'elle ne devait plus revoir. On sait, en effet, que six semaines plus tard, le 29 mai 1814, elle mourut à Malmaison.

D'après les lettres patentes qui avaient attribué à Joséphine la propriété de Navarre, il était stipulé qu'à sa mort le duché reviendrait à son fils. Le gouvernement royal ne souleva aucun objection. Le prince Eugène entra en possession du domaine. A sa mort, en 1824, Navarre fut attribué à son fils ainé, le jeune duc de Leuchtenberg. En 1829, la mère de ce dernier, la duchesse douairière de Leuchtenberg, demanda l'autorisation de vendre cette propriété dont l'entretien absorbait les revenus. Le roi refusa. En 1834 seulement, on put procéder à cette vente. Le marquis Dauvert devint acquéreur, au prix de 1.378.000 francs. Son premier soin fut, en 1836, de raser le château et de morceler les terres.

A l'heure actuelle, rien ne subsiste de cette somptueuse demeure. Dans les environs même, c'est à peine si l'on a conservé le souvenir de cette gracieuse Joséphine qui, pendant quelques années, avait, par son charme et sa générosité, rendu un peu de vie et de splendeur à ce coin de Normandie. *Sic transit*...

Ernest D'HAUTERIVE.

Bien qu'étrangère à l'histoire de la Normandie, je me permets de signaler à nos lecteurs une remarquable étude de M. Paul-Victor Duchemin (*Mlle de Sombreuil*. Librairie Perrin). Ils y trouveront une discussion serrée sur le fameux verre de sang et de très intéressants détails sur l'odyssée de la courageuse jeune fille.

E. H.

Digitized by Google

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE DANS LA BASSE-NORMANDIE

(1792)

C'est au mois de septembre 1792 que le célèbre abbé Barruel quitta Paris pour se rendre à Londres. Aussitôt il demanda aux prêtres déportés des détails sur la persécution religieuse qui avait sévi dans les divers diocèses depuis l'application de la néfaste Constitution civile du Clergé.

M. Le Maître, curé de Saint-Ouen-sur-Maire, dans le diocèse de Séez, adressa, le 22 mai 1793, à l'abbé Barruel une note ayant pour titre : « Faits arrivés en Basse-Normandie en 1792. » Comme ce document historique est inédit et inconnu, nous sommes heureux de le reproduire :

Le lundi de Pâques 1792, le sieur des Douits, curé de Lougé, diocèse de Séez, jureur à qui il ne reste de la prêtrise que ce que le caractère en a rendu absolument ineffaçable, voulut donner aussi un plat de son métier. En conséquence, une centaine de ses habitants, armés de pied en cap, volent chez le curé de Saint-Oüen-sur-Maire, leur voisin ; et pour ne pas manquer leur coup, ils arrivent à la fin des vêpres. Ils se saisissent de lui ; ils l'emmènent, mais non tout seul. Pas un de ses paroissiens, malgré ses instances réitérées, ne voulut jamais abandonner son pasteur, résolus de périr avec lui, si on lui arrache un cheveu. On arrive à Lougé, où étaient plus de 400 personnes dans l'attente d'une scène nouvelle. On exige que le captif monte en chaire pour rendre compte de sa foi, contradictoirement avec le curé jureur. Celui-ci, préparé de longue main à cet assaut et se reposant d'ailleurs sur on art sophistique, s'applaudissait déjà. Mais ses armes étaient rouillées et son triomphe ne fut pas long. En effet, dès le premier argument, il fut mis au sac ; et afin que tout le monde pût mieux en juger, il fut sommé deux à trois fois d'y répondre, mais en vain. Il n'osa en dire un mot et parla de toute autre chose. Après cinq quarts d'heure de conférence, pendant lesquels il se jeta de côté et d'autre et fut battu partout, il se retira confus et murmu-

Digitized by Google

rant. On sortit et on délibéra sur le sort du confesseur de la foi. Le sieur des Douits mit tout en usage pour lui faire faire quelqu'avanie. *Si on le renvoie absous*, disait-il, *il en triomphera ; ce sera une preuve qu'il aura remporté la victoire*. Mais tous ses efforts furent vains, et quelque patriotes que fussent ses paroissiens, une dizaine des chefs se détachèrent et firent 20 à 30 pas pour reconduire leur captif. Le lendemain, il n'en dit pas moins la messe à ses bons habitants ; et s'il partit le jour suivant, il y fut forcé par une descente de deux paroisses voisines, qui fondirent sur celle de Saint-Ouen pour punir vivement le curé et les habitants de leur aristocratie publique. Tous furent désarmés ; on emporta jusqu'aux broches à rôtir et aux fourches à fumier. Une ou deux femmes furent tondues, etc. Le sieur Philippe, son vicaire, était présent ; mais comme il n'est pas bien sûr d'avoir une âme, il ne voulut rien dire des choses spirituelles.

N'oublions pas de rendre à la paroisse de Saint-Maurice-du-Désert, diocèse du Mans (1), la justice qu'elle mérite. MM. Tirot frères, curé et vicaire d'icelle, et un autre prêtre qu'elle a vu naître, ne trouvant plus où se réfugier en sûreté, tant étaient vives et fréquentes les poursuites patriotiques, furent réduits à se cacher dans un fossé, au milieu de leurs ouailles, le 13 août 1792. Plusieurs habitants en ont connaissance et pendant plus de six semaines de suite n'ont cessé de leur procurer tous les secours possibles. Chose incroyable, épuisés de la fatigue du jour dans ce temps de moisson, ces bonnes gens n'ont cessé de passer les nuits à veiller à leur garde.

La ville de Domfront, en basse Normandie, a voulu figurer, elle aussi, dans l'histoire de la Révolution. Déjà elle s'était avisée *la première* d'outrager la pudeur des vierges, déjà elle avait fait incarcérer plusieurs prêtres. Cela ne lui suffisait pas. Elle fit dresser une potence, et plus d'une fois on les conduisit au pied pour la leur faire durement embrasser. Dans les premiers jours d'août 1792, à peine son district eut-il rendu un arrêté contre les prêtres insermentés, qu'on leur fit la chasse de toutes parts. Vingt-cinq furent pris et renfermés au Séminaire ; et si on leur laissa d'abord une espèce de liberté, ce ne fut que pour la leur

(1) Saint-Maurice-du-Désert fait partie du diocèse de Séez depuis l'application du Concordat (1802).

Digitized by Google

faire payer chèrement. Au bout de quinze jours, on leur donna une garde très nombreuse, et ils furent veillés de si près qu'ils n'avaient pas même le loisir de satisfaire aux besoins naturels sans être épiés et suivis par ces sentinelles importunes. Leurs oreilles étaient assourdies de propos outrageants et sanguinaires. Mais ce n'était là qu'un prélude d'autres scènes. Vint le temps des assemblées électorales. Domfront fut choisi pour tenir leurs séances. Ce fut une partie de plaisir exquis pour les électeurs de trouver là des prêtres. Le décret d'exportation servit de prétexte pour exercer leur tyrannie. Pour que le sacrilège fût plus complet, on choisit l'église du Séminaire, déjà souillée par le club pour outrager ces généreux confesseurs de la foi. Deux fois on les y conduisit, et deux fois à toutes les injures qu'inspire la rage ils ajoutèrent les coups auxquels pousse la fureur. Les cordes des cloches leur furent d'un grand service, soit pour les passer au cou, soit pour en frapper la tête de leurs patients. Afin que la tragédie durât plus longtemps, on ne les faisait comparaître que tour à tour. La scène se termina par l'arrêt d'exportation. Un sieur Le Tourneur la Vannerie voulut sauver ces infortunés du péril prochain qui les menaçait. Il rassembla et composa une brigade, la moins mauvaise qu'il put, pour les escorter jusqu'au port et se mit à leur tête. Ce ne fut pas un petit embarras de partir. Une nombreuse populace s'apprêtait à égorger (les électeurs n'y contribuaient pas peu), et il fallut s'enfuir de nuit et par des chemins très détournés pour dérober les prêtres au massacre. Leurs parents risquèrent de payer pour eux et eurent bien de la peine à tirer leurs chevaux.

La route leur offrit deux scènes opposées. Un village avait envie d'assommer les conducteurs et de mettre les captifs en liberté : ceux-ci s'y opposèrent. Le bourg de Villedieu-les-Poêles s'apprêtait à les immoler. Le peuple avait déjà les couteaux et les haches aux mains. Le procureur de la commune pérorait en vain ; et s'ils échappèrent au martyre, ce ne fut que parce que l'escorte craignit pour elle-même, piqua des deux et s'enfuit au galop. Arrivés à Granville, ils commencèrent à respirer à leur aise. Toute la ville s'empressa de témoigner à ces infortunés sa sensibilité, et de leur montrer toute la charité des beaux jours de l'Eglise.

Des 25 prêtres renfermés à Domfront, il n'y en a eu que 14 d'ex-

Digitized by Google

portés. Les autres ayant plus de soixante ans furent conduits et détenus à Alençon.

Tous mes remerciements au R. P. Vivier, archiviste de la Compagnie de Jésus, qui a bien voulu me communiquer l'original de cette intéressante pièce historique.

Chanoine Uzureau,
Officier d'Académie,
Directeur de l'*Anjou historique*.

NOTE DE M. LE TRESORIER

Abonnements reçus du 1er Septembre au 15 Novembre 1924.

MM. Bricon, à Séez. 15 fr.; Jean Léturgie, 15 fr.; Chapel, 15 fr.; abbé Alix, 15 fr.; Henri Pellerin, 15 fr.; abbé Duval, 15 fr.; Vallée, 15 fr.; abbé Gouget, 15 fr.; Le Roy Ladurie, 15 fr.; abbé Brunet, 15 fr.; abbé Simon, 15 fr.; abbé Boudier, 15 fr.: abbé Bourrienne, 15 fr,; abbé Longuet, 15 fr.; marquis d'Eyrague, 15 fr.: Mgr Lemonnier, 15 fr.; M. Jouan, 15 fr.; Bibliothèque de Caen, 15 fr.; Archives du Calvados, 15 fr.; MM. Ernult, 15 fr.; de Longuemare, 15 fr.; de Touchet, 15 fr.; baron de Moidrey, 15 fr.; Mlle Girard, 15 fr.; MM. Lemonnier, 15 fr.; de Goncourt, 15 fr.: de Vatimesnil, 15 fr.; Le Couteulx, 15 fr.; vicomte des Brosses 15 fr.; Leroy, 15 fr.; abbé Dumans, 15 fr.; Marc Moussay, 15 fr.; de Nanteuil, 15 fr.; abbé Delalande, 15 fr.; Mgr Bardel, 15 fr,; MM. d'Artoy, 15 fr.; abbé Guérard, 15 fr.; Lemire, 15 fr.; Jore, 15 fr.; abbé Monory, 15 fr.; Soudet, 15 fr.; Gouse, 15 fr.; Desprey, 15 fr.; Dufresne, 15 fr.; abbé Gauquelin, 15 fr.; Blaizot, 15 fr.; Mlle de Coniac, 15 fr.; MM. Lefèvre, 15 fr.; Boucher, 15 fr.; Gilbert, 15 fr.; Martin, 15 fr.; Rostand, 15 fr.; abbé Launay, 15 fr.; [de Seguin, 15 fr.; Angot des Rotours, 15 fr.; Mme la baronne Coche, 15 fr.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le De Officiis ecclesiasticiis de Jean d'Avranches, archevêque de Rouen (1067-1079), par M. l'abbé R. Delamare. Paris, A. Picard. 22-clii-86 pp.

M. l'abbé Delamare est un homme heureux !

D'emblée, il est monté à la notoriété sous des portiques fleuris, notoriété qu'on pourrait peut-être qualifier de : double-majeure. Serait-ce exagéré? Nous ne voulons pas dire qu'il a misé sur le velours !

Non; son œuvre déjà très fournie s'édifie sur un labeur en profondeur, sur des recherches considérables, des lectures sans nombre, des rapprochements spéculatifs et historiques multiples.

Successivement, il nous a donné, au cours de ses diverses publications :

Les anciennes fêtes de Pâques à la cathédrale d'Évreux. — Les anciennes fêtes de la Pentecôte à la cathédrale d'Évreux. — L'ancienne procession du « Corps Saint » à la cathédrale d'Évreux, le jour des Rameaux. — Le nouveau calendrier liturgique du diocèse d'Évreux. — Études sur la liturgie des Abbayes normandes au XIe siècle. — Les couleurs liturgiques dans les rites romano-gallicans. — Étude historique sur les fêtes de précepte dans le diocèse d'Évreux. — Le calendrier de l'Église d'Évreux, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Enfin, *Le De Officiis ecclesiasticis, de Jean d'Avranches*, qui nous occupe, *ouvrage également couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

Nous ajoutons à cette longue liste : l'*Ordo Servicii de l'insigne cathédrale d'Évreux*, œuvre d'un intérêt de tout premier ordre.

De plus, M. l'abbé Delamare nous annonce comme devant paraître incessamment :

La renaissance liturgique dans les diocèses de Normandie. — La réforme des Propres diocésains. — Essai bibliographique de Liturgie

Digitized by Google

normande. — Le Calendrier spirituel d'Évreux au XVIIIe siècle. — La Liturgie de l'abbaye du Bec au Moyen âge.

Et en préparation :

Étude historique sur les anciens livres liturgiques de l'Église de Rouen. — Ordinaire de l'insigne Église de Rouen.

Les revues, grandes et petites, spéciales ou non, les journaux, ont distillé le miel de l'Hymette, sur chacune de ces productions, dans des appréciations de bonne justice ou d'abandon confiant.

La *Semaine Religieuse d'Évreux* (pp. 287, 299) l'a salué comme « une autorité », et a devancé, en son honneur, pour la très grosse majorité de ses publications, les jugements de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'ensemble de son œuvre lui a mérité (le mot pour cette fois est juste) les palmes d'Officier d'Académie.

M. l'abbé Delamare est donc un homme heureux ! Il l'est certainement, et il a dû s'en rendre compte, pour avoir allumé au-dessus d'un environnement quelque peu terne et insouciant, et fait briller inopinément le fanal de la beauté liturgique, dans sa vérité historique, dans son ancienneté et son sens originel.

La liturgie est une science de vie. De tout temps elle fut l'âme de nos églises, la théologie des foules chrétiennes et la règle de leur croyance et de leur religion. *Sacri ritus et cæremoniæ magnam christiani populi eruditionem, veræque fidei protestationem continent.* (Sixte-Quint : *Immensa*).

L'heure actuelle accuse une renaissance attentive à tout ce qui concerne cette science sacrée au premier chef. Les publications de M. l'abbé Delamare occupent très certainement une place honorable, dans ce mouvement de retour. Son « Jean d'Avranches » apporte une nouvelle preuve prise chez nous, en Normandie, de cette continuité magnifique dans l'unité romaine, des lois de la prière, des rites authentiques, des formules, dans leur expression positive ou mystique, en tout ce qui regarde le service de Dieu.

Et à ce titre ce livre ne joue pas seulement le rôle de tout document historique, il devient lui-même animateur de pensées de foi et de sentiments catholiques.

L'ouvrage est honoré des félicitations de Mgr l'Archevêque de Rouen, et de N. N. S. S. les évêques d'Évreux, Coutances et Avranches. Il est à peine ouvert qu'il laisse échapper un parfum

Digitized by Google

de bonne société. Son vestibule est décoré d'une galerie somptueuse et extrêmement variée de souscripteurs, où figurent des cardinaux, des évêques, des abbayes, des bibliothèques, des archives, des universités, des instituts, des chapitres, des séminaires, des sociétés savantes, des hommes de lettres liturgistes et historiens, des libraires et des pauvres curés de campagne.

Enfin, témoignage d'estime qui n'est pas vulgaire, le livre a été préfacé par Mgr Batiffol.

Jean, comte de Bayeux, plus connu sous le nom de Jean d'Avranches, de son titre épiscopal, appartenait à la famille ducale de Normandie. Il fut disciple de Lanfranc qui enseignait alors à la célèbre école épiscopale d'Avranches. Lui-même, plus tard, y occupa une chaire, et nommé évêque il resta sur ce siège pendant six ans (1060-1067).

En 1063, on le voit prendre part à la consécration de la cathédrale de Rouen, par l'archevêque Maurille.

C'est sur la demande de ce prélat qu'il composa son *De Officiis* pour rétablir la régularité et l'unité liturgiques ébranlées et compromises, autant par la négligence des pasteurs, que peut-être aussi par des surcharges et des libertés fantaisistes.

En 1067, il est nommé archevêque de Rouen, à la mort de Maurille, sans le remplacer, si l'on en croit l'histoire. De mœurs irréprochables, mais hautain et dédaigneux, parfois d'une violence démente, sa morgue de grand seigneur ne sut jamais donner à ses inférieurs la joie d'obéir, parce qu'il ignorait l'art délicat de commander.

Orderic Vital n'est pas tendre pour lui : *Ferox et turgidus erat et noxium rancorem... animo gerebat.* Il nous a conservé son épitaphe. Elle vante son zèle pour les lois et la discipline de l'Église, sa haine de la simonie et sa générosité, et se termine ainsi :

Lingua diserta, genus, sapientia, sobria vita
Huic fuit. . . . . . .

Toutes ces qualités demeurèrent vaines parce qu'il ne sut pas se faire aimer. En désaccord avec son clergé, avec les moines de Saint-Ouen, avec l'évêque de Lisieux, avec le duc Guillaume, avec tous ceux qui l'approchaient, frappé de paralysie et sur l'instance des évêques de Normandie, démissionné par le pape

Digitized by Google

en 1078, il mourut tristement dans sa maison de campagne de Saint-Philbert-sur-Risle, le 9 septembre 1079.

Son petit traité *De Officiis* fit plus pour la survivance de son nom que toutes ses années d'épiscopat. Sa valeur n'est cependant pas exceptionnelle. A une époque où les papes, les évêques, les grands abbés, les écolâtres étaient liturgistes, où les usages de la fusion romaine-gallicane étaient répandus et fixés partout, dans les cathédrales, les monastères et les paroisses, il est assez pâle et s'efface à côté des auteurs de premier ordre qu'étaient et que sont restés : Saint Isidore de Séville, au VIe siècle : *De divinis seu ecclesiasticis officiis.*

Amalaire : *De ecclesiasticis officiis, de ordine antiphonarii ; eclogæ in canonem missæ,*

Rhaban Maur : *De institutione clericali,*

Walafrid Strabon : *De officiis divinis*, au IXe siècle,

Et plus près de lui : Bernon, abbé de Richenau : *De institutione missarum*,

Bernold avec son *Microlog*e,

Honorius d'Autun : *Gemma animæ* au XIIe siècle, et d'autres.

Et enfin au XIIIe siècle Guillaume Durand, avec son *Rationale officiorum,* qui est « la synthèse liturgique et le dernier mot de la mystique du Moyen âge ».

Ces écrivains tiennent la clé des sources romano-gallicanes du culte chrétien en Occident, et personne ne peut suivre la pensée liturgique traditionnelle, ni en traiter, sans prendre langue avec eux. Leur ensemble est une somme d'une richesse, d'une sécurité et d'une valeur hors de pair.

Il n'en va pas ainsi de Jean d'Avranches. Sans déprécier sa valeur, on doit dire que sa réputation de liturgiste est purement locale. Son traité n'a pas franchi les limites de la Normandie. Très vite oublié, il disparaît longtemps, comme tant d'autres, dont le nom ne sort pas de l'incognito des bibliothèques.

Mais dans sa situation de second ordre, il est néanmoins un jalon très visible qui atteste l'uniformité liturgique de son siècle.

M. l'abbé Delamare le montre très bien. Quelles sont, se demande-t-il, les raisons d'écrire de Jean d'Avranches ? — Défendre la tradition et l'unité, contre tout particularisme. Quelles sont les sources où il a puisé ? — Les sentences des Pères et les coutumiers des églises. Sa méthode ? — Présenter, dans

Digitized by Google

une harmonie visible, tout ce qui concerne les cérémonies du culte et leur signification mystique. Son but? — Après la haute approbation de Maurille, imposer les règles de son traité aux paroisses de son diocèse.

Témoin d'un passé liturgique splendide, après ce temps de mort de l'invasion normande où l'on n'entendait plus un chien aboyer dans nos campagnes, à une époque où les usages romano-gallicans ont atteint dans toutes les églises de France leur complet développement et retrouvé leur ferveur ancienne, Jean d'Avranches n'a pas à coordonner ni à codifier, c'est inutile, moins encore à innover ; il atteste, affirme et dégage la tradition de toute altération et de tout particularisme envahissant. Il constate sa persévérance en Normandie, sa résistance aux intrusions et sa possession d'elle-même.

Après les *libri officiales*, il écrit en dépendance d'Amalaire. Il est sous son manteau. Amalaire fut le plus grand liturgiste de son temps. Il est le symboliste par goût, par méthode, par conviction et ajoutons, par excellence. Toutes les grandes collections de science liturgique l'ont retenu et réédité, Hittorp (1568), Ferrari (1591), Margarin de la Bigne (1610), Merati (1736).

Évidemment il était classique à cette époque. L'autorité de ses écrits et de son antiphonaire n'était pas discutée, et très probablement Jean lui-même l'avait pris pour base de son enseignement, quand il professait à l'école épiscopale d'Avranches.

Le traité est dédié à l'archevêque Maurille. Il deviendra le *Coutumier de Rouen* et à ce titre passera sans doute en Angleterre avec les évêques normands de la conquête.

Le manuscrit de Jean d'Avranches figure au *Livre d'Ivoire* (1111-1128), le plus ancien catalogue de la bibliothèque du Chapitre de Rouen. Dans la suite, on ne le retrouve plus.

En 1642, le chanoine Le Prevost publie, chez Laurent Maurry, un manuscrit quelque peu incomplet et en mauvais état du *De Officiis*, découvert au prieuré de Sausseuse, qui s'honorait de posséder les reliques de l'archevêque Maurille.

Le même manuscrit fut réédité en 1679, par Le Brun des Marettes, chez Bonaventure Le Brun. Cependant, il en existait un autre, que Mabillon avait consulté et qui avait appartenu au Président Bouhier, de Dijon. Dom Rivet, l'auteur de *La France littéraire*, l'avait signalé au XVIIIe siècle. Ce manuscrit, depuis, était

Digitized by Google

passé à la bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier. Plus correct, plus complet que l'exemplaire de Sausseuse, il remonte à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle.

C'est celui-ci que M. l'abbé Delamare a reproduit et étudié, avec succès, il faut le dire, servi par beaucoup d'érudition, au prix de recherches nombreuses, non sans un peu de diffusion quelquefois, mais toujours avec l'évidente volonté de trouver la vérité, de sauvegarder les droits de chacun et de faire resplendir les beautés et les puissances vitales du culte divin.

Le livre se divise en deux parties. I. *La vie de Jean d'Avranches.* II. *L'œuvre liturgique de Jean d'Avranches :* Les manuscrits. — Les sources. — La liturgie normande au temps de Jean. — Analyse du *De Officiis.* — Les heures. — La messe. — Le cycle liturgique. — Le temporal et le sanctoral. — Le texte latin : *Liber de Officiis ecclesiasticis.*

Le livre se termine par quatre index : index général, index du cycle liturgique, index des textes liturgiques, index bibliographique, tous très détaillés et très complets. On y eut trouvé, sans protestation, une simple table des chapitres qui manque, pour prendre connaissance d'un coup d'œil de l'ensemble du livre et retrouver les idées principales de l'exposition.

La pagination est de grand style. Ceci sans la moindre malice. Elle a ses rubriques. La première consiste à s'en passer. Les vingt-deux pages de l'Introduction de Mgr Batiffol, sont en pile et se comptent toutes seules. Tout ce qui représente le travail de l'auteur est paginé en chiffres romains, et le texte latin de Jean d'Avranches en chiffres arabes. Il y a quelque énervement à compulser le texte.

Quoi qu'il en soit de ce menu détail, il faut reconnaître que M. l'abbé Delamare sait faire œuvre de critique rigoureuse, comparer, opposer, rapprocher, avec abondance, entendement et souci inquiet d'exactitude. Après avoir lu attentivement son livre, on garde une impression nette du soin, de la probité et du travail de coordination scrupuleux, qui ont présidé à son ordonnance.

Écrit sobrement mais élégamment, dans une langue claire, souple et légèrement insinuante, il a les qualités : *Vigor in animo, decor in verbo*, qu'on aime toujours à rencontrer. A tout liturgiste, à tout ami de nos gloires normandes, à tout lecteur sim-

Digitized by Google

plement curieux des lois du culte et de la prière antiques, il paiera son temps et sa peine. Son succès l'a déjà prouvé suffisamment. Nous en adressons à l'auteur nos modestes félicitations.

Jean d'Avranches, dans le recul du temps est donc une physionomie bien normande. Sa science liturgique était estimée de son temps. Lanfranc y eut recours. Son *De Officiis* marque une étape brilllante de l'histoire religieuse de la province. En faisant sortir de l'ombre, qui les enveloppait, l'écrivain et son œuvre, M. l'abbé Delamare a fait acte d'historien avisé et de liturgiste très informé.

Abbé Ed. THOREL.

LA FRANCE ILLUSTRÉE

Revue Catholique pour les familles

40, rue La Fontaine, PARIS

Lire dans son numéro du 8 novembre :

Deux articles sur l'*Education des enfants par les parents* de Charles Bausssan et l'*Education des parents par les enfants* de Legouvé.

Un article de Forbin sur la *Muraille de Chine*, incomparable merveille.

Un voyage à travers la Sicile.

Une *Excursion dans le ciel*, par M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges.

Un article sur l'Ecole de Puériculture.

Deux pages du roman de Henri de Forges : *Bernard l'Enchanteur.*

Un chapitre d'images d'Epinal, par Boirau.

Un conte, de remarquables photos du professeur Branly et des nouveaux ambassadeurs, etc...

Digitized by Google

Calendrier Spirituel d'Evreux

AU XVIIIe SIÈCLE

(*Suite*)

Le dimanche de la Pentecote, le renouvellement des vœux du saint baptême a Saint-Nicolas, exposition tout le jour, le même jour, bénédiction du Saint Sacrement a Saint-Denis et aux Capucins après vêpres, et les deux jours suivants.

Le lundi de la Pentecôte, dans la chapelle du Saint-Esprit, exposition du Saint-Sacrement tout le jour, Sermon après Vêpres.

Le lundi de la Pentecôte, pèlerinage de la Charité a Saint-Sébastien.

« Le lundi XXVIIIe jour de mai (1629) l'on a esté, comme une bonne et louable coustume, en procession à Monsieur Sainct Sébastien, à l'heure de cinq heures, où l'on a dict une haulte messe... ; revenant de ladicte procession, l'on a esté en l'église de Monsieur Sainct Gilles, où l'on a dict une haulte messe... ; continuant ladicte procession, passant par le simitière de Sainct Thomas, auquel lieu a été chanté ung *Libera* sur la fosse des amis de Me Mathurin Le Cousturier, cy-devant eschevin... ; continuant ladicte procession, estant de retour en l'église de l'Hostel-Dieu, a esté dit et chanté ung *Libera* devant le crucifix à l'intention des frères, sœurs de ladite Charité tant vivants que trépassés. » (Registre de la Charité. Archives de l'Eure G. 1614.)

« Ce village, écrit A. Le Prévost, est connu par l'assemblée qui s'y tient le lundi de la Pentecôte. L'origine de cette fête remonte à un pèlerinage qui fut fondé dans le quinzième siècle à l'occasion d'une peste noire. » (*Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, Evreux 1869, III, 208.)

Le dimanche de la Sainte Trinité, a Saint-Sauveur exposition du Saint-Sacrement tout le jour, Sermon après Vêpres.

L'abbaye de Saint-Sauveur fut fondée en 1060 par Richard.

Digitized by Google

comte d'Evreux, près de l'église Saint-Nicolas. L'évêque Guillaume donna à la nouvelle communauté le revenu de la foire de l'Annonciation qui se tenait dans l'Aître de la cathédrale.

Plus tard cette église devint une des huit paroisses de la ville. Mais « le patronage en appartient, ainsi que celui de Guichainville, à l'abbesse et couvent de Saint-Sauveur, et les curés de ces deux paroisses étoient tenus de venir faire le premier la fonction de diacre et l'autre celui de sous-diacre, à la grand'messe de l'abbaye, le jour de la Sainte-Trinité... » (*Opuscules et mélanges historiques sur la ville d'Évreux*... Évreux, 1845, p. 31.)

La fête de la Sainte Trinité mentionnée par Jean d'Avranches XIe siècle), figure dans le missel ébroïcien du XIIIe siècle. En 1332, elle fut élevée au rang des fêtes triples. A l'origine, la cathédrale possédait, à l'endroit où s'élève maintenant l'abside, une chapelle de la Sainte-Trinité, de proportions fort modestes. Tous les dimanches, depuis la Présentation jusqu'à la Septuagésime et depuis la Trinité jusqu'à l'Avent, on faisait une station à la chapelle de la Mère de Dieu où s'élevait autrefois l'autel de la Sainte-Trinité, puis on chantait le verset et l'oraison en son honneur. Cet usage séculaire qui figurait encore dans le *Processionale Ebroïcense* de 1831, est soigneusement noté dans tous les *Ordos-obituaires* du XVIIIe siècle. (Cf. notre étude sur *Le Calendrier de l'Église d'Évreux*, p. 145.)

LE MÊME JOUR MESSIEURS LES TOILLIERS FONT LEUR FÊTE A L'HOTEL-DIEU ; SERMON A DIX HEURES.

Les documents qui sont parvenus jusqu'à nous sur la toilerie et la passementerie ébroïciennes sont des plus rares. Cependant l'appellation donnée par le *Calendrier spirituel* aux maîtres du métier indique l'importance de ce corps d'état. *Le Dictionnaire historique de l'Eure* (II, 93) écrit laconiquement que « à cette époque [1726] les coutils et ratines d'Évreux jouissaient d'une certaine réputation. »

« Dans la paroisse Saint-Gilles d'Évreux, il y avait au XVIIe siècle beaucoup de vignerons et de toilliers et de marchands de toiles, comme en font foi les registres de catholicité de cette paroisse. » (Notes CHASSANT : *Arts et Métiers*.)

La corporation des Toiliers d'Evreux blasonnait au XVIIe siècle : *d'azur à trois faces d'argent*. (*Archives héraldiques*, art. *Toiliers*.)

Digitized by Google

JUIN

LE TROIS, LES MAITRES PANNETIERS FONT A L'HOTEL-DIEU LA FÊTE DE SAINTE CLOTILDE. IL Y A SALUT DU SAINT SACREMENT A SIX HEURES PENDANT L'OCTAVE.

« Ces artisans, écrit Ouin-Lacroix (*op. cit.*, p. 293), fabriquaient des paniers, vans pour le nettoyage des grains, corbeilles, hottes et autres ouvrages en osier, garnissaient de treillis d'osier des flacons de verre et autres vases employés par les voyageurs ou par les marchands dans l'expédition de leurs produits, vendaient des verres et des bouteilles et confectionnaient ces larges paniers nécessaires à leur emballage, ce qui les faisait quelquefois appeler panetiers-verriers-bouteilliers. »

Le nom de sainte Clotilde, patronne des Maîtres Pannetiers ébroïciens, fut inséré dans le nouveau calendrier diocésain publié par Mgr de Rochechouart en 1737.

LE JOUR DU SAINT SACREMENT PROCESSION GÉNÉRALE AVANT LA GRANDE MESSE, SERMON A LA CATHÉDRALE AVANT UNE HEURE ET DEMIE.

Cette procession se faisait en chapes et le clergé était revêtu des ornements les plus précieux du revestiaire. L'obituaire manuscrit du Chapitre de la cathédrale nous a conservé le souvenir de diverses fondations destinées à rehausser l'éclat de cette cérémonie. Le chanoine Geoffroy Reynard (1502-1519) qui déjà avait assuré par un revenu de quinze livres tournois la célébration de cette fête sous le rite triple, fit un second don pour qu'on remit à chacun des chanoines présents un cierge de cire du poids d'une livre. En 1682, les chanoines François et Pierre de Langle versèrent la somme de quatre mille quarante livres tournois pour assurer la fondation d'un salut qui devait être célébré sous le rite triple dans l'église cathédrale pendant tous les jours de l'octave. (*Archives du notariat apostolique*, 1682.)

Une note des *Souvenirs et journal d'un bourgeois d'Évreux* (p. 177) nous fixe sur l'itinéraire suivi, au XVIIIe siècle, par la procession du Saint Sacrement. Elle complète très heureusement le texte de l'Ordinaire de la cathédrale (p. 206), qui n'indique pas le parcours du jour-octave : « Le dimanche 19 [juin 1803], on fit

Digitized by Google

l'octave de la Fête-Dieu, mais la procession ne suivit pas la même route que le dimanche d'avant ; elle descendit la rue Saint-Denis, la rue Chartraine, la Grande-Rue, les rues de l'Horloge et la rue de la Petite-Cité ou de l'*Ave Maria*, comme avant la Révolution, parce que le jour de la grande fête du Saint-Sacrement, elle remontait la rue Lecomte jusqu'à la rue du Chapitre. »

Il existait, en l'église Saint-Gilles, une confrérie du Saint-Sacrement dont tous les membres devaient assister à cette procession, tenant en main un cierge ou bougie allumée. » (*Statuts de la confrérie du Saint Sacrement de l'église Saint-Gilles d'Évreux*, art. II.

La procession de la Fête-Dieu eût toujours lieu avec un éclat exceptionnel entre toutes. Les autorités civiles y concourraient par leurs ordonnances non moins que par leur présence. Dès le matin, des crieurs publics se répandaient dans les rues en clamant : « Fermez vos boutiques et tapissez vos maisons pour faire honneur au corps de Notre-Seigneur qui va passer. » Tel était le sens des ordonnances que les magistrats de police rendaient encore sous Louis XV et sous Louis XVI. Les rues étaient balayées avec soin, sablées et jonchées de feuillage. Chaque bourgeois devait faire poser des tapisseries devant sa maison, sous peine d'une amende qui variait suivant les localités ; le syndic de la corporation des tapissiers en faisait poser d'office devant les maisons inhabitées. (Cf. *Code de la police*, I, 45.)

La Révolution ne put effacer ces souvenirs auxquels le peuple ébroïcien demeura si fermement attaché : « Le jeudi 9 [juin 1803], il y eut très peu de monde qui travailla ce jour-là, quoique la fête fut remise au dimanche suivant ; et même beaucoup de gens murmuroient de ce qu'on avoit aboli en ce jour une des plus grandes fêtes de l'année. — Le dimanche 12, on fit la fête dite Fête-Dieu. Le maire à cet effet avoit fait proclamer le nom des rues par où devoit passer la procession générale... avec ordre qu'elles fussent balayées et nettoyées pour les huit heures du matin et avec invitation aux habitants de tenir propre la façade de leurs maisons. Tous les habitants mirent des tentures comme avant la Révolution. » (*Souvenirs et journal...*, p. 176).

Le missel de Raoul du Fou, conservé à la bibliothèque d'Évreux (n° 99), renferme une délicate miniature dont nos lecteurs nous sauront gré d'avoir donné la reproduction. « N'ayant à sa disposi-

Digitized by Google

tion pour représenter la procession qu'un cadre extrêmement restreint, l'enlumineur s'est contenté d'y introduire le groupe principal du cortège. Deux prêtres, en aube et en chasuble, la tête couronnée de *bourrelets* de roses vermeilles, papillottés d'or, soutiennent sur leurs épaules le *bar*, brancard paré d'une couverture de baudequin, où repose le Saint-Sacrement enfermé dans un édicule ajouré. Près d'eux marche un enfant de chœur en surplis, agitant deux clochettes par un mouvement alterné des bras dont la tradition s'est perpétuée chez les « tintenelliers » de nos Charités normandes. Plusieurs assistants ayant en main une torche allumée précèdent ou suivent... » (Cf. Abbé Blanquart. *Album artistique et archéologique* publié par la *Société des amis des arts du Département de l'Eure*, 1912).

Ce fut en 1318, que Geoffroy du Plessis, évêque d'Évreux, institua la fête du Saint-Sacrement qui avait été établie à Rouen l'année précédente. Elle fut chômée dans notre diocèse jusqu'à la Révolution.

[Le jour de l'octave du Saint Sacrement procession solennelle avant la grande messe]

Cette procession était une procession générale comme celle du jour de la solennité.

On y suivait un parcours à peu près identique, on y exécutait les mêmes chants et les membres du clergé avaient également un cierge à la main. Le rite de cette cérémonie était inférieur cependant et elle se faisait sans chapes. On lit cette rubrique dans l'*Ordo-obituaire* du Chapitre : « Post tertiam, fit processio generalis, sed minus solemnis, per urbem, cum cereis ardentibus, sine cappis... »

Jusqu'en 1775, l'octave de la fête du Saint Sacrement fut chômée dans le diocèse jusqu'après l'office du matin et dans la ville d'Évreux jusqu'après la procession de la cathédrale.

Le vendredi après l'octave, exposition du Saint-Sacrement tout le jour aux Ursulines, en réparation des irrévérences et injures commises contre le Saint-Sacrement et en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, sermon et salut.

Le vénérable M. Boudon adopta de très bonne heure la dévotion aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. La dévotion du pieux

Digitized by Google

archidiacre, bien antérieure aux révélations de Paray-le-Monial, se rattachait directement à l'apostolat du bienheureux Père Eudes. Dans notre diocèse, cette fête fut primitivement célébrée le 20 octobre. Il convient cependant de signaler cette rubrique du *Calendrier spirituel* puisque c'est la première mention du culte rendu à Évreux en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, à la date que l'Eglise adopta et rendit officielle.

En 1828, Mgr de Salomon du Châtellier inséra la fête du Sacré-Cœur dans les nouveaux livres liturgiques qu'il venait de publier pour l'usage de son diocèse. Il en fixa la célébration au second dimanche de juillet.

(*A suivre.*) Abbé Delamare.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen :
Le Havre et Yvetot : M. le chanoine Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.

EURE : M. le chanoine Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. Etienne Deville.

MANCHE : *Montmartin-sur-Mer* : M. le chanoine Bouchard,
Avranches : M. J. Séguin.

ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé de Saint-Léger-sur-Sarthe.

* * *

5039. — RECUEIL DE LA SOC. LIBRE DE L'EURE. Evreux, Ch. Hérissey, 1924, in-8°, 336 pp. ill. Communication de Léon Coutil sur l'abbaye de Pentale, p. 42; — Excursion de la Société au château d'Harcourt, au Bec, à Conteville, etc., p. 44; — *L'Eure archéologique*, par M. le chanoine Fossey, p. 113-211; — Le cinquantenaire des poètes d'Anglemont et Glatigny à Pont-Audemer, p. 216; — Nicolas Poussin, 1594-1665 (Etudes iconographiques), par Léon Coutil, p. 224, etc.

5039 *bis*. — AU PAYS VIROIS, mai-juin 24. *Errare humanum est*, p. 66-73 [La maison au sourire]; — Bibliog. Normande : Monographie de Saint-Georges d'Aunay, par C. Jeanne, p. 74-75; — La bonne Princesse [Henri de Broglie, née de Clermont-Tonnerre] p. 78-85, par le même; — Notes pour servir à l'histoire de Saint-Sever — Calvados [l'abbaye], par L. Lelièvre (*suite*). p. 86 88; — Promenades autour de Vire (*suite*), par J. Robert, p. 89-96.

5040. — SOC. DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, 2e trim. 1924 : Don, d'une photogr. du tableau sur bois de l'Eglise Saint-Ouen de Pont-Audemer représentant Moïse montrant avec sa baguette les tables de la loi, etc., p. 574-75.

5041. — BULLETIN MONUMENTAL. Paris, 1924. *Le Prannel de la*

Digitized by Google

Tour de la Pucelle à Rouen, par R. Quenedey, pp. 141-156 ; — *La pierre de Saint-Leu* au moyen-âge dans la Haute-Normandie, p. 157-160 ; — Nécrologie : *Louis Régnier*, par Jean Verrier, p. 204-207.

5042. — Recueil de la Soc. Havraise, 3e et 4e trim. de 1923. Nécrologie : Maurice Taconet (1853-1923), par M. Lionel Eloy, p. 183-194 ; — Etude sur l'emprisonnement des princes de Conti, de Condé et du duc de Longueville au Havre (1650-1651), par M. H. Legangneux, p. 195-212 ; — Nécrologie : le Lieutenant-Colonel Emile Masquelier, par Maurice Taconet, p. 247-256, etc.

5043. — Mémoires de l'Académie de Lyon, 3e série, t. XVIII, 1924, grand in-8o. *Le Mesmérisme et le Somnambulisme à Lyon avant la Révolution*, par le Dr J. Audry [Roland, Mme Roland et Buzot, pp. 72].

5044. — Association des Amis du Vieux Fécamp. Bull. annuel, XIVe, 1923. Fécamp, Banse, 1923, grand in-8o, 141 pp. Une statue historique (Eglise de Valletot-sous-Beaumont, par M. l'abbé Aubert, p. 1-8 ; — Les eaux et les fontaines de Fécamp, par le Dr Dufour, p. 9-40 ; — Excursion à Valmont, Bondeville et Senneville, par Robert Dumenil, p. 45-60 et dans la vallée du Bec, de Mortagne, Angerville-Bailleul et Annouville, p. 50-53 ; — A propos d'un don au Musée, par R. Duménil, p. 54-64 (modèle de bateau, vers 1791), p. 54-64 ; — Coup d'œil rétrospectif sur les anciennes corporations ouvrières, par Léon Mail, p. 67-116, avec armoiries ; — La chanson populaire au pays normand, par Léon Le Clerc, p. 117-128, ill., etc.

5045. — Bull. de l'Ecole des Chartes, 1924. Nouvelles acquisitions, etc., par H. Omont, cf. no 5033 ; — Les tributs aux Normands et l'Eglise de France au IXe siècle, par Ferdinand Lot, p. 58-78.

5046. — Annuaire de la Manche, 95e année, 1923. Un baron allemand abbé de Saint-Lô au XVIIIe siècle, par A. Davodet, p. 31-53 ; — Notes sur la sculpture du moyen-âge dans l'ancien diocèse de Coutances, par A. Rostand, p. 55-70.

5047. — Le Pays Bas-Normand. Flers, 1923. La maladrerie de la Carneille, par R. Leroy, p. 11-24.

5048. — Les Amis des Monuments Rouennais, 1923. L'ancienne église Saint-Paul, à Rouen, par le Dr Coutan, 4 pl. h. t., p. 17-25;

Digitized by Google

— Excursion à Jumièges, par P. Chirol, p. 19 ; — Le musée Le Secq des Tournelles à Saint-Laurent, par H. Paulme, p. 93-96, etc. ; — Le cahier des doléances de la ville d'Eu, par J. Vacandard.

5049. — Bull. Arch. du Comité des Trav. hist , 1923, 1re livr. Paris, grand in-8° : *Découvertes arch. à Sainte-Geneviève-lès-Gasny* (Eure), par M. G. Poulain, p. XXXIII ; — *Album de dessins et d'aquarelles sur les vieilles maisons de Lisieux* (100 pl.), par le baron de Moidrey et sur le manoir de Belleau, p. LXXXVIII ; — art. nécrol. sur M. Louis Régnier, p. CLXXI ; etc.

5050. — Le Petit Parisien a publié dans son édition de Normandie, *août* 7 : La foire de Guibrey (Et. Deville) ; — 8, Les nouvelles armoiries du Havre (G. D.) ; — 10, Les loups garous ; — 15, L'histoire de l'abbaye du Bec avec vue, par E. Quinche ; — La restauration de la Châsse de Saint-Taurin (G. D.) ; 17, J.-B. Duhamel ; — 21, Les frères Bedou ; — 22, F. Lemaître (1800-1876) ; — 24, Le château Gaillard : — 25, La Reine Mathilde ; — 29, Alençon ; — *Septembre* 2, La légende de Saint-Paty ; — 6, Les Parrains de nos plages ; — 7, Balidar (corsaire dieppois) ; — 8, Le culte des fontaines en Normandie (Et. Deville) ; — 10, L'expansion de la race normande ; — 14, Le vrai chevalier Destouches ; — 15, Le château d'O (avec croquis).

5051. — L'Illustration, *sept.* 6 : Les statues colossales de Saint-Pierre-du-Chatel, par le duc de Trévise, 3 vues ; — 13, Découverte à Londres d'un document hist. fr. sur Charlotte Corday : — 27, L'abbaye de Jouaye-Mondaye, par René Picard.

5052. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, LXXXVIIe vol. 1924, col. 621 : Binet Paulmier de Gonneville, navigateur français ; — col. 624, 709, 740, N. F. Millet, naturaliste ; — col. 624, 732, Le dessinateur Bellet [Bellel] ? ; — col. 638, France, libraire ; — col. 644, 691, Le général Travot ; — col. 654, Durand, nom propre français ; — col. 666, 715, La bâtarde de la duchesse de Bouillon ; — col. 682, Registres des Eglises de Rouen ; — col. 686, 750, Jean Ango et sa descendance ; — col. 692, Morainville (Normandie) : — col. 704, Mucre ; — col. 707, prénoms singuliers ; — col. 720, Taupin de Rosnay ; — col. 722, Honfleur-Harfleur ; — col. 748, Locutions nées de la Révolution.

5052 *bis*. — Au Pays Virois, juillet-août 1924 : La peste au Plessis-Grimoult et à Montsecret, par F. Alix, p. 102-106 ; —

Digitized by Google

Notes pour servir à l'histoire de Vassy (Calvados), par A. Madelaine, p. 106-111; — Bertrand du Guesclin, bas-normand, par R. de Cadehol, p. 113-126; — L'Abbaye de Souleuvre, par G. Simon, p. 126-128, etc.

5053. — Assire. Le décalogue de Saint-Ouen-de-Pont-Audemer. Son origine huguenote, *Journal de Rouen*, 25 sept.

5054. — Bachelot (P. Alexis), 1er préfet apostolique des Iles Hawaï (1796-1837), *Sem. Cath. de Séez*, 22 août.

5055. — Beuvron. Le Bienheureux Nivard et les origines de l'abbaye du Val-Richer, par G. A. Simon, *La Bonne Semence Bull. Rel. de la Vallée d'Auge*, juillet et août (*fin*).

5056. — Bourgine (Edouard). L'illusion de M. Dupont-Ratier (histoire normande), *Journal de Rouen*, 20 sept.

5057. — Clément (Abbé). Notes sur Saint-Antoine-de-Sommaire. Les curés : 11e Nicolas Binet (1679-1708). *Le Petit Semeur. Bull. Paroiss.*, octobre.

5058. — Coutil (Léon). Le château de Gaillon mis en vente, *Journal de Rouen*, 17 août.

5059. — Deglatigny (Louis). Le camp des Grands Parquets à Condé-sur-Risle; — Découverte d'une cachette de bronze au Mont-Saint-Aignan, Rouen, Girieud, 1923, in-8°, 9 pp. et 4 pl.

5060. — Delamare (Robert). Veules-lès-Roses, *Dépêche de Rouen*, 11 oct.

5061. — Delaunay (Marcel). Le vitrail de Bourgtheroulde ; — Le site et l'église de Cesseville, *Journal de Rouen*, 10 et 18 sept.

5062. — Deschamps (abbé L.). † curé de Trouville-Alliquerville, *Bull. Rel. de Rouen*, 23 août.

5063. — Deville (Etienne). Le manoir Formeville à Lisieux, *Journal de Rouen*, 3 sept. et le 18 : la confrérie de Saint-Mathurin en l'église Saint-Jacques (1522-1607).

5064. — Dieppe. Excursion des « Amis du Vieux Dieppe », le 2 octobre, *Journal de Rouen*, 6 oct.

5065. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen* ce qui suit : *Août* 17, 24 et 31, Un voyage à Rouen, à Dieppe et à Brighton en 1789; — 19, Géricault en Suède; — 20, Un proviseur-soldat au Lycée de Rouen [E. Blavet]; — 23, « Le prannel » de la Tour de la Pucelle; — 25, Dieppe et la duchesse de Berry; — 28, Les statues de l'Eglise Saint-Pierre du-Chatel; — *Septembre* 2, Montfort-sur-Risle, par R. Duquesne (C. R.); 5 et 9,

Digitized by Google

Le moulage de la tête d'Henri IV au Musée de Rouen ; — 7, La chapelle Sainte-Barbe rue Beauvoisine et les œuvres de Ronsard rééditées, etc. ; — 8, Raymond Duchamp-Villon, sculpteur (1876-1918) : — Rouen inondé ; le sculpteur E. Benet et la statue du général Galliéni ; — 14, Charlotte Corday, cf n° 5051 ; L'aître Saint-Maclou, par MM. Pillet [C. R.] ; — 18, Armorial de la Généalité d'Alençon, par G. Prévost [C. R.] ; — 21, Les vieilles sources de Rouen, celle de Gaalor ; — 28, Les orgues de Saint-Maclou, leur restauration ; — 29, Archives et antiquités [rapports sur —] ; — *Octobre* 6, Un peintre inconnu. Boissard de Boisdenier ; — 7, « Les Conquéreurs » de M. R. Herval ; — 8. Le mouvement littéraire en Normandie, par P. L. Robert [C. R.] ; — 13, « L'adoration des Mages à la Bibl. de Rouen ; La source du Chapitre.

5066. — Duquesne (Robert). Montfort-sur-Risle. Etude hist. arch. et pittoresque. Brionne, Amelot, in-4° ill., 6 fr. 50.

5067. — Esneval (baron d'—). Notes sur le Mesnil-Jourdain [Ext. de la *Soc. d'Etudes diverses de Louviers*], 10 pp. grand in-8°.

5068. — Fécamp. Coup d'œil rétrospectif à travers la paroisse Saint-Etienne, *L'Echo de — Fécamp*, oct. 24.

5069. — Fid [elin Jean]. A travers la campagne normande, *Journal de Rouen*, 16 août, et, le 25 sept., Heures campagnardes.

5070. Hartoy (Maurice d'—). Le vieux livre à fermail. Nouvelle, *La Revue française*, 14 sept. ; — Dix années de vie littéraire en Normandie, *La Croix du Pas-de-Calais*, 21 sept. ; Sept écrivains bretons morts à la guerre, *Le Nouvelliste de Bretagne*, 22 sept. ; — — L'homme bleu. Aventures merveilleuses du xxe siècle ; roman philosophique. Amiens, Ed. Malfère, éditeur. *Bibl. du Hérisson*.

5071. — Herval (René) a publié dans le *Journal de Rouen* du 4 *septembre*, Les Normands à la Nouvelle France ; — le 12, Les Normands et la Quête du Graal ; le 14, *De re rustica* normand.

5072. — Hervieu (abbé Eugène), † curé-doyen de Cerisy-la-Salle, *Sem. Rel. de Coutances*, 16 oct.

5073. — Jeanne (Camille). Monographie de Saint-Georges d'Aunay. Caen, Jouen, in-8°, 532 pp. ill.

5074. — Jouen (chanoine L.). Jean de la Roche-Taillée, arch. de Rouen, incontesté de 1423 à 1426, contesté de 1426 à 1429, *Bull. Rel. de Rouen*, 23 et 30 août.

5075. — La Bédoyère et le baron A. de Maricourt. Georgine

Digitized by Google

de Chastellux et Ch. de la Bédoyère. Paris, Emile-Paul, in-12 [famille au château du Thil, Eure].

5076. — Leblanc (abbé), † professeur au Petit Séminaire de Flers, *Sem. Cath. de Séez*, 10 oct.

5077. — Le Cachreux (Paul). Quinéville et ses environs, in-8°, 25 pp.

5078. — Lemaître (abbé), † à Cléon, ancien aumônier de l'hospice d'Elbeuf, *Bull. Rel. de Rouen*, 6 sept.

5079. — Lemarinel (abbé Henri), † curé de Saint-Martin-le-Hébert, *Sem. Rel. de Coutances*, 25 sept.

5080. — Malleville (abbé), † ancien Supérieur de Saint-Joseph du Havre, *Bull. Rel. de Rouen*, 6 sept. et 25 oct.

5081. — Nobécourt (R. G.). La vie littéraire. Morte-saison, *Journal de Rouen*, 22 août.

5082. — Poulain (Georges). Notes d'archéologie normande. A travers le Vieux Vernon. Caen, Mouville, 1924, in-12, ill. 48 pp. [C. R. dans le *Réveil de Vernon* et dans la *Normandie*, signé A. Doucerain], 20 sept.; — La bibliothèque de Bernay [notes hist.], *Journal de Rouen*, 18 août.

5083. — Régamey (Raymond). Hommage à Géricault, *Les Cahiers du mois*, 31 juillet, 96 pp. etc.

5084. — Revue Catholique de Normandie. On trouve dans le *Journal de Rouen* du 6, 7, 8 et 9 octobre des articles sur son Concours littéraire.

5085. — Robert (Paul-Louis). Rapport sur le Mouvement littéraire en Normandie (1913-1924), 5 francs. Rouen, Lainé, in-8°, 122 pp.

5086. — Rouen. La cause des Martyrs de la Révolution, prêtres originaires du diocèse, *Bull. Rel. de Rouen*, 13 sept.

5087. — Scelle (abbé), † curé de Baupte, *Sem. Rel. de Coutances*, 21 août.

5088. — Séguin (J.). Genets, Saint-Jean-le-Thomas et leurs environs. Guide illustré, in-12, 32 pp. grav. h. t.

5089. — Spalikowski (Ed.) a publié dans la *Dépêche de Rouen* *Août* 18 : Notes d'itinéraire. La Corniche Normande. Honfleur à Trouville; — 23, Caen ; — *Sept.* 5, Contes et Souvenirs. L'Errant (roman normand) ; — 13, Le Pays de Caux ; — 22, Visages de Rouen, La rue Gauterie ; — *Oct.* 2, Visages Normands, Saint-Pierre d'Autils.

Digitized by Google

5090. — TADDÉÏ (abbé A), † économe de l'école Fénelon d'Elbeuf, *Bull. Rel. de Rouen*, 13 sept.

5091. — THOREL (abbé). Mainneville. La rue Dauvet, la sente du Moulin, etc., *Le Clocher*, 15 sept. et 15 oct. (*à suivre*).

5092. — VACANDARD (J.). Creil-sur-Mer. Notice géograph. et hist. Eu, 1923, in-8°, 109 pp. et pl.

5093. — YVON (Paul). Barbey d'Aurevilly et Horace [Walpole] le dandy. Rouen, in-12, 1924, 6 pp. [Ext. du *Journal de Rouen*, 18 avril].

Indications spéciales par département :

CALVADOS : **5039** *bis*, 45, 49, 50, 51, 52, 52 *bis*, 55, 63, 65, 71, 73, 84, 85, 89.

EURE : **5039**, 41, 43, 45, 49, 50, 52, 53, 57, 58, 59, 61, 65, 66, 67, 70, 71, 75, 82, 84, 85, 89, 91.

MANCHE : **5045**, 46, 50, 52, 65, 71, 72, 77, 79, 85, 87, 88, 93.

ORNE : **5045**, 47, 50, 52, 54, 65, 71, 76, 84, 85.

SEINE-INFÉRIEURE : **5041**, 42, 44, 45, 48, 50, 51, 52, 56, 60, 62, 64, 65, 68, 69, 71, 74, 78, 80, 81, 83, 84, 85, 86, 89, 90, 92.

Le Gérant : G. POUSSIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Note de la Rédaction. . . . . .
Le Monastère de Pental et l'église Saint-Samson (*suite et fin*) par M. le chanoine Porée 7
Essai sur Huet, évêque d'Avranches (*suite*) par Mlle de Courten. 27
Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle [Mme Scholastique-Guyonne de Rouxel de Médavy] (*suite*). 36
Grand Pouillé du diocèse d'Evreux (doyenné de Laigle) par le chanoine Guéry (*suite*) 48
Chronique Normande [Paul-Louis Robert, sa double mission] par M. Maurice d'Hartoy 54
Nécrologie : M. Louis Régnier, par M. le chanoine Guéry . . . 60
Un peu d'histoire normande [les Charités Normandes] par le Commandant d'Hauterive 64
Bulletin bibliographique [famille Le Lubois par l'abbé Simon] par l'abbé Ed. Thorel 71
Bibliographie normande (nº 4720 à 4781). 75
Essai sur Huet, évêque d'Avranches (*suite*) etc. 81
Une Abbesse Bénédictine, etc., (*suite*). 93
Calendrier spirituel d'Evreux, au XVIIe siècle par l'abbé Delamare . 102
Chronique Normande [L'œuvre de M. Joseph L'Hopital, etc.] par M. Maurice d'Hartoy 118
Le plus ancien registre du Tabellionnage de Lisieux (1390-1394) par M. Etienne Deville 128
Autour du prieuré des Pénitents de Vernonnet par M. Ed Spalikowski. 139
L'exécution de la loi du 26 août 1792 dans le Calvados par M. le chanoine F. Uzureau. 147
Bibliographie Normande (nº 4782 à 4854) 152
Une Abbesse Bénédictine, etc., (*suite*). 161
Un peu d'histoire normande [les femmes dans les clubs en 1793] par le commandant d'Hauterive 170
Essai sur Huet, évêque d'Avranches (*suite*) par Mlle de Courten. 176
Les Bretel de Grémonville [une famille de parlementaires] par le baron d'Esneval 186
Chronique Normande [de l'écrivain catholique à la campagne] par M. Maurice d'Hartoy 200
Le Paysan, par M. Joseph L'Hopital 213

Digitized by Google

Calendrier spirituel d'Evreux au XVIIe siècle (*suite*) par M. l'abbé DELAMARE 217
Notes et impressions de Palestine par Dom A. LANNES 231
Bibliographie normande (nº 4585 à 4939). 241
Une Abbesse Bénédictine, etc. (*suite*). 249
Les Bretel de Grémonville, etc., par le baron D'ESNEVAL. . . . 261
Chronique Normande [de l'écrivain catholique à la campagne] par M. Maurice D'HARTOY (*fin*) 275
Un peu d'histoire normande [fille inconnue de Louis XVI] par le commandant D'HAUTERIVE 284
Sonnets, par René HERVAL. 291
Chronique littéraire [la modernisation « du rêve »] par M. Maurice D'HARTOY . , ... 293
Calendrier spirituel d'Evreux (*suite*) par M. l'abbé DELAMARE . . 298
Nécrologie [M. le chanoine Couppey] par M. le chanoine GUÉRY . 316
Bulletin bibliographique [Maignart de Bernières, par A. Féron] par M. H. LABROSSE 319
Bibliographie normande, nº 4940 à 4993. 321
Lettre de Jérusalem [La cessation des honneurs consulaires] par TESTIS. 329
Une Abbesse Bénédictine, etc. (*suite*) 343
Les Bretel de Grémonville (*suite*) par le baron D'ESNEVAL . . . 357
La persécution religieuse dans la Manche (1791-1792) par le chanoine UZUREAU 369
Le vrai chevalier Destouches par Ernest D'HAUTERIVE. 379
Chronique Normande [deux belles manifestations d'art] par M. Maurice D'HARTOY 386
Calendrier spirituel d'Evreux (*suite*) par M. l'abbé DELAMARE . . 396
Protestation contre l'abandon de la Palestine 402
Bibliographie Normande (nº 4994 à 5038). 403
Le couronnement des lauréats de notre concours littéraire. . . 409
Une Abbesse Bénédictine, etc. (*suite*) 429
Les Bretel de Grémonville (*suite*) par M. le baron D'ESNEVAL . . 444
Un peu d'Histoire Normande : Joséphine à Navarre, par le commandant D'HAUTERIVE. 455
La Persécution Religieuse dans la Basse-Normandie par le chanoine UZUREAU 462
Bulletin bibliographique (Jean d'Avranches de l'abbé Delamare), par M. l'abbé THOREL. 466
Calendrier spirituel d'Evreux, (*suite*) par M. l'abbé DELAMARE. . 473
Bibliographie Normande (nº 5038 à 5093). 479
Table des Matières. 486

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

COURTEN (Mlle DE). .	Essai sur Huet, évêque d'Avranches.	27-81-176
DELAMARE (abbé) . .	Calendrier spirituel d'Evreux au XVIIe siècle.	102-217-298-396-473
DEVILLE (Etienne) . .	Le plus ancien registre du tabellionnage de Lisieux	128
ESNEVAL (baron D'). .	Les Bretel de Grémonville .	186-261-357-444
GUÉRY (Chanoine) . .	Grand Pouillé du diocèse d'Evreux (doyenné de Laigle).	48
—	Nécrologie (M. Louis Régnier et chanoine Couppey)	316
HARTOY (Maurice D') .	Chronique (divers) .	54-118-200-275-293-386
HAUTERIVE (commandant D').	Les charités normandes	64
	Les femmes dans les clubs, chroniques (divers)	170-284-379-455
HÉRVAL (René) . . .	Sonnets.	291
LABROSSE (Henri) . .	Bulletin bibliographique	319
LASNE (dom A.). . .	Notes de Palestine	231
L'HOPITAL (Joseph). .	Le Paysan.	213
PORÉE (chanoine) . .	Le monastère de Pental (*fin.*)	7
SPALIKOWSKI (Ed.) . .	Les Pénitents de Vernonnet.	139
TESTIS	Lettre de Jérusalem.	329
THOREL (abbé) . . .	Bulletin bibliographique	71-473
UZUREAU (chanoine) . .	Divers sur la Révolution . . .	147-369-462
X***	Abbaye de Verneuil .	36-93-161-249-343-429

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. POUSSIN, Dr.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an, 17 francs pour l'étranger et 5 francs par livraison.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, D'

Digitized by Google

DC
611
N841R4
v. 33/34
1924/25

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
N841R4
v. 33/34
1924/25

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

Digitized by Google

Digitized by Google